

Jean-Louis Benoît,
Nicole Fréret et Christian Lippi

(2018)

Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856

*Préfet de 1814 à 1827,
Pair de France de 1827 à 1830*



LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle :

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir du texte établi par Jean-Louis Benoît, Nicole Fréret et Christian Lippi.

Ce texte donnera lieu à une autre édition, version papier, qui sera réalisée par les Archives départementales de la Manche, Maison de l'Histoire de la Manche, en reconnaissance du travail considérable réalisé par cette institution du conseil départemental, depuis des décennies, pour mettre en place et à la disposition du public ce qui constitue le fond Tocqueville et qui a pu être accompli que grâce à la bienveillance des familles d'Hérouville et de Tocqueville.

À tous nos plus vifs remerciements.

Jean-Louis Benoît

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Courriel : classiques.sc.soc@gmail.com, Site web pédagogique : <http://jmt-sociologie.uqac.ca/>, à partir du texte établi par :

Jean-Louis BENOÎT, Nicole FRÉRET et Christian LIPPI

Mémoires d'Hervé Clérel, Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.

Chicoutimi : Livre inédit, Les Classiques des sciences sociales, 2018, 408 pp.

Les auteurs nous ont accordé le 11 mai 2018 leur autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales. L'autorisation nous a été transmise par Jean-Louis Benoît.



Courriel : Jean-Louis Benoît : jeanlouis.benoit0612@orange.fr

L'auteur, Jean-Louis BENOÎT, professeur agrégé, docteur ès Lettres, enseignant en Classe Préparatoire aux grandes Ecoles (e.r.) a consacré l'essentiel de ses recherches à l'œuvre d'Alexis de Tocqueville, il a publié livres et articles et organisé des colloques consacrés à l'auteur de *La Démocratie en Amérique* dont il est aujourd'hui l'un des tous premiers spécialistes internationalement reconnus.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte : Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

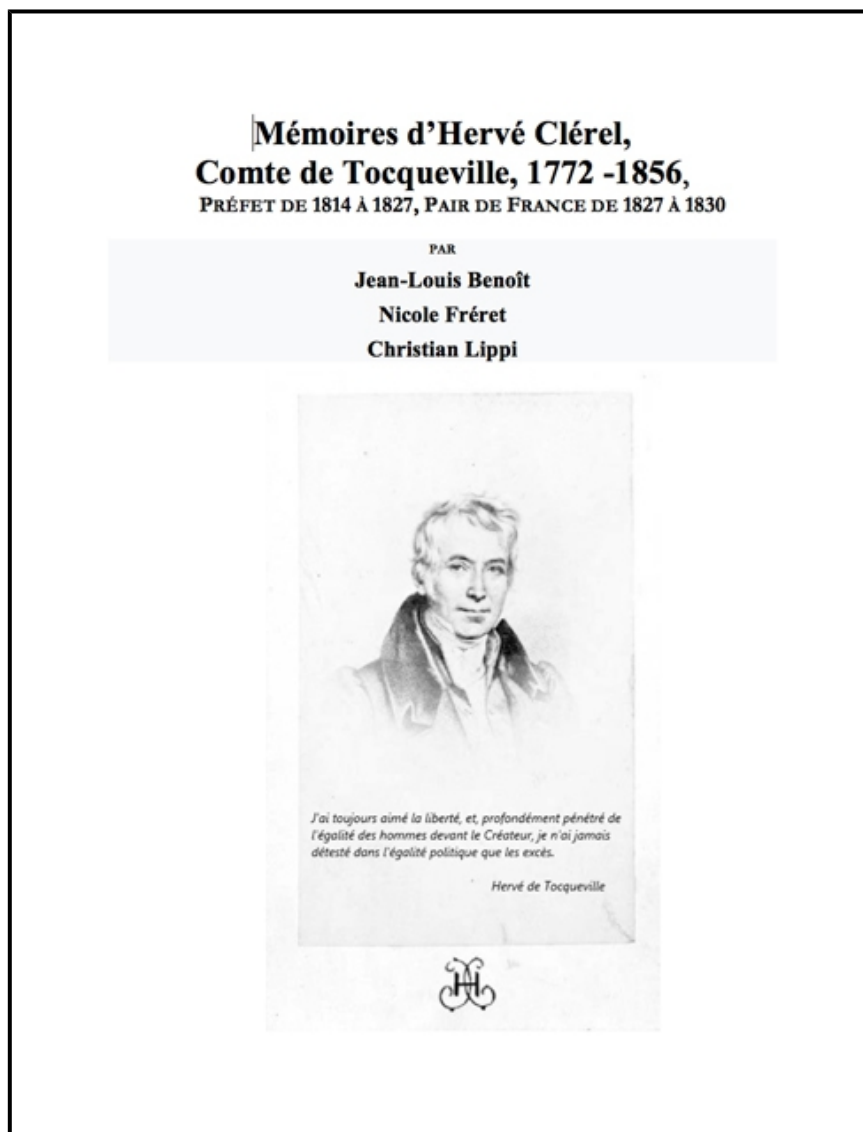
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

Édition numérique réalisée le 21 mai 2018 à Chicoutimi, Québec.



Jean-Louis BENOÎT,
Nicole FRÉRET et Christian LIPPI

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
*Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.***



Chicoutimi : Livre inédit, Les Classiques des sciences sociales, 2018, 408 pp.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[5]

*À mes parents et grands-parents
dont la vie a été si rude et qui re-
posent en notre terre normande*

[6]

Du même auteur

[Retour à la table des matières](#)

Correspondance familiale d'Alexis de Tocqueville, Tome XIV Œuvres Complètes Gallimard, mai 1998, prix de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, décembre 1998

Alexis de Tocqueville, Textes essentiels, Anthologie critique, éditions Pocket, collection Agora, Juin 2000, prix littéraire du Cotentin, novembre 2000

Tocqueville moraliste, Champion, collection Romantisme et Modernités, mai 2004

Comprendre Tocqueville, Armand Colin, collections Cursus, Août 2004

Alexis de Tocqueville, Textes économiques, Anthologie critique, - En collaboration avec Éric Keslassy – éditions Pocket, collection Agora, mars 2005

Tocqueville, un destin paradoxal, Bayard, collection Biographies, mai 2005 ; une réédition est en cours chez un autre éditeur

[*Tocqueville, notes sur le Coran et autres textes sur les religions*](#), Bayard, février 2007

Alexis de Tocqueville, Sobre las religiones Cristianismo, hinduismo e islam, Encuentro, Madrid, février 2013

Tocqueville, Perrin, 2013

Dictionnaire Tocqueville, Nuvis, 2017

[7]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,**
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.

Table des matières

[Du même auteur](#) [6]
[Remerciements](#) [9]
[Note sur la présente édition](#) [10]

L'orthographe [10]
Les majuscules [10]
La ponctuation [11]
Suppressions, parenthèses, ajouts, variantes, mots oubliés. [11]
Éléments biographiques [12]
Titres et sous-titres [12]

[Introduction](#). Présentation générale [13]

[Le contenu des Mémoires, un document autobiographique et biographique.](#)
[22]

[Hervé de Tocqueville préfet du Maine et Loire](#) [31]

[Hervé de Tocqueville Préfet de la Côte d'Or 24 février 1816 - 18 mars 1817](#)
[37]

[Hervé de Tocqueville Préfet de la Moselle 25 mars 1817 - 24 juillet 1823, un
préfet sans sa femme, un fils sans sa mère.](#) [43]

[Hervé de Tocqueville Préfet de la Somme, 24 juillet 1823 - 13 juin 1826.](#) [54]

[Hervé de Tocqueville Préfet de Versailles, 14 juin 1826 - février 1828.](#) [59]

[Hervé de Tocqueville pair de France, les ministères Martignac et Polignac.](#)
[61]

[Le ministère Polignac et la chute du régime.](#) [65]

[Mémoires de Monsieur Hervé Clérel, Comte de Tocqueville, 1772 -1856, Pré-
fet de 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830](#) [74]

Premier Volume **Les Mémoires de mon père** [75]

[L'enfance et la jeunesse](#) [75]

[La Révolution](#) [84]

[Le mariage d'Hervé de Tocqueville, la Terreur.](#) [98]

[La fin de la Convention, le Directoire, le Consulat et l'Empire.](#) [116]

[La première Restauration](#) [134]

[Hervé de Tocqueville préfet du Maine et Loire](#) [141]

[Les Cent-Jours](#) [156]

Deuxième Volume **Les Mémoires de Mon Père** [162]

[Hervé de Tocqueville Préfet de l'Oise. 18 juillet 1815- janvier 1816](#) [179]

[Hervé de Tocqueville Préfet de la Côte d'Or 24 février 1816 - 18 mars 1817](#)
[185]

[Hervé de Tocqueville Préfet de la Moselle 25 mars 1817 – 23 juillet 1823](#)
[215]

Mémoire présenté à SA.R. Le Duc d'Angoulême à son passage à Metz
de 23 novembre 1818 [247]

[Hervé de Tocqueville Préfet de la Somme, \(27 juin-24 juillet\) 1823-13 juin
1826.](#) [273]

Troisième Volume **Les Mémoires de Mon Père** [276]

[Hervé de Tocqueville Préfet de Versailles, 14 juin 1826-31 janvier 1828](#) [293]

ANNEXES [338]

[Annexe 1.](#) Tableau généalogique des Tocqueville. [339]

[Annexe 2.](#) Descendance de Chrétien-Lamoignon de Malesherbes [340]

[Annexe 3.](#) La Congrégation [341]

[Personnages cités](#) [345]

[Éléments de bibliographie :](#) [406]

Textes d'Hervé de Tocqueville [407]

Édition partielle des Mémoires d'Hervé de Tocqueville [407]

Autres textes d'Hervé de Tocqueville [407]

Interventions à la Chambre des pairs [407]

[9]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,**
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.

Remerciements

[Retour à la table des matières](#)

Au moment de publier cette édition des *Mémoires* d'Hervé de Tocqueville je tiens à remercier tout spécialement Jean-Guillaume et Stéphanie de Tocqueville qui m'ont soutenu dans l'idée de ce projet et sa réalisation. Je remercie également M. Auzel et les Archives départementales qui ont mis à ma disposition et à la disposition du public et des chercheurs l'ensemble de ces textes désormais accessibles sur le site des Archives. Ces remerciements vont donc également et naturellement au Conseil départemental de la Manche qui a beaucoup œuvré, et de façon remarquable, pour la présentation et la diffusion de l'œuvre de Tocqueville.

Je remercie également tous ceux qui m'ont aidé, d'une façon ou d'une autre dans cette entreprise.

Enfin j'adresse un merci tout à fait particulier aux deux amis très efficaces et précieux ont été les coauteurs de cet ouvrage. Nicole Fréret a fourni un travail de bénédictin en transcrivant dans un fichier numérique l'ensemble des 400 pages de textes des *Mémoires*, parfois difficiles à déchiffrer et qui a fait l'ensemble des recherches généalogiques qui ont servi de support à la réalisation du texte définitif et de l'appareil critique et qui a rédigé la quasi-totalité des éléments biographiques permettant d'éclairer la lecture et découvrant qui est qui dans l'ensemble des personnages dont il est question dans le texte. Christian Lippi a été la cheville ouvrière des lectures, relectures, corrections

et suggestions, formatages et mises en page qui jouent un rôle essentiel pour que le texte prenne forme.

Cet ouvrage est donc le fruit d'un travail d'équipe qui a permis de le mener à son terme.

[10]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,**
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.

Note sur la présente édition

[Retour à la table des matières](#)

La réalisation d'une telle édition est le fruit d'un travail complexe dont il convient de préciser la nature, ce qu'on oublie trop souvent de faire dans ce genre de textes, dont le lecteur ignore le travail de (re)construction auquel il a fallu procéder aussi bien que les écarts et variantes avec le manuscrit original.

L'orthographe

L'orthographe est essentiellement celle du texte initial y compris en ce qui concerne les noms propres, mais il arrive assez souvent que la graphie de ceux-ci ne soit pas/plus celle que l'on trouve aujourd'hui. Ce fait a au moins deux raisons : d'une part Hervé de Tocqueville pouvait ignorer la graphie d'un nom qu'il évoquait oralement ; il évoque les poteries et faïences de M. Utschneider, Monsieur de Saint-Cric au lieu de Utzschneider et Saint-Cricq.

Des différences comparables correspondent parfois à la modification qu'a subie l'orthographe d'un nom propre pendant les années écoulées, et ce d'autant plus que celle-ci n'était pas toujours absolument fixée. Alexis de Tocqueville évoquant Le Marois, son adversaire politique dans la circonscription de Valognes utilise quatre graphies différentes, le même nom est écrit en un mot ou en deux, avec un « r »

et avec deux ! Par conséquent nous avons retenu dans les notes de bas de page et dans les notices biographiques l'orthographe communément retenue aujourd'hui.

Au moment où Hervé de Tocqueville écrit ses Mémoires, l'Académie a fait en 1835 une réforme de l'orthographe ainsi les pluriels antérieurement en « ans », les « enfans » devraient s'écrire dorénavant « enfants » mais comme souvent en pareil cas, Hervé conserve la graphie antérieure qu'il a toujours utilisée ; de même il écrit « système » pour système ; nous avons choisi de donner à ces mots leur graphie actuelle, rien ne justifiant ici le maintien d'un archaïsme.

Les majuscules

Ici le problème posé est plus important et il faut préciser l'usage particulier qu'Hervé de Tocqueville fait des majuscules et les choix que nous avons opérés en n'oubliant pas qu'ils sont liés à l'enseignement reçu de l'abbé Lesueur et à la pratique des codes du temps, mais pas seulement ; en outre il convient de ne pas oublier qu'Hervé dicte son texte à, au moins, trois scripteurs successifs qui ont des habitudes un peu différentes, mais c'est encore plus vrai concernant la ponctuation.

Comme l'abbé Lesueur Hervé de Tocqueville ne met pas de majuscule après un point. L'emploi de celles-ci est étroitement lié à une pratique idéologique et de caste. Tous les personnages de la hiérarchie nobiliaire ont droit à la majuscule : le Roi, le Dauphin et la Dauphine, les Princes et Ducs, Barons et Marquis. Par respect pour le texte de l'auteur nous avons conservé l'essentiel de ces graphies. Tous les grades militaires sont également écrits avec une majuscule à l'initiale. En revanche la Providence/providence est écrite tantôt avec ou sans majuscule sans tenir compte véritablement de la charge sémantique du mot. En revanche dans ce qui constitue notre texte, les notes de bas de page et les références biographiques, par exemple, nous avons rétabli la graphie normalisée actuelle. Enfin, concernant les institutions et les corps administratifs et militaires, [11] nous avons également choisi d'utiliser les majuscules ou non selon les usages actuels ; le lecteur le vérifiera facilement concernant la Garde Nationale / garde nationale,

le Gouvernement / gouvernement, le Ministère / ministère, le Conseil Général / conseil général...

La ponctuation

La ponctuation est toujours un élément problématique, d'autant plus complexe ici que les pratiques du temps ne sont pas identiques à celles d'aujourd'hui, notablement fluctuantes elles aussi, selon que l'on privilégie la fluidité et le sens global du texte ou son émiettement soulignant et séparant les éléments temporels, affectifs, ou les remarques de l'auteur. En outre rappelons que trois scripteurs se sont succédé qui n'ont pas exactement les mêmes façons de procéder. Nous avons donc choisi de procéder à un arbitrage privilégiant tantôt les formes actuelles d'une ponctuation sans trop de morcellement, tantôt la ponctuation initiale parce qu'elle devait être privilégiée comme correspondant au mieux aux intentions de l'auteur afin d'éviter une forme de réécriture ou de traduction.

Suppressions, parenthèses, ajouts, variantes, mots oubliés.

La première chose qui surprend, qui choque quand on entreprend la lecture des trois cahiers qui constituent les *Mémoires* d'Hervé de Tocqueville, surtout après avoir lu les fragments publiés, notamment dans la revue *Commentaire*, c'est que nous avons affaire à deux textes différents. Le texte partiel et fragmentaire (un tiers environ du texte global) dont une partie a été publiée dans *Commentaire* n'est pas celui d'Hervé de Tocqueville mais une réécriture de son fils Édouard ; mais en outre, le plus frappant est la suppression de certains passages très importants. Mais, sur ce point, il ne faut pas accuser Édouard comme on pourrait le penser initialement ; en procédant à une lecture attentive du texte, des corrections et remarques marginales rédigées par Hervé, on constate que c'est lui qui, à la relecture, a rayé des passages entiers concernant des faits intimes et très personnels relatifs aux membres de la famille ou à des proches qui n'avaient pas à être divulgués à des étrangers. Le fait le plus important étant le passage où Hervé découvre le surlendemain de son mariage les troubles nerveux graves dont

Louise souffrira toute sa vie et dont il a été affligé par contrecoup dans sa vie personnelle et professionnelle. Ces faits étaient connus des proches et si Hervé choisit de les rayer du manuscrit c'est parce qu'ils n'ont pas à figurer dans une édition du texte des *Mémoires* à laquelle il songeait manifestement.

Nous avons rétabli ces passages mais nous les avons placés entre crochets pour l'information du lecteur. [...]

À l'inverse, les parenthèses (...) qui sont dans le texte figurent bien dans le manuscrit initial. Les ajouts et variantes sont inclus dans le texte ou placés dans une note en bas de page selon les cas en procédant de la façon la plus pertinente ou la plus judicieuse dans chaque cas.

Lorsqu'un mot a été oublié nous l'avons réintroduit entre tirets : -xxx -.

[12]

Nous avons donc choisi d'obéir à un double impératif : offrir au lecteur un texte directement lisible dans une forme actuelle tout en faisant apparaître les éléments caractéristiques du texte initial.

Éléments biographiques

Plus de deux cents personnages différents sont cités dans le texte, la plupart ignorés de la majorité des lecteurs. Nous avons donc choisi de procéder en deux temps : à la première occurrence d'un personnage nous avons mis en bas de page une note très restreinte contenant le nom, en rétablissant l'orthographe habituellement reconnue quand elle diffère de celle d'Hervé de Tocqueville, les prénoms et éventuellement le titre du personnage, l'année de sa naissance et de sa mort. À la fin du texte nous avons donné une esquisse biographique, plus ou moins longue permettant de situer le personnage dans son temps, son milieu et sa famille. Celle-ci n'a pour fonction que de donner une première indication et de situer éventuellement le personnage dans sa parentèle et dans son temps. Nous avons laissé au lecteur curieux le soin de poursuivre ses investigations. En revanche il n'entre pas dans l'objectif d'un tel ouvrage de donner une notice biographique des personnages

historiques de premier plan : Louis XVIII et Charles X, ni de Talleyrand ou Fouché, ni de Napoléon ou du maréchal Ney...

Titres et sous-titres

Le texte est long et complexe, il s'étend sur une période historique de 70 ans et au-delà, de la naissance d'Hervé de Tocqueville à 1840, plus de 200 personnages y figurent qui traversent cette période troublée, il était donc nécessaire d'adjoindre au texte initial des titres correspondant aux différentes périodes évoquées successivement dans les *Mémoires* mais également d'indiquer les éléments qui en forment la trame. Alexis de Tocqueville procède ainsi dans la première Démocratie reprenant la présentation de Montesquieu dans l'Esprit des Lois. J'ai donc considéré que reprendre la présentation qu'ils avaient utilisée avant moi ne pouvait pas nuire à mon propos ; pour eux comme pour moi les indices placés là à l'intention du lecteur servent de repères qu'il leur convient de choisir ou de laisser sur le bord du chemin.

[13]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
*Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.***

INTRODUCTION

Présentation générale

[Retour à la table des matières](#)

Les *Mémoires* d'Hervé de Tocqueville ont été rédigées de 1834 à 1840. Le texte figure sur trois cahiers ; le premier couvre les événements allant de l'origine de la famille ¹ et de la naissance d'Hervé jusqu'au 18 mars 1815, le second couvre la période qui va de la tentative d'organisation de la résistance au retour de l'Empereur et des Cent-Jours à la prise de fonction d'Hervé de à la préfecture de Beauvais et se termine au moment où il quitte la préfecture de Moselle pour rejoindre celle de la Somme, le 14 août 1823. Dans le troisième, Hervé fait état de son action à la préfecture d'Amiens, puis à celle de Versailles, la plus prestigieuse du royaume où il termine sa carrière préfectorale en février 1828 quand le *cursus honorum* lui permet d'accéder à la pairie à laquelle il aspirait de en fait qu'à son grand père puis 1815. Le récit s'achève avec l'abdication de Charles X et la prise du pouvoir par Louis-Philippe et des considérations morales, politiques et

¹ Hervé ne remonte en fait qu'à Georges Richard Charles, Clérel, comte de Tocqueville, seigneur d'Auville 1702-1755, son grand-père, mais la généalogie de la famille permet de remonter jusqu'à Guillaume Clarel de Jumières compagnon de Guillaume le Conquérant qui prit part à la bataille d'Hastings et à Tancrède de Hauteville ; et en remontant les lignées généalogiques par les femmes on peut même remonter jusqu'à Brunehaut de Tolède en 545 ! Depuis le XVI^e siècle ils sont apparentés à tous les grands seigneurs les plus importants de Normandie.

philosophiques sur la période qui vient de s'achever et marque la fin d'une époque, d'un régime, d'une dynastie.

Hervé de Tocqueville a entrepris de rédiger ses *Mémoires* à la demande de ses enfants : « Mes enfants me pressent d'écrire l'histoire de ma vie, j'y consens par égard pour eux ». La demande a peut-être été le fait de ses trois fils mais c'est manifestement Alexis qui était le plus insistant en la circonstance, c'est notamment lui qui écrit au début de chaque cahier *Les Mémoires de mon père*, 1^{er}, 2^e, 3^e volume. Les trois cahiers qui constituent ces *Mémoires* ont été conservés au château de Tocqueville, avant d'être légués aux Archives de la Manche. Ils comportent respectivement 169, 268 et 140 pages manuscrites de la main d'au moins trois scripteurs différents et successifs. Ils sont relus et corrigés par Hervé de Tocqueville lui-même qui ajoute des éléments ou fait des corrections sur le texte lui-même ou dans la marge. Le premier paragraphe indique que le projet est à usage domestique et familial ; il fait naturellement écho à l'incipit de Montaigne : « *je ne m'y suis proposé aucune fin, que domestique et privée* » et pourtant quelques indices semblent indiquer qu'à certains moments la possibilité d'une édition a été envisagée par l'auteur ; par exemple lorsqu'il évoque les lecteurs à venir du texte, mais plus encore lorsqu'il encadre ou raye des passages à supprimer, par exemple ceux qui concernent l'intimité du couple ou de la famille, la maladie de sa femme, qu'il ne veut pas porter à la connaissance de lecteurs éventuels mais que nous avons [14] maintenus ici, mais entre crochets. Il fait également à plusieurs reprises mention de documents complémentaires qu'il entendait ajouter au texte et qui n'y ont pas été intégrés.

Les lecteurs de Tocqueville et les spécialistes de son œuvre ont jusqu'ici eu à regretter que ces *Mémoires*, dont ils verront la richesse, n'aient pas encore été édités. Quelques pages avaient été semble-t-il été publiées en janvier 1867, dans *Le Contemporain*, par Édouard de Tocqueville. En 1901 un texte de 38 pages : *Épisodes de la Terreur Texte imprimé : extraits des Mémoires du Comte de Tocqueville* parut chez Levéziel, à Compiègne². Ce même texte a été publié à nouveau

² *Épisodes de la Terreur* [Texte imprimé] : extraits des *Mémoires du Comte de Tocqueville*, ancien pair de France / publié par le Vicomte [Édouard] de Tocqueville, suivis d'une lettre inédite de Louis XVI et d'une lettre inédite de M. de Malesherbes... Publication : Compiègne, E. Levéziel, 1901 Description matérielle : 38 p. ; in-8. Le libellé de cette notice n'est pas

en deux parties dans la revue *Commentaire* dans ses numéros d'été et d'automne 2005 mais il convient de préciser qu'il ne s'agit pas du texte original mais d'un texte largement modifié, une reprise, une réécriture avec tout ce que cela comporte, dans la forme comme dans le fond.

Le texte des *Mémoires* est important à plusieurs titres : il nous révèle la personne et la personnalité d'Hervé de Tocqueville qui était le petit-gendre de Malesherbes et qui nous donne un témoignage précieux sur l'illustre aïeul, mais c'était également le beau-frère de Jean-Baptiste de Chateaubriand, le frère aîné de François René. Son témoignage sur les deux frères, sur les deux fils de Jean-Baptiste et sur la femme de François René est parfois surprenant et très instructif. Il est enfin, et surtout, pour nous, le père d'Alexis et l'on voit en filigrane dans le texte les intérêts et les engagements d'Alexis percer à travers ceux de son père. En ce sens, les *Mémoires* constituent l'une des clés de lecture de la pensée, l'œuvre et l'action d'Alexis.

Hervé de Tocqueville est également un témoin et acteur engagé de son temps, légitimiste bon teint, pur et dur sans être un Ultra, contrairement à la majorité des membres de son entourage immédiat : sa femme, l'abbé Lesueur, qui avait été son précepteur avant d'être celui de ses trois fils, son beau-frère, Louis de Rosambo.

Pour lui, la Restauration était un événement capital qui engageait l'avenir de la France et qu'il fallait absolument réussir, or, en le lisant attentivement, on comprend que, dès le départ, il juge que le processus est mal engagé pour des raisons idéologiques et historiques ; mais il ne faut pas oublier que les *Mémoires* sont écrits après coup, de 1834 à 1840 et retracent une période qui va de 1772 à juillet 1830.

D'un point de vue idéologique, Hervé de Tocqueville considère que les choix politiques de Louis XVIII mènent à l'échec à plus ou moins long terme, parce qu'il donne beaucoup trop de gages aux adversaires politiques, essentiellement au personnel et aux militaires de l'Empire, et singulièrement après les Cent-Jours. Ces garanties éloignent de lui les plus acharnés de son camp et aboutissent à l'élection [15] d'une Chambre introuvable qui rend le pays difficilement

tout à fait exact dans la mesure où il oublie de signaler qu'Édouard de Tocqueville était décédé en 1874.

gouvernable, sans obtenir le moins du monde l'appui des bonapartistes.

La politique de son choix, pure et dure, aurait-elle donné de meilleurs résultats ? Impossible d'en décider. Elle eût peut-être connu moins d'à-coups mais c'était compter sans le processus historique engagé.

Le jugement d'Hervé de Tocqueville peut être considéré comme sévère et injuste si on le compare à celui de Boissy d'Anglas qui juge que le régime mis en place correspond exactement à ce que Malesherbes souhaitait : « *Louis XVIII a accordé solennellement tout ce que M. de Malesherbes avait demandé en vain à Louis XV et à Louis XVI.* ³ »

Chateaubriand estime, lui, que Louis XVIII a donné au pays une charte à laquelle il se conformait, imposant l'équilibre entre les tendances et pressions des Libéraux d'un côté et celles des Ultras de l'autre. Il affirme que son règne a été une réussite, la première et la dernière du genre, de celles qui attirent à tort plus les critiques injustes que les compliments mérités et il écrit ce vibrant éloge à la mort du monarque dans *Le Roi est mort, vive le roi* :

« La partie active du règne de Louis XVIII a été courte, mais elle occupera une grande place dans l'histoire. On peut juger ce règne par une seule observation il ne se perd point dans l'éclat que Napoléon a laissé sur ses traces. On demande ce que c'est que Charles II après Cromwell, Charles II, dont la restauration ne fut que celle des abus qui avoient perdu sa famille : on ne demandera jamais ce que c'est que le sage qui a délivré la France des armées étrangères après l'ambitieux qui les avait attirées dans le cœur du royaume ; on ne demandera jamais ce que c'est que l'auteur de la Charte, le fondateur de la monarchie représentative, ce que c'est que le souverain qui a élevé la liberté sur les débris de la révolution, après le soldat qui avait bâti le despotisme sur les mêmes ruines ; on ne demandera jamais ce que c'est que le Roi qui a payé les dettes de l'État et fondé le système de crédit, après les banqueroutes ré-

³ Boissy d'Anglas : *Essai sur la Vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes*, adressé à mes enfants, Paris, 1819. 2 vol. in-8°.

publicaines et impériales. On ne demandera jamais ce que c'est que le monarque qui, trouvant une armée détruite, a recréé une armée. Le monarque qui, après des guerres glorieuses, mais longues et funestes, en quelques mois, par un vaillant prince à la prodigieuse expédition d'Espagne, tuant deux révolutions d'un seul coup, rétablissant deux Rois sur leur trône, remplaçant la France à son rang militaire en Europe, et couronnant son ouvrage en nous assurant l'indépendance au dehors, après nous avoir donné la liberté au dedans. Son règne s'agrandira encore en s'éloignant de nous. La postérité le regardera comme une nouvelle ère de la monarchie comme l'époque où s'est résolu le problème de la révolution où s'est opérée la fusion des principes, des hommes et des siècles, où tout ce qu'il y avait de possible dans le passé, s'est mêlé à tout ce qu'il y avait de possible dans le présent. De la considération des difficultés innombrables que Louis XVIII a dû rencontrer à l'exécution de ses desseins, naîtra pour lui dans l'avenir [16] une admiration réfléchie. Et quand on observera que ce monarque, qui avait tant souffert, n'a exercé ni réaction ni vengeance que ce monarque dépouillé de tout, a aboli la confiscation, qu'étant maître de ne rien accorder en rentrant en France, il nous a rendu des libertés pour des malheurs, nul doute que sa mémoire ne croisse en estime et en vénération chez les peuples. ⁴ »

Hervé de Tocqueville était beaucoup plus proche de Charles X que de Louis XVIII, au point que certains ont pensé qu'il avait été l'un de ses agents, ce que rien n'établit, mais il se distingue des Ultras avec lesquels il partage pourtant bien des valeurs communes. Il juge que, dès la fin du règne de Louis XVIII, l'entourage de Charles X, notamment la Congrégation, mettent leurs hommes en place, le monarque laisse Villèle conduire la politique à sa guise, et l'action des ministères Villèle et Polignac s'éloigne de plus en plus du mouvement de l'histoire qui est en train de se faire. Concernant les ordonnances de 1830, Tocqueville considère que Charles X ne comprend rien à la situation réelle du pays et il écrit non sans une ironie amère : « *Les ordonnances furent signées dans le Conseil du dimanche 24 juillet.*

4

Hommage à Louis XVIII, Le Roi est mort, Vive le Roi, 1824.

Charles X alla le lendemain gaiement à la chasse en disant ; “Je suis enfin Roi.” »

Contrairement aux Ultras, Hervé de Tocqueville avait, lui, le sens de l'Histoire et il savait que la restauration à l'identique de la monarchie était impossible comme Alexis l'écrivait à son frère Édouard le 24 mars 1830 : « *Tout cela sent un peu le Louis XIV, comme tu vois, mais le peuple français de Louis XIV a disparu* » ; et, lorsqu'il voit partir le cortège royal, il est assuré que la branche aînée est sortie de l'Histoire.

Les Mémoires d'Hervé de Tocqueville nous livrent l'histoire de ces 30 années dont il fut le témoin et l'un des acteurs importants puisqu'elles couvrent sa carrière de préfet dans six départements, carrière dont l'étape ultime est marquée par l'accession à la préfecture de Versailles. Ce témoignage est donc d'une importance majeure.

Au retour des Bourbons, le problème politique qui se posait à la monarchie restaurée était celui de la possibilité de leur réadaptation à la France du moment ; vingt-cinq années s'étaient écoulées depuis le début de la Révolution et depuis lors, le pays, les habitants et la société n'étaient plus les mêmes.

Le 30 mars 1814, le comte d'Artois entre dans Paris déclare simplement : « *Rien n'est changé ici, il n'y a qu'un Français de plus* », mot remarquable, qui fit naître tant d'espérances si peu réalisées, note Hervé avec regret.

Le décalage entre ceux qui reviennent et les autres Français apparaît d'emblée dans les choses les plus simples, les attitudes par exemple. Avant d'entrer dans Paris le roi s'arrête à Compiègne ; beaucoup de nobles viennent lui rendre hommage, parmi eux, Hervé qui souligne l'incongruité du vêtement des arrivants qui sont : « *en costume anglais, comme si les Princes se fussent donné le mot pour choquer la vanité de la nation la plus susceptible du monde.* » Leur attitude elle-même n'est [17] pas adaptée à l'entourage. La duchesse d'Angoulême, fille aînée de Louis XVI, seule rescapée du massacre de la Terreur, mariée à son cousin, fils aîné du futur Charles X, se trouve également en décalage avec l'attente des Français : « *cette grande et innocente victime de nos révolutions (...) eût pu être adorée des français et devenir l'arbitre entre les prétentions de la Royauté et les griefs du peuple, mais la sécheresse de ses discours et la hauteur*

de ses manières ne tardèrent pas à indisposer les esprits. Elle était cependant pleine de bonté, mais la grâce et l'affabilité sont peut-être encore plus nécessaires en France que la bonté. L'absence de ces qualités l'a fait méconnaître. »

En outre, à leur retour, les émigrés ont d'une certaine façon une revanche à prendre, politiquement avec la *Chambre introuvable* et la *Terreur blanche* de 1815. L'ensemble des aristocrates, émigrés comme non émigrés, font désormais preuve d'une morgue insupportable vis-à-vis de la bourgeoisie avec laquelle ils avaient noué des liens dans l'adversité, pendant le Directoire le Consulat et l'Empire. Soudain les anciennes inimitiés renaissent, de nouvelles se font jour. Ces deux castes qui entendent chacune avoir part au pouvoir entrent en rivalité. Désormais la bourgeoisie, qui est économiquement dominante, entend, depuis mars 1814, mais bien plus fortement depuis les Cent-Jours, faire comprendre aux aristocrates qu'elle peut très bien se passer d'eux alors que la réciproque n'est pas vraie.

Le 26 mars 1815, Hervé, qui a été remplacé par un Corse à la préfecture d'Angers, quitte la ville avec sa famille. Il lui faut trouver un lieu pour loger les siens en tâchant de trouver en endroit propice pour s'embarquer afin de rejoindre le roi. Il part pour Lannion où sa femme possédait des terres et où l'homme de confiance en charge de ces biens, Guermarquer, est maire de la ville. Là il trouve une ville totalement remontée contre les aristocrates qui, à leur retour, ont fait preuve d'une arrogance insupportable vis-à-vis du parti démocratique et singulièrement des bourgeois qui entendent conserver les biens nationaux qu'ils ont acquis à bas prix. Il témoigne de l'accueil qu'il reçut alors :

« À peine eus-je mis le pied dans la Bretagne, que j'eus lieu de me repentir de ma résolution. L'esprit révolutionnaire que les guerres civiles avaient changé en passion ardente, s'était réveillé dans les villes. Des drapeaux tricolores étaient suspendus à presque toutes les fenêtres, et on voyait sur les places publiques des arbres de liberté surmontés du bonnet rouge. L'accord qui régnait précédemment entre la bourgeoisie et la noblesse n'y existait plus ; la fierté que la noblesse avait montré pendant la Restauration, avait blessé peut-être plus vivement encore qu'ailleurs la susceptibilité bourgeoise et la classe

moyenne développait toute la morgue qu'inspire la victoire sur des hommes dont on a éprouvé des humiliations. »

De là l'idée politique qui naît chez Hervé de Tocqueville et qui constitue chez lui un leitmotiv : pour éviter une nouvelle révolution, il faut créer une nouvelle aristocratie, une aristocratie d'argent, lui donner des privilèges et l'associer au pouvoir afin d'éviter qu'elle ne s'en empare elle-même en poussant devant elle la plèbe qu'elle vient chercher dans ces temps-là pour évincer le pouvoir en place.

Cette partie-là du raisonnement est parfaitement exacte, elle a été à l'œuvre en 1789, comme elle le sera en 1830 et en 1848, raison pour laquelle Alexis dénonça [18] alors le danger de la Campagne des Banquets qui ne procéda pas autrement et arriva aux mêmes résultats :

« J'avais la ferme conviction qu'une monarchie ne peut subsister sans une classe intermédiaire entre la royauté et le peuple. Dans l'ancien ordre des choses, cette classe intermédiaire était la noblesse qui possédait les droits et exerçait des fonctions souvent onéreuses au peuple. À mes yeux cette aristocratie héréditaire se trouvait détruite sans retour. Je voulais qu'elle fût remplacée par l'aristocratie de la grande propriété, et de la haute capacité, aristocratie dont la nature mobile n'inspirant point de jalousie, pourrait être dotée d'attributions utiles au peuple... »

Ce dernier point est capital ; contrairement à l'aristocratie ancienne cette nouvelle aristocratie serait mobile. Les fortunes se font et se défont ce qui devrait éviter à cette nouvelle aristocratie de se constituer, comme l'ancienne aristocratie, en une caste fermée comme ce fut le cas en France depuis le XIV^e siècle, soulignera Alexis dans *L'Ancien Régime et la Révolution*.

Hervé précise ainsi sa pensée :

« Je pense donc qu'il est indispensable de remplacer les restes de l'aristocratie féodale par l'aristocratie de la propriété. Alors la noblesse serait concentrée dans la Chambre des Pairs et Sa Majesté pourrait, en dehors de cette chambre, récompenser les services en accordant des majorats. Les rangs et les distinctions émaneraient ainsi directement du Trône et ne seraient plus la conséquence des privilèges anciennement acquis. La mesure que je propose concilierait les intérêts de l'ancienne noblesse et ceux du Gouvernement. Le noble retrouverait dans l'aristocratie de la propriété l'influence dont ses titres le privent actuellement ; cessant d'être en butte à la jalousie des autres classes, il remonterait naturellement au rang que sa propriété lui assignera dans la société et l'ordre entier échapperait la proscription morale dont il est menacé.

Je supplie Monseigneur d'observer que je raisonne dans la supposition que les lois organiques de la Charte établiront fortement l'aristocratie de la propriété.

Mais il ne suffit pas que l'aristocratie génératrice de la Chambre des députés soit solidement établie, il est nécessaire encore de former des aristocraties locales qui défendent l'État de l'envahissement de la démocratie. Les aristocraties particulières seraient placées dans les conseils généraux et dans les conseils d'arrondissement qui seraient organisés de manière à ce que chacun de ses membres trouvât dans sa propriété un motif d'attachement à l'ordre établi, un petit écrit que j'ai sous les yeux a émis l'idée ingénieuse de ne prendre les membres des conseils généraux que parmi les éligibles à la Chambre et ceux des conseils d'arrondissement que parmi les électeurs : l'organisation de ces conseils et des conseils municipaux devrait, ce me semble, faire partie des lois organiques de la Charte. (Mémoire remis au duc d'Angoulême à Metz le 23 novembre 1818). »

Il ne s'agit donc pas pour Tocqueville de favoriser ni même simplement d'accompagner le surgissement de la démocratie mais de se donner les moyens d'en éviter la montée. La mutation de l'aristocratie étant le seul moyen à ses yeux, d'en assurer une forme de perpétuation

alors que, à la même époque, à quatre ans près, Royer-Collard affirme, en 1822, dans un discours à la Chambre : « *À mon tour, dit-il, [19] prenant comme je le dois la démocratie dans une acception purement politique et comme opposée ou seulement comparée à l'aristocratie, je conviens que la démocratie coule à pleins bords dans la France.* »

Hervé de Tocqueville juge sévèrement le règne de Louis XVIII qu'il considère comme marqué par une confusion politique, qui était sans doute inévitable en raison des circonstances, mais que le monarque a entretenue, alors que, nous avons vu Chateaubriand faire un éloge appuyé du monarque bien que leurs relations aient souvent été difficiles et tendues.

Louis XVIII devait faire face à une situation politique d'une complexité extrême. Il fallait renouer entre la famille royale et la Nation un lien qui n'existait plus depuis la Terreur. En 1814, la situation était problématique mais bénéficiait d'une conjoncture favorable en raison de l'arrêt de la guerre qui mettait fin à la gigantesque hémorragie que le pays avait eu à subir. Tocqueville souligne qu'il a vu les femmes manifester leur satisfaction au retour du roi et il est sur ce point en profond désaccord avec la duchesse d'Abrantès qui : « *dans ses Mémoires, a avancé que les souverains avaient été reçus froidement dans Paris. Témoin de leur entrée, je puis affirmer que l'enthousiasme a été extrême de la part des mères et des épouses.* ».

En 1815, la situation est tout autre et singulièrement plus difficile pour le pouvoir. Pour le pays, qui avait à subir l'occupation étrangère, le second retour de Louis XVIII se faisait cette fois dans les fourgons de l'étranger comme le soulignent de nombreuses caricatures d'époque qui témoignent de l'état d'esprit de l'opinion publique. Désormais le fossé creusé entre les aristocrates et les bourgeois devenait béant ; ces derniers entendaient devenir la première force politique du pays dont ils étaient la première force financière et économique. Il existait dans le fond idéologique de la bourgeoisie un retour implicite du discours de Sieyès : ces émigrés ne revenaient-ils pas de Franconie, la bourgeoisie pouvait se passer d'eux pour diriger le pays, l'inverse n'était pas vrai.

Louis XVIII avait envisagé en un premier temps d'installer son pouvoir dans les marques du pouvoir précédent. Il s'agissait en quelque sorte de ne rien changer pour permettre au pouvoir nouveau

de perdurer et de trouver sa place afin d'imposer ensuite sa propre signature. Les protestations des émigrés qui réclamaient leur dû rendirent d'emblée caduque la volonté première du monarque. La rupture des Cent-Jours fut catastrophique pour Louis XVIII et l'élection de la Chambre introuvable allait rendre impossible toute tentative d'imposer à sa politique une ligne absolument cohérente.

Comment diriger un pays si politiquement divisé ? Les maistriens, ultras et contre-révolutionnaires étaient politiquement et idéologiquement majoritaires mais il n'était pas possible de se rallier à leur politique sous peine de conduire à de nouveaux troubles révolutionnaires ; la fin du règne de Charles X et la révolution de 1830 en fournissent la preuve évidente.

Les bonapartistes étaient encore nombreux et influents, Tocqueville en fit l'expérience à Dijon, et, de plus, militairement ils tenaient encore une partie de l'armée, preuve en fut donnée pendant les Cent-Jours ; en outre, les heurts et conflits [20] entre les anciens des armées napoléoniennes et les nouveaux cadres issus de l'aristocratie qui occupaient des postes de commandement sans avoir combattu étaient nombreux.

Le petit peuple était partagé : peuple des villes, peuple des campagnes : rien de commun entre les ouvriers de Paris ou de Lyon et les paysans vendéens ; en revanche la bourgeoisie urbaine, petite ou grande, était plutôt marquée sinon par des idées républicaines, du moins par la volonté de prendre une part active aux instances de décision et au pouvoir, elle cassera toutes les tentatives de Charles X pour redresser la situation pendant les dernières années du régime. Et, pire que tout, les partis opposés, les ultras d'un côté, les libéraux de l'autre, s'unirent en se donnant pour seul mot d'ordre de faire tomber les Ministères Villèle et Martignac et amenant ainsi à terme la chute du régime. Cette double opposition faisait la politique du pire, elle a considérablement gêné les gouvernements de Louis XVIII et paralysé la fin du règne de Charles X et quand celui-ci a choisi un dernier gouvernement à sa main, qui a entrepris de lever les blocages par la force, il est arrivé exactement au résultat annoncé à l'avance par Alexis de Tocqueville qui écrivait le 6 mai 1830 à son frère Édouard : « *Qu'arriverait-il de ce déploiement de force ? Peut-être la chute de la maison régnante. (...) Personne ne veut des ordonnances.* »

Plus Hervé de Tocqueville avance dans la rédaction de ses *Mémoires*, plus il est évident pour lui que pour, la tâche de la Restauration était finalement une mission impossible. Il fait cependant de son mieux pour tenter d'en assurer la réussite malgré tout.

« Louis XVIII voulait être le roi de la nation, le comte d'Artois fut accusé d'être le roi de la contre-révolution et des émigrés. Bientôt, tous les hommes opposés aux idées nouvelles dénigrèrent le Roi et exaltèrent son frère. Toutes leurs espérances semblèrent s'appuyer sur lui. »

Lorsqu'il écrit ses Mémoires, à partir de 1834, Hervé considère rétrospectivement les événements passés, mais dès qu'il aborde le retour de Louis XVIII, en 1814, il jette un regard d'ensemble sur le monarque et son frère qui devait lui succéder mais également sur l'entourage direct des deux hommes et personne ne trouve vraiment grâce à ses yeux. Aucun des deux souverains n'avait une envergure suffisante pour redonner à la monarchie un élan lui permettant de perdurer. Louis XVIII était un habile manœuvrier, ce n'est pas là véritablement une qualité, encore moins une qualité suffisante :

« Louis XVIII avait plus d'esprit que le caractère, plus de beau langage que de franchise, plus de dureté que de fermeté, plus d'entêtement que de persévérance dans la ligne de conduite que son jugement lui conseillait. »

Le futur Charles X avait les yeux rivés sur le passé ; son idéal premier était de réintégrer le passé dans le présent, ou de faire vivre le présent comme si c'était le passé. Sorte de rêve chimérique qui renvoie plus à Don Quichotte ou, peu de temps après, aux fantasmagories wagnériennes, qu'à la gestion d'un État qui entrait dans l'ère de la révolution industrielle ; sorte de posture à la Louis II de Bavière, données [21] esthétiques en moins. Et évidemment il était encouragé par tous les mauvais génies du moment, théoriciens de la réaction et du décadentisme :

« Le Comte d'Artois était plein de grâce, mais les agréments de sa personne et de ses manières ne purent surmonter la défiance qu'il inspirait ; on le savait imbu de toutes les idées de l'ancien régime et on vit ceux qui les avaient conservées, soit par habitude, soit par intérêt, se grouper autour de lui. Ce prince aimait à se composer une existence à part et à se former un pouvoir indépendant, et quelquefois rival de celui de son frère. »

Et bien sûr tous ces gens de manœuvrer contre la politique de Louis XVIII pour rendre la gouvernance impossible ce qui fut le fait tout à la fois des contre-révolutionnaires et du parti catholique, des jésuites et de la Congrégation, véritable Opus Dei avant l'heure qui dispose d'une importance démesurée et néfaste à laquelle il se heurte lorsqu'il est préfet de la Somme :

« Dans mon nouveau poste, les difficultés ne viendront ni de l'administration, ni de l'opinion publique, mais d'une cause que j'ai fait pressentir, je veux parler de l'influence dominante et intolérante de la Congrégation et des Jésuites. »

L'ensemble des groupes et forces en présence se livraient une guerre continuelle poussant leur idéologie jusque dans ses ultimes retranchements, jusqu'à la catastrophe ultime et le monarque ne pouvait attendre aucun secours, bien au contraire de l'entourage du pouvoir et notamment des deux princes qui pouvaient être un jour en charge de la couronne. Le duc d'Angoulême poussait ses principes « jusqu'à l'absurde » et la violence du duc de Berry jouait en sa défaveur.

Dès la formation du premier gouvernement de Louis XVIII, Hervé, comme la majeure partie des légitimistes, n'admet pas que le roi mette Talleyrand à la tête du gouvernement et il persifle : comment comprendre que le roi nomme à ce poste un évêque dévergondé et sceptique qui de plus s'entoure, d'ecclésiastiques et qu'un poste soit octroyé à un protestant, Guizot, et il voit dans cette confusion, funeste

pour la suite, la marque du favori du moment le duc de Blacas ⁵, qu'il méprise profondément :

« Talleyrand composa son ministère d'anciens abbés. L'Abbé de Montesquiou fut nommé Ministre de l'Intérieur, l'Abbé Louis Ministre des Finances, et chose plus étrange encore, l'Abbé de Prade reçut le titre de Grand Chancelier de la Légion d'honneur, ce qui mettait sous sa direction les décorations de l'armée. Il est vrai que l'Abbé de Montesquiou, pour faire compensation, se hâta de se donner un Secrétaire général protestant, M. Guizot. Ce Ministre, homme d'esprit, réunissait en lui les plus bizarres contrastes d'idées libérales et d'impressions de l'ancien régime. La direction qu'il donnait aux affaires s'en ressentait, du reste léger et imprévoyant comme les hommes de son siècle, il n'aperçut aucun des dangers qui entourèrent la première Restauration. »

Pour Hervé, Guizot manquait d'intelligence politique, il s'aveuglait lui-même ; il ne voit pas, ne comprend pas les conséquences à venir de son action : *« La [22] direction qu'il donnait aux affaires s'en ressentait, du reste léger et imprévoyant comme les hommes de son siècle, il n'aperçut aucun des dangers qui entourèrent la première Restauration. »* Hervé achève ses Mémoires en 1840 ; huit ans plus tard, Alexis considérera que c'est le même aveuglement, le même immobilisme, le même refus de la réforme de Guizot qui a amené également la révolution de 1848. Il convient de rappeler ici que les premières manifestations du 22 février 1848 se déroulèrent au cri de : *« Vive la réforme, à bas Guizot. »*

Ces deux jugements identiques font singulièrement contraste avec les appréciations des historiens et philosophes libéraux d'aujourd'hui qui considèrent favorablement le libéralisme politique et économiques de Guizot dont Hervé et Alexis soulignent la responsabilité dans les échecs de la Restauration et de la Monarchie de Juillet !

Pour Tocqueville la constitution du premier gouvernement de la Restauration constitue une importante maladresse due à une double

⁵ Pierre Louis Jean Casimir de Blacas d'Aulps, 1771-1839.

erreur d'appréciation du roi et du duc de Blacas qui porte là une lourde responsabilité :

« D'ailleurs un favori possédait toute la confiance de Louis XVIII, sous le titre modeste de Ministre de la Maison du Roi, il exerçait la plus grande influence dans le Conseil. Louis XVIII, malgré ses lumières, était toujours subjugué. Il avait besoin d'un favori (...) Le favori qui régnait en 1814 était le Comte de Blacas, homme vain, altier, de peu de jugement, et ne connaissant nullement la France, quoiqu'il prétendît à la gouverner. Entièrement rempli de réminiscences de l'ancien régime, son influence agissait en opposition aux principes que la Révolution avait fait prédominer. Ses manières étaient sèches, son accueil plein de morgue et de hauteur et de violents ressentiments se joignirent à la défiance qu'il inspirait. »

Comme à chaque bouleversement du pouvoir celui-ci est entouré de quémandeurs et de parasites, d'une multitude de mouches du coche faisant valoir ce qu'elles estiment devoir leur revenir. Ainsi, dès le départ, la situation était très difficile et les choses étaient mal engagées.

Le contenu des *Mémoires*, un document autobiographique et biographique.

[Retour à la table des matières](#)

Hervé de Tocqueville est le dernier rejeton d'une lignée qu'il présente comme formée de gentilshommes campagnards. En fait cette lignée possède des ancêtres illustres qui la font remonter non seulement jusqu'à Guillaume Clérel compagnon de Guillaume le Conquérant, mais encore, par les femmes jusqu'à Tancrède de Hauteville et aux conquérants de la Sicile, ce dont il ne fait pas état et qu'il ignorait probablement. Il remonte donc trois générations en amont à l'époque où s'éteint la branche aînée avec la mort de Françoise-Catherine Clérel de Rampan qui avait épousé le président d'Acquigny ⁶.

⁶ Pierre Robert Le Roux d'Esneval, dit Président d'Acquigny, 1716-1788.

Dans la branche cadette, son grand-père, Georges Charles Clérel, chevalier, seigneur de Tocqueville et Auville, né le 30 octobre 1703, avait eu trois enfants : une fille morte sans postérité et deux fils dont l'aîné Georges René Clérel, chevalier, [23] comte de Tocqueville ⁷, né à Valognes le 21 avril 1725 fut blessé le 9 octobre 1759 à la bataille de Luttenberg et mourut le lendemain ; son fils unique mourut prématurément d'un accident, une pierre qui l'atteignit à la tempe, au collège de Caen. Le second, étant Bernard Bonaventure Clérel comte de Tocqueville, né à Tocqueville le 7 mai 1730, qui épousa, en 1753, Catherine de Damas-Crux, la grand-mère d'Alexis. Le couple n'eut qu'un enfant, Hervé de Tocqueville, né à Menou dans la Nièvre, le 3 août 1772. Sa mère ne parvenant pas à le nourrir, il fallut faire appel à une paysanne des alentours pour l'allaiter et lui garder la vie sauve. Il se trouvait donc être le seul représentant de la famille à une époque où un enfant sur quatre n'atteignait pas l'âge d'un an et un sur deux seulement arrivait à l'âge de vingt ans ! Le risque encouru était d'autant plus grand que son père : *« était imbu du système de Jean Jacques sur l'éducation des enfants ; il croyait me donner un tempérament plus robuste en m'élevant presque nu quelles que fussent les rigueurs de la saison, une simple robe sans bas composait mon vêtement. »*

Ce père qui, dans son enfance, avait subi un empoisonnement au vert de gris, mourut le 6 janvier 1776, Hervé n'avait alors que trois ans et demi.

La mort du père fut édifiante et très chrétienne et il recommanda à son fils d'aimer et de respecter cette femme remarquable qu'était sa mère.

L'enfant passa alors des années heureuses à Tocqueville près d'une mère aimante dans la cadre du pays qui entourait le manoir familial, dans un lieu qui lui semblait le plus beau du monde, près des domestiques, régisseurs et habitants du lieu qui vivaient en harmonie avec leur seigneur.

Mais il fallait donner une éducation à l'enfant et sa mère engagea un premier précepteur, rapidement congédié, sans qu'Hervé en sût la raison ; mais cette période heureuse fut brève : *« Ici se termine le récit*

⁷ George René Clérel comte de Tocqueville, seigneur d'Auville, 1725-1758.

du bonheur de mon enfance. » À huit ans il est confié au collège d'Harcourt à Paris, mais étant donné son jeune âge, il doit être mis sous la tutelle d'un abbé, lecteur de Voltaire et Rousseau, mais également méchant homme, voire sadique. Heureusement, son oncle maternel, le comte de Damas, qui n'appréciait guère les lecteurs des philosophes, le fit renvoyer et l'enfant fut confié à un autre précepteur, l'abbé Louis Lesueur, né en 1751 à Ansauvillers, en Picardie qui devait être l'ami de toute sa vie. Il fut également le précepteur de ses trois fils, partageant la vie de la famille jusqu'à sa mort qu'Alexis apprit pendant son voyage aux États-Unis. Cette relation privilégiée avec l'abbé Lesueur devait développer chez Hervé une forte sensibilité qui contrastait avec la fermeté qui était le fond de son tempérament.

Il revint à Tocqueville pour faire sa première communion, moment d'émotion et de bonheur partagé avec sa mère, mais le malheur n'allait pas tarder à frapper de nouveau. Dès le printemps 1775, sa mère fut atteinte de la petite vérole et l'enfant devait rester éloigné d'elle, la maladie étant très contagieuse. Il ne pouvait qu'entendre les cris de douleur de son agonie.

[24]

« *À treize ans je restais orphelin de père et de mère, sans frère ni sœur, c'est-à-dire sans personne avec qui mon âme pût sympathiser.* » Hervé de Tocqueville n'avait plus aucun parent appartenant à sa lignée paternelle mais il conservait dans la lignée maternelle une grand-mère, des oncles et des tantes malheureusement la tendresse et l'affection faisaient défaut. Seul Lesueur lui apportait l'attention dont il avait besoin. Il fut confié aux bons soins de sa tante maternelle, Marie-Adélaïde de Damas-Crux, mariée en 1755 à un financier, Félix Lallemand de Nantouillet. Il se trouvait plongé dans un milieu affecté, prétentieux, caustique et ironique ce qui renforça sa timidité et sa gaucherie et lui valut les sarcasmes de la compagnie si bien qu'il dut menacer de s'en éloigner si rien ne changeait.

Il retourna ensuite quelques mois en Normandie avant d'être intégré comme aide de camp dans le régiment du comte de Damas en 1788⁸. Il a seize ans alors, les épreuves de la vie ont déjà fait de lui un homme. Plus tard, on pourra dire la même chose, pour des raisons dif-

⁸ Louis Etienne Comte de Damas-Crux 1735-1814.

férentes, d'Alexis qui passa en une année, entre quinze et seize ans, de l'enfance à l'âge adulte.

C'est l'époque des premiers émois amoureux mais déjà la Révolution arrive avec ses péripéties. La fuite du roi et son interception à Varennes constituent, un tournant capital pour la suite des événements, ils accélèrent l'émigration et amènent la constitution de l'armée des princes. Les membres de la parentèle d'Hervé, émigrés à Bruxelles, le pressent de les rejoindre. Il temporise pendant plusieurs semaines et finit par gagner la Belgique au début de 1792.

Sur ce point son témoignage est particulièrement important, il décrit les membres de sa caste comme ayant perdu tous leurs repères et principes moraux et se livrant à « *un libertinage effréné* ». Il est effrayé de leur incapacité à comprendre les enjeux de la situation et de leur propension à prendre leurs désirs pour des réalités. Le décret de la législative du 9 février 1792 concernant le séquestre des biens des émigrés qui ne seraient pas rentrés en France dans le mois qui suit le fait revenir tout en laissant à Bruxelles l'abbé qui l'accompagnait, pour donner des garanties à ses proches quant à son retour. Au mois d'août, à vingt ans, il tente, sans y parvenir, mais sans efforts démesurés, de rejoindre l'armée des princes. Il revient donc à Paris et se fait inscrire dans la cavalerie de la Garde constitutionnelle de Louis XVI.

Les événements s'enchaînent, le roi est contraint de licencier cette garde qui constitue sa seule véritable protection. Le 10 août, seconde grande journée révolutionnaire après le 14 juillet 1789, Hervé est pris dans la tourmente. Il parvient à échapper aux patrouilles des sans-culottes qui promènent des têtes au bout des piques. Les partisans du monarque ne peuvent plus qu'assurer leur propre sauvegarde puisque le roi, qui a donné l'ordre aux troupes chargées d'assurer sa défense de déposer les armes, est alors emprisonné au temple avec la famille royale.

Hervé organise la fuite de Lesueur qui allait être arrêté et le rejoint dans sa famille, en Picardie où il séjourne jusqu'en janvier 1793. À ce moment la famille [25] Rosanbo lui rappelle les contacts établis avec lui, par l'intermédiaire de M. de Gontaut⁹, avant le 10 août, en vue d'un mariage éventuel avec Louise de Rosanbo.

⁹ Jean-Armand, de, marquis de Gontaut-Biron, 1746-1826.

Hervé ne se sentait plus totalement engagé à ce mariage étant donné les circonstances politiques et l'incertitude du moment mais c'était justement ce qui poussait les Rosanbo à marier leur fille et à assurer ainsi sa protection. Il quitte donc la Picardie le 21 janvier et il apprend l'exécution du roi en arrivant à Paris. Le 30, il arrive à Malesherbes, chez le « *vénérable vieillard* » qui a assuré la défense de Louis XVI, et qui est le grand-père de Louise Lepeltier de Rosanbo qu'il doit épouser.

Ici les *Mémoires* nous apportent des renseignements intéressants, ignorés jusqu'à ce jour. Les deux jeunes gens viennent d'avoir vingt ans et ils ne se connaissent pas ; ils ont été présentés l'un à l'autre une seule fois neuf mois plus tôt. Hervé demande donc à son arrivée à avoir : « *une conversation avec elle* ». La rencontre est peu engageante, certes Louise est jolie, mais l'entrevue est si froide qu'il songe à se retirer ; une seconde entrevue arrangera les choses. Les bans sont publiés le 19 février, les deux jeunes gens ne se connaissent que depuis une quinzaine de jours, le mariage civil a lieu le 22 février et le mariage religieux le 13 mars. Mais il est un événement bien plus singulier encore que les *Mémoires* nous révèlent, événement si personnel qu'Hervé l'a rayé de sa main afin qu'il ne figure pas dans une édition éventuelle qu'il envisage comme possible, plusieurs indices le donnent à penser. Il écrit en effet :

« Le surlendemain de mon mariage, je fus, avec ma femme, faire une visite dans le bourg de Malesherbes, là, elle fut prise d'une attaque de nerfs. Je n'avais jamais vu pareil accident. J'éprouvai une frayeur extrême. Je crus qu'elle allait mourir. Ses parents me rassurèrent ; elle était déjà sujette à cette affection de nerfs qui a augmenté depuis et qui a jeté un voile si sombre sur son existence et sur la mienne, mais je n'en avais pas été prévenu ».

Quel était ce mal ? Sans doute des crises d'épilepsie.

Ces crises qui se produisaient aux mêmes heures, écrit Hervé, s'aggravèrent de plus en plus à partir des années 1814-1815, après que

Louise eut quitté le château de Verneuil-sur-Seine ¹⁰, où elle était protégée et entourée de ses jeunes enfants. Elle [26] mourut, en 1836, âgée de soixante-quatre ans, « après vingt années de misère » ¹¹, écrit Alexis à sa cousine Madame de Grancey, mais lui qui aimait beaucoup sa mère critique à plusieurs reprises, les pratiques matrimoniales d'une aristocratie qui marie des individus qui ne se connaissent pas ; pratiques archaïques comparables à celles de la Chine ancienne...

Ajoutons qu'en ce cas précis, ces troubles connus de la famille expliquent sans doute le fait que Louise est la dernière fille à marier alors qu'elle est la seconde de la lignée. Le mal était donc connu mais on avait pris soin de ne pas l'évoquer avec Hervé avant le mariage et il souligne dans son texte combien ce fait a perturbé sa vie.

La vie à Malesherbes serait agréable sans les annonces de troubles extérieurs. Tocqueville apprend à connaître les personnages de son nouveau milieu, le bonhomme Malesherbes plein de gentillesse, attentif à tous et facétieux, le président Rosanbo et sa femme, la tante maternelle d'Hervé, mariée à treize ans, pleine de bonté, de justesse et de raison, Jean-Baptiste de Chateaubriand qui « possédait tout l'esprit qui distinguait sa famille (mais son caractère avait peu d'agrément. Impérieux et caustique, il voulait dominer toujours et partout et quand il ne pouvait y parvenir, il s'en dédommageait par des sarcasmes) », Madame d'Aunay, la troisième fille de la lignée Rosanbo,

¹⁰ Il faut bien préciser Verneuil-sur-Seine car il existe en France 17 villes portant le nom de Verneuil. Les textes des journalistes et de certains biographes multiplient les éléments fantaisistes concernant Alexis et les siens constituent un florilège important : le papier ne refuse pas l'encre ! En 1998 lorsque je publiai la Correspondance familiale d'Alexis de Tocqueville, la directrice du musée de la Tapisserie de Bayeux m'invita à venir faire une conférence. Elle me fit parvenir le surlendemain l'entrefilet paru dans la presse locale. On pouvait y lire que Tocqueville était né à Verneuil-sur-Avre et qu'il avait écrit *l'Histoire philosophique du règne de Louis XV et le Coup d'œil sur le règne de Louis XVI...*, deux livres d'Hervé de Tocqueville et non d'Alexis !

Tant de fautes en si peu de mots. J'avais vu le journaliste local arriver fort en retard et repartir fort en avance. Où avait-il pu trouver ces éléments ? Je vérifiai, c'était dans le petit Larousse, dans les éditions des années 1920-1930, ce qui prouve combien Alexis de Tocqueville était déjà oublié... On a fait pire depuis !

¹¹ *Œuvres Complètes*, édition Beaumont, VII, p.145, lettre du 11 janvier 1836.

qui « avait la figure et le cœur d'un ange. Une empreinte de mélancolie répandue sur toute sa personne annonçait qu'elle n'était pas destinée au bonheur », et le dernier de la famille, le jeune Louis de Rosanbo, « *Lolo* » qui était alors âgé de seize ans.

Malesherbes qui savait les dangers de la situation se refusa d'envisager de quitter la France et sa fille aînée ne voulut pas le laisser, contrairement à la seconde, Mme de Montboissier qui avait quitté la France et séjourna en Suisse avant d'émigrer en Angleterre en octobre 1792.

Le destin frappe à la porte le 17 décembre 1794, jour de l'arrestation du président Rosanbo ; les autres membres de la famille sont arrêtés à leur tour, le 19. À partir de là les événements s'enchaînent inéluctablement, ils sont retracés dans le premier cahier des Mémoires. La famille est décimée, cinq de ses membres sont exécutés entre le 20 et le 22 avril, Madame de Sénozan, âgée de 75 ans est guillotinée quinze jours plus tard.

« Je sentais le poids immense des devoirs qui m'étaient imposés, à 21 ans, je me trouvais chef de famille, enfermé dans une prison avec un jeune homme de 15 ans et deux jeunes femmes dont le chagrin avait altéré la santé. »

[27]

Hervé et Louise devaient passer en jugement le 12 Thermidor (31 juillet 1794), leur sort était déjà scellé, Hervé explique comment un piège lui avait été tendu par un codétenu ce qui aurait permis de l'accuser de corruption de fonctionnaire et de tentative de fuite :

« On profita de nos craintes pour nous faire tomber dans un abominable piège. Un homme dont la loyauté et les principes ne pouvaient pas nous être suspects. Un gentilhomme, un Chevalier de Saint-Louis, était cependant gagné. Il eut ordre de nous dire que ceux qui verseraient 300 francs dans les mains du concierge, pour le compte des Municipaux, ne seraient pas transférés. (...) J'ai su depuis que le but du sacrifice qu'on

nous avait conseillé était de nous traduire ensuite au Tribunal révolutionnaire, comme prévenus de tentative de corruption envers nos gardiens. Toutes les personnes qui avaient été abusées comme moi devaient être jugées le 12 thermidor. La chute de Robespierre et de ses complices nous a sauvés. »

Robespierre voulait absolument exterminer la famille du défenseur de Louis XVI auquel il ne pardonnait pas d'avoir ému l'assistance lors de sa plaidoirie.

Les péripéties du moment retardèrent encore la libération du jeune couple de jusqu'au 20 novembre 1794, après dix mois d'incarcération.

En 1802 Louise de Tocqueville hérita de château de Verneuil, héritage d'échafaud, selon l'expression de Chateaubriand, mais héritage partiel d'un bien qui avait appartenu à Madame de Sénozan et dont il fallait racheter les parts des cohéritiers, Louise n'étant propriétaire que d'un douzième. La famille s'y installa jusqu'à la Restauration. En septembre 1804, Hervé, qui n'est pas rallié au régime, est nommé par Bonaparte maire de la petite ville où il fera son apprentissage d'administrateur.

Mais pendant toutes ces années la vie familiale avait été mouvementée. Avant de se fixer à Verneuil, les époux s'étaient installés de façon provisoire dans plusieurs lieux différents, à Paris, à Saint Mandé, à l'hôtel de Rosambo à Paris, à Malesherbes, puis de nouveau à Paris, puis à Chatenay-Malabry, avant de s'installer à Verneuil dès 1800 ou 1801.

De la fin 1794 à 1800, Hervé s'occupe de l'ensemble des affaires familiales, des héritages des membres de la famille afin de permettre, notamment à madame de Montboissier de rentrer dans ses biens, n'hésitant pas à plaider sa cause devant Joséphine de Beauharnais. En 1801, il va même jusqu'à Munster, en Westphalie, rencontrer le comte de Damas, son oncle, afin de régler avec lui l'affaire de la rupture d'engagement marital que celui-ci voulait obtenir de sa fille. Ils prennent le chemin du retour en poussant jusqu'à Brunswick pour rendre visite à Mme de Nantouillet, sœur du précédent qui l'avait accueilli à la mort de sa mère. Les voyageurs reviennent en France en

passant par le sud de la Hollande où les habitants se montrent particulièrement inhospitaliers.

Ce passage des Mémoires qui va de la libération du couple à son installation à Verneuil nous vaut également la description des désordres sociétaux du Directoire, période troublée marquée par la licence des mœurs, phase de défoulement qui faisait suite aux peurs de la Terreur. Réaction compréhensible mais qui installait un [28] désordre politique insupportable qui explique le succès du 18 Brumaire. Ce coup d'État bénéficie du consensus populaire, comme ce sera le cas plus tard, en 1851.

Ces années mouvementées voient également la naissance des deux premiers fils de la famille, Hippolyte, en 1797, qui manque mourir de la rougeole, et Édouard qui naît à Paris le 5 mars 1800. Hervé et Louise sont également en charge des deux enfants Chateaubriand, Louis, né en 1790 et Christian, né en 1791 ; ceux-ci, qui sont peu dociles, trait de caractère qui semble appartenir à la famille, vivent à Verneuil pendant les vacances et sont confiés, pour le reste, au collègue Sully où leur oncle François René ne leur rend pas visite une seule fois. Ce manque de gentillesse et cet égoïsme froid de l'illustre écrivain choque beaucoup Hervé qui l'a accueilli sous son toit pendant l'année 1811 où il rédigeait au château, son *Moïse*, le mettant à l'abri des poursuites de Napoléon. Les années passées à Verneuil sont des années heureuses, l'endroit est protégé des agitations politiques, suffisamment mais pas trop éloigné de Paris, si bien que la famille voit arriver des proches et des amis, « *parfois en trop grand nombre* », note Hervé. Alexis vient au monde à Paris, 987 rue de la Ville-L'Évêque, le 29 juillet 1805, et Hervé dit à Louise, un peu déçue d'avoir un troisième fils, que le visage si expressif de celui-ci annonçait qu'il serait « un homme distingué. »

En 1806, l'état de santé de Louise reste médiocre et, suivant l'avis des médecins, Hervé emmène sa famille vers le sud. Il renonce à gagner l'Italie où la guerre vient d'éclater et s'installe à Nice. Les excursions et les promenades permettent à la santé de Louise de se rétablir. Les neveux Chateaubriand qui sont du voyage se montrent rétifs au spectacle d'opéra où Hervé les a amenés.

Les voyageurs ont quitté Verneuil en septembre 1806 ; ils partent de Nice en mars 1807 et reviennent par le chemin des écoliers : Tou-

lon, Marseille, Avignon, Nîmes, Montpellier, Béziers, Toulouse, Bordeaux, Rochefort et La Rochelle. Ils sont de retour à Verneuil à la mi-mai 1807. En 1810 nouveau voyage, cette fois en Normandie, à Tocqueville, sans doute l'unique visite de Louise au château du Cotentin, puis ils se rendent en Bretagne, passent par Lannion, avant de revenir par Brest, Lorient et Nantes.

À Verneuil Hervé se montre un administrateur actif, rigoureux et sévère mais attentif aussi bien à l'ordre public qu'à la tranquillité des citoyens. Il oblige l'instituteur à nettoyer l'église mais instaure la gratuité de l'école. Il veille à la police des cabarets mais procède à des mariages rapides de jeunes gens auxquels leur nouveau statut évite d'être incorporés pour la campagne de Russie. Il considère, sans doute à juste titre, que ses attributions municipales lui ont appris les rudiments des connaissances qui lui ont ensuite été utiles dans ses fonctions préfectorales.

Arrive l'année 1814 avec la campagne de France et les échecs de l'armée française qui ploie sous le nombre. Le gouvernement fait évacuer les hôpitaux des provinces de l'est. Les soldats blessés sont évacués vers l'Ouest. Le village de Verneuil doit accueillir un soir deux bateaux chargés de ces « *spectres échappés au tombeau, arrivèrent presque nus, sans chaussure, la plupart ayant les bouts de pieds gelés et tous portant les stigmates du typhus dont ils avaient été atteints.* »

[29]

Hervé en loge cinq chez lui et les autres en ville, mais le lendemain il fait désinfecter les lieux pour éviter les épidémies.

Toute la famille attend avec impatience le rétablissement des Bourbons, mais les souverains étrangers font preuve de moins de célérité, leur objectif premier était de renverser Napoléon. Sur place le désordre s'installe mêlant la foule des gens qui ne savent pas où aller entre l'armée française qui bat en retraite et l'arrivée des armées victorieuses. À Paris, Hervé croise le cortège de l'impératrice qui quitte la France.

Revenu à Verneuil il décide, le 30 mars, d'emmener toute sa famille à Paris pensant qu'elle serait plus en sécurité dans la grande ville. Le voyage fut mouvementé. À Neuilly il fallut lancer les chevaux à toute vitesse pour éviter d'être pris sous le feu croisé des sol-

dates français qui tenaient un pont et des cosaques qui arrivaient. À la brune la famille arrive à Paris où tout est fermé et les gens barricadés chez eux. Le 31 on apprend que la reddition a été signée et que le tsar et le roi de Prusse entreront dans la ville l'après-midi avec 30 000 hommes. Hervé affirme que les femmes aux fenêtres des Boulevards agitaient des mouchoirs blancs et criaient : Vive le roi ¹².

Après la première abdication de Napoléon, le 6 avril 1814, la première Restauration s'accompagne d'un soulagement populaire qui est manifeste, surtout dans la satisfaction des femmes :

« L'enthousiasme a été extrême de la part des mères et des épouses. On pourrait appeler la première Restauration, la contre-révolution des femmes. Robespierre avait péri parce que la nation ne supportait plus le sang versé sur les échafauds, Napoléon est tombé parce que la nation était lasse du sang versé dans les combats. »

Le joug impérial et le sang versé pesaient trop lourd à ce moment précis.

Louis XVIII ne rentra à Paris que le 2 mai, ce fut donc le comte d'Artois, futur Charles X qui fut accueilli le premier, le 12 avril, le Sénat lui reconnaissant le titre de Lieutenant Général du Royaume. Aussitôt Hervé se fait inscrire, avec son fils aîné Hippolyte, dans la garde nationale à cheval qui se constituait.

Hervé, qui brûle de commencer la carrière qu'il n'a pu faire auparavant en réfère à son oncle maternel, le comte de Damas, premier gentilhomme de la duchesse d'Angoulême qui lui déclare : *« Quittez cette pensée, (...) toute carrière est fermée aux hommes de votre âge ; elle ne se rouvrira que pour vos enfants ; le Roi ne veut se servir que de ce qui existe. »*

¹² Le colonel Fabvier, aide de camp du maréchal Marmont, racontera ce qu'il a vu sur les boulevards, ce jeudi 31 mars 1814 : *« Hommes, femmes, enfants de toutes les classes aisées se précipitent à genoux, les mains levées vers le tsar Alexandre, et crient : "Vivent les alliés ! Vivent nos libérateurs ! Vivent les Bourbons !" »*

Louis XVIII, soucieux de s'installer sur le trône de la façon la plus pacifique possible entendait, à ce moment précis, garder en place tout ou partie de l'appareil d'État existant.

[30]

Avant d'arriver à Paris le roi s'était arrêté à Compiègne où une foule de courtisans, dont Hervé de Tocqueville, se pressa autour de lui. Tous veulent lui être présentés, tous sont émus, non seulement de retrouver le frère de Louis XVI, mais peut-être plus encore la fille de celui-ci, la duchesse d'Angoulême, la seule rescapée de la Terreur. Hervé note cependant une forme de hiatus entre le monarque et son entourage et les Français. Était-ce déjà son impression en 1814 ou seulement de façon rétrospective, en 1834, lorsqu'il commença ses *Mémoires* ?

Il manquait quelque chose à ces gens qui étaient en quelque sorte des étrangers au pays. Ils n'y étaient pas connus, en raison des années d'exil. Ils ne (re)connaissaient pas les Français, qui ne les reconnaissaient pas non plus. Contrairement à l'affirmation du comte d'Artois tout était changé et la France blessée n'était pas vraiment prête à aider les rois qui revenaient avec les ennemis du pays, tout allait se jouer désormais. Plus il avance dans la rédaction de ses *Mémoires*, plus Hervé comprend, rétrospectivement, que le comte de Provence et le comte d'Artois n'étaient pas armés pour faire face à la situation. Le premier, Louis XVIII, parce que c'était un manœuvrier et qu'il eût fallu un homme de rigueur et de principes. Le second parce que c'était un homme en décalage avec son temps ; un homme bon et affable, certes, mais d'un autre temps. En outre, ces deux hommes de tempérament différent jouaient d'une certaine façon l'un contre l'autre : « *Louis XVIII voulait être le roi de la nation, le comte d'Artois fut accusé d'être le roi de la contre-révolution et des émigrés. Bientôt, tous les hommes opposés aux idées nouvelles dénigrèrent le Roi et exaltèrent son frère. Toutes leurs espérances semblèrent s'appuyer sur lui.* », comme autrefois eux-mêmes n'avaient, ni l'un ni l'autre, tenté de venir en aide à Louis XVI au fur et à mesure qu'il avait à faire face aux difficultés de plus en plus grandes qui amèneraient sa fin tragique.

Louis XVIII avait donc renoncé à son idée initiale et nommé un ministère qui devait donner satisfaction aux émigrés avides de pouvoir et d'honneurs : « On ne pouvait sans ingratitude refuser des dédom-

magements aux personnes qui avaient souffert pour la cause royale, et Dieu sait combien s'approprièrent la gloire de ces souffrances. »

Tout ceci provoqua naturellement de très graves problèmes dans la société notamment dans l'armée où la nomination de nobles n'ayant pas d'expérience militaire élevés à des grades importants heurte vivement tous ceux qui ont fait les campagnes impériales et qui voulaient un peu plus de considération. Le dépit engendra la hargne, la grogne, parfois la haine et allait jouer un rôle important lors du ralliement aux Cent-Jours.

Plus grave encore l'attitude de la noblesse qui entend prendre une revanche sur les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler. Les nobles retrouvent ou reprennent leurs titres, s'en attribuent parfois de plus importants. Leur arrogance crée une rupture des solidarités qui avaient pu exister avec la bourgeoisie depuis la fin de la Terreur et, d'une certaine façon, c'est la révolution que recommence. La noblesse retrouve l'esprit de caste qu'elle n'a jamais vraiment perdu. De nouveau tout oppose les nobles qui veulent retrouver les marques de leur état et les bourgeois qui entendent garder ou retrouver le pouvoir politique, sûrs qu'ils sont d'être les détenteurs du pouvoir économique :

[31]

« Comme les titres féodaux reparaissaient, on crut que la morgue de la féodalité pouvait revenir, les liaisons de société qui s'étaient formées dans les provinces se rompirent brusquement. La noblesse s'enferma dans son importance nouvelle. Les nobles firent sentir d'avance la supériorité qu'ils espéraient reconquérir, et les bourgeois conçurent des alarmes et une vive irritation. La France se trouva divisée en deux camps. Dans le premier, les anciens privilégiés et leur clientèle peu nombreuse. »

C'est là une idée capitale qui va traverser l'ensemble des *Mémoires* de Tocqueville qui considérait qu'il fallait associer la bourgeoisie d'affaires au pouvoir afin d'éviter que d'une certaine façon elle ne reprenne pas seule le pouvoir politique, sachant qu'elle possédait déjà le pouvoir économique. Il n'y avait plus qu'un pas à franchir, il le sera en 1830. Mais dans l'immédiat Hervé entend commencer à faire car-

rière. Louis XVIII a reçu en audience particulière la famille de Malesherbes pour rendre hommage au défenseur de Louis XVI. L'attitude du monarque est grave et solennelle ; il eût fait un excellent comédien note ironiquement Hervé qui lui reprochait sa duplicité et son sens de la manœuvre politique qu'il condamnait, sans doute à tort, puisqu'elle lui permit d'être le dernier roi de France à mourir sur le trône.

Après cette visite, le comte de Blacas, favori du roi, intervient auprès de l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, qui propose au roi la nomination de Tocqueville à la préfecture du Maine et Loire.

Hervé de Tocqueville préfet du Maine et Loire

[Retour à la table des matières](#)

Hervé de Tocqueville est nommé préfet le 18 avril 1814. Rétrospectivement il pense qu'il s'agissait pour le pouvoir : « *de satisfaire les Vendéens en leur donnant pour Préfet un petit-fils du défenseur de Louis XVI.* » La situation politique du département était complexe. La Vendée militaire qui représentait une zone d'environ 10.000 km² recouvrait les deux tiers du département de la Vendée, un tiers de la Loire-Inférieure (actuelle Loire-Atlantique), un quart des Deux-Sèvres et le tiers sud-ouest du Maine-et-Loire. Hervé estime qu'il n'était sans doute : « *pas très politique de confier l'administration d'un pays divisé par les souvenirs de la guerre civile à un homme entièrement neuf dans les affaires.* »

Il juge qu'il était alors davantage prêt à l'administration du département, notamment en raison de l'expérience acquise comme maire de Verneuil-sur-Seine, qui constituait une première expérience administrative, qu'au gouvernement d'une préfecture. La situation lui pose en effet problème car il penche, naturellement, du côté des Vendéens, par goût, choix idéologique et politique et en raison des atrocités qu'ils ont eu à subir et du courage dont ils ont fait preuve. Il s'efforce cependant de rester impartial, donnons-lui-en acte, mais toutefois certains ne le perçoivent pas ainsi et expédient des lettres au ministère qui défère près de lui une inspection par le général Rully :

« On avait fait contre moi je ne sais quelle dénonciation à l'abbé de Montesquiou, Ministre de l'Intérieur. Je reçus une lettre écrite de sa main, où il me mandait que mes ennemis m'accusaient de pousser à la réaction. Il n'entraît d'ailleurs à cet égard dans aucune explication, de sorte que je n'ai jamais pu approfondir [32] entièrement les motifs qui avaient mis en émoi l'indolence de Son Excellence. Le Général Comte Rully suivait de près la lettre du Ministre. Sous le prétexte d'une inspection d'armes de guerre, il avait une mission d'observation cachée ; il vint me voir aussitôt qu'il fut arrivé à Angers. Ce général était homme d'esprit, on pouvait causer avec lui et nous nous parlâmes réciproquement avec franchise. Je lui montrai la lettre du Ministre et le priai de me faire pénétrer, s'il le pouvait, dans son obscurité. Je crus comprendre qu'on craignait que je ne fusse trop Vendéen. »

Il fallait compter avec l'existence dans le pays de différents groupes de citoyens notamment les Vendéens proprement dit, les Chouans qui concernent la résistance non proprement vendéenne et qui se répartissent dans la population de tout le pourtour de la Vendée, en Bretagne, mais aussi jusqu'en Normandie. Hervé n'a affaire qu'aux Chouans du nord-ouest du département Maine-et-Loire qu'il juge avec une certaine sévérité :

« L'examen qui m'était commandé ¹³ me mit à portée de reconnaître la différence du caractère des Vendéens proprement dits qui habitaient l'arrondissement de Beaupréau et de celui des Chouans qui habitaient l'arrondissement de Segré. Les premiers, anciens soldats des armées vendéennes, en avaient l'esprit, le dévouement et la loyauté ; les seconds ne s'étaient montrés que comme auxiliaires de la Vendée et ils conservaient

¹³ Sur ordre du roi, le gouvernement avait demandé aux préfets en charge de la Vendée d'examiner dans la population les personnes qui avaient eu lourdement à souffrir des guerres de la convention afin de donner à ceux qui le méritaient un dédommagement.

quelque chose des habitudes de ruses que leur manière de combattre leur avait fait contracter.

Dans l'arrondissement de Beaupréau, nous n'eûmes à reprocher aucun mensonge, aucune feinte aux blessés que nous visitâmes. Plusieurs se présentèrent devant nous avec des ulcères fort anciens et ils nous avouèrent avec franchise qu'ils étaient dus à des causes étrangères à la guerre civile. Nous ne trouvâmes pas toujours la même bonne foi chez les Chouans et nous fûmes obligés à différentes reprises de vérifier la vérité de leurs déclarations. »

En même temps il découvre le tempérament des Vendéens, entièrement soumis à leurs chefs dont ils étaient très proches, mais pour le reste indisciplinés et incapables de s'unir dans la lutte, l'une des raisons qui les avait conduits à l'échec.

Le préfet Hervé de Tocqueville était un homme de terrain, qui dans toutes les préfectures qu'il occupa avait à cœur de recevoir tous les citoyens qui le souhaitaient, mais aussi de visiter tous les arrondissements du département.

Il commence donc ses visites par l'arrondissement de Beaupréau et c'est vraiment pour lui, avant l'heure, un pèlerinage sur les lieux de mémoire. Il énonce les différents lieux du martyrologe, la conduite exemplaire des Vendéens, jeunes ou vieux, femmes et enfants marchant à la mort ; la générosité des chefs épargnant les républicains vaincus qui, aussitôt libérés, tuaient sans scrupules ceux qui leur avaient fait grâce. Il énumère les héros de cette Vendée : une jeune fille qui marche [33] volontairement à la mort, La Rochejacquelin, d'Elbée, Bonchamp, Stofflet, Cathelineau et son fils : « *assassiné par les soldats de Louis-Philippe* »...

Mais l'administration du département est difficile ; le reste du pays, notamment les villes ne partagent pas l'engagement politique de la Vendée, bien au contraire. Il faut compter également sur les acheteurs de biens nationaux qui voient avec inquiétude le retour de la royauté et des aristocrates et il reste également la foule de tous les autres qui subissent la situation.

Dans la quinzaine suivant sa nomination à la préfecture d'Angers Tocqueville dut accueillir, à Saumur puis à Angers, le duc d'Angoulême qui venait visiter la Vendée pour renforcer l'image du nouveau régime. Il se trouve face à une situation critique ; il faut rendre au prince les honneurs militaires mais il existe alors une très vive tension entre les Vendéens qui constituent une partie de la nouvelle armée royale et les anciens, ceux de la garde nationale qui ont une tradition qui remonte à la Révolution et à l'Empire. Un affrontement et un incident grave sont évités de peu.

Le duc demanda à Hervé un mémoire sur le département qu'il lui remit sans tarder, le surlendemain. Il manifesta une vive satisfaction devant la rapidité d'exécution et la qualité du mémoire. Hervé crut avoir acquis son amitié ; la suite des événements lui apprit que ce type de croyance relève finalement de la naïveté.

Il signale au prince l'existence et les agissements d'une « *secte désignée sous le nom de Petite Église (qui) ne reconnaît pas le Concordat de 1802, et refuse l'obéissance aux évêques nommés en vertu de ce concordat, et aux prêtres institués par eux. Lorsque la petite Église domine dans une commune, l'église paroissiale reste vide et le curé se trouve sans ouailles. L'office divin est célébré en plein champ* ». Ceci constitue pour Tocqueville une forme de trouble à l'ordre public auquel il entend mettre bon ordre mais il est surpris de la réponse qui lui est faite :

« La réponse que me fit ce Prince est trop remarquable pour que je ne la consigne pas ici : “Allez-y très doucement (...) avec la Petite Église, le Roi la tolère. Je fus frappé d'étonnement et je me suis demandé pourquoi Louis XVIII tolérât ces insensés qui, par un excès de scrupule, se mettaient en dehors de l'Église Catholique, et exerçaient leur culte en cachette lorsque la religion était hautement favorisée. Il m'a été impossible de me l'expliquer.” »

C'était là l'une des dispositions prises par Louis XVIII qui révélait son esprit manœuvrier qui déplaisait tant à Tocqueville.

Il accompagne ensuite le prince à Beaupréau où dix mille Vendéens en armes les accueillent avec un gigantesque : Vive le Roi qui émut le prince aux larmes. Mais il fallait tenir compte de la situation politique du moment et ne pas heurter trop vivement l'opinion publique du pays, de la Vendée même, divisée entre royalistes et républicains. À ce moment précis, Tocqueville affirme, pour la première fois dans ses *Mémoires*, que l'erreur de Louis XVIII a été de vouloir composer avec l'ennemi politique, les républicains, ce qui n'amènerait aucune reconnaissance de leur part, mais conduirait les légitimistes à durcir leur position, à élire une Chambre introuvable et à fausser le jeu politique jusqu'à mener à l'impasse de la fin du règne de Charles X et à la Révolution de Juillet :

[34]

« De grosses larmes tombèrent des yeux du Prince. Ses opinions étaient alors celle des Vendéens. Mais bientôt on blâma une démonstration de dévouement qui se manifestait d'une façon toute militaire, et on en conçut de l'ombrage : Comment ne pas redouter, disait-on, une organisation armée si complète ; bonne sans doute pour résister à une révolution, mais embarrassante après une Restauration, lorsque le Roi se trouve solidement affermi sur son trône.

Le malheur des Bourbons a été de n'avoir jamais pu accorder de confiance à ceux qui furent leurs ennemis et de se défier toujours de leurs amis. »

Hervé poursuit sa tâche d'administrateur et s'intéresse sérieusement, comme Alexis plus tard, à la question pénitentiaire. Il s'occupe de la condition des détenus et propose un plan de réforme de la gestion et de la direction des détenues ; ce plan, qui avait été admis par le ministre, disparut avec le préfet lui-même à la suite des Cent-Jours. Il prend également en charge la surveillance technique et économique des travaux de transformation de l'abbaye de Fontevault en maison centrale de détention. Un ancien bénédictin de l'abbaye devenu chef de bureau des travaux publics de la préfecture révèle alors des abus, des détournements et malversations. Hervé entreprit de mettre fin à ces abus, le directeur des travaux en référa au ministère de l'Intérieur,

le préfet fut écarté du dossier : « *preuve de la collusion qui existait entre les bureaux du Ministère de l'Intérieur et les entrepreneurs* ».

Compensation ou non ? Hervé qui s'inscrit par principe dans le cursus honorum reçoit à ce moment la légion d'honneur que son oncle avait demandée pour lui à l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur. Celui-ci n'avait pas donné suite mais une nouvelle requête transmise par l'oncle Damas à Guizot, secrétaire Général du ministère, aboutit à la nomination souhaitée. Mais il convient également d'animer la vie de la préfecture. Hervé aimait donner des bals qui constituaient un élément important de la sociabilité de l'époque dans les préfectures¹⁴ ; il souscrivait de bon cœur à cette pratique : « *Depuis le commencement de l'hiver, jusqu'au carême, je donnai un bal par semaine. Ces bals étaient fort gais, fort animés et se prolongeaient souvent jusqu'au jour. La joie était dans toutes les âmes, la confiance dans tous les esprits. Personne ne pressentait l'orage qui allait bientôt fondre sur la France.* »

[35]

L'orage se préparait effectivement, et l'on n'avait pas fait attention aux signes annonciateurs :

¹⁴ « *Du début du XIX^e siècle à la fin des années 1950, les bals de la Préfecture ont constitué des événements de première importance dans les différents chefs-lieux. On sait peu que cette forme de sociabilité constituait un véritable outil de gouvernement destiné à construire le prestige de l'État et à apaiser les vives divisions politiques nationales. Faire l'histoire de ces bals, c'est analyser l'évolution du lien entre gouvernants et gouvernés dans la France contemporaine.* » Voir Pierre Karila-Cohen, professeur d'histoire contemporaine à l'université Rennes 2 et membre de l'Institut Universitaire de France. Lors des Rencontres d'histoire aux Champs libres de Rennes il a présenté une communication à ce sujet : « Gouverner ». Le bal de la Préfecture, outil politique et événement social (XIX^e-XX^e siècle).

« J'appris plus tard qu'une grande partie des officiers du régiment en garnison à Angers portaient depuis quelques jours la violette, signe de reconnaissance des conjurés ¹⁵. »

Le 8 mars au matin, de retour d'un court séjour chez le marquis de Coislin, Tocqueville apprend par Monsieur d'Autichamp, que Napoléon avait débarqué le 1^{er} mars à Golf Juan.

Il entreprend alors d'organiser la résistance à l'usurpateur : circulaire aux maires le 12 mars, avis à tous les citoyens leur annonçant l'arrivée du duc de Bourbon venu pour organiser les opérations mais toutes les mesures militaires décidées se heurtent à l'incurie des acteurs chargés de les mettre en œuvre ; incapacité, attentisme, début de trahison. Ce n'est que le 18 mars que le duc de Bourbon « (reçoit) ses instructions et sa nomination au commandement suprême des 12^e, 13^e et 22^e divisions militaires ». Le 23 mars, un courrier annonce à Tocqueville l'arrivée de Napoléon à Paris.

Le 25, le colonel de Gendarmerie Noireau reçoit de Davout l'ordre de faire arrêter le duc de Bourbon mais il s'engage à ne pas le poursuivre et même à lui faciliter son départ du pays. Le duc quitte Beaupréau le jour de Pâques après avoir reçu les sauf-conduits qui lui avaient été promis pour les gens de sa suite, se refusant, quant à lui d'utiliser celui qui lui était destiné.

Hervé de Tocqueville quitte Angers le 26 au matin pour gagner Lannion où il connaît les mésaventures évoquées plus haut. Il obtient un passeport qui lui permet de gagner Caen, ville calme et conserva-

¹⁵ Les historiens de l'art floral nous expliquent la chose : « *Durant l'exil de Napoléon 1er à l'île d'Elbe, en 1814, les bonapartistes choisirent, comme emblème la violette à cause du dernier message de Napoléon à ses partisans après la capitulation de Paris. Il leur disait qu'il reviendrait avec les violettes. Ils surnommèrent donc Napoléon "caporal Violette", du nom de cette petite fleur qui revient avec le printemps. Des cartes montrant un bouquet de violettes d'apparence candide inondèrent bientôt toute la France. Mais lorsqu'on le scrutait attentivement, le bouquet de violettes révélait les profils de Napoléon, de Marie-Louise et du roi de Rome. Le gouvernement français combattit, par décret et autrement, jusqu'en 1874 toute reproduction de la violette parce que cette fleur était le symbole des bonapartistes.* »

trice et poursuit son idée de s'embarquer en cachette pour rejoindre le roi. Au dernier moment, juste avant l'embarquement prévu, il voit arriver Madame de Saint-Fargeau qui lui annonce le désastre de Waterloo. Il regagne donc aussitôt à Paris.

Il n'a qu'une hâte, retrouver sa préfecture d'Angers et s'adresse à Vitrolles¹⁶, secrétaire d'État, proche du comte d'Artois qui lui explique qu'il doit en référer à [36] Pasquier¹⁷, le nouveau ministre de l'Intérieur, chargé de recomposer l'administration.

« J'allai le voir pour lui exprimer le désir de retourner immédiatement à Angers. (...) Vous ne le pouvez, me dit-il, l'intention du Roi est de faire permuter tous les préfets et sur ce que je témoignais mon étonnement, c'est une mesure sage, reprit-il, car dans les circonstances difficiles qui sont survenues, il est impossible qu'un Préfet n'ait pas froissé quelques personnes et ne se soit pas fait des ennemis. Je répondis que je croyais m'être conduit de manière à ne froisser qui que ce soit, et j'en pris à témoin M. Portalis. Celui-ci balbutia quelques mots, rougit et baissa les yeux. Je sortis convaincu qu'il ne me servait pas auprès de M. Pasquier. Il se souciait très peu que je retournasse à Angers recueillir les traditions de toutes ses lâchetés ».

Tocqueville méprisait le chancelier Pasquier, ministre de l'Intérieur du gouvernement Talleyrand de juillet 1815. *« Cet homme à conscience élastique, serviteur de tous les régimes et de tous les gouvernements »* rapporte simplement ici la décision politique du roi, qui choque Tocqueville. En 1814 Louis XVIII voulait ménager les gens en place et « s'approprier le gouvernement impérial » mais cette position n'était plus tenable en 1815, les Bourbons revenaient « dans les fourgons de l'étranger », il importait donc pour eux de : *« de rejeter la faute sur ceux dont la coupable imprudence en rappelant l'ennemi de l'Europe, avaient appelé en même temps les innombrables armées qui inondaient le pays. Ce crime national était énorme, car ses conséquences furent terribles. La royauté avec une politique plus énergique aurait facilement dirigé l'animadversion publique contre ses adver-*

¹⁶ Eugène François Auguste d'Arnauld, baron de Vitrolles, 1774-1854.

¹⁷ Étienne-Denis, dit le chancelier Pasquier, 1767-1862.

saires. (...). En 1815 la Restauration ne devait se servir que de ses amis. Il fallait que tous ses ennemis fussent abaissés, non pour leurs torts envers elle, mais à cause de l'effroyable calamité qu'ils avaient attiré sur leur pays. »

Faire preuve de bienveillance envers les révolutionnaires et les bonapartistes c'était une faiblesse qui n'attirerait aucune indulgence de leur part vis-à-vis du pouvoir mais dresserait en revanche contre lui les plus ardents des légitimistes.

Dès ce moment Hervé se trouvait en porte à faux vis-à-vis des gouvernements successifs dont l'orientation politique était, pour lui, une erreur grave :

« Je me suis livré à cette digression pour donner à l'avance la clé de ma conduite dans les préfectures où j'ai été appelé après 1815. Elle a été basée sur la politique que je viens de développer. Mais comme elle ne s'accordait pas avec celle du Gouvernement elle m'a exposé à la défaveur de plusieurs Ministres. (...) Je me suis souvent demandé si je m'étais trompé, et je persiste à croire que la marche que j'indique était la seule qui pût affermir la Restauration en la faisant respecter d'abord et aimer ensuite. »

[37]

Après les Cent-Jours la constitution du nouveau gouvernement fut l'objet de grandes manœuvres¹⁸. Chateaubriand pensait être nommé ministre de l'Intérieur et promettait à Tocqueville la préfecture de Versailles. Il souhaitait également accéder à la pairie mais il lui fallut attendre treize ans ! Le 9 juillet, Talleyrand est nommé président du conseil et ministre des Affaires étrangères et Fouché ministre de l'Intérieur : *« Tout à coup une porte s'ouvre : entre silencieusement le vice appuyé sur le bras du crime, M. de Talleyrand marchant soutenu par M. Fouché ; la vision infernale passe lentement devant moi, pénètre dans le cabinet du roi et disparaît. Fouché venait jurer foi et hommage à son seigneur ; le féal régicide, à genoux, mît les mains*

¹⁸ Jean-Claude Brisville a retracé ces péripéties dans sa pièce *Le Souper* qui a également donné lieu à un film.

qui firent tomber la tête de Louis XVI entre les mains du frère du roi martyr ; l'évêque apostat fut caution du serment. » écrit remarquablement Chateaubriand.

Tocqueville fut donc nommé préfet de l'Oise et rejoignit Beauvais le 18 juillet, pour une courte durée, tout juste un peu plus de six mois. Là il est confronté à la tâche difficile de l'administrateur qui doit faire face à des armées d'occupation. Il lui appartient de discuter les exigences disproportionnées des Prussiens en pays conquis. Il faut tenter de limiter les réquisitions, d'en réduire l'importance, et de trouver les moyens de nourrir la population. Celle-ci se trouvant à court de numéraire il prend sur lui de créer un papier monnaie, remboursable à courte échéance, permettant d'assurer la soudure et d'indemniser les propriétaires frappés de réquisition. Le régiment du général Zieten étant parti, le général Wrangel annonça son arrivée avec un contingent de 6000 hommes. Tocqueville réussit à le dissuader de venir, mais il fallut supporter des régiments anglais qui volaient les gens et, à l'inverse, des régiments écossais remarquables de discipline et d'amabilité. Il organise également une garde nationale qui a notamment pour fonction d'assurer la cohésion du pays. Administrateur actif et exigeant il reçoit d'importantes marques de sympathie quand il doit quitter la préfecture de Beauvais pour celle de Dijon et le roi lui fait publiquement un compliment qui flatte son amour propre : « *On s'afflige d'où vous venez, on se réjouira ailleurs.* »

Hervé de Tocqueville
Préfet de la Côte d'Or
24 février 1816 - 18 mars 1817

[Retour à la table des matières](#)

Hervé de Tocqueville est nommé préfet de la Côte d'Or par le ministre de l'Intérieur, Vaublanc, le 31 janvier 1816, il entre en fonction le 24 février.

Cette mutation était en fait une permutation avec M. de Choiseul d'Aillecourt auquel les royalistes reprochaient sa faiblesse lors des Cent-Jours : « *homme de bien et bon administrateur, il avait malheu-*

reusement eu la faiblesse, au commencement des Cent-Jours de publier une proclamation où il attribuait à la volonté de la Providence le succès de l'entreprise de Napoléon. Il en concluait qu'il fallait se résigner ou se soumettre. Cette proclamation était connue à Dijon et elle devint pour le Préfet une source de désagréments intolérables de la part des Royalistes et même des Étrangers. M. de Choiseul demanda avec instance son changement et le [38] gouvernement se décida à le faire permuter avec moi. M. de Vaublanc qui était alors Ministre de l'Intérieur se prêta d'autant plus volontiers à cet arrangement qu'il pensait que le Département de la Côte-d'Or avait besoin d'être conduit avec plus – de – fermeté. »

Hervé y était envoyé en raison de sa réussite à Beauvais et de la fermeté de son caractère. La situation politique était délicate à plusieurs titres : les Dijonnais étaient « naturellement frondeurs et ennemis de l'autorité », les treize préfets qui l'avaient précédé avaient tous - sauf un, mort au bout de deux ans - quitté leur poste sans le regretter ni être regrettés.

Politiquement, le pays était divisé en deux, d'une part des bonapartistes et des républicains, des militaires exclus de l'armée après les Cent-Jours, et nombre de généraux d'Empire et de personnages importants comme Carnot, mais aussi l'évêque constitutionnel Reymond et nombre de magistrats fidèles à l'Empereur, de l'autre le camp adverse, celui du parti royaliste auquel ils s'opposaient vivement. Celui-ci campait évidemment sur des positions très fermes, « quelquefois exaltées », refusant toute compromission avec l'ennemi politique :

« Ce parti se composait de quelques nobles et d'une multitude de bourgeois dont les opinions étaient plus prononcées encore. Ici, l'émigration ne se restreignait pas à la seule noblesse. Une foule de membres de la classe bourgeoise avait rejoint l'armée de Condé et combattu avec gloire dans la légion de Mirabeau ¹⁹. Cette bourgeoisie faisait la force d'une administration royaliste. »

¹⁹ La Légion Noire, levée par le frère cadet de Mirabeau, (André Boniface Louis Riquetti, vicomte de Mirabeau).

Tocqueville considère qu'en raison de l'histoire récente toute tentative de position médiane était impossible à tenir et soumise à l'échec. Il prend donc le parti de soutenir le camp qui est le sien, celui des royalistes qui sont ici purs et durs :

« Je n'avais d'alternative que de me jeter dans les bras du parti royaliste ou dans l'opposition révolutionnaire ou bonapartiste. (...) D'ailleurs, mon désir consistait à rendre si je le pouvais, cette province à la Royauté à qui elle était loin encore d'appartenir. Je n'hésitai pas. Si j'ai fait des fautes, je ne saurais me les reprocher parce que mes intentions ont été droites, pures et courageuses. »

Cette concession est légitime car l'action du préfet fut parfois peu nuancée.

Le premier problème est, pour lui, après les agitations successives de la première Restauration et des Cent-Jours, de garantir l'ordre et la sécurité dans le département. Il fallait donc neutraliser « les malveillants » et empêcher la formation de groupes d'agitateurs. Il met donc le pays sous contrôle. Pour cela il s'appuie sur les gardes nationales dont il n'équipe que les compagnies « sûres » et qui doivent assurer le contrôle des villes. Il crée un escadron de garde nationale à cheval par arrondissement afin de réagir rapidement et de réprimer tout mouvement d'agitation. Il fait arrêter les agents les plus actifs de l'opposition et met les autres sous surveillance avec un cautionnement ce qui évite les tentatives de fuite et l'emprisonnement. Il fait rappeler à Paris l'évêque constitutionnel Reymond et il [39] épure l'administration en confiant les tâches les plus importantes à des personnes sûres. Il nomme des maires, des sous-préfets et des magistrats de la Cour royale dignes de confiance ; enfin, pour éviter toute dérive bonapartiste, il met les forces armées sous le contrôle des royalistes.

En tout ceci il suit ses convictions qui sont celles d'un homme d'autorité : dans des conditions incertaines, il faut d'abord frapper un grand coup pour se faire craindre et assurer son autorité ; ensuite, l'ordre établi, il est possible d'en venir à des pratiques plus douces.

Il procède partout de la même façon. Il est ouvert à la rencontre et à la discussion avec tous, il n'hésite pas à serrer la main de Carnot, le frère du régicide, et attend de son administration qu'elle soit active et secourable. Pour couronner le tout il parcourt sans cesse son département dont il veut connaître tous les arrondissements et, lors de ces visites, il convoque tous les maires au chef-lieu de canton pour les écouter et leur parler.

La situation se complique sérieusement lorsque Decazes²⁰ remplace Fouché comme ministre de la police dans le ministère Richelieu²¹ du 26 septembre 1815. Les deux hommes sont sur des positions antagonistes, Tocqueville est un légitimiste fervent sans être un Ultra, toutes ses prises de position qui apparaissent dans les *Mémoires* l'établissent, mais il partage cependant nombre de leurs convictions et positions. Decazes est, pour lui, un homme affable mais plein de duplicité qui a su capter les bonnes grâces du premier ministre, mais surtout du roi dont il est le nouveau favori et qui l'appelle « *Mon fils* » mais qui demeure, pour Hervé, la créature des bonapartistes :

« Decazes (...) détestait la Révolution, mais il conserva les rapports qu'il avait depuis longtemps avec les Bonapartistes auxquels il avait dû sa première fortune. Il devint leur protecteur. (...) Il voulait bien que la Royauté fût assez forte pour se servir au besoin de l'arbitraire, mais à condition que l'emploi de cette force serait confié au parti bonapartiste. »

Injustement accusé de trahison par les royalistes il en voulait beaucoup à ces derniers. Un incident allait provoquer une vive opposition entre Decazes et Tocqueville.

En mai 1816, Decazes s'inquiète vivement de mouvements d'agitation dont il a été prévenu et expédie aux préfets de 13 départements : Isère, Rhône, Hautes et Basses Alpes, Drôme, Côte d'Or, Saône et Loire, Ain, Jura, Doubs, Puy de Dôme, Haute Loire, Ardèche et Lozère, une série d'instructions très contraignantes afin d'arrêter, même

²⁰ Élie Louis comte Decazes, 1780-1860.

²¹ Armand-Emmanuel de Vignerot du Plessis Duc de Richelieu, 1766-1822.

de façon préventive, toutes les personnes « *dont les mauvaises dispositions vous sont connues et qui vous paraîtraient dangereuses.* »

[40]

Et il donne pleins pouvoirs aux préfets en fonction de la loi du 29 octobre ²².

Lorsque cette lettre arrive Hervé de Tocqueville est en tournée dans l'arrondissement de Semur ; c'est donc le secrétaire général qui en prend connaissance et c'est sa réaction, trop prompte, trop vive et disproportionnée, qui enclenche le processus dont les développements eurent tant d'importance. Cette réaction était compréhensible dans la mesure où au début du même mois une violente insurrection contre la royauté légitime, qu'Hervé met au compte des républicains et bonapartistes, avait éclaté à Dijon. Le secrétaire général expédie un courrier au préfet mais prend sur lui de « [convoquer] sur-le-champ le gouverneur de la division militaire, le procureur général de la Cour Royale, le commissaire général de police et le capitaine de gendarmerie. »

Aussitôt ceux-ci décident : « *(d') arrêter, en vertu de la loi du 29 octobre, les chefs du parti bonapartiste qui se trouvaient dans le département, parmi eux on comptait l'ancien premier président et l'ancien procureur général près la Cour Royale* », en donnant à cette arrestation : « *une publicité et un éclat tout à fait déplacés.* »

Ces actes respectaient à la lettre les ordres du ministre sans que le préfet ait été mis au courant des décisions prises. Mais, aussitôt le soulèvement de Grenoble contenu, le ministre les désavoue en considérant que cette agitation était de peu d'importance et limitée au seul département de l'Isère. Hervé affirme au contraire qu'une agitation révolutionnaire existait bien en Côte d'Or : « *Un bruit sourd d'une prochaine révolution y circulait d'avance. Les militaires en retraite s'attendaient à recevoir l'ordre de marcher et on avait répandu le bruit d'une levée de trois cent mille hommes.* » Ce qui est d'ailleurs confirmé par le rapport d'un agent secret, Belmare ²³, dépêché par le ministre, qui traite cependant Tocqueville de visionnaire.

²² Loi de sûreté générale du 29 octobre 1815.

²³ Il s'agit de Jean-François Bellemare, 1768–1848.

Celui-ci avait tardé à faire libérer deux anciens chefs de la Cour impériale dont l'arrestation, qui avait eu lieu en son absence, n'était pas vraiment justifiée. Il avait choisi d'en référer, selon la procédure normale, devant le Conseil du roi, ce qui prolongea la détention. Le ministre chargeait donc le préfet d'une décision dont il était lui-même responsable. Tocqueville choisit de se défendre auprès du ministre de l'Intérieur, Lainé ²⁴, avec lequel il entretient de bons rapports mais qui reste soumis à Decazes, et surtout auprès du duc d'Angoulême en visite à Dijon qui rapporta à Decazes les propos et les plaintes de Tocqueville. Les Mémoires rapportent tous les détails de l'affaire et l'attitude de Decazes qui alterne des jugements contradictoires vis-à-vis des décisions prises par le préfet que tantôt il reconnaît conformes à ses recommandations et que tantôt il condamne, et Tocqueville ajoute : *« le Ministère de la Police générale [était] rempli de bonapartistes et à dater de ce moment, ils travaillèrent contre moi avec toute l'astuce naturelle à cette sorte de gens. On me présenta comme un homme violent [41] et emporté qui avait établi dans le département de la Côte d'Or une terreur insupportable. »*

À partir de ce moment Decazes ne cessa de tenter d'obtenir la révocation de ce préfet aux opinions opposées aux siennes, et qui lui tenait tête. Louis XVIII ne pouvait accepter de prendre une telle décision parce que Tocqueville était protégé par le duc de Blacas, son ancien favori, et par le duc d'Angoulême, mais surtout parce qu'il était le petit-gendre de Malesherbes, or le monarque entendait placer son régime sous le signe du défenseur de Louis XVI qui avait sacrifié sa vie pour tenter de le sauver.

En 1817 un second fait devait altérer plus encore les rapports du préfet et de son ministre. Cette année-là le département de la Côte d'Or est de ceux qui connaissent des élections pour le renouvellement au 1/5^e de la Chambre des députés. Le pouvoir entend user de tous les moyens dont il dispose pour diminuer le poids des Ultras élus de la Chambre introuvable qui constituaient le parti d'opposition le plus nombreux, entre 90 et 100 sur 258. Le ministère de l'Intérieur dirigé par Lainé, aidé du ministère de la police de Decazes réussirent leur opération puisqu'aucun des députés ultras sortants ne fut réélu. Les Ultras se retrouvèrent au nombre de soixante-dix membres seulement pour la session 1817-1818. En revanche l'échec des manœuvres gou-

²⁴ Joseph-Henri-Joachim, Lainé, vicomte, 1768-1835.

vernementales fut complet en Côte d'Or et évidemment Decazes, et Lainé, en un premier temps, rendirent Tocqueville responsable de cet échec. Il fait en détail le récit de ces péripéties :

« Dès le 2 octobre M. Lainé m'écrivait : Des rapports sur votre département annoncent que vous auriez eu plus d'influence si les esprits n'avaient pas été aussi aigris par des mesures qui n'ont pas toujours été marquées au coin de la plus impartiale justice.

M. Lainé ne savait pas, ou il avait oublié, que les directeurs de l'opposition dans la Côte d'Or étaient, ou des personnes à qui la Restauration avait fait perdre leur existence politique, ou des magistrats et des fonctionnaires destitués avant mon arrivée, gens d'ailleurs puissants par leur fortune et leur existence sociale, et ennemis implacables du nouvel ordre de choses. On ne pardonne pas à qui vous a fait descendre de la puissance à l'obscurité. »

Les manœuvres du pouvoir pour écarter les députés sortants avaient été si nombreuses, diverses et inadmissibles, aussi bien pour le camp des républicains et bonapartistes que pour celui des « royalistes », que le quorum nécessaire à la validation de l'élection ne fut pas atteint : « on ne put réunir que 90 suffrages, il en fallait 122 pour la validité de l'élection.

C'est ainsi que le département de la Côte d'Or se trouva sans représentation à la Chambre de 1817. Ce fâcheux résultat fut la suite de la malveillance, de l'intrigue et des fautes commises. »

Cet échec du pouvoir fut mis au compte de Tocqueville et lui valut de devoir quitter la préfecture de Dijon pour celle de Metz. Il tient cependant à souligner que l'échec électoral provient essentiellement de l'agitation fébrile et maladroite du ministère, mal perçue dans un département où les électeurs étaient particulièrement rétifs et opposés au pouvoir avant lui, avec lui et après lui :

[42]

« [La haine de ce département] contre les Bourbons s'était montrée d'une manière trop éclatante pour n'être pas durable, et la circonstance de la seconde invasion n'était pas de nature à y mettre un terme. Aussi, l'année suivante, quoiqu'on m'eût remplacé par un préfet parfaitement innocent, que les gardes nationales d'élite n'existassent plus et que toutes les mesures de surveillance que j'avais établies fussent abandonnées, l'opposition n'eut pas à combiner ses efforts pour empêcher l'élection. Elle avait déjà repris assez de force pour envoyer à la Chambre trois coryphées de son parti, entre autres le S(ieur). Hernoux, l'un des coaccusés du Général Vaud²⁵. Dans les opérations électorales qui suivirent, le résultat fut constamment le même, le grand collège fit ses choix dans l'opposition royaliste et les collèges d'arrondissement parmi les Républicains. »

Tocqueville tient bien évidemment à faire état de son activité administrative car c'est un homme très actif qui est constamment sur le terrain, dans les arrondissements. Il est également, dans toutes les préfectures où il passe, très attentif aux questions scolaires et opposé au retour des congrégations dans l'enseignement, sauf le primaire ; pour lui, c'est à l'université, en liaison avec les directives du gouvernement, de diriger l'éducation ; quant aux instituteurs, leur tâche est d'élever et d'instruire en même temps les enfants.

La situation agricole est mauvaise, l'élevage est médiocre, la qualité des chevaux également, il entend remédier à ces maux par la création d'une société d'agriculture qui doit mettre en place des structures d'intervention et des règlements, mais il faut aussi veiller à distribuer aux cultivateurs des semences de qualité.

Tocqueville est également soucieux des problèmes de mendicité et de pauvreté, comme Alexis plus tard, par exemple quand il traite du paupérisme²⁶. Pour en finir avec la mendicité il entend mettre les pauvres à la charge de leur commune, comme dans la Poor Law en Angleterre. Il convient alors de donner du travail aux pauvres auquel

²⁵ Il s'agit du général Antoine Joseph Veaux, 1764-1817.

²⁶ Voir [les deux Mémoires sur le paupérisme](#), Œuvres Complètes Gallimard, XVI, p. 115-157.

leur état physique permet d'occuper une activité nécessaire à la commune elle-même. Il établit une réglementation, c'est une chose qui le passionne dans toutes les préfectures occupées et dans tous les domaines. Il faut mettre en place un bureau de charité et appliquer des mesures différenciées aux différents individus :

« Il y aura dans chaque commune un bureau de charité, le Conseil de Fabrique en remplira les fonctions dans les communes où il n'existe pas de bureau de charité.

Les revenus de la charité seront divisés en trois parts.

1° Salaire des indigents valides.

2° Secours à donner aux indigents non valides.

3° Dépenses imprévues : cette troisième part sera destinée à secourir les pauvres valides dans leurs maladies.

On fera en sorte que les secours accordés aux pauvres non valides soient la récompense d'un travail quelconque. »

[43]

Il convient également d'instituer des visiteurs des pauvres et d'équilibrer la charge des communes en faisant contribuer financièrement les plus riches aux charges des plus pauvres. On créera dans chaque-lieu de Sous-préfecture un comité central de charité et on vérifiera également l'état sanitaire des filles publiques.

Dans un domaine différent Tocqueville veut que la préfecture soit un lieu de sociabilité agréable et, l'hiver 1816-1817, il y a bal dans les salons de la préfecture chaque semaine.

En février 1817 Hervé apprend par son oncle, le duc de Damas ²⁷, qu'il va changer d'affectation et permuter à nouveau, cette fois il ira à Metz remplacer M. le Baron de La Chadenède ²⁸, préfet de la Moselle qui viendra s'installer à Dijon. Il est très fâché de cette décision, en appelle au ministre qui lui dit n'y plus rien pouvoir, l'ordonnance étant signée.

²⁷ Étienne-Charles, duc de Damas-Crux, 1754-1846.

²⁸ Paul-Joseph-Jean-Baptiste-Charles Sabatier de Lachadenède, 1768-1835.

Il songe un moment à démissionner puis il fait retour sur lui-même et se remet au travail comme si de rien n'était et s'efforce de rester à Dijon le plus longtemps possible, jusqu'au 20 mars, après avoir installé son successeur la veille.

Mais, au moment du départ, il connaît une véritable satisfaction : ces citoyens si difficiles à manœuvrer lui font savoir qu'ils le remercient de son action, regrettent son départ :

« Le Conseil chargea son président de m'écrire pour m'exprimer les sentiments de tous les membres qui le composaient ; la lettre me parvint à Metz au commencement de mai, en voici un extrait :

Le Conseil Général que j'ai l'honneur de présider me charge de vous offrir l'hommage de sa vive reconnaissance pour le zèle et la sollicitude avec lesquels vous avez administré le département de la Côte d'Or. Nous n'oublierons jamais qu'il vous doit la tranquillité dont il a joui sous votre surveillance ; c'est vous qui avez amélioré l'esprit public, acquis au Roi des serviteurs fidèles et comprimé la malveillance. Toutes les parties de votre administration ont éprouvé l'effet de vos soins assidus, toutes se sont ressenties de votre amour pour le département qui vous avait été confié par le Roi. »

Tocqueville avait su, par son autorité, garantir la paix et la concorde et on tint à l'en remercier vivement en lui faisant rendre les honneurs par la garde nationale à cheval qui l'escorta sur une demi-lieue quand il quitta la ville.

Signalons en terminant un passage qui indique ici qu'Hervé avait bien envisagé une possible éditions de son texte quand écrit : « Ceux qui liront ces Mémoires », cette phrase ne visant pas évidemment ses destinataires les plus proches, ses trois fils, mais un autre lectorat.

Hervé de Tocqueville
Préfet de la Moselle
25 mars 1817 - 24 juillet 1823,

un préfet sans sa femme, un fils sans sa mère.

[Retour à la table des matières](#)

[44]

C'est à Metz qu'Hervé de Tocqueville resta le plus longtemps en poste et qu'il développa l'activité la plus intense et dont il tira une véritable fierté. Cependant dans ce poste sa situation familiale fut singulière puisqu'il se trouvait sans sa femme et qu'en avril 1820 il a fait venir son jeune fils Alexis près de lui. Il va avoir 15 ans, il est temps de lui faire suivre une scolarité normale. Le père et le fils sont très proches et Alexis apprend là, *in situ*, tout ce qui concerne le gouvernement et la gestion d'un département, et d'une administration. Ce qui résout le pseudo « *mystère Tocqueville* » dont Sainte-Beuve, jamais avare d'une formule, disait qu'il aurait « *commencé à penser avant d'avoir rien appris* » ; Alexis a simplement appris *in concreto*, près de son père les problèmes politiques et administratifs qui se posaient et comment il était possible d'y faire face.

Louise de Tocqueville souffrait de troubles nerveux depuis sa jeunesse. L'horrible séjour d'un an dans la prison de Port-Libre où elle avait vécu dans l'angoisse du lendemain et la peur de l'échafaud auquel le couple n'échappa que grâce à la chute de Robespierre, le choc de voir partir à la guillotine six membres de la famille, avaient profondément aggravé son état de santé et son équilibre nerveux. Elle avait cependant vécu les vingt années suivantes²⁹ dans d'assez bonnes conditions physiques et morales, élevant ses trois enfants et, pour partie, leurs deux cousins Chateaubriand, dans le cadre protégé du château de Verneuil-sur-Seine.

Le retour du roi et la Restauration étaient l'événement espéré qui aurait dû apporter encore un peu plus de bonheur et d'harmonie. Ironie du destin, ce jour tant attendu marque le début d'une longue descente aux enfers ; désormais sa santé s'altéra de mois en mois, de semaine en semaine jusqu'à sa mort.

²⁹ Il est impossible de donner ici des dates précises, mais, en gros, les années 1795-1816 furent pour Louise de Tocqueville des années « normales » et sans doute relativement heureuses. Hervé écrit que son état de santé commença de se dégrader à Dijon, donc, en 1816.

Lorsqu'Hervé s'installe à Metz Louise reste dans un premier temps à Dijon où elle a des amis et de la famille :

« Je ne puis taire un fait qui a eu pour moi des suites pénibles. Mme de T... m'avait rejoint à Metz quelque temps après mon arrivée dans cette ville. Sa santé qui, dès Dijon, avait commencé à se déranger, devint plus mauvaise, des accidents se manifestèrent, elle voulut retourner à Dijon pour y solliciter les conseils et recevoir les soins du docteur Brennet³⁰. Elle partit à la fin d'août 1817. Les lumières de ce médecin ne produisirent aucun résultat heureux. Après être demeurée assez longtemps à Dijon, Mme de T... se décida à venir à Paris consulter, elle n'obtint pas dans sa santé l'amélioration qu'elle espérait. La maladie à laquelle elle a succombé dix-neuf ans plus tard s'aggrava peu à peu et elle ne revint pas à Metz. L'isolement où elle me laissa eut pour moi des inconvénients. »

Alexis resta donc de la fin de 1817 à avril 1820, à Paris, aux bons soins de sa mère et de l'abbé Lesueur qui s'occupait de ses études et veillait également sur [45] Madame de Tocqueville. Le jeune adolescent vivait ainsi dans un milieu surprotégé, aux bons soins d'une mère très fragile et d'un précepteur âgé ; il fallait songer à lui donner une véritable éducation. Hervé de Tocqueville le fait donc venir près de lui à la préfecture de Metz au début d'avril 1820. La première année il lui fait donner des cours à la préfecture par des professeurs de l'établissement pour le mettre au niveau des élèves du lycée qu'il intègre l'année suivante dans la classe de rhétorique. Il passe son baccalauréat et, en septembre 1823, Lesueur termine sa lettre par : « *Adieu bis-bachelier³¹ aux trois boules blanches.* »

En 1820, Alexis est passé d'un seul coup de l'enfance à l'âge adulte sans connaître de véritable adolescence. Il convient de souligner ici que dans les *Mémoires* Hervé ne fait pas état de la présence d'Alexis auprès de lui. Pendant un peu plus de trois ans, le père et le fils ont vécu ensemble à la préfecture ce qui participa grandement à forger la personnalité de l'auteur de *La démocratie en Amérique*. La

³⁰ Docteur Henri Catherine Brenet 1754-1824.

³¹ Rhétorique, 1822, et philosophie 1823 ; lettre inédite.

relation du père et du fils était faite, sinon de fusion, du moins de complicité ; qu'on en juge : à seize ans Alexis a une relation amoureuse avec une jeune couturière employée à la préfecture qui accouche, en août 1822 d'une petite fille, Louise Meyer, la seule descendance d'Alexis qui vient juste d'avoir dix-sept ans ³². À ce moment-là il avait déjà entamé, avec Rosalie Malye, une liaison amoureuse qui dura sept ans (1821-1828), et qui le conduisit à se battre en duel en février 1823, duel où il faillit perdre la vie, il eut une côte fracturée et un poumon perforé. De tout cela, le père ne dit rien à la famille.

Cette vie commune du père et du fils permet à ce dernier d'apprendre tout ce que nous retrouvons en filigrane dans l'œuvre et les actions d'Alexis et qui provient de leurs échanges en matière de politique et de gestion administrative. Nous arrivons maintenant au cœur de la carrière préfectorale d'Hervé de Tocqueville : il resta en Moselle plus de six ans et put y déployer une activité importante en tous les domaines. Il y avait énormément à faire dans un département en partie ruiné par la guerre : routes défoncées, récoltes médiocres, problème des subsistances qu'il faut résoudre dans un pays qui connaît la disette et l'occupation. Tout ceci allait donner au nouveau préfet l'occasion de déployer une activité gratifiante pour lui comme pour les habitants. Il bénéficiait ici d'une population bienveillante qui n'était pas frondeuse, contrairement à celle de la Côte d'Or, et qui ne demandait qu'à être dirigée :

« Dans la Côte d'Or, l'opposition est un sentiment pour ainsi dire natif, les partis s'y montrent violents et actifs. Dans la Moselle, ils étaient froids, comme les passions. Les habitudes toutes militaires des habitants les portaient d'ailleurs à la [46] subordination et à l'obéissance. De plus, les rangs s'y trouvaient bien plus nivelés. La noblesse y existait à peine, ainsi la jalousie des castes ne s'y ressentait pas. »

³² Nous ignorons jusqu'à ce jour, malgré nos recherches, à peu près tout sur Louise Meyer, sauf qu'elle fut reconnue quelques mois après sa naissance par un soldat de la garnison de Metz, Jean Davion et qu'elle était encore vivante en 1827 (Jean-Louis Benoît, *Tocqueville*, Perrin/Tempus, 2013).

Tocqueville arrivait précédé d'une réputation d'ultra que lui avait fait le commissaire général de police Jollivet³³, qui n'avait cessé d'œuvrer contre lui à Dijon, et avait écrit à son collègue à Metz, le Sieur Babut, qu'on leur envoyait le plus enragé des ultras et celui-ci avait eu bien soin de transmettre l'annonce aux Messins ; ce Babut « *était plus franchement faux que Jollivet.* »

Il y avait beaucoup à faire : les administrations communales étaient en déshérence, la comptabilité n'était pas plus tenue que l'état civil :

« les routes, dégradées par les transports militaires, étaient devenues impraticables, les réquisitions avaient enlevé à l'agriculture ses plus précieuses ressources en bestiaux et, pour comble de malheur, l'été désastreux de 1816 ayant détruit toute espérance de récolte. La famine se montrait avec son cortège de calamités. »

Il fallait commencer par résoudre le problème des subsistances. Hervé s'employa à chercher et à utiliser des ressources multiples ; celles d'une société d'actionnaires, celles du gouvernement et du département. Il fait approvisionner les marchés d'une grande quantité de grains en interdisant de vendre les blés à un cours inférieur au cours des pays voisins pour éviter la spéculation et leur achat par les pays les plus proches. Il fait également rentrer des denrées en quantité pour casser toute tentative de spéculation jouant sur la rareté des produits et promet la prison à ceux qui menaçaient de ne plus fournir l'avoine aux troupes d'occupation.

L'association chargée de lutter contre la misère ayant fait rentrer une importante quantité de riz, Hervé fait répandre les instructions concernant sa cuisson et sa préparation. Il veille également à la création de commissions de charité dans les communes où il n'existe pas de bureau de bienfaisance et institue des visiteurs des pauvres parmi les citoyens aisés pour les sensibiliser et les responsabiliser dans cette lutte contre la disette et la misère :

³³ François-Marie Jollivet, 1788- 1821.

« Les visiteurs étaient donc l'intelligence qui dirige, l'œil qui examine tout ce qui a rapport au soulagement de l'humanité. J'entendais aussi qu'ils fussent la sentinelle de l'administration, qu'ils l'éclairassent par leurs avis et qu'ils devinssent l'intermédiaire du bien qu'elle espérait opérer. »

L'ensemble de ces actions, y compris celles qui avaient pour but d'améliorer les techniques agricoles afin de développer la production produisent leurs fruits, si bien qu'en 1818-1819 la crise est dépassée.

En outre, dans la mesure où il s'assure que tout le monde est nourri ou a de quoi se nourrir, il veille, c'est une volonté permanente chez lui, à interdire la mendicité et, dans le même temps, il exige que les personnes assistées fournissent un travail en compensation des avantages reçus :

[47]

« Je déclarai d'abord que chaque commune devait pourvoir à la nourriture de ses pauvres et j'interdis la circulation des mendiants étrangers, puis à mesure que les ressources se réalisaient dans les communes, je défendis toute espèce de mendicité. (...) »

Nourrir les pauvres sans encourager la fainéantise et le vice, tel était le but qu'il fallait atteindre. Je posai en principe que les secours distribués par les commissions de charité deviendraient toujours, sauf les cas de maladie, la rémunération d'un travail quelconque. »

Il s'occupe également de la question de l'abandon des enfants, qui sera aussi une préoccupation importante chez Alexis ; il contrôle en particulier la pratique des tours d'abandon, qui existent depuis Saint Vincent de Paul, mais dont l'usage a été organisé, légalisé et développé sous l'Empire à partir de 1811 : façon de gérer un mal que l'on ne se donne pas les moyens de le guérir. En Moselle la pratique était rendue si aisée que des femmes étrangères à la ville y avaient recours et que certaines déposaient anonymement leur enfant puis revenaient

quelques heures après pour se présenter comme nourrices et recevoir les subsides de cette charge.

Il fallait également veiller à l'état sanitaire de la population et, notamment celui des femmes dont une partie étaient atteintes de maladies vénériennes léguées par les troupes d'occupation :

« Le long séjour des troupes étrangères dans le département me força à prendre des mesures prophylactiques. Ces troupes, en quittant la France, avaient laissé une foule de filles infectées d'un mal honteux dont elles ignoraient elles-mêmes la gravité. Elles se mariaient sans avoir subi de traitement et les générations étaient ainsi viciées dans leurs sources. J'établis des commissions secrètes de médecins que je rétribuai pour faire, avec tous les ménagements, convenables, la recherche de ces sortes de malades ; la plupart furent complètement guéries et les progrès du mal s'arrêtèrent. »

L'ensemble des actions menées donnent des résultats : la population augmente, le commerce et l'industrie s'accroissent et la préfecture soutient de son mieux tous ses développements en mettant en vitrine les produits manufacturés dans des expositions publiques pour les poteries, les verreries et la cristallerie, les machines sorties des forges de de Wendel, les tissus de soie et les cotonnades.

« Je n'ai pas la vanité d'attribuer à mes soins tous les perfectionnements opérés dans le département, mais je donnais tous les encouragements que comportaient les moyens bornés dont je disposais. J'allais visiter avec intérêt les manufactures nouvelles et je leur ouvrais, autant qu'il dépendait de moi, des communications utiles. J'avais voulu que les plus beaux produits de la verrerie de St Louis ornassent les salons de la Préfecture. M. Utschneider³⁴, manufacturier de poterie à Sarreguemines et chimiste habile, était inventeur de ces beaux vases et de ces candélabres magnifiques qu'on a admirés dans les expositions à Paris. »

34

Il s'agit de Paul Utschneider, 1771-1844.

[48]

Tocqueville veille également au développement de l'agriculture par divers moyens notamment en tentant de relancer la chambre d'agriculture, mais se heurtant à la routine de celle-ci, il lui retire son allocation. Il soutient l'amélioration des races bovines et chevalines, développe le haras départemental et veille à ce qu'il dispose d'étalons de qualité en établissant un système de primes.

Pour que le commerce puisse se développer grâce aux échanges il entreprend tout d'abord de restaurer puis de développer le réseau routier. Il utilise pour cela un moyen détourné qui lui sera reproché, puis interdit par le pouvoir, mais qu'il contourne cependant. Pour réparer les routes et en créer de nouvelles, il faut de la main d'œuvre, il obtient que le conseil général décide des travaux à effectuer sur les routes départementales, les communes concernées étant « *appelées à venir au secours des fonds du département. On exigea d'elles des prestations en nature rachetables en argent, la volonté du contribuable et suivant un taux déterminé.* »

On procéda de même pour les chemins cantonaux. Les communes furent « appelées à venir au secours des fonds du département. On exigea d'elles des prestations en nature rachetables en argent, la volonté du contribuable et suivant un taux déterminé. (...) Le conseil général avait fixé le taux des prestations, et dans cette fixation, il avait eu égard l'utilité du chemin pour la personne, la propriété, et la richesse mobilière. Ainsi, chaque homme pouvait être imposé trois journées de travail évaluées 75 centimes chacune, on pouvait exiger trois journées de travail de chaque bête de trait. La propriété était atteinte par une imposition extraordinaire de quelques centimes, les prestations étaient rachetables en argent et devaient, dans tous les cas, être acquittées en tâches et non en journées. La journée demeurait un terme évaluatif des tâches. L'expérience avait montré que le résultat des prestations en journées était presque nul parce que les ouvriers n'avaient alors ni l'exactitude, ni l'activité des hommes à qui on a imposé une tâche. »

Le gouvernement interdisait cette mesure qui, selon lui, ressemblait trop à la corvée d'ancien régime, mais Tocqueville refusait cette assimilation qui, pour lui, n'était pas pertinente :

« On attaqua la prestation en nature comme rappelant la corvée, comme vexatoire, inutile et de plus, d'un faible produit. C'est ainsi que depuis 41 ans, l'opposition s'appuie sur le sentiment d'ancienne aversion que certains mots réveillent.

Chose incroyable, le Ministère, que son expérience pratique aurait dû rendre plus éclairé, alla plus loin que la Chambre des députés, il crut voir dans le projet de finance de 1818, l'obligation d'assimiler la prestation en nature aux impositions extraordinaires qui ne peuvent être votées que par le conseil municipal doublé, et en vertu de cette même loi, il restreignit l'évaluation de dix centimes par personne, le maximum des impositions extraordinaires des communes.

Il était facile de prouver que la prestation en nature ne peut être assimilée, ni à la corvée, ni à l'impôt.

La corvée était une servitude qui paraissait odieuse parce qu'elle pesait inégalement, plusieurs classes de Français en étaient exempts, et le peuple la supportait exclusivement. La prestation, au contraire, est une obligation imposée à [49] chaque personne qui peut travailler ou faire travailler, et exigée suivant une proportion uniforme pour tous sur la base des revenus et de la propriété. »

C'était là le moyen de faire effectuer les travaux de réaliser un réseau routier dont chacun serait fier et, dans le monde rural où l'on manque de numéraire, les individus apprécient le système qui leur permet de payer un impôt sans avoir à sortir d'argent pour installer une route dont ils auront l'usage et les bénéfices :

« Au bout de deux ans, les routes départementales de la Moselle pouvaient être comptées parmi les plus belles de France. (...) J'ai dit plus haut que les routes départementales étaient sorties en peu de temps du plus affreux degré de dégradation pour devenir parfaitement belles. Les routes royales se trouvaient dépourvues d'arbres, j'ai fait planter les unes et les autres. »

L'un des autres sujets de préoccupation d'Hervé de Tocqueville est la question scolaire. C'est un aristocrate très ferme sur ses principes mais qui considère, comme plus tard son fils Alexis, que la scolarisation des individus est l'un des premiers devoirs de l'État. Déjà, quand il était maire de Verneuil-sur-Seine, il avait rendu la scolarité gratuite. À Metz, il se dépense sans compter pour mettre en place les méthodes les plus efficaces en fonction du contexte :

« Trois méthodes se trouvaient en concurrence, l'enseignement individuel usité par les maîtres d'école, l'enseignement simultané employé par les frères de la doctrine chrétienne, et l'enseignement mutuel autrement appelé la méthode lancastrienne. (...) L'enseignement mutuel était traité d'œuvre diabolique et d'instrument révolutionnaire et, dans plusieurs diocèses, les prêtres refusaient l'absolution aux parents qui envoyaient leurs enfants à ces écoles de perdition. »

Tocqueville choisit de faire adopter dans la majeure partie des écoles l'enseignement simultané mais il fait également utiliser avec succès la méthode lancastrienne dans un cas particulier, sans donner la raison de ce choix précis : *« Toutefois, je ne saurais taire les heureux résultats obtenus par la méthode lancastrienne dans la population israélite de la ville de Metz. »*

Et pour diffuser et améliorer la qualité de la scolarité il envoie les instituteurs à Metz pour apprendre les méthodes à employer et il crée, en 1821, une École Normale pour la formation des maîtres ³⁵.

Le conseil général souscrit à cette demande, met à disposition un château inemployé et promet les fonds nécessaires à la scolarisation de 30 normaliens : *« Le nombre des élèves consisterait en douze boursiers du département, douze boursiers des communes et six élèves payant. En peu d'années tous les maîtres d'école auraient été successivement renouvelés. »* Le recteur d'Académie rédigea un règlement,

³⁵ Dans le rapport de Guizot du 2 mars 1833 on relève qu'il n'y avait en France que 13 les écoles normales départementales créées antérieurement à 1830.

un prêtre fut nommé à la tête de l'établissement qui donnait toute satisfaction lorsqu'en 1823, Hervé fut nommé en poste à Amiens. À ce moment-là, Corbière, ministre de l'Intérieur, fermement opposé à l'enseignement des enfants [50] des classes populaires, outrepassa ses droits en supprimant l'allocation de 6000 francs du conseil général. Heureusement Mgr Frayssinous³⁶, ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, qu'Hervé choisit ici de nommer par son titre : l'Évêque d', Hermopolis³⁷ « *voulut bien assurer sur les fonds de son ministère la somme de 6000 francs que son collègue de l'Intérieur avait retirée du budget départemental.* »

Il nous faut ici revenir sur un point à peine évoqué plus haut et qui nous renvoie à la fin du règne de Louis XVI, lorsque celui-ci commande à Malesherbes, en novembre 1787, un rapport sur la situation des Juifs de France en vue d'améliorer leur situation. Malesherbes vient alors d'achever la législation sur les protestants et Louis XVI avait eu pour lui ce mot : « *M. de Malesherbes, vous vous êtes déjà fait protestant. Maintenant, je veux que vous vous fassiez juif. Je vous demande de vous occuper d'eux.* »

Les Juifs de Metz sont alors dans un état misérable de crasse, de pauvreté et d'ignorance :

« Cette population comptait environ deux mille cinq cents âmes, elle habitait un quartier qui semblait lui être exclusivement réservé où la misère et la malpropreté la plus dégoûtante se réunissaient pour vicier, dès son origine, la génération qui en sortait. Ces Juifs, accoutumés à l'isolement auquel la réprobation qui pèse sur eux les condamne, n'avaient avec leurs compatriotes aucun des rapports qui font sentir à l'homme la dignité en lui révélant son indépendance. Ils n'exerçaient aucun art mécanique, le colportage, le courtage et l'usure étaient

³⁶ Denis, comte Frayssinous, 1785-1841.

³⁷ Mgr Frayssinous. Hermopolis Parva (Per-Djéhouti, « La maison de Thot »), était la capitale du III^e nome de Basse Egypte, En bordure du village actuel se trouvent les ruines d'un temple, construit durant le règne de l'empereur Domitien, dédié à la déesse femme de Thot sur le site d'Hermopolis. Hermopolis Parva était le siège d'un ancien évêché, aujourd'hui désaffecté. Son nom est utilisé comme diocèse d'un évêque in partibus infidelium chargé d'une autre mission que la conduite d'un diocèse contemporain.

leurs seuls moyens de subsister. Quelques-uns de leurs coreligionnaires qui, sortis de cette abjection, avaient acquis de la fortune, furent frappés des progrès de l'enseignement élémentaire et du bien qui en résultait et ils formèrent le désir de l'employer l'amélioration de l'état social des Israélites de la ville. Ils vinrent me trouver et je m'empressai de donner la sanction de mon autorité aux vues qu'ils me développèrent. Une souscription fut ouverte et promptement remplie et une école mutuelle gratuite instituée. Les règles de cette école, rédigées avec discernement, obligeaient les élèves à se présenter en costume décent et une propreté inconnue jusque-là à presque tous les enfants. Chaque année, il y avait des examens et l'élève qui était d'une bonne conduite et à qui on reconnaissait de l'instruction nécessaire obtenait la faveur d'être placé gratuitement en apprentissage chez un ouvrier habile.

[51]

Ces juifs, si malheureux et si méprisés jusqu'à cette époque, reçurent avec une profonde gratitude le bienfait de l'instruction. Plusieurs années après mon départ de Metz, ils m'écrivaient encore pour me remercier et me faire part de l'heureux résultat qu'on obtenait. De tous les habitants du département de la Moselle, ce sont eux qui m'ont conservé le plus de reconnaissance. »

En 1820, l'assassinat du duc de Berry dans la nuit du 13 au 14 février, allait amener un tournant décisif dans la politique de Louis XVIII. La presse ultra se déchaîne contre Decazes jugé, à tort, responsable de ce drame pour n'avoir pas fait preuve d'assez de fermeté en raison de son libéralisme. Des journaux comme *Le Conservateur*, de Chateaubriand, attaquent violemment sa politique libérale, il est accusé de faiblesse envers l'opposition libérale-républicaine. Les ultraroyalistes, meurtris, expriment leur tristesse et leur colère par la demande de mesures d'exception que Decazes finit par accepter. Malgré cette concession il est désavoué par la gauche et par la droite de la chambre et se voit contraint de présenter sa démission le 17 février 1820. Il est remplacé par Richelieu le 20, puis par Villèle, en septembre 1822, c'est véritablement là le tournant de la Restauration.

Villèle est l'homme du comte d'Artois, qui succèdera à son frère deux ans plus tard, et dont il sera le premier ministre jusqu'en janvier 1828. Avec lui, les Ultras sont désormais, avec la Congrégation, dans le premier cercle, du pouvoir.

Le durcissement politique qui mettait désormais en avant les partisans de Charles X provoquait en même temps une réaction de l'opinion et par celle de la garde nationale. Ainsi, lors de la venue du duc d'Angoulême, qui fait une tournée dans les provinces, il est accueilli partout aux cris de Vive la Charte, provocation qui soulignait que désormais un pouvoir autoritaire se mettait en place, qui ne la respectait plus, et qui était déjà contesté !

« Le 30 mai, le prince passa en revue la garnison [de Metz] et la fit manœuvrer, et il consentit à voir la Garde Nationale. Le colonel avait défendu tout cri et toute démonstration pendant le défilé, mais l'obéissance n'est pas la vertu des Gardes Nationales. Les officiers des premiers et seconds bataillons se mirent à crier Vive le Roi ! et ce cri fut répété par les divers pelotons, mais lorsque les officiers du 3ème bataillon voulurent les imiter, celui-ci répondit par le cri de Vive la Charte ! »

Cette manifestation de la garde nationale valut à Tocqueville de perdre alors le crédit qu'il avait acquis auprès du duc à Angers :

« De cette circonstance date la diminution de la bienveillance du Duc d'Angoulême à mon égard. Le cri de Vive la Charte remplaçant celui de Vive le Roi le blessait profondément et il me sut mauvais gré de n'avoir pas réussi à le lui épargner. (...) J'ai dit dans une partie de ces Mémoires que j'avais acquis, en 1814, ses bontés en paraissant faire l'impossible pour lui plaire, j'en perdis une partie en 1820 pour n'avoir pu surmonter une impossibilité, celle de dominer l'imagination de quelques brouillons et de réduire leur langue au silence. »

Le 20 juin 1820 le gouvernement accepte la loi du double vote qui permet aux électeurs les plus imposés de voter deux fois et qui rendait une nouvelle élection nécessaire pour compléter la Chambre des députés. Le ministre de l'Intérieur, M. [52] Siméon ³⁸ donne des consignes pour soutenir les royalistes, y compris les plus exaltés ceux-là même qui renverseraient bientôt le ministère.

Pendant ce temps, l'opposition agite la population en évoquant un retour à des pratiques devenues caduques depuis 1789, ce qui conduit Hervé à « *composer une petite brochure [qu'il fit] imprimer et distribuer sans nom d'auteur, son titre était : Des frayeurs. Son but était de montrer le ridicule de toutes les craintes au moyen desquelles on cherchait à abuser l'opinion : crainte de l'influence de l'ancienne noblesse, crainte du retour des droits féodaux et des dîmes, crainte pour les domaines nationaux, etc....* »

Une bonne nouvelle cependant, la duchesse de Berry accouche d'un fils, « *L'enfant du miracle* », mais la situation politique est très agitée. Le gouvernement est logiquement attaqué sur sa gauche mais aussi et surtout très violemment sur sa droite, par Villèle, qui provoque, par sa coalition avec la gauche dans l'attaque du ministère, une rupture politiquement insurmontable dont Tocqueville considère que c'est la première marche du processus qui devait conduire à l'explosion finale :

« M. de Villèle et ses amis prononcèrent les discours les plus énergiques en faveur de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, et jamais cause aussi patriotique ne fut plus chaudement soutenue.

Le cabinet de M. de Richelieu ne put résister à la coalition de la droite et de la gauche de la Chambre des députés. Au mois de décembre, il fut remplacé par ce long ministère dont la chute, quelques années après, devait être le prélude de la chute de la dynastie. ³⁹ »

³⁸ Joseph Jérôme Siméon, comte, 1749-1842.

³⁹ Ministère Villèle, décembre 1821, janvier 1828.

En assurant la chute du ministère Richelieu, Villèle choisissait la politique du pire ; d'une part il serait pris dans des contradictions entre les choix à faire pour imposer son action politique et ses positions et manœuvres ultérieures pour provoquer la chute de Martignac, d'autre part il se mettait pour partie sous le contrôle de la Congrégation qui mènerait le pouvoir à sa perte :

« (Louis XVIII, élevé à l'école philosophique au XVIII^{ème} siècle, avait, comme je l'ai dit ailleurs, des croyances incertaines, mais il ne repoussa point les secours promis à son autorité par la Congrégation et les Jésuites qui en étaient les chefs et les directeurs). Toutefois, le Duc de Richelieu, par son caractère et sa position élevée maintint constamment son ministère au-dessus de l'influence de la Congrégation. Il n'en pouvait être de même du nouveau ministère porté au pouvoir par la Cour de Monsieur, dont les personnages les plus importants appartenaient à la Congrégation. Il ne fallait qu'une sagacité commune pour prévoir que le parti prétendrait le dominer et que le ministre se trouverait dans l'alternative, ou de compromettre le gouvernement avec la nation s'il obéissait à ses exigences, ou de hasarder son existence s'il avait le courage de s'y refuser. On eut tout d'abord à céder la police, et M. de Villèle accepta un secrétaire intime de la main des Jésuites. [53] Ce ministre fut aussi amené à une réaction par la nécessité de récompenser ceux de ses amis qui l'avaient reconnu pour leur chef. »

En décembre 1822, eurent lieu des élections générales pour lesquelles Hervé manœuvra si bien en faveur du gouvernement que : « Le succès fut complet et le département envoya sept députés dévoués à la Restauration. » Le résultat des élections ayant satisfait le ministère, Hervé demande et obtient un congé à la fin de cette année-là.

Au moment où il avait été transféré à Metz, il avait vainement tenté d'être nommé conseiller d'État et il espérait toujours devenir pair de France et demanda à être reçu par le roi. Louis XVIII l'écouta avec une grande attention, il en fut très ému, et le monarque répondit à sa demande : « *Je ne peux rien vous dire aujourd'hui sur l'objet de votre*

demande, je suis fort content de vos services, Continuez ! » Tocqueville resta d'autant plus dubitatif qu'il savait n'avoir à attendre aucune aide de Chateaubriand ministre des Affaires étrangères depuis le mois de mai : « *Je ne me fis aucune illusion à cet égard. Je savais qu'il n'accordait de l'attention qu'à ce qui lui était personnel, et en effet je ne trouvai dans son obligeance aucune espèce d'appui.* »

La fin de son séjour messin est marquée par un contretemps ; Metz est une importante ville de garnison où les militaires sont chez eux. Une dispute éclate lorsqu'ils entendent occuper au théâtre une partie du contingent des places dévolues aux bourgeois de la ville d'après le règlement de Turmel⁴⁰, le maire de Metz, monté à Paris. Tocqueville croit bien faire en exigeant le respect du règlement et, sans qu'il l'ait demandé précisément, le régiment de sapeurs est expédié à Montpellier et le maire se décharge sur le préfet de l'application du règlement. Affaire désagréable mais sans grande importance.

À la fin juin, M. Roux-Laborie⁴¹, l'un de ces carriéristes et éternels solliciteurs, félicite Tocqueville de sa prochaine nomination à Amiens dont il ignorait absolument tout. Il ne souhaitait pas du tout quitter Metz où il s'était beaucoup investi et avait fait d'importantes réalisations. De Wendel intervient auprès de Villèle, Chateaubriand ne fait rien, la décision était prise au plus haut niveau pour des raisons politiques sur lesquelles on ne reviendrait pas :

« On était décidé à casser la Chambre après la session suivante et on craignait que M. de Serre⁴² ne fût élu à Metz.(...) [quoiqu'exilé l'ambassade de Naples], il pouvait se présenter comme candidat dans la Moselle et réussir aidé par le concours efficace de M. de Wendel, son ami intime et peut-être ne serait-il pas repoussé activement par un préfet, ami aussi de M. de Wendel et dont le caractère n'était pas assez flexible pour consentir à l'emploi de tous les moyens contre un homme honorable et honoré. En conséquence, il fallait changer le préfet, et prendre cette mesure longtemps d'avance afin qu'on n'en soupçonnât pas la véritable raison.(...) [54] M. de Serre échoua et

⁴⁰ Charles de, Marquis de Turmel, 1770-1848.

⁴¹ Antoine Anasthase Roux de Laborie, 1769-1842.

⁴² Pierre-François-Hercule de, comte de Serre, 1776- 1824.

le chagrin qu'il en éprouva décida de la maladie dont il est mort. Il accusa dans ses derniers moments M. de Wendel de ne l'avoir pas servi assez chaudement, ce dernier qui était souffrant depuis quelque temps, succomba de son côté à l'émotion douloureuse que lui causèrent les reproches de son ami expirant. »

Tocqueville se cabre une nouvelle fois et demande, avant d'obtempérer, une nouvelle reconnaissance officielle de la satisfaction du gouvernement. On lui confirme qu'on le destine à la pairie, ce qui dispense de le nommer conseiller d'État, mais il devient Maître des Requêtes en service extraordinaire. Le département lui fait part de ses vifs regrets mais la ville est plus réservée : « *La ville chef-lieu qui a son administration à part, ne juge le préfet que par l'agrément que la société trouve dans ses salons. J'avais donné beaucoup de fêtes chaque hiver, mais les dames regrettaient de ne pas trouver chez moi une femme pour les recevoir et leur faire les honneurs. »*

Hervé de Tocqueville
Préfet de la Somme,
24 juillet 1823 - 13 juin 1826.

[Retour à la table des matières](#)

Pendant les trois années où il occupa la préfecture de la Somme, l'administration du pays fut chose simple. Le département ne connaissait pas d'agitation politique, la situation économique était stable, le budget dont il disposait était modeste et ne permettait pas d'envisager de grands travaux, il n'y avait pas non plus de grandes actions à entreprendre en matière de routes, de prisons ; pas de nécessité ni de possibilité non plus de créer une école normale d'instituteurs et pourtant la question scolaire se posait malgré tout mais sous un autre angle :

« Le Préfet de la Somme avait à sa disposition peu de ressources pour les améliorations ; d'une part, les communes manquaient de revenus, et de l'autre, l'apathie des habitants opposait un obstacle presque insurmontable aux entreprises utiles. Je dus donc me borner à mettre de l'ordre dans l'administration et à rendre plus prompte l'expédition des affaires qui éprouvait partout les lenteurs les plus fâcheuses. Je dotai le département de deux règlements dont j'aurai occasion de parler plus tard. L'opinion était généralement bonne et même le Royalisme se montrait ardent chez certaines personnes de la bourgeoisie.

Ces éléments de repos auraient dû faire d'Amiens l'Eldorado des préfets mais... »

Tout est dans ce « mais » ; ce département est un fief de la Congrégation dont nous avons déjà parlé, et qui occupe une part importante du texte qu'Hervé consacre à ce moment précis de sa carrière :

« Cette ville comptait beaucoup d'associés à la Congrégation et le Collège de St Acheul où se trouvaient plus de 900

élèves y réunissait un grand nombre de Jésuites. Se brouiller avec la Congrégation était s'exposer à une disgrâce, se mettre sous son influence, c'était s'avilir.

Il faut expliquer ici, ce qu'on entendait par la Congrégation ⁴³. »

[55]

Hervé explique alors comment la Congrégation est une émanation particulière de la Compagnie de Jésus dont il souligne le despotisme moral, religieux et intellectuel qu'elle exerce sur ses membres et sur les élèves qui lui sont confiés, qu'elle éduque, certes, mais de façon singulièrement rigoureuse, forgeant, formant et déformant les corps et les âmes.

La Congrégation considère également que sa mission est de restaurer un pouvoir politique, fort, intransigeant et sans partage. Avec Villèle, qui n'est pas membre de la Congrégation, pas plus que ses principaux ministres, dont Corbière et de Peyronnet ⁴⁴, elle fait peser une chape de plomb sur l'administration dont les membres principaux, ainsi même que les militaires, se contraignent à assister aux multiples cérémonies religieuses pour éviter d'être évincés ou mis en disgrâce.

Louis XVIII était agnostique et marqué par l'esprit des philosophes des Lumières, mais à partir du Ministère Villèle il laisse celui-ci appliquer une politique qui est déjà celle de Charles X dont il demeura le ministre jusqu'à ce que ce dernier fût obligé de se séparer de lui, contraint et forcé : « *Avec le Ministère Villèle, la Congrégation entra enfin aux affaires.* »

Cette victoire de la Congrégation apportait avec elle les prémices de la défaite ; cette espèce de franc-maçonnerie ultra-catholique, ou cette forme d'Opus dei avant l'heure constituait un anachronisme inacceptable après l'évolution historique du demi-siècle précédent :

« Les Jésuites disposaient habilement l'imagination des enfants à confondre le pouvoir absolu et les croyances religieuses.

⁴³ Sur la Congrégation voir Annexe N°3.

⁴⁴ Pierre-Denis, comte de Peyronnet, 1778-1854.

Dans leurs collèges, le pouvoir ressemblait à un chaînon, dont le premier anneau était Dieu, et le dernier, le président de la petite Congrégation. Dans le monde, Dieu au sommet et ensuite le Roi son représentant sur la terre, et la Congrégation, gardienne des sentiments et de la discipline. (...) Les élèves, après leurs classes (...) trouvaient de puissants protecteurs et les carrières leurs étaient ouvertes ou fermées suivant leur persévérance ou leur exclusion. (...) Une organisation si forte et si bien combinée aurait obtenu incontestablement beaucoup de succès, dans un temps où l'opposition qu'elle faisait naître eût manqué d'organes et se serait trouvée sans moyens pour agiter l'opinion publique. Les Jésuites, dominés par leurs traditions, ont eu le tort de se tromper de date et de se croire encore au XVI^{ème} siècle... »

L'action amène, en politique comme en physique, la réaction, ou pour mieux dire, l'influence politique et religieuse du gouvernement Villèle sous contrôle de la Congrégation engendre naturellement une contreréaction :

« La jeunesse, que l'éloquente argumentation de l'Abbé Frayssinous et les pages séduisantes de M. de Chateaubriand avaient ramenée aux idées religieuses ⁴⁵, se retira devant l'indigne abus qu'on faisait de la dévotion. Les jalousies ambitieuses [56] s'éveillèrent et crièrent haut, et telle fut l'indignation des honnêtes gens que beaucoup hésitaient à se montrer pieux dans la crainte d'être confondus avec les hypocrites. On vit donc les sentiments religieux décliner rapidement, à cause des moyens mêmes employés pour les faire valoir ⁴⁶. Une telle

⁴⁵ Le Génie du christianisme, paru en 1802, avait eu une influence considérable sur les esprits en réaction aux attaques de la Révolution contre la religion.

⁴⁶ Le 3 mai 1835, Alexis de Tocqueville écrit à Lord Radnor une lettre remarquable dans laquelle il explique les fluctuations de l'Église dans l'opinion publique française en fonction des rapports que la hiérarchie catholique a entretenus historiquement avec le pouvoir politique depuis la Révolution. Le poids moral et l'influence du catholicisme français a toujours été, depuis 1789 et pendant tout le XIX^e siècle, inversement proportionnel à la proximi-

position était trop favorable au parti Révolutionnaire pour qu'il négligeât de s'en emparer, ses journaux firent des Jésuites et de la Congrégation le texte journalier de leurs déclamations, pendant nombre d'années, ils les attaquèrent dans des articles quotidiens dont la violence allait toujours en augmentant. On amena ainsi l'opinion publique à un point d'irritation hors de toute raison. De l'indignation contre l'usage honteux fait de la dévotion, on passa à la haine de la religion et de ses ministres : le nom de Jésuite devint un de ces mots que la révolution savait créer pour proscrire, et l'homme pieux qui remplissait avec sincérité ses devoirs religieux se vit désigné sous ce nom à l'anima-dversion publique.

Jamais le peuple ne pardonna au Ministère Villèle la protection qu'il accorda à la Congrégation, le mécontentement s'étendit jusqu'au Souverain lui-même, produisit la désaffection et prépara les événements qui eurent lieu quelques années plus tard. »

La Congrégation constituait donc un État dans l'État et le collège de Saint Acheul, établissement de plus de 900 élèves, dirigé par les jésuites constituait un véritable bastion qui disposait d'après Hervé d'une chapelle très luxueuse, à l'abri des regards du public, mais qui surtout imposait une discipline de surveillance organisée et généralisée des élèves les-uns par les autres ce qui le révolte :

« Au commencement de 1824, il plut à Louis XVIII de faire une promotion de pairs, mes neveux ⁴⁷, revenus d'Espagne où ils avaient fait une campagne avec distinction, s'indignèrent que leur oncle ne m'y eût pas fait comprendre. Christian alla lui en faire des reproches, non sans quelque amertume. "Ah ! Mon Dieu, s'écria-t-il, je l'ai oublié !" . Quand on est surchargé d'affaires comme il l'était alors, il est naturel de perdre la mémoire quand on n'a pas celle du cœur. »

té de la hiérarchie catholique avec le pouvoir politique.

⁴⁷ Louis et Christian, les deux fils de Jean-Baptiste de Chateaubriand, frère aîné de François René, guillotiné avec sa femme, sœur de Louise de Tocqueville, femme d'Hervé, que le couple avait, comme on l'a vu plus haut, accueillis et dont il avait assuré l'éducation.

Les affaires locales étaient de moindre importance en qualité et quantité, dans la Somme qu'en Moselle, mais il convient d'en évoquer quelques-unes. Des incendies nombreux faisant de considérables ravages dans les villages en raison de la construction des maisons en torchis amenèrent Tocqueville à prendre un arrêté [57] exigeant que les maisons neuves aient un pignon en pierres pour éviter la propagation du feu. Corbière, ministre de l'intérieur, lui fait savoir qu'il outre-passe ses droits mais Tocqueville ne plie pas pour autant. Nouvelle confrontation entre les deux hommes lorsque Corbière refuse l'attribution de sommes d'argent destinées à l'enseignement et l'éducation et s'oppose également à l'attribution d'une allocation du conseil général à une congrégation religieuse qui entend former des institutrices. Le Marquis de Rougé, membre du conseil général et ami de Corbière, suggère à Tocqueville d'effectuer une démarche commune auprès du ministre. Peine perdue, celui-ci leur déclare péremptoirement : « *À quoi bon apprendre à lire et à écrire aux femmes ? Ont-elles besoin de cela pour filer leur rouet ?* »

Et Hervé d'ajouter avec malice : « Malgré leur liaison, il ne connaissait pas bien son homme ; le plus complet Breton qui fût jamais sorti de l'Armorique. »

L'année 1824 donne lieu à d'importants mouvements politiques. D'une part le corps expéditionnaire français envoyé l'année précédente en Espagne, sur l'insistance de Chateaubriand, a rétabli Ferdinand VII sur son trône. Ce pourquoi le panégyrique de Chateaubriand à l'occasion de la mort de Louis XVIII est aussi un plaidoyer *pro domo* : « *Enjamber d'un pas les Espagnes, réussir là où [Bonaparte](#) avait échoué, triompher sur ce même sol où les armes de l'homme fantastique avaient eu des revers, faire en six mois ce qu'il n'avait pu faire en sept ans, c'était un véritable prodige !* »

Les élections générales voient les ministres obtenir la majorité et satisfont le gouvernement Villèle qui pense pouvoir faire passer une loi sur la réduction des rentes pour venir en aide aux finances du pays, ce qui provoque une levée de boucliers et une manœuvre de diversion de Chateaubriand. Celui-ci n'a pas respecté la solidarité ministérielle en ne soutenant pas à la tribune le projet de loi que tous ses amis ont fait rejeter. Le 3 juin 1824, le projet modifié est repoussé à trente-

quatre voix de majorité et Chateaubriand dit à Villèle : « *si vous vous retirez, nous sommes prêts à vous suivre* »...

Le 6 juin, Louis XVIII, ulcéré, convoque Villèle : « *Chateaubriand nous a trahis comme un gueux !* ». Il ordonne de le renvoyer sur le champ et il exige qu'il ne soit pas admis à sa réception de l'après-midi. On le rattrape aux Tuileries et l'ordonnance lui est remise par son valet, en présence des courtisans ; il est congédié comme un laquais et a deux heures pour déménager du ministère ⁴⁸ !

Désormais « *C'était un combat à mort entre deux puissances rivales.* »

Au mois d'août Hervé va une dernière fois faire sa cour au monarque, rongé par la gangrène, « dans un état de dissolution », et qui meurt le 16 septembre.

Entre le décès de Louis XVIII et son inhumation, Hervé rend visite avec Charles X dont il est très proche et il est heureux de voir (ou de croire) que le nouveau règne [58] s'ouvre sous de favorables auspices contrairement à la crainte qu'on en pouvait avoir :

« Charles X (...) prit le parti (...) de se montrer confiant envers son peuple. Il abolit la censure, développa avec tout le monde les grâces singulières dont la nature l'avait doué et parut naturellement accessible : "Point de halberdes !" s'écriait-il quand les gardes voulaient éloigner la foule qui se pressait. L'enchantement du public fut d'autant plus grand qu'on était loin de compter sur un roi populaire. Le charme fut complet, et lorsque les fautes de la Royauté et les intrigues de ses ennemis eurent rompu ce charme, il resta dans l'âme des Français, un sentiment de respect et de commisération pour leur vieux Roi si gracieux et si aimable. »

Tocqueville espère à ce moment accéder enfin à la pairie, il s'ouvre au dauphin qui est tout à fait opposé à la nomination de nouveaux pairs de France et le roi y renonce pour ne pas faire plus de mécontents que de satisfaits. Qu'à cela ne tienne, Corbière s'engage à la

⁴⁸ *Histoire de la Restauration*, Waresquiel et Yvert, Tempus, 2002, p. 364-366.

proposer pour la légion d'honneur, ignorant qu'il l'a déjà et qu'il faudrait le faire Commandeur. Finalement il est nommé Gentilhomme Honoraire à la Chambre du Roi.

Charles X est le dernier roi de France sacré à Reims, le 29 mai 1825 ; le serment prononcé ménage à la fois les amis de la liberté et les principes religieux du roi mais les difficultés commencent immédiatement. Villèle réussit à faire passer une nouvelle mouture de sa loi sur les rentes qui déplaît profondément.

Fait beaucoup plus grave encore, la haute société française était profondément divisée par les séquelles de la Révolution. D'un côté les émigrés étaient révoltés d'avoir été spoliés, de l'autre les acheteurs des biens nationaux étaient dans une situation inconfortable, défendant leur bon droit puisqu'ils avaient acheté ces biens mais sachant pertinemment que leurs anciens possesseurs s'estimaient encore propriétaires de biens dont ils avaient été spoliés. Le pouvoir fait donc voter une indemnisation, « *le milliard des émigrés* ». Évidemment, et comme de coutume, l'effet produit fut inverse : « *En recevant beaucoup, ils s'indignaient de ne pas recevoir davantage et ils trouvaient intolérable qu'on leur précomptât leurs dettes payées par la nation. Le ministre ne reçut de son bienfait que de profonds ressentiments et une nouvelle opposition se forma dans la classe qui lui devait le plus de reconnaissance.* »

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, les sentiments religieux du roi redonnèrent encore plus de force à la Congrégation et aux missions des jésuites qui excitent le zèle des femmes, lassent jusqu'au clergé local et choquent profondément Tocqueville :

« Ce n'était pas ainsi que je concevais le Christianisme, ma conviction profonde, malheureusement justifiée par l'expérience, me montrait la religion compromise et le bigotisme intolérant réveillant de vieilles haines encore mal assoupies. »

Il en profite donc pour prendre du champ et se rendre à Paris.

À la même époque la duchesse de Berry, pour laquelle Tocqueville eut toujours de la sympathie, vint comme chaque année prendre les bains de mer à Dieppe et décida de visiter les départements du Nord,

du Pas-de-Calais et de la Somme. [59] Comme il la sait très spontanée et craint un incident, il s'arrange pour qu'elle ne participe pas à la remise des prix à Saint Acheul ; elle fut donc anticipée. Le dauphin avait annoncé sa visite pour le printemps 1826, il ne vint pas mais il avait annoncé à Tocqueville : « *Vous ne me présenterez pas Messieurs de St Acheul, ajouta-t-il, je ne veux voir que les établissements de l'Université.* »

En raison de l'état de santé de sa femme, Hervé de Tocqueville obtient de rester désormais à Paris quinze jours par mois ; il met au point une forme de télétravail avant l'heure : « La diligence d'Amiens m'apportait tous les matins une boîte qui renfermait le travail fait la veille dans les bureaux. Je l'examinais et le signais, et le soir, le courrier de la malle remportait la boîte à Amiens.

J'avais ainsi une existence assez douce quoiqu'un peu monotone dans la préfecture de la Somme. »

Il quitte celle-ci pour la préfecture de Versailles en juin 1828.

Hervé de Tocqueville Préfet de Versailles, 14 juin 1826 - février 1828.

[Retour à la table des matières](#)

La préfecture de Versailles était sans doute celle qu'Hervé de Tocqueville souhaitait obtenir depuis longtemps. Elle lui revint dès le milieu de l'année 1826 au décès d'Alexandre Etienne Hersant-Destouches ⁴⁹ :

« Pour la première fois depuis douze ans, un changement de préfecture m'était agréable. J'avais toujours désiré celle de Seine-et-Oise ; elle me rapprochait de mes intérêts tout en me conservant un état qui me plaisait et des occupations nécessaires à l'activité de mon esprit. »

⁴⁹

Alexandre Etienne Hersant-Destouches, 1773-1826 (6 juin).

La chambre de commerce d'Amiens lui fit part de sa satisfaction et lui octroya même une bourse de 40 jetons ⁵⁰. Nommé à Versailles, il atteint le sommet des honneurs auxquels il pouvait prétendre ; il est à proximité du pouvoir et de la famille royale qui lui est chère, en outre, puisqu'il a la charge de Gentilhomme de la Chambre, il accompagne le roi à la messe et le soir il est présent au jeu du Roi, celui-ci jouait au whist. Place honorifique où l'on s'ennuyait beaucoup dans des soirées quasiment sinistres :

« Le Roi jouait au whist tous les soirs, le seul moment de sa vie où il se dépouillait de sa garde accoutumée. Il grondait sans cesse son partner et même ses adversaires. M. le Dauphin faisait une partie d'échecs et se retirait à neuf heures. Les personnes qui ne jouaient ni à l'une ni à l'autre de ces parties jouaient à l'écarté. Mme la Dauphine travaillait à la tapisserie et quittait son canevas pour entrer à l'écarté à son tour. Tout cela était d'une froideur glaciale, le respect s'opposait à aucune espèce d'abandon et commandait l'ennui. À dix heures et demie, la soirée finissait. »

Il est cette fois dans l'intimité même de la famille. La dauphine souffrait beaucoup d'avoir près d'elle un mari plus absent que présent, qui dort beaucoup, un homme quasi impotent qui ne peut pratiquement plus marcher et dont la seule [60] occupation est la chasse, en demeurant assis sur le dos de son cheval. Un jour où Tocqueville est invité à dîner chez la dauphine, au Trianon, avec la duchesse de Berry, il se fait rabrouer injustement. Un autre jour il est l'hôte de la duchesse de Berry dans sa propriété de Rosny ⁵¹ ; là il est choqué de la présence de son amant et, bien que la liaison ne soit pas officielle, il considère que celui-ci porte seul la culpabilité de ce crime impardonnable !

En retour il invite la duchesse à l'un des grands bals qu'il donne à la préfecture de Versailles. Ces événements faisaient partie des formes

⁵⁰ Voir la note rédigée à ce sujet dans le texte des Mémoires.

⁵¹ Hervé de Tocqueville écrit : Rhosni.

de civilité préfectorales et permettaient de rassembler la bonne société du lieu. Nous savons par la correspondance de l'abbé Lesueur qu'Hervé donnait de nombreux bals où il recevait une société importante. Comme à Metz et à Amiens, il est seul, sa femme ayant à nouveau refusé de le suivre et Lesueur écrivant à Édouard, frère d'Alexis qu'il faudrait l'enrouler dans une couverture pour l'emmener de force, ce qui ne se fit pas :

« Le papa a fait feu des quatre pieds à Versailles, aussi y est-il porté aux nues. Il y dépense très honorablement tout l'argent de la place, il a donné les plus beaux bals pendant tout l'hiver. Il a eu jusqu'à 120 femmes, il fait d'ailleurs très bien sa préfecture. Je crois Messieurs que vous serez logés dans la rue au mois d'octobre (...) Cela commence à nous inquiéter, je n'y vois qu'un remède, c'est d'emballer un jour votre maman dans une voiture et de la conduire, de gré ou de force à Versailles. Ce n'est pas une plaisanterie, vous serez peut-être forcés d'en venir là. ⁵² ! »

Politiquement les choses se gâtent, c'était le début d'une industrialisation importante, même si le mot révolution industrielle est sans doute trop fort concernant la préfecture de Versailles. Tocqueville percevait la naissance du : « *grand malentendu entre le peuple français et son Roi* » attisé par un ensemble de mesures parfaitement réactionnaires inspirées, entre autres, par la Congrégation : rétablissement du droit d'aînesse, loi sur le sacrilège, place trop importante accordée à l'Église et aux jésuites :

« Diverses mesures avaient excité le mécontentement et provoqué les inquiétudes, la loi du droit d'aînesse avait fait craindre pour l'égalité, chère avant tout aux Français, celle sur le sacrilège, qui punissait de mort un acte de démence, révoltait beaucoup d'esprits, mais l'irritation était particulièrement développée par l'action tracassière et intolérante de la Congrégation. On s'alarmait de l'influence que le clergé semblait prendre

52

Lettre inédite de Lesueur à Alexis et Édouard à Naples le 9 mars 1827.

dans les affaires. Des prélats, dont les mandements avaient été supprimés par des arrêts du Conseil d'État, parce qu'ils attaquaient la liberté de l'Église Gallicane, reçurent, peu de temps après, le titre de Ministres d'État et le Roi donna pour précepteur au Duc de Bordeaux, l'évêque de Strasbourg qui était hautement prononcé en faveur des Jésuites. Ces fautes inspirèrent une violente animadversion contre le Ministère, mais elle ne montait pas plus haut. Les trois [61] ministres dirigeants, M. de Villèle, M. de Corbière et M. de Peyronnet n'étaient pas congréganistes, le joug de la Congrégation leur pesait. (...) Ils se trouvaient continuellement poussés au-delà du but par la nécessité de se ménager la portion de l'association qui possédait la confiance et le cœur du Maître ».

La tension monte : « *On sait que dans une revue de la Garde Nationale, un bataillon en défilant devant le Roi cria : "À bas les Ministres !" La Garde Nationale de Paris fut licenciée le lendemain. » décision des plus maladroitesses qui allait avoir de graves conséquences.*

Le ministère dissout la Chambre, convoque les collèges électoraux et multiplie sans succès toutes les formes de pressions en son pouvoir, et en premier lieu sur les fonctionnaires dont il attend la soumission. La gauche, les libéraux, les constitutionnels, les vieux royalistes, les émigrés mécontents et les membres de la Congrégation soutiens habituels du ministère font défection : « *Le résultat général des élections produisit une Chambre où le parti Villèliste, encore nombreux, se trouvait cependant en minorité. Le Ministère se retira le 4 janvier suivant.* »

Bel exemple de politique du pire qui conduit à la catastrophe ; jamais le pouvoir n'arriverait à redresser la situation. Pour la première fois depuis 1814 le pouvoir royal se trouve devant une majorité opposante et la question de la prépondérance royale ou de la prépondérance parlementaire se trouve posée ⁵³. La duchesse d'Angoulême prévient le monarque : « *Vous abandonnez M. de Villèle ; c'est la première marche du Trône que vous descendez.* »

⁵³ *Histoire de la Restauration*, p. 397.

C'est à ce moment que Tocqueville est enfin élevé à la pairie, désormais incompatible avec la fonction préfectorale, et il quitte la préfecture le 1^{er} février 1828.

Hervé de Tocqueville pair de France, les ministères Martignac et Polignac.

[Retour à la table des matières](#)

Hervé de Tocqueville quitte la carrière préfectorale pratiquement au moment où Martignac est chargé de constituer un ministère, le 5 janvier et se voit confier le portefeuille de l'Intérieur, il va exercer les fonctions de président du Conseil, mais sans en avoir officiellement le titre. En outre, le roi l'invite à se conformer au système de son prédécesseur, qui a « toujours été le sien », ce qui d'emblée rendait la tâche quasi impossible.

Martignac proposa à Chateaubriand le ministère de l'instruction publique :

« On désirait profiter de ses talents et surtout mettre un terme à cette opposition vindicative devenue si nuisible à la Restauration. Sans rejeter la proposition, il demanda 24 heures pour y réfléchir, mais Mme de Chateaubriand, dont le caractère passionné exerce un grand empire sur les vanités de son mari, regarda comme une insulte l'offre du ministère d'une importance secondaire ; c'était lui proposer une choquante dérogation... Poussé par celle-ci, il refusa avec hauteur et persévéra dans l'opposition. »

[62]

Pour Hervé de Tocqueville l'illustre écrivain est l'un de ceux qui portent une responsabilité majeure pour la suite des événements : « *M. de Chateaubriand dédaigna la carrière qui s'ouvrait à nouveau pour lui. On lui eût su gré de son sacrifice. Il serait arrivé de plain-pied au Ministère des Affaires étrangères quand M. de La Féronnays se retira, et devenu Président du Conseil. Peut-être aurait-il préservé la France du malheur de voir ses destinées confiées au Prince de Polignac.* »

Le pouvoir est empêché, personne ne le soutient vraiment, pas même le roi, il est soumis à l'opposition conjointe des libéraux et des villèlistes :

« Il ne se sentait soutenu par aucunes des sympathies du Prince. Le Roi accédait aux mesures proposées par son Conseil, mais il n'était pas fâché des obstacles que leur adoption éprouvait dans les Chambres. On ne lui déplaisait pas en faisant de l'opposition et il envisageait dans l'éloignement comme un événement probable, la perte de la majorité. »

Tocqueville considère, sans doute à juste titre, qu'en accédant au ministère Martignac manque d'autorité ; il aurait dû, écrit-il, faire preuve de beaucoup plus d'autorité en faisant une large épuration parmi les préfets et « *débarrasser l'administration d'une foule d'incapacités que M. de Corbière y avait fait entrer par esprit de coterie.* » Cette relative faiblesse joua contre Martignac qui perdit une partie de son crédit dans l'opinion publique, mais Tocqueville ne tient pas compte du fait que la situation qui était celle de Martignac ne lui conférait pas l'autorité nécessaire à une telle attitude même s'il en avait eu le désir ; le roi lui-même était le premier à s'opposer à toute forme d'épuration des hommes mis en place par Villèle ⁵⁴.

Il analyse la suite des développements politiques à partir de la position qu'il occupait en tant que membre de la Chambre des pairs. Celle-ci se répartit politiquement en trois groupes qui se réunissent

⁵⁴ *Histoire de la Restauration.* Le roi était très opposé à toute forme d'épuration des administrateurs mis en place par Villèle et Corbière.

chez le duc d'Havré, le Marquis de Mortemart et le marquis de Marbois, d'où le nom de « réunions ». La première rassemble les villèlistes, les deux autres se répartissaient ainsi : « *Chez M. de Mortemart se rassemblaient les pairs dévoués à la dynastie, mais qui croyaient qu'on ne pouvait l'affermir que par l'adoption franche des idées constitutionnelles. L'opposition se réunissait chez M. de Marbois.* » En ce qui concerne les choix politiques et les idées, Tocqueville était proche de la réunion Mortemart dont il apprécie la modération et la qualité des membres : « *La réunion Mortemart était la plus riche en talents oratoires, en première ligne, ou plutôt au-dessus de toute ligne, venait M. Lainé, chez qui la hauteur des pensées s'unissait à la beauté de l'élocution, puis M. Pasquier qui avait plus de grâce que de profondeur, plus de facilité que d'éloquence, M. Mounier qui semblait l'interprète de la raison. M. d'Argout, savant sur les objets d'utilité publique, qui, sans éloquence, captait cependant par la netteté de ses idées, et la manière claire et méthodique dont il les déduisait.* » À ceux-ci il fallait encore ajouter De Broglie, Decazes et Molé. Tocqueville choisit cependant de ne pas s'y adjoindre au [63] nom des principes et engagements précédents : « *Élevé à la pairie par le précédent Ministère, il me parut peu convenable de me ranger immédiatement sous la bannière de ses adversaires.* » et choisit de rester libre de ses engagements et de ses votes.

Le ministère forme des commissions chargées de travailler à la mise au point et à la rédaction de trois lois, une loi réglementaire sur les élections et une sur la presse et une loi municipale et départementale. Tocqueville fut désigné pour participer à la commission chargée d'examiner la loi électorale dont Lainé, ancien ministre de l'Intérieur fut nommé rapporteur. Les Villèlistes menèrent l'un de ces combats politiques malhonnêtes et dégradants pour la vie politique et qui l'engagent pour l'avenir dans des impasses ; cette attaque chargea aussi très injustement le ministère d'infamie en lui collant l'étiquette de : « *Ministère de concession, cette expression fit fortune à la Cour et se grava dans l'esprit du Roi, dont elle formulait – les - secrets sentiments.* »

Hervé de Tocqueville juge ces attaques parfaitement injustifiées et donc immorales ; pour lui, comme plus tard pour Alexis, l'éthique est la première condition de toute bonne politique et il s'en explique :

« L'opposition de droite s'attendait, je crois, que je me rallierais à elle et que j'attaquerais aussi la loi. Je fis tout le contraire, la loi me semblait atteindre le but que je désirais, celui d'ôter tout prétexte aux accusations intolérables dont on accablait l'administration. Je pris, le 18 juin, la parole pour la défendre et j'annonçai que mon suffrage lui était acquis. »

Il vote également, mais sans prendre la parole, la loi qui restreignait la liberté de la presse, et ce, pour ne pas faire d'opposition à un ministère contraint par les circonstances, plus que par principe, parce qu'en matière de liberté de la presse l'alternative est simple : *« ou un asservissement complet par la censure, ou une liberté illimitée. »*

L'élément peut-être le plus important fut sans doute le fait que Martignac obtint la signature, par Charles X, des ordonnances du 16 juin 1828 qui portent un coup sévère aux jésuites en leur ôtant la direction de huit établissements illégalement ouverts et interdit l'enseignement aux congrégations non autorisées. De plus, la loi limite à 20 000 le nombre des élèves des petits séminaires.

Tocqueville affirme que, contrairement à ce qui a été dit, Charles X signa après en avoir référé à des autorités ecclésiastiques et certifia à Polignac arrivé au pouvoir :

« - J'ai signé les ordonnances parce que je les croyais bonnes et je les maintiendrai. »

- « Puis-je répéter la réponse que votre Majesté vient de me faire ? »

- « Oui, vous le pouvez, je vous y autorise. »

Il rappelle en outre qu'elles ne furent pas remises en question. Il intervint une dernière fois à la tribune de la Chambre des pairs le 14 août sur la question de l'instruction publique, sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Il insiste sur la mission de l'université qui devrait instruire et éduquer, sur la nécessité de former [64] les enseignants et de les rémunérer convenablement. Il souligne également l'importance

à accorder dans les programmes à tout ce qui est relatif au commerce, à l'industrie et aux arts.

Il participe également à la préparation d'une loi municipale et départementale dont il souhaitait qu'elle mît en place une forme de décentralisation garantissant les libertés provinciales mais Martignac adjoint à cette commission Félix d'Aunay⁵⁵, député et conseiller d'État, partisan de la centralisation. Il fallut se résigner, pas tout à fait cependant, Hervé publie un opuscule au mois de février suivant :

« Un petit écrit sous le titre de « La Charte provinciale » [où il s'efforçait de] rendre sensibles les principes qui avaient dirigé la commission dans la fixation des bases de son travail. »

À cette époque Charles X est très prévenant vis-à-vis du duc d'Orléans et de sa famille ce qui choquait Tocqueville qui ne les aimait guère et qui est fâché de l'attitude désinvolte de Mademoiselle d'Orléans vis-à-vis des membres de la Chambre des pairs. Mais il y a plus grave, la santé de M. de La Ferronnays, ministre des Affaires étrangères, l'amène à se retirer, or c'était grâce à lui que l'équilibre instable entre le roi et un ministère, qu'il n'aimait pas, était maintenu. Le 27 juillet 1829 Hervé fait à la tribune un discours dont il ne sait pas encore que c'est le dernier, dans lequel il évoque la gravité de la situation⁵⁶.

À partir de l'ouverture de la session de 1829, le roi est décidé à se défaire de Martignac. Il est persuadé que l'opposition en veut à la royauté et assuré de sa popularité, qui existe peut-être dans une partie de la population, mais pas dans le monde politique ni à Paris. Son objectif est de nommer Polignac dont Martignac n'a pas voulu comme ministre. Le roi en a fait son ambassadeur à Londres d'où il revient plusieurs fois pour préparer avec le monarque son ministère :

⁵⁵ Louis Honoré Félix Le Peletier d'Aunay, 1782-1868.

⁵⁶ Le lecteur ne peut que faire un rapprochement avec le discours d'Alexis le 27 janvier 1848 annonçant que souffle un vent de résolution, celle-là même qui éclaterait moins d'un mois plus tard, mais il serait imprudent et non pertinent de vouloir aller plus loin, ce serait faire « des fausses fenêtres pour la symétrie ».

« Vers la fin de la session, le Prince de Polignac, Ambassadeur à Londres, fit plusieurs voyages à Paris. Le but de ces apparitions était de préparer, avec le Roi, la formation d'un autre Cabinet. (...) Le Prince de Polignac, qui penchait vers la mysticité, s'était persuadé qu'il avait mission de la Sainte Vierge pour régénérer la France ; de là une confiance absolue dans ses idées qu'il prenait pour des révélations d'en haut, et de même un défaut de précaution pour le succès dont il croyait que la Providence ne pouvait manquer de se charger. »

Tocqueville, qui était très proche de Charles X pour lequel il avait une véritable déférence, et il n'est pas le seul, à la nomination et à la composition du gouvernement Polignac, que le pouvoir s'engage dans une zone de turbulence qui risque de lui être fatale.

[65]

Le ministère Polignac et la chute du régime.

[Retour à la table des matières](#)

« La reconnaissance m'attachait à Charles X. Je fus consterné. Je voyais, avec une profonde douleur, ce Prince entrer dans une route pleine de périls. » C'est là le jugement que Tocqueville formule sur la constitution du nouveau gouvernement dont Polignac aux Affaires étrangères et La Bourdonnais à l'Intérieur étaient les deux ministres les plus importants. Polignac ne devenant officiellement président du Conseil qu'après la démission de La Bourdonnais ⁵⁷, le 18 novembre. Avant la constitution du gouvernement « Charles X voulut consulter M. Ravez, ancien président de la Chambre des Députés, sur la combinaison ministérielle qui obtiendrait le plus de chances de majorité dans cette chambre. Celui-ci conseilla d'appeler les personnages influents de chacune des opinions qui se divisaient les Chambres. (...) L'Intérieur fut donné à M. de La Bourdonnais, chef de l'extrême

⁵⁷ François Régis de La Bourdonnaye, comte de La Bretèche, 1767-1839.

droite, les amis de M. De Villèle furent représentés par M. de Montbel. M. de Chabrol, attaché au centre droit, eut les Finances, on plaça à la Justice M. Courvoisier dont les opinions étaient celles du centre gauche. L'Amiral de Rigny qui professait celles de la gauche fut nommé à la Marine, il restait à pourvoir le Ministère de la guerre. » Celui-ci fut attribué à de Bourmont.

L'objectif était de dépasser les réticences des uns et des autres par la nomination de ministres qui représentaient un large spectre des opinions allant de l'extrême droite à la gauche ; ce fut l'inverse qui se produisit, la réprobation fut générale et le gouvernement commença à se déliter immédiatement :

« Les Constitutionnels craignirent pour la Charte, car il était évident que l'entrée de quelques-uns d'entre eux dans le Conseil n'était qu'un leurre, et que la majorité s'y trouverait toujours parmi les absolutistes. Les Royalistes même furent mécontents, ils connaissaient l'incapacité du chef du Ministère, et ce n'est pas avec la présomption seule qu'on dirige les événements. L'armée se trouva humiliée qu'on lui ait donné pour chef un homme qui, pendant le court espace de trois mois, avait abandonné successivement les deux drapeaux qu'il avait servis. »

À ce moment précis Hervé et Alexis de Tocqueville ont la même inquiétude devant les risques encourus ; Hervé en fait part dans ses *Mémoires* et Alexis dans les lettres qu'il adresse à son frère Édouard. La lutte est déjà engagée mais pour l'instant chacun des deux partis, le pouvoir et l'opposition, entend pousser l'autre à la faute. On accuse le pouvoir de jésuitisme, on prétend qu'il va rétablir la dîme ; une vague d'incendies se développe en Normandie, l'origine en est inconnue mais Tocqueville laisse entendre qu'elles pouvaient profiter aux libéraux. Le gouvernement commence à se déliter dès le début ; de Rigny refuse le ministère qu'on lui avait attribué sans lui demander son avis, La Bourdonnais démissionne au bout de trois mois.

Du 2 août 1829 au début mars 1830, les deux camps n'ont guère bougé. Les hostilités débutent avec l'ouverture de la session qui dé-

bute alors. Le 2 mars le discours du roi affirmant sa détermination de s'opposer à de « coupables [66] manœuvres » amène en réponse, le 16, l'adresse de défiance des 221 contre le ministère, inspirée par Royer-Collard.

La présentation faite par Tocqueville est minimaliste et il attaque une prise de position de l'opposition contre les ministres et le ministère qui n'ont pas encore entamé leur action. Attaque injuste qui blesse le souverain le conduit à réagir :

« On connaissait la disposition des députés, nul doute qu'ils n'attaquassent avec violence le Ministère. Si la Couronne résistait la lutte se trouverait engagée. Le Roi ouvrit la session, une phrase irritante se glissa dans son discours, la Chambre y répondit par la fameuse adresse des 221. M. Royer-Collard vint dire au Roi que la Chambre refusait son concours à son gouvernement, et l'opinion publique, dans son irritation, applaudit à l'absurdité la plus grande qui jamais eût été prononcée par une assemblée délibérante, car on ne peut refuser son concours à ce qu'on ne connaît pas, et la Chambre jugeait les ministres sans leur laisser développer le plan de leur administration, et les frappait de réprobation sans les entendre. Il n'y avait jamais dans un tel parti ni bon sens, ni équité. Charles X fut profondément blessé et il se résolut à la résistance. »

Le pouvoir se trouve devant un problème insoluble qui, dans ces circonstances tient à son essence même et à son aveuglement qui résulte de sa nature même, c'est à dire ici de la personnalité du souverain. Tocqueville explique que le roi est trompé par sa méconnaissance de l'état de l'opinion publique. Il pense être aimé du peuple, ce qui est en partie vrai, mais la bourgeoisie et ce qu'on appellerait aujourd'hui les élites dirigeantes entendent obtenir un pouvoir politique réel, sinon tout le pouvoir, ce que Thiers résume dans la formule : « *Le roi règne mais ne gouverne pas* » alors que Charles X a bien exprimé sa volonté absolue de ne pas devenir un roi d'Angleterre.

Il s'est donc entouré de ceux qui pensent exactement comme lui et qui ne peuvent pas le mettre en garde contre une situation qu'eux-

mêmes ne voient ni ne comprennent et qui ont décidé, eux aussi, d'user de la stratégie de la tension afin de produire un éclat ou des blocages qui justifieront l'application de l'article 14 de la Charte permettant au roi de disposer des pleins pouvoirs :

« Peut-être cependant (le roi) eût-il sacrifié son ministre aux exigences de la Chambre s'il avait connu exactement la situation de l'esprit public, mais tout ce qui l'entourait contribua à rendre plus épaisse la fascination dont il devait être la victime. Le président du conseil, abusé sur les dispositions de la nation, lui faisait partager sa funeste confiance. Le Roi était aimé, lui disait-il, quelques mécontentements éphémères céderaient devant la persistance de la volonté. Ceux à qui la Charte était à charge, et ces gens-là obstruaient les avenues du Trône, se réjouissaient de la lutte, espérant que la vivacité de l'opposition dépasserait les bornes, que la royauté attaquée se défendrait, et que le Roi, dégagé de serments que ses ennemis avaient violés les premiers, se trouverait par le droit d'une légitime défense autorisé à briser le pacte fondamental et à substituer des institutions plus favorables aux privilèges. Déjà, ils accusaient la Chambre de s'écarter de la Charte en gênant la liberté de la Couronne dans les choix de ses agents. C'était le cas de recourir à l'Article 14 et de s'emparer de la dictature que [67] cet article accordait au chef de l'État dans les circonstances difficiles. Le monarque n'entendait donc autour de lui que ces paroles de haine et de mépris pour l'opposition, il ne lui parvenait que des encouragements à la braver. »

La situation continue donc de se tendre, la Chambre est ajournée puis dissoute ; Chabrol, ministre des finances et Courvoisier, ministre de la justice démissionnent. Hervé de Tocqueville développe des propositions qu'il veut modérées et allant dans le sens de la conciliation dans L'Écho français, un journal monarchiste fondé pour la circonstance :

« J'y publiai une série d'articles rédigés dans un sens constitutionnel mais où – je - tâchais de faire ressortir l'inconvenance

de la déclaration des députés et de faire parvenir jusqu'aux oreilles des électeurs le langage de leur intérêt bien entendu, lié bien intimement à l'intérêt de l'État. Je m'efforçais de leur faire voir que la liberté d'action d'un des pouvoirs était la garantie de la liberté d'action des autres pouvoirs et de celle de l'État en général. Enfin, je combattais le principe de la résistance passive et du refus de l'impôt dont on nous menaçait alors, et je montrais que la pensée d'une résistance passive était une chimère. Qu'elle amènerait forcément, par l'urgence des besoins de l'État, une lutte très grave où la tranquillité et la prospérité du pays se trouveraient compromises. »

Lors de la démission de Chabrol et Courvoisier quelques modérés conseillèrent à Polignac d'infléchir sa politique et se rapprochant de l'opposition modérée, mais « *le bandeau s'épaississait sur [ses] yeux* ». Il nomme trois nouveaux ministres : Montbel aux finances, Chantelaise aux Sceaux et Peyronnet à l'Intérieur. En ce qui concerne ce dernier, la lecture du témoignage de Tocqueville peut nous surprendre car nous n'en connaissons pas toutes les origines et implications puisqu'il fait de lui un homme de grande qualité, pour lequel il a du respect et en même temps un homme dont la nomination a été sentie, et assumée comme une provocation. Le fait, pour surprenant qu'il soit, n'est pas invraisemblable, mais Tocqueville présente les faits sans nous en donner toutes les clés de lecture :

« Le choix de M. Peyronnet produisit une sensation non moins grande que l'élévation du prince de Polignac, il aigrit au dernier point le mécontentement public. On connaissait l'audace et la fermeté du nouveau Ministre de l'intérieur, personne ne doutait qu'il n'eût été appelé pour aider de son énergie les projets qu'on avait conçus.(...) À l'Intérieur, il s'est montré calme, modéré, scrupuleux sur la légalité. On sait qu'il ne signa qu'à contre cœur les ordonnances, et qu'il resta étranger à leur exécution. Son inébranlable courage pendant cinq ans de

*détention a montré ce qu'aurait pu devenir pour le pays cette âme forte mûrie par l'âge et éclairée par l'expérience*⁵⁸. (...)

Lorsque les Ordonnances furent discutées au Conseil, il paraît certain que MM. de Peyronnet et Guernon de Ranville refusèrent leur assentiment. On dit que M. le [68] Dauphin ébranla la résistance du premier en lui disant : « Comment, Peyronnet, vous avez peur ? »

La Chambre étant dissoute, il fallait procéder à de nouvelles élections :

« Les nouvelles élections devaient avoir lieu à la fin de juin. Le Roi me nomma président du collège électoral du département de la Manche. J'acceptai avec plaisir cette mission qui semblait devoir me rattacher à ma province, dont les circonstances m'avaient séparé depuis si longtemps. »

Et là, dans son pays, Tocqueville entend les avis des électeurs au suffrage censitaire, mais aussi de simples citoyens, des fermiers du château, la voix du pays réel :

« Ma position me mettait à portée de voir beaucoup d'électeurs qui, dans les élections précédentes, avaient voté en faveur des candidats du gouvernement, mais leurs dispositions étaient changées. L'apparition de M. Peyronnet au ministère de l'Intérieur les avait jetés dans l'opposition : « Nous ne voulons pas, disaient-ils, de l'homme aux droits d'aînesse »...

Dans le collège de l'arrondissement de Valognes auquel il appartient les électeurs refusent de voter pour le candidat du pouvoir le Lieutenant Général Vicomte Bonnemain et choisissent d'élire M. de

⁵⁸ Après la chute de Charles X, Peyronnet fut l'un des quatre ministres, avec Polignac, Chantelauze et Guernon-Ranville, à être arrêté et condamné à la prison perpétuelle et à la dégradation civique avant d'être graciés par Moïse, en 1836.

Bricqueville, candidat libéral ; choix paradoxal mais hautement significatif :

« M. Bonnemain, Général de l'Empire, sortait d'une famille plébéienne, mais son titre de vicomte choquait les paysans : "Je ne voulons pas de nobles, disaient-ils, je votons pour Bricqueville". Ce dernier appartenait à la noblesse la plus ancienne de la province, mais son libéralisme avait effacé cette tâche. Il réussit ; toutes les élections des arrondissements du département furent dans le même sens. »

Tocqueville a beau s'adresser aux électeurs pour souligner les enjeux de leur vote et le risque pour les institutions, et l'équilibre du pays si le pouvoir n'obtenait pas la majorité, ce qui remettrait en question la monarchie et la Charte...

Le verdict de ce département conservateur fut révélateur : un candidat du centre, un de gauche et deux candidats de droite furent élus, ces derniers avec une majorité de quatre voix seulement.

Devant la gravité de la situation Tocqueville demande à être reçu par le roi puis par Polignac pour les prévenir du danger en espérant obtenir un changement d'orientation de la politique suivie :

« Je retournai immédiatement à Paris. Je regardais comme un devoir d'éclairer le gouvernement sur la situation des esprits dans le pays que je venais de parcourir. L'attachement que j'avais pour Charles X m'obligeait d'ailleurs à lui découvrir la vérité. Je lui demandai une audience particulière qu'il m'accorda. (...) "Le mécontentement, lui dis-je, est extrême, il n'atteint pas encore, à la vérité, la personne du Roi, qui est toujours respectée, mais cette limite, il est sur le point de la franchir". Le Roi m'écouta longtemps sans m'interrompre, enfin, s'inclinant un peu et répondant au fond de ma pensée, il me dit ces paroles que les circonstances qui suivirent ont rendu remarquables : "Je suis fort content de mes ministres, mais, [69] en serais-je mécontent, vous sentez bien que je ne prendrai pas ce moment pour les renvoyer." »

Je m'inclinai, à mon tour, très profondément et je répliquai en me retirant : "Je souhaite que la sagesse du Roi nous préserve des dangers dont nous sommes menacés." »

La rencontre avec Polignac fut plus révélatrice encore de l'aveuglement régnant : « *Ce ministre me donna sur-le-champ la mesure de son imprévoyante présomption : "Toute cette agitation n'est qu'à la surface, me répondit-il, elle n'a aucune profondeur." »*

Il le revoit ensuite lors de la préparation de la loi sur la réforme électorale et souligne la nécessité d'élargir le corps électoral : « Pour qu'une réforme électorale soit possible et utile, lui dis-je, il faut bien se garder de rétrécir le système actuel, le seul moyen de succès est d'en élargir la base. Le choix du ministre fut exactement inverse, [à] l'opposé de mon système. »

À partir de là les événements s'enchaînent : « *les 221 avaient été réélus et (...) leur opposition avait reçu un renfort considérable par la nomination d'un grand nombre de députés appartenant à l'opinion libérale. Dès lors une collision entre la Couronne et le pouvoir populaire devenait inévitable. Le Roi s'était tellement prononcé qu'il lui était très difficile de reculer. Il y a ce danger dans les résolutions absolues qu'on ne peut les abandonner, ni avec honneur, ni avec sécurité. Le Roi donc était amené à mettre la Couronne pour enjeu dans la partie qui allait se jouer, entre son ministère et la chambre des députés. (...) Son obstination l'avait conduit à la limite entre le mépris de son autorité et un coup d'État dont tous les yeux entrevoyaient l'approche.* »

Le pouvoir a maintenant décidé d'aller délibérément à l'affrontement qui correspond à un désir profond et ancien du monarque renforcé par les encouragements de tous les pousse-au-crime. Alger vient d'être prise par les troupes françaises, c'est le moment d'agir ! On prépare en secret les ordonnances qui sont signées le 24 juillet et Tocqueville rapporte cette phrase mémorable de Charles X : « *Je suis enfin roi !* »

Hervé de Tocqueville qui a déjà dû subir l'incurie et l'impréparation de la riposte lors du retour de Napoléon n'a pas de mots assez forts pour dénoncer l'aveuglement de Polignac dont il fait le principal

responsable du naufrage du régime : rien n'a été prévu en cas de mouvements de foule, puisque quasiment personne ne bougerait :

« Le prince de Polignac disait : "Il y aura sans doute un peu d'émotion, mais quelques gendarmes suffiront pour la dominer." »

C'est avec cette inconcevable imprévoyance qu'il lança, au milieu d'une population aigrie et exaspérée. Les ordonnances qui blessaient les intérêts d'un grand nombre et privaient une foule de citoyens des droits que la loi leur avait concédés. »

On ne prévoit ni un rapprochement de troupes, ni même l'approvisionnement de celles qui sont sur place en munitions et nourriture :

« Un assez grand nombre de régiments de la Garde ou de la Ligne étaient cantonnés dans le rayon de 40 lieues de Paris. Aucun ne fut rapproché, ni ne reçut [70] d'avertissement de se tenir prêt à marcher ; on ne pensa même pas à les mander lorsque deux jours de combats démontrèrent invinciblement la nécessité d'une force plus considérable. (...) M. de Champagne⁵⁹ n'apprit les ordonnances que le lundi matin par Le Moniteur, comme tout le monde et on ne lui donna aucun ordre, aussi on ne prit à temps aucune mesure pour assurer la subsistance de la troupe en cas d'émeute et préserver les dépôts d'armes et de munitions. On sait que les insurgés se rendirent maîtres tout d'abord de la manutention et que ces dépôts tombèrent entre leurs mains. »

L'insurrection éclate, elle est très violente et la troupe n'est pas vraiment armée pour lui faire face. Les révolutionnaires ont vidé les armureries, ils ont dans leurs rangs « les Carbonaris (Sic) les plus décidés et les élèves de l'École Polytechnique. » Et Tocqueville ajoute : « Le général Marmont, qui d'ailleurs ne prit que de mauvaises mesures, écrivait au Roi : "Ceci est plus qu'une insurrection, c'est une Révolution." »

⁵⁹ En l'absence de Bourmont occupé par l'expédition d'Alger, Polignac avait pris en charge le ministère de la guerre où de Champagne était chargé de diriger les opérations.

Les ordonnances ont été signées le dimanche 24 juillet, « dès le lundi, il y eut des rassemblements dans lesquels on remarquait principalement des ouvriers imprimeurs. Le lendemain, le feu commença et il ne fut interrompu que par la nuit.

Le mercredi matin, je parcourus toute la ville, elle présentait un aspect effrayant (...). Dès six heures du matin, les boutiques des armuriers avaient été forcées et les armes enlevées. On entraîna les soldats de la Ligne dans les cabarets et tous les moyens de séduction étaient employés pour ébranler leur fidélité. » Le jeudi 28, Marmont tient encore Paris mais les barricades se reforment derrière la troupe qu'il regroupe autour du Louvre et des Tuileries qu'il pense pouvoir tenir en attendant des renforts. Militairement tout se joue le 29. À cinq heures du matin Tocqueville se rend chez M. de Dampierre rencontre M. de Blossac, Secrétaire Général de la Préfecture de Police : « Ma surprise fut extrême, je me hâtai de lui demander par quel hasard il n'était pas à son poste ; “Je n'ai plus de poste, me répondit-il tristement, le préfet est en fuite et la préfecture envahie, les insurgés sont maîtres de la ville et dans une heure ils attaqueront les Tuileries”.

En effet, vers six heures du matin, les Tuileries furent prises sans coup férir. Le maréchal se retira avec la Garde royale et la conduisit à St Cloud. »

Contentons-nous de ces éléments : « *Il n'entre point dans mon sujet de décrire des combats auxquels je restai étranger* », écrit Tocqueville qui trace à grands traits le déroulement des événements. Il affirme qu'« au début l'insurrection n'était point hostile à Charles X, ni surtout à sa dynastie », et il ajoute : « *elle n'a commencé à prendre ce [71] caractère que le mercredi matin. Tout pouvait être sauvé encore*

*jeudi*⁶⁰ *par la proclamation du Duc de Bordeaux sous le nom d'Henry V. »*

Le 31 juillet la famille royale quitte St Cloud pour Rambouillet. Le 2 août Charles X abdique et le 4 : « *Un trône avait été élevé dans la salle de la Chambre des députés ; le fauteuil du Roi était resté vide, le Duc d'Orléans parut en habit d'Officier Général, n'ayant d'autre décoration que le grand cordon de la Légion d'Honneur. Il s'assit sur un pliant à côté du fauteuil, il lut d'abord la lettre de Charles X qui lui confirmait le titre de Lieutenant Général du Royaume, lui transmettait son abdication et celle du Dauphin et lui ordonnait de faire proclamer Roi le Duc de Bordeaux, sous le nom de Henry V. »*

Tocqueville est choqué de tous ces événements, notamment du duc d'Orléans entonnant La Marseillaise, sur la terrasse de son palais ; choqué également de voir, le 4 août, « *plusieurs pairs (qui) avaient arboré la cocarde tricolore (et) un ancien ministre du Roi, d'ailleurs très fidèle, avait placé sur sa poitrine une cocarde large comme le fond d'un chapeau. »...*

Il est plus frappé encore lorsque : « *Vingt mille hommes, la plupart en guenilles, armés de toutes les vieilles armes qu'ils avaient pu trouver, se jetèrent dans les fiacres et les omnibus en disant aux cochers : "Fouette vers Rambouillet !" »*

Cette expédition avait pour but de forcer le Roi, en l'effrayant, à quitter Rambouillet et à sortir de France. »

Charles X s'enquérant de l'importance de cette colonne, le maréchal Maison le trompe en affirmant qu'ils sont 80 000. Hervé qui finit

⁶⁰ Une autre solution avait été envisagée le 29, la nomination de Mortemart, susceptible de rassembler une majorité mais Charles X tergiversa toute la journée, ce n'est que le 30 au matin qu'il accepte le rétablissement de la Garde Nationale et Mortemart quitte saint Cloud et doit gagner Paris à pied. Il demande à l'imprimeur du Moniteur de publier les nouvelles ordonnances dont il est porteur, qui ont été arrachées à Charles X et pourraient permettre d'apporter une solution constitutionnelle. Mais l'imprimeur a déjà reçu des ordres inverses de La Fayette. Mortemart le rejoint à la Chambre, et La Fayette déclare devant l'assemblée : « *Hier, il eût été temps ; aujourd'hui il est trop tard ! »*

la rédaction de ses Mémoires quarante ans après ces événements est encore piqué au vif. Encore choqué de ce qui s'est passé, il se prend à rêver, à réécrire l'histoire, à imaginer un roi chef de guerre faisant disperser cette piétaille et monter sur le trône un enfant dont l'innocence aurait (re)conquis le cœur des Français : « *Charles X disposait d'une troupe de 9000 hommes et 42 pièces d'artillerie Cette armée en voiture aurait été l'objet d'une risée générale si elle avait été reçue comme elle devait l'être : à coups de canon. Les hommes qui la conduisirent avaient pris leurs meilleurs chevaux pour se sauver au plus vite en cas qu'une lueur d'énergie animât encore la famille royale. (...)* »

Henry V aurait monté sur le Trône, et le grand événement qui a ébranlé jusque dans ses fondements la moralité publique n'aurait pas eu lieu. (...) La légitimité pouvait être régénérée par les grâces et l'innocence d'un enfant. »

[72]

Rêveries, chimères, deuil cruel d'un monde qui s'effondre !

Il est temps pour Tocqueville d'achever ses Mémoires : « *À 57 ans, ma carrière est terminée.* » Il clôt son texte par une analyse politique en se situant dans le prolongement de celle qu'il a faite au début, quand il a analysé le processus qui a conduit à la Révolution. D'une certaine façon, la boucle est bouclée... pour l'instant :

« La pièce qu'on achevait de jouer avait commencé par un drame sanglant et finissait par une comédie, le dénouement en était préparé depuis 1789. (...) Je finis d'écrire ces souvenirs en 1840, près de dix ans se sont déjà écoulés depuis la Révolution de juillet. »

Et il développe son analyse et rejoint, sans le dire, et d'une autre façon, celle de son fils Alexis concernant l'inéluctable montée de la démocratie, ce qui prouve, sans qu'il en fasse état, l'inanité ou la chi-

mère des combats qu'il a menés pour en retarder ou empêcher l'arrivée.

La démocratie est d'abord et essentiellement depuis 1789, la prise du pouvoir par la bourgeoisie. Les résistances initiales furent telles qu'il fallut cinq ans de luttes politiques, du 14 juillet 1789 au 26 juillet 1794 qui marque la fin de la Terreur robespierrienne, pour qu'une rupture capitale avec le monde ancien devienne ineffaçable. Pour cela, pendant ces cinq années, les bourgeois qui commandaient la Révolution durent mettre en avant les masses populaires qui étaient utilisées comme un moyen, comme un agent auquel on confisquerait bientôt tout pouvoir :

« En 1789, la classe moyenne a fait la Révolution pour abaisser les supériorités qui l'offusquaient, mais ces supériorités avaient de la force. La classe moyenne appela le peuple à son secours et ensuite ne put la (sic) dominer. Une Démocratie sanglante surgit subitement, et comme les mœurs n'y étaient pas préparées, elle se montra trop violente pour avoir de la durée. Toutefois, la passion de l'égalité ne s'éteignit point, et les différents Gouvernements qui se succédèrent regardèrent la nécessité de la ménager comme la première condition de leur existence. »

Avec la Restauration, les bourgeois entendent désormais être les maîtres du pouvoir politique véritable puisqu'ils détiennent le pouvoir économique. Louis XVIII a louvoyé au mieux à travers les écueils, ce qui lui permit d'être le dernier roi de France à mourir sur le trône. Depuis la fin de son règne, et plus encore sous celui de Charles X, la bourgeoisie était en lutte pour récupérer la totalité du pouvoir. Charles X, comme plus tard Louis-Philippe, ont rendu impossible d'instaurer durablement en France une monarchie constitutionnelle dans laquelle le roi règne mais ne gouverne pas ! Charles X était cohérent avec lui-même : il ne voulait pas être un roi d'Angleterre.

En 1830 : *« la classe moyenne fit la Révolution de Juillet pour empêcher les anciennes supériorités de reparaître, mais, mieux avisée,*

elle ne s'aida qu'un instant du secours du peuple, et s'occupa aussitôt de comprimer son élan ».

Cette fois plus besoin de bain de sang, pas besoin d'instaurer une nouvelle Terreur ; il faut certes que le peuple descende dans la rue, construise des barricades, vienne à bout de soldats qui, de plus, savent que la cause qu'ils ont charge de [73] défendre n'est pas la leur. Une dizaine de jours suffisent pour qu'un nouveau pouvoir, qui comme toujours échappe au peuple, se mette en place.

Cependant, pendant les 10 années écoulées, Louis-Philippe a réussi à régner :

« Les ministères se succèdent, pris dans des nuances différentes, sa constance les ramène toujours, malgré eux et presque à leur insu, à son système. Il veut gouverner et il gouverne, il est l'âme de son gouvernement, les ministres n'en sont que les membres soumis à la volonté qui les dirige. » Mais : « [si] la dynastie nouvelle rencontre moins d'obstacles, [si] on se défie moins d'elle [c'est] parce que le peuple qui l'a élue sent qu'il a bien le droit de la renvoyer si elle manque aux conditions du pacte. »

C'est là, pour Alexis de Tocqueville, la raison de la révolution de 1848 ; Guizot a été pratiquement premier ministre (même quand il n'en avait pas le titre) de 1840 à 1847, mais il n'a pas fait de politique, pas fait sa politique, pas réformé le pays. Il s'est contenté de servir, de faire la volonté du monarque : *« qui ne sait que M. Guizot n'est pas le maître et que le rôle dont il se contente se borne à être le premier parmi ceux qui obéissent ⁶¹. »* Il porte donc, une très grande part de responsabilité dans la naissance de cette révolution.

Avant de terminer son livre, Hervé de Tocqueville redit son amour pour la liberté, la passion de sa vie, et un amour pour l'égalité :

⁶¹ O.C., III, 1, p. 108.

« Nos descendants, en parcourant notre histoire comprendront avec peine que nous ayons pu survivre aux malheurs et aux agitations qui ont occupé notre carrière. Toutefois, je me suis trouvé moins à plaindre que beaucoup d'autres, parce que j'ai toujours aimé la liberté, et que, profondément pénétré de l'égalité des hommes devant le Créateur, je n'ai jamais détesté dans l'égalité politique que les excès. »

[74]

Mémoires
de Monsieur Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772 -1856,
Préfet de 1814 à 1827
Pair de France de 1827 à 1830

[Retour à la table des matières](#)

[75]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,**
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.

Livre premier

LES MÉMOIRES
DE MON PÈRE

[Retour à la table des matières](#)

[75]

Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.
LIVRE PREMIER.
Les mémoires de mon père

I

L'enfance et la jeunesse

L'histoire et les origines de la famille, la petite enfance, la mort du père ~ Le premier précepteur, le collègue d'Harcourt et l'abbé Lesueur ~ À la mort de la mère, Hervé est confié à sa tante ; en 1788, il devient aide de camp de son oncle le comte de Damas ~ Les rêveries romantiques et les premières amours.

[Retour à la table des matières](#)

Mes enfants me pressent d'écrire l'histoire de ma vie, j'y consens par égard pour eux car elle n'ouvre d'intérêt que pour quelques circonstances de ma jeunesse et les rapports politiques que j'ai eus dans un âge plus avancé, les années qui se sont écoulées depuis la fin de la Terreur jusqu'à la Restauration ont passé inaperçues. Ont-elles été les plus heureuses ? C'est ce que je ne saurais dire.

Ma famille était distinguée par son ancienneté mais les siècles ne lui avaient pas apporté l'illustration. Mes pères, suivant l'usage de Normandie, servaient l'État quelques années puis ils se retiraient dans leurs castels où la vie de seigneur de campagne suffisait à leur bonheur. Le pays était couvert de gentilhommières dont les possesseurs se réunissaient constamment pour faire la plus rude guerre au gibier. Dans leurs chasses à cheval rien ne les arrêtait, ils franchissaient les haies et les barrières. Le soir un abondant repas les dédommageait de leurs fatigues et plus d'un convive était obligé de demander secours pour arriver à son lit.

Ma famille se divisait en deux branches dont l'aînée s'est éteinte dans la personne d'une fille qui épousa vers le milieu du siècle dernier le président d'Acquigny à qui elle porta une grande fortune. La branche cadette était établie depuis longtemps dans le modeste manoir de Tocqueville. Elle y réunit peu à peu quelques manoirs voisins.

Mon grand-père ⁶² eut trois enfants, deux fils et une fille. La fille fut mariée à M. du Rosel [dont elle n'eut pas d'enfant] ⁶³. Elle est morte sans postérité.

Mon père ⁶⁴ était le cadet des deux frères ; suivant les usages du temps il n'avait droit qu'à une légitime. La tendresse des parents se concentrait presque toujours sur le fils aîné qui était l'héritier de la fortune ; l'éducation de mon père fut donc fort [76] négligée. De plus il eut le malheur d'être empoisonné par du vert de gris ⁶⁵ au collège de Caen et sa santé en fut longtemps altérée. Cette fâcheuse circonstance nuisit encore à son instruction ; mais il était doué d'une âme ferme et d'une volonté forte et plus tard il acquit par son travail les connaissances qu'un homme bien élevé doit posséder.

Les deux frères servirent dans le même régiment, ils firent ensemble la guerre de sept ans ⁶⁶. L'aîné ⁶⁷ avait épousé une fille de qualité, (Mademoiselle de Fautoas) dont il eut un fils.

L'idée du mariage était bien éloignée de l'esprit de mon père, ne possédant presque que la cape et l'épée, il ne fondait son avenir que sur l'illustration des armes. Militaire instruit, adoré des soldats, craint des officiers, il devait espérer de pousser sa carrière aussi loin qu'elle

⁶² Voir Annexe N° 1, Tableau généalogique des Tocqueville.

⁶³ Marie-Françoise Clérel de Tocqueville, née en 1726, mariée en 1752 à René Pierre François seigneur du Rozel Hennot, seigneur de Baudienville, né en 1712.

⁶⁴ Bernard Bonaventure Clérel de Tocqueville, 1730-1776. Voir Annexe N° 1.

⁶⁵ Hervé écrit « verde gris ».

⁶⁶ La guerre de Sept Ans (1756-1763), que les Anglais dénomment « French and Indian War » (la guerre contre les Français et les Indiens), est la principale guerre du XVIIIe siècle. C'est aussi, d'une certaine manière, la première guerre mondiale.

⁶⁷ George René Clérel comte de Tocqueville, seigneur d'Auville, 1725-1758, époux de Marie-Thérèse de Fautoas née en 1735.

pouvait aller à cette époque lorsqu'on n'appartenait pas à la Cour et qu'on n'y avait pas de protecteur.

Ainsi votre existence, mes enfants, était renfermée dans les secrets de la providence sans qu'aucune circonstance pût la faire prévoir.

Il fallut que la famille de notre oncle disparût pour que la nôtre se renouvelât. Mon oncle fut tué à la suite d'une bataille gagnée où son ardeur l'entraîna à la poursuite d'un bataillon ennemi qu'il voulut faire prisonnier. [Il courait les chances de la guerre, mais son fils jeune et belle fleur cultivée par la tendresse d'une mère, qui aurait pu croire qu'elle se sèche prématurément sur sa tige ?] Son fils ⁶⁸, placé à Caen pour son éducation, fut atteint à la tempe d'une pierre lancée au hasard par un de ses camarades et il mourut.

Notre race allait s'éteindre si mon père ne prenait pas le parti de s'établir. (Vous verrez plus tard combien de périls successifs rendirent longtemps douteuse la conservation de notre famille).

Tous nos ancêtres s'étaient mariés en Normandie ; il paraissait [d'autant plus] naturel que mon père suivît cet exemple [qu'une demoiselle du pays possédait son affection mais il découvrit que les défauts de son caractère s'opposeraient à son bonheur, et il prit la courageuse résolution d'y renoncer]. Cependant les années s'écoulaient. Un jour un de ses amis lui dit : « *J'ai connu jadis en garnison un Comte [77] de Damas qui avait plusieurs sœurs. Peut-être en reste-t-il encore une à pourvoir. Si vous voulez je vais lui écrire.* »

L'ami écrivit, en effet la dernière sœur du Comte de Damas ⁶⁹ n'était pas établie, la demande fut agréée et le mariage se fit ⁷⁰.

Telle est l'influence des circonstances en apparence les plus futiles sur la destinée des hommes. Si l'ami de mon père n'avait pas rencontré le Comte de Damas notre famille demeurait ignorée dans sa province [et je ne serais pas arrivé au rang que j'ai occupé dans l'État. Une tempête l'a renversée, mais ses droits sont désormais rétablis et ne sauraient être prescrits ⁷¹].

⁶⁸ Léonor Bonaventure Georges Clérel de Tocqueville, encore vivant en 1763 mais mourut peut-être peu après.

⁶⁹ Catherine-Antoinette de Damas-Crux d'Anlezy, 1749-1785.

⁷⁰ Le 13 septembre 1769.

Au bout de deux ans de mariage, je vins au monde à Menou dans le château de ma grand-mère ⁷². Le prêtre qui m'a baptisé y exerce encore au bout de 62 ans ses fonctions de curé ; je lui ai porté bonheur. Ma mère voulait me nourrir, tous ses efforts pour y réussir ont été inutiles. [On essaya de me donner une chèvre mais je refusai de la téter. J'expirais.] Enfin on eut recours au lait bienfaisant d'une bonne paysanne qui bientôt, suivant l'usage, m'aima plus que ses propres enfants. Je m'attachai aussi beaucoup à elle. Il existe certainement un attrait instinctif entre la nourrice et le nourrisson qui se prolonge au-delà de la première enfance, bien des années après mon cœur battait de joie quand je voyais ma vieille nourrice étendre moi ses bras noirs et décharnés et que je pouvais baiser ses joues creusées par l'âge.

Mon père, quoique très religieux, était imbu du système de Jean-Jacques sur l'éducation des enfants. Il croyait me donner un tempérament plus robuste en m'élevant presque nu quelles que fussent les rigueurs de la saison ; une simple robe sans bas composait mon vêtement. Je souffris d'abord, je pâtis ensuite et je finis par devenir sérieusement malade [j'attribue à ce régime contre nature les maux d'yeux auxquels j'ai été sujet toute ma vie].

La santé de mon père avait reçu du poison [qu'il avait] pris au colège, une atteinte dont elle ne s'était jamais remise ; les fatigues de la guerre achevèrent d'épuiser son tempérament. À la fin de 1775 une hydropisie se déclara, ma mère s'empessa de nous mener à Paris pour chercher des secours plus éclairés que ceux [78] que l'on trouvait alors en province, j'étais moi-même dévoré par les accès d'une fièvre quarte qui faisaient craindre pour mes jours.

⁷¹ Après la période révolutionnaire il fallut sous la Restauration vérifier et valider les titres de noblesse. Hervé de Tocqueville obtint, par une ordonnance du 26 décembre 1819, la confirmation de son titre de comte et du majorat lui permettant la transmission de ce titre à sa descendance. Voir O.C., t. XIV, Correspondance familiale d'Alexis de Tocqueville, p. 224.,

⁷² Marie-Louise de Menou, 1712-1796. Hervé est né à Menou aujourd'hui dans le département de la Nièvre, le 3 août 1772.

Mon père expira le 6 janvier 1776⁷³ laissant une veuve de vingt-trois ans et un seul fils de trois ans et demi qui semblait devoir le suivre dans la tombe.

Les derniers moments d'un père ont quelque chose de sublime et solennel qui ne s'efface jamais de la mémoire. Mon père venait de recevoir ses sacrements, on me prit dans le lit où je gisais et on m'emporta sur le sien. Là il étendit sur ma tête ses mains défaillantes, me bénit et me recommanda d'être honnête homme, bon chrétien, d'aimer et respecter ma mère. Il ajouta ces paroles remarquables : « *Eussiez-vous cinquante ans, ne faites jamais rien sans la consulter.* »

Ma mère était une personne douce mais courageuse. Une invincible timidité dissimulait l'esprit qu'elle possédait dans un degré plus éminent que beaucoup de femmes. Sa tendresse pour moi n'avait pas de borne ; elle prit la résolution de ne jamais former de nouveaux liens et de se consacrer entièrement aux soins de ma fortune et de mon éducation. Un meilleur régime rétablit ma santé et nous ne tardâmes pas à retourner à Tocqueville.

C'est là que j'ai passé les années heureuses de ma première enfance, chaque colline, chaque vallée, chaque arbre, chaque rocher revivait en moi quelque souvenir. Tocqueville me semblait charmant [et cette impression durerait encore si mon fils aîné⁷⁴ ne m'avait pas un jour fait le chagrin de me démontrer qu'il n'est pas aussi joli que je le croyais].

Il y avait dans le château un de ces anciens serviteurs comme on en trouvait quelquefois jadis. Il s'était élevé par son attachement, sa probité et son intelligence, de son état de domestique à celui de régisseur de la terre. M. Travers⁷⁵ éprouvait pour moi une tendresse de grand-père et en avait toutes les faiblesses. Toujours dehors avec lui, je le menais plus qu'il ne me conduisait. Je me rappelle que ma promenade favorite était le long d'une vallée pittoresque où se trouvaient, abrités sous de grands chênes, des roches très singulières qui excitaient ma curiosité sans jamais la lasser, [deux d'entre elles étaient creusées en

⁷³ L'acte de décès de Bernard Bonaventure Clérel de Tocqueville est joint dans l'état-civil à son acte de mariage ; il est décédé le 6 janvier et fut inhumé le 9 dans la paroisse Saint-Roch à Paris.

⁷⁴ Hippolyte de Tocqueville, né le 1er novembre 1797.

⁷⁵ Travers, Jean-Anthoine mort le 3 janvier 1799.

forme de baignoire. Je les avais appelées le bain du chien et le bain de la brebis. Quand il pleuvait, elles se remplissaient d'eau que les feuilles de chêne teignaient du plus beau noir]. Des barbares ont fait sauter mes chères roches pour élargir un chemin vicinal et c'est une des choses qui ont diminué mon attrait pour Tocqueville.

Tandis que M. Travers se montrait complaisant à mes petits caprices, ma mère s'efforçait de graver dans mon âme les germes de la vertu de lui faire connaître et aimer les devoirs que la religion impose. [Quand nous étions accostés par de [79] pauvres enfants, elle me disait toujours : « *Mon fils, qu'avez-vous fait à Dieu pour n'être pas aussi malheureux comme ils le – sont - .* »] Elle prêchait non plus d'exemple que de paroles. Jamais on n'a accompli avec plus d'exactitude qu'elle les obligations de seigneur de paroisse. Je dois dire qu'elle suivait en cela les errements que mon père lui avait laissés. Si la féodalité avait exercé partout son empire comme à Tocqueville l'humanité eût versé des larmes sur sa destruction. Presque tous les paysans devaient une rétribution au seigneur, ils croyaient aussi lui devoir obéissance. De son côté, il leur accordait secours dans leurs maladies et protection dans leurs intérêts. Mon père était parvenu à détruire dans la paroisse le goût des procès naturel à l'esprit normand. Il avait défendu aux paysans de plaider sans son consentement et jamais il ne le donnait sans avoir essayé de les arranger ; il n'a été obligé de l'accorder qu'une seule fois. Pas un individu ne tombait malade sans qu'il ne fût visité et secouru au château. Il recevait des médicaments pour le corps et des consolations pour l'âme.

À cinq ans ma mère me donna pour précepteur un jeune abbé qui était très pieux mais qui avait des manières bizarres. Une d'elles était de se confesser à un curé d'une paroisse nommée Vrasville, située à une lieue de Tocqueville, sur le bord de la mer. Sans doute ce jeune homme était très scrupuleux, car il allait très souvent à Vrasville, y restait longtemps et revenait fort tard. Il me menait toujours avec lui.

Je m'appesantis sur ces circonstances parce qu'elles sont l'origine de sensations que j'ai éprouvées ensuite toute ma vie.

L'abbé Bondu partait avec moi du château après le dîner, nous traversions une lande qui dominait un charmant pays bordé par une grande étendue de mer, j'étais enthousiasmé par ce beau spectacle et peut-être le goût que j'ai toujours eu pour les sites pittoresques date de

cette époque. Hélas ! Tout change dans la nature. L'homme absent quelques années ne reconnaît plus le sol où il avait l'habitude de porter ses pas. Ma pauvre lande n'existe plus, les paysans, après l'avoir partagée, l'ont couverte d'énormes fossés. Plus de paysages, plus de mer, ils m'ont gâté le Tocqueville de ma jeunesse.

L'abbé Bondu revenait toujours à la brune, et le passage de la lande produisait alors sur moi un effet bien différent. Ce silence de la nuit, dans un grand espace inhabité qui n'était interrompu que par les hurlements des chiens dans le lointain et par le tintement de l'angélus dans les paroisses voisines, me causait une impression d'effroi. J'ai toujours eu depuis de la répugnance pour l'obscurité. Rien ne me paraît plus lugubre que le hurlement des chiens et le son des cloches m'inspire de la tristesse.

Ma mère remercia l'abbé Bondu, je n'en ai jamais connu les raisons.

Ici se termine le récit du bonheur de mon enfance.

[80]

À huit ans on me fit entrer au collège d'Harcourt ⁷⁶ avec un grand abbé à figure sévère, espèce de philosophe encyclopédiste qui ne croyait en Dieu que tout juste ce qu'il fallait pour ne pas paraître athée. Cet homme avait des systèmes bien plus fâcheux pour moi que les manies de l'abbé Bondu. Il prétendait que les enfants devaient manger très peu ; en conséquence il me tenait à la diète (mais il m'obligeait à travailler seul dans un cabinet où étaient rangées les plus belles pommes du monde. Toutes les fois que j'en avais mangé une il me faisait donner le fouet). Il est vrai qu'il me menait à l'opéra, ce qui ne formait pas une compensation pour moi. Ce maudit homme me causait des peurs épouvantables, je devenais timide et sournois. Heureusement le Comte de Damas mon oncle qui était très dévot découvrit

⁷⁶ Construit en 1280 rue de la Harpe à Paris par Raoul d'Harcourt, chancelier de l'église de Bayeux, conseiller de Philippe IV le Bel, le collège était destiné à l'accueil d'écoliers pauvres des quatre diocèses normands où il a exercé son ministère, pour vingt-huit étudiants-boursiers aux arts et en philosophie, et à douze étudiants théologiens, originaires des diocèses de Coutances, Bayeux, Évreux et Rouen. Le proviseur, obligatoirement normand, est élu par les huit plus anciens boursiers théologiens des quatre évêchés de Normandie. Le collège d'Harcourt fut détruit en 1795 ; en 1820 on construisit sur les lieux le Lycée St Louis.

dans sa bibliothèque les œuvres de Voltaire et de Rousseau. Le scandale fut grand, il n'eut pas de peine à persuader à ma mère qu'un philosophe n'était pas l'homme qu'il fallait pour diriger ma jeunesse et m'inspirer des principes de religion.

On s'adressa pour le remplacer au supérieur de Sainte Barbe ; celui-ci indiqua un de ses clercs, homme spirituel encore jeune et qui m'inspira de la confiance aussitôt que je le vis ⁷⁷. À peine fût-il près de moi qu'il me donna à manger, il fallait voir avec quelle ardeur et quelle joie je mordais dans de gros morceaux de pain, exempt désormais de la crainte qu'on me mît à la ration. Il aimait beaucoup les enfants et il était d'un caractère fort gai, il jouait avec moi et faisait renaître ainsi la confiance que la crainte en avait bannie. Il ne tarda pas à s'apercevoir de l'influence qu'il obtiendrait par la douceur et la tendresse. Aussi prit-il un prodigieux empire sur mon esprit et sur mon cœur. Peu à peu l'amitié a remplacé la vivacité de ces premiers sentiments. Elle a duré cinquante ans jusqu'à ce que la mort nous ait séparés ⁷⁸. Toutefois, je ne dois pas dissimuler que l'extrême confiance que j'avais en lui a retardé le développement de mon caractère. L'esprit se laisse aller volontiers à la paresse lorsqu'il a foi entière dans quelqu'un qui se charge de penser pour lui. La confiance empêche aussi la volonté personnelle de s'exercer et s'oppose à ce que cette faculté acquière toute sa puissance. Pour que le jugement se forme, il faut que le jugement soit abandonné à lui-même, qu'il prenne un juste sentiment de ses besoins et s'accoutume à l'idée qu'il doit trouver dans ses propres forces les moyens de les satisfaire.

[81]

[Aussi n'ai-je obtenu que tardivement la valeur que je pouvais avoir, et peut-être dois-je à cet excès de tendresse et de déférence pour mon précepteur pendant les années de ma jeunesse cette mollesse de cœur qui a toujours dominé les affections de mon âme et qui a fait contraste avec la fermeté que la nature m'avait départie dans la nature de la vie.]

J'avais au collège peu d'ardeur au travail et ce défaut m'est resté jusqu'à l'époque du grand changement qui s'opère dans l'homme lors du passage de l'enfance à l'adolescence. L'activité de mon esprit se dé-

⁷⁷ L'abbé Lesueur (note d'Hervé de Tocqueville).

⁷⁸ L'abbé Louis Lesueur, né le 1er novembre 1751 est mort le 30 juin 1831.

veloppa alors en même temps que mes autres facultés et le désir de m'instruire s'accrut à proportion. Toutefois les sciences abstraites ont toujours eu peu d'attrait pour moi, je n'aime pas les longues et pénibles recherches, je conçois vite ou je me rebute.

Ma mère, mon précepteur et moi nous ennuyions également du collège. On m'en retira quand ma cinquième ⁷⁹ fut finie. Je revins à Tocqueville pour me préparer à ma première communion. Ce fut une belle et touchante cérémonie. La plus tendre des mères menait elle-même son fils à l'autel. Ses ardentes prières appelaient sur moi toutes les bénédictions du ciel. Le prêtre était l'homme à qui on avait confié le soin de diriger mon cœur vers la vertu, son émotion, sa voix tremblante en prononçant l'exhortation qui précède la communion me firent une impression profonde. L'enfant éprouve un bonheur singulier le jour où il est initié pour la première fois à ce grand mystère du christianisme, si la croyance s'affaiblit quelquefois je ne crois pas que le souvenir s'en efface jamais.

Nous touchons à l'époque la plus douloureuse de ma jeunesse. Au printemps 1785 ma mère éprouva des accès de fièvre tierce qu'on guérit avec difficulté. Elle voulut en automne aller en Nivernais et presque aussitôt, elle s'y trouva atteinte d'une petite vérole du plus mauvais caractère. Les symptômes ne tardèrent pas à devenir mortels. Du moment que le genre de la maladie fut connu on m'interdit l'entrée de sa chambre. J'allais continuellement coller mon oreille à sa porte pour tâcher de saisir quelques paroles rassurantes, quelques mouvements qui annonçassent une diminution dans l'imminence du danger. J'entendis les cris de son agonie, au bout de quarante-neuf ans ⁸⁰ ils retentissent encore dans mon cœur.

Je perdais un guide, une amie, qui, jeune encore, eût dirigé ma jeunesse et fût devenue le conseil éclairé de mon âge mûr.

À treize ans je restais orphelin de père et de mère, sans frère ni sœur, c'est-à-dire sans personne avec qui mon âme pût sympathiser. Je conservais une grand-mère, des oncles, des tantes, mais qu'il y a loin de l'amitié de ses grands-parents à cette tendresse soigneuse, active, indulgente d'un père et d'une mère. Leur perte laisse dans un isole-

⁷⁹ La 5ème année d'école primaire.

⁸⁰ Hervé nous indique ici, indirectement, le début de la rédaction de ses Mémoires, 1834.

ment qu'il faut avoir éprouvé pour savoir l'apprécier. (Désormais, mon Abbé était le seul dont l'intérêt et le dévouement paraissaient appartenir exclusivement à moi seul. Ma position devait me donner entièrement à lui car l'âme [82] qui, dans la jeunesse, a un si grand besoin d'épanchement, ne trouvait chez moi de correspondance qu'avec la sienne.)

Je ne pus échapper à la contagion de l'affreuse maladie à laquelle ma mère avait succombé. Au bout de quinze jours la petite vérole se déclara, elle fut vive mais la force de la jeunesse me sauva.

Je ne tardai pas à retourner à Paris pour achever mon éducation. Je logeais dans la même maison que le fils de La Fayette, plus jeune que moi de quelques années. Comme nos précepteurs étaient amis, nous nous voyions beaucoup. Le héros des deux mondes faisait coucher son fils sur une planche qui était recouverte d'un matelas épais comme un cahier de papier. On le forçait à manger très exactement les choses qu'il détestait le plus et son estomac se révoltait ; avec cette méthode on parvint à lui donner un corps débile et esprit faible.

Ma mère avait une sœur aînée qui était entrée dans une famille de finance. Son mari ⁸¹, fils d'un fermier général, grand homme sec, parlait très peu, ne riait jamais et ne pensait guère, du reste ayant toute la morgue des parvenus. Sa femme avait de la bonté comme tous les Damas, mais son esprit peu étendu l'asservissait minutieusement aux usages de la société et son imagination ne pouvait s'élever au-delà. Son fils, homme de bon sens, avait embrassé l'état militaire, on parvint à force de sollicitations à le pousser au grade de major en second. Il est mort il y a quelques années, Lieutenant-général et premier écuyer de l'infortuné Duc de Berry auquel il resta attaché jusqu'à son dernier soupir [et dont il fut l'ami le plus fidèle et le plus dévoué]. Il avait épousé une fille de finance sans beauté ni esprit.

[Ma tante avait une fille très belle et froide comme son père. Elle la maria à un homme de beaucoup d'esprit, de cet esprit sec et railleur qui lance une épigramme sans qu'on puisse s'en défendre ni la repousser.]

⁸¹ Marie-Charles François-Xavier Lallemand de Nantouillet, 1733-1816. Marié le 22 novembre 1755 avec Marie-Adélaïde Charlotte Damas, tante d'Alexis, fille de Louis Alexandre Damas et de Marie-Louise de Menou.

Ma tante passait une partie de sa vie à Paris et l'autre à une campagne située à quelques lieues de la capitale. Le ton de la maison était goguenard et railleur. C'est celui que prennent les personnes qui n'ont pas assez de fond pour animer autrement la conversation. Je ne pouvais me dispenser d'aller souvent chez ces parents, les seuls que j'eusse à Paris.

À peine commençai-je à entrer dans l'adolescence qu'on voulut me donner de la grâce, faire de moi un agréable, me mener au spectacle et enfin me préparer à avoir des succès dans le monde. J'étais fort bon garçon, simple, très timide et je trouvais qu'il m'était plus utile d'employer mon temps à mon instruction que de m'occuper de choses futiles. Mon Abbé n'aimait pas les gens du monde dont les vices le choquaient et peut-être sa vanité était-elle un peu blessée de leur supériorité. De plus, il pensait que des principes religieux solides étaient plus efficaces contre la fougue des passions que les leçons du spectacle. Je me refusai donc à la direction qu'on voulait me faire prendre. Dès lors, le jeune révolté devint l'objet des sarcasmes [83] de toute la famille. L'esprit moqueur s'exerça sans contrainte sur moi. On conçoit combien ma timidité naturelle en fut promptement accrue. Je n'ouvrais plus la bouche quand j'étais avec mes parents. Bientôt, ils me crurent tout à fait imbécile. Traité par eux sans pitié, je devins le plastron de toutes les plaisanteries. Leur opinion sur mon défaut d'intelligence était si profondément entrée dans leur conviction que, retrouvant le fils de ma tante trente ans après, il ne put s'empêcher de me témoigner son étonnement de la manière dont mon esprit s'était développé pendant son absence. [Je dois dire pour les excuser que ma timidité me donnait l'air tout à fait niais. Il est impossible d'être plus gauche, plus emprunté, plus dadais que je ne paraissais être quand je me trouvais dans cette maison, je n'osais remuer ni lever les yeux dans la crainte de donner matière à quelques plaisanteries.]

Je m'indignai bientôt d'être traité de la sorte et je priai mon Abbé de mander à ma tante que je me remettrais plus les pieds chez elle si on ne changeait pas de manières à mon égard. On promit d'être mieux et on tint parole mais je ne pus prendre ni assurance ni confiance, l'empreinte avait été trop forte sur mon caractère. J'ai conservé de ces premières années une timidité que je n'ai jamais pu entièrement surmonter et qui me rend encore redoutable l'entrée d'un salon où il y a beaucoup de monde.

[En 1788 je fus appelé par le Comte de Damas au camp de Metz où je devais paraître comme son aide de Camp. Je passai auparavant quelques mois en Normandie, mon développement avait été rapide, quoiqu'à peine âgé de seize ans, j'étais devenu un homme.]

J'ajouterai ici quelques mots sur la situation de mon âme au moment de la vie (où l'adolescence finit pour faire place à la jeunesse.)

Je n'échappai point à cette inquiétude vague et à ce sentiment de mélancolie indéfinissable qui survient presque toujours à cette époque. Il semble que le cœur ne peut suffire à l'abondance des sensations nouvelles qu'il éprouve. Le trouble de ses sentiments le jette alors dans une sorte de langueur. J'avais avec mon Abbé des conversations interminables où je cherchais la solitude. Il existe à deux lieues de Tocqueville une petite gorge entourée de montagnes couvertes de bruyères et de rochers et qui se termine à la mer. Je me rappelle que le bonheur de ma vie eût été de posséder une petite maison dans ce désert et d'y vivre seul. Mon Abbé riait de ces visions qui en effet se dissipèrent à mesure que ma barbe devenait plus longue, [d'ailleurs l'amour vint faire diversion à mes rêveries et lui donner un autre cours.]

Toute ma vie j'ai eu de l'éloignement pour les femmes contrefaites, ce fut pourtant une jeune personne bossue qui, la première, fit palpiter mon cœur. On m'avait donné pour tuteur après la mort de ma mère un parent éloigné qui possédait une grande fortune et une fille unique de deux ans plus jeune que moi. Cette jeune personne avait des yeux superbes et un teint admirable mais sa taille était visiblement tournée. On m'accueillait avec beaucoup d'amitié chez ses parents et tout annonçait qu'ils m'auraient accordé leur fille sans répugnance. Je ne paraissais pas déplaire à ma cousine et elle finit par ébranler si fortement mon imagination que je pensais sans cesse à elle ; heureusement il fallut partir pour Metz. Son [84] éducation laissait beaucoup à désirer et son caractère n'avait pas autant de charme que sa figure.

Éloigné, ces inconvénients se présentèrent vivement à mon esprit avec d'autant plus de force qu'ils se joignirent à mon antipathie pour les bossues. Je pris la résolution de ne me fixer en Normandie que lorsque ma petite cousine serait établie.]

Le camp de Metz était destiné à essayer des nouvelles manœuvres empruntées à la Prusse. L'esprit d'innovation n'avait point attendu la

Révolution pour se développer. Il se montrait surtout parmi les jeunes colonels. Dans leur admiration de tout ce qui se faisait ailleurs, ils voulurent doter les troupes françaises de la tactique prussienne et des coups de bâtons. On fatigua l'armée par des règlements qu'il fallut péniblement apprendre et on la révolta par des punitions que jamais le militaire français n'endurera. Quand le Roi eut besoin d'elle pour réprimer les factieux, il ne la trouva plus.

Le Maréchal de Broglie commandait le camp de Metz, il n'aimait pas les choses nouvelles et il se refusa à faire exécuter une seule des manœuvres pour lesquelles le camp était rassemblé, au bout de trois semaines les troupes retournèrent dans leurs garnisons respectives.

[84]

Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.
LIVRE PREMIER.
Les mémoires de mon père

II

LA RÉVOLUTION

Les origines sociologiques, économiques et politiques de la Révolution ~ L'état social et moral de la société et des classes qui la composaient - 1789, le voyage à Bruxelles la perte des repères des émigrés ~ La fuite du roi à Varennes, le séjour d'Hervé à Bruxelles ~ La Constituante, la faiblesse du roi et la résolution de la reine ~ La journée du 10 août ~ Hervé fait sa première rencontre avec Louise de Rosambo qui deviendra sa femme ~ Le 21 janvier il part au château de Malesherbes pour l'épouser.

[Retour à la table des matières](#)

Nous approchons de cette époque d'éternelle mémoire où les institutions d'un grand empire croulèrent toutes à la fois et où des événements prodigieux bouleversèrent la société. J'avais dix-sept ans quand la Révolution commença, mon esprit était réfléchi et observateur et peut-être ai-je dû au calme de ma raison d'avoir moins souffert des circonstances du temps que la plupart des individus de ma caste.

On a reproché à la philosophie d'avoir préparé les esprits aux grands changements opérés à la fin du XVIII^{ème} siècle mais depuis cent-trente ans la bourgeoisie devenant successivement plus riche sentait augmenter ses prétentions à proportion de son aisance et de ses lumières. On pouvait prévoir qu'elle voudrait tôt ou tard s'emparer du

premier rang. Les philosophes n'ont donc fait que donner une expression à ses désirs, une forme à ses prétentions. Elle connaissait ses droits, il lui manquait seulement le sentiment de sa force. Les écrits qui parurent avant la convocation des États généraux, et particulièrement le rapport de M. Necker sur le doublement du tiers, étaient de nature à la lui révéler. Elle s'en défiait et, n'étant point éclairée par l'expérience, elle crut nécessaire d'appeler comme auxiliaire les passions des masses populaires. Diverses causes, au nombre desquelles il faut [85] placer la dureté des lois criminelles et les atrocités des supplices, avaient de longue main disposé celles-ci à la cruauté, d'autant plus féroces qu'elles étaient plus ignorantes.

À cette époque, la constitution de l'État ne formait qu'un chaos, on ne savait ni quelle était l'étendue de l'autorité royale, ni quelles étaient ses bornes. On ignorait aussi jusqu'à quel point les corps intermédiaires passeraient le pouvoir de la résistance. L'autorité royale se montrait quelquefois arbitraire et les corps intermédiaires quelquefois factieux et rebelles. La noblesse de cour se composait de l'espèce d'hommes la plus misérable qui ait jamais paru à la tête d'une nation ; dissolue dans ses mœurs, elle ne prenait au sérieux aucune des choses de la vie. Sans prévoyance comme sans prudence, elle dansait gaïement au bord du précipice, se riait des sarcasmes lancés contre elles et protégeait leurs auteurs. Elle aimait mieux rire à ses propres dépens que de jeter sérieusement un regard sur les dangers qui s'annonçaient. Cette inconcevable légèreté n'a pu être corrigée ni par le malheur personnel ni par les funestes événements.

La noblesse de province avait des mœurs plus pures mais elle montrait souvent une morgue blessante pour les classes inférieures. Elle jalousait la noblesse de Cour. La bourgeoisie, jalouse de l'une et de l'autre supportait impatiemment leur supériorité et entendait les remettre à leur place.

Le haut clergé scandalisait par ses mœurs. Les principaux bénéfices de l'Église connus sous le nom d'abbayes et de prieurés étaient presque toujours accordés par la faveur à des ecclésiastiques sans fonctions qui détournaient les revenus de l'usage pieux auquel on les avait consacrés pour les employer à satisfaire leurs scandaleuses passions. Les curés méritaient en général le respect mais ils se sentaient peu disposés à la subordination envers des chefs qu'ils méprisaient.

Ce fut au milieu de toutes ces causes de dissolution et de discorde que Louis XVI convoqua les États généraux

On m'avait fait apprécier les abus du régime qui allait finir, aussi j'applaudis aux premiers efforts des hommes généreux qui voulaient établir le règne de la liberté, de l'ordre et des lois. Toutefois j'entrevis dans le doublement du Tiers la semence d'une grande révolution.

Les événements de juillet en 1789 eurent lieu ; La Fayette prit la tête de la garde nationale de Paris. Je ne sais plus trop pourquoi mon Abbé me persuada de solliciter le titre d'un de ses aides de camp. Le but était sans doute de me donner le mérite d'une manifestation patriotique qui préservait ma personne et mes propriétés des violences populaires qui commençaient à s'exercer contre les nobles.

M. de La Fayette avait une compagne qui était un ange de vertu, elle paraissait fort éloignée de l'exaltation de son mari. La continuelle représentation à laquelle elle se trouvait astreinte la fatiguait excessivement. Ce n'est pas une charge légère d'être la femme d'un démagogue puissant. Je me rappelle qu'un jour elle faisait une quête pour les vainqueurs de la Bastille ; elle me dit en me tendant la bourse : *« avouez que je fais un sot rôle. »*

[86]

Je remplis pendant quelques jours mes fonctions d'aide de camp, ensuite je partis pour la Normandie. Je n'ai jamais revu le général La Fayette.

En arrivant à Valognes, je parus dans quelques maisons avec mon uniforme ; les dames faisaient bonne mine à ma figure mais il n'en était pas de même de mon habit qui excitait une réprobation générale. Comme je craignis que du vêtement le blâme ne passât à ma personne, je m'empressai de le quitter. Je ne sais ce qu'est devenu ce signe d'un patriotisme mort en naissant. Les événements qui suivirent n'étaient pas de nature à le réchauffer. La violence des décrets de l'Assemblée constituante qui se hâtait de tout détruire sans rien réédifier alarmait

ma raison et les forfaits des cinq et six octobre ⁸² excitèrent mon indignation.

Je ne tardai pas à retourner à Paris pour y perfectionner mon éducation. Je me logeai dans une petite maison située dans la rue des Fossés St Victor assez près du Jardin des plantes afin de suivre les cours qui avaient lieu dans cet établissement. Cette petite maison appartenait à un ancien treillageur dont la femme et les enfants se prirent d'une amitié pour moi dont ils m'ont donné des preuves dans les circonstances les plus difficiles.

Cependant la Révolution avançait à pas de géant. Les vertus de Louis XVI étaient devenues impuissantes pour effacer le souvenir des vices de son prédécesseur. D'ailleurs les révolutionnaires trouvèrent le moyen d'avilir la royauté en la livrant aux brutales entreprises de la populace. L'attentat des cinq et six octobre, conçu dans le dessein de détruire le prestige qui entourait encore le monarque, prépara ainsi sa chute.

Mirabeau, la plus forte tête du siècle, conçut parfaitement que les révolutions ne s'affermissent qu'en créant des intérêts nouveaux qui s'y rattachent. Il fit donner au peuple tous les droits féodaux que la noblesse possédait. Bientôt il persuada à la France que les biens dont le haut clergé faisait un si mauvais usage, devaient être employés à la libération de l'État. On confisqua les propriétés du clergé et on les vendit au peuple à vil prix ; plus tard, on lui distribua de même les biens des émigrés. La prévoyance de Mirabeau a été justifiée. Nous avons vu que, malgré les chances diverses de la fortune de la France, ces nouveaux propriétaires ont toujours soutenu la Révolution et ont fini par l'affermir. Un événement unique dans les annales des nations eut

⁸² Le 5 octobre un grand rassemblement eut lieu devant L'Hôtel de Ville pour interpeller la Commune de Paris sur le manque de pain qui touchait la capitale. Le lieu fut envahi jusqu'à l'arrivée de la garde nationale parisienne, menée par La Fayette. Ensuite, une foule de plusieurs milliers de personnes, majoritairement composée de femmes, se mit en marche vers Versailles. Elles furent suivies par d'autres groupes armés, puis plusieurs heures plus tard, par 15 000 à 20 000 hommes de la milice nationale. À Versailles la foule exigea du pain, le remplacement des Gardes du corps du roi par la Garde Nationale, le port de la cocarde et l'installation du roi et de sa famille aux Tuileries. Paris redevient alors le centre politique de la France. Le roi est amené à ratifier la Déclaration des Droits de l'Homme et à accepter le principe de la Constitution.

lieu en 1790 et 1791. On vit toute une noblesse quitter son pays et [87] abandonner son Roi pour aller former un corps militaire derrière les frontières et les places les plus fortes de l'Europe.

[Elle se persuada, avec l'incroyable légèreté qui était le cachet du temps, que douze ou quinze mille gentilshommes pourraient soumettre le peuple français. Enivré alors des idées de liberté et d'égalité, ce peuple qui jouissait déjà du bien-être que lui procurait l'égle répartition des impôts, la suppression des droits féodaux et la division des biens du clergé. Il est vrai qu'on ne doutait pas du secours des puissances étrangères. D'ailleurs l'Europe entière ne pouvait manquer de s'ébranler pour sa cause. Mais ce peuple qu'on croyait séduire était enivré des idées de liberté et d'égalité se sentait disposé à défendre avec énergie les avantages que la Révolution lui apportait. Les puissances étrangères étaient complètement divisées, quinze ans de malheurs ont pu à peine les réunir. L'imprévoyance que les émigrés apportaient dans l'appréciation des affaires les empêchait de voir que l'Europe était profondément divisée. Ils se persuadaient qu'elle allait oublier toutes ses querelles pour soutenir la leur.]

L'émigration n'était pas seulement composée de militaires. Des magistrats, des vieillards, des femmes, des enfants coururent à l'étranger chercher un refuge contre les violences populaires. La mode, qui a chez nous une si grande puissance, entraîna aussi hors de France les femmes de la haute société, lors même que des dangers réels ne les forçaient pas à fuir. Le bon ton ne permettait pas de rester à Paris ou à Versailles, il fallait être à Bruxelles ou à Coblenz.

Les femmes d'émigrés se mirent à la tête du mouvement qui précipitait la noblesse française hors du royaume. Elles établirent que l'honneur n'était pas à Paris auprès du Roi mais à Coblenz auprès de princes. On envoyait des quenouilles à ceux qui ne se hâtaient pas assez.

Mes parents ne mirent pas en doute mon empressement à rejoindre la bannière de l'émigration, ils me firent inscrire d'office dans les Mousquetaires commandés par le vieux Comte de Montboissier ⁸³.

Ma raison répugnait à cet abandon de la patrie qui pouvait finir par un exil sans terme. Je gagnai du temps en observant à ma famille qu'il

⁸³ Philippe Claude de Montboissier-Beaufort-Canillac, marquis, Paris 1712-Londres 1797.

suffisait que je parusse lorsque le corps dont je faisais partie se formerait et qu'il était utile pour moi d'employer à perfectionner mon éducation le temps qui me restait jusqu'à cette époque. Je me trouvais à Paris lors de la fuite du Roi à Montmédy. Je fus témoin de l'abattement que cette nouvelle causa aux révolutionnaires et de leur brutale et insolente joie quand ils apprirent son arrestation à Varennes. Si ce prince infortuné avait eu assez de résolution pour faire renverser de vive force, comme il le pouvait, la barricade du pont de Varennes, il serait arrivé à Montmédy. Je ne doute pas alors que l'Assemblée constituante n'eût traité avec lui, on aurait pu s'entendre et des institutions libres et monarchiques nous auraient été données au lieu de la constitution inexécutable enfantée par l'inexpérience des législateurs. Mais il était dans les desseins de la providence que le foyer de la corruption allumé dans les [88] hautes classes de la société fût éteint dans le sang. Elle avait suscité un monarque que son esprit peu étendu n'éclairait point dans le péril et dont l'âme manquait de force pour lui résister.

À la fin de 91 les lettres de mes parents émigrés devinrent plus pressantes et, au commencement de 1792, je me décidai à aller les rejoindre à Bruxelles. [Mon Abbé m'accompagna.]

Voici le spectacle qui me frappa en arrivant dans ce pays : l'émigration avait porté dans ce pays sa légèreté et ses vices, les hommes séduisaient les femmes et les filles de leurs hôtes et les conversations qu'ils tenaient à leurs repas étaient d'un incroyable cynisme. La religion et la morale s'y trouvaient également outragées. Les pieux habitants de la Belgique furent révoltés et de leur conduite et de leurs discours.

L'indignation alla si loin qu'il se forma un complot pour égorger pendant la nuit le cantonnement d'émigrés établi dans la petite ville d'Ath. Les jeunes femmes qui n'étaient que galantes à Paris, dégagées de toute surveillance de famille et de cette espèce de réserve que le monde impose, se livraient à un libertinage effréné. Les familles les plus honnêtes se hâtaient de consommer dans un luxe insensé les ressources qu'elles avaient apporté avec elles. Elles ne doutaient pas que l'espace de quelques mois ne les ramenât triomphantes dans leur patrie et il eût paru absurde de prendre ses précautions pour l'avenir. Je ne sais si on pourrait énumérer les corps d'armée que l'imagination des émigrés faisait mouvoir dans leur intérêt. Tous les jours on répandait d'heureuses nouvelles sur les négociations entre les souverains et sur

leurs bonnes dispositions et la crédulité ne se lassait jamais d'y ajouter foi. Cependant, pas un soldat ne bougeait en Europe. [Les souverains ont eu besoin de treize ans d'infortune pour pouvoir s'entendre.]

La dissolution au milieu des malheurs publics blessa mon âme qu'une bonne éducation avait conservée pure et je ne pouvais m'empêcher de prendre en grande pitié la folie et les espérances dont les émigrés se berçaient. Il survint un décret portant que les biens des absents qui ne rentreraient pas dans un mois seraient mis sous le séquestre. [Il fut convenu entre mon Abbé et moi que je reviendrais à Paris et que pour faire croire à mon prochain retour, il resterait à Bruxelles avec mon domestique et mes chevaux ⁸⁴] et je partis de Bruxelles vers le milieu de février [par un froid de -15 degrés].

[Mon Abbé qui craignit que le préjugé de l'homme ne finît par me ramener à Bruxelles et qui envisageait avec effroi les suites de l'émigration, ménageait mon argent avec tant de soin qu'il ne se nourrissait que de lait et de pommes cuites. Je m'ennuyai bientôt de le savoir à un pareil régime et au bout d'un mois je le fis revenir.]

Pour en finir sur ce qui me concerne avec l'émigration, je dirai que je ne crus pas pouvoir me dispenser, au mois d'août 1792, de chercher à rejoindre l'armée des [89] princes qui devait marcher avec celle que le Roi de Prusse allait conduire en France. Mais déjà, la sortie du territoire était devenue beaucoup plus difficile, je devais partir avec un Liégeois qui avait consenti à m'emmener comme son domestique. Il ne put jamais m'obtenir un passeport, je regardai cette difficulté comme une marque de la volonté de la providence. J'aurais sans doute couru moins de dangers personnels qu'en France mais je me serais complètement ruiné et il m'eût fallu, comme les autres malheureux Français, mendier pendant quinze ans la pitié des étrangers. Cette destinée est, à mes yeux, pire que la mort.

L'Assemblée constituante s'était retirée après avoir établi une constitution purement démocratique, sans s'inquiéter si les mœurs de la nation se trouvaient en harmonie avec les intérêts des institutions qu'on lui accordait. Au fâcheux de l'édifice on avait placé un roi sans pouvoir, une sorte de hors d'œuvre que la première tempête devait renverser.

⁸⁴ Variante : [Je me décidai à revenir à Paris mais pour faire croire à mon prochain retour, je laissai à Bruxelles mon domestique et mes chevaux]

Les Français parlaient beaucoup de liberté et n'avaient aucune idée du sens qu'on devait attacher à ce mot. Ils en cherchaient des modèles dans les républiques de l'antiquité que l'éducation des collèges leur avait rendu familières. Nous avons souvent des répétitions passablement burlesques des scènes de l'histoire romaine. On vit une foule de gens changer de prénoms pour prendre ceux de Brutus et de Scévola. Mais si les notions de liberté étaient encore fort imparfaites, on comprenait très bien l'égalité qui consistait à rabaisser à son niveau tout ce qui paraissait au-dessus de soi.

Comme on avait proscrit dans l'antiquité, on trouva naturel de se débarrasser aussi, par des proscriptions, de toutes les supériorités qui étaient à charge. Cependant, malgré les « *fatries* »⁸⁵ sans nombre de l'époque, il faut reconnaître qu'il existait, chez une foule de personnes, une ardeur réelle, un élan prodigieux et un patriotisme véritable.

L'Europe et l'émigration ont succombé pour avoir méconnu ces dispositions qui rendent une nation invincible.

La Constitution accordait au Roi une garde constitutionnelle de 1800 hommes d'infanterie et de 600 hommes de cavalerie⁸⁶. Je me fis inscrire dans la cavalerie de cette garde. Par une prudence, dont j'ai eu fort à me louer depuis, je ne m'étais fait connaître dans la garde que sous le nom de Tocqueville et à ma section qui était appelée section des sans culottes que sous le nom de Clérel. Je me rendais tous les jours à l'École militaire où était ma caserne. Là je montais un fort beau cheval et je [90] couchais dans un détestable lit, mais à 20 ans on dort sur une planche ; d'ailleurs, en prenant l'état de soldat au lieu de solliciter une place d'officier, j'avais voulu montrer au Roi une preuve de mon dévouement dégagé de tout soupçon d'ambition personnelle.

L'Assemblée nationale, qui cherchait sans cesse à isoler le Roi de ses fidèles serviteurs afin d'avoir meilleur marché de la Royauté, força Louis XVI à licencier sa garde constitutionnelle. Cette garde lui était

⁸⁵ Ce terme ne figure dans aucun dictionnaire ; on peut supposer qu'il s'agit d'un terme d'emploi familial construit sur le mot « fat ».

⁸⁶ Le décret du 3 septembre 1791 stipulait que le roi des Français [disposerait] d'une garde constitutionnelle, dite également garde Brissac. Elle avait pour but de défendre la personne du roi et de sa famille. Dumouriez et Murat jouèrent un rôle important dans la dissolution de cette garde, en dénonçant dans un de leurs rapports les activités contre-révolutionnaires des membres de la garde.

fidèle et dévouée. J'ai vu de vieux militaires pleurer de rage et briser avec indignation leurs mousquetons. Un ancien avocat nommé Petitet⁸⁷, homme de cœur et de résolution, capitaine dans la garde à cheval, avait supplié le Roi de refuser sa sanction au décret de licenciement. Il proposa d'arrêter lui-même dans la nuit tous les membres du côté gauche de l'Assemblée et de les enfermer dans les caves des Tuileries.

Entre l'époque du licenciement de la garde et le 10 août, les personnes qui avaient la confiance du Roi et de la Reine leur soumièrent plusieurs plans d'évasion ; l'un de ces projets consistait à conduire le Roi à Rouen. J'avais reçu avis de me tenir prêt à monter à cheval pour l'escorter ; il ne partit point. L'émeute du 20 juin n'eut d'autre but que de tâter le courage du Roi et de voir jusqu'à quel point il pourrait pousser la résolution de la résistance. On se convainquit seulement qu'il saurait mourir avec dignité et noblesse, et les révolutionnaires en conclurent qu'ils pouvaient tout oser contre lui.

Cependant la résignation de Louis XVI, le courage de la Reine et le dévouement admirable de Madame Elizabeth avaient inspiré un intérêt général. Les factieux sentirent que, pour contrebalancer les bonnes dispositions de la bourgeoisie de Paris, il fallait qu'ils pussent mettre à la tête du peuple une force armée qui dépendît d'eux⁸⁸. Ils firent venir 20 000 brigands que leurs agents enrégimentaient dans le midi ; le pouvoir exécutif ne se trouva pas assez de puissance pour les empêcher d'arriver et de camper dans les Champs Élysées.

Les révolutionnaires prenaient toutes les mesures pour attaquer et renverser le Trône et la Cour n'en prenait aucune pour se défendre.

⁸⁷ Selon l'Histoire de la garde constitutionnelle de Louis XVI, par le comte Maréchal de Bièvre, dans la Revue des études historiques Librairie Auguste Picard, Paris, 1920, vol. 86, p. 119), le nom de cet avocat est Parisot et non Petitet, il était sous-lieutenant.

⁸⁸ À la suite du décret de l'Assemblée législative du 8 juin 1792, un bataillon des 500 volontaires Marseillais, est levé pour aller défendre Paris contre l'avancée des armées prussiennes et autrichiennes en guerre avec la France, mais aussi pour s'opposer éventuellement à toute tentative éventuelle de généraux factieux. Parti le 2 juillet pour rejoindre l'armée révolutionnaire, il entre à Paris le 30 juillet. Les Parisiens et les gardes nationales, venues du reste de la France pour constituer le camp des fédérés, voient dans les Marseillais les révolutionnaires les plus avancés du moment, pour les admirer ou au contraire pour les détester.

Elle était moins bien [91] informée de ce qui – se - tramait que les derniers des conspirateurs. Voici une anecdote qui le prouve. J'ai dit précédemment que je logeais chez un ancien treillageur, cet homme avait un ouvrier, Gascon d'origine, et qui néanmoins, comme on va le voir, disait quelquefois la vérité. Il nous prédit, le premier août, que le dix, au moment où l'horloge de l'Hôtel de ville sonnerait minuit, le tocsin se ferait entendre simultanément dans les clochers de la capitale. La famille royale s'attendait sans doute à une attaque mais elle ignorait que le jour en était fixé.

Plusieurs gentilshommes, voyant le péril imminent, sollicitèrent la faveur d'entourer la personne du Roi au moment du danger. On leur délivra des cartes afin qu'ils pussent entrer au château aussitôt que l'émeute commencerait à se former. Dans ces temps malheureux on accordait beaucoup au sentiment et très peu à la politique. Le dévouement de ces gentilshommes était touchant sans doute, mais il ne pouvait rien pour le salut du Roi et leur présence indisposa la garde nationale dont la bonne volonté était le seul soutien que le Trône pût avoir encore. Au milieu d'eux, on remarqua Monsieur de Malesherbes⁸⁹ en habit noir, en perruque à bourse, ayant à son côté une petite épée qu'il portait pour la première fois de sa vie. Il échappa aux périls de cette affreuse journée. La providence lui réservait une fin plus honorable encore.

Je m'étais efforcé d'obtenir une carte d'entrée du château. Dans le trouble qui dominait tous les esprits, on ne pensa point à me répondre et il ne me resta pour toute ressource que de me joindre au bataillon de ma section.

Nous passâmes dans une vive anxiété la soirée du neuf août. À minuit précis, ainsi que l'avait précisé l'ouvrier treillageur, le tocsin se fit entendre partout et la générale battit dans les quartiers. Je me hâtai de me rendre à ma section placée au séminaire St Victor au bas de la rue où je demeurais. Le bataillon paraissait bien disposé mais au milieu de la nuit on fit venir quelques centaines d'ouvriers des ports et autres gens sans propriétés qu'on arma de piques nouvellement forgées.

Le matin, nous apprîmes que les municipaux de Paris devaient être remplacés par des hommes qui s'étaient donné eux-mêmes leur mission, que le maire Pétion s'était fait mettre aux arrêts par ces nouveaux

⁸⁹ Voir Annexe N°2, tableau généalogique de la lignée Malesherbes.

municipaux afin d'avoir un prétexte pour ne pas aller défendre la constitution attaquée dans la personne du Roi et que Mandat, commandant de la garde nationale, avait été assassiné d'un coup de pistolet sur les marches de l'hôtel de ville.

Tout le monde sait que, dans la fatale journée du 10 août 1792, Louis XVI n'essaya rien pour la défense de sa couronne et de sa vie. Plusieurs bataillons de la garde nationale étaient bien disposés, si le Roi dès la pointe du jour eût monté à cheval, se fût mis à leur tête, revêtu de leur uniforme et eût marché au nom de la [92] constitution attaquée, il est probable que les rassemblements qui se formaient eussent été dissipés et l'insurrection vaincue ⁹⁰.

À onze heures du matin on commença à entendre tirer le canon et le brasseur Acloque, l'un des chefs de la légion de la garde nationale vint donner l'ordre à mon bataillon de marcher aux Tuileries. Je fus désigné pour rester à la garde du poste, mais comme le bataillon paraissait dans l'intention de défendre le Roi, je n'hésitai pas à quitter le corps de garde et à marcher avec lui, toutefois, je n'étais pas sans inquiétude sur les canonnières qui menaient nos deux pièces de canon et sur les cohortes d'hommes à piques qui nous suivaient. Nous arrivâmes rapidement à la place Maubert. Là, une foule de femmes furieuses nous entouraient en criant : « *Courez vite, les Suisses égorgent les gardes nationaux aux Tuileries !* »

Jamais changement si brusque [que celui produit sur le bataillon par ces cris] n'eut lieu. À l'instant les gardes nationaux se mirent à vociférer contre le Roi et la Reine. Leur colère tenait de la folie ; ma position au milieu d'eux n'était pas tenable, mais comment réussir à les quitter ? Je marchais à la tête du bataillon derrière les canons, le problème à résoudre était de tâcher d'en gagner l'extrémité. Je ralentis mon pas de manière à être dépassé successivement par plusieurs rangs. Sur le Pont Neuf j'eus une émotion vive et pénible. Je savais que les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas ⁹¹ défendaient les Tuileries de concert avec les Suisses. Le frère de mon Abbé était

⁹⁰ Variante : [Louis XVI manqua à ce qu'il devait à lui-même, à ce qu'il devait à sa famille, à ce qu'il devait à son pays, que dès la pointe du jour le Roi fût monté à cheval revêtu de l'uniforme de la garde nationale et qu'au nom de la constitution, il eût marché à la tête de cette garde contre les rassemblements qui commençaient, il est probable que les rassemblements qui se formaient eussent été dissipés et l'insurrection vaincue].

enrôlé dans une de ces compagnies de grenadiers. Au Pont Neuf, dis-je, on portait sur une civière un malheureux grenadier de la garde nationale encore vivant, mais le visage couleur pourpre ayant un lambeau de corde autour du cou. Il était évident qu'on l'avait attaché à une lanterne, que la corde avait cassé et que les bourreaux distraits par quelque autre crime l'avaient abandonné.

Je crus reconnaître le frère de mon Abbé et je me détachai rapidement pour vérifier le fait et venir à son secours. [Je reconnus que] Heureusement je m'étais trompé. Nous ne tardâmes pas à arriver sur le quai du Louvre. À peine les gardes nationaux aperçurent-ils les fenêtres de la galerie, par instinct et sans ordre, ils tirèrent sur les fenêtres. Je me décidai à les quitter sur-le-champ, quoi qu'il en pût [93] arriver, et je me précipitai dans un guichet du Louvre qui se trouvait à ma portée. Leur aveugle rage les empêchait d'apercevoir ma désertion. Je gagnai rapidement la cour du Louvre, mais où aller armé comme je l'étais ? La pensée me vint de me rendre à la place Victoire qui n'était plus éloignée. Le frère de mon Abbé y occupait une chambre chez un notaire dont il était maître clerc. Là, je déposerais mes armes et je saurais ce que lui-même était devenu car j'avais de vives inquiétudes sur son sort. Je m'acheminai donc par la rue St Honoré et la rue Croix-des-Petits-Champs. Dans cette dernière rue, je fus arrêté deux fois par des patrouilles de sans-culottes qui me demandèrent brutalement où j'allais et m'intimèrent l'ordre de les suivre. Je les suivis en effet pendant quelques pas mais bientôt je les quittai en me jetant successivement dans deux allées. En ce moment terrible où la vie des hommes dépendait du caprice du premier misérable j'eus le bonheur d'échapper et j'arrivai sain et sauf à la place Victoire.

Je trouvai M. Lesueur en robe de chambre et bonnet de nuit, il avait cru prudent de voir passer l'orage du haut de son cinquième étage.

⁹¹ Le bataillon des Filles-Saint-Thomas fait partie de la garde nationale de Paris. Créé en juillet 1789, il est l'un de ceux qui ont servi jusqu'au bout la cause de la monarchie. Il est surtout connu pour sa participation à la défense du Palais des Tuileries lors de la Journée du 10 août 1792. Avant la chute de la monarchie il a joué un rôle important dans la répression des différentes insurrections parisiennes et lors de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an IV. Rebaptisé section Lepelletier, il constitue le fer de lance des manifestants. Il est composé de bourgeois, modérés, très attachés au roi et à la Constitution.

Je déposai chez lui mon fusil et mon sabre et l'engageai à m'accompagner pour aller savoir des nouvelles du Roi. Il mit sa plus vieille redingote, plaça un gros gourdin sur son épaule et nous partîmes. À chaque pas, je rencontrais des fous furieux qui portaient des têtes au bout des piques et poussaient des cris atroces. Dans la rue St Honoré, en face du passage des Feuillants, gisaient dans le ruisseau douze cadavres nus dont la peau était percée d'une quantité incroyable de coups de piques. C'était une patrouille royaliste, commandée par l'infortuné Suleau, qui avait été égorgée dans cet endroit. Je suivis le passage des Feuillants jusqu'à la porte de la salle où siégeait l'Assemblée nationale. Là je demandai aux gardes nationaux de service ce qu'était devenu le Roi, ils me répondirent qu'il était en sûreté avec sa famille au sein de l'assemblée.

Le Roi s'était livré à ses ennemis, ses fidèles serviteurs n'avaient d'autre parti à prendre que de tâcher d'échapper le plus vite possible au spectacle d'horreur que présentait la capitale. Je ne me sentais pas le courage de traverser de nouveau Paris. Je me décidai à gagner mon faubourg par les boulevards, mais il fallait passer par la place de Louis XV. Cette place présentait l'image d'un vaste champ de carnage. Les Suisses en débouchant par le pont tournant la trouvèrent entourée de canons et y furent exterminés. Presque tous leurs cadavres étaient décapités, le peuple avait enlevé les têtes pour les mettre au bout des piques et promener dans les rues ces horribles trophées. Des femmes, des enfants dépouillaient les morts et, les pieds dans le sang, se battaient pour des lambeaux de vêtements arrachés aux victimes. Cette rage de cupidité était encore plus horrible que le meurtre. Je me hâtai de parvenir jusqu'aux boulevards, leur éloignement les rendait solitaires et tranquilles. En rentrant dans les rues, je vis encore deux têtes portées sur des piques. Enfin, j'arrivai chez moi, sain et sauf, mais le cœur presque insensible à force d'émotions et les membres brisés par les sensations douloureuses que j'avais éprouvées dans la journée.

Le soir la ville fut couverte d'une fumée noire, décoration digne de ce jour d'horreur et de crimes et tous les quartiers étaient infectés par une affreuse odeur. Le peuple avait fait un monceau immense de cadavres et s'amusait à les brûler.

Le soleil du 11 août éclaira de nouveaux forfaits. Les hommes de sang parcouraient les maisons voisines des Tuileries et du Louvre pour y chercher les Suisses qu'on supposait y être réfugiés. Beaucoup de Suisses de portes périrent, une affreuse anarchie régna plusieurs jours dans Paris et des meurtres nombreux furent commis. Chaque sans-culotte pouvait tuer impunément dans la rue l'homme qui lui déplaisait. Il lui suffisait pour obtenir l'impunité de crier : *c'est un Suisse ou c'est un aristocrate [qui était aux Tuileries le 10 août]*. Des vengeances particulières et des passions plus ignobles encore parvinrent ainsi à se satisfaire.

La municipalité pensa enfin à mettre un terme à cette affreuse situation de la ville. Le moyen qu'elle trouva fut qu'elle allait ordonner l'arrestation de tous les ennemis du peuple. Alors commencèrent les recherches destinées à parquer dans les prisons les victimes que la municipalité comptait égorger quelques jours plus tard.

Le Clergé avait expié ses fautes par la plus noble résignation. La plupart de ses membres aimèrent mieux souffrir la pauvreté, la persécution et l'exil que de trahir leur conscience. [Les révolutionnaires qui cherchaient toujours à avilir leurs victimes avant de les frapper étaient furieux.] Cette résistance calme et impassible excitait la fureur des révolutionnaires. Après le 10 août, ils entassèrent dans les prisons tous les prêtres non assermentés qu'ils purent trouver.

Je fus averti qu'on devait venir arrêter mon Abbé ; je sentis toute l'imminence et la grandeur du danger qu'il courait. Je le fis sortir immédiatement de chez moi et je le conduisis chez son frère. Celui-ci parvint à lui faire avoir un passeport avec lequel il se rendit en Picardie, son pays natal.

Le soir même du jour où l'Abbé Lesueur avait quitté ma maison, Henriot, dont le nom est devenu fameux comme général de la garde parisienne et qui a péri avec Robespierre, se présenta chez moi, accompagné de quelques gens du peuple armés de piques. Ils venaient, disaient-ils, arrêter le prêtre qui demeurait dans la maison. Je répondis qu'en effet il y en avait un mais qu'il était parti [depuis plusieurs jours]. Henriot fouilla partout, jusque dans le râtelier de mes chevaux. Quand il vit qu'il ne trouvait pas ce qu'il cherchait, il se crut obligé à me faire une sorte d'excuse : « *Monsieur*, me dit-il, *le devoir de tout bon citoyen est d'arrêter les conspirateurs et les prêtres réfractaires ;*

aujourd'hui, c'est mon tour, demain ce sera le vôtre », et il se retira. Je me promis bien que jamais mon tour n'arriverait. Je n'avais plus d'autre désir que de quitter Paris mais il me fallait un passeport de ma section. Il y avait un risque de la vie à essayer de franchir les barrières sans être muni de ce sauf conduit.

J'ai dit plus haut que je n'étais connu dans ma section que sous le nom de Clérel. On m'avait vu quitter le corps de garde pour marcher avec le bataillon, quoique je fusse désigné pour le garder. De plus, j'avais fait don de 400 s⁹² en assignats pour les blessés du 10 août, aussi le citoyen Clérel passait pour un bon patriote auprès des imbéciles [qui étaient] devenus les organes du peuple souverain de Paris et [95] quand je me présentai avec deux témoins pour avoir un passeport, je l'obtins sans difficulté. Je me hâtai de partir et j'allai rejoindre mon Abbé à Ansauvillers⁹³.

Dans l'intervalle j'avais donné refuge à plusieurs royalistes. D'abord à M. de Nantouillet, mon cousin, pendant quelques moments et ensuite au capitaine de ma compagnie dans la garde royale. Je n'ai jamais vu d'homme frappé d'une si excessive terreur. La mort se présentait sans cesse à son imagination sous les faces les plus hideuses. Je crois qu'il eût été brave un jour de bataille, mais la pensée d'être déchiré par le peuple le bouleversait.

Le récit des événements politiques m'a entraîné et m'a empêché de rapporter une circonstance bien importante pour ma famille⁹⁴.

Le marquis de Gontaut, que je connaissais, [parce que mon Abbé voyait beaucoup le gouverneur de son fils] était lié d'amitié avec le président de Rosambo, ce dernier avait encore une fille à marier et M. de Gontaut conçut le projet de nous unir. La proposition fut agréée par

⁹² [Sols.]

⁹³ Commune picarde, Arrondissement de Clermont (Oise), 824 habitants en 1793, est le village natal de l'abbé Lesueur. La commune est établie sur une ancienne voie romaine, reliant Amiens à Senlis. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les habitants étaient en majorité cultivateurs ou manœuvriers. L'économie d'Ansauvillers semble s'être développée autour de l'industrie du chanvre textile au travers de sa culture et de la filature qui faisait partie des travaux d'hiver : draperie, fil, toiles, ; il existait d'ailleurs un grand marché de la draperie dans le secteur d'Ansauvillers.

⁹⁴ Variante : [pour vous, mes enfants, puisqu'elle est la cause de votre naissance.]

la famille Rosanbo à cause de ma fortune. De mon côté, je n'avais aucune objection à faire, cette famille était des plus honorables et la dot qu'on assurait à la jeune personne fort convenable. M. de Rosanbo venait d'acquérir beaucoup d'honneur dans la présidence de la Chambre des vacations du parlement de Paris. Au mois de septembre 1789, l'Assemblée Constituante rendit un décret qui défendait aux parlements de s'assembler à l'issue des Vacances et qui prolongeait indéfiniment les pouvoirs des Chambres des vacations. Ces chambres siégèrent jusqu'à l'établissement de la nouvelle magistrature. La Chambre des vacations de Paris était journellement exposée aux huées, et aux insultes de la populace et le président de Rosanbo sut maintenir constamment avec courage, la dignité de sa compagnie.

Mme de Rosanbo était fille de M. de Malesherbes.

L'entrevue entre Mlle de Rosanbo et moi eut lieu quelque temps avant le 10 août chez M. de Gontaut, [elle me parut très jolie, elle l'était en effet].

Les parents de mon Abbé étaient de bons paysans qui avaient de l'aisance et qui jouissaient de beaucoup de considération dans le pays. Au milieu des malheurs sans nombre qui fondaient sur les familles dévouées à la Royauté. Je fus pendant quatre mois parfaitement tranquille à Ansauvillers. La dureté des temps avait éloigné de moi l'idée du mariage et j'aurais ignoré complètement ce qu'était devenue la famille de Rosanbo si la lettre sublime que M. de Malesherbes écrivit au président de la [96] Convention [pour solliciter comme une faveur les fonctions de défenseur de l'infortuné Louis XVI ⁹⁵] ne m'avait appris leur séjour à Paris.

Je me fis à Ansauvillers une réputation d'héroïsme à très bon marché. J'allais, le soir, à la chute du jour, tirer des chouettes dans le cime-

⁹⁵ Cette lettre joua un rôle capital dans l'histoire personnelle de Malesherbes et de ses descendants. En se proposant d'assurer la défense de Louis XVI il savait qu'il engageait sa vie. Robespierre conçut une haine considérable vis-à-vis du noble vieillard qui avait profondément ému les témoins du procès et il était décidé à anéantir toute la famille et la descendance. Malesherbes et cinq de ses proches furent guillotins. Hervé de Tocqueville et sa femme, Louise, petite-fille de Malesherbes, devaient subir le même sort. Le résultat du procès, qui devait se dérouler le 12 Thermidor, était acquis d'avance. Ils ne furent sauvés que par la chute de Robespierre le 9 Thermidor.

tière. Les bonnes femmes ne concevaient pas que j'osasse ainsi braver les revenants. Je suis persuadé qu'elles m'ont supposé des rapports intimes avec les esprits et que cette croyance leur inspirait pour moi une sorte de respect. Les Lumières n'avaient pas fait beaucoup de progrès à Ansauvillers.

Au début de 1793, je reçus des lettres qui me rappelaient mes engagements [avec la famille Rosanbo]. Je ne pus m'empêcher d'observer que les circonstances me paraissaient bien peu favorables pour conclure un mariage⁹⁶. Les devoirs qu'il impose ne pouvaient que compliquer les embarras amenés par les circonstances du temps⁹⁷. On me répondit que ces circonstances étaient précisément le motif qui pressait M. de Rosanbo d'établir promptement son dernier enfant⁹⁸. Le dévouement de M. de Malesherbes exposait sa famille à la haine des révolutionnaires, il devenait pénible pour M. et Mme de Rosanbo de ne pas voir le sort de leur fille assuré et de la laisser sans protecteur. Je n'hésitai plus. Je quittai Ansauvillers le 21 janvier, jour de funeste mémoire⁹⁹. J'espérais qu'au moment fatal les révolutionnaires reculeraient devant le régicide, je ne pouvais me persuader que le peuple de Paris souffrît qu'un pareil forfait s'accomplît sous ses yeux. Je m'arrêtai à Clermont pour attendre les nouvelles que le courrier devait apporter, il arriva à minuit et annonça que le crime était consommé.

[97]

Je n'ai pas besoin de dire de quelle horreur mon âme fut pénétrée. Le même sentiment s'étendit dans toute la France. Je trouvai dans tous les lieux que je parcourais la consternation générale, Paris semblait enveloppé d'un voile de deuil.

Le lendemain de la mort du Roi, les révolutionnaires, pour faire diversion à la douleur publique, firent exécuter M. Le Pelletier de St

⁹⁶ Variante : [pour contracter une pareille union].

⁹⁷ Variante : [que les circonstances laissaient présager].

⁹⁸ Louis Lepeltier de Rosanbo et sa femme avaient quatre enfants, trois filles et un garçon, Louis, né en 1777. L'expression qu'emploie Hervé ici est trompeuse ; Louise était, Hervé l'écrit plus loin, la seconde des trois filles mais elle restait la seule à marier, d'où l'expression : « son dernier enfant ». On verra plus loin qu'elle souffrait de graves troubles nerveux (crises d'épilepsie ?) qui avaient sans doute retardé une union. Hervé ne découvrit le problème que le surlendemain de son mariage comme il l'écrit plus loin.

⁹⁹ Jour de l'exécution de Louis XVI.

Fargeau et imputèrent ce meurtre aux royalistes. M. de St Fargeau était président du parlement de Paris et proche parent de M. de Rosambo ; homme d'esprit mais d'un cœur et d'un jugement faux, il se jeta à corps perdu dans la Révolution afin de sauver son immense fortune. On ne saurait s'arrêter dans le chemin du crime. Il fut cause, à lui seul, de la condamnation du Roi, car non seulement il vota la mort mais il engagea 30 députés, dont il disposait, à voter comme lui. J'ai entendu raconter à un membre de la Convention, une anecdote sur la mort de cet homme qui est trop curieuse pour que je ne la rapporte pas ici.

Le jour même de la mort de Louis XVI, il y eut une réunion de députés de la section de l'Assemblée dite de la Montagne. Le but de cette réunion était de délibérer sur les mesures à prendre pour effacer l'impression pénible que l'événement du jour avait produite sur le peuple. Le moyen le plus efficace parut être le meurtre d'un député montagnard qu'on attribuerait aux amis du Roi. Ce point arrêté, il fut convenu qu'on choisirait la victime parmi un des gentilshommes membres de la convention, trois d'entre eux furent désignés : Le Pelletier de St Fargeau ¹⁰⁰, Chateaufort-Randon ¹⁰¹ et un autre dont j'ai oublié le nom. On était embarrassé, lorsque Laclos - celui des *Liaisons Dangereuses* -, âme damnée du Duc d'Orléans, s'écria : « *Songez que Saint-Fargeau est veuf et qu'il peut se remarier.* » À l'instant la mort de Saint Fargeau fut décidée. Les membres de ces conciliabules savaient que le Duc d'Orléans, qui avait sacrifié sa fortune pour solder les émeutes, convoitait celle des Saint Fargeau ; il espérait la réunir à la sienne par le mariage de sa fille unique avec le Duc de Chartres ¹⁰².

Saint Fargeau fut en effet assassiné, le lendemain, en plein jour, dans un café du Palais Royal ¹⁰³. On prétendit que son meurtrier était

¹⁰⁰ Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, 1760-1793, l'un des ancêtres de Jean d'Ormesson.

¹⁰¹ Alexandre-Paul Guérin du Tournel, marquis de Joyeuse, comte de Chateaufort-Randon, 1757-1827.

¹⁰² Fils aîné du duc d'Orléans.

¹⁰³ Cette affirmation d'Hervé de Tocqueville est inexacte quant à la date puisque Le Pelletier de Saint-Fargeau aurait été tué la veille de l'exécution de Louis XVI et que Robespierre fait son éloge le jour même du 21 janvier à la Convention.

un nommé Pâris, garde du [98] corps de Louis XVI, je l'ignore, mais ce que je sais positivement c'est qu'il ne fut ni arrêté, ni poursuivi ¹⁰⁴.

La Convention ne négligea rien de ce qui pouvait donner de l'importance à cet événement. Mlle de Saint Fargeau fut amenée à la barre [de la Convention] et l'Assemblée déclara par un décret que la nation l'adoptait et on décerna à Saint Fargeau les honneurs du Panthéon. Il y fut transporté en grande pompe sur un char élevé, nu jusqu'à la ceinture. On avait élargi la blessure et on y avait placé une vessie remplie de sang, à chaque cahot, quelques gouttes de sang jaillissaient et des gens payés vociféraient des imprécations contre les Royalistes. On espérait ainsi exciter la fureur du peuple. Cependant la journée se passa sans que personne fût attaché à la lanterne et sans qu'on promenât aucune tête au haut des piques. Le temps des meurtres populaires était fini, celui des assassinats juridiques allait commencer.

¹⁰⁴ Philippe Marie de Pâris faisant partie de la garde constitutionnelle du Roi, sans emploi après la dissolution de celle-ci, se rendit chez le traiteur Février où dînait Le Peletier et il le tua. Il tenta de fuir vers l'Angleterre, mais, reconnu par un marchand de lapins qui avait été choqué de l'entendre injurier la Révolution, il se tira un coup de pistolet dans la tête.

[98]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
*Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.***
LIVRE PREMIER.
Les mémoires de mon père

III

LE MARIAGE D'HERVÉ DE TOCQUEVILLE, LA TERREUR

Le bonhomme Malesherbes ; portraits de famille ~ Le mariage et la santé de Louise ~ L'arrestation de Louis de Rosambo et de la famille de Malesherbes ~ Les prisonniers sont transférés à Port-Libre ~ Les exécutions des six membres de la famille ~ L'arrivée de D'Aunay, la chute de Robespierre et la libération des prisonniers.

[Retour à la table des matières](#)

J'arrivai à Malesherbes le 30 janvier 1793 en descendant de voiture je trouvai dans le péristyle M. de Malesherbes. Ce vénérable vieillard que je voyais pour la première fois, m'ouvrit ses bras comme si j'avais été déjà son fils et dès lors une confiance entière s'unit en moi au respect qu'il m'inspirait. Sa famille se composait de M. et Mme de Rosambo, et de leurs enfants, l'aînée des filles avait épousé M. de Cha-teaubriand et la cadette, son cousin germain M. d'Aunay ¹⁰⁵, il restait à marier la seconde fille Melle Louise qui m'était destinée. Un jeune fils

¹⁰⁵ Charles Louis Le Peletier d'Aunay, 1773-1850.

âgé de 16 ans ¹⁰⁶, son gouverneur qui avait avec lui sa femme et un jeune médecin breton complétaient la société du château.

M. de Malesherbes était la bonté et la simplicité même. Sa bonhomie mettait tout de suite à l'aise et on ne se lassait point d'écouter sa conversation remplie de faits intéressants et d'anecdotes curieuses. Son esprit était toujours dominé par la sensation du moment, ce qui donnait lieu chez lui aux distractions les plus singulières et des plus comiques. Je l'ai vu sortir avec son jardinier, par une pluie battante, nue tête, sa tabatière ouverte ; à coup sûr, il croyait que le ciel était serain. On m'a raconté que pendant son ministère, une femme se présenta à lui, un placet à [99] la main et se mit à lui expliquer longuement son affaire ; tout en l'écoutant, il roula le placet et se prit à l'allumer comme s'il eût voulu en faire camouflet. Les pleurs de la pauvre femme le firent brusquement sortir de sa distraction. Il se confondit en excuses et lui prouva aussitôt par la manière dont il lui parla de son affaire qu'il n'avait pas perdu un mot de son l'explication qu'elle lui avait donnée. Sa préoccupation venait de l'extrême attention qu'il lui accordait.

M. de Malesherbes avait toute sa vie cultivé les sciences et il s'était particulièrement appliqué à celle de l'histoire naturelle dans ces derniers temps. La botanique occupait ses loisirs. Partout dans ses bois il plantait des arbres exotiques et des plantes utiles. Il vivait ainsi avec la nature, loin des passions qui agitaient le monde et la tranquille occupation qu'elle lui fournissait pouvait seule faire diversion à l'impression profonde et douloureuse que le procès du Roi et sa fin tragique avaient laissés en lui.

M. de Rosanbo, homme d'esprit et d'un goût parfait, n'inspirait pas autant de confiance parce que lui-même éprouvait une sorte de gêne et de timidité. Les fatigues de la présidence de la Chambre des vacations avaient fortement ébranlé sa santé et son âme, profondément affectée par les crimes de la Révolution, semblait pressentir de nouveaux malheurs ¹⁰⁷. Sa femme, petite, grasse et fraîche était encore jeune, mariée à douze ans et demi ¹⁰⁸, elle avait eu son premier enfant à quinze ans.

¹⁰⁶ Louis VI, Nicolas Le Peletier marquis de Rosanbo, 1777-1856.

¹⁰⁷ Variante : [le sort funeste réservé à lui et à toute sa famille].

¹⁰⁸ Antoinette-Thérèse, Marguerite de Lamoignon de Malesherbes, fille aînée de Malesherbes, née le 6 février 1756, épousa Louis de Rosanbo le 22 avril 1759, à 13 ans.

Pleine d'esprit, remplie de bonté, elle rappelait beaucoup le caractère de son père. Elle avait, plus que lui, une impétuosité qui était souvent l'occasion de scènes très plaisantes. Le moment de la vivacité passé elle ne conservait aucune rancune et on retrouvait en elle toujours la même indulgence et la même affection. Bonne femme, excellente mère, l'amour filial était devenu chez elle une espèce de culte. L'âge de M. de Malesherbes et les chagrins qu'il avait éprouvés exigeaient que sa santé fût conduite avec les plus grands ménagements. Il était trop insouciant pour s'en occuper et d'ailleurs trop distrait pour y donner l'attention nécessaire. Mme de Rosanbo se chargeait de ce soin, elle veillait sur ses vêtements et sa nourriture. Sa sollicitude s'est prolongée avec le même zèle jusqu'au jour où une même tombe les a réunis.

M. de Chateaubriand possédait tout l'esprit qui distinguait sa famille (mais son caractère avait peu d'agrément. Impérieux et caustique, il voulait dominer toujours et partout et quand il ne pouvait y parvenir, il s'en dédommageait par des sarcasmes). Mme de Chateaubriand, bonne, douce, spirituelle et raisonnable était d'un commerce plein de charme. Comme son grand-père et sa mère, elle inspirait tout d'abord la confiance.

[100]

Mme d'Aunay, née avec moins d'esprit que sa sœur aînée avait la figure et le cœur d'un ange. Une empreinte de mélancolie répandue sur toute sa personne annonçait qu'elle n'était pas destinée au bonheur.

M. Lolo ¹⁰⁹ était un aimable jeune homme, rien n'annonçait encore les éminentes vertus qui l'ont distingué depuis.

Mlle Louise m'apparut aussi jolie que je l'avais vue dans le salon de M. de Gontaut. [Cependant avant de me laisser aller au charme qui devait me subjuguier, je voulus avoir une conversation avec elle ; je croyais du devoir d'un honnête homme d'exprimer à celle qui allait devenir ma compagne ce que je désirais qu'elle fût pour assurer notre bonheur réciproque. Ma franchise un peu inusitée n'eut qu'un médiocre succès. Elle me donna l'apparence d'une austérité qui n'était ni dans mon cœur, ni dans mon esprit et il en résulta une froideur qui me découragea et me fit penser à me retirer. Mais une seconde conversa-

¹⁰⁹ Louis de Rosanbo fils.

tion éclaircit les nuages, la confiance ne tarda pas à s'établir et fut bientôt suivie d'un tendre et vif attachement.] Nous fûmes mariés le 12 mars 1793 par M. le curé de Malesherbes ¹¹⁰ qui, ayant fait le serment, n'avait pas été remplacé. Nous marchâmes à l'autel avec une égale satisfaction, j'avais alors vingt ans et demi, à cet âge, le bonheur présent se dessine pur dans l'avenir. L'heureuse imprévoyance de la jeunesse empêche d'apercevoir ce qui peut l'obscurcir.

[Le surlendemain de mon mariage, je fus, avec ma femme, faire une visite dans le bourg de Malesherbes, là, elle fut prise d'une attaque de nerfs. Je n'avais jamais vu pareil accident. J'éprouvai une frayeur extrême. Je crus qu'elle allait mourir. Ses parents me rassurèrent, elle était déjà sujette à cette affection de nerfs qui a augmenté depuis et qui a jeté un voile si sombre sur son existence et sur la mienne mais je n'en avais pas été prévenu.]

La vie qu'on menait au château de Malesherbes était fort douce, on se réunissait aux heures des repas et on restait ensemble pendant quelques temps. On se séparait ensuite et chacun se livrait à ses occupations particulières. À neuf heures du soir, tout le monde se rassemblait dans le salon. Monsieur de Malesherbes arrivait, il entreprenait quelqu'un de la société et se mettait à conter jusqu'à minuit. Jamais il ne manquait en causant de déboutonner successivement l'habit et le gilet de son interlocuteur. À minuit, il se retirait et allait se coucher tout habillé sur son lit où il dormait quelques heures. On l'avait engagé à conserver ses vêtements parce qu'il avait l'habitude, quand une idée venait au milieu de la nuit s'emparer de son imagination active, de se lever pour la développer sur le papier. Jamais alors, il ne pensait à se vêtir, et plusieurs fois le froid l'avait gravement incommodé.

Le printemps, l'été l'automne se passèrent ainsi, dans les douces et paisibles habitudes de la vie de château. Cependant, l'horizon s'obscurcissait de plus en plus. La terreur que la Convention voulait faire peser sur la France s'étendait chaque jour. [101] Les prisons se remplissaient et il était bien à craindre que les habitants du château de Malesherbes n'échappassent pas aux mesures de rigueur qui atteignaient presque toutes les personnes de leur classe. On avait conseillé à M. de Malesherbes de sortir de France. On craignait avec raison que

¹¹⁰ Les bans avaient été publiés le 19 février et le mariage civil eut lieu le 22 du même mois. Le contrat de mariage a été enregistré le 11 mars.

les hommes qui gouvernaient alors, incapables d'apprécier son dévouement, ne le lui fissent payer de sa tête. Mais ce courageux vieillard ne croyait pas sa mission terminée tant qu'un membre de la famille Royale restait dans les fers. Il prévoyait que la Reine serait mise en jugement et il aspirait à l'honneur de la défendre. En effet, aussitôt que Marie-Antoinette eût été conduite à la Conciergerie, il écrivit pour demander à être son conseil. Cette fois il fut refusé, on ne voulut même pas lui donner de passeport pour Paris

Madame de Rosanbo ne pouvait avoir la pensée de quitter son père. Elle resta donc aussi avec son mari et ses enfants. Dieu voulu que le dévouement du vieillard reçut aux yeux de la postérité tout l'éclat que devait y ajouter sa fin tragique et celle de sa famille. Le 17 décembre, nous étions à table, lorsque le concierge du château entra avec un visage bouleversé et se servant d'un langage inusité, dit : « *Citoyen Rosanbo, il y a des citoyens de Paris qui vous demandent.* »

Nous pâlîmes tous. M. de Rosanbo sortit à l'instant et notre inquiétude fut extrême quand au bout de quelques moments, nous ne le vîmes pas revenir.

Nous ne tardâmes pas à apprendre que les citoyens de Paris étaient deux ouvriers qui, montés au grade de membres du comité révolutionnaire de la section de Bondy, venaient arracher un père de famille des bras de ses enfants pour le conduire en prison. Ils étaient porteurs d'un mandat d'arrêt délivré par le Comité de sûreté générale de la Convention.

Le prétexte de cette arrestation (je ne dirai pas le motif ¹¹¹ car dans ce temps de tyrannie, il n'en fallait aucun pour priver un homme de sa liberté) fut la protestation du parlement lorsque l'assemblée constituante décréta l'abolition des parlements. La Chambre des vacations de Paris présidée par M. de Rosanbo qui était alors assemblée crut devoir rédiger une protestation contre le décret qui détruisait la compagnie.

M. de Saron ¹¹², premier Président, et les autres Présidents y adhérèrent. La minute de la protestation fut confiée au président de Rosanbo qui la cacha dans la boiserie d'une garde-robe à l'anglaise. Il

¹¹¹ Ici s'opère un changement de scripteur.

¹¹² Jean Baptiste Gaspard Bochart de Saron, 1730-1794.

n'avait pris pour confident qu'un vieux valet de chambre qui le servait depuis son enfance et sur la fidélité duquel il comptait comme sur lui-même.

Malheureusement le Comité de sûreté générale, en faisant arrêter un des Présidents du parlement, trouva dans ses papiers une copie de la protestation avec l'annotation que la minute était restée dans les mains du président de Rosambo. Aussitôt le comité révolutionnaire de la section de Bondy reçut ordre de faire les plus minutieuses recherches dans l'hôtel de M. de Rosambo à Paris. Ces recherches ne produisirent aucun résultat et les commissaires allaient se retirer lorsqu'ils [102] imaginèrent de faire comparaître devant eux le vieux valet de chambre qui était resté à Paris pour garder l'hôtel. Ils soutinrent à celui-ci qu'il savait où était cachée la pièce qu'on cherchait et le pressèrent, avec de terribles menaces, d'indiquer le lieu où on l'avait déposée. Il nia d'abord, il se troubla ensuite, balbutia et finit par leur dire : « *Citoyen, puisque vous me sommez, au nom de la loi, je dois vous déclarer qu'il est à ma connaissance que mon maître a serré un papier cacheté dans la boiserie de la garde-robe à l'anglaise.* » Les commissaires s'y firent conduire à l'instant, le vieux domestique leva la boiserie et leur remit l'enveloppe qui contenait la minute de la protestation.

Lorsque le Comité de sûreté générale eut cette pièce en sa possession, il n'hésita pas à ordonner l'arrestation non seulement de M. de Rosambo, mais encore de tous les membres de la Chambre des vacations qui avaient signé la protestation et des présidents qui y avaient adhéré.

Les commissaires qui vinrent arrêter [M. de Rosambo] mon beau-père nous tinrent séparés les uns des autres et visitèrent scrupuleusement les papiers de chacun de nous. Le malheur voulut que Mme de Rosambo eût oublié au fond d'une armoire une foule de lettres qu'elle avait reçues de dames de sa connaissance réfugiées en Angleterre. À cette époque la correspondance avec les émigrés était regardée comme un crime capital. Les commissaires s'emparèrent des lettres et les emportèrent. Ils ne trouvèrent rien chez les autres habitants du château. Le 18, de très grand matin, ils emmenèrent M. de Rosambo et le déposèrent le soir dans la maison d'arrêt de Port-Libre, rue de la Bourbe (ancien couvent de Port-Royal), où ils l'écrouèrent comme prévenu de conspiration contre la sûreté et l'indivisibilité de la République.

Nous passâmes la journée du 18 à nous affliger de l'événement qui venait de frapper le chef de notre famille et à faire des conjectures sur le sort qui nous était réservé. Notre incertitude ne fut pas longue, dans la matinée du 19, deux nouveaux membres du comité révolutionnaire de la section de Bondy arrivèrent avec la mission d'arrêter M. de Malesherbes, Mme de Rosambo et tous ses enfants et de les conduire à Paris. M. de Malesherbes était déjà sorti, il disait un dernier adieu à ses bienfaites plantations qu'il ne devait plus revoir. Il se hâta de revenir et reçut les commissaires avec cette sérénité qu'inspire le courage de l'âme et le calme de la conscience. Les commissaires passèrent le reste du jour à faire de nouvelles recherches dans nos papiers, ils tutoyaient tout le monde, même les femmes, et se fâchaient quand on ne leur répondait pas dans le même langage. Le soir venu, il nous fut permis de nous réunir.

On avait encore à cette époque la bonhomie de croire qu'il fallait un motif aux tyrans pour immoler leurs victimes. M. de Chateaubriand, seul entre nous, paraissait avoir des dangers à courir, il avait émigré, avait fait la campagne de 1792 et était rentré ensuite ¹¹³. M. de Malesherbes lui conseilla de profiter pour se sauver du [103] moment où il le pouvait encore. Il sortit du château sans difficulté et gagna une ferme voisine, mais les réflexions de la nuit furent affreuses, il vit sa femme compromise par sa faute et peut-être montant sur l'échafaud à cause de lui. Il se décida à revenir et le matin, avant la pointe du jour, il était rentré au château. Cette courageuse résolution ne sauva pas ma belle-sœur et le livra lui-même à la mort.

Le matin du 20 décembre nous montâmes dans deux voitures. Chacune d'elles reçut un commissaire et un membre de la municipalité de Malesherbes. Les municipaux avaient offert d'entreprendre ce pénible voyage pour nous éviter le désagrément d'être escortés par des gendarmes. À Fontainebleau il arriva un petit événement qui caractérise bien l'époque. Une des voitures cassa et le charron qui la raccommoda

¹¹³ « Mon frère resta à Bruxelles, auprès du baron de Montboissier dont il devint l'aide de camp. (...) En 1792 [il] avait reçu des lettres de Paris ; M. de Malesherbes l'invitait à rentrer en France. Mes sœurs et ma femme étaient revenues en Bretagne après les massacres de septembre ; elles avaient eu beaucoup de peine à sortir de Paris. Mon frère, de retour en France, s'était retiré à Malesherbes. » (Chateaubriand - Mémoires d'outre-tombe).

demanda pour son salaire une somme exorbitante. Aussitôt un de nos commissaires, qui était ouvrier charron lui-même, l'aborda, se fit reconnaître comme un agent du Comité de sûreté générale et lui dit : « *Citoyen, tu demandes la somme de... pour le travail que tu viens de faire, c'est beaucoup trop cher. Je te taxe révolutionnairement à la somme de ...* » Le charron n'osa résister et reçut sans répliquer, le prix fixé.

À onze heures du soir, nous descendîmes de voiture dans la cour de la maison occupée par le comité révolutionnaire de la section de Bondy. Cette maison est située dans la rue du Faubourg St Martin, presque en face de l'église St Laurent. Nous fûmes introduits dans une salle basse où siégeaient les membres du comité révolutionnaire affublés du bonnet rouge, signe distinctif de leur sanglant patriotisme. Ils dressèrent procès-verbal de notre arrivée. Au bout d'une demi-heure ils se partagèrent pour nous conduire à nos destinations respectives. Mme de Rosanbo fut menée immédiatement au couvent des Anglaises¹¹⁴ de la rue des Fossés St Victor, car on avait transformé presque tous les couvents en maisons de détention. Deux commissaires ordonnèrent à M. de Malesherbes, à Mme de Chateaubriand, à Mme d'Aunay et à Mme de T. de les suivre. Cette séparation inspira à mon beau-frère Chateaubriand et à moi une vive alarme. Je dois rendre aux membres du comité la justice de dire que, voyant notre anxiété, ils n'hésitèrent pas à nous déclarer qu'ils menaient provisoirement notre famille à l'hôtel Rosanbo, rue de Bondy.

Les trois jeunes femmes s'y couchèrent dans le même lit, M. de Malesherbes resta près d'elles dans un fauteuil. Le reste de la nuit devait s'écouler pour nous d'une manière plus désagréable. On nous conduisit, Chateaubriand, le jeune [104] Rosanbo et moi au violon d'un corps de garde dans la rue Grange aux Belles où on nous enferma avec un comédien de je ne sais quel petit théâtre arrêté pour délit de police. Cet homme était malade de la fièvre, de plus son arrestation

¹¹⁴ Le couvent des Bénédictines anglaises, également appelé couvent des Filles-Anglaises, fondé en 1664 dans le Faubourg Saint-Marcel, à Paris. Sous la Terreur, en octobre 1793, les religieuses furent constituées prisonnières dans leur propre maison. Le couvent fut changé en maison de détention, appelée "la prison des Anglaises". Ses vestiges sont situés au no28 rue des Tanneries.

paraissait le désoler ; il passa toute la nuit à pousser des gémissements que la douleur physique et morale lui arrachait.

Le 21 au matin, on nous fit monter dans un fiacre, mon beau-frère et moi, et on nous mena à la Force où on nous écroua comme suspects. Le comité révolutionnaire eut la barbarie de laisser au violon le jeune Rosambo et ce ne fut qu'à six heures du soir qu'on vint le prendre pour le réunir à M. de Malesherbes. Je n'avais jamais vu de prison, je ne saurais exprimer l'impression que j'éprouvai lorsqu'il fallut me baisser pour passer sous les guichets de trois pieds de haut, et que j'entendis les grosses clés refermer les serrures derrière nous.

La Force était divisée dans ce temps-là en plusieurs parties, qu'on appelait Départements. Il y avait le département des femmes ou la malheureuse Princesse de Lamballe avait été enfermée, et pour les hommes le département de la police et celui de la dette qui étaient séparés l'un et l'autre par le greffe. Le département de la police était destiné aux malfaiteurs et celui de la dette aux personnes arrêtées pour dettes mais l'un et l'autre contenaient une foule de détenus politiques. Ce fut dans le département de la police qu'on nous plaça. Il me semble encore voir ce corridor long, étroit et sale, fermé, à son extrémité par une forte porte, et dans lequel ouvraient les chambres des détenus. Celle qu'on nous assigna contenait déjà sept voleurs et était tellement petite que les derniers qui se couchaient étaient obligés de passer sur les lits des autres pour arriver aux leurs. Nos compagnons juraient et blasphémaient pendant la nuit et fumaient pendant le jour.

Ma douleur d'être séparé de ma femme et de ne savoir où on l'avait conduite était extrême. Heureusement les détenus mettaient promptement les nouveaux venus au courant de toutes les ressources compatibles avec leur triste position. On nous conseilla d'envoyer un commissionnaire intelligent prendre des informations dans toutes les maisons d'arrêt de la capitale. Nous apprîmes ainsi que M. de Malesherbes et le jeune Rosambo avaient été conduits aux Madelonnettes ¹¹⁵

¹¹⁵ Le couvent des Madelonnettes fermé en 1790, fut converti en prison en 1793. Les Madelonnettes est l'appellation courante des couvents de l'ordre des filles de Marie-Madeleine, ou des religieuses de l'ordre de la Madeleine, fondé au début du XVIIIe siècle. Le couvent des Madelonnettes, censé initialement accueillir et aider les anciennes prostituées ou des « victimes de la séduction » qui avaient fait un retour sur elles-mêmes était devenu une maison de correction et un lieu d'enfermement arbitraire pour femmes jusqu'en

et que les trois jeunes femmes se trouvaient à un couvent d'Anglaises dans le Marais. [105] Nous savions déjà que Mme de Rosambo était au couvent des Anglaises dans la rue des Fossés St Victor.

Dès ce moment il nous fut loisible de correspondre en faisant passer nos lettres ouvertes par le greffe de la prison. Je rencontrai dans cette partie de la Force le commandant en second de l'armée révolutionnaire. Cet homme, malgré sa férocité de circonstance, fut touché de mon chagrin et de la cause qui l'excitait. Il me promit de tâcher de m'être utile aussitôt qu'il serait sorti de prison. Le malheureux en sortit, en effet, quelques jours après, mais ce fut pour monter sur l'échafaud avec Danton.

Chateaubriand, moins préoccupé que moi des douleurs de la séparation, s'efforçait avec succès de nous tirer de l'affreuse position où nous étions. Au bout de cinq jours il obtint notre transfèrement dans le Département de la Dette. Ce local contenait des chambres grandes et aérées. Il y avait une cour assez vaste où on voyait même quelques arbres. La composition des détenus y était toute différente, nous y trouvâmes M. de Saron, premier Président parlement de Paris et 72 députés que la Convention avait fait arrêter avec les Girondins après la journée du 31 mai et qu'elle gardait en prison comme suspects. Nous fûmes logés dans la même chambre qu'un M. de la Chevalerie¹¹⁶, président de l'Assemblée coloniale de St Domingue. Cet homme, quoi qu'il eût une âme forte et énergique, éprouvait une agitation qui ne lui laissait aucun repos. La nuit il allumait vingt fois sa bougie, lisait quelques lignes, croyait s'endormir, éteignait sa bougie et la rallumait un instant après. Cette habitude était extrêmement incommode pour ses compagnons de chambre. Il nous consolait en nous racontant une foule d'anecdotes sur les colonies.

M. de Saron passait pour un magistrat éclairé et un mathématicien du plus grand mérite. Il ne se dissimulait point le danger qui le menaçait, lui et tous les gens de son espèce. Cette prévision habituelle tour-

1790. Avec la Révolution et la saisie des biens religieux, on y enferma des prisonniers politiques en 1793 et 1794, puis à nouveau des femmes après 1795. Son entrée était située au n°14 ou au n°16 de la rue des Fontaines-du-Temple. Aujourd'hui, le couvent des Madelonnettes serait situé dans un quadrilatère compris entre la rue des Fontaines-du-Temple, la rue Volta et la rue du Vertbois.

¹¹⁶ Jean-Jacques Bacon de la Chevalerie, 1731-1821.

nait ses idées de géomètre vers les moyens que le pouvoir révolutionnaire emprunterait à la mécanique pour se défaire plus promptement de ceux qu'il regardait comme ses ennemis. Un jour M. de Saron me dit : « *Soyez sûrs que nous y passerons tous, ils inventeront une machine pour guillotiner six personnes à la fois.* » Je suis persuadé qu'il avait dans la tête le plan de cette machine qu'heureusement il ne communiqua à personne. À sa mort, on trouva dans ses papiers une série de recherches bien autrement importantes sur les mouvements des corps célestes.

Le Comité de sûreté générale qui était sûr d'atteindre ses victimes en quelque lieu qu'elles fussent renfermées, ne refusait guère aux proscrits la douceur de passer leurs derniers jours avec leur famille. M. de Malesherbes demanda, et obtint d'être réuni à ses enfants dans la maison d'arrêt de Port-Libre ¹¹⁷ où M. de Rosanbo se trouvait déjà. Au bout de 17 jours de détention nous y fûmes conduits tous des diverses maisons d'arrêt où nous avons été enfermés. Il serait difficile de peindre [106] ce que cette réunion dans un pareil moment et dans un pareil lieu nous causa d'émotion et nous donna de bonheur.

Nous passâmes la nuit dans une salle du greffe. Le lendemain, on nous donna des chambres, la nôtre fut la salle à manger de l'Abbesse de Port-Royal, nous l'occupions avec Mme d'Aunay, le jeune Rosanbo, et la femme de chambre de Mme de Tocqueville qui avait sollicité comme faveur d'être enfermée avec sa maîtresse. Le ménage Chateaubriand était logé dans une tribune que l'Abbesse avait sur l'église. Ce petit local communiquait avec notre chambre par quelques marches.

Nous avons besoin de tout dans notre nouveau domicile. Nous nous adressâmes à la famille Péliissier qui était propriétaire de la petite maison que j'avais louée rue des Fossés St Victor. Ce n'était pas sans péril qu'on entretenait des relations avec les détenus. Néanmoins ces bonnes gens n'hésitèrent pas un seul instant, et pendant tout le temps de notre détention, ils ne cessèrent de correspondre avec nous et de nous procurer toutes les choses qui nous étaient nécessaires. De pareils exemples reposent l'âme des impressions fatigantes et douloureuses de cette déplorable époque. Je vais citer un trait qui n'honore

¹¹⁷ Les révolutionnaires avaient donné ce nom à L'Abbaye de Port-Royal, construite en 1648 rue Maillet qu'ils avaient transformée en prison nommée Port-Libre. En 1795, elle fut transformée en « Hospice de la Maternité ».

pas moins l'espèce humaine. Monsieur de Chalandray ¹¹⁸, ancien Receveur Général des Finances était enfermé à Port-Libre. Son secrétaire parvint à se faire admettre comme secrétaire du concierge de la prison. Homme bien élevé et de bon goût, il savait surmonter la déplaisance extrême que lui firent éprouver les manières ignobles de nos gardiens et leur langage féroce. Son but était d'apporter du dehors à son ancien patron tous les renseignements qui pouvaient l'éclairer sur sa position, et le mettre à même d'en conjurer les dangers. Cet homme nommé Guilmin, a rempli ses dégoûtantes fonctions avec une adresse et un zèle qui ne se sont jamais démentis et il a rendu en secret beaucoup de services aux détenus. Sa présence était un bienfait pour nous ; la douceur, la politesse de ses manières contrastaient avec la dureté des autres employés et adoucissaient ce que nos rapports avec le greffe avaient de pénible.

La prison contenait plus de 600 détenus, parmi eux se trouvait une foule de familles recommandables et qui gardaient toute la dignité du malheur. Elles se distinguaient par la décence de leurs mœurs et la gravité qui convenait à leur position. On se réunissait, on causait, les jeunes femmes faisaient de la musique, les vieillards contaient des histoires des anciens temps. M. de Malesherbes avait la même sérénité que s'il eût été encore près de ses plantes et de ses arbres de prédilection. Son sacrifice était fait. Arrivé par son âge presque au terme de son honorable carrière, il ne redoutait pas la mort. Il racontait comme de coutume une foule d'anecdotes historiques. M. de Chalandray était inépuisable sur les aventures de salon et de boudoir. On se promenait dans les cloîtres du couvent et dans un espace assez grand qu'on avait soustrait du jardin et entouré de fortes palissades. Là, les jeunes gens jouaient aux barres et à d'autres jeux. Cette vie, à la liberté près, aurait ressemblé assez à une vie de château, si de temps en temps quelque famille n'eût été plongée dans la douleur par la perte d'un de ses membres, que la hache révolutionnaire avait frappé. Ces événements remplissaient de tristesse toute la colonie et nous rappelaient à l'horreur de notre situation. Chacun pourtant cherchait [107] à s'expliquer, par une raison plausible, la fin tragique d'un de ses compagnons d'infortune. On s'examinait avec soin et dans l'intention bien formelle de se convaincre que pareille raison n'existait pas pour soi. On n'écartait pas le regret, mais on parvenait ainsi à dominer l'inquiétude. Chaque

118

Louis Pierre Parat de Chalandray, 1746-1826.

ménage faisait sa petite cuisine dans sa chambre. Mme de Tocqueville était chargée de ce détail dans la nôtre. Les mets qu'elle apprêtait n'étaient ni abondants, ni succulents, mais à 20 ans et en prison, on n'est pas difficile.

Quelques intrigues d'amour, quoiqu'en petit nombre, apportaient quelquefois de la diversion aux dispositions sérieuses de la société. Elles se formaient surtout dans une autre partie de la maison avec laquelle nous ne communiquions guère et qui était habitée par des gens de tous les rangs et de toutes les opinions. On y voyait un certain nombre de Républicains qui avaient déplu par je ne sais quel méfait au Comité de sûreté générale. Ces gens avaient écrit sur tous les murs des corridors et des escaliers ce singulier adage : « *les Républicains sont libres, même dans les fers.* »

Avant de quitter l'âge d'or de la maison de Port-Libre, je veux dire deux mots de personnages célèbres que M. de Malesherbes et Mme de Rosambo avaient trouvé aux Madelonnettes et aux Anglaises. La Comédie Française s'était divisée en deux partis bien distincts, le parti révolutionnaire à la tête duquel était Molé¹¹⁹, Dugazon¹²⁰ et un forcené nommé Grammont avait fait enfermer ceux de leurs camarades qui ne pensaient pas comme eux. M. de Malesherbes rencontra aux Madelonnettes Fleury¹²¹ et d'Azincourt¹²², ces deux acteurs remarquables par leur éducation et leur bon goût, se montrèrent pleins de soins et d'attentions pour le vénérable vieillard. Mlle Contat et Mlle Devienne étaient aux Anglaises. Cette dernière, la meilleure des soubrettes au théâtre, était chez elle une excellente femme. En prison, elle ne manqua pas un seul jour de lire à une vieille religieuse aveugle l'office de son bréviaire.

Les malheurs qui devaient frapper notre famille vont se développer avec rapidité. Le premier présage fut le transfèrement de M. de Rosambo aux Madelonnettes où on le réunit à ses co-accusés dans l'affaire de la protestation. Il eut lieu au commencement du mois de mars. Notre douleur fut extrême et nos pressentiments sinistres¹²³.

¹¹⁹ François René Molé, 1734-1802.

¹²⁰ Jean-Henri Gourgand, dit Dugazon, 1746-1809.

¹²¹ Fleury (Fleury dit Bénard) 1750-1822.

¹²² Albouis d'Azincourt, Joseph Jean-Baptiste 1747-1809.

Quelques jours après, des membres du comité révolutionnaire de la Section de Bondy vinrent chercher Mme de Chateaubriand, Mme d'Aunay et Mme de Tocqueville. Ils nous assurèrent qu'il ne s'agissait que d'une vérification de papiers ; [108] néanmoins, notre inquiétude fut vive jusqu'à leur retour qui n'eut lieu que 8 heures après. On avait trouvé sur une cheminée de l'hôtel Rosanbo, trois lettres fort insignifiantes par leur contenu et qui étaient adressées à des personnes émigrées en Angleterre. Il n'existait pas l'ombre d'un délit puisque les lettres n'avaient pas été mises à la poste, mais à cette horrible époque tout servait de prétexte à des poursuites et les poursuites étaient toujours suivies d'une condamnation capitale. Le comité révolutionnaire qui avait trouvé les lettres voulait en tirer parti, et pour y parvenir, il fallait savoir qui en était l'auteur. Mme de Chateaubriand les reconnut immédiatement. Elle ajouta qu'elle les avait écrites avant la prohibition et que l'oubli sur la cheminée prouvait le peu d'importance qu'elle avait attaché à leur départ. Les commissaires exigèrent que ses deux sœurs écrivissent devant eux afin de reconnaître si elles avaient participé à la rédaction des lettres.

Vers ce temps, on amena à la prison de Port-Libre Mme de Beaumont ¹²⁴, tante de Mme de Rosanbo. Cette dame avait le cœur tendre, l'imagination forte et vive, avec des formes rudes et anguleuses. Elle aimait vivement et alors elle était remplie de soins et de bonne grâce, mais son attachement s'épanchait sur peu de personnes. [Je lui ai entendu dire plusieurs fois que les indifférents avaient toujours bonne mine mais aussi elle n'était jamais rassurée sur la santé de ses amis, elle les accablait d'attentions]. Cette excellente femme employa toute la chaleur de son âme pour nous aider à supporter nos malheurs.

Monsieur de Rosanbo reçut son acte d'accusation vers le milieu d'avril. Il était basé uniquement sur le fait de la protestation. Aussitôt que M. de Malesherbes en eut connaissance, il dicta à ma belle-sœur, Mme d'Aunay, un mémoire qu'il se proposait d'adresser à Fouquier-Tinville, accusateur public, près le tribunal révolutionnaire. Dans ce mémoire il établissait que la protestation d'un corps judiciaire contre l'ordonnance qui prononce la dissolution est une chose de forme, et

¹²³ Variante : [On imagine facilement combien cette séparation répandit de douleur dans la famille et quels tristes pressentiments elle fit naître.]

¹²⁴ Marie-Françoise Grimod de la Reynière, 1725- mariée à Jean-Louis Moreau de Beaumont.

n'a jamais été regardée comme un acte ni séditieux, ni criminel. Il citait à l'appui de son assertion son propre exemple. Il était premier président de la Cour des Aides lorsque le chancelier Maupeou cassa les corps de judicature. Avant de se séparer et sur la proposition de son président, la Cour rédigea une protestation qui fut inscrite sur les registres, et cependant, quoiqu'on fût alors soumis un régime absolu et à un gouvernement qu'on accusait d'être despotique, aucun des magistrats n'avait été inquiété ¹²⁵. M. de Malesherbes signa ce mémoire et l'envoya à Fouquier-Tinville. Nous verrons bientôt l'étrange usage que ce dernier en fit.

[109]

Le 20 avril 1794, M. de Rosambo fut traduit au tribunal révolutionnaire avec les présidents de Saron, Gourgue, Molé, d'Ormesson, Gilbert de Voisin et trente autres membres du Parlement de Paris. Quelques heures après, ils avaient cessé d'exister.

La manière dont les familles apprenaient en prison la fin tragique de leurs parents, ajoutait encore à l'horreur de ce terrible moment ¹²⁶. Les jugements du tribunal révolutionnaire ordonnaient toujours la confiscation des biens. À peine un condamné était-il exécuté que des envoyés de la section venaient s'emparer des effets qui lui avaient appartenu. Nous sûmes ainsi que tout espoir nous était ôté et que notre père n'existait plus.

Quand le tribunal révolutionnaire envoyait chercher un détenu, un guichetier se présentait et disait au prévenu : « *Citoyen on te demande au greffe.* » Ces paroles semblaient à elles seules, un arrêt de mort. Le

¹²⁵ Malesherbes faisait état dans son mémoire d'un élément capital, le moment où, la Cour des Aides, qu'il présidait s'opposa frontalement aux décisions de Louis XV concernant la réforme de Maupeou considérée comme despotique dans la mesure où elle entendait limiter la résistance des corps intermédiaires qui freinaient l'application des décisions du pouvoir royal. Le roi ne pouvait lever un nouvel impôt sans obtenir l'aval de la Cour des Aides. Ce combat fut notamment l'objet des Remontrances de 1771 adressées au roi, qui, en retour supprima la Cour des Aides et envoya ses membres principaux en exil. Malesherbes fut exilé, sur ses terres, il est vrai. Il ne revint à Paris qu'à l'arrivée de Louis XVI qui le nomma ministre. Il avait pensé, à tort, que l'évocation d'un tel acte de résistance au pouvoir absolu pouvait servir la défense de son gendre. Fouquier-Tinville utilisa au contraire le mémoire de Malesherbes comme un élément à charge.

¹²⁶ Variante : [à ce que ce moment avait d'affreux.].

détenu avait à peine le temps de prendre quelques hardes et de dire adieu à sa famille. Souvent le guichetier ajoutait : « *Dépêche-toi, tu n'as besoin de rien.* » Arrivé au greffe, des gendarmes s'en emparaient et le faisaient monter dans un fiacre pour le conduire à la conciergerie.

Le 21 avril, un guichetier de la mine la plus féroce entra dans notre chambre et prononça ces terribles mots : « *Citoyen Malesherbes, Citoyenne Rosanbo, Chateaubriand, mari et femme, on vous demande au greffe.* » Cette accablante nouvelle nous laissa à peine la force de réfléchir et de sentir l'horreur d'un pareil moment, car notre infortune dépassait toutes les limites que l'imagination avait pu concevoir. Chateaubriand était instruit depuis plusieurs jours, je ne sais par quelle voie, du sort qui lui était réservé ; il l'envisagea avec intrépidité et sut cacher à sa femme et à nous tous ce fatal secret. Cependant, quand il descendit dans la cour et qu'il se vit lié par le bras à celui de M. d'Éprémesnil ¹²⁷, qu'on avait été chercher dans une autre prison, la pâleur de la mort se répandit sur son visage, mêlée à une expression indéfinissable de colère et d'indignation. Au moment de nous séparer j'étais parvenu à lui demander l'autorisation de me charger de ses enfants ! Et j'espère que la promesse que je lui fis à cet égard aura répandu quelque consolation sur ses derniers moments et ceux de son excellente femme.

Mme de Rosanbo en partant rencontra Melle de Sombreuil » et lui dit ces paroles sublimes que l'histoire a recueillies : « *Mademoiselle, vous avez eu le bonheur de sauver votre père, je suis plus heureuse que vous, je vais mourir avec le mien.* » Hélas ! la pauvre jeune personne après avoir arraché son père aux assassins du [110] 2 septembre était destinée à lui survivre ¹²⁸. Enfermé avec elle à Port-Libre, il lui fut enlevé pour paraître devant cet affreux tribunal révolutionnaire auquel personne n'échappait. Ce ne fut pas sa dernière infortune, quelques années après, son frère, noble et vaillant jeune homme était fusillé à Qui-

¹²⁷ Jean-Jacques du Val d'Éprémesnil, 1745-1794.

¹²⁸ M. de Sombreuil, Gouverneur des Invalides était en prison à la Conciergerie lors du massacre des prisons. Sa fille accourut et obtint sa grâce, mais il lui fallut boire à la santé de la nation un verre d'eau de vie et de sang. Elle prit son père dans ses bras et l'emporta jusqu'au haut de l'escalier du Palais. Il était très rand et elle fort petite, mais que ne peut l'exaltation d'une âme tendre dans un pareil danger. (Note d'Hervé de Tocqueville)

beron, tant la Révolution avait soif du sang des amis de l'ordre et de la Royauté.

M. de Malesherbes quitta Port-Libre avec le même sang-froid que s'il fut monté en voiture pour retourner à son château. Seulement il pria qu'on ne le pressât pas trop, parce qu'il avait la vue basse.

En sollicitant l'honneur de défendre Louis XVI, il savait que le sacrifice de sa vie suivrait sans doute celui de la vie de son Roi. Les événements l'avaient dégoûté d'un monde où le crime régnait en maître et son esprit, qui avait reçu l'empreinte de son siècle, était ramené par l'expérience à des opinions différentes. Sans être devenu pieux, il sentait fortement le vide des doctrines philosophiques et s'en était souvent exprimé avec nous ¹²⁹. Les malheurs du temps avaient porté son âme pure vers l'auteur de toutes choses, et il ne redoutait pas le moment où elle paraîtrait devant lui.

Le 22 à 4 heures du soir les envoyés de la section vinrent s'emparer des effets des condamnés. Tout était consommé ¹³⁰. J'ai recueilli quelques détails sur le moment suprême de nos infortunés parents. Mme de Chateaubriand, les yeux au ciel et les joues colorées, avait l'air d'une personne qui jouit déjà de la béatitude éternelle.

Avant de monter à l'échafaud, elle demanda à embrasser sa famille, ce qui lui fut accordé.

[111]

Elle dit à sa mère dont les forces s'étaient déjà un peu affaissées : « *Courage Maman, dans un instant nous allons être réunis.* » L'intré-

¹²⁹ M. de Malesherbes avait été fort lié avec les Encyclopédistes et particulièrement avec Condorcet. L'indulgence de son caractère et son expérience des hommes le rendaient très tolérant. Cependant, à l'époque où je l'ai connu, il avait conçu une véritable horreur pour Condorcet. Les intrigues de cet homme n'étaient pas restées étrangères à l'assassinat du Duc de La Rochefoucault, son ami. Le philosophe avait voulu se venger du mépris que M. de La Rochefoucault avait témoigné de la versatilité de ses opinions. J'ai entendu M. de Malesherbes dire : « *Je sauverais sans hésiter mon ennemi mais je ne donnerais pas asile à Condorcet, quand même sa vie serait menacée.* » (Note d'Hervé de Tocqueville)

¹³⁰ Leurs corps furent enterrés avec 1119 autres condamnés au cimetière des Errancis ou de Monceau ouvert en 1794, fermé en 1797 ; les vêtements furent remis à l'Hôtel Dieu. Les ossements ont été transférés en 1826 aux Catacombes.

pidité de Chateaubriand et le calme de M. de Malesherbes ne se démentirent pas un seul instant, ce ne fut qu'après avoir entendu tomber la tête de tous ses enfants, que le vieillard livra la sienne au bourreau.

Quand nous revînmes de l'accablement causé par un coup si terrible et en même temps si peu attendu, notre isolement nous parut affreux et c'est alors que Mme de Beaumont notre tante se jeta à la traverse de toutes nos douleurs pour les adoucir. Je ne sais ce que je serais devenu sans elle car j'étais peut-être en ce moment le plus malheureux de tous. J'éprouvais, comme les autres, la douleur que nous causait la perte de nos parents, douleur bien vive pour moi, car Mme de Rosambo me traitait comme un fils et je l'aimais comme une mère, mais de plus je sentais le poids immense des devoirs qui m'étaient imposés. À 21 ans je me trouvais chef de famille, enfermé dans une prison avec un jeune homme de 17 ans et deux jeunes femmes dont le chagrin avait altéré la santé. (L'une était la compagne de ma vie, l'autre ne pouvait espérer aucune consolation de la famille dans laquelle elle était entrée).

Nous avions eu toujours beaucoup d'inquiétude sur le compte de M. et Mme de Rosambo, mais jamais nous n'aurions pu croire que la Révolution oubliât assez toute pudeur pour égorger le défenseur du Roi dont toute la France et la Convention elle-même avait approuvé le dévouement et les efforts. Quant à Mme de Chateaubriand, sa jeunesse passée tout entière dans l'obscurité d'une vie intérieure, semblait éloigner d'elle jusqu'au plus petit prétexte de poursuites. Nous nous étions bien trompés, la Révolution s'acharna sur tout ce qui appartenait à M. de Malesherbes. Nous ne tardâmes pas à voir arriver à Port-Libre Mme de Sénozan sa sœur. On ne fit que nous la montrer, comme pour enfoncer de nouveau le poignard dans notre cœur. Peu de jours étaient passés lorsqu'elle fut traduite devant le tribunal révolutionnaire qui la condamna à mort en même temps que Mme Élisabeth. Elle périt à l'âge de plus de 80 ans ¹³¹, laissant de profonds regrets à toutes les personnes qui l'avaient connue. Elle était bonne, douce, indulgente et sa longue carrière avait été employée tout entière à faire le bien. M. Bauffre, secrétaire de M. de Malesherbes et un nommé Pierçon qu'il employait à copier des écrits furent guillotins, et on traduisit au tribunal révolutionnaire Jacquemain son valet de chambre, ce dernier aussi courageux et aussi calme que son maître ne s'étonna

¹³¹ Madame de Sénozan aurait eu 76 ans le 6 juin 1794.

point de l'appareil redoutable du sanglant tribunal. On voulut lui faire maudire celui auquel il avait été attaché toute sa vie, et il répondit par des louanges et des bénédictions ; l'auditoire applaudit, il fut acquitté.

J'ai cherché à m'expliquer la rage de la Révolution contre une partie de la famille de M. de Malesherbes et l'oubli où elle a laissé l'autre partie. Je présume que le Comité de sûreté générale croyait M. de Malesherbes dépositaire des secrets du Roi et de la Reine et qu'il a espéré les anéantir en le sacrifiant ainsi que toutes les personnes auxquelles il aurait pu les confier. Notre grande jeunesse, en nous faisant [112] regarder comme incapables de recevoir des confidences de cette importance, nous a sauvés.

J'ai tenu dans mes mains l'acte d'accusation de nos malheureux parents. On y reprochait à Mme de Rosambo ses correspondances puis on y lisait : Lamoignon Malesherbes a conseillé les protestations du parlement ; Chateaubriand, mari et femme ont émigré. Ainsi Mme de Chateaubriand fut condamnée pour un fait matériellement faux, et Fouquier-Tinville accusa M. de Malesherbes d'avoir conseillé les protestations à cause du mémoire justificatif qu'il lui avait envoyé en faveur de M. de Rosambo. Un père qui défendait son gendre était accusé de complicité. Ces deux traits résument toute l'horreur de l'époque.

Désormais nos émotions douloureuses ne seront plus causées seulement par nos propres infortunes, nous aurons à gémir sur celles de toutes les familles dont nous étions entourés. Port-Libre, comme toutes les autres prisons, fournira son contingent journalier au grand massacre judiciaire qui aura lieu tous les soirs. Chaque jour on devait chercher cinq ou six personnes et le lendemain, cinq ou six familles étaient en deuil. La hache révolutionnaire planait sur toutes les têtes, les uns se résignaient et nous étions de ce nombre, les autres croyaient trouver une distraction dans le vice, tandis qu'un certain nombre de détenus se préparaient tranquillement à la mort et puisaient leur courage dans les idées religieuses. On en voyait plusieurs chercher l'oubli des maux dans une ivrognerie continuelle ou dans des excès plus condamnables encore. Ce qui était naguère que galanterie devenait libertinage effréné où quelquefois même les lois de la nature n'étaient pas respectées. La gourmandise se changeait en intempérance. À côté des plus sublimes vertus, se développaient des vices honteux (singulier effet de la faiblesse du cœur de l'homme dans les calamités pu-

bliques. L'âme s'élève au plus haut degré ou s'abaisse jusque dans la fange).

La destinée de chacun de nous semblait être fixée et cette destinée était l'échafaud qui ne pouvait manquer de nous atteindre dans un délai plus ou moins long. Toutefois elle se modifiait pour quelques-uns d'une manière bien singulière.

Je ne puis résister au désir de parler de la fin de M. de Saint-Priest ¹³², ancien Intendant du Languedoc. C'était un beau et noble vieillard dont la tête couverte de cheveux blancs ne produisait que des idées courageuses et le cœur que des sentiments généreux. Dans notre prison se trouvait un autre homme bien différent de celui-là : le Prince de Broglie ¹³³, mauvais fils et mauvais sujet du Roi, quoique sa famille eût été comblée de ses bienfaits, supportait sans dignité les malheurs de la captivité. Il s'était lié avec ce qu'il y avait de plus abject parmi les détenus dans l'espérance que cet abaissement lui sauverait la vie, mais la Révolution ne se laissait pas désarmer à si bon marché. Un soir, les pourvoyeurs du tribunal révolutionnaire vinrent le prendre, M. de Saint-Priest s'écria : « *Que je suis heureux de n'être pas [113] mis en jugement avec ce... j'aurais été inconsolable de mourir avec lui.* » Le lendemain matin l'huissier du tribunal, en compulsant sa liste, s'aperçut qu'il avait oublié la veille le prévenu Saint-Priest. Il accourut le chercher et le mena directement au banc des accusés où le Prince de Broglie se trouvait déjà. Quelques heures après, ils moururent sur le même échafaud.

Il me semble encore voir partir ce vieillard la tête haute et le regard assuré. Il nous dit adieu sans émotion. Son extradition produisit dans la prison une profonde sensation parce qu'elle eut lieu à une heure de la journée où un pareil événement était inusité. L'enlèvement des détenus se faisait toujours de 3 à 5 heures (je passais ordinairement ces deux redoutables heures sur mon lit où je tâchais d'obtenir, par quelques instants de sommeil, l'oubli du danger qui planait sur nous). Quand cinq heures étaient arrivées nous étions tranquilles jusqu'au lendemain. La terreur s'appesantissait chaque jour davantage sur les

¹³² Marie-Joseph de Guignard de Saint-Priest, 1732-1794.

¹³³ Ce prince de Broglie, fils aîné du Maréchal de Broglie était père du Duc de Broglie actuel. (Note d'Hervé de Tocqueville)

détenus. Des Municipaux vinrent nous ôter notre argent, nos couteaux, ciseaux et rasoirs.

La Municipalité trouva que l'égalité exigeait aussi que tous les détenus fussent soumis au même régime alimentaire et mangeassent ensemble. En conséquence, on défendit les cuisines particulières et on établit dans chaque prison un cuisinier qui fut chargé de nourrir les prévenus. Nous devions être rassemblés pour les repas dans un réfectoire commun.

Qui croirait que ces établissements servirent de prétexte à de nouvelles exécutions. Dans chaque prison se trouvait un certain nombre de faux détenus, espions du genre le plus dangereux qui étaient chargés d'épier nos actions, nos discours et jusqu'à nos pensées pour les traduire en motifs d'accusation. Ces espions avaient ordre de recueillir les plaintes que les détenus se permettraient contre la mauvaise nourriture à laquelle on les soumettait. Elles devaient être regardées comme une révolte punissable. Dès lors, le mal d'estomac et le dégoût devinrent suspects et il fallut, sous peine de mort, avoir faim et manger sans répugnance les choses les plus détestables. Un de ces impudents coquins nous reprocha un jour avec un sourire d'enfer de ne pas avoir d'appétit. Heureusement le cuisinier de notre prison était honnête homme ; les mets qu'il préparait pouvaient ne pas être bons, mais au moins, il ne nous donnait rien de corrompu ni de malsain. Il n'en était pas ainsi dans les autres maisons de détention. Au Luxembourg le jeune Maillé, âgé de 16 ans, s'indigna contre le cuisinier qui avait servi des harengs remplis de vers. Il prit un de ces poissons, le cassa pour faire voir les vers dont il fourmillait et en jeta les morceaux au nez de cet empoisonneur. Le malheureux jeune homme fut guillotiné le lendemain.

La prison retentissait des gémissements des femmes, chaque jour des cris douloureux annonçaient la perte qu'elles venaient de faire d'un père, d'une mère, d'un frère, d'un ami. Les Municipaux exigèrent cependant qu'elles parussent toutes à une espèce de fête dont ils voulurent que la célébration eut lieu le jour de la fête de l'Être Suprême. On nous réunit dans le réfectoire. Larive, ancien acteur tragique du Théâtre-Français, l'un de nos compagnons d'infortune, fut obligé de déclamer je ne sais quelle tirade de vers, et on contraignit Melle de Berthizy qui avait une voix superbe à chanter la Marseillaise. Au milieu du chant j'entendis des cris que je crus reconnaître. Je

m'élançai à l'endroit où étaient ma femme et ma belle-sœur. [114] Ils étaient poussés par Mme d'Aunay qui éprouvait une violente attaque de nerfs. Je ne perdis pas un instant pour l'emporter dans mes bras car cette manifestation de sa douleur s'exhalait en expressions qui pouvaient la conduire à l'échafaud. Elle s'écriait : « Ô les Monstres, les Monstres ! » Dieu permit qu'aucun des monstres ne fît attention à ses paroles.

J'ai oublié de dire qu'au commencement de mai l'infatigable comité révolutionnaire de la section de Bondy alla chercher en Nivernais mon beau-frère, M. d'Aunay et nous l'amena. [Il se trouva tout étonné de nous trouver encore vivants. Il arriva tout bouffi de son importance maritale. Sa présence fut pour nous une calamité de plus, et il fallut le menacer de solliciter son transfèrement pour l'amener à des procédés supportables.]

Nos tyrans voyaient avec peine la profonde tranquillité des détenus de Port-Libre. On ne se permettait ni une plainte ni un murmure. Il n'y avait pas moyen de supposer une de ces prétendues conspirations de prison à l'aide desquelles on envoyait les prisonniers par charretées à l'échafaud. Mais le génie du mal est inventif, il conçut un projet que l'enfer seul avait pu suggérer. On fit courir le bruit que 50 détenus seraient incessamment transférés dans une autre prison pour faire place au même nombre de femmes qu'on amènerait des Anglaises. Dans notre terrible position, l'idée d'une séparation était affreuse. On profita de nos craintes pour nous faire tomber dans un abominable piège. Un homme dont la loyauté et les principes ne pouvaient pas nous être suspects, un gentilhomme, un chevalier de Saint-Louis, était cependant gagné. Il eut ordre de nous dire que ceux qui verseraient 300 francs dans les mains du concierge pour le compte des Municipaux ne seraient pas transférés. Il parvint à nous faire accroire que le hasard seul l'avait rendu dépositaire de ce secret. Je me hâtai de déposer la somme exigée. La translation eut lieu en effet quelques jours après et ceux qui avaient versé 300 francs n'y furent pas compris. Mais j'ai su depuis que le but du sacrifice qu'on nous avait conseillé était de nous traduire ensuite au tribunal révolutionnaire comme prévenus de tentative de corruption envers nos gardiens. Toutes les personnes qui avaient été abusées comme moi devaient être jugées le 12 thermidor. La chute de Robespierre et de ses complices nous a sauvés.

Le moment approchait où la providence permettrait que le sang des bourreaux se mêlât au sang des victimes. J'étais à une fenêtre donnant sur la cour lorsque je vis apporter dans les bras d'un gendarme un homme dont les jambes étaient paralysées. Nous sûmes un instant après que cet homme était Couthon, l'un des plus intimes amis de Robespierre. Dès lors nous ne pûmes douter qu'il ne se fût passé quelque chose d'extraordinaire parmi nos tyrans. Couthon fut déposé sur un lit de sangles dans une des ailes du greffe qu'on ferma.

Bientôt des distributeurs de journaux vinrent crier sous les murs de la prison l'arrestation des représentants du peuple, Robespierre, Saint-Just et Couthon. Cette nouvelle excita la plus vive agitation dans nos esprits. Une lueur d'espérance rentra dans nos âmes. Il nous semblait que la Terreur devait finir avec les trois monstres dont on allait sans doute faire justice. Pendant toute la nuit la rumeur fut si grande dans la ville que le bruit en parvenait jusqu'à nous. Les sentinelles qui nous gardaient paraissaient en proie à une inquiétude singulière. À chaque instant, [115] elles faisaient entendre le cri de : « *Sentinelles prenez garde à vous !* » Il était clair que la victoire des ennemis de Robespierre n'était pas définitive. En effet nous apprîmes le 10 au matin que pendant la nuit la municipalité avait délivré de vive force les représentants arrêtés et les avait menés à l'hôtel de ville où on se disposait à la résistance.

Le succès de la lutte de la Convention contre Robespierre et la commune de Paris était pour nous une question de vie ou de mort. Nous passâmes la matinée du 10 dans une anxiété affreuse, cependant nous nous flattions que la chance nous devenait favorable parce que nos gardiens se montraient plus humains que de coutume. Enfin, vers le milieu de l'après-midi, les mêmes crieurs qui nous avaient annoncé la veille l'arrestation de Robespierre nous apprirent son supplice et celui de ses complices.

La Convention les avait frappés d'un décret de mise hors-la-loi, espèce d'imitation des bills d'atteinder¹³⁴ des Anglais car en fait de cruauté les Français se sont bornés à perfectionner les moyens de proscription employés par les autres peuples. Ils n'ont inventé que la

¹³⁴ En droit anglais, un bill d'attainder (bill of attainder, act of attainder, writ of attainder) est un acte législatif qui déclare une personne ou un groupe de personnes coupables d'un crime et le punit sans procès.

guillotine. Robespierre et ses complices se laissèrent saisir presque sans résistance à l'hôtel de ville et furent conduits peu de temps après à l'échafaud. Le lendemain, toute la Commune de Paris, en vertu du même décret de mise hors-la-loi, y monta au nombre de 72 personnes.

Les Comités de Salut public et de sûreté générale firent quelques efforts pour conserver le tribunal révolutionnaire et pour maintenir le régime de la Terreur mais les hommes qui avaient renversé Robespierre sentaient parfaitement que, pour se soutenir, il leur fallait suivre d'autres errements et qu'ils ne trouveraient leur salut que dans l'appui des sentiments généreux qui existaient encore dans la nation. D'ailleurs le peuple était las du sang. Le jour même de la chute de Robespierre les charrettes qui conduisaient les condamnés vers le lieu des exécutions furent arrêtées plusieurs fois par le peuple. On fut obligé d'employer la force pour les dégager. Ce jour d'où date l'ère de notre délivrance éclaira encore la mort de 60 personnes parmi lesquelles se trouvaient quatre de nos compagnons d'infortune.

La Convention renouvela ses Comités de Salut public et de sûreté générale. Ce dernier s'occupa immédiatement de rendre la liberté aux détenus mais combien cette opération éprouva de lenteur et rencontra d'obstacles. On ouvrit d'abord les portes de la prison à ceux qui étaient considérés comme patriotes, puis aux détenus qui n'appartenaient pas à l'ancienne noblesse.

Un événement auquel notre position nous rendait évidemment étrangers, suspendit pendant un mois les mises en liberté. Un matin, nous fûmes éveillés par une épouvantable explosion qui ouvrit nos portes et brisa une grande partie des vitres de la prison. Elle provenait d'un magasin à poudre situé dans la plaine de Grenelle et qui venait de sauter. La Convention ne manqua pas d'attribuer cet [116] événement aux Royalistes et, jusqu'à ce que le temps eut prouvé qu'il n'était qu'un accident, elle resserra les détenus.

Quand la fièvre de terreur fut calmée nos forces se trouvèrent épuisées. La santé de Mme de Tocqueville et de Mme d'Aunay qui n'étaient plus soutenues par l'exaltation que donne la présence d'un danger imminent, devenaient chaque jour plus mauvaises. Nous voyions sortir une foule de nos compagnons sans que notre tour arrivât jamais. Notre courage était à bout. L'Abbé Lesueur se rendit chez

Bourdon de l'Oise ¹³⁵, qui était de son pays, pour tâcher de l'intéresser aux restes malheureux de la famille de M. de Malesherbes. Celui-ci le mit presque à la porte en lui criant : « *Les nobles sont nos ennemis naturels, je ne ferai rien pour eux !* »

Enfin, le Comité de sûreté générale se décida à vider en masse les prisons. Nous restions encore environ 120 à Port-Libre. Le 20 novembre on nous rendit tous à la liberté. Il y avait 10 mois, jour pour jour, que nous étions arrêtés.

¹³⁵ François-Louis Bourdon dit Bourdon de l'Oise, 1758-1798.

[116]

Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.
LIVRE PREMIER.
Les mémoires de mon père

IV

La fin de la Convention, le directoire, le Consulat et l'Empire

Hervé chef de famille à 22 ans et tuteur des deux enfants Chateaubriand ~ Les problèmes de succession et de récupération des biens ~ La société mouvementée de la fin de la Convention ~ Les caprices de la mode ~ Le séjour à Nice ~ Hervé nommé maire de Verneuil.

[Retour à la table des matières](#)

Mon Abbé et la bonne famille Péliissier nous attendaient à la porte de la prison. Il faut s'être trouvé dans une pareille position pour apprécier tout le bonheur que nous éprouvâmes à nous jeter dans leurs bras. Que le ciel nous parut serein, que l'air nous sembla pur, que l'horizon était vaste ! Mais aussi quelle douloureuse pensée se plaçait au milieu de notre joie et venait l'obscurcir ! Nous étions entrés neuf dans cette maison de douleur et nous n'en sortions que quatre ¹³⁶, nos parents, nos amis avaient disparu et les débris de deux familles n'avaient plus pour chef qu'un jeune homme de 22 ans qui connaissait peu le monde et ne possédait que l'expérience du malheur.

¹³⁶ Hervé de Tocqueville compte ici Malesherbes et les deux couples Rosanbo et Chateaubriand, il conviendrait d'ajouter Madame de Sénozan, ce qui fait six membres de la parentèle guillotins pendant ces mois sinistres.

Nous nous retirâmes tous dans la petite maison de la rue des fossés St Victor. Peu de jours après, Mme d'Aunay partit avec Mme de Beaumont, notre tante, pour la campagne.

Le Marquis de Gontaut qui, comme je l'ai dit précédemment, était l'intime ami de mon beau-père, vint chercher le jeune Rosambo et lui donna un logement chez lui. On ne saurait se montrer plus fidèle et plus dévoué aux souvenirs de l'amitié.

Bientôt une assemblée de famille eut lieu pour régler la tutelle des deux enfants que Chateaubriand avait laissés [et celle de mon beau-frère qui n'avait encore que [117] 17 ans]. Je fus nommé leur tuteur ¹³⁷. [La tutelle de mon beau-frère semblait appartenir de droit à M. d'Aunay son oncle. Mais la division que le mauvais ménage de son fils avec ma belle-sœur avait établie entre les deux branches de la famille, éloigna l'idée de lui confier cette charge. M. de Gontaut se proposa avec beaucoup de grâce et nous acceptâmes son offre avec reconnaissance.]

Les petits Chateaubriand étaient restés à Malesherbes pendant tout le temps de notre détention. L'aîné était âgé de 5 ans et le cadet en avait 3 ¹³⁸. Leur bonne les avait soignés comme la mère la plus tendre, et était parvenue à éloigner d'eux tous les dangers qu'entraîne l'abandon.

Le château avait été mis sous le séquestre, tous les meubles vendus et les pauvres enfants obligés d'aller chercher un asile dans le village. Je me hâtai de les rappeler près de moi, ma belle-sœur prit le cadet avec elle, l'aîné me resta

À peine étions-nous sortis de prison que la Convention rendit un décret qui bannissait de Paris tous les nobles. Un vieil abbé de la

¹³⁷ Variante : [le tuteur des petits de Chateaubriand.]

¹³⁸ Geoffroy-Louis naquit à Paris le 13 février 1790 et mourut au château de Malesherbes le 14 octobre 1873. Son frère cadet, Christian-Antoine, était né à Paris le 21 avril 1791 : « J'avais vu naître Christian ; quelques jours avant mon émigration j'assistais à son baptême. Son père, son grand-père le président de Rosambo, et son bisaïeul M. de Malesherbes, étaient présents. Celui-ci le tint sur les fonts et lui donna son nom, Christian. L'église Saint-Laurent était déserte et déjà à demi dévastée. La nourrice et moi nous reprîmes l'enfant des mains du curé. » (Mémoires d'Outre-tombe Appendice Tome 1)

connaissance de la famille Péliissier nous prêta une maison de campagne qu'il avait à St Mandé et nous nous y retirâmes.

Toutes les calamités qu'entraîne à sa suite un mauvais gouvernement vinrent fondre sur les parisiens pendant l'hiver de 1794 à 1795. Cet hiver fut extrêmement froid et pendant plusieurs semaines les plus lourdes charrettes purent traverser la rivière sur la glace. Les réquisitions énormes faites pour le service de l'armée avaient diminué la quantité des subsistances et leur circulation était devenue presque nulle à cause des violences du Comité de sûreté générale contre les marchands de blé qu'il traitait d'accapareurs et faisait guillotiner. D'ailleurs, sous le prétexte de besoins locaux, les autorités révolutionnaires arrêtaient les convois de grains. L'approvisionnement de Paris cessa d'être régulier et la famine s'y déclara dans les mois les plus rigoureux et se prolongea jusqu'à la moisson. On voyait une foule de personnes se presser à la porte des boulangers pour avoir quelques onces d'un pain noir et fétide. Les malheureux fouillaient comme des animaux immondes dans les égouts des cuisines afin d'y chercher quelques débris d'aliments et des gens du peuple tombaient chaque jour dans les rues expirants de besoin. Ce fléau fut suivi de dysenteries qui décimaient la population pauvre de la capitale.

[118]

Les autres denrées nécessaires à la vie n'étaient pas plus communes. La Loi sur le Maximum ¹³⁹ avait porté un coup mortel au commerce. La plupart des marchands en gros laissaient leurs magasins vides et les détaillants s'abstenaient de vendre dans la crainte que le maximum ne leur forçât à livrer leurs marchandises à perte. De plus la dépréciation rapide des assignats donnait à chaque objet une valeur de convention qu'il était difficile d'apprécier.

L'Assemblée crut prouver sa sollicitude pour les besoins du peuple en ordonnant de défoncer et de planter en pommes de terre les carrés des Tuileries et du Luxembourg et les jardins des hôtels du faubourg St Germain confisqués sur les aristocrates.

¹³⁹ La loi du Maximum général, votée le 4 mai 1793 par la Convention, avait établi la taxation du prix des grains par chaque administration de département pour son ressort en fonction du prix moyen pendant les premiers mois de l'année, le recensement des stocks, avec des visites domiciliaires menées par les municipalités, et un droit de réquisition des districts pour approvisionner les marchés de leur circonscription.

Vers la fin de l'hiver, la Convention permit aux nobles de rentrer dans Paris et peu de temps après elle rendit aux familles des condamnés les biens qui n'avaient pas encore été vendus. Nous quittâmes avec plaisir St Mandé où Mme de Tocqueville avait été dangereusement malade d'une fièvre nerveuse et nous vînmes nous établir dans l'hôtel de Rosanbo, rue de Bondy. Les meubles n'en avaient pas été vendus mais tout ce qu'on peut détourner sans bruit avait été emporté par des gardiens infidèles qui, malgré les scellés, étaient parvenus à s'introduire dans les appartements par le carreau mobile d'une garde-robe.

Dans ce nouveau domicile nous manquâmes souvent de pain et nous fûmes obligés plusieurs fois d'y suppléer par des gâteaux de riz. Cependant les boutiques des pâtisseries étaient garnies et on trouvait une chère abondante chez les restaurateurs. Les enrichis que la Révolution avait produits commençaient à insulter par leur luxe à la misère publique (*Sic*). Cette misère servit de prétexte à deux graves insurrections. Dans l'une et l'autre, la populace des faubourgs vint assiéger la Convention. Des hommes ivres et armés de piques s'élançèrent par milliers, portant écrit à la craie sur leur chapeau : « *la Constitution de 93 et du pain* », envahirent la Convention et prétendirent lui dicter des lois. Ils coupèrent la tête du député Féraud, la mirent au bout d'une pique et la présentèrent au Président Boissy d'Anglas qui s'inclina respectueusement devant elle. Le but des instigateurs de ces émeutes était le rétablissement de la Terreur. La fermeté du président et le courage de quelques députés épargna à la France ce nouveau malheur.

La restitution des biens des condamnés et la minorité d'une partie des héritiers de M. de Rosanbo me jetèrent dans des embarras d'affaires assez difficiles à débrouiller. Mme de Rosanbo écoutait plus la générosité de son cœur qu'elle ne consultait la situation de sa fortune. D'ailleurs, la présidence de la Chambre des vacations, si longtemps prolongée, avait obligé M. de Rosanbo à un état de représentation très coûteux. [Heureusement qu'une très petite partie de ses biens [119] avait été aliénée. Je parvins à traiter avec les créanciers. Ils consentirent à être payés en assignats sous la promesse d'une indemnité en argent qui leur serait payée lorsque nous serions rentrés dans la pleine jouissance de nos propriétés. Cette promesse a été religieusement accomplie.]

La succession de M. de Malesherbes n'était pas obérée mais elle avait été plus maltraitée par la Révolution que celle de M. de Rosambo. Toutes les fermes avaient été vendues. Elles furent achetées par une famille qui avait de grandes obligations à l'ancien propriétaire et qui cependant ne voulut jamais s'en dessaisir. La moitié de cette succession appartenait à la deuxième fille de M. de Malesherbes ¹⁴⁰, alors émigrée, et nous eûmes le bonheur de la lui conserver.

M. de Chateaubriand possédait une terre en Bretagne dont presque tout le revenu consistait en redevances féodales. Ce revenu était réduit à 5000 francs par an. [Je parvins peu à peu et par un meilleur arrangement de la terre et en obtenir un produit triple.]

Quant à moi, je n'avais été ni émigré ni condamné, mais il ne suffisait pas d'être resté en France pour conserver son bien. Si la dénonciation de quelque ennemi ou la mauvaise volonté d'un corps administratif provoquait votre inscription sur la liste des émigrés vos propriétés étaient mises immédiatement sous le séquestre et il fallait obtenir promptement votre radiation de la liste pour qu'elles ne fussent pas vendues. Presque toujours on éprouvait des lenteurs et l'expropriation avait lieu. Quelques paysans de Tocqueville se présentèrent devant l'administration du département pour demander à acheter des pièces de terre qui m'appartenaient et qu'ils trouvaient à leur convenance. On leur répondit que je n'étais pas émigré : « *S'il n'est pas émigré, il doit l'être, et vous ne risquez rien, Citoyens, de placer son nom sur la liste.* » Heureusement, j'avais alors un homme d'affaires aussi actif que dévoué à mes intérêts. Il parvint à empêcher la fatale inscription.

J'ai dit précédemment qu'une partie des comédiens avait arboré les couleurs du Jacobinisme. Lorsque ceux-ci reparurent sur le théâtre au commencement de 1795 le public les força à faire à genoux amende honorable. Molé et Dugazon furent obligés de se soumettre à cette humiliante cérémonie, ainsi que Trial, le meilleur comique de l'Opéra Italien. Ce dernier mourut de colère et de honte en rentrant dans la coulisse. Les bustes de Marat furent brisés partout où on pût en rencontrer, son cadavre arraché du Panthéon, traîné dans le ruisseau et précipité dans l'égout Montmartre. Un auteur, M. du Cancel, dans une pièce intitulée *L'intérieur d'un comité révolutionnaire*, frappa du fouet

¹⁴⁰ Françoise-Pauline de Montboissier, 1755-1827. Le couple avait choisi de s'installer à Lausanne en 1791 puis à Londres en 1793.

du ridicule ces barbares institutions. Elles n'étaient plus à craindre puisqu'on les livrait à la risée du public. Dans les théâtres lyriques, le parterre faisait chanter tous les soirs le réveil du peuple. L'horreur du sang se manifestait de toutes les manières.

[120]

Les parisiens ne tirèrent pas d'autre vengeance des terroristes, il n'en fut pas le même dans le midi de la France. Une réaction violente s'y développa. Je n'ai point à parler de ces scènes de carnage dont heureusement je n'ai pas été témoin.

Les grands désastres sont ordinairement suivis de deux phénomènes [qu'on remarqua également en France après la Terreur] : un accroissement notable de fécondité dans les femmes, comme si la nature avait hâte de réparer ses pertes, et un besoin irrésistible d'effacer dans les plaisirs les traces de longues douleurs. Pendant l'année 1795 et au commencement de 1796, le nombre des femmes enceintes fut immense.

L'hiver de 1795 à 1796 vit se développer une sorte de monomanie dansante qui atteignit toutes les classes de la société sans en excepter celles qui avaient le plus souffert de la Révolution. On dansait tous les soirs et partout. Des bals publics s'ouvrirent dans les divers quartiers de la capitale et ils étaient toujours remplis. Je me rappelle qu'un de ces bals était établi dans l'ancien local du cimetière de St Sulpice, on y entrait par la porte de ce cimetière encore peinte en noir sur laquelle était sculptés des emblèmes de mort et où on lisait l'inscription suivante : *Has ultra metas requiescent beatam spem expectantes*¹⁴¹. Au-dessus de ces mots se voyait un joli transparent couleur de rose, dans lequel était écrit : *Bal des Zéphyrus*.

Tallien avait fait le 9 thermidor pour sauver de la hache de Robespierre Melle Cabarrus, sa maîtresse qui s'était séparée par le divorce de M. de Fontenay et qu'il épousa ensuite. Mme Tallien après avoir été cause d'une révolution politique, voulut aussi en opérer une dans la mode, elle prétendit faire prévaloir le costume des femmes grecques sur le costume français. Sans réussir entièrement dans ce projet, elle parvint cependant à persuader aux femmes de modeler leurs toilettes sur celles des dames romaines qui étaient une espèce d'intermédiaire

¹⁴¹ Ils reposent en attendant une bienheureuse espérance au-delà de ces limites. (Traduction de l'auteur)

entre la nudité du costume grec et l'ampleur des vêtements français. Comme les grecques ne portaient jamais de corset et que leurs robes sans jupes se serraient seulement au-dessous du sein, les Françaises firent monter la taille des leurs jusqu'aux épaules. Les Romaines habitaient un pays chaud et pouvaient se contenter d'une simple robe sur une tunique de laine. Les Françaises, au cœur de l'hiver, mirent une robe de mousseline de gaze sur une chemise de toile ou de percale. Les femmes galantes de cette époque allaient dans le monde vêtues de tissus si fins et si transparents que l'indécence de leur nudité était inconcevable.

Une épidémie de maux de poitrine fit bientôt justice de cette mode insensée. Une foule de jeunes femmes moururent, les autres, pour conserver la vie voulurent bien cesser d'être romaines et redevenir françaises. C'est à cette époque que les femmes d'un certain âge commencèrent à s'affubler de perruques couleur de queue de vache. Avec cette coiffure, la taille courte de leurs robes et leurs jupons serrés, elles devenaient d'excellentes caricatures. Le costume des hommes ne subit pas des changements moins remarquables. À l'habit presque habillé qu'on portait avant la Terreur, succédèrent le pantalon et la carmagnole. Les riches prirent ce costume [121] dont le peuple seul faisait usage afin de se confondre mieux avec lui et éviter ses insultes. Mais bientôt la diversité des rangs recommença à être marquée par la diversité des habillements. Au temps dont je parle, ceux des jeunes gens ne ressemblaient à rien de ce qu'on avait vu auparavant. Ils furent parfaitement dépeints dans ces vers d'une chanson du Vicomte de Ségur que je vais citer ici :

Que ce jeune homme est à mon gré
 Bien assuré de sa conquête
 Le dos rond et l'habit carré
 Marchant quand son pantalon prêle.
 Si sa cravate eût moins lié
 Son cou, son menton, sa figure,
 Peut-être eût-il vu que son pied
 N'est pas dans sa chaussure.

Ces jeunes gens portaient des cheveux poudrés, pendant sur le côté de la tête en oreilles de chien, et arrangés par derrière dans un catogan

avec des cadenettes ou relevés avec un peigne ¹⁴². Ils avaient toujours à la main un gros bâton.

La Convention se prit à regarder ces cadenettes comme le signe de ralliement d'une conspiration dirigée contre elle. Fidèle à ses anciennes traditions de violence, elle ameuta contre ces jeunes gens une foule de ces hommes dont les bras étaient depuis longtemps au service des Jacobins. Plusieurs de ces jeunes gens furent assommés dans les jardins publics ou précipités dans les bassins. Il fallut que la mode des cadenettes passât. Bientôt la poudre disparut et les cheveux longs furent remplacés par la coiffure à la Titus.

Au commencement de l'été 1796, nous allâmes habiter le château de Malesherbes. Cette antique demeure du savoir et de la vertu avait été entièrement dépouillée. Il n'y restait que des bois de lit, quelques matelas et des chaises. (Mes petits neveux m'accompagnèrent, nous les regardions comme nos enfants, ils en tenaient lieu. Car depuis trois ans et demi que j'étais marié, Mme de Tocqueville n'avait point eu encore l'espoir d'être mère.)

Pendant que j'étais à Malesherbes, il se passait à Paris des événements dont je ne fus pas témoin. Bonaparte préludait par des coups de canon chargés à mitraille, à l'enthousiasme et à l'amour qu'il devait inspirer aux Parisiens ¹⁴³. La Convention terminait par un combat, un règne qu'elle avait commencé par des échafauds.

[122]

¹⁴² Longue tresse de cheveux que les soldats de l'infanterie française portaient de chaque côté des tempes. Cheveux en cadenettes (Ac.1835-1878) : « *Ce fut une marque de civisme, aussitôt après le 9 thermidor, de remplacer la carmagnole par un habit carré et décolleté, les cheveux sales et plats par des cadenettes et un peigne...* » Sainte-Beuve, Nouveaux lundis, t.1, 1863-69, p. 215. (Trésor de la langue française)

¹⁴³ Le 13 Vendémiaire an IV (5 octobre 1795), une insurrection royaliste projette d'encercler le palais des Tuileries où siègent l'assemblée de la Convention et le Comité de salut public avec deux colonnes, l'une partie de l'église Saint-Roch, sur la rue Saint-Honoré, l'autre partie du Pont-Neuf. Barras, chargé de la répression en qualité de commandant en chef de l'armée de l'intérieur confie la tâche à Bonaparte. Celui-ci fait tirer les canons à la mitraille sur les insurgés royalistes, qui laissèrent 300 morts sur les marches de l'église Saint-Roch.

En 1797 les vœux de Mme de Tocqueville et les miens furent comblés. Elle donna, le 1er novembre naissance à un fils qu'elle nourrit de son lait.

Il est bien rare qu'un grand bonheur ne soit pas suivi de peines cuisantes ou du moins de vives inquiétudes. La fortune jette les peines à pleines mains pour un peu de satisfaction qu'elle a départi comme par hasard. La première enfance de mon Hippolyte fut extrêmement difficile. Dès l'âge de six semaines, je faillis le perdre, et chaque année, jusqu'à la seconde dentition, il éprouva plusieurs maladies graves. Je n'ai point cependant à me plaindre du sort. J'ai conservé mes trois enfants. Tous les trois se sont montrés ce qu'ils devaient être, et ne m'ont donné que de la satisfaction. Ce bonheur a été compensé par d'autres chagrins, si toutefois le bonheur qu'un père reçoit de ses enfants ne domine pas tous les chagrins de la vie.

Nous retournâmes à Paris pour les couches de Mme de Tocqueville, pendant que je m'y trouvais arriva l'attentat du Directoire contre le corps législatif connu sous le nom de journée du 18 fructidor. Les suites qu'elle eut m'inspirèrent plus de craintes que je n'en avais éprouvées à aucune autre époque de la Révolution. J'avais appris à connaître la portée des mesures révolutionnaires. On vit paraître la loi des otages qui accordait à l'administration le droit de faire arrêter les nobles qui lui paraîtraient suspects, et celle sur l'emprunt forcé, espèce de taxe progressive qui donnait les moyens de les ruiner. Une loi obligea sous peine de mort tous les individus inscrits sur la liste des émigrés de sortir de France dans le délai d'un mois. Plusieurs personnes qui n'avaient jamais émigré furent mises à mort en vertu de cette loi. Enfin, on proposa de bannir les nobles et de séquestrer leurs biens. J'eusse préféré la mort à ce bannissement. Je ne pouvais envisager de sang-froid la nécessité de porter notre misère chez les nations étrangères [d'ailleurs, un sentiment plus fort que mon intérêt dominait mon cœur ; j'étais père]

À peine le 18 fructidor eut-il commencé à porter ses fruits que la plus grande confusion s'établit dans les affaires. Les dispositions du peuple étaient totalement changées. Pendant la première période de la Révolution il égorgeait ceux qu'on lui avait désignés comme ses ennemis ou il les livrait au bourreau. Il n'y avait pas un coin dans la France où un proscrit pût se croire en sûreté. Après le 18 fructidor ce même peuple opposa une résistance passive à la nouvelle Terreur que le Di-

rectoire voulait établir. Quand un noble était désigné comme otage il trouvait une foule de personnes disposées à le cacher ; chacun contribuait à éluder les poursuites intentées pour le paiement de l'emprunt forcé. Les coffres du Directoire restaient vides. Le crédit était tellement anéanti que le tiers consolidé se négociait à sept francs et l'intérêt de l'argent s'éleva à 12 et même à 15 % par an.

Tandis que l'armée nue et sans solde se débandait, les Chouans, sous les ordres de M. de Bourmont, prenaient une attitude formidable. D'un autre côté, les étrangers insultaient les frontières et étaient sur le point de rentrer en France. [123] Personne ne songeait à leur résister. La corruption et le cynisme du Directoire avaient tout flétri. On voyait seulement surnager au milieu de la misère publique la scandaleuse opulence des gens à argent. L'agriculture était découragée et le commerce sans activité. Dans nos villes l'immoralité la plus dégoûtante se montrait sous toutes ses faces. On vendait publiquement sur les quais et sur les boulevards des livres et des gravures obscènes et on tolérait le soir l'exercice déhonté de la prostitution dans les jardins publics. Le peuple à qui on avait ôté son culte se moquait des Théophilantropes qu'on avait voulu substituer à la religion chrétienne et Dieu était devenu étranger aux choses de ce monde.

Bientôt une inquiétude indéfinissable se répandit d'un bout de la France à l'autre. On ne savait quel moyen le Directoire employait pour conserver son existence incessamment menacée. Les mesures de violence qui étaient conformes à ses inclinations n'avaient aucun succès parce qu'elles ne trouvaient de point d'appui nulle part. Après avoir refusé l'obéissance aux choses injustes on s'habitua à ne point l'accorder aux ordres les plus légitimes et la désorganisation se montrait partout.

Enfin parut cet homme qui devait rétablir l'ordre, relever les autels et asseoir une nouvelle monarchie sur les débris épars de l'ancienne. Les opprimés et les oppresseurs tournèrent les yeux vers lui avec une égale confiance. Les derniers sentaient que le pouvoir leur échappait et qu'il fallait une main plus puissante que la leur pour sauver la France de l'abîme et les préserver eux-mêmes de la haine publique. Les opprimés espéraient trouver enfin le repos sous l'égide du guerrier.

L'anxiété fut grande pendant les jours qui précédèrent le 18 Brumaire. On pressentait un grand événement mais on ne savait quels seraient sa nature et ses résultats. Je sortis un matin, Paris était tranquille, seulement on lisait sur les murs le décret du Conseil des Anciens qui transférait le Corps Législatif à St Cloud et une proclamation de Bonaparte en quelques lignes qui annonçait une révolution tout entière. Cette révolution s'opéra sans trouble et sans confusion parce que les besoins de l'époque l'avaient rendue nécessaire et que les partis avaient été amenés, par leurs fautes ou par leurs malheurs, à en désirer le succès. L'élévation de Bonaparte fut saluée d'une acclamation générale, et il y eut pour un moment unanimité entre les diverses opinions qui se partageaient le pays.

Tout le monde connaît les merveilles du Consulat. Je me bornerai à dire que le premier consul s'empessa de faire disparaître les traces des proscriptions qui avaient affligé un si grand nombre de familles. Il ouvrit aux Français émigrés les portes de la patrie et leur rendit ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus. Mme de Montboissier rentra avec ses cinq enfants.

[Cette seconde fille de M. de Malesherbes avait, comme son aînée, de l'esprit, un bon cœur et une vivacité qui allait jusqu'à la violence mais elle n'oubliait pas, comme Mme de Rosambo, les choses qui l'avaient irritée. Le ressentiment qu'elle en conservait s'exhalait en sarcasmes piquants qui allaient de sa bouche dans celles de ses filles et les rendaient redoutables à la société. Elle avait épousé un homme qui, quoique d'une naissance illustre, conservait toute la vanité d'un parvenu. Le ton de morgue qui régnait dans la maison dépassait toute borne et s'étendait jusque sur [124] Mme de Rosambo et M. de Malesherbes lui-même, attendu que la noblesse de robe ne pouvait frayer avec celle de Cour. La hauteur de cette famille lui avait fait de si nombreux ennemis au commencement de la Révolution que l'émigration devint une nécessité pour elle.] Nous allâmes, mon beau-frère et moi, trouver Mme Bonaparte pour la prier de vouloir bien obtenir du premier consul la radiation de notre tante. À cette époque grands et petits s'inclinaient devant le nom de M. de Malesherbes. Son dévouement était admiré de tous les partis et il n'était personne qui ne fut touché de sa fin tragique.

Mme Bonaparte nous reçut avec une extrême bienveillance. Elle n'était déjà plus jolie, mais elle conservait cette grâce incomparable

qui l'a distinguée sur le trône comme dans la fortune privée. Elle promit de s'intéresser à notre demande qui, en effet, ne tarda pas à être accordée.

En 1799, arriva chez moi, du Nivernais, Mlle de Damas, ma cousine germaine, accompagnée de sa tante, ancienne supérieure de la Visitation de Moulins. Ma mère avait deux sœurs, qui, toutes deux, [avaient embrassé la vie] religieuse dans ce monastère. À la suppression des couvents, elles se retirèrent à Menou avec leur nièce qu'elles élevaient. L'une de mes deux tantes, qui était faible et contrefaite, ne tarda pas à terminer sa carrière. Elle repose auprès de ma mère et de ma grand-mère. Elle possédait un esprit des plus distingués. Sa sœur avait aussi de l'esprit mais elle y joignait une étonnante simplicité qui provenait de son ignorance des choses du monde, de la pureté de son esprit et de l'extrême douceur de ses mœurs. (Un jour, elle nous proposa de donner à un pauvre une médecine qui n'avait pas servi.) Elle a vécu jusqu'à 85 ans et a eu la consolation de reprendre l'habit de son état dans un couvent de Visitandines à la Charité sur Loire. Presque toutes les religieuses sorties de leurs couvents devenaient une calamité pour leur famille. Rentrées dans des intérêts qui devaient toujours leur rester étrangers, elles prenaient possession de portions héréditaires auxquelles elles avaient jadis solennellement renoncé et elles en disposaient presque toujours au détriment de leurs proches. Ma tante, bien différente en cela de ses compagnes sut conserver la terre de Menou au Comte de Damas, son frère, qui n'est rentré en France, qu'avec M. Le Duc d'Angoulême.

(Mlle de Damas était une personne d'une grande et belle taille et d'une fraîcheur parfaite. Tout en elle annonçait la santé et la force physique et morale. En arrivant dans notre demeure, elle se débarrassa de deux pistolets qu'elle avait pris pour sa sûreté pendant la route. Elle était aussi courageuse que forte.) [Néanmoins, sa santé ne tarda pas à éprouver l'atteinte la plus grave. Je cite ce fait pour montrer combien la vue des maux de nerfs éprouvés par les femmes est dangereuse pour leur sexe. Mme de Tocqueville avait une attaque de nerfs qui venait toujours aux mêmes heures. Melle de Damas ne tarda pas à éprouver aussi des attaques de nerfs périodiques dont la vigueur fut proportionnée à la vigueur de son tempérament, elles durèrent 2 ans, jusqu'à l'époque de son mariage, mirent plusieurs fois sa vie en danger et la disposèrent à une maladie de cœur dont elle a été victime.]

[125]

Pendant le séjour de Mlle de Damas, Mme de Tocqueville accoucha de son second fils ¹⁴⁴. Il vint au monde le 5 mars 1800 [en le voyant, Melle Pélissier qui était présente s'écria : celui-ci sera un excellent homme.]

Six semaines après, un nouveau malheur vint nous frapper et rouvrir les plaies encore mal cicatrisées que la Révolution avait faites. Ma belle-sœur, Mme d'Aunay [avait un enfant qu'elle avait perdu, elle] était grosse [pour la seconde fois]. À cette époque mourut une femme de nos parentes et de nos amies, Mme Desforts [qui était une] personne parfaitement aimable et à tous égards fort intéressante. Mme d'Aunay se crut obligée d'assister à son service funèbre et cette triste cérémonie produisit une vive impression sur ses nerfs naturellement très irritables. Elle dîna ensuite avec nous, mangea beaucoup et des choses difficiles à digérer. À peine fut elle rentrée le soir à son domicile qu'elle éprouva tous les symptômes d'une violente indigestion et bientôt le spasme nerveux amena des suffocations, on courut chez M. Baudelocque, son accoucheur, qui refusa de se lever et prescrivit seulement de l'eau sucrée et de la fleur d'oranger. Pendant qu'on provoquait des secours inutiles, un temps précieux était perdu ; le mal ne tarda pas à faire des progrès tellement rapides qu'il attaqua les principes de la vie, et ma malheureuse belle-sœur expira à 2 heures du matin emportant avec elle dans la tombe l'enfant à qui elle devait donner la vie.

Cette perte me fit verser des larmes amères, il y avait quelque chose d'affreux dans la fin prématurée d'une si charmante personne qui semblait n'avoir paru dans le monde que pour y souffrir et mourir. Mme de Tocqueville était encore en couche et j'éprouvais un grand embarras pour lui annoncer cette affreuse nouvelle. J'appelai à mon secours l'amour maternel, je mis son enfant à son sein afin qu'elle sentît la nécessité de modérer sa douleur pour que la nourriture qu'elle devait lui donner ne lui devînt pas nuisible. Je fus assez heureux pour éviter les accidents que je redoutais.

[Lorsque Mme de Tocqueville fut relevée, elle éprouva le besoin de passer avec son frère quelques semaines à la campagne et dans la solitude afin d'y pleurer ensemble. Nous louâmes une maison dans le

¹⁴⁴ Édouard de Tocqueville, né le 5 mars 1800.

village de Chatenay, près de Sceaux. Là, de nouvelles sollicitudes nous attendaient. Le chagrin avait développé chez mon beau-frère les germes de la rougeole, elle se déclara avec une extrême violence, bientôt, cette maladie gagna mon fils aîné et le mit à deux doigts de la mort ; il en conserva pendant plusieurs mois une complète extinction de voix.

[Mes neveux étaient alors en pension, ils vinrent nous voir et remportèrent le germe de la rougeole qu'ils donnèrent ensuite à tous leurs camarades. J'avais souhaité élever ces enfants près de moi, mais comme tous les hommes qui doivent avoir un caractère énergique, ils étaient dans leur enfance entêtés et mutins. Deux fois j'essayai de les rapprocher de moi et je finis par reconnaître que l'éducation publique était la seule qui puisse convenir à leurs caractères et à leurs goûts.

Ma tante avait arrangé le mariage de Mlle de Damas avec M. de Pracontal. Son père ne trouvait pas cette union très assortie, avant de donner ou de refuser son consentement]. Le père de ma cousine désira voir sa fille et pria ma tante et moi de [126] la lui amener à Munster où il se trouvait alors. Nous partîmes donc [ma tante, ma cousine et moi]. Nous traversâmes rapidement la France et la Belgique mais arrivés aux bords du Rhin, nous trouvâmes les sables qui s'étendent depuis les rives de ce fleuve jusqu'aux frontières de la Russie. La manière d'y voyager est d'une longueur et d'un ennui extrêmes. On ne va jamais plus vite que le pas. Les relais sont très longs. On arrête toujours au milieu de la course pour faire manger du pain d'orge aux chevaux. Arrivé à la poste, on croit qu'on va repartir mais il n'en est point ainsi. Le postillon allemand donne à manger à ses chevaux puis il va s'habiller, ensuite il prend son café et tout cela avec un flegme que rien ne peut troubler. Deux heures se passent toujours dans ces préliminaires et ce n'est qu'au bout de ce temps qu'on peut obtenir qu'il monte à cheval. Bien différent du postillon français, il part toujours au pas, sans faire claquer son fouet qui est construit de manière à ne faire aucun bruit, seulement il fait entendre de temps en temps le son rauque d'une trompette pour avertir les gardiens des barrières qui se trouvent sur la route.

L'Évêché de Munster était encore indépendant, sous le gouvernement de son évêque. Ce gouvernement se montrait très paternel, le peuple ne payait pas d'impôt et partout on rencontrait les signes de l'aisance des paysans et de la prospérité publique.

Mon oncle, le Comte de Damas, nous attendait à Munster où il s'était rendu pour nous recevoir. [Il fit sans peine consentir sa fille à la rupture des engagements que ma tante avait arrangés avec la famille Pracontal, et il m'envoya à Paris pour tâcher d'arranger le mariage de ma cousine avec M. de Biron, fils aîné du Marquis de Gontaut. Je réussis dans cette mission]. Je revins ensuite à Munster et nous allâmes ensemble à Brunswick pour voir M. et Mme de Nantouillet qui y étaient établis.

Les émigrés se trouvaient alors répandus dans toutes les villes d'Allemagne. Ceux qui avaient des talents personnels s'efforçaient d'en tirer parti. Les autres tâchaient d'intéresser les souverains à leur sort et d'en obtenir quelques secours. L'armée de Condé avait passé au service de l'Empereur de Russie. Ceux qui la composaient étaient peut-être les moins malheureux. Ils pouvaient vivre et mourir en soldats. Tout semblait perdu pour eux, mais l'honneur restait.

Au bout de quelques semaines de séjour à Brunswick, nous résolûmes en venant à Paris de visiter la Hollande. Je ne ferai pas la description de ses prairies sans bornes, de ses villes si propres et de ses canaux si infects. Le caractère de ses habitants me parut froid, réservé et peu serviable. Dans ce pays rien ne se donne qu'au poids de l'or et encore éprouve-t-on quelquefois beaucoup de difficultés à obtenir, même en payant, les secours dont on a besoin. Je vais en donner un exemple. Un coup de vent avait fait déborder la Meuse et les eaux avaient couvert la route. Après avoir traversé l'inondation sans accident et non sans péril, notre voiture s'embourba à une très petite distance d'un gros village où nous allâmes nous réfugier. Nous réclamâmes en vain l'assistance des habitants. Cependant, la crue des eaux augmentait et notre voiture courait le risque d'être emportée. Heureusement, nous rencontrâmes un soldat français du train d'artillerie qui conduisait quatre chevaux. Il s'empressa de les de les atteler à notre voiture avec nos chevaux de louage et nous échappâmes ainsi au désagrément d'être retenus au milieu du peuple le moins hospitalier du monde.

[127]

Ce fut à peu près vers cette époque que M. le Vicomte de Chateaubriand revint de ses voyages, léger d'argent, mais riche de productions littéraires qu'il rapportait avec lui. Cet homme qui devait acquérir tant

de célébrités par ses talents comme littérateur et ses prétentions comme homme d'État, était alors simple et modeste. Il demeurait dans un petit appartement d'un hôtel garni du faubourg St Germain et il recherchait l'appui des hommes célèbres de l'époque. Il lui manquait alors la confiance de ses forces. Il n'osa pas publier *Le Génie du christianisme* sans avoir apprécié par un ouvrage plus léger ce qu'il devait craindre ou espérer du public. Il lança en avant son *Atala* [comme en reconnaissance]. Ce charmant épisode du *Génie du christianisme* fut accueilli avec transport. Il y en eut, en peu de temps, seize éditions successives et l'auteur n'hésita plus à faire paraître le grand ouvrage qui devait servir de piédestal ¹⁴⁵ à sa gloire. Il avait senti que la religion est un besoin du cœur de l'homme et il conçut le noble projet de venger le christianisme des injures des philosophes. Il voulut le réhabiliter aux yeux de la raison, faire sentir à l'âme ce qu'il a de doux et de consolant, à l'esprit, ce qu'il a d'élevé et de poétique. La brillante imagination de M. de Chateaubriand s'empare de toutes les couleurs et sait prendre tous les tons. Il tombe de sa plume des phrases qui remuent l'âme profondément. Il semble que l'auteur connaît les fibres les plus déliées du cœur, il touche chacune d'elles quand il le veut, et cependant M. de Chateaubriand n'est point sensible (jamais il n'a aimé que lui-même. Ses neveux, les fils de son malheureux frère, ont passé plusieurs années au collège de Sully sans qu'on ait jamais pu le décider à aller les voir.) Mais il sait éminemment s'élever au niveau de son sujet. Lorsqu'il compose il se rend propre les sentiments qu'il veut peindre et sait, avec une habileté peu commune, exciter dans l'esprit du lecteur les sensations qu'il veut y produire.

La terre de Verneuil ¹⁴⁶ était échue à Mme de Tocqueville dans le partage des successions que la Révolution avait malheureusement ouvertes à notre profit. Depuis 1802 jusqu'à la restauration, j'ai passé la

¹⁴⁵ « Pied d'Estal » dans le texte.

¹⁴⁶ Il s'agit ici de Verneuil sur Seine où se trouvait le château de Mme de Sénozan, sœur de Malesherbes, dont Louise de Tocqueville était héritière pour 1/12e. Les Tocqueville rachetèrent les parts des autres cohéritiers, d'où l'expression « héritage d'échafaud » qu'on trouve sous la plume de Chateaubriand. Cette précision est nécessaire car il existe encore aujourd'hui dix-sept villes et/ou villages qui portent le nom de Verneuil. Ce nom provient de deux mots gaulois qui signifient : « lieu ou village planté d'aulnes ». La famille vécut jusqu'en 1814 au château de cette petite ville dont Hervé fut nommé maire par Bonaparte.

plus grande partie de mon temps dans cette terre. Son amélioration et son embellissement devinrent des objets d'un grand intérêt pour moi et employèrent l'activité que je ne pouvais pas consacrer à des choses plus utiles. La vie que je menais était douce et agréable. Notre nombreuse famille venait souvent nous visiter, trop souvent peut-être. C'est un inconvénient des terres voisines de la capitale, les amis et les connaissances y affluent sans qu'on puisse s'en défendre. Toutefois, les personnes que nous recevions étaient aimables et nous avions un courant de société qui rendait facile le [128] passage du temps. J'aurais pu être heureux dans cette retraite si la santé de Mme de Tocqueville n'avait pas été pour moi une cause continuelle de chagrin et si les événements qui se pressèrent à la fin du régime impérial n'avaient pas excité en moi une vive sollicitude.

Le 29 juillet 1805, Alexis mon troisième fils vint au monde. [Sa mère était désolée d'avoir un troisième garçon. Cet enfant avait en naissant une figure si singulière et si expressive que je dis à sa mère qu'il serait un homme distingué et j'ajoutai en riant qu'il deviendrait un jour Empereur. Je crois qu'il réalisera la première partie de la prédiction, je ne lui souhaite pas l'accomplissement de la dernière.]

Pendant l'hiver qui suivit la naissance d'Alexis Mme de Tocqueville fut prise d'une toux convulsive qui pendant trois mois ne lui laissa point de relâche [ni le jour, ni la nuit]. Les médecins jugèrent que l'air des pays chauds lui était nécessaire et nous partîmes pour l'Italie au mois de septembre 1806. [En passant par Moulins, Édouard ¹⁴⁷ eut pour la première fois un de ses étouffements qui, depuis, ont quelquefois mis en danger sa vie. Au milieu des Alpes, il nous donna une inquiétude bien plus vive. Obligés de nous arrêter dans un village et d'y passer la nuit, Édouard ne tarda pas à se plaindre d'un violent point de côté, heureusement des frictions le firent disparaître.]

Je comptais parcourir toute l'Italie et finir mon hiver à Naples, mais en arrivant à Turin, j'appris que la guerre venait d'éclater de nouveau entre la France et l'Autriche. Dans l'incertitude de son résultat, je ne trouvais pas prudent à des Français de s'enfoncer dans l'Italie et je ramenai ma famille à Nice où nous passâmes l'hiver. Je rencontrai dans cette ville trois personnes très distinguées, chacune dans un

¹⁴⁷ Édouard Clérel de Tocqueville, second fils d'Hervé et de Louise, 1800-1874.

genre différent. La première était Mme de Villeneuve, fille de M. de Ségur. Personne n'a, je crois, réuni au même point qu'elle, la grâce et l'étendue de l'esprit, à l'aménité du caractère. Quoique née de parents sans religion, la force de la raison lui avait fait apercevoir les consolations qu'une femme peut puiser dans des sentiments religieux. Elle était pieuse comme un ange, sévère seulement pour elle-même, parfaitement indulgente pour les autres. Déjà elle portait en elle le germe de la maladie à laquelle elle succomba deux ans plus tard. La providence n'a semblé la montrer un instant aux hommes que pour exciter les regrets de tous ceux qui l'ont connue. Un ami intime de son père se trouvait à Nice en même temps qu'elle et lui prodiguait les soins les plus tendres. Cet ami était le Prince d'Arenberg, connu jadis dans le monde sous le nom du Comte de la Mark ¹⁴⁸. Il avait été fort lié avec Mirabeau ¹⁴⁹ et son esprit était plein de charmes et d'agréments. Il se ressentait [129] douloureusement d'un coup d'épée reçu jadis dans la poitrine [qui lui avait fait au poumon une blessure dont] l'impression s'en renouvelait de temps en temps et l'obligeait à de grandes précautions. Il revenait des Eaux-Bonnes et espérait son parfait rétablissement de la douceur de l'air qu'on respire à Nice [dans les mois les plus rigoureux de l'hiver]. Le séjour dans cette ville lui a été très favorable, et il a vécu jusqu'à un âge très avancé.

La troisième personne, la marquise d'Escars exilée à Nice [par Napoléon], se faisait remarquer par son originalité et la pétulance de son esprit. L'activité excessive de son imagination se communiquait à ses paroles toujours abondantes et passionnées ; son langage était exagéré comme ses sentiments et lorsqu'on l'irritait, sa volubilité n'avait point de bornes. L'empereur, impatienté de ses caquets, l'envoya prisonnière aux îles Sainte-Marguerite où elle n'avait, disait-elle plaisamment, qu'un vieil invalide pour femme de chambre. Au bout de quelques mois, sa prison fut commuée en un exil. Je l'ai retrouvée bien des années après aux Tuileries avec son mari qui était revêtu de la charge de premier maître d'hôtel du Roi. Louis XVIII a récompensé ses talents culinaires par le titre de Duc, il est mort d'indigestion.

¹⁴⁸ Auguste Marie d'Arenberg, comte de La Mark, 1753-1833.

¹⁴⁹ Louis Philippe, comte de Ségur, 1753-1830, réussit à convaincre Mirabeau, contre l'avis de Favier, de la nécessité de secourir l'Espagne contre l'Angleterre en application du « Pacte de famille » de 1761.

La ville de Nice renfermait beaucoup d'autres étrangers mais nous ne voyions habituellement que les trois dont je viens de parler. Nous étions venus à Nice pour jouir de la beauté du climat, et nous préférons la promenade dans les sites pittoresques qui entourent la ville à l'ennui des visites.

[En quittant Paris, je comptais, comme je l'ai dit, parcourir l'Italie. Je pensais qu'il serait très agréable à mes neveux de m'accompagner dans ce curieux voyage, et je les rappelai près de moi quelques semaines avant mon départ. Mais je ne tardai pas à m'apercevoir que je m'étais trompé, et que le regret qu'ils éprouvaient d'avoir quitté le collège surpassait dans leur esprit, le plaisir qu'ils se promettaient de la vue des objets nouveaux qui allaient passer sous leurs yeux. Ces jeunes gens avaient reçu à Sully des principes de religion solides et profonds. Leur jeune imagination, vivement frappée par le récit des malheurs de leur famille était disposée à l'exaltation et leur piété en avait pris le caractère. Je crois qu'ils étaient plus fâchés encore de s'éloigner de leur directeur que de renoncer aux lauriers qu'ils espéraient recueillir dans leur Rhétorique. Pendant mon séjour à Nice je voulus les mener un soir à l'opéra italien de cette ville, il était des plus médiocres, et d'ailleurs les paroles étaient dans une langue que mes neveux n'entendaient point et il ne s'agissait réellement pour eux que d'un concert. Mais le nom de spectacle avait éveillé les scrupules de Christian, et pendant toute la représentation, il resta au fond de la loge les yeux fermés. Il préludait ainsi à ce détachement des choses de ce monde qui l'a conduit quinze ans plus tard à embrasser la vie religieuse.]

Nous habitons un faubourg qui a été bâti spécialement pour les étrangers. On l'appelle le faubourg de la Croix de Marbre. Ce nom lui est venu d'une croix qu'on y a élevée en mémoire d'une entrevue du Pape et du Roi de France, François Ier. Les révolutionnaires abattirent la croix. Elle a été relevée depuis. J'ai ouï dire que Mme de Villeneuve avait beaucoup contribué à sa restauration. Le faubourg de la Croix de Marbre renferme une foule de belles maisons qui ont des jardins plantés en orangers et en grenadiers. Elles ont une vue sur la baie de Nice comparable pour [130] la beauté à celle de Gênes. Les étrangers occupent ces maisons et nous en avons loué une fort belle. De notre appartement on voyait une immense étendue de mer et les montagnes de

Corse nous apparaissaient tous les matins à l'horizon avant le lever du soleil. Elles sont à une distance de 36 lieues.

La santé de Mme de Tocqueville se rétablit rapidement à Nice, la température y était toujours celle du printemps, quelquefois la pluie survenait et elle tombait alors par torrents. Elle durait ainsi pendant deux jours. Le troisième, un rayon de soleil perçait les nuages, on les voyait aussitôt se fondre sur les montagnes de Corse et le ciel redevenait d'une parfaite sérénité. Nous faisons de continuelles promenades dans les montagnes ; un bâton ferré à la main nous escaladions les sites les plus escarpés. Souvent Mme de Tocqueville nous accompagnait, elle n'était pas la moins hardie à gravir les rochers. [Je me rappelle m'être trouvé un jour avec Édouard, qui n'avait alors que six ans, sur une pente tellement roide que nous ne pouvions plus tenir pied ni l'un, ni l'autre. J'eus une grande frayeur que l'enfant ne roulât. Mon bâton ferré enfoncé dans la terre nous servit de point d'appui et nous tira d'embaras.]

Nous quittâmes Nice au mois de mars 1807, notre intention était en revenant de visiter le midi de la France. Nous allâmes donc à Toulon, à Marseille, à Avignon, à Nîmes et à Montpellier où nous passâmes la Semaine Sainte et celle de Pâques. Chose bizarre et très rare dans ces climats, il tomba continuellement de la neige le lundi, le mardi et le mercredi saint.

Le lundi de Quasimodo nous partîmes de Montpellier, nous dirigeant vers Toulouse par Béziers en quittant Toulouse et Castelnaudary. Auprès de cette dernière ville, j'allai visiter l'étang de St Ferréol qui alimente le canal du Languedoc. Il a cent pieds de profondeur, l'eau sort par le fond au moyen d'énormes robinets. Quand on les ouvre, le sol tremble et il se fait un bruit comparable à la détonation de cent pièces de canon.

Je rencontrai à Toulouse un ami qui m'était cher, M. Bertrand de Molleville, fils de l'ancien ministre de Louis XVI. Nous l'avions trouvé à Port-Libre et nous n'avions pas tardé à nous lier avec lui d'une étroite amitié. Un peu plus jeune que moi, il avait toute la gaîté de la jeunesse et une égalité d'humeur que rien n'altérerait jamais. Il nous aida à porter le poids de nos douleurs et souvent il les adoucit. Mais que peuvent les sentiments contre l'empire des circonstances ? Nous étions destinés à voir notre vie s'écouler dans une continuelle séparation.

Bertrand s'était marié à Toulouse à une nièce du Marquis de Gontaut, grande et belle femme qui l'adorait, quoique la nature n'eût pas été envers lui prodigue de ses dons. Nous le trouvâmes heureux auprès de sa femme et de trois petits enfants. Elle avait une piété vive dont elle fit partager les sentiments à son mari et il y a persévéré sans que sa gaîté en ait été altérée.

En quittant Toulouse nous allâmes visiter Bordeaux. Cette grande ville offrait alors un aspect assez triste, la guerre avec l'Angleterre ayant détruit son commerce, son port ordinairement si animé était sans mouvement. Nous revînmes par Rochefort et La Rochelle, et nous arrivâmes à Verneuil au milieu du mois de mai. Ma belle-sœur Mme de Rosanbo venait d'accoucher de cette belle Pauline, enfant [131] charmant, intéressante jeune fille, femme accomplie qui ne devait paraître qu'un instant sur la terre ¹⁵⁰. La famille de mon beau-frère habitait à quatre lieues de Verneuil ¹⁵¹. Nous nous voyions sans cesse, et nous reprîmes cette bonne vie de château qui, toujours la même, laisse une trace de bonheur dans la vie, mais fournit peu de matériaux aux récits.

En 1810 je menai Mme de Tocqueville à Tocqueville, nous allâmes delà visiter nos propriétés en Basse Bretagne près de Lannion, et nous revînmes par Brest, Lorient et Nantes. Je passai par cette ville d'Angers que je ne me croyais pas destiné à administrer quelques années plus tard. L'Empereur était alors à l'apogée de sa gloire. Ce que nous devions à nos familles et à la mémoire du défenseur de Louis XVI nous tenait éloignés de tout gouvernement autre que celui des Bourbons. Dieu, dans ses desseins secrets, avait fixé le terme des prospérités du Conquérant, et celui de la tranquille vie que je menais, mais rien ne présageait encore les événements qui devaient m'arracher à ma solitude. Quoiqu'étranger aux affaires du temps, j'avais accepté la mairie de Verneuil ¹⁵², la qualité de maire prévenait les tracasseries des

¹⁵⁰ Antoinette Pauline Lepeletier de Rosanbo, 1807-1832.

¹⁵¹ Louis de Rosanbo habitait le château du Mesnil à Fontenay-Saint-Père, en Seine-et-Oise, à 20 kilomètres de Verneuil sur Seine.

¹⁵² Sœur Marie-Claire Thion, historienne de Verneuil-sur-Seine, indique que le procès-verbal d'installation d'Hervé de Tocqueville comme maire de cette commune est daté du 30 septembre 1804 (voir Jardin, op. cité p ; 16, n. 1). Un acte d'État civil écrit et signé de sa main dans les registres de cette mairie porte la date du 24 vendémiaire an XIII (16 octobre 1804).

paysans jaloux et mal intentionnés et donnait les moyens d'acquérir une espèce de patronage utile pour les autres et pour soi.

Je m'occupais assidûment de la mairie de Verneuil et j'avais rétabli l'ordre et la discipline dans le village. La nécessité d'étudier les lois municipales m'a fourni les connaissances préliminaires à une plus grande administration et j'en ai recueilli d'heureux fruits, lorsque j'ai débuté dans la carrière des Préfectures. [Toutefois, la mairie était loin d'occuper tous mes instants. La plus grande partie en était employée à l'éducation de mes enfants, à l'embellissement de mon jardin ¹⁵³, à l'amélioration de ma terre et à la chasse pour laquelle j'avais beaucoup de goût. Le reste était consacré à la société que le voisinage de Paris nous procurait et qui était toujours nombreuse]

[132]

En 1811, je mariaï l'aîné de mes neveux à Melle d'Orglandes ¹⁵⁴. Vers cette époque, mon château de Verneuil avait servi de refuge à l'auteur du *Génie du christianisme*. Il cherchait, par une retraite ignorée, à échapper à la malveillance de l'homme tout-puissant qui pesait alors sur la France. M. de Chateaubriand avait été nommé membre de l'Académie française en remplacement de Chénier. Certaines phrases de son discours de réception déplurent à la police impériale et il lui fut prescrit de les retrancher. Il s'y refusa péremptoirement et la réception fut indéfiniment ajournée. L'Empereur ne supportait pas les résistances quelles qu'elles fussent et de quelque côté qu'elles vinsent. Il éclata en menaces contre M. de Chateaubriand. Heureusement celui-ci avait à la Cour un ami sincère et courageux ; M. de Fontane ¹⁵⁵ représenta à Bonaparte que la réputation de M. de Chateaubriand était européenne, que son talent appartenait au monde entier et que les persécutions qu'on lui ferait éprouver déshonorerait leur auteur auprès de la

¹⁵³ « Héritier d'un vaste domaine séquestré et mal géré, il remet en état les cultures et rénove sa propriété : dépendances, pressoir, foulerie, colombier, bois et petits étangs. En 1806, il transforme le jardin à la française du château en un parc à l'anglaise où les arbres rares, tulipiers et catalpas, voisinent avec le cytise, le chèvrefeuille, le jasmin et le jardin potager. » (Sous les Aulnes du Roy : Une ville d'Histoire <http://www.souslesaulnesduroy.com/ville.htm>).

¹⁵⁴ Louis Geoffroy de Chateaubriand épousa le 8 octobre 1811 Henriette Félicie Zélie d'Orglandes.

¹⁵⁵ Jean-Pierre Louis, marquis de Fontanes, 1758-1821.

postérité. Le génie de la victoire s'adoucit devant le génie des lettres et M. de Chateaubriand put rester à Verneuil sans être inquiété. Il y demeura plusieurs mois avec Mme de Chateaubriand. Ce fut dans ce séjour qu'il revit et termina sa tragédie de *Moïse*. Assis dans un coin du salon pendant qu'on jouait ou qu'on causait on le voyait pensif et silencieux, étranger à tout ce qui l'entourait. Il composait ainsi des tirades entières de sa tragédie qu'il déposait ensuite sur le papier. Du reste, son humeur paraissait toujours gaie, douce et égale. Ses rapports avec les autres hommes sont simples et bons toutes les fois que sa passion dominante, la vanité, n'est pas mise en jeu.

Le moment approchait où les destinées du Conquérant allaient s'accomplir. L'exemple de l'Espagne avait appris aux peuples comment ils peuvent se défendre. L'homme tout-puissant conservait encore le prestige de la puissance mais on sentait que ce prestige tomberait devant les premiers revers [et qu'ils deviendraient le signal d'une réaction devant laquelle le colosse succomberait]. Napoléon dominait l'Europe par la force et l'intérieur et l'extérieur. Il prenait les enfants comme garantie de la fidélité des pères. Les jeunes gens des familles les plus considérables étaient appelés aux armes par des brevets d'officier qu'ils n'avaient pas sollicités ou incorporés dans les gardes d'honneur quoiqu'ils eussent déjà un remplaçant à l'armée. Ce double danger menaçait mes neveux. Mais l'Empereur dont l'âme n'était pas insensible à la grandeur des dévouements, garda toujours un respect religieux pour la mémoire de M. de Malesherbes et ses descendants restèrent en dehors des actes de violence de son règne. Mes neveux, tranquilles à la campagne n'y furent pas inquiétés et Mme de Montboisier, qui habitait Paris, recevait beaucoup de monde et avait un salon où le Gouvernement impérial n'était guère ménagé, n'éprouva aucun désagrément.

[133]

À dater de la fin de 1811, les levées se multiplièrent avec une effrayante rapidité. En un an des Sénatus-consulte accordèrent à l'Empereur 1320 mille conscrits. Toute cette masse d'hommes a péri engloutie dans les neiges de la Russie ou moissonnée par l'épidémie destructive de 1813 ¹⁵⁶. L'appel à la conscription était regardé comme un arrêt

¹⁵⁶ La campagne d'Allemagne qui se déroule en 1813 constitue un véritable tournant dans la guerre. Les pays vaincus par la France, lors des campagnes

de mort et je m'efforçai d'y soustraire les jeunes gens de ma commune. La Loi exemptait les gens mariés et je favorisai les mariages par tous les moyens qui dépendaient de moi ¹⁵⁷. (Quand les circonstances devenaient trop pressantes, je faisais quelquefois le même jour la publication et le mariage, m'exposant ainsi avec plus de zèle que de prudence à de graves peines pour sauver cette jeune génération confiée à mes soins).

Ma commune courut au commencement de 1814 un danger dont je parvins à la garantir. Le gouvernement fit évacuer les hôpitaux des provinces de l'est ¹⁵⁸. Plusieurs bateaux chargés de convalescents ou d'hommes réputés tels descendirent la Seine. On les envoyait chercher la santé dans le bocage de la Normandie. Deux de ces bateaux s'arrêtèrent un soir à Triel et ceux qui les montaient furent répartis par billets d'étapes dans les communes circonvoisines. Ces malheureux qui ressemblaient à des spectres échappés au tombeau, arrivèrent presque nus, sans chaussures, la plupart ayant les bouts de pieds gelés et tous portant les stigmates du typhus dont ils avaient été atteints. J'en logeai cinq chez moi et je répartis les autres dans le village. Le lendemain, après leur départ, j'ordonnai de faire des fumigations de vinaigre dans toutes les maisons et de brûler la paille sur laquelle ils avaient couché. Les communes qui bordent la rivière furent infectées, la mortalité y fut affreuse, celle de Verneuil ne perdit que deux personnes, un vieux paysan et ma cuisinière qui avait eu l'imprudence de porter du

précédentes, se retournent contre elle lorsqu'elle connaît ses premiers revers en Russie dus en particulier au froid précoce, aux températures extrêmes, l'allongement des lignes logistiques, à la résistance des Russes et surtout aux ravages du typhus et de la dysenterie.

¹⁵⁷ Certaines causes familiales exemptent les conscrits du service, par exemple le mariage, mais à condition qu'il ait lieu avant la date de promulgation de la levée de la classe ; cette mesure donna lieu sous l'Empire à de nombreux mariages de jeunes gens avec des femmes d'un âge avancé...

¹⁵⁸ Après la retraite de la Grande Armée, le général Hugo évoque 6940 soldats morts dans les hôpitaux de Metz entre le 1er décembre 1813 et le 31 mars 1814. Les évacués sont conduits à Longwy dans de mauvaises conditions, certains mourant dans les charrettes lors du transport. Ils contribuent à diffuser l'épidémie. Le général, qui commande la place lors du blocus de 1814, signale le 12 janvier que les hôpitaux sont encombrés. Il les fait par conséquent évacuer en partie (*Journal historique du blocus de Thionville en 1814, et de Thionville, Sierck et Rodemack, en 1815*, Blois, Verdier, 1819, 224 p., p. 165).

bouillon aux malheureux logés chez moi avant qu'ils eussent renouvelé l'air de leur chambre.

[134]

Les événements se pressaient et ils excitaient vivement l'intérêt des habitants du château de Verneuil. La chute du gouvernement impérial paraissait imminente, mais quel nouvel ordre de choses allait lui succéder ? Tous nos vœux appelaient le rétablissement des Bourbons. Les jeunes gens le désiraient par souvenir de famille. Le dévouement de leurs parents leur imposait le devoir d'un dévouement héréditaire. Quant à moi j'avais été élevé dans le dogme de la fidélité et dans le sentiment d'amour pour le Roi [qui était identifié pour ainsi dire à l'âme des Français avant que les dissensions politiques et les nombreux changements qu'ils avaient amenés eussent produit la haine ou l'indifférence.] J'allais souvent à Paris pour savoir des nouvelles et m'instruire de ce qu'on pouvait espérer ou craindre. La capitale était tranquille quoique les progrès rapides des alliés fussent connus. Tous les efforts de la police et des fabricants de nouvelles devenaient impuissants pour dissimuler la vérité. D'ailleurs, les nombreux convois de blessés qui traversaient la capitale attestaient le voisinage de l'ennemi. Les fiacres étaient mis en réquisition pour les conduire et à cette époque de triste mémoire, on ne pouvait monter dans une voiture de place, sans la trouver souillée de sang.

Je passais un matin sur le Carrousel et je vis un grand nombre de voitures rangées à la porte du château ; un régiment de Dragons était en bataille dans la cour. Quelques minutes après, tout ce cortège se mit en route. L'impératrice Marie-Louise abandonnait Paris et la fortune. Elle emmenait son fils. On dit que cet enfant versa des larmes abondantes en s'écriant qu'il ne voulait pas quitter son château, comme si la providence lui eut donné le pressentiment de ne jamais le revoir.

J'ai lieu de croire que les insinuations de quelques personnes attachées secrètement aux Bourbons ne sont pas restées étrangères au départ de l'impératrice. M. de Chateaubriand que je rencontrai le même jour et auxquelles je racontai le départ dont j'avais été le témoin, me dit : *Il y a quinze jours que nous travaillons à la faire partir.*

Le sentiment vague et indéfini du prochain retour des Bourbons se répandait partout. Cependant l'histoire a constaté que les souverains marchaient pour renverser Napoléon et non pour remettre sur le Trône

l'ancienne dynastie des Rois de France. L'opinion publique leur supposait des intentions plus élevées que celles qu'ils avaient réellement. Je croyais donc toucher au dénouement qui était l'objet de tous les vœux de toute ma vie et je brûlais, ainsi que ma famille du désir d'y prendre part. D'ailleurs, je croyais que ma femme et mes enfants seraient plus en sûreté contre les dangers de l'invasion dans une grande ville que dans une campagne isolée.

[134]

Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.
LIVRE PREMIER.
Les mémoires de mon père

V

La première Restauration

L'entrée des troupes étrangères dans Paris ~ La situation politique de la monarchie et du royaume ~ Esquisses de portraits physiques et moraux de Louis XVIII et de Charles X ~ Le roi de la Nation et celui de la contre révolution ~ Le personnel politique ~ Renaissance de la scission Noblesse/Bourgeoisie.

[Retour à la table des matières](#)

[135]

Je quittai donc Verneuil le 30 mars jour où se livrait sous Montmartre cette bataille qui précéda la reddition de Paris ¹⁵⁹. Sur la route nous rencontrâmes une foule d'habitants des campagnes qui fuyaient l'approche de l'ennemi et emportaient ce qu'ils avaient de plus précieux. Arrivés à Saint-Germain, nous vîmes toute la population accourir sur la terrasse pour juger par les feux et la direction de la fumée, des divers mouvements de l'ennemi. On chercha à me dissuader d'entrer dans Paris, et ce conseil était évidemment le plus sage car les

¹⁵⁹ Le 30 mars, la violence de la bataille de Paris et le surnombre des armées adverses, au premier rang desquelles celle de Schwarzenberg, a contraint l'armée française à se replier à l'abri des murs, dans la capitale. L'armée française perdit, dans la bataille de Paris, 6 000 hommes (3 500 tués, 2 500 blessés et prisonniers). Les coalisés perdirent 18 000 hommes, 8 000 morts et 10 000 blessés.

routes pouvaient être traversées par des partis de cosaques. Mon neveu Louis de Chateaubriand, [dont l'ardeur n'était pas facile à contenir] s'élança sur un cheval et partit au galop pour la capitale. Christian était, je crois, à cette époque, dans le Perche auprès de sa belle-sœur.

Je me mis moi-même en route une heure après. Mme de Tocqueville avec mes enfants occupait une berline, un cabriolet des environs de Paris qu'on appelait dans ce temps-là coucou, - qui - contenait les personnes de notre suite, et moi, je fermais la marche afin d'être à même de surveiller toute la caravane. Un domestique à cheval marchait en avant, il avait ordre d'avertir si quelque obstacle ou quelque danger se présentait à sa vue. Nous parvînmes ainsi sans mauvaise rencontre jusqu'à Courbevoie, mais en descendant la montagne qui conduit au pont de Neuilly, des paysans nous crièrent : « *Où allez-vous donc ? [Est-ce que vous êtes fous ?] Ne voyez-vous pas les cosaques ?* » Au même moment le domestique accourait au grand galop, la terreur peinte sur la figure. Il me dit que le pont était barricadé et gardé par les Français, et qu'on voyait des escadrons ennemis en marche pour venir s'en emparer. En effet, les Français tirèrent presque au même instant un coup de canon. L'inconvénient de reculer n'était guère moindre que celui d'avancer. Je me décidai pour ce dernier parti. J'ordonnais aux cochers de lancer les chevaux le plus vite possible [jusqu'à ce que nous eussions gagné] par la petite route qui va de Neuilly à Saint-Cloud en longeant la rive gauche de la Seine. Ce moment dangereux fut bientôt écoulé et nous arrivâmes sans accident à St-Cloud. Je n'osai traverser le pont dans la ferme persuasion que les ennemis ne tarderaient pas à venir en prendre possession. Je continuai à suivre les bords de la Seine jusqu'à Sèvres afin de gagner Paris par les villages d'Issy et de Vaugirard espérant éviter ainsi tous les corps alliés. En effet, je n'en rencontrai aucun mais dans le village d'Issy, je fus arrêté par l'artillerie et les transports de l'armée du Maréchal Marmont qui évacuait Paris. On voyait au bord de la rivière de longues colonnes d'infanterie qui s'avançaient silencieusement. Ce ne fut pas sans peine que je me débarrassai de la cohue des équipages de cette armée. Je craignais qu'ils ne brisassent nos voitures si elles opposaient le moindre obstacle à leur passage. On nous permit de prendre dans la plaine un chemin de traverse intermédiaire que personne n'occupait et nous entrâmes à la brune sains et saufs à Paris. Cette grande cité avait un aspect morne, toutes les boutiques étaient fermées. Les réverbères

seuls éclairaient quelques [136] personnes qui rentraient dans leur domicile. On attendait avec anxiété les événements que la journée du lendemain devait amener.

Le 31, au lever de l'Aurore, on apprit que le traité pour la reddition de Paris avait été signé dans la nuit et que l'Empereur Alexandre et le Roi de Prusse y feraient leur entrée l'après-midi à la tête de 30 000 hommes. Vers 10 heures du matin, un premier groupe se réunit sur la place Louis XV, arbora un drapeau blanc et fit entendre le cri de *Vive le Roi*. D'autres groupes se formèrent bientôt dans l'intention de parcourir la ville et de réveiller par une démonstration hardie le souvenir des Bourbons dans l'esprit et dans le cœur des parisiens. Mon neveu Louis de Chateaubriand se mit à la tête d'un de ces groupes.

Le cri de *Vive Le Roi !* eut bientôt de l'écho dans le peuple, surtout parmi les femmes. On les voyait s'élancer de toutes les portes, des rubans blancs à la main qu'elles coupaient en petits morceaux et mettaient aux chapeaux des hommes : « *Nous n'aurons plus de conscriptions disaient-elles, nous pourrons donc désormais élever nos enfants sans craindre qu'on nous les enlève à dix-huit ans pour les mener à la boucherie.* »

Quel événement à la fois étonnant et terrible. La capitale de ce peuple qui avait porté ses armes dans toutes les capitales de l'Europe était envahie par des barbares de tous les costumes, de toutes les nations. On rencontrait des Tartares auxquels l'usage des armes à feu est encore inconnu et qui ne se servent que de flèches. Le défilé de l'armée russe commença par une compagnie de Cosaques qui poussaient devant eux un troupeau de bêtes à cornes, après lequel couraient de pauvres paysans et de malheureuses femmes à qui elles appartenaient. À ce triste pêle-mêle [à ce spectacle si triste pour des cœurs français] succéda l'arrivée des troupes régulières. Bientôt toutes les fenêtres des boulevards que l'armée russe parcourait se garnirent de spectateurs et surtout de femmes. Quand les souverains approchaient elles agitaient leurs mouchoirs blancs et criaient *Vive le Roi* avec une ardeur incroyable.

Un auteur, je crois que c'est la Duchesse d'Abrantès, dans ses Mémoires, a avancé que les souverains avaient été reçus froidement dans Paris. Témoin de leur entrée, je puis affirmer que l'enthousiasme a été extrême de la part des mères et des épouses. On pourrait appeler la

première Restauration, la contre-révolution des femmes. Robespierre avait péri parce que la nation ne supportait plus le sang versé sur les échafauds, Napoléon est tombé parce que la nation était lasse du sang versé dans les combats ¹⁶⁰.

Quelques hommes dévoués, M. de Morfontaine et Lord Seymour répandirent dans le peuple des sommes considérables pour aider à la manifestation en faveur [137] des Bourbons. Mais quelque étendus que fussent les moyens employés par des particuliers, on ne peut leur attribuer l'élan dont j'ai été témoin et qui prenait sa source dans l'extrême lassitude d'un joug devenu insupportable.

On s'occupa bientôt de former une garde nationale à cheval pour escorter et garder Monsieur, Comte d'Artois qu'on attendait, les Princes ses fils, le Roi et Mme la Duchesse d'Angoulême. Je me fis inscrire dans cette garde avec mon fils aîné, et nous allâmes au-devant de Monsieur le jour où il entra dans Paris. On nous rangea près de la Villette en face d'un champ où les victimes du 30 mars étaient à peine recouvertes d'un peu de terre. Partout se voyaient les traces des malheurs de la guerre. Une partie des maisons étaient désertes et beaucoup n'avaient ni portes ni fenêtres. Spectacle bien douloureux pour des princes infortunés qui, après vingt-cinq d'exil revenaient à la suite de tels malheurs. Monsieur dit ce mot charmant qui fit naître tant d'espérances si peu réalisées : « *Rien n'est changé ici, il n'y a qu'un Français de plus.* »

Il est certain que le roi rentrait en France avec le projet d'adopter et de se rendre propre le Gouvernement Impérial et de n'employer que les hommes de ce gouvernement. J'en ai pour garant une parole qui me fut dite par une personne qui ne l'avait jamais quitté, le Comte de Damas, mon oncle, premier gentilhomme de Mme la Duchesse d'Angoulême. Au commencement de la première Restauration, je le consultai sur le désir que j'éprouvais d'être employé par le gouvernement du Roi. « *Quittez cette pensée, me dit-il, toute carrière est fer-*

¹⁶⁰ « *À bas la conscription, à bas les droits réunis !* » C'est le cri qui se fait entendre dans les villes et les campagnes de France à la fin du premier Empire et qui montre, dans certaines régions, l'hostilité du peuple vis-à-vis de cette institution largement utilisée par Napoléon. C'est également celui qui accueille le comte d'Artois en 1814. Sous l'Empire, le système avait appelé environ 2 200 000 hommes. La loi du 5 septembre 1798 instaurait la conscription par tirage au sort parmi les jeunes gens âgés de 20 ans.

mée aux hommes de votre âge ; elle ne se rouvrira que pour vos enfants ; le Roi ne veut se servir que de ce qui existe. »

Louis XVIII n'a point persévéré dans cette résolution, j'en dirai les causes plus tard.

Le Roi s'arrêta à Compiègne et admit beaucoup de personnes venues de Paris à lui être présentées. Nous fûmes de ce nombre. Tous les yeux se remplirent de larmes en voyant paraître Mme la Duchesse d'Angoulême, cette grande et innocente victime de nos révolutions. Son costume était anglais, maladresse, prélude à beaucoup d'autres. Cependant, tous les cœurs volaient au-devant de la fille de Louis XVI, les hommes les plus opposés à sa famille s'inclinaient devant une si grande infortune. Elle eût pu être adorée des français et devenir l'arbitre entre les prétentions de la Royauté et les griefs du peuple, mais la sécheresse de ses discours et la hauteur de ses manières ne tardèrent pas à indisposer les esprits.

Elle était cependant pleine de bonté mais la grâce et l'affabilité sont peut-être encore plus nécessaires en France que la bonté. L'absence de ces qualités l'a fait méconnaître.

M. le Duc d'Angoulême arriva de Bordeaux quelque temps après le roi et fit son entrée dans Paris. Il était aussi en costume anglais, comme si les Princes se fussent donné le mot pour choquer la vanité de la nation la plus susceptible du monde.

Lorsque M. le Duc de Berry descendit aux Tuileries j'étais de faction à sa porte. Le Prince entra suivi de ses gentilshommes. Parmi ces derniers, se trouver M. de [138] Nantouillet mon cousin ¹⁶¹, nous ne nous étions pas vus depuis 22 ans et sans doute le temps avait apporté quelque changement à la figure de l'un et de l'autre ; néanmoins, nous nous reconnûmes sur le champ et ce ne fut pas sans un grand plaisir que nous nous embrassâmes après une si longue séparation et de telles vicissitudes de fortune.

Louis XVIII se trouvait inopinément à la tête d'un peuple qui depuis longtemps l'avait oublié. La génération qui arrivait dans le monde savait à peine son nom. Monsieur, Comte d'Artois n'avait laissé que les souvenirs d'une jeunesse légère et dissipée, ses fils n'étaient connus de personne.

¹⁶¹

Alexandre Marie Louis Charles Lallemand de Nantouillet, 1759-1824.

Cette position peu favorable en elle-même devenait bien plus difficile encore par les sentiments douloureux qu'excitait la présence des étrangers. La nation avait été conquise, et quoiqu'elle n'eût cédé qu'à la coalition de tous les peuples de l'Europe, son orgueil se sentait profondément blessé. Elle se sentait peu disposée à donner son affection à des princes qui semblaient arriver à la suite de l'ennemi. Tous les hommes de la Révolution implacables dans leur haine contre les Bourbons, excitaient la susceptibilité du peuple en lui représentant le nouveau gouvernement comme imposé par la coalition. On put tout d'abord pressentir que la Restauration serait assaillie de difficultés sans nombre. Pour les surmonter, il eût fallu une habilité peu commune, et un système bien arrêté auquel tous les membres de la famille royale se fussent soumis.

Louis XVIII avait plus d'esprit que le caractère, plus de beau langage que de franchise, plus de dureté que de fermeté, plus d'entêtement que de persévérance dans la ligne de conduite que son jugement lui conseillait. Son état valétudinaire ne lui permettait pas d'agir personnellement, mais on aimait à se flatter que, comme Charles V, la sagesse chez lui suppléerait à la force et que sa prudence guérirait les plaies de l'État.

Le Comte d'Artois était plein de grâce, mais les agréments de sa personne et de ses manières ne purent surmonter la défiance qu'il inspirait. On le savait imbu de toutes les idées de l'ancien régime et on vit ceux qui les avaient conservées, soit par habitude, soit par intérêt, se grouper autour de lui. Ce prince aimait à se composer une existence à part et à se former un pouvoir indépendant, et quelquefois rival de celui de son frère. Louis XVIII voulait être le roi de la nation, le Comte d'Artois fut accusé d'être le roi de la contre-révolution et des émigrés. Bientôt, tous les hommes opposés aux idées nouvelles dénigrèrent le Roi et exaltèrent son frère. Toutes leurs espérances semblèrent s'appuyer sur lui.

M. le Duc d'Angoulême, Prince dévot, méthodique et retiré, avait un jugement assez sain pour découvrir d'abord le parti le meilleur [à prendre] mais il ne savait pas s'arrêter dans les conséquences d'un principe admis, et il les poussait jusqu'à l'absurde. Il était en outre dépourvu d'agréments, il ne parvint pas à plaire aux français.

M. le Duc de Berry, brillant, spirituel, franc comme Henri IV, galant comme lui, fut pendant quelques moments très agréable à l'armée. Malheureusement, la violence de son caractère faisait trop souvent oublier ses bonnes qualités et lui suscitait des ennemis.

À la tête du Gouvernement se trouvait le Prince de Talleyrand. Il avait été évêque et malgré ses opinions philosophiques et le dévergondage de sa conduite il conservait sans doute du goût pour les ecclésiastiques car il composa son ministère d'anciens abbés. L'Abbé de Montesquiou fut nommé Ministre de l'Intérieur, l'Abbé Louis Ministre des Finances, et chose plus étrange encore, l'Abbé de Prade reçut le titre de Grand Chancelier de la Légion d'honneur, ce qui mettait sous sa direction les décorations de l'armée. Il est vrai que l'Abbé de Montesquiou, pour faire compensation, se hâta de se donner un Secrétaire général protestant, M. Guizot. Ce Ministre, homme d'esprit réunissait en lui les plus bizarres contrastes d'idées libérales et d'impressions de l'ancien régime. La direction qu'il donnait aux affaires s'en ressentait, du reste léger et imprévoyant comme les hommes de son siècle, il n'aperçut aucun des dangers qui entourèrent la première Restauration.

D'ailleurs un favori possédait toute la confiance de Louis XVIII, sous le titre modeste de Ministre de la Maison du Roi, il exerçait la plus grande influence dans le Conseil. Louis XVIII, malgré ses lumières, était toujours subjugué. Il avait besoin d'un favori et celui-ci prenait un véritable empire sur l'esprit de son maître mais si des circonstances le forçaient à s'en séparer, le Roi l'oubliait promptement et s'en donnait un autre.

Le favori qui régnait en 1814 était le Comte de Blacas, homme vain, altier, de peu de jugement et ne connaissant nullement la France quoiqu'il prétendît à la gouverner. Entièrement rempli de réminiscences de l'ancien régime, son influence agissait en opposition aux principes que la Révolution avait fait prédominer. Ses manières étaient sèches, son accueil plein de morgue et de hauteur et de violents ressentiments se joignirent à la défiance qu'il inspirait.

J'ai dit plus haut que Louis XVIII était revenu avec la résolution de s'approprier les hommes du gouvernement de Napoléon et de ne se servir que des éléments qui existaient déjà, mais des obstacles sans nombre l'empêchèrent de suivre ce plan. Les premiers vinrent d'un

motif honorable. On ne pouvait sans ingratitude refuser des dédommements aux personnes qui avaient souffert pour la cause royale, et Dieu sait combien s'approprièrent la gloire de ces souffrances. Tous les ministères furent assaillis par une foule de gens qui prétendaient obtenir comme acte de justice des places dans l'administration et des grades dans l'armée. Leurs exigences trouvaient un appui dans la Cour de Monsieur, dans l'action journalière du favori sur l'esprit du Roi et même dans les inclinations secrètes du Monarque.

L'armée qui n'était pas moins lasse de combats que le reste de la nation avait abandonné son général et l'avait forcé ainsi à l'exil. Je crois qu'elle eût adopté franchement la cocarde blanche si le Roi se fût jeté dans ses bras et eût confié à sa loyauté la conservation de sa personne et celle des institutions. Mais les étrangers qui redoutaient l'énergie militaire de la France, inspirèrent à Louis XVIII de la défiance contre une armée si dévouée naguère à Napoléon. On ne calcula pas que [140] la défiance engendre les mécontentements et qu'une armée mécontente est le plus terrible élément de discorde qui puisse exister au sein d'un pays. Il fallait ou se l'attacher ou la licencier. On ne fit ni l'un ni l'autre. On l'éloigna de la personne du roi, comme on l'avait éloignée de son cœur. Les grades vacants furent donnés à des émigrés, les Gardes du corps furent recrées et on ressuscita les Compagnies rouges supprimées depuis le Ministère du Comte de Saint-Germain. Chez un peuple ivre d'égalité, non seulement on établit des corps spéciaux de jeunes officiers sortis des anciennes familles nobles, mais on leur accorda le privilège d'être admis dans les régiments avec des grades acquis sans combattre et au détriment de vieux militaires qui avaient assisté à vingt batailles. Chaque Cavalier, dans les compagnies rouges, recevait un brevet de Lieutenant, chaque Brigadier un brevet de Capitaine. Les Maréchaux de Logis avaient le rang de Chef d'escadron et ses Sous-lieutenants celui de Lieutenant-colonel.

Les Généraux façonnés par Napoléon au métier de courtisan l'eussent volontiers continué dans la nouvelle Cour, s'ils y avaient trouvé les égards et la considération auxquels ils étaient habitués. Souvent, ils furent reçus avec froideur et quelquefois avec dédain. Leur vanité blessée les changea en ennemis. [De ces différentes causes naquirent des susceptibilités qui se changèrent bientôt en mécontentement, puis en dépit et en haine.]

Dans l'ordre civil on vit des prétentions sans nombre surgir tout à coup. Non seulement les nobles qui avaient des titres les reprirent, mais encore le plus petit gentilhomme de province se créa de sa propre autorité, Comte, Baron ou Marquis, et comme les titres féodaux reparaissaient, on crut que la morgue de la féodalité pouvait revenir aussi. Les liaisons de société qui s'étaient formées dans les provinces se rompirent brusquement. La noblesse s'enferma dans son importance nouvelle. Les nobles firent sentir d'avance la supériorité qu'ils espéraient reconquérir et les bourgeois conçurent des alarmes et une vive irritation. La France se trouva divisée en deux camps. Dans le premier, les anciens privilégiés et leur clientèle peu nombreuse, dans le second la masse immense des bourgeois. Malheureusement les Bourbons furent regardés comme les chefs du premier camp et comme les adversaires du second.

Toutefois les tristes conséquences des fautes commises ne se développèrent que peu à peu. Au retour du Roi, [la joie causée par] la paix après tant de sang répandu, était enfin proclamée et des institutions libres remplaçaient le despotisme militaire. L'esprit des uns se sentait disposé à la confiance, celui des autres à la résignation.

J'ai fait entrevoir précédemment que j'avais le désir d'entrer dans l'administration. J'étais arrivé à l'âge de la force et à celui de la maturité de la raison. Je souhaitais témoigner par mes actions mon attachement à ces princes qui étaient depuis mon enfance l'objet de mon culte. Je sentais aussi le besoin d'être utile à mon pays, actuellement que le motif qui m'avait éloigné des affaires n'existait [141] plus. M. de Blacas qui avait épousé la fille de Mme de Monsoreau, ma cousine ¹⁶², parla de moi à l'Abbé de Montesquiou. Celui-ci me proposa au Roi pour la Préfecture de Maine-et-Loire et je fus nommé au mois de juin 1814 ¹⁶³.

Vers cette époque le roi voulut bien admettre la famille de M. de Malesherbes à lui présenter son hommage en audience particulière. Nous nous réunîmes tous dans le salon voisin de son cabinet. Je n'oublierai jamais l'impression que me fit Louis XVIII lorsqu'il vint nous recevoir. Nous vîmes sortir du cabinet du roi une masse énorme traî-

¹⁶² Marie Charlotte Lallemand de Nantouillet, 1760-1818, mariée le 3 avril 1778 à Yves Marie du Bouchet de Sourches comte de Montsoreau.

¹⁶³ Le 18.

nant les pieds et se dandinant ; cette masse était surmontée d'une tête belle et noble, mais qui s'était donné une physionomie toute théâtrale. Le roi s'avança la main sur le cœur, les yeux élevés au ciel et nous dit quelques mots parfaitement bien tournés et débités de l'air le plus sentimental. On ne pouvait douter qu'il avait préparé son rôle à l'avance. [Nous nous retirâmes avec reconnaissance de la bonté particulière qu'il nous avait témoignée et en emportant de plus la conviction que le Roi serait un excellent comédien].

[141]

Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.
LIVRE PREMIER.
Les mémoires de mon père

VI

Hervé de Tocqueville Préfet du Maine et Loire

Les raisons de la nomination. La Vendée : Chouans et Vendéens, les acheteurs de biens nationaux et les autres. La visite du duc d'Angoulême à Angers. La Petite Église. La division politique des habitants de la Vendée entre royalistes et républicains, habitants des campagnes et habitants des villes. Éloge des Vendéens. La collusion du ministère et des entrepreneurs. Le système carcéral de Fontevault, propositions de réforme du système. Hervé de Tocqueville reçoit la légion d'honneur. Le débarquement de Napoléon.

[Retour à la table des matières](#)

Ma nomination à la Préfecture de Maine-et-Loire avait pour motif de satisfaire les Vendéens en leur donnant pour Préfet un petit-fils du défenseur de Louis XVI. Je ne sais cependant s'il était très politique de confier l'administration d'un pays divisé par les souvenirs de la guerre civile à un homme entièrement neuf dans les affaires. Les fonctions de Préfet embrassent deux parties distinctes, l'administration et le gouvernement. J'étais propre à l'administration par la tournure de mon esprit, mon goût du travail, ma facilité et l'activité dont la nature

m'avait doué mais le gouvernement est une science qui ne s'acquiert que par l'expérience. Ne devait-on pas craindre qu'arrivant pénétré des sentiments de toute ma vie, je tinsse difficilement une balance exacte entre le parti que je regardais comme le mien et celui qui lui avait été opposé. J'ai prouvé d'ailleurs pour les Vendéens une estime qui allait jusqu'à l'admiration.

Heureusement qu'au milieu de préventions si difficiles à surmonter, se trouvaient dans mon âme une équité naturelle et un grand désir d'être juste.

[142]

Je débutai par une circulaire aux maires, où se trouvaient deux phrases qui semblaient autoriser l'imputation qu'on n'envoyait un Préfet qu'aux Vendéens seulement, on y trouvait ces mots :

« Combien je suis honoré du choix que S. M. a bien voulu faire de moi pour administrer un pays qui a donné dans tous les temps des marques si éclatantes de dévouement à la cause de la royauté », et plus loin : « le peuple de vos campagnes a beaucoup souffert de nos troubles. Victime comme eux de la Révolution, je saurai apprécier leur sacrifice. »

Cette circulaire annonçait du reste une administration ferme et, en effet, j'étais très décidé à surmonter les résistances quelles qu'elles fussent, celles des Vendéens comme celles des autres. Je disais aux maires :

« S'il était possible, Messieurs, que vos exhortations ne fussent pas écoutées, vous devez vous souvenir que vous êtes magistrats, et que la loi met en vos mains les moyens de répression convenables. Nous sommes tous solidairement responsables de la tranquillité du département. Vous devez faire vos efforts pour prévenir les troubles ; mais quand ces efforts ont été infructueux, savoir déployer la fermeté nécessaire. Je vous invite, Messieurs, à vous pénétrer d'une vérité ; c'est que la tranquillité n'est jamais compromise que par la faiblesse ou l'insouciance des magistrats chargés de veiller à sa conservation. »

En arrivant à Angers je fus entouré par les officiers Vendéens ravis d'avoir enfin un administrateur qui partageât leurs sentiments et leurs opinions. Ils furent l'objet de toutes mes prévenances. Je m'y sentais porté par inclination et aussi par la politique que je croyais la plus sage, celle de gagner leur confiance pour les dominer ensuite. Cependant ils ne tardèrent pas à me causer, comme on le verra un peu plus loin, de grands embarras. Je reçus poliment mais froidement les personnes restées étrangères à la Vendée. Cette répartition de mes affections se montra peut-être un peu trop à découvert dans un pays où les partis opposés ne s'étaient pas bornés réciproquement à une stérile haine mais avaient combattu les uns contre les autres. Le plan de conduite que j'adoptai eût pu être bon si la marche du gouvernement avait été franchement royaliste, groupant autour de lui tous ses amis pour intimider ses ennemis ; mais avec un ministère flottant entre des systèmes contraires, ou plutôt qui n'avait pas de système arrêté et qui ne donnait point de direction à ses subordonnés, un homme froid et impassible eût mieux convenu que moi au département de Maine et Loire.

Toutefois, mon administration a été constamment juste pour les hommes de tous les partis. J'accordais de longues audiences où je m'étais fait une loi que j'ai suivie dans toutes mes préfectures de ne jamais témoigner ni impatience ni ennui. Ce que l'on a pu reprocher à mon administration dans le Maine et Loire ce n'est pas la partialité du magistrat, mais la préférence d'égards envers plusieurs personnes.

La population du Maine-et-Loire se divisait en trois classes bien distinctes.

Les Vendéens qui occupaient la rive gauche de la Loire et les Chouans qui habitaient au nord-ouest du Département composaient la première partie. La seconde comptait dans ses rangs tous les hommes qui s'étaient battus contre les Vendéens, les acquéreurs de domaines nationaux enrichis de leurs dépouilles, et en [143] général les bourgeois, et la plupart des habitants des villes et des bourgs ; la troisième classe restée étrangère aux deux autres en obtenait peu de considération.

Les contrées vendéennes avaient formé une espèce de République militaire sous des chefs de leur choix à qui elles accordaient une

confiance absolue. Les paysans se levaient et marchaient, combattaient et déposaient les armes à la voix de leurs chefs. La plupart de ceux-ci étaient des gentilshommes. J'ai dit la plupart, car j'en ai vu qui appartenait à une classe inférieure, tels que le Capitaine Tranquille qui exerçait une très grande influence sur la chouannerie du Nord du Département, et un nommé Cabbi, chirurgien de village, qui avait contribué au gain d'une bataille. Le peuple respectait les nobles, mais n'avait pas pour eux ce respect servile qu'on remarquait avant la Révolution dans d'autres provinces. Le paysan Vendéen était soumis à son seigneur, sous certaines conditions ; la première consistait à en être traité avec égard presque avec familiarité, la seconde à partager franchement ses opinions sans craindre de les énoncer et de s'exposer avec lui aux dangers qui pouvaient en résulter. Le gentilhomme qui eût hésité tombait dans un mépris qu'on ne lui dissimulait point : « *C'est un Pataud* », disaient les Vendéens ; terme de dérision par lequel ils désignaient les ennemis de leurs causes et même les indifférents.

Malheureusement, les contrées vendéennes ne purent jamais s'entendre pour obéir un chef unique et suivre une impulsion uniforme. On conçoit que des chefs revêtus d'une dictature absolue dans leur district par le choix de leurs concitoyens ne voulussent sacrifier aucune portion de leur autorité. D'ailleurs il leur fallait souvent pour la conserver suivre les volontés de la masse qu'ils menaient au combat car le Vendéen n'était pas discipliné comme le soldat de ligne qui exécute sans réfléchir les mouvements que son officier lui ordonne. Ces paysans raisonnaient leur obéissance et souvent les expéditions étaient dirigées par un motif d'utilité locale plutôt que vers un but d'utilité générale. De plus la rivalité des chefs entre eux et leurs jalousies les empêchaient de se secourir mutuellement. À ce défaut d'ensemble doivent être attribués tous les revers de la Vendée.

Lorsque j'arrivai dans le département du Maine-et-Loire, les districts Vendéens reconnaissaient encore des chefs dont la voix était très puissante sur eux. M. d'Andigné ¹⁶⁴ possédait un grand pouvoir sur les Chouans du bord du département. Homme de courage et de résolution, il avait mérité les défiances de Napoléon qui l'enferma successivement dans plusieurs prisons d'État d'où il parvint toujours à s'échapper. Mais sa vanité et sa jactance lui firent tort auprès du gouverne-

¹⁶⁴ Louis-Marie-Antoine-Auguste d'Andigné de La Blanchaye, 1765-1857.

ment du Roi. M. d'Autichamp exerçait une véritable puissance dans l'arrondissement de Beaupréau où les officiers et les chefs de paroisses avaient tous servi sous ses ordres. Celui-ci ne ressemblait en aucune manière au précédent. Souple, insinuant, rempli d'ambition, il ne manquait pas de courage personnel, mais il était dénué [144] entièrement de courage politique. On en verra la preuve lorsque je parlerai des événements du 20 mars ¹⁶⁵.

Le Poitou était divisé entre M. de Suzannet ¹⁶⁶ et la famille La Rochejacquelin.

Les Vendéens avaient toujours évité d'avoir, des rapports avec les administrations impériales qu'ils haïssaient et c'était chose curieuse de les voir abonder dans les salons d'une préfecture. J'espérais les habituer peu à peu à l'idée de la subordination envers une autorité centrale émanée du pouvoir souverain. Je voulais qu'ils s'accoutumassent à regarder le préfet du Roi comme leur chef naturel, afin que, dans un moment de danger, la puissance acquise à ce préfet fit marcher les affaires avec ensemble et paralysât l'effet des jalousies jadis si funestes. Le temps m'a manqué pour savoir si mon plan eût obtenu quelque succès. Toutefois, j'avais déjà commencé à les façonner à l'obéissance. Le paysan vendéen, quoiqu'ayant l'âme très élevée, supporte cependant avec impatience comme tous ses semblables le fardeau des contributions.

Il avait profité de la confusion qui avait suivi la chute du gouvernement impérial pour cesser de les acquitter ; il ne pouvait se persuader qu'un arriéré dû à l'empire put être exigé par la Restauration. Cependant, les besoins de l'État étaient pressants ; j'en appelai à leur honneur, à leur fidélité, à leurs anciens sentiments. Mes remontrances accompagnées de quelques actes de sévérité, en petit nombre, obtinrent un plein succès et je réussis à faire rentrer trois cent mille francs de contribution arriérées dans le seul arrondissement de Beaupréau.

J'étais à Angers depuis huit jours seulement lorsque je reçus la nouvelle que M. le Duc d'Angoulême venait visiter le département. Aussitôt que le bruit de sa prochaine arrivée se fut répandu les officiers Vendéens se formèrent en corps de cavalerie sous les ordres de M. d'Autichamp dans l'intention de servir d'escorte au Prince. Ce ras-

¹⁶⁵ Début du règne des Cent-Jours.

¹⁶⁶ Pierre Jean Baptiste Constant, comte de Suzannet, 1772-1815.

semblement fut vu d'un fort mauvais œil par la garde nationale d'Angers. Les Vendéens et les habitants d'Angers s'étaient tirés des coups de fusil pendant la guerre civile. La ville avait été assiégée deux fois par l'armée vendéenne et l'irritation laissée par ces événements existait encore [excitée dans le parti républicain par le dépit que lui donnait le triomphe de ses adversaires]. Le maire de la ville, homme très modéré [sans avoir des opinions très royalistes] dans ses opinions politiques et d'ailleurs rempli de bonnes intentions, se hâta de m'instruire de la disposition des esprits. Il craignait une collision entre la cavalerie Vendéenne et la garde nationale lorsque ces deux troupes se réuniraient pour aller au-devant du Prince. Mon embarras fut extrême. Arrivé récemment je n'avais pu acquérir d'influence personnelle. Je ne possédais que celle qui s'attachait à mon titre de préfet bien peu considéré par les Vendéens. Le Maire me dit que si le corps de cavalerie qui se formait voulait prendre l'uniforme de la garde nationale, l'accord se rétablirait et même que toutes les traces des anciennes divisions se trouveraient effacées. Mais comment persuader à des Vendéens de revêtir un uniforme qu'ils avaient en horreur et contre lequel ils s'étaient battus pendant dix ans ? La [145] proposition que je leur fis à ce sujet fut nettement refusée. Je vis que si j'insistais, ils se retireraient et que toute espérance d'obtenir plus tard leur confiance, serait perdue pour moi. [Si j'avais employé l'autorité, ils se seraient tous retirés, mais je les aurais privés ainsi de l'avantage d'entourer un Prince de cette Royale famille pour laquelle ils avaient versé leur sang.]

Je pris un moyen terme qui ne satisfît personne, ainsi que cela arrive presque toujours. Je consentis que la cavalerie gardât son uniforme vert, mais je lui prescrivis de prendre le collet et les parements rouges de la garde nationale.

Le Duc d'Angoulême devait faire son entrée dans le département par Saumur. J'allais au-devant de lui avec M. d'Autichamp et M. d'Andigné. Ce dernier fut très mal reçu, une tournée faite récemment dans les communes qui le reconnaissaient pour chef, avait été l'occasion d'une espèce d'ovation ; on a prétendu [même] qu'il ne s'était pas refusé à entrer sous le dais dans les églises. Le Prince le sut et se sentit blessé qu'un sujet eût accepté des honneurs réservés à la famille royale. J'ai vu le pauvre d'Andigné presque fou de douleur du mauvais accueil de Monsieur le Duc d'Angoulême. Mais comme il était

rempli d'honneur et de loyauté, le dépit ne l'a point éloigné de son devoir ni au 20 mars, ni à la révolution de juillet. Je crois que M. D'Autichamp ne l'avait pas servi en ami.

Le Prince reçut à Saumur, Chevaliers de Saint-Louis, le Général Lefebvre Desnouettes ¹⁶⁷ et le Général Lyons ¹⁶⁸. À genoux l'un et l'autre devant lui, ils prononcèrent, la main haute, le redoutable serment exigé de ceux que le souverain revêt des insignes d'honneur et de la vertu militaire. Quelques mois après le Général Desnouettes se mit à la tête d'une bande de révoltés. Le Général Lyons resta fidèle.

Monsieur le Duc d'Angoulême demeura un jour à Saumur et se dirigea ensuite vers Angers. Je l'y précédai afin de lui préparer son logement à la préfecture et de le recevoir à la porte de la ville. Lorsqu'on fut prévenu de son approche, la garde nationale, malgré l'ordre contraire, se porta à l'extrémité du faubourg. Ce mouvement se fit avec une telle rapidité que je ne l'appris qu'au moment où il n'était plus temps de la faire rétrograder. La cavalerie composée des officiers Vendéens stationnait un peu en avant de la garde nationale. Lorsque M. le Duc d'Angoulême aperçut cette cavalerie, il monta à cheval et s'avança escorté par elle. Arrivé devant l'endroit où la garde nationale était en bataille, celle-ci au lieu des acclamations auxquelles on s'attendait cria : « *À bas les Chouans* » et croisa la baïonnette. Le Prince irrité à l'excès d'une si étrange réception, s'emporta jusqu'au point de dire à la cavalerie : « *Chargez ces B..... là !* » Heureusement, M. d'Autichamp garda son sang-froid. Il répondit au Prince : « *Je n'ordonnerai la charge que si votre Altesse m'en donne l'ordre positif.* » Les chefs s'abouchèrent et enfin après quelques explications et un peu d'hésitation, la garde nationale ouvrit ses rangs et le Prince put continuer sa marche.

[146]

Tandis que ceci se passait à l'entrée du faubourg, j'attendais le Prince, avec le corps municipal, à la porte de la ville pour le haranguer. Nous ignorions ce qui venait d'avoir lieu, il écouta avec beaucoup de bonté un discours très court que je lui adressai et dont les paroles faisaient alors contraste avec l'événement qui l'avait si fort irrité. Il reprit bientôt son calme accoutumé, il me raconta froidement ce

¹⁶⁷ Charles Lefebvre-Desnouettes, 1773-1822.

¹⁶⁸ Jean Dieudonné Lion, 1771-1840.

qui était arrivé. On peut imaginer combien j'en fus troublé, cette collision n'eut du reste aucune suite. La garde nationale prit son service auprès du Prince et les officiers Vendéens ne reparurent plus en corps.

Monsieur le Duc d'Angoulême demeura trois jours à Angers, il y fut reçu avec enthousiasme. Je ne sais quel était le fond des cœurs. On remarque presque toujours de l'enthousiasme dans les circonstances mémorables. Les gens satisfaits sortent alors de chez eux et applaudissent, les mécontents s'abstiennent de paraître. Toutefois, l'accueil qu'on fit au Prince parut l'expression sincère des espérances qui à cette époque remplissaient tous les esprits. Le gouvernement n'en garda pas moins rancune au département de la faute commise par la garde nationale d'Angers. Les journaux, alors soumis à la censure, reçurent la défense de rendre compte du passage du Prince dans le département.

Son séjour donna lieu à quelques circonstances qui me sont personnelles et que je vais raconter.

M. le Duc d'Angoulême me demanda à Saumur un mémoire sur le département que j'administrais. Il exigeait ainsi un compte rendu de tous les préfets chez lesquels il s'arrêtait. Son but était de se procurer des notions exactes sur les provinces qu'il avait parcourues. Je lui témoignais la crainte de ne répondre qu'imparfaitement à ses désirs parce que je n'avais été installé à Angers que depuis dix-sept jours. Heureusement mes chefs de bureaux étaient habiles et instruits. Je leur fis une note des documents raisonnés qu'ils devaient me fournir ; ils me furent remis le lendemain, et je composai en deux jours un mémoire qui contenait sur le département de Maine-et-Loire tous les renseignements que M. le Duc d'Angoulême pouvait désirer. Le Prince fut aussi étonné que satisfait. Rien ne plaît plus aux Princes que d'exécuter pour leur plaisir ce qu'ils regardent presque comme impossible. Cet effort leur semble l'hommage le plus flatteur rendu à leur supériorité. Je n'avais eu que le mérite du discernement éclairé dans le choix des matériaux et celui d'une rédaction claire. Ce mémoire fut néanmoins l'origine de la bienveillance particulière que M. le Duc d'Angoulême m'accorda pendant plusieurs années et dont je perdis une partie, comme on le verra plus tard, en me trouvant dans une autre circonstance hors d'état de faire l'impossible. De mon côté je m'attachai sincèrement à ce Prince. Outre les sentiments que je nourrissais depuis mon enfance pour la famille Royale, et qui se concentraient naturelle-

ment sur l'héritier du Trône, j'avais conçu une véritable amitié pour le Duc d'Angoulême et j'osais quelquefois me persuader qu'il m'accorderait un peu de retour. Avec cette simplicité et cette bonne foi que je n'ai que trop portées dans mes relations politiques, je m'imaginai que les princes, comme les autres hommes, étaient susceptibles d'apprécier l'amitié et de l'éprouver eux-mêmes. J'oubliais qu'ils sont entourés de trop de vices pour croire à un sentiment pur, et trop élevés pour ne pas penser que tout leur est dû. [Le dévouement qui part du cœur ne saurait percer cette [147] double cuirasse qui enveloppe leur âme]. Le mépris des hommes et la persuasion profonde de leur propre importance enveloppent leur âme comme d'une double cuirasse que le dévouement qui part du cœur ne saurait percer.

M. le Duc d'Angoulême voulut bien me recevoir plusieurs fois en audience particulière ; j'en profitai pour lui parler des intérêts du pays que j'administrais. Je l'entretins particulièrement d'une secte religieuse qui existait dans quelques départements de l'Ouest, et notamment dans celui de Maine-et-Loire. Cette secte désignée sous le nom de Petite Église, ne reconnaît pas le Concordat de 1802, et refuse l'obéissance aux évêques nommés en vertu de ce concordat, et aux prêtres institués par eux. Lorsque la Petite Église domine dans une commune, l'église paroissiale reste vide et le curé se trouve sans ouailles. L'office divin est célébré en plein champ ou dans une grange par un prêtre [schismatique/dissident] sans pouvoirs, qui, sans autorisation du supérieur ecclésiastique, dit la messe et distribue les sacrements. Rien ne justifiait ce schisme puisque la religion catholique était pratiquée et honorée par le gouvernement. Les dissentiments en matière religieuse deviennent toujours une cause de désunion et trop souvent de haine et je dis à M. le Duc d'Angoulême que j'emploierais toute mon influence pour faire rentrer les dissidents sous la discipline des pasteurs légitimes. La réponse que me fit ce Prince est trop remarquable pour que je ne la consigne pas ici : « *Allez-y très doucement, me dit-il, avec la Petite Église, le Roi la tolère.* » Je fus frappé d'étonnement et je me suis demandé pourquoi Louis XVIII protégeait ces insensés qui, par un excès de scrupule, se mettaient en dehors de l'Église catholique, et exerçaient leur culte en cachette lorsque la religion était hautement favorisée. Il m'a été impossible de me l'expliquer. [Je n'ai pu trouver d'autre motif à cette faveur accordée par Louis XVIII à la Petite Église que son ressentiment contre le Pape Pie

VII qui était venu sacrer Bonaparte et sa haine contre les institutions que la Révolution avait produites.] Le roi leur aurait accordé sans doute moins de faveur s'il avait su qu'ils faisaient dépendre de la cérémonie du sacre l'obligation de la reconnaître et de lui obéir. [Il aurait sans doute changé de sentiment à l'égard de la Petite Église s'il avait su que ces sectaires ne voulaient le reconnaître lui-même pour Roi que quand il aurait été se faire sacrer à Reims.]

[148]

À l'époque où j'arrivai à Angers, les Lanciers rouges de la Garde s'y trouvaient en garnison ¹⁶⁹. Ils étaient commandés par le Lieutenant-général Édouard Colbert ¹⁷⁰. Celui-ci donna un grand repas auquel je fus invité ; on y porta les santés de tous les membres de la famille Royale. Celles du Roi et de M. le Duc d'Angoulême furent accueillies froidement, mais quand on arriva au toast de M. le Duc de Berry, les têtes s'électrisèrent et il eut une acclamation franche et unanime. J'ai dit que les manières militaires de ce Prince plaisaient à l'armée. Quelque temps après, le Maréchal Ney vint à Angers pour inspecter les Lanciers Rouges. Aussitôt, que je le sus arrivé, je m'empressai d'aller lui présenter mes hommages. Je connaissais beaucoup le Général Grouchy que je savais lié avec lui. À cette époque, Grouchy témoignait du mécontentement. Sous l'empire il était Colonel général des

¹⁶⁹ Le 2^e régiment de cheveu-légers lanciers de la Garde impériale est un [régiment de cavalerie légère](#) de la [Garde impériale](#) créé le [13 septembre 1810](#) par décret de [Napoléon Ier](#). Communément appelés les lanciers rouges ou les écrevisses du fait de leur uniforme à dominante rouge écarlate, ils forment quatre [escadrons](#) de Moyenne Garde issus du [régiment](#) de hussards de la Garde royale hollandaise. En [1814](#), les lanciers rouges de [Vieille Garde](#) affrontent les armées coalisées lors de la [campagne de France](#), tandis que les escadrons de [Jeune Garde](#) se battent en [Belgique](#). [La Rothière](#), [Montmirail](#), [Arcis-sur-Aube](#) et [Saint-Dizier](#) sont le théâtre de multiples charges des « écrevisses » de Colbert.

Pendant la [Première Restauration](#), le régiment devient le « Corps royal des cheveu-légers lanciers de France » et est ramené à quatre escadrons. Sous les [Cent-Jours](#), il reprend rang dans la Garde impériale et se voit adjoindre l'escadron des [lanciers polonais](#) de l'[île d'Elbe](#). Les lanciers rouges sont présents aux [Quatre Bras](#) et à [Waterloo](#) où Colbert, le bras en écharpe, mène ses cavaliers à la charge sur le plateau de Mont-Saint-Jean. Après la seconde abdication de [Napoléon](#) et le [retour des Bourbons](#), le régiment est définitivement dissous le [30 août 1815](#).

¹⁷⁰ Pierre David Édouard de Colbert-Chabanais, 1774-1853.

Dragons, on lui ôta à ce titre pour le donner à un Prince du sang en lui laissant celui de Major général et il avait été fort blessé de ce changement. J'avais à cœur de pénétrer dans la pensée intime du Maréchal. Je crus y parvenir facilement en lui parlant de Grouchy.

Après quelques minutes d'une conversation indifférente je lui dis : « *Monsieur le Maréchal, j'ai l'avantage de connaître beaucoup un Général qui a celui d'être lié avec vous* » ; je lui nommai Grouchy et je lui racontai que nous nous étions beaucoup vus à la campagne, que nous avions souvent chassé ensemble et j'ajoutais que j'avais appris avec peine qu'il s'était passé certaines choses qui lui avaient donné du mécontentement. Le Maréchal me répondit brusquement : « *Je le crois bien. Il y a des choses qu'on ne saurait supporter.* » Je conclus de cette réponse que le Maréchal croyait avoir personnellement à se plaindre par quelque raison que j'ignorais et j'augurai dès ce moment que les Bourbons ne trouveraient pas en lui un serviteur zélé.

J'aurais dû peut-être rendre compte au gouvernement de cette conversation. Je la gardai pour moi seul par la crainte d'exciter des défiances prématurées entre la [149] famille royale est un de nos plus illustres généraux. Le Maréchal ne resta que 48 heures à Angers. Il répondit très froidement aux politesses que je lui fis. On lui avait sûrement dit que j'étais un partisan très prononcé de la Restauration ; nous ne pouvions nous entendre.

Les Lanciers Rouges ne restèrent pas longtemps à Angers. Ils furent remplacés par un régiment d'infanterie de ligne qui avait pour Colonel un Bordelais nommé Lafitte. Ce Gascon se disait ami de la Restauration et il mettait aux arrêts de rigueur un pauvre Lieutenant qui s'était avisé de faire des couplets en l'honneur de Louis XVIII. Après le 20 mars, le Colonel Lafitte arracha sa croix de Saint-Louis en présence de son régiment et l'attacha à la queue d'un chien.

On avait fait contre moi je ne sais quelle dénonciation à l'Abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur. Je reçus une lettre écrite de sa main, où il me mandait que mes ennemis m'accusaient de pousser à la réaction. Il n'entraît d'ailleurs à cet égard dans aucune explication, de sorte que je n'ai jamais pu approfondir entièrement les motifs qui avaient mis en émoi l'indolence de son Excellence. Le Général Comte Rully suivit de près la lettre du ministre. Sous le prétexte d'une inspection d'armes de guerre il avait une mission d'observation cachée.

Il vint me voir aussitôt qu'il fut arrivé à Angers. Ce général était homme d'esprit, on pouvait causer avec lui et nous nous parlâmes réciproquement avec franchise. Je lui montrai la lettre du ministre et le priai de me faire pénétrer, s'il le pouvait, dans son obscurité. Je crus comprendre qu'on craignait que je ne fusse trop Vendéen. Le Général Rully me cita comme preuve de conviction la phrase de ma première circulaire aux maires dont j'ai parlé plus haut.

Ce que j'entrevis le plus clairement dans les communications du Général, c'est que les bons amis de la Restauration, qui la livrèrent quelques mois plus tard, étaient déjà parvenus à inspirer au gouvernement de la défiance contre la Vendée. On craignait l'esprit d'indépendance des Vendéens. On redoutait leurs exigences et leur organisation faisait peur à ce gouvernement timide et vacillant que la première Restauration s'était donné. La suite de ses *Mémoires* fournira plus d'une preuve de cette défiance et des funestes conséquences qu'elles produisirent. J'expliquai au Général Rully le système que j'avais adopté pour gagner la confiance des Vendéens afin de pouvoir vaincre ensuite avec facilité les résistances qu'ils opposeraient aux volontés du Roi.

Dans tous les Départements que j'ai administrés j'ai regardé comme mon premier devoir de visiter en détail les arrondissements et les cantons.

Je ne tardai pas à parcourir l'arrondissement de Beaupréau, cette terre classique de la fidélité où chaque maison, où chaque buisson, rappelle un souvenir. M. d'Autichamp qui venait d'être nommé commandant du département de Maine-et-Loire, m'accompagna. À peine sortis des Ponts-de-Cé on se trouve sur un champ de bataille. Ce fut là qu'une armée républicaine battue et enveloppée de toutes parts [150] par les Vendéens fut obligée de se précipiter dans la Loire ¹⁷¹. À Che-

¹⁷¹ Lors des insurrections royalistes et la guerre de Vendée, tout l'Anjou fut concerné. De très nombreux massacres furent commis contre des soldats de la Vendée et les civils. L'ensemble des exactions fit, entre 1792 et 1801, de plusieurs dizaines de milliers à peut-être plus de 100 000 victimes. La guerre fut particulièrement brutale et meurtrière de l'automne 1793 au printemps 1794. Plusieurs prisonniers furent utilisés en mars et en avril comme boucliers humains aux batailles de Jallais, Chemillé et Saumur. La guerre de Vendée a donné lieu à de telles horreurs menées avec une telle volonté de nettoyer le pays des contre-révolutionnaires, c'est-à-dire, dans les cam-

millé, on me fit voir une ferme devenue célèbre par l'héroïsme d'une jeune fille ; les Républicains s'étaient emparés de cette ferme, et suivant leur barbare usage, ils en égorgaient tous les habitants. Une jeune fille revenait du travail des champs. Un soldat plus humain que les autres lui cria :

« N'avance pas, tu périrais comme tes parents. »

« Non, répondit-elle, je veux mourir avec eux » et elle s'élança dans la ferme où elle trouva la mort qu'elle bravait. Entre Chemillé et Cholet on montre un petit champ où La Rochejacquelin reçut d'un soldat qu'il poursuivait la balle qui mit fin à sa vie. Le héros reposait dans le même champ sans qu'aucun monument indique l'endroit où ses restes sont inhumés.

Les traces de la guerre civile n'étaient pas encore disparues. À côté des maisons nouvellement bâties on voyait les ruines des maisons incendiées. Du plus loin que les habitants apercevaient mon cortège, ils se groupaient sur ses ruines, hommes, femmes et enfants et ils criaient : *Vive le Roi !* Puis quand M. d'Autichamp passait, *Vive Monsieur d'Autichamp, Vive la noblesse.* Chemillé avait pour maire un des chefs Vendéens les plus distingués, M. Soyer. Cet homme aussi modéré que brave portait une blessure à la poitrine reçue dans une bataille et qu'on n'avait jamais pu guérir.

Je visitai dans le plus grand détail les fabriques de cotonnades de Cholet, la majorité des habitants de cette ville ainsi que ceux des autres villes du département ne partageaient pas les opinions vendéennes, cependant la garde nationale de Cholet se montra empressée et bienveillante. Le maire était fort dévoué à la cause royale. Je ne puis résister au désir de raconter ici la mort sublime de sa sœur. Cette femme était supérieure d'un couvent de religieuses à Cholet. Les Républicains s'emparèrent de son couvent et conduisirent toutes les religieuses dans un champ voisin pour les fusiller. La Supérieure supplia le commandant de leur laisser le temps d'adresser une dernière prière au ciel. Cette demande fut accordée ; alors les religieuses se précipitèrent à genoux et la Supérieure entonna d'une voix ferme une prière

pages, de la quasi-totalité des habitants, qu'on a pu considérer qu'il s'est agi là d'un véritable génocide, avant l'heure, même si les historiens demeurèrent partagés quant à la question de la terminologie ; notre propos n'est pas d'en décider ici.

que toutes les sœurs chantèrent avec elle. Quand la prière fut finie, la [151] Supérieure se releva et dit d'une voix haute et ferme : « *Actuellement Messieurs, vous pouvez tirer.* » Un instant après, elles avaient cessé d'exister.

Le maire de Cholet me conduisit sur le champ de bataille près de la ville où le courage des Vendéens succomba sous le talent de Kléber et la discipline des vieilles cohortes de la garnison de Mayence. Dans cette bataille, d'Elbée ¹⁷² fut fait prisonnier et Bonchamp ¹⁷³ reçut le coup mortel.

Je passai par Maulévrier, patrie de Stofflet ¹⁷⁴. Toutes les fois que je m'approchais d'une grande commune je trouvais la jeunesse sous les armes. Tous ces jeunes Vendéens semblaient nés pour la guerre. Je m'étonnais de leur air martial, de leur légèreté et de la rapidité de leur marche. Ils franchissaient comme des cerfs les haies et les fossés et j'étais obligé de mettre mon cheval au trot pour les suivre. Les bonnes mœurs impriment ici sur la figure des deux sexes la fraîcheur et la santé ; la population paraît n'être susceptible que de passions religieuses et politiques. Le libertinage et le vol sont inconnus et les habitants ont une telle confiance les uns dans les autres que les portes des maisons n'ont point de serrures. Elles ne ferment qu'au loquet. J'ai eu l'occasion de voir des curés qui avaient accompagné leurs paroissiens dans toutes les batailles et les avaient suivis à Granville, à Dol et au Mans. Quand les paysans d'une paroisse partaient ils étaient toujours précédés de leur curé la croix à la main. Ce fut un curé qui décida le gain de la bataille de Dol. Les Vendéens pliaient, un prêtre s'élança au milieu des Républicains, plante la croix dans leurs rangs, ses paroissiens ne veulent pas laisser profaner le signe sacré de la Rédemption, ils font un effort prodigieux et la ligne des Républicains est rompue.

Ces prêtres guerriers ressemblaient peu aux ecclésiastiques dont la carrière est toute pacifique. Leur tête haute, l'assurance de leur maintien, leur ton décidé contrastaient avec l'air timide et réservé des autres prêtres, et ils paraissaient encore plus courageux que dévots. Je disais un jour à l'un d'eux :

¹⁷² Marie Joseph Louis Gigost d'Elbée, 1752-1794.

¹⁷³ Charles Melchior Artus de Bonchamps, 1760-1793.

¹⁷⁴ Jean-Nicolas Stofflet, 1753-1796.

« *Monsieur le curé, est-ce qu'en marchant à la tête de vos paroissiens vous ne portiez jamais que la croix ?* »

« *Oh, Monsieur le Préfet, me répondit-il en riant, nous prenions bien aussi quelquefois le fusil.* »

À Beaupréau, je fus reçu dans le vieux château féodal de la Maréchale d'Aubeterre ¹⁷⁵, cette dame était comme la Reine du pays, ou plutôt elle en était la divinité bienfaisante. Elle me recommanda le fils de Cathelineau ¹⁷⁶, premier [152] Général en chef des Vendéens. Dans notre pays d'oubli personne ne pensait à récompenser dans le fils la gloire du père. Je lui fis obtenir une perception qu'il abandonna sans hésiter à l'époque du 20 mars.

Elle était cependant sa seule ressource pour soutenir une nombreuse famille. Nous l'avons vu depuis Capitaine porte-étendard dans le 4^e régiment de la Garde Royale. Mme de Montboissier, notre tante, sollicita pour lui des lettres de noblesse ; tout le monde sait qu'il est mort assassiné dans un souterrain de la Vendée par un peloton de soldats de Louis Philippe ¹⁷⁷.

Le donjon du château de Beaupréau dominait une immense prairie qui était le lieu de réunion ordinaire des soldats Vendéens de l'arrondissement. Lorsque M. le Duc d'Angoulême vint à Beaupréau ¹⁷⁸ il trouva dix mille hommes sous les armes réunis dans cette prairie. À son aspect, un cri unanime de *Vive Le Roi* plus éclatant que le tonnerre partit de la bouche de ces valeureux paysans qui avaient presque tous versé leur sang pour sa cause. De grosses larmes tombèrent des yeux du Prince. Ses opinions étaient alors celle des Vendéens. Mais bientôt on blâma une démonstration de dévouement qui se manifestait d'une façon toute militaire et on en conçut de l'ombrage : « *Comment ne pas redouter, disait-on, une organisation armée si complète ; bonne sans*

¹⁷⁵ Françoise Marie Rosalie de Scépeaux, La maréchale d'Aubeterre, 1742-1816.

¹⁷⁶ Jacques Joseph Cathelineau, 1787-1832.

¹⁷⁷ Hervé de Tocqueville utilise toujours cette graphie, de même, nombre de légitimistes ne l'appelaient que « Philippe », le prénom de Louis étant pour eux réservé à la branche aînée des Bourbons.

¹⁷⁸ Il était allé à Nantes et Beaupréau avant de passer à Angers. (Note d'Hervé de Tocqueville)

doute pour résister à une révolution, mais embarrassante après une Restauration, lorsque le Roi se trouve solidement affermi sur son trône. »

Le malheur des Bourbons a été de n'avoir jamais pu accorder de confiance à ceux qui furent leurs ennemis et de se défier toujours de leurs amis.

Je sortis de l'arrondissement de Beaupréau par Saint-Florent que la magnanimité de Bonchamp a rendu célèbre. Je visitai l'église où cinq mille Républicains furent enfermés destinés à périr par représailles des cruautés inouïes qu'ils avaient exercées dans le pays. Bonchamp expirant demande alors leur grâce, et les Vendéens s'écrièrent : « *Qui pourrait se venger quand Bonchamp pardonne.* » Les Républicains furent mis en liberté après avoir donné leur parole d'honneur de ne plus porter les armes contre la Vendée. Mais à peine ceux qui les gardaient se furent retirés qu'ils montèrent à force de bras une pièce de canon sur la terrasse de l'église de Saint-Florent et tirèrent contre l'armée vendéenne qui défilait sur la rive droite de la Loire.

Je fis aussi plusieurs tournées dans les arrondissements de Baugé et de Segré mais le temps me manqua pour les visiter en détail. L'arrondissement de Saumur exigeait mon attention, ou, pour mieux dire, elle était fixée sur un grand établissement qu'on formait à trois lieues de cette ville. Le gouvernement avait décidé que les anciens bâtiments de l'abbaye de Fontevault seraient transformés [153] en maison centrale de détention. Déjà plusieurs centaines de détenus s'y trouvaient réunis, cependant, une partie des clôtures restait encore à édifier et tout était à faire sous le rapport de l'ordre, de la discipline et de l'économie comme il arrive presque toujours dans les établissements qui se forment sous les auspices du gouvernement. Les architectes, entrepreneurs et directeurs s'occupaient beaucoup plus de leurs profits que du bien public. Chaque jour donnait naissance à de nouveaux abus, mais aussitôt, ils étaient découverts par un ancien bénédictin de l'Abbaye de Fontevault, homme très habile, chef de mon bureau des travaux publics. Je me rendais à Fontevault et j'y mettais ordre. Cette surveillance active et continue devint insupportable au directeur dont elle détruisait les plans de fortune. Poussé à bout, il se plaignit à un sous-chef d'une division du ministère de l'Intérieur avec lequel il était lié. Bientôt après le sous-préfet de Saumur reçut une lettre du ministre qui lui déléguait la surveillance exclusive de la maison de Fontevault.

J'en fus instruit presque aussitôt par le sous-préfet lui-même. Rien n'était plus illégal qu'un pareil ordre et je n'eus pas besoin de prescrire au sous-préfet de ne pas user du pouvoir insolite qu'on voulait lui donner. Je cite ce fait comme une preuve de la collusion qui existait entre les bureaux du ministère de l'Intérieur et les entrepreneurs.

Je profitai de mes fréquents voyages à Fontevault pour étudier le moral des détenus ; je me convainquis que la vie commune imposée aux hommes dans cette prison rendrait impossible toute amélioration morale. Cette vie commune bien dirigée me parut au contraire convenir aux femmes dont l'âme est plus susceptible de recevoir des impressions nouvelles. Je proposai au Ministre un plan de direction pour les femmes détenues qui consistait à confier leur surveillance à des religieuses de l'un des ordres hospitaliers établis en France. Les sœurs ne devaient quitter les détenues dans aucune circonstance de leur vie, leur faire faire leurs prières et conformément aux règlements, diriger et surveiller leur travail ; elles auraient assisté à leurs repas et couché dans leurs dortoirs. Les guichetiers ne seraient jamais entrés dans l'enceinte des femmes à moins qu'ils ne fussent appelés par la supérieure pour faire exécuter ses ordres. Je suis persuadé que l'influence de la religion exercée à tous les moments avec la douceur et la bonté qui caractérisent les sœurs hospitalières, les consolations, et les bons conseils incessamment renouvelés par elles, eussent ramené au bien celles des détenues dont le cœur n'aurait pas été complètement perverti. Le Ministre paraissait disposé à adopter le système que je lui avais soumis. Les événements du 20 mars sont arrivés et ils ont emporté et le préfet et ses plans d'organisation et le ministre lui-même.

Le département des hommes à Fontevault contenait un certain nombre de jeunes gens et même d'enfants que les détenus plus âgés avaient fait descendre au dernier degré de la corruption. On a senti depuis le danger d'une pareille réunion mais jusqu'alors on s'était très peu occupé du moral des prisonniers et les améliorations essayées depuis étaient à peine ébauchées.

Au mois d'octobre, le Roi m'accorda la décoration de la Légion d'honneur. Il se joint à presque tous les événements de ma vie des anecdotes qui peignent les hommes avec lesquels j'ai eu des relations. Lorsque mon oncle alla demander pour moi la croix de la Légion d'honneur à l'Abbé de Montesquiou, celui-ci lui répondit : « Qu'a-t-il besoin de cela ? » Il ne concevait pas qu'un gentilhomme pût désirer

[154] cette décoration, et comme mon oncle insistait : « *Ah ! Je ne demande pas mieux lui dit-il, j'en donne tant qu'on veut* », et puis il oublia et la demande et le solliciteur. Mon oncle en parla à M. Guizot, Secrétaire général du ministère de l'intérieur et ce fut lui qui fit expédier ma nomination.

À cette même époque, le Roi décida que les blessés vendéens recevaient des pensions ou des gratifications suivant la gravité de leurs blessures. Le gouvernement me donna l'ordre d'examiner tous ces blessés de concert avec le commandant du département et le Colonel de gendarmerie. Je partis donc pour les arrondissements de Beaupréau et de Segré accompagné par M. d'Autichamp et M. Noireau, Colonel de gendarmerie. Ce Colonel, qui joua un rôle si important à Angers à l'époque des Cent-Jours ¹⁷⁹, était un homme de 55 ans, d'un caractère à la fois ferme et prudent. Bonapartiste il servait le roi, mais il avait le mérite de ne point s'étendre en protestations de dévouement à l'égard d'un gouvernement qu'il n'aimait pas.

L'examen qui m'était commandé me mit à portée de reconnaître la différence du caractère des Vendéens proprement dits qui habitaient l'arrondissement de Beaupréau et de celui des Chouans qui habitaient l'arrondissement de Segré. Les premiers, anciens soldats des armées vendéennes, en avaient l'esprit, le dévouement et la loyauté ; les seconds ne s'étaient montrés que comme auxiliaires de la Vendée et ils conservaient quelque chose des habitudes de ruses que leur manière de combattre leur avait fait contracter.

Dans l'arrondissement de Beaupréau, nous n'eûmes à reprocher aucun mensonge, aucune feinte, aux blessés que nous visitâmes. Plusieurs se présentèrent devant nous avec des ulcères fort anciens et ils nous avouèrent avec franchise qu'ils étaient dus à des causes étran-

¹⁷⁹ Après des mesures contre-révolutionnaires, un programme proche de l'utopie paysanne (exemption d'impositions indirectes pendant dix ans, suppression des droits du sel, du vin et du tabac) embarrasse le nouveau pouvoir et révèle l'impuissance de la gendarmerie. Le colonel Noireau, en poste à Angers depuis 1797, estime imprudente une répression qui serait dénoncée comme une persécution des royalistes. De fait, la rumeur d'expéditions de gendarmes contre les royalistes agite la région, symptôme d'une mise en cause de l'administration et des méthodes héritées de l'Empire. (Aurélien Lignereux, « *De la chouannerie à la gendarmerie ?* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 114-2 | 2007, 109-119.)

gères à la guerre civile. Nous ne trouvâmes pas toujours la même bonne foi chez les Chouans et nous fûmes obligés à différentes reprises de vérifier la vérité de leurs déclarations.

Le plus grand nombre des blessés de l'arrondissement de Beaupréau se composait de femmes, les hommes avaient été tués. Les blessures de ces femmes étaient presque toutes sur la tête et sur le cou et provenaient de coups de sabre. Je me souviens qu'on me présenta une pauvre jeune fille manchote. Elle avait eu à l'âge de deux ans le poing coupé d'un coup de sabre sur le corps de sa mère égorgée. [155] Chaque jour nous fournissait ainsi de tristes témoignages du malheur des guerres civiles.

L'hiver approchait et les devoirs de société allaient faire partie des obligations du préfet. La société d'Angers était fort agréable. On n'y trouvait point alors cet esprit de jalousie et de dénigrement si commun dans les villes de provinces. Elle comptait plusieurs femmes d'un esprit très remarquable.

Le Premier Président de la Cour Royale d'Angers était M. Portalis, fils du jurisconsulte célèbre, l'un des principaux rédacteurs du Code civil. Chassé par Bonaparte du Conseil d'État à cause de ses liaisons avec l'Abbé d'Astros ¹⁸⁰. Il en avait obtenu ensuite la présidence d'Angers en souvenir des services de son père. M. Portalis était homme d'esprit, honnête homme et même religieux mais il manquait totalement d'énergie politique. Sa grasse personne, sa chair rebondie et blême accusait un défaut complet de ressort moral et on eût pu sentir dès lors qu'il suivrait toujours le vent de la fortune. Nous nous voyions souvent et il me témoignait de l'amitié que je n'ai point retrouvée depuis. Son cœur était droit mais il n'avait pas assez de courage pour être franc.

Nous avions pour Receveur Général M. de Bondy, frère du Préfet, homme d'esprit et de plaisir. Dans une société d'hommes, il était charmant mais il ne pouvait se trouver avec des femmes sans les faire rougir par l'inconvenance de ses propos.

M. Mallet, payeur du département, ne passait pas pour très royaliste parce qu'il se bornait à ses fonctions et parlait très peu. Sa conduite a été des plus honorable au 20 mars et depuis.

¹⁸⁰ L'abbé d'Astros, 1772-1861.

À deux lieues d'Angers habitait la famille Walherant. Le père, vieillard de 76 ans, avait la figure et les goûts d'un satyre. Sa femme était aimable et gracieuse. Ce châtelain possédait un équipage de chasse et ses bois renfermaient des cerfs et des biches. Il m'invita plusieurs fois à la chasse au cerf. Cet exercice me plaisait beaucoup et je conçus la passion qu'il inspire aux princes. Je me rappelle que la chasse était presque toujours conduite par un vieux gentilhomme vendéen, espèce de paysan qui arrivait la pipe à la bouche sur son petit cheval d'allure. Il ne manquait pas de se trouver le premier à la mort du cerf parce que le bois le plus épais ne ralentissait jamais sa marche. Il me raconta qu'il avait eu le corps traversé d'une balle dans la Vendée :

« Qu'est-ce qui vous a guéri ? lui dis-je.

Ma foi, personne, répondit-il ; nous n'avions point de chirurgien, cela s'est guéri tout seul en couchant dans la bruyère. »

Depuis le commencement de l'hiver, jusqu'au carême, je donnai un bal par semaine. Ces bals étaient fort gais, fort animés et se prolongeaient souvent jusqu'au jour. La joie était dans toutes les âmes, la confiance dans tous les esprits. Personne ne pressentait l'orage qui allait bientôt fondre sur la France.

[156]

Le mois de février 1815 fut remarquable par des tempêtes violentes, comme si la grande voix du Ciel eût voulu annoncer les calamités prochaines.

Au commencement du mois de mars, j'allais passer trois jours à la Bonnerie chez le marquis de Coislin. La simplicité et l'obligeance des maîtres de maison et une réunion de personnes aimables rassemblées chez eux, me rendit ce petit séjour extrêmement agréable. Je revenais à Angers le 8 au matin avec cette satisfaction de l'âme que donne à un homme très occupé quelques moments de repos assaisonnés des jouissances de l'esprit.

[156]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
*Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.***
LIVRE PREMIER.
Les mémoires de mon père

VII

Les Cent-Jours

Hervé de Tocqueville organise la résistance du département
~ La situation politique et militaire de la Vendée en mars 1815
~ Une partie importante des dispositions proposées par Hervé de Tocqueville se heurtent au mauvais vouloir ou à la crainte des autorités ~ Celles qui sont retenues ne sont rendues opérationnelles qu'avec retard ~ Il se heurte également à l'incompétence administrative qui mène à l'échec ~ Hippolyte est nommé officier d'ordonnance du duc de Bourbon et les deux jeunes Chateaubriand suivent le roi à Gand ~ Démence stupide ou infâme trahison de M. Rubichon ~ L'organisation de la résistance s'avère impossible et l'avenir s'annonce sous les perspectives les plus sombres ~ Le duc de Bourbon doit quitter la Vendée ~ Les Vendéens déposent les armes avant Waterloo ~ Hervé quitte Angers pour Lannion ~ Le séjour à Lannion et le séjour à Caen ~ L'annonce de Waterloo ~ Considérations sur la politique intérieure de Louis XVIII.

[Retour à la table des matières](#)

J'étais à peine descendu de cheval que M. d'Autichamp entra dans mon cabinet le visage bouleversé et m'annonça que Napoléon était descendu à Cannes avec 900 hommes. Nous raisonnâmes longtemps sur les projets qu'il pouvait avoir. Nous ne pouvions croire qu'il prétendît conquérir la France avec une si petite troupe car nous ignorions

encore les dispositions de l'armée. Le département de Maine-et-Loire se montrait trop royaliste pour que les partisans de Bonaparte l'eussent pris pour un des foyers de leurs intrigues. Leurs manœuvres ne s'y étaient pas développées de manière à nous mettre sur la voie. Toutefois, j'appris plus tard qu'une grande partie des officiers du régiment en garnison à Angers portaient depuis quelques jours la violette, signe de reconnaissance des conjurés ¹⁸¹.

[157]

Les dépêches du gouvernement ne tardèrent pas à me confirmer la nouvelle que M. d'Autichamp m'avait apprise et les journaux en retentirent.

Le 12, je publiai une circulaire aux maires dont les termes énergiques, violents même, me parurent de nature à exalter les esprits. Dans les crises qui menacent le pays d'une commotion violente, le langage de la modération est hors de propos. Il faut se montrer passionné pour exciter les passions des autres. J'évoquais le souvenir déplorable des conscriptions et du sang répandu dans des guerres éternelles. Je tâchais ensuite de réunir contre l'ennemi commun les hommes d'opinions diverses. Je disais aux maires :

« Bannissons à jamais les méfiances que nous pourrions conserver les uns contre les autres. Notre sort, celui de nos familles, est lié au sort de la monarchie. Nul autre que les artisans de crime n'ont d'intérêt que celui de l'ordre et du maintien des institutions que nous tenons de la munificence royale. »

¹⁸¹ Les historiens du floral nous donnent l'explication suivante : « Durant l'exil de Napoléon 1er à l'île d'Elbe, en 1814, les bonapartistes choisirent, comme emblème la violette à cause du dernier message de Napoléon à ses partisans après la capitulation de Paris. Il leur disait qu'il reviendrait avec les violettes. Ils surnommèrent donc Napoléon "caporal Violette", du nom de cette petite fleur qui revient avec le printemps. Des cartes montrant un bouquet de violettes d'apparence candide inondèrent bientôt toute la France. Mais lorsqu'on le scrutait attentivement, le bouquet de violettes révélait les profils de Napoléon, de Marie-Louise et du roi de Rome. Le gouvernement français combattit, par décret et autrement, jusqu'en 1874 toute reproduction de la violette parce que cette fleur était le symbole des bonapartistes. »

Enfin j'annonçais une organisation spontanée des gardes nationales du département. Le gouvernement (et en cela il agissait très sagement), ne voulait du service des Vendéens que sous le nom de garde nationale.

Cette organisation ne présentait aucune difficulté parce que la division du pays en légions, cohortes et compagnies était déjà faite et les officiers désignés conformément aux instructions transmises par le Général Dessoles ¹⁸², Major général de toutes les gardes nationales du royaume.

Le Gouvernement m'annonça la prochaine arrivée de M. le Duc de Bourbon à Angers. Ce prince y descendit en effet à la Préfecture le 14 mars. Je ne l'avais pas attendu pour préparer mon arrêté d'organisation des gardes nationales. Il parut le 15. [Je vais le transcrire en entier parce qu'il présente une image fidèle des pensées qui m'occupaient dans ces graves circonstances ; d'ailleurs il prouve ma sollicitude pour empêcher les réactions auxquelles l'indignation des Vendéens aurait pu donner lieu et qu'il fait pressentir une partie des difficultés dont j'aurai à parler plus tard.]

Le Préfet de Maine et Loire aux habitants du Département :

« Le Roi appelle tous les Français à la défense du Trône et de la patrie. Il faut empêcher l'étranger de venir dévaster vos campagnes et faire peser sur nous son joug de fer. Il nous apporte la guerre civile, la guerre maritime et continentale De toutes parts, les gardes marchent sur le traître qui a osé rentrer sur le territoire français. Nous ne resterons pas en arrière et le dévouement et le courage des habitants égaleront leur inaltérable fidélité. Le Roi envoie pour nous commander un prince de son sang S.A.R Monseigneur Le Duc de Bourbon. Nous suivrons avec joie la bannière des lys, guidés par un descendant de cette race de héros dont l'usurpateur a si lâchement immolé le dernier rejeton. Mais en même temps, [158] habitants de Maine et Loire, ayez l'attitude calme qui convient à la force. Les personnes et les propriétés sont sous la protection des gardes nationales. Qu'aucun excès ne vienne souiller votre dévouement : l'honneur l'exige et le Roi vous l'ordonne.

182

Jean Joseph, Dessolles, marquis, 1767-1828.

À ces causes, nous avons arrêté ce qui suit :

Art 1er : Tous les hommes valides depuis 20 jusqu'à 60 font partie de la garde nationale active.

Art 2 : Ils sont commandés par les chefs de légions et de cohortes et les officiers portés dans les listes déjà dressées. Les chefs de cohortes feront la division des compagnies en escouades, sections et pelotons et mettront à la tête de ces subdivisions le nombre de sous-officiers nécessaires.

Art 3. Il sera formé dans chaque cohorte des Compagnies d'élite destinées à marcher contre l'usurpateur aussitôt que les ordres du Roi l'exigeront.

Art 4. M.M. Les Capitaines feront sur-le-champ les contrôles des personnes de bonne volonté capables de former les Compagnies d'élite.

Art 5. Il sera fait un recensement des armes et des munitions de guerre. Ce recensement sera envoyé à la préfecture le plus tôt possible.

Art 6. Il sera établi des corps de garde dans toutes les communes. Tous les gens sans aveu, dépourvus de papiers en règle seront arrêtés sur-le-champ. Il en sera de même de tous ceux qui se permettront des cris séditieux, ou des provocations à la révolte. Les dits individus seront transférés immédiatement à Angers. Seront aussi arrêtés et désarmés tous ceux qui se porteraient à quelques attentats contre les personnes et les propriétés ou qui provoqueraient aux dits attentats.

Art 7. Toutes les armes, munitions de guerre, poudre, plomb et pierres à fusil, sont mis en réquisition et il est interdit d'en mettre en vente, sans la permission du préfet ou du Général commandant le département.

Art 8. À cet effet les Maires s'occuperont sur le champ de faire un état des ressources du département en ce genre, et ils enverront cet état à la préfecture.

Art 9. Le présent arrêté n'est point applicable à la formation de la garde nationale d'Angers qui reste provisoirement formée en cohorte urbaine comme par le passé.

Fait à Angers le 14 mars 1815 »

Par une lettre particulière j'avais mandé aux sous-préfets d'incorporer dans les compagnies les anciens Vendéens quel que fût leur âge.

M. le Duc de Bourbon était accompagné de M. le Comte de Rully, son premier gentilhomme, de trois ou quatre aides de camp, et d'un avocat nommé M. Rubichon qu'on avait placé près de lui, disait-on, pour suppléer à ce qui manquait de décision à son caractère. Ce M. Rubichon était un homme d'esprit, de peu de jugement et d'une confiance en lui-même qui ne manquait pas de ridicule.

Aussitôt que M. le Duc de Bourbon fut installé à la Préfecture il reçut les hommages des autorités de la ville. M. le Premier Président Portalis, à la tête d'une députation de la Cour royale, lui fit un discours où il exprima le dévouement le plus [159] ardent pour la cause royale et une indignation profonde contre l'entreprise de l'usurpateur.

M. le Duc de Bourbon nous avait appris la défection de Labédoyère ¹⁸³ et l'entrée de Napoléon à Grenoble. On espérait qu'il serait arrêté sous les murs de Lyon par les troupes qui y étaient rassemblées, et dont Monsieur, M. le Duc d'Orléans et le Maréchal Mac Donald avaient été prendre le commandement.

Le 15 au matin, M. le Duc de Bourbon rassembla son Conseil pour aviser aux mesures à prendre. Ce Conseil était composé du Prince, de M. de Rully, de M. Rubichon, de M. d'Autichamp et de moi.

Avant de dire ce qui se passa au conseil, jetons un coup d'œil sur la situation de la Vendée à cette époque.

Les provinces vendéennes pouvaient et devaient servir de citadelle à la légitimité, mais il aurait fallu les préparer d'avance en secret au rôle qu'elles pouvaient être destinées à jouer. On avait proposé au gouvernement de réunir sur divers points de la Vendée des dépôts d'armes et de munitions de guerre mais la défiance inspirée contre les Vendéens prévalut. La Restauration éphémère de 1814 se croyait tellement solide que les précautions à prendre contre le retour possible d'une révolution eussent semblé dérisoires. Ainsi au lieu de multiplier les moyens de défense dans les provinces vendéennes, on s'était efforcé de les désarmer. Un ordre du Ministère m'obligea de publier le 11

¹⁸³ Charles Angélique François Huchet, chevalier puis comte de La Bédoyère, 1786-1815.

février une circulaire qui enjoignait à tous les possesseurs d'armes de guerre d'en faire la remise avant le 1er mars pour tout délai. Elles devaient être payées à celui qui les rapporterait d'après les prix fixés au tarif joint à la circulaire. Ainsi pour désarmer la Vendée on évoquait en même temps et l'obéissance et l'intérêt. Néanmoins, les Vendéens livrèrent très peu d'armes, mais celles qu'ils conservaient, et dont ils n'avaient fait aucun usage depuis beaucoup d'années, étaient en mauvais état. Ils manquaient de pierres à fusil et de balles, et la poudre n'était pas abondante. D'un autre côté le département de Maine-et-Loire qui devait donner le signal de l'insurrection, puisque le Prince y avait fixé son quartier Général, reconnaissait pour chef militaire un homme parfaitement brave de sa personne, mais fatigué de la vie aventureuse et pénible à laquelle les guerres civiles condamnent. M. d'Autichamp n'envisageait pas sans frémir les chances terribles qu'une nouvelle prise d'armes de la Vendée allait ouvrir contre le pays. Tandis que son cœur le portait à aider de son épée et de celles de ses braves la cause de la légitimité, son esprit trop vivement frappé des dangers de l'entreprise, l'entraînait à s'opposer à toute mesure décisive.

Malheureusement pour le moment présent et pour ceux qui suivirent il se rappela qu'il y avait eu entre Fouché et lui des rapports bienveillants et le danger lui parut moindre du côté de la soumission que du côté de la résistance. Ma position personnelle était des plus difficiles. Je savais que la famille royale comptait sur moi [160] comme sur la Vendée. On verra tout à l'heure les efforts que je fis et comment l'impéritie me conduisit au plus épouvantable découragement.

Je me présentai au Conseil réuni par M. le Duc de Bourbon avec un plan complet que je développai. Je voulais d'abord que le Prince prît le titre de Lieutenant-général du Roi dans les départements de l'Ouest. Il était indispensable que ses ordres fussent transmis en vertu d'un titre qui les justifiait. Il me répondit qu'on l'avait fait partir de Paris très brusquement et sans lui donner d'instructions et qu'il ne pouvait prendre aucun titre avant qu'elles lui fussent parvenues, toute autre conduite, disait-il, déplairait au Roi. Ces instructions n'arrivèrent que le 18 mars au matin.

Je demandai ensuite qu'on mit sur le champ toute la Vendée en armes au son du tocsin ; il fallait qu'elle se prononçât ouvertement contre l'usurpation afin de devenir un centre de réunion et d'action. Je

connaissais assez les Vendéens pour savoir qu'ils persévéraient invariablement dans une résolution prise avec éclat. M. d'Autichamp s'écria : « *Si vous faites sonner le tocsin, je ne réponds pas de la sûreté des acquéreurs de domaines nationaux, et vous savez que le Roi défend toute réaction.* »

C'est ainsi qu'on opposait toujours le nom d'un Roi dont le trône croulait, aux mesures que je proposais pour le soutenir. J'insistai et je crus pouvoir affirmer au nom des Vendéens que si on mettait les acquéreurs de biens nationaux sous la garde de leur loyauté, déclarant indigne de l'honneur de servir le Roi tout homme qui se rendrait coupable de violence à leur égard, on éviterait le danger que M. d'Autichamp redoutait. Mais le Prince était trop timide pour adopter un parti vigoureux lorsqu'on lui opposait le nom du Roi devant lequel il me parut être comme terrifié.

Battu sur ces deux premiers points, je développai néanmoins le reste de mon système ; il consistait à fortifier tous les passages de la Loire et à réunir derrière ce fleuve les canons, munitions et armes qui étaient dans les arsenaux de Nantes, Lorient, Rochefort et Rennes, et les poudres des moulins situés près de Tours et de Saint-Jean-d'Angély. Ces dernières opérations ne pouvaient réussir que par une très grande célérité et je demandai au Prince d'envoyer des officiers d'ordonnance avec ordre de faire venir en poste par voie de réquisition tout le matériel des arsenaux. Cette proposition fut adoptée.

Le 16, on prit une mesure dont l'absurdité était facile à comprendre. On arrêta la formation à Blois d'un camp de 12 000 hommes pris par réquisition dans les 12^e 13^e et 22^e divisions militaires. Le nombre en devait être doublé par une quantité égale de soldats de ligne. On croyait affermir par les uns la fidélité des autres. Ce camp était destiné à venir au secours de la capitale. On ne voyait pas qu'on dégarnissait sans profit la Vendée et que le zèle serait inévitablement paralysé par la défection des troupes.

Aussitôt que le gouvernement eut connaissance du débarquement de Napoléon, il ordonna la convocation des conseils généraux, et la réunion au chef-lieu de tous les officiers à demi-solde. La première de ces mesures était excellente, on ne conçoit pas le motif de la seconde. Le danger de rassembler sur un seul point une foule d'officiers dévoués à Napoléon et de mettre en commun toutes leurs passions était

[161] évident ; isolées elles devenaient sans importance, tandis qu'elles ne pouvaient que s'exalter par leur contact réciproque.

On donnait ainsi un noyau et un point de réunion aux mécontents. Dans ces tristes circonstances, la légitimité semblait livrée à deux génies opposés dont l'un la poussait inévitablement à sa perte. Les officiers réunis à Angers montrèrent des dispositions si inquiétantes que M. d'Autichamp prit sur lui de les envoyer à Saumur.

Le Conseil général s'assembla sous la présidence de M. le Comte de la Bourdonnaye qui depuis a joué un rôle si remarquable dans l'opposition royaliste. M. de la Bourdonnaye était connu par son esprit et la fermeté de son caractère. Malheureusement il gâtait ces qualités par un penchant à la moquerie qui lui faisait beaucoup d'ennemis. Mais dans cette circonstance, tous les membres du Conseil général furent unanimes. Deux nécessités dominaient toutes les autres. La première de mettre les armes en état de servir, la seconde de se procurer l'argent avec lequel on pourvoit à tout. Le gouvernement n'en avait point mis à la disposition de M. le Duc de Bourbon.

Le 17 mars, le Conseil prit deux délibérations. Par la première il ordonnait le prélèvement d'un emprunt de 120 000 francs sur les personnes aisées des principales villes du département.

Par la seconde, il arrêta : 1° que des fonds seraient mis à la disposition des sous-préfets pour la réparation de toutes les armes qui en auraient besoin. 2° que le préfet serait invité à former dans chaque chef-lieu de canton un atelier d'armuriers chargés de réparer les armes. 3° que les sous-préfets mettraient en réquisition les maréchaux et autres ouvriers en fer nécessaires pour aider les armuriers.

Je fis immédiatement publier ces délibérations du Conseil Général en les accompagnant de deux arrêtés destinés à en assurer l'exécution.

Le 18 mars, M. le Duc de Bourbon reçut ses instructions et sa nomination au commandement suprême des 12e, 13e et 22e divisions militaires. Nous pûmes enfin agir au nom du représentant du Roi dans le pays. Mais on avait perdu trois jours, perte irréparable dans un moment où il aurait fallu faire en un jour ce qu'on n'exécute ordinairement qu'en un mois.

Le 18, tous les ordres furent expédiés dans mes bureaux avec la plus grande rapidité ; ils consistaient 1° Dans un ordre aux sous-pré-

fets pour qu'ils eussent à mettre en réquisition les maîtres de forges à l'effet de fondre les boulets ¹⁸⁴.

¹⁸⁴ À la fin du premier cahier une notice a été ajoutée sur la 3^e de couverture ; elle reprend le passage qui évoque la naissance d'Alexis :

Hippolyte de Tocqueville né le 1^{er} nov. 1797 ; 2^e fils 5 mars 1800.

3^e Alexis, 29 juillet 1805.

Ces trois premières lignes sont de la main d'Alexis, et le petit texte recopié qui suit d'une autre main :

Le 29 juillet, Alexis mon 3^e fils vint au monde. Sa mère était désolée d'avoir un 3^e garçon ; cet enfant avait en naissant une figure si singulière et si expressive que je dis à sa mère qu'il serait un homme distingué et j'ajoutai en riant qu'il deviendrait un jour empereur ; je crois qu'il réalisera la 1^{ère} partie de la prédiction, je ne lui souhaite pas l'accomplissement de la dernière.

Extrait de « Les Mémoires de mon père. »

[162]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
*Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.***

Livre deuxième

LES MÉMOIRES
DE MON PÈRE ¹⁸⁵

[Retour à la table des matières](#)

¹⁸⁵ Ici commence le deuxième cahier qui prend la suite immédiate de ce qui précède ; sur la page de couverture, on trouve écrit de la main d'Alexis :
Les Mémoires de mon père, 2e volume.

[162]

2° Ordre aux Préfets, du commandement du Prince pour qu'ils organisassent immédiatement des colonnes mobiles et des compagnies franches.

3° Les ordres qui devaient être remis aux aides de camp pour aller faire évacuer sur la Loire les parcs de Rennes et les moulins à poudre situés près de Saumur et de Saint-Jean-d'Angély.

J'avais rédigé d'avance au nom du Prince une proclamation qu'il adopta et signa et que je fis placarder avec profusion :

« Louis Henry Joseph de Bourbon, Duc de Bourbon, Prince du Sang, Pair de France, Grand Maître en Survivance de la Maison du Roi et Commandant pour Sa Majesté les Départements de l'Ouest.

Aux habitants de ces départements

Français !....

Sa Majesté m'a chargé de diriger vos efforts contre l'ennemi de la France qui fit peser sur vous pendant tant d'années son insupportable joug. Je suis honoré de commander à des peuples aussi braves que fidèles et que je suis certain de trouver toujours sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Que le cri : aux armes ! Retentisse partout. Que les gardes nationales s'organisent en compagnies d'élite chargées de faire le service des troupes légères se forment promptement parmi elles. Votre Souverain, la patrie vous appellent. Défendez ce Roi qui a pour vous les entrailles d'un père et qui vous a procuré tant de bonheur depuis le jour où la Providence vous l'a rendu. Si l'ennemi entrait sur le territoire, que les masses de vos braves gardes nationales opposent à sa marche une invincible résistance, tandis que les colonnes mobiles le harcèleront sans cesse, lui couperont les vivres, et interrompront ses communications. »

Français ! Vous êtes toujours cette nation si renommée pour l'amour qu'elle porte à ses [163] rois. Je compte sur vous.

Donné en notre Quartier Général à Angers le 18 mars 1815. »

Je joignais à cette proclamation un arrêté ¹⁸⁶, on y remarquait les articles 4 et 5 qui défendent au nom de l'honneur toute violence contre les personnes et les propriétés :

« Le Préfet de Maine et Loire, Chevalier etc...

Aux habitants du Département :

Un Prince du sang est à votre tête, le descendant du Grand Condé, le rejeton de cette race de héros, si célèbre lui-même par son éclatante valeur, vient vous commander, vous vous ferez gloire, s'il le faut, de marcher à sa suite. Vos magistrats en ont pris l'engagement en votre nom. Vous saurez répandre jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour défendre le Roi, la Monarchie et la patrie.

À ces causes, Nous, Préfet du Maine et Loire, avons arrêté qui suit :

Art. 1er. La proclamation de S.A.R. Mgr le Duc de Bourbon sera affichée et publiée dans toutes les communes du Département

Art. 2. Tout Citoyen compris dans la Garde nationale et qui possède une arme, soit fusil de muniton, ou fusil de chasse, est tenu de la faire mettre en état sur le champ. Les frais de réparation seront au compte du Département, à cet effet, M. M. les Sous-préfets mettront en réquisition toutes les pierres à fusil qui peuvent être dans leur arrondissement et les délivreront à ceux qui en auront besoin. Ils achèteront tous les fusils qui se trouvent dans les mains des individus qui ne font pas partie de la Garde nationale et les payeront immédiatement. MM. les Receveurs particuliers sont tenus d'acquitter les mandats que MM. les Sous-Préfets tireront sur eux pour le payement de ces armes.

Art. 3. Les gardes nationales seront réunies chaque dimanche, à l'issue de l'office divin, dans leurs communes respectives, pour y être exercées au maniement des armes. Cependant, l'exercice à feu ne pourra avoir lieu que sur un ordre exprès.

¹⁸⁶ Hervé de Tocqueville écrit en marge : « Voir aux pièces justificatives » Plusieurs fois dans ces Mémoires il fait allusion à ces « pièces justificatives » manifestement destinées à prendre place dans l'édition qu'il envisageait ; mais ces pièces ne figurent dans aucun des trois cahiers du manuscrit rédigé dont nous disposons.

Art. 4. L'entreprise de l'Usurpateur ayant réuni toutes les opinions contre lui, il est défendu sous peine d'arrestation de se servir d'aucune qualification qui rappelle les anciennes divisions.

Art. 5. La défense d'attenter aux personnes et aux propriétés est renouvelée, tout individu qui se permettra quelques discours tendant à exciter les citoyens contre les personnes ou les propriétés sera désarmé, rayé des contrôles de la Garde nationale et déclaré indigne de servir le Roi et de servir l'État et ce, sans préjudice des peines portées par les lois contre les perturbateurs de l'ordre.

[164]

Fait à Angers le 18 mars 1815 »

M. d'Autichamp envoya son aide de camp M. d'Escayrac, à Paris, avec la mission de solliciter du Ministre de la Guerre le départ immédiat d'un fourgon chargé de pierres à fusils. Le but réel de cette mission était de connaître l'esprit de la capitale et savoir ce qu'on devait espérer ou craindre. De mon côté, j'avais expédié un courrier à Paris pour chercher mon fils aîné que M. le Duc de Bourbon voulait bien admettre au nombre de ses officiers d'ordonnance. Mon fils faisait partie des compagnies rouges, ce qui lui donnait le grade de Lieutenant. Mes neveux enrôlés dans les mêmes compagnies, l'aîné comme Sous-lieutenant et le cadet en qualité de Brigadier suivirent le Roi à Gand.

Le 18 à midi, M. le Duc de Bourbon signa l'ordre relatif au parc d'artillerie de Rennes et le remit à un de ses aides de camp. Celui-ci devait partir en poste deux heures après. J'étais satisfait.

Toutes nos mesures étaient prises, tous les ordres signés et expédiés, du moins, je le croyais ainsi. Encore quelques jours et la Vendée mettrait son poids dans la balance des destinées de la France. On répandait que des chevaux étaient commandés sur la route pour la Duchesse d'Angoulême et même pour le Roi, et nous allions nous trouver en mesure de garantir leur sûreté.

Le 19 au matin, en sortant de ma chambre, je rencontrai l'aide de camp qui depuis quelques heures devait être arrivé à Rennes :

« Que faites-vous ici, m'écriai-je, comment n'êtes-vous pas parti hier ?

Entrez, me répondit-il, en me montrant la porte du salon, on vous l'expliquera. »

Je m'y précipitai et je trouvai là M. Rubichon à qui je demandai vivement la cause d'un contrordre à mes yeux si funeste. Il me répondit avec l'air satisfait de lui-même :

« Nous savons que Bonaparte est arrêté devant Lyon, la résistance de cette ville donne quelques jours de répit, et pour ménager les finances du Prince, on a fait partir les ordres par la poste. »

Cette incroyable absurdité me terrifia. Le malheureux qui avait donné ce conseil ne se doutait pas que Napoléon était en ce moment à une journée de Paris.

« Mais répliquai-je, quelle somme a-t-on remis à M. le Duc de Bourbon pour commencer la guerre ?

On ne lui a rien remis, me dit M. Rubichon, il n'a que 50 mille francs qu'il a pris sur ses propres fonds... »

Et Napoléon trouva 36 millions dans le trésor. Oh ! Démence stupide, ou plutôt infâme trahison. Je me retirai outré de colère, en m'écriant :

« Dites au Prince que puisque ses ordres vont par la poste, moi je vais me coucher. »

[165]

J'étais désespéré, car toute l'horreur de ma position se présenta à mes yeux. Il n'y avait rien à faire avec de pareils hommes. Il était évident que les plans les mieux concertés échoueraient dans leurs mains, frappés d'inertie ou par défaut de jugement ou par lâcheté. Le Prince serait excusé sans doute, et on ne manquerait pas de rejeter le blâme sur le préfet jugé d'autant plus sévèrement qu'on aurait attendu davantage de lui. [Aussi, je tombai dans un abattement dont je ne pus me relever que longtemps après et auquel je suis étonné que mon existence n'ait pas succombé]. On verra plus tard que mes prévisions se réalisèrent, heureusement je parvins à me défendre victorieusement. De plus, je m'étais mis assez en avant, comme le prouve ce qui précède, pour m'attirer toutes les rigueurs de l'usurpation, et il me fallait courber la tête sans que la lutte pût s'ouvrir et que le but que je voulais atteindre se trouvât rempli. Toutefois, je dois dire que la colère de Na-

poléon [toute redoutable qu'elle fût] m'occupait peu ; j'étais absorbé par le sentiment de la responsabilité qu'on ferait peser sur moi près de cette royale famille qui emportait toutes mes affections.

Dans les conversations particulières avec M. le Duc de Bourbon je lui avais rappelé que les désastres de la Vendée devaient être attribués à la division et à la jalousie des chefs. Le moyen d'obvier à ce grave inconvénient était de mettre à leur tête, sous les ordres du prince, un homme d'un grade assez élevé pour dominer toutes les rivalités et d'un caractère assez ferme pour exiger et obtenir l'obéissance. J'avoue que mes vœux désignaient le Maréchal de Vioménil plein de vigueur malgré les années et qui aurait su faire plier toutes les résistances sous la force de sa volonté. Il eût d'ailleurs imposé le double respect et du grade et de l'âge. Je le préférais à un Maréchal de l'Empire parce que je connaissais le caractère défiant des Vendéens toujours disposés à soupçonner de trahison ceux qui n'ont pas constamment porté leurs couleurs dans leurs guerres précédentes. Les hommes étrangers à leur pays qui venaient les rejoindre étaient obligés de marcher en avant de leurs colonnes et d'exposer vingt fois leur vie avec une bravoure presque insensée. Ce n'est qu'à cette condition qu'on obtenait la confiance de ces paysans soldats. Des coups de fusil eussent bientôt fait justice de la moindre hésitation.

M. le Duc de Bourbon, suivant son usage, adopta ma proposition en l'affaiblissant de manière à la rendre plus nuisible qu'utile. Il arrêta qu'il se donnerait un Major général, et ensuite, comme on prétendait savoir que le Roi voulait la fusion des partis (nous sommes habitués à voir invoquer le nom du Roi pour toutes les absurdités), on décida que ce Major général serait le Lieutenant-général Caffarelli commandant la division de Rennes. On reconnaissait à Caffarelli de l'instruction, du mérite militaire, de la modération et, je crois, de la loyauté. Mais il était Bonapartiste, et quand l'épée est tirée, il faut que la trompette convoque les amis et éloigne les gens douteux. La condition du succès pour un parti dans les guerres civiles est de n'admettre dans ses rangs que les hommes qui lui ont donné des gages. Le Général Caffarelli n'en n'offrait point.

[166]

Il montra son peu le zèle en ne prenant aucune mesure pour faire exécuter l'ordre d'évacuation sur la Loire de l'arsenal de Rennes. On lui écrivit le 19 de se rendre à Angers, il y arriva le 20.

J'ai dit plus haut que la Vendée manquait de munitions. 30 000 cartouches se trouvaient renfermées dans le château d'Angers. Le devoir de M. d'Autichamp était de les faire transporter sur la rive gauche de la Loire. J'avoue que l'opération présentait des difficultés au milieu d'une cité dont la garde nationale était nombreuse, bien armée et mal disposée. Elle n'eût pu se faire que de nuit à l'aide d'un corps de Vendéens entrés secrètement dans la ville et à la brune. Plusieurs royalistes m'en parlèrent. Cette mesure d'exécution regardait exclusivement le Général et je les renvoyai à lui. Il ne fit rien.

Les nouvelles les plus désastreuses se succédaient de moment en moment. Nous apprîmes successivement la prise de Lyon, la défection du Maréchal Ney et de son armée et la marche rapide de Napoléon sur la capitale. Cet homme connaissait la valeur du temps et il ne perdait pas un seul moment pour l'exécution de ses desseins. Nous sûmes que [partout] les troupes au lieu de lui résister se hâtaient de le rejoindre. Tout le monde était dans cet état de stupéfaction que produit l'attente d'une circonstance extraordinaire. Angers et les autres villes du département restèrent parfaitement tranquilles attendant pour se prononcer, que l'événement fût consommé. Pour moi, je me sentais sur le cœur un poids accablant. Je ne sais si l'extrême agitation causée par ma position avait exalté mes facultés et rendu les prévoyances de mon esprit plus lucides. Il est certain que l'avenir m'apparaissait sans obscurité. Je voyais le succès de Napoléon assuré, derrière lui le triomphe de la Révolution, dans le lointain l'Europe se précipitant en masse sur notre malheureuse patrie et la traitant en pays conquis, enfin les Bourbons revenant régner tristement sur des populations humiliées, ruinées et pleines de ressentiment.

Le 21 le Prince et la Princesse de la Trémouille arrivèrent à Angers. La mission du Prince consistait à faire sortir de Nantes les munitions de guerre qui s'y trouvaient et à les diriger sur la Vendée. Quoique son dévouement fût incontestable, nul n'était moins propre que lui à cette opération qui exigeait pour réussir la plus grande activi-

té. Homme froid, sans élan, endormi, aimant ses aises, il se dérangeait difficilement des habitudes commodes.

Il trouva à Nantes le Général Foy¹⁸⁷ qui possédait toutes les qualités opposées à ses défauts, aussi à peine eut-il commencé à faire charger un bateau que l'attention du Général fut éveillée et que celui-ci s'opposa assez énergiquement à sa mission pour en rendre l'exécution impossible.

À peine descendue de voiture, Mme de la Trémouille me fit prier de passer à son auberge. Elle m'annonça le départ du Roi dans la nuit du 19 au 20 et elle ajouta que Napoléon avait dû entrer à Paris le 20 dans la soirée. Je me hâtai de demander de quel côté le Roi se retirait et ce n'est pas sans indignation que j'appris que la [167] cupidité, la trahison et la lâcheté¹⁸⁸ le conduisaient sur le chemin de la Belgique. Il était facile de pressentir que le zèle serait peu ardent pour défendre une cause que le principal intéressé abandonnait lui-même. Beaucoup de gens, en effet, se crurent déliés de leur serment de fidélité quand le Roi eut passé la frontière. Mme de la Trémouille, femme d'un esprit très distingué et très élevé sentait vivement tout cela. Je ne vis pas M. de la Trémouille, il était déjà couché et endormi pour se reposer de la nuit qu'il avait passée en voiture.

Je retournai annoncer ces tristes nouvelles à M. le Duc de Bourbon, je lui dis en même temps qu'il me paraissait impossible de conserver son quartier général à Angers, ville toute ouverte, où les dispositions de la garde nationale n'étaient rien moins que rassurantes. La sûreté de sa personne pouvait y être à chaque instant compromise sans aucun avantage pour le service du Roi. Il me répondit qu'il y réfléchirait et nous convînmes de tenir secrètes les communications que Mme de la Trémouille nous avait faites. Néanmoins il crut devoir en faire part au Général Caffarelli¹⁸⁹. J'étais présent lorsque le Prince lui annonça le départ du Roi et le triomphe de l'Empereur. De grosses larmes tombèrent de ses yeux Quel motif les faisait couler ? Je l'ignore. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il garda religieusement le secret qui lui fut confié. Le soir il repartit pour Rennes où il alla mettre

¹⁸⁷ Maximilien-Sébastien Foy, 1775-1825.

¹⁸⁸ Rayé : [étaient parvenues à lui faire prendre]

¹⁸⁹ Marie François Auguste, comte, Caffarelli du Falga, 1766-1849.

un terme aux folies du Général Piré ¹⁹⁰, ancien chef de Chouans devenu révolutionnaire ardent. Celui-ci fit sonner les cloches et par ses ordres des fanfares retentirent dans les rues et jusques sous les fenêtres de sa propre mère qu'il savait dévouée aux Bourbons. Il obligeait aussi par violence tous les bourgeois à porter la cocarde tricolore.

Dans la journée le Général Travot, homme actif et entreprenant qui avait fait un mal extrême aux Vendéens dans la guerre précédente, parut à Angers. Je n'ai jamais su le motif de sa présence dans cette ville. Je présume qu'il espérait acquérir une connaissance exacte des moyens que le Duc de Bourbon avait opposés au parti bonapartiste ¹⁹¹. Il vint faire sa cour au Prince qui l'invita à dîner, ce repas fut une des heures les plus pénibles de ma vie. En contemplant Travot assis à table à côté du Duc de Bourbon, il me semblait voir le bourreau à côté de la victime. Je craignais à chaque instant qu'il n'éclatât quelque complot contre la liberté du Prince et je n'avais en mon pouvoir aucun moyen de l'empêcher.

Les conseillers du Duc de Bourbon reconnurent la nécessité de quitter promptement Angers. Je vis près de lui des gens pleins de bravoure et d'autres remplis de terreur. On discuta longuement sur le lieu où il devait se retirer. Les uns proposaient Nantes, les autres Beaupréau. J'étais de ce dernier avis. Il me paraissait convenable que le Prince donnât aux Vendéens la marque de confiance de les charger de la garde de sa personne. D'ailleurs s'il restait un moyen de décider la [168] Vendée à prendre les armes, c'était celui-là. On changea dans la soirée trois fois l'ordre de départ. Enfin, on se décida pour Beaupréau. M. le Duc de Bourbon monta à cheval le 22 à deux heures du matin et le soir il arriva à Beaupréau. M. Mallet, payeur du Département lui avait remis loyalement tous les fonds qui se trouvaient dans sa caisse et cependant lui aussi connaissait indirectement le départ du Roi.

Le matin le courrier annonça l'entrée de Napoléon à Paris. Quelques personnes ont prétendu que j'aurais dû faire retenir les malles-poste à la frontière du département, mais il est incertain que mon ordre eût été exécuté. D'ailleurs une nouvelle comme celle de l'arrivée de l'Empereur à Paris ne pouvait être longtemps cachée. La Vendée ne se trouvait point en mesure de combattre, et moi, préfet

¹⁹⁰ Hippolyte-Marie-Guillaume de Rosnyvinen, comte de Piré, 1778-1850.

¹⁹¹ [que le parti bonapartiste avait à redouter du duc de Bourbon]

bientôt sans autorité, je ne pouvais seul commencer la guerre contre le colosse qui venait de nouveau peser sur nous.

Dès le 22, M. Noireau agit ouvertement en faveur de Napoléon et comme il craignait l'insurrection des campagnes, il appela toutes les brigades au chef-lieu, de plus, il donna l'ordre aux officiers à demi-solde réunis à Saumur de revenir à Angers. M. d'Autichamp n'opposa aucun obstacle aux entreprises du Colonel de gendarmerie. Son inertie devint complète en voici une preuve trop convaincante.

M. de Chauvigny très fidèle serviteur du Roi commandait l'école de La Flèche. Aussitôt qu'il sut que Bonaparte allait redevenir maître de la capitale, il expédia vers la Vendée les canons de l'école et leurs caissons. Ce petit Parc arriva à Angers après le départ de M. le Duc de Bourbon. M. d'Autichamp au lieu de le faire filer rapidement vers les Ponts-de-Cé, le mit à la disposition de M. Noireau tant il avait de crainte de se commettre avec l'astre qui reparaissait à l'horizon.

Le soir du même jour, je publiai la proclamation suivante :

« Habitants du Département, la gravité des circonstances où la France se trouve, exige la plus grande surveillance de la part des Sous-Préfets, des Maires et de tous les dépositaires de la force publique. Que tous les bons citoyens se réunissent pour la conservation des personnes et des propriétés. Je confie cet important objet à la sollicitude des administrateurs et aux soins vigilants des gardes nationales et des troupes de toutes armes. »

Ce fut le dernier acte de mon administration.

Je remis la signature au Secrétaire général qui fit ou laissa arborer les drapeaux tricolores et je ne restai à Angers que pour être à portée d'instruire M. le Duc de Bourbon de tout ce qui se passerait.

Toutefois je ne suis pas encore au bout de la narration de toutes les choses singulières auxquelles cette bizarre époque a donné lieu sous mes yeux.

Le mercredi soir M. le Président Portalis vint me voir. Après avoir gémi avec moi sur l'événement prodigieux qui occupait tous les esprits, il me dit de la voix la plus douce :

« Je ne pourrai pas me dispenser de convoquer la Cour pour voter une adresse de félicitations à l'Empereur. »

[169]

Il le fit en effet. On peut voir cette adresse sur les registres de la Cour Royale d'Angers. Elle est sur le verso de la feuille où se trouve inscrite l'adresse de la même Cour à M. le Duc de Bourbon. Un peu plus tard M. Portalis ne crut pas pouvoir se dispenser de se faire comprendre au nombre des fédérés du département. C'est de l'huile qui coule dans les veines de ces hommes et non du sang.

Pour en finir avec les peureux, - je - dirai qu'il m'arriva à la préfecture deux hommes qui ont eu une sorte de célébrité : le premier, M. de Frénilly, poète et littérateur de bonne compagnie, d'une grande fatuité qui ne s'alliait nullement au courage. Il a écrit dans *Le Conservateur* quand il n'y avait que profit à faire de l'opposition et par la grâce de M. Villèle, il est devenu conseiller d'État, pair de France. La révolution de Juillet l'a surpris au milieu de ses prospérités, il l'a prise tellement au sérieux qu'il s'est hâté de vendre ses biens et de se sauver en Autriche. À l'époque des Cent-Jours, il se souvint qu'il avait fait une petite brochure contre Bonaparte et il fuyait, poursuivi par ce souvenir, allant droit devant lui sans savoir où se fourrer pour éviter le danger dont il se croyait menacé. Toute sa famille était avec lui et son état d'agitation m'aurait amusé si mon esprit avait été moins accablé.

La seconde personne qui vint me trouver, poursuivi par ses inquiétudes, était le Général Dupont¹⁹². Le traitement que l'empereur lui avait fait subir depuis la honteuse capitulation de Baylen justifiait ses craintes. On lui reprocha alors d'avoir sacrifié le corps d'armée qu'il commandait au désir de conserver ses fourgons remplis de dépouilles arrachées aux églises. La Restauration le tira de la captivité où il languissait pour en faire un ministre de la Guerre et en cela elle fit une faute. Sans doute il lui fallait un ministre qui ne fût pas dévoué à Napoléon, mais il importait de ne pas le choisir parmi les officiers Généraux que l'armée méprisait. Dupont administra mal le Ministère de la guerre et fut remplacé par Soult. Au 20 mars il était à Orléans avec le Maréchal Gouvion-Saint-Cyr¹⁹³ qui y commandait un petit corps d'armée. Ils firent l'un et l'autre de grands efforts pour maintenir leurs troupes dans la fidélité à la cocarde blanche, mais elles se soulevèrent et la vie du Maréchal et du Général Dupont furent menacées. Le Ma-

¹⁹² Pierre Antoine Dupont de L'Étang, 1765-1840.

¹⁹³ Laurent Gouvion, marquis de Saint-Cyr, 1764-1830.

réchal fut obligé de se cacher et Dupont de prendre la fuite. Il vint me prier de lui procurer un passeport sous un nom supposé. Le maire d'Angers, excellent homme, comme je l'ai déjà dit, voulut bien s'y prêter et le Général Dupont put échapper à la nouvelle proscription qu'il redoutait.

Plusieurs personnes poussées par un sentiment courageux vinrent aussi me trouver. Le 23, je vis entrer dans mon cabinet l'Abbé de Janson ¹⁹⁴ en soutane et en manteau. Je ne le connaissais pas. Sa longue figure de missionnaire et ses yeux ardents me frappèrent.

Il me dit qu'il avait été nommé par le Roi aumônier général des armées vendéennes. « *Hélas !* Lui répondis-je, *M. L'abbé, il n'y a pas d'armée vendéenne, [170] toutes nos mesures pour en créer une ont échoué.* » D'ailleurs les Vendéens n'aiment pas les étrangers et ils ont une confiance exclusive dans leurs prêtres. Au fait, cette nomination, si elle a eu lieu réellement, est une absurdité de plus jointe à tant d'autres. L'Abbé de Janson insista pour savoir s'il n'existait pas au moins quelque rassemblement auquel il eût pu se rallier. Je fus obligé de lui dire que je n'en connaissais aucun. Alors il me quitta, retourna à son auberge, plia sa soutane, se fit amener un bidet de poste et galopa vers Bordeaux où il rejoignit la Duchesse d'Angoulême.

Quelques autres personnes accoururent aussi pour se rallier à la Vendée. Je citerai Monsieur Humbert de Sesmaisons qui avait une mission pour faire conduire des munitions derrière la Loire, mission tardive qui échoua comme les autres devant la vigilance des généraux bonapartistes. M. de Rohan, au courage duquel je me plais à rendre justice, quoiqu'il ait cherché à me nuire auprès de Duchesse d'Angoulême en lui disant que j'avais manqué d'énergie et de volonté. Il prit l'abattement où il me trouva pour l'état habituel de mon âme. C'était un saint homme. Dieu lui aura pardonné le jugement téméraire qu'il porta sur moi. On sait qu'il est mort Archevêque et Cardinal. MM. d'Orglandes et Rosambo, mon beau-frère, vinrent aussi à Angers pour se rallier aux royalistes. Ils quittaient leurs familles, un intérieur doux et tranquille et une belle fortune pour combattre l'usurpation. Un tel dévouement est beau et noble. Enfin, le marquis de Coislin se hâta de se rapprocher de Nantes afin d'être en mesure de se mettre à la tête des paysans royalistes de cette contrée qui le reconnaissaient pour

194

Charles Auguste Marie-Joseph Forbin-Janson, 1785-1849.

chef. Il me dit adieu en passant à Angers. Je n'ai jamais vu de courage plus calme, plus décidé, que celui de M. de Coislin. Il formait un contraste parfait avec M. d'Autichamp.

Il me reste à dire ce qui se passa à Beaupréau jusqu'au 26 mars que M. le Duc de Bourbon en sortit.

J'avais fait nommer à la sous-préfecture de cet arrondissement un royaliste ferme et intelligent qui m'avait été recommandé par M. d'Autichamp. Il s'appelait M. Lévaré¹⁹⁵, il avait parfaitement compris l'esprit et le but de mes arrêtés, et il s'efforçait non sans succès d'organiser les colonnes mobiles. Mais les paysans Vendéens, qui n'accordent jamais leur confiance à demi, ne pouvaient être mis véritablement en mouvement que sur le signal de M. d'Autichamp qu'ils regardaient comme leur chef. M. Lévaré lui écrivit plusieurs fois pour réclamer son concours et ne reçut aucune réponse. Sur ces entrefaites, le Prince arriva à Beaupréau et d'après ses ordres, il se forma quelques rassemblements et plusieurs chefs Vendéens se réunirent au château de Beaupréau. M. d'Autichamp s'y rendit le 24 sans être mandé. Il s'était abouché auparavant avec M. Noireau qui avait pris sur lui de lui remettre une lettre pour le Duc de Bourbon où il l'engageait à quitter la Vendée et lui offrait des sauf-conduits pour lui et sa suite. Cette lettre était un plaidoyer assez éloquent contre la guerre civile et les malheurs qu'elle entraîne. Le Prince trouva fort inconvenant que M. d'Autichamp se fût chargé d'un pareil message et lui fit des reproches sévères : « *que venez-vous faire ici, lui dit-il, partout où je vous trouve, votre présence paralyse tout.* » Il y eut des scènes très vives entre [171] lui et les autres chefs Vendéens. Il repartit le lendemain en donnant l'ordre à tous les paysans de ne plus obtempérer aux réquisitions du sous-préfet et de rester chez eux. Depuis ce moment, il fut impossible à M. Lévaré de mettre sur pied un nombre d'hommes suffisant pour former même un corps de garde à la porte du prince. Pendant que le sous-préfet s'efforçait avec anxiété mais sans succès, de réunir une troupe dévouée près du Duc de Bourbon, on ourdissait une intrigue pour forcer ce Prince à s'éloigner. Dans la nuit du vendredi 24 au samedi, dans la journée du samedi et dans la nuit du samedi saint au jour de Pâques, il arriva à Beaupréau une foule d'ordonnances qui annonçaient que 400 hommes de cavalerie partis d'Angers et 200 hommes venant de Nantes combinaient leurs mouvements pour arriver

¹⁹⁵ Xavier, Hardy de Lévaré, 1770-1841.

ensemble à Beaupréau et s'emparer de la personne du Prince. Ce prétendu mouvement était une fable, il n'y avait alors de cavalerie ni à Nantes ni à Angers et pas un soldat ne fut dirigé sur Beaupréau par les commandants bonapartistes. Cependant, un M. Fourmont, qui était un homme à lui, vint annoncer à Beaupréau qu'il avait eu bien de la peine à passer les Ponts-de-Cé encombrés par cette troupe qui le suivait de près. Je me rappelle que le même bruit circula à Angers. On y parlait d'une troupe envoyée de Nantes. Fourmont me dit qu'il partait pour Beaupréau pour en avertir le Prince. Je ne savais pas que dans sa bouche la nouvelle prendrait un si étrange accroissement. M. d'Autichamp a néanmoins pris les armes, entraîné sans doute par la décision des autres districts vendéens, après avoir abandonné La Roche-Jacquelin qui fut tué dans le bocage il se fit battre au combat de la Roche-Servière par le Général Lamarque. Peu de temps après M. de La Béraudière, un de ses officiers gagné par Fouché, lui apporta un plan de pacification et il imposa à la Vendée la honte d'avoir mis bas les armes avant la bataille de Waterloo. Après la seconde Restauration des Vendéens remirent à Louis XVIII un mémoire où la conduite de M. d'Autichamp était traitée avec une grande sévérité. Il répondit par un contre-mémoire. Le Gouvernement ne voulut point approfondir les faits. Il préféra donner raison à tout le monde. Les chefs vendéens furent successivement récompensés. M. d'Autichamp fut comblé. Nous l'avons vu Grand-Croix de l'ordre de Saint Louis, Pair de France, Commandant de la Division de Bordeaux et enfin Général de l'avant-garde de la Duchesse d'Angoulême lors de l'Expédition d'Espagne. Ce fut là le terme de sa fortune. Son incapacité y parut tellement notoire qu'on le renvoya en France et il ne fut plus employé depuis.

Mais je me hâte de revenir au Duc de Bourbon dont cette digression m'a écarté.

Le 25 au matin, M. Noireau me montra un ordre du Prince d'Eckmul¹⁹⁶ pour faire arrêter le Duc de Bourbon partout où on le trouverait. Il était de mon devoir de le faire prévenir. Un gentilhomme d'Angers parfaitement dévoué, nommé M. Duponceau¹⁹⁷ se chargea du message.

¹⁹⁶ Louis Nicolas d'Avout, puis Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl.

¹⁹⁷ Gabriel Amys du Ponceau 1775-1858.

Je demandai aussi à M. Noireau s'il avait reçu des ordres qui me fussent relatifs, il me répondit que non et il ajouta que s'il lui surveillait quelque chose qui me concernât, il m'en préviendrait sur-le-champ. Je dois rendre à ce Colonel la justice [172] de dire que je n'ai eu qu'à me louer personnellement de ses procédés dans ces terribles circonstances. Il eût pu envoyer au Gouvernement Impérial mes proclamations et arrêter et provoquer contre moi des mesures de rigueur. Il n'en fit rien. J'ajouterai que lorsqu'il me montra l'ordre de faire arrêter le Duc de Bourbon, il me parut visiblement peiné :

« Vous n'exécuterez pas un pareil ordre, m'écriai-je, l'expérience prouve que les gouvernements passent, mais les mauvaises actions restent. Ne vous ôtez pas de tout moyen de retour auprès des Bourbons. »

Il me répondit en souriant que si les Bourbons n'avaient pas pu se tenir sur le Trône, Napoléon saurait bien s'y maintenir. Néanmoins, il m'assura qu'il ne dirigerait aucune poursuite contre le Prince s'il voulait bien renoncer à ses idées de guerre civile et même qu'il lui fournirait toutes les facilités pour quitter le pays.

L'insurrection vendéenne était devenue impossible par l'inaction de M. d'Autichamp qui entraînaient celle d'une des parties les plus considérables, les plus peuplées et les plus braves de la Vendée, l'arrondissement de Beaupréau. D'ailleurs les Vendéens pris au dépourvu, sans armes en état de servir, sans munitions, étourdis par la rapidité de la marche de Napoléon, éblouis comme les autres Français par ce météore qui apparaissait de nouveau, ne se trouvaient pas en mesure d'agir avec la vigueur et l'ensemble qui auraient assuré le succès. Si on avait préparé d'avance une résistance dont on devait prévoir la nécessité, si au moment du danger on eût donné une vive impulsion aux hommes et aux choses, je suis persuadé que la Vendée se serait levée, grande et redoutable. Alors l'Ouest appuyant Bordeaux et le Midi, il y aurait eu une masse de résistance qui eût influencé sur les destinées du pays, en aurait imposé à l'Étranger et eût arraché aux vainqueurs des conditions moins dures et plus équitables.

M. le Duc de Bourbon convaincu de l'impossibilité de remplir sa mission se décida à quitter Beaupréau le jour de Pâques, 26 mars. Le 25 il envoya un aide de camp à Angers pour recevoir de M. Noireau les sauf-conduits que ce dernier avait offerts. Cet aide de camp se

croisa sur la route avec M. Duponceau. Il vint à la préfecture m'annoncer la résolution du Prince. M. le Duc de Bourbon ne voulut user pour lui-même d'aucun sauf-conduit. Ils ne servirent qu'à sa maison. Il partit seul avec M. de Reuilly à deux heures du matin sous la conduite de paysans fidèles et gagna par des chemins détournés les bords de la mer où M. de Suzannet lui avait préparé des moyens sûrs d'embarquement.

Ma mission aussi était finie. Le départ du Prince rendait ma présence inutile dans le département. Je quittai Angers avec ma famille le 26 au matin. J'avais reçu précédemment l'ordre de mon remplacement par un S(ieur) Galiazzini, ancien commissaire général de police en Corse, [Mes neveux avaient accompagné le Roi à Gand].

[173]

Je délibérai sur le lieu où je me retirerais. Je me décidai ¹⁹⁸ pour Lannion, Mme de Tocqueville avait des propriétés près de cette ville, et je me rappelai que, dans des voyages précédents, j'y avais remarqué beaucoup d'union entre la bourgeoisie et la noblesse. D'ailleurs, je croyais cette solution près de la mer très favorable pour exécuter le projet que j'avais conçu de m'embarquer avec mon fils aîné et d'aller retrouver le Roi.

Mais, à peine eus-je mis le pied dans la Bretagne, que j'eus lieu de me repentir de ma résolution. L'esprit révolutionnaire que les guerres civiles avaient changé en passion ardente s'était réveillé dans les villes. Des drapeaux tricolores étaient suspendus à presque toutes les fenêtres et on voyait sur les places publiques des arbres de liberté surmontés du bonnet rouge. L'accord qui régnait précédemment entre la bourgeoisie et la noblesse n'y existait plus. La fierté que la noblesse avait montrée pendant la Restauration avait blessé, peut-être plus vivement encore qu'ailleurs, la susceptibilité bourgeoise et la classe moyenne développait toute la morgue qu'inspire la victoire sur des hommes dont on a éprouvé des humiliations.

Nous fûmes reçus avec beaucoup d'obligeance à Lannion par M. Guermarquer ¹⁹⁹ notre chargé d'affaires dans ce pays. Heureusement il était maire de la ville et M. Billard, son gendre, occupait la place de

¹⁹⁸ Variante : [Un mauvais génie me fit pencher]

¹⁹⁹ **Louis Aimé Victoire Parfait Grégoire de Guermarquer, 1777-1830.**

sous-préfet de l'arrondissement. Cette circonstance me préserva d'une foule de tracasseries auxquelles j'aurais été sans doute exposé. En effet je ne tardai pas à être mis en surveillance d'après des renseignements qu'avait fournis sur mon compte l'Ingénieur en chef du département de Maine-et-Loire. Cet ingénieur, très jeune encore, devait son élévation au talent qu'il avait développé dans la confection des routes ouvertes au milieu des Alpes par les ordres de l'Empereur. Je l'avais accueilli avec empressement et je lui avais témoigné beaucoup de considération. On voit comme il m'en récompensa. Les passions politiques effacent tout.

J'ai dit tout à l'heure que j'avais le projet de m'embarquer pour retrouver le Roi. M. Guermarquer me dit que la surveillance exercée sur la côte rendait ce projet inexécutable. Un incident produit par le hasard me prouva bientôt qu'il avait raison. J'étais allé un matin me promener à cheval avec mon fils Édouard. Comme je ne connaissais pas le pays, je m'égarai et bientôt nous nous trouvâmes engagés dans un labyrinthe de fossés et de petits murs qui de ce côté bordaient le rivage de la mer. Je cherchais à reconnaître le chemin [par où j'étais venu], lorsque je me trouvai entouré d'une troupe de douaniers qui m'arrêtèrent comme un transfuge cherchant à gagner la côte pour s'embarquer. Je me réclamai de M. le Maire de Lannion et de M. le sous-préfet de l'arrondissement. À ces noms respectables, les fusils s'abaissèrent et j'obtins la grâce de ne pas rentrer dans Lannion escorté de douze douaniers. On m'en donna un seul qui marchait derrière nous, le fusil chargé et nous surveillait. C'était d'ailleurs un fort brave homme qui n'aurait tiré sur nous que dans l'amertume de son cœur dans le cas où nous aurions voulu nous échapper. Je lui [174] épargnai ce chagrin en proportionnant bien exactement le pas de mon cheval au sien.

Cette partie de la Bretagne avait à cette époque une physionomie toute particulière. Le peuple était royaliste par haine de la conscription, les habitants des villes et des bourgs républicains, par haine de la noblesse. Les nobles se cachaient attendant l'occasion de diriger une nouvelle chouannerie dont quelques éléments se montraient déjà sur différents points. Pendant que j'étais à Lannion, le gouvernement ordonna un tirage de conscription. Au jour indiqué pas un seul jeune homme ne se rendit au chef-lieu, de petites bandes apostées sur le che-

min qui menaient à la ville les arrêtaient et leur firent rebrousser chemin.

Ma position au milieu d'un pays divisé par des passions politiques si opposées et si ardentes devenait embarrassante. Seuls mes fils et moi et un gentilhomme nommé M. de Kerkaradec²⁰⁰ ne portions pas la cocarde tricolore. Il était présumable que le moment arriverait bientôt où il faudrait me prononcer d'une manière plus catégorique. Je ne voulais certes pas me prosterner devant l'idole du jour. D'un autre côté je n'avais aucune vocation pour chouanner au milieu du bocage de la Basse Bretagne que je ne connaissais pas. Je sollicitai et j'obtins un passeport pour Caen.

Aussitôt que j'eus passé les limites de la Bretagne, je me crus dans un autre monde. Je trouvai en Normandie autant de tranquillité que j'avais laissé d'agitation derrière moi. Les Normands se passionnent difficilement. C'est un peuple expectant. Sa prudence lui conseille toujours d'attendre l'événement pour prendre couleur. On attendait donc, non sans intérêt, mais au moins sans vivacité.

La ville de Caen était royaliste. On n'y comptait que trois ou quatre cents révolutionnaires dont tout le zèle s'usait à courir tumultueusement tous les matins à la poste aux lettres pour avoir de bonne heure les nouvelles. On dissertait une demi-heure sur ce qu'on venait d'apprendre puis chacun rentrait chez soi.

J'étais dans cette ville pendant l'octave de la Fête-Dieu, et chaque soir il se passait un fait assez remarquable. Au salut le clergé entonnait le *domine salvum fac Imperatum* et le peuple répondait *domine salvum fac Regem*²⁰¹. Le gouvernement impérial avait trop d'affaires à cette époque pour s'occuper de réprimer ces manifestations, qui d'ailleurs eussent cessé d'elles-mêmes à la nouvelle d'une victoire.

²⁰⁰ [le seul dans la ville qui ne portait pas la cocarde tricolore]

²⁰¹ Alors que le clergé demande au Seigneur de protéger l'Empereur : *Domine, salvum fac imperatorem* (et non *Imperatum*), le peuple répond en reprenant le texte exact du motet qui constituait l'hymne royal de la France : *Domine salvum fac regem* – Dieu sauve le roi-, façon de faire bien caractéristique de l'esprit normand et critique de la hiérarchie religieuse qui se met au service du pouvoir politique que l'on retrouve chez Alexis de Tocqueville écrivant à l'évêque de Coutances appelant à prier pour L'Envoyé du Très Haut (Napoléon III).

J'avais conservé l'espérance de m'embarquer pour aller rejoindre le Roi. Les côtes de Normandie présentaient plus de facilités que celles de Bretagne. Le jour [175] était pris pour mettre en mer lorsque nous vîmes descendre d'une diligence une petite dame chétive, boiteuse, mais qui dans un faible corps cachait un grand courage. Cette petite dame était Mme de Saint-Fargeau qui sans cesse parcourait quelque partie de la France pour le service du Roi. Elle nous annonça le désastre de Waterloo. Dès lors notre embarquement devenait sans but. Nous nous rendîmes immédiatement à Paris, Rosambo pour chercher à se rendre utile et moi pour aviser aux moyens d'aller rétablir l'autorité royale dans le Département de Maine-et-Loire dont je me regardais toujours comme le premier administrateur.

La physionomie de la capitale n'indiquait que le calme et l'indifférence. La première invasion avait répandu immensément d'argent dans les boutiques et les souverains s'étaient montrés généreux dans les conditions [qu'ils avaient] imposées. Les habitants de Paris, peuple le moins réfléchissant de la terre, s'imaginaient qu'il en serait de même et on considérait l'invasion plutôt comme une bonne spéculation commerciale que comme un malheur public. On riait de l'ardeur boursouflée de la Chambre des représentants et la destinée de Napoléon inspirait peu d'intérêt.

Nous allâmes voir M. de Vitrolles pour prendre langue. [Napoléon l'avait fait arrêter] Arrêté à Toulouse pendant les Cent-Jours par ordre de Napoléon, Fouché avait pris sur lui de le faire conduire à Paris, non pour aggraver sa situation, mais pour [s'entendre avec lui sur] les moyens de trahir l'Empereur si les circonstances devenaient favorables à la légitimité. Par son influence M. de Vitrolles fut remis en liberté aussitôt après la bataille de Waterloo, ce dernier me dit : « *Aujourd'hui même la Chambre des pairs va proclamer Louis XVIII, tout est arrangé pour cela.* »

La tentative eut lieu en effet mais elle échoua. Je consultai M. de Vitrolles sur mon dessein de rentrer immédiatement dans le département de Maine-et-Loire. Cette démarche lui parut prématurée à cause de l'hostilité encore existante des partis.

Les événements se pressaient, les armées alliées approchaient de Paris, et bientôt eut lieu cette convention qui livra la France à l'ennemi depuis la frontière jusqu'à la Loire. L'armée française traversa Pa-

ris et campa dans les campagnes au midi de cette ville. Tant qu'elle y demeura les boutiques restèrent fermées. Quelques jours après l'armée prussienne fit son entrée dans la capitale et les boutiques ne cessèrent pas d'être ouvertes. Il semblait qu'on revoyait des amis, des compatriotes après quelques mois d'absence. Cette confiance ne tarda pas à être détruite lorsque la véritable pensée des alliés commença à être connue et ce ne fut pas sans indignation que les Parisiens virent les Prussiens braquer sur le quai une batterie de canons contre le palais de leur Roi. Tout annonça bientôt qu'on ne voulait pas seulement conquérir la France, mais qu'on prétendait l'humilier et l'humiliation est ce qu'on supporte le moins dans notre pays. Wellington affecta de faire enlever un dimanche à midi les tableaux du Museum et de les faire passer portés par des grenadiers anglais sous les fenêtres les Tuileries.

M. de Vitrolles m'avait dit que M. Pasquier, cet homme à conscience élastique, serviteur de tous les régimes et de tous les gouvernements, serait chargé de [176] recomposer l'administration. J'allai le voir pour lui exprimer le désir de retourner immédiatement à Angers, M. Portalis était en ce moment avec lui :

« Vous ne le pouvez, me dit-il, l'intention du Roi est de faire permuter tous les Préfets et sur ce que je témoignais mon étonnement, c'est une mesure sage, reprit-il, car dans les circonstances difficiles qui sont survenues, il est impossible qu'un préfet n'ait pas froissé quelques personnes et ne se soit pas fait des ennemis. »

Je répondis que je croyais m'être conduit de manière à ne froisser qui que ce soit, et j'en pris à témoin M. Portalis. Celui-ci balbutia quelques mots, rougit et baissa les yeux. Je sortis convaincu qu'il ne me servait pas auprès de M. Pasquier. Il se souciait très peu que je retournasse à Angers recueillir les traditions de toutes ses lâchetés.

Le raisonnement de M. Pasquier avait de la solidité, mais son application était intempestive. Le rôle de la royauté était de regarder et de faire considérer comme nulles les mesures prises dans les Cent-Jours. Il fallait que l'administration royale fut rétablie tout d'une pièce, sauf à opérer ensuite les changements que l'état des choses rendrait nécessaires. Mais déjà commençait à se développer le système flasque qui a déconsidéré la Restauration et a préparé sa chute.

Cette fois, il devenait impossible de nier que les Bourbons ne revinssent à la suite de l'Étranger et ne fussent ramenés par lui. C'était un fait malheureux dont il fallait tâcher de rejeter la faute sur ceux dont la coupable imprudence en rappelant l'ennemi de l'Europe, avaient appelé en même temps les innombrables armées qui inondaient le pays. Ce crime national était énorme, car ses conséquences furent terribles. La royauté avec une politique plus énergique aurait facilement dirigé l'animadversion publique contre ses adversaires. Au lieu d'accourir pour s'opposer aux prétentions de l'Étranger, en vertu de son droit, elle parut honteuse, embarrassée et s'imputa une partie du désastre en s'avouant, par une proclamation, coupable de beaucoup de fautes.

En 1814, la Légimité pouvait, devait peut-être, s'approprier le gouvernement impérial. Elle n'avait reçu aucune injure des hommes qui le composaient. Rien ne s'opposait donc à ce qu'elle les attachât à sa cause. D'ailleurs quand la machine du gouvernement est bien montée et marche bien, il n'est pas sans inconvénients d'en changer les rouages.

En 1815, tout était différent, et le plus fâcheux résultat des Cent-Jours fut sans contredit la division et la défiance irréparable que cette révolution établit entre les Français et la famille de leur Roi. Le parti bonapartiste et le parti révolutionnaire avaient chassé les Bourbons. L'insulte était trop grave pour espérer qu'ils se rapprochassent jamais. Néanmoins le Roi confia l'exercice de son autorité aux Bonapartistes et, pour flatter la Révolution, il mit au nombre de ses Ministres un [177] régicide²⁰², le bourreau de la seconde ville du royaume, l'assassin de plusieurs provinces, un Tartuffe qui avait toujours trahi successivement tous les gouvernements en bravant ainsi la morale publique. Louis XVIII ne recueillit que des embarras. Les Bonapartistes et les Révolutionnaires restèrent ses ennemis avec d'autant plus d'opiniâtreté qu'ils avaient mesuré l'étendue de sa faiblesse. Sa confiance était pour eux un objet de risée et ils en profitaient pour dire aux royalistes délaissés : « *Voyez ce Roi qui vous aime tant, il est fourbe avec nous et ingrat avec vous* ».

²⁰² Louis XVIII nomma Fouché Ministre de la Police le 9 juillet 1815 mais dut l'éloigner en le nommant ambassadeur à Dresde, en raison de l'hostilité des légitimistes. Exilé en tant que régicide, en raison de la loi de janvier 1816, Fouché mourut en exil à Trieste, en 1820.

Je ne prétends pas que les Bonapartistes et les Révolutionnaires dussent être indéfiniment éloignés des affaires, mais je soutiens que la politique de la Restauration a pris tout à l'inverse. Elle a d'abord appelé à elle les Bonapartistes et elle les a ensuite éloignés, pour s'entourer des Royalistes. Une marche contraire eût été plus sûre et plus digne. En 1815 la Restauration ne devait se servir que de ses amis. Il fallait que tous ses ennemis fussent abaissés, non pour leurs torts envers elle, mais à cause de l'effroyable calamité qu'ils avaient attirée sur leur pays. Il fallait les forcer à en sentir quelques remords ; [il fallait], ne pas avoir l'air de les craindre et leur montrer qu'on pouvait se passer d'eux, afin qu'ils sentissent plus tard le prix du pardon. À mesure que les souvenirs des malheurs de l'invasion se seraient effacés et que les vœux de la nation pour une plus grande extension des libertés publiques auraient pu être réalisés, on les eût fait rentrer aux affaires, et ils eussent probablement opéré sans secousse des améliorations auxquelles les royalistes étaient peu propres.

Ils seraient alors revenus alors avec l'expérience que l'ambitieux acquiert par la privation, et ils auraient su gré au souverain de la satisfaction accordée à leurs désirs sans y être forcé. Quand ils quittèrent le pouvoir en 1822, ils avaient acquis toute la force que donne une jouissance de sept années et ils conservèrent d'autant plus d'importance politique que les dispositions de leurs successeurs parurent s'éloigner davantage des idées de progrès que la paix et la tranquillité générale semblaient autoriser.

Je me suis livré à cette digression pour donner à l'avance la clé de ma conduite dans les préfectures où j'ai été appelé après 1815. Elle a été basée sur la politique que je viens de développer mais, comme elle ne s'accordait pas avec celle du gouvernement, elle m'a exposé à la défaveur de plusieurs ministres. Dans la retraite on voit l'ensemble des choses et on se juge soi-même avec impartialité ²⁰³. Depuis que j'ai quitté les affaires je me suis souvent demandé si je m'étais trompé, et je persiste à croire que la marche que j'indique était la seule qui pût affermir la Restauration en la faisant respecter d'abord et aimer ensuite.

²⁰³ Texte initial rayé par Hervé de Tocqueville : [Souvent je me suis demandé depuis que la retraite m'a mis à portée de voir]

[178]

Le Roi avant d'arriver à Paris s'arrêta au château d'Arnouville à deux lieues de la capitale. L'histoire racontera toutes les intrigues qui agitèrent Paris au moment où le Roi allait y arriver. Il entra dans la politique de Fouché que cette grande ville se montrât hostile à la légitimité, afin d'intimider le Roi et donner à la Révolution l'avantage de dicter les conditions. Aussi le drapeau tricolore resta arboré sur le château jusqu'au dernier moment, et Louis XVIII fut sur le point d'accepter la cocarde nationale. Cette concession aurait pu en 1814 être sage et utile, mais en 1815 elle eût paru une lâcheté et ne lui aurait procuré que le mépris. Tout l'appareil de résistance organisé par Fouché se développait en présence des 150 mille étrangers qui laissaient faire et paraissaient indifférents, se réservant de nous objecter des dispositions révolutionnaires pour nous imposer de plus grands sacrifices.

J'allai à Arnouville faire ma cour au Roi. M. de Talleyrand s'y trouvait et M. de Chateaubriand y était arrivé avec le Roi. Je me hâtai de l'aller voir. Il me dit que dans la journée il serait nommé Ministre de l'Intérieur et qu'il me donnerait la préfecture de Versailles. Il aurait bien pu, par cas fortuit, oublier sa promesse et ne me rien donner du tout. Mais ce fut la journée des dupes. À peine avais-je quitté M. de Chateaubriand que je vis entrer le Prince de Talleyrand dans le cabinet du Roi, il venait lui faire signer la nomination de Fouché au Ministère de la Police générale. Cette infamie avait été convenue la veille dans un dîner avec le Duc de Wellington. Plût à Dieu que la main de Louis XVIII se fût desséchée avant de la sanctionner par sa signature. Mieux eût valu dans l'intérêt de son avenir, et pour l'honneur de son nom, retourner à Gand. (Mais les Bourbons n'ont que le courage de mourir, le courage politique leur manque totalement.)

Dans le travail relatif à la composition du ministère, il ne fut pas question de M. de Chateaubriand. On lui connaissait l'âme trop élevée pour vouloir être le collègue de Fouché. M. Pasquier, qui n'était pas difficile, reçut le Ministère de la Justice auquel on adjoignit par intérim celui de l'Intérieur. M. de Barante fut chargé de diriger ce dernier ministère avec le titre de sous-secrétaire d'État. Bientôt parut la nomination des préfets et j'appris qu'on me donnait la préfecture de l'Oise. Pour me consoler de ne pas retourner à Angers, on me dit que Beauvais, à cause de son voisinage, était une Préfecture de faveur, triste fa-

veur dans les circonstances malheureuses qui faisaient peser sur les provinces du nord de la France le plus grand poids de l'invasion.

Dans l'intervalle qui s'écoula avant ma nomination j'allai voir M. Ferrand qui passait pour avoir quelque crédit sur l'esprit de Louis XVIII. Je lui mis sous les yeux les droits de descendance de M. de Malesherbes aux bontés du Souverain légitime et les prétentions à la pairie que pouvait me donner la qualité de chef de cette famille. M. Ferrand m'objecta que l'intention du Roi était d'élever mon beau-frère, M. Rosanbo, à la pairie et qu'il n'était pas possible d'accorder cette faveur à deux membres d'une même famille :

« Mais, lui répondis-je, mon beau-frère doit y arriver comme héritier de son père, car comme vous savez mieux que personne que les Présidents à Mortier du Parlement de Paris faisaient partie de la Cour des pairs, et moi, je sollicite comme descendant de M. de [179] Malesherbes.

- Cela est vrai, reprit-il, mais je persiste à croire que votre demande qui, en effet, pourrait réussir, ferait tort à votre beau-frère. »

Je n'hésitai pas et je lui répondis : « *Puisqu'il en est ainsi, j'y renonce.* »

Je suis parvenu, 13 ans après, à cette haute dignité, non plus à cause de ma parenté avec l'illustre défenseur de Louis XVI, mais en récompense de mes services. Je n'ai pas perdu pour attendre. Rosanbo fut en effet nommé pair à la première promotion qui eut lieu après la seconde Restauration. Ce fut à cette époque que le roi accorda l'hérédité à la lie du Sénat impérial qui s'est conservée dans la pairie jusqu'à nos jours et lui a inoculé cet esprit de soumission et de complaisance servile si nuisible à l'institution [et l'a privée de l'estime publique et de l'appui de l'opinion].

[179]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.**
LIVRE DEUXIÈME.
Les mémoires de mon père

I

**Hervé de Tocqueville
Préfet de l'Oise.
18 juillet 1815-janvier 1816**

Préserver le pays des abus et/ou exactions de l'occupant ~ L'élection de la Chambre introuvable ~ Le comportement des troupes d'occupation, anglaises et prussiennes ~ Tocqueville considère qu'il faudrait créer une aristocratie de propriétaires ~ Il reçoit des témoignages de gratitude lorsqu'il doit quitter la préfecture de Beauvais pour celle de Dijon ~ Il échoue cependant quand il s'y présente à la députation huit ans plus tard ~ Il signale clairement que ces *Mémoires* ont vocation à être publiés.

[Retour à la table des matières](#)

Le 18 juillet je pris possession de la préfecture de l'Oise et j'annonçai aux maires mon installation par une circulaire. Le département avait cruellement souffert de l'invasion. Toute la portion située à l'est avait été traversée par les armées alliées, et accablée de réquisition et de logements militaires. Chose singulière ! Les alliés occupaient depuis longtemps Paris, Napoléon était dans les mains des Anglais, et cependant de nombreuses colonnes prussiennes arrivaient encore successivement.

Une réserve de deux cents mille hommes pénétra ainsi en France sans autre but que de donner aux jeunes gens de la *Landwer* prussienne la satisfaction d'entrer en armes dans Paris.

J'avais beaucoup de maux à réparer et beaucoup d'autres à prévenir et mon administration à Beauvais devait être une lutte continuelle contre les exigences des étrangers. Mon premier soin fut de prendre des mesures pour sauver de leur rapacité les fonds de l'État. J'avais tout lieu de craindre que dans les petits cantonnements les commandants des troupes ne fissent main basse sur les impositions recouvrées. J'ordonnai aux percepteurs de porter tous les trois jours leur recette chez le receveur de l'arrondissement. Je m'occupai aussi de régulariser les réquisitions opérées de manière à pouvoir les constater exactement et assurer ainsi les droits de ceux qui les avaient fournies.

Au commencement d'août j'appris qu'un commissaire prussien parcourait les villes du département où il frappait d'énormes contributions et qu'il allait arriver à Beauvais afin d'y compléter ses mesures. Je courus à Paris pour prendre les ordres du gouvernement. M. Dudon qui était alors chargé du travail administratif relatif à [180] la subsistance des troupes alliées me remit une copie d'une convention qui venait d'être conclue entre les ministres français et ceux des puissances étrangères. En vertu de cette convention une commission mixte établie à Paris devait assurer, par l'entremise des préfets et sous-préfets, l'entretien des armées alliées. Toutes – les - réquisitions partielles étaient annulées. Muni de cette pièce, j'attendis le commissaire prussien. Le lendemain il arriva. C'était un gros homme qui paraissait engraisé de nos dépouilles ; il entra dans mon cabinet d'un air de conquérant et me défila la liste de ses demandes qui, pour la seule ville de Beauvais, représentait une somme de quinze cents mille francs. Je lui répondis en lui donnant à lire la convention dont je viens de parler. Ce fut un véritable coup de théâtre. Ce gros Monsieur devint aussi humble qu'il s'était montré arrogant. Il balbutia quelques mots, prit son chapeau et s'en alla. Je ne l'ai jamais revu. Le soir je fis placarder un arrêté portant défense de payer les contributions frappées par les intendants des armées alliées, et d'obéir aux réquisitions qu'ils auraient faites.

On concevra sans peine que les relations à établir entre les maires, les populations et les troupes étrangères donnaient lieu à de fréquentes difficultés qu'il fallait résoudre sur-le-champ. Pendant l'espace de plusieurs mois je n'ai pas passé une seule nuit sans être réveillé pour des

ordres qu'on venait solliciter ou des éclaircissements que la situation de quelques localités rendaient nécessaires.

On avait placé à Beauvais un régiment de gardes anglaises à cheval et un régiment de cavalerie hanovrienne. Ces troupes étaient parfaitement disciplinées grâce à l'énormité de coups de fouet qu'on leur distribuait. Il ne se passait pas de semaine sans que quelques soldats mourussent à l'hôpital par suite des punitions qu'on leur avait infligées. Toutefois il eût été à désirer que les autres troupes alliées fussent aussi peu à charge au pays que les deux régiments anglais dont je viens de parler. Les réquisitions qu'il fallait renouveler sans cesse jetaient l'administration dans des embarras inextricables, soit pour arriver à une répartition équitable, soit pour constater les droits des propriétaires sur lesquels les réquisitions étaient frappées. Il fallait nécessairement s'en rapporter au maire qui n'agissait pas toujours avec toute l'équité désirable. Il naissait une foule de réclamations très difficiles à examiner dans un moment où les exigences des troupes alliées accablaient l'administration. Je pris le parti de conclure un marché avec une compagnie qui se chargerait des fournitures à faire. Elles seraient remboursées sur le produit des contributions extraordinaires dont le département serait grevé, et sur les secours que le Trésor royal accorderait. En effet je fus forcé à différentes reprises d'ordonner la levée de plusieurs contributions de guerre qui furent réparties sur chacun des arrondissements, dans une proportion différente suivant le dommage plus ou moins grand que le passage des troupes leur avait fait éprouver. J'eus soin pour régler ces répartitions de prendre l'avis du conseil général.

Dans le mois d'août eut lieu l'élection de cette Chambre de députés que Louis XVIII qualifia d'introuvable et qu'il renvoya l'année suivante [parce qu'il trouva qu'elle attaquait avec trop de vigueur les principes de la Révolution]. Pour rendre le résultat de l'élection plus certain on autorisa les préfets à adjoindre au collège électoral un certain nombre de membres à leur choix qui ne devait pas dépasser le [181] dixième de la totalité des électeurs. Le collège électoral de l'Oise répondit aux vœux du gouvernement en ne nommant que des députés dévoués à la Restauration.

Au milieu des embarras qui se renouvelaient sans cesse autour de moi j'avais à surveiller les intrigues souterraines des Bonapartistes et des Révolutionnaires. J'étais obligé de prémunir continuellement les

habitants des campagnes contre une foule de bruits alarmants qui tenaient à les décourager et à leur rendre insupportables les charges pénibles qui pesaient sur eux. Ces manœuvres coupables en face d'un million d'étrangers armés auraient, si elles eussent obtenu quelques succès, augmenté d'une manière incalculable les malheurs de l'invasion. Mais aucune considération n'arrêtait des hommes qui voyaient avec un sentiment de rage le retour des Bourbons. Vers cette époque parut le fameux *Mémoire*, remis au Roi par Fouché en son Conseil, où le Ministre de la police établissait sur des données, dont il garantissait la certitude, que la légitimité était un objet de répugnance pour les deux tiers de la France. Le ministre pouvait s'exprimer ainsi dans le conseil s'il était convaincu de la vérité du fait, car il y a des circonstances où le devoir d'un serviteur fidèle est de dire la vérité au prince, quelque dure qu'elle paraisse. Mais la publication d'un pareil document devenait un acte de haute trahison, elle fut bientôt suivie de la disgrâce de Fouché qui fut remplacé à la Police Générale par M. De-cazes.

Au commencement d'octobre les deux régiments anglais qui étaient en garnison à Beauvais reçurent ordre de s'éloigner pour faire place au corps d'armée prussien commandé par le Général Zieten. À peine l'annonce m'en était parvenue que les arrondissements de Beauvais et de Clermont furent inondés par 44 mille Prussiens. Cette armée venait des bords de la Loire qu'elle n'avait osé franchir, arrêtée par les répugnances énergiquement prononcées des contrées vendéennes. Je me rendis chez le Général en chef aussitôt que je le sus arrivé dans la ville. Je trouvai un homme prodigieusement fier des succès de ses troupes, il paraissait en jouir comme d'une chose à laquelle il avait été peu habitué. Selon lui, c'étaient les Prussiens qui avaient gagné la bataille de Waterloo et chassé Napoléon ; ces vanteries étaient accompagnées d'un torrent de paroles dénigrantes pour la nation et les armées françaises. Les troupes du Général Zieten assez mal disciplinées se permettaient à l'égard des habitants des violences dont mes pressantes réclamations n'obtenaient point la répression. Je ne saurais oublier la réponse que le Général fit à une plainte très grave que je lui avais transmise. Des officiers prussiens cantonnés dans une ferme avaient mis dehors, en les battant, le fermier et la fermière et retenu avec eux leur jeune fille, je me plaignis. Le Général me répondit une lettre lourdement badine, à la manière des gens de son pays. Il me mandait qu'il

ne pouvait croire à l'accusation portée contre [quelques-uns de] ses officiers, attendu qu'on n'était pas réduit en France à prendre les femmes de force. Nous étions conquis, il fallait souffrir l'arrogance du vainqueur, mais il en résultait une profonde indignation qui depuis a tourné au détriment de la légitimité revenue malheureusement avec de pareils auxiliaires. Toutefois la sécurité des Prussiens n'était nullement en rapport avec le mépris qu'ils affectaient pour les vaincus. Dans la ville de Beauvais, qui ne compte que 12 mille habitants, les soldats ne couchaient jamais moins de quatre dans une chambre ; jamais ils ne se déshabillaient et ne se dépouillaient entièrement de leurs armes. Au moindre bruit on les voyait sur pied.

[182]

On conçoit que la présence d'un corps d'armée aussi nombreux dépassait toutes mes prévisions, son arrivée avait été si subite qu'on n'avait pu d'avance prendre aucune précaution. Le munitionnaire du département se trouva dans l'impossibilité de pourvoir à tous les besoins. Il fallut recourir de nouveau aux réquisitions, quoique ce moyen fût, comme je l'ai dit plus haut, une source d'embarras presque inextricables. Heureusement pour moi que dans ces tristes circonstances, les préfets avaient un pouvoir presque indéfini.

J'ai toujours administré avec hardiesse et décision. J'osai créer un papier-monnaie remboursable à courte échéance. Ce papier consistait en des bons divisés par coupure de 10, 25, 50 et cent francs, remboursables en trois échéances de sommes égales à la caisse du receveur général les 15, 31 janvier et 15 février 1816. Le fonds destiné au remboursement se trouvait assuré par le recouvrement des impositions extraordinaires déjà assises. Les bons devaient être donnés en paiement des objets requis de manière que le propriétaire frappé d'une réquisition, s'en trouvât immédiatement payé. De plus ils étaient admis comme numéraire à l'acquit des taxes de guerre et reçus comme tels par les percepteurs des contributions directes.

Cette mesure produisit un grand bien, elle prévint la nécessité d'une nouvelle liquidation de la valeur des denrées requises et elle rendit plus facile pour les contribuables le paiement des taxes de guerre. Je fus assez heureux pour que tous les bons se trouvassent intégralement remboursés le 15 janvier, terme de la seconde échéance.

Aussi le crédit de l'administration aurait été parfaitement assuré si quelques circonstances difficiles eussent obligé d'y avoir recours.

Au bout de dix-sept jours, le Général Zieten et son armée quittèrent le département pour se porter vers les frontières du Nord. J'avais eu plus d'une querelle avec leur intendant militaire qui voulait me forcer de fournir des vivres pour plus de jours qu'il n'était nécessaire. Je tins bon, et comme nous n'étions plus au temps où les Prussiens déportaient dans leurs places fortes les préfets qui résistaient [à l'exagération de leurs demandes], ils furent obligés de se contenter du nécessaire et de se priver du plaisir de gaspiller le superflu. En venant à Beauvais ils avaient répandu une épizootie meurtrière causée par les bêtes à cornes qu'ils poussaient devant eux et dont la fatigue et l'état de maladie étaient tels qu'elles avaient rendu pestilentielle les fontaines et les mares où elles s'étaient abreuvées.

Le Général Zieten était à peine sorti de Beauvais qu'un autre Général prussien, le Général Wrangel, qui occupait avec 6 000 hommes l'arrondissement de Montdidier me fit dire que les mouvements de l'armée prussienne exigeaient qu'il cantonnât ses troupes à Beauvais, et en même temps ses Maréchaux des logis arrivèrent pour marquer les logements. Le retour de pareils hôtes était difficile à supporter et j'étais disposé à tout entreprendre pour l'empêcher. J'écrivis au Général prussien que la ville et l'arrondissement avaient été prodigieusement fatigués par la présence du corps d'armée du Général Zieten, que le mécontentement y était extrême et que je ne pouvais répondre de la sûreté de ses troupes dont on m'annonçait l'arrivée. À la réception de ma lettre le Général rappela ses Maréchaux des Logis et je n'en entendis plus parler. 6 000 Prussiens armés n'osèrent pas se hasarder dans une ville de 12 000 âmes.

[183]

Aussitôt que les Prussiens furent partis les deux régiments anglais revinrent à Beauvais mais ils n'y restèrent pas longtemps. Une convention fut conclue pour l'évacuation du territoire, les troupes étrangères sortirent de France, à l'exception de cent cinquante mille hommes qui occupèrent les places frontières. Le Général Zieten resta chargé du commandement du contingent prussien. Je l'ai retrouvé plus tard dans le département de la Moselle aussi poli qu'il était disgracieux à Beauvais.

Plusieurs régiments anglais et écossais traversèrent la ville de Beauvais. Les Anglais volaient tout ce qu'ils croyaient pouvoir prendre sans qu'on les aperçût ; quelques gourmandes leur faisaient rendre ce qu'ils avaient dérobé. La discipline des régiments écossais était admirable, les soldats se montraient doux et serviables pour leurs hôtes et ils ont laissé d'eux un souvenir bienveillant.

Après des malheurs si grands et des passages si nombreux plusieurs parties du service avaient besoin d'être régularisées. Je m'occupai d'abord de deux objets très importants : la liquidation des dettes de l'invasion et la création d'une force royaliste qui pût maintenir la tranquillité et déjouer les intrigues de la malveillance. Le munitionnaire général du département avait cessé ses fonctions au moment du départ des troupes. Je créai une commission pour apurer ses comptes. En même temps je réorganisai dans toutes les villes les Gardes nationales en mettant à leurs têtes des officiers dévoués à la légitimité. Je donnai aussi une nouvelle organisation aux gardes champêtres et je réglai qu'en cas d'atteinte à l'ordre public tous les gardes champêtres d'un canton pourraient être réunis sous les ordres de l'officier de gendarmerie et être ensuite dirigés par lui sur le lieu où la tranquillité publique serait troublée ou menacée. J'ordonnai de plus des rondes de nuit dans les communes du département et particulièrement dans celles voisines des grandes routes.

Je m'étais formé dès cette époque, un système qui se combinait avec mes idées politiques et en eût été le développement.

J'avais la ferme conviction qu'une monarchie ne peut subsister sans une classe intermédiaire entre la royauté et le peuple. Dans l'ancien ordre des choses cette classe intermédiaire était la noblesse qui possédait les droits et exerçait des fonctions souvent onéreuses au peuple. À mes yeux cette aristocratie héréditaire se trouvait détruite sans retour. Je voulais qu'elle fût remplacée par l'aristocratie de la grande propriété et de la haute capacité, aristocratie dont la nature mobile n'inspirant point de jalousie pourrait être dotée d'attributions utiles au peuple. J'ai essayé l'exécution de ce système dans les diverses parties de la France où on m'a transplanté. Il a échoué devant l'incurie d'un gouvernement qui longtemps n'a vécu qu'au jour le jour et ensuite a craint que les pouvoirs provinciaux ne devinssent un embarras pour lui. Nous verrons plus tard que dans plusieurs mémoires présentés par moi à M. le Duc d'Angoulême, j'insistai sur la nécessité

de donner dans les provinces une importance active aux propriétaires les plus considérables ou les plus considérés. J'avoue aussi avec chagrin que je n'ai point été secondé comme j'avais lieu de l'espérer par la classe de personnes à laquelle je voulais accorder de l'influence. Leur apathie ou leur défaut de zèle ont trop souvent rendu nulles les combinaisons que j'avais conçues, tant l'éducation politique des classes éclairées était peu avancée en France à cette époque. Le système électoral semble les stimuler davantage parce que sans doute la confiance de tous est plus flatteuse que celle d'un [184] seul. Il semble plus important de conserver le suffrage d'une population qui reste que celui d'un administrateur qui passe.

Revenons au département de l'Oise dont cette digression nous a éloignés un moment. J'imaginai de mettre en rapport les hommes qui avaient le plus d'intérêt à la conservation de l'ordre en les réunissant et les organisant sous le nom de Garde nationale à cheval ; cette garde était formée par arrondissement et sa destination non moins politique que militaire. Je pris à ce sujet un arrêté le 8 février 1816, l'Art. 4 était ainsi conçu :

« La garde nationale à cheval veillera non seulement à la répression des troubles mais encore à l'amélioration de l'esprit public. La brigade de chaque canton est spécialement chargée de cet objet important dont chacun de ses membres doit se croire moralement responsable.

Art. 5. Chaque garde national contracte l'obligation d'éclairer les habitants de la commune qu'il habite sur les nouvelles et bruits alarmants qui pourraient les inquiéter. »

L'art. 9 de cet arrêté était destiné à réunir par le sentiment du devoir et de l'honneur dans une action uniforme les gardes nationaux qui différaient par des nuances diverses d'opinion. Voici comme il était rédigé :

« Tous les gardes nationaux à cheval doivent se regarder comme liés entre eux par un sentiment de bienveillance réciproque et par une inaltérable fidélité à la dynastie légitime. En conséquence, ils s'aideront réciproquement de tous leurs moyens pour le service du Roi. »

Je comptais dans ma pensée leur donner un autre genre d'importance politique. Mon projet était de les consulter sur chacun des inté-

rêts du canton et des communes que j'aurais successivement à régler et notamment sur les choix que j'aurais à y faire. Mon administration dans le département de l'Oise avait été laborieuse et pénible. J'étais récompensé de mes soins par le prix que mes administrés semblaient y attacher. On rendait généralement justice aux efforts que j'avais faits pour alléger le poids des charges de l'invasion. Le moment approchait où j'allais être appelé à la préfecture de la Côte d'Or. Je reçus avant de partir plusieurs témoignages des sentiments de bienveillance qu'on m'accordait. Au commencement de février j'allai à Senlis présider à l'inauguration d'un buste de Louis XVIII. Le soir on me mena au spectacle. Quand j'entrai dans la loge qui m'était destinée, la salle retentit d'applaudissements. J'aime à me rappeler cette circonstance. J'ai rendu des services non moins grands à d'autres populations sans en avoir recueilli aucun témoignage de reconnaissance. Toutefois j'ai éprouvé ici ce qui arrive je crois à tout administrateur forcé de s'éloigner ; le bien qu'il a fait ne laisse que des impressions fugitives. Huit ans plus tard, j'ai témoigné le désir d'être nommé député par le Grand [185] Collège du Département de l'Oise, il y avait longtemps que les Prussiens étaient partis : je ne réussis pas ²⁰⁴.

M. de Choiseul d'Aillecourt était préfet de la Côte d'Or ; homme de bien et bon administrateur, il avait malheureusement eu la faiblesse, au commencement des Cent-Jours de publier une proclamation où il attribuait à la volonté de la Providence le succès de l'entreprise de Napoléon. Il en concluait qu'il fallait se résigner ou se soumettre. Cette proclamation était connue à Dijon et elle devint pour le préfet une source de désagréments intolérables de la part des royalistes et même des étrangers. M. de Choiseul demanda avec instance son changement et le gouvernement se décida à le faire permuter avec moi. M. de Vaublanc qui était alors Ministre de l'Intérieur se prêta d'autant plus volontiers à cet arrangement qu'il pensait que le département de la Côte d'Or avait besoin d'être conduit avec plus – de – fermeté.

Aussitôt que ma nomination à la préfecture de Dijon fut devenue publique, la députation du département de l'Oise se réunit et rédigea une réclamation très flatteuse pour moi qu'elle alla porter au Roi. M. de Kergorlay la présenta. Le Roi accueillit très bien les députés, mais il répondit que le bien de son service exigeait que je me rendisse à Dijon. Il fallut donc quitter la préfecture de Beauvais au moment où l'ad-

²⁰⁴ Supprimé : [n'eus pas une voix]

ministration cessait d'être compliquée et était débarrassée du travail extraordinaire dont la présence des troupes étrangères l'avait accablée. Je regrettais cette résidence, tant pour moi que pour Mme de Tocqueville à laquelle il convenait de n'être pas éloignée de ses intérêts de famille. D'ailleurs, la tâche qui m'était imposée m'inspirait de l'effroi, j'allais prendre les rênes de l'administration dans un pays où la division des partis était extrême et leurs haines irréconciliables.

[185]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
*Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.***
LIVRE DEUXIÈME.
Les mémoires de mon père

II

**Hervé de Tocqueville
Préfet de la Côte d'Or
24 février 1816-18 mars 1817**

[Retour à la table des matières](#)

Un département qui connaît une situation politique complexe. Decazes, qui conserve des sympathies bonapartistes, remplace Fouché ; son action, ses pratiques. Tocqueville prend des mesures de sécurité militaire et de police. Garantir la liberté des échanges et de circulation des marchandises même en période de disette. Règlements de police : la circulation des mendians est interdite. Tocqueville s'attire le mécontentement de Decazes. La polémique avec Decazes, le renvoi de la Chambre introuvable et les nouvelles élections. Le jeu des partis rend celles-ci très compliquées. Échec des négociations d'Hervé de Tocqueville : le quorum n'est pas atteint, la Côte d'Or se retrouve sans représentants aux élections de 1817.

Tocqueville victime de manœuvres politiques se justifie des actions menées contre lui et défend son action et son bilan. Les effets funestes, passés, présents et à venir de la centralisation. L'annonce du possible ou probable échec de Louis-Philippe. Tocqueville considère que l'enseignement, [186] exception faite des écoles primaires, n'a pas à être confié à des congrégations

religieuses. La gestion économique du pays. Hervé de Tocqueville s'occupe de la mise en place d'une société d'agriculture. Les problèmes d'approvisionnement ; après l'hiver 1816 il faut éviter la disette. Il met en place un plan de lutte contre la misère et la mendicité qui n'est pas repris par ses successeurs, il fait également établir un contrôle médical sur les filles publiques. Il organise de brillantes réceptions à la préfecture et apprend sa nomination pour la préfecture de Moselle, ce qu'il considère comme une critique de son action qu'il tient à justifier et dénonce le manque de fermeté du pouvoir vis-à-vis des bonapartistes. À son départ les corps constitués lui rendent hommage pour son action.

Je savais les Dijonnais frondeurs et [naturellement ennemis de l'autorité]. Treize préfets m'avaient précédé, un seul avait été regretté parce qu'il était mort au bout de deux ans, victime d'un acte d'humanité ²⁰⁵. Je prenais donc avec chagrin la route de Dijon, comme si j'avais eu le pressentiment du tort que mon passage dans ce pays devait faire à ma carrière administrative et les obstacles qu'il susciterait à mon avancement ultérieur.

En traversant Paris je fis ma cour au Roi qui me dit avec la grâce que Louis XVIII savait donner à ses paroles quand il le voulait : « *On s'afflige d'où vous venez, on se réjouira ailleurs.* » À cette époque la personne du Roi était pour moi l'objet d'une espèce de culte et un témoignage de sa satisfaction avait un prix infini à mes yeux. Je fus d'autant plus flatté que les paroles gracieuses de Louis XVIII me furent adressées devant deux-cents personnes.

J'arrivai à Dijon le 24 février ²⁰⁶. Les députés de l'est venaient d'être ébranlés par la folle entreprise de Mouton-Duvernet ²⁰⁷ et l'agitation y était encore très grande. Le département de la Côte d'Or en

²⁰⁵ Jacques Félix Le Coulteux, 1779-1812. M. Lecoulteux gagna le typhus en transportant lui-même les malades de l'hôpital dévasté par un incendie. Il mourut quelques jours après ainsi que son secrétaire particulier. La ville de Dijon a fait mettre son buste dans le muséum de cette ville. (Note d'Hervé de Tocqueville).

²⁰⁶ La nomination d'Hervé à la préfecture de Dijon remonte au 31 janvier précédent.

²⁰⁷ Régis Barthélemy Mouton-Duvernet, 1770-1816.

particulier, renfermait des éléments nombreux et actifs d'une opposition décidée à la Restauration. La fédération ²⁰⁸ s'y [187] était étendue prodigieusement sous l'influence de plusieurs personnes considérables de la Cour de Napoléon, nées dans le pays, et y possédant de grandes propriétés. Le Duc de Bassano ²⁰⁹ et sa famille, le Général Junot et tous les siens, plusieurs généraux distingués et plusieurs régicides, entre autres le célèbre Carnot appartenaient au département de la Côte d'Or

Les chefs de la magistrature n'avaient pas moins été dévoués à l'Empereur ; les populations des petites villes exaltées, par l'exemple de tant de personnages considérables et considérés, s'étaient portées en foule au-devant de l'usurpateur et l'avaient salué de leurs acclamations. Cette démarche éclatante ne pouvait laisser aucun doute sur les dispositions qu'elles avaient conservées ; de plus, le licenciement de l'armée de la Loire avait même rendu à la vie civile une foule de militaires ennemis des Bourbons, auxquels ils attribuaient et leur désastre et la perte de leurs espérances d'avancement. Disséminés dans toutes les communes ils y propageaient leur mécontentement et se montraient disposés à prendre part à tous les complots ourdis contre la Restauration. D'autres influences s'exerçaient en opposition à la légitimité. Je mets en tête celle du clergé qui, sous la direction de l'évêque constitutionnel Raymond ²¹⁰ excitait sourdement le peuple à la révolte. Ce prélat ne reconnaissait aucun vice à un ecclésiastique quand il le savait ennemi de la royauté et il avait rempli le département de prêtres indignes de l'honneur du sacerdoce. Les droits réunis et l'administration forestière comptaient encore une foule d'employés dévoués à l'usurpation, ceux de l'administration avaient été les propagateurs les plus actifs de la fédération.

Les royalistes placés face-à-face d'un parti révolutionnaire si nombreux et si remuant concevaient des alarmes continuelles. Leur ardeur

²⁰⁸ Le 10 avril 1815, avec l'autorisation de l'Empereur et de son délégué Manet, conseiller d'État, un embryon de « fédération » s'était formé à Lyon, à l'Hôtel de ville des confédérés des 8 départements « qui surveilleront que l'Empire ne soit pas troublé par les royalistes (...) Le 11 (...) a été signée une confédération. » Carnot était l'un des membres de ce néo-bonapartisme jacobin. (Voir La Loire et l'aigle : les foréziens face à l'état napoléonien, p. 475. Par Pascal Chambon)

²⁰⁹ Bernard Hugues Maret, duc de Bassano en 1809, 1763-1839.

²¹⁰ Il s'agit de l'évêque Henri Reymond, 1731-1820.

en était augmentée et tous leurs sentiments avaient une expression tranchée et décisive. Ils repoussaient les modérés comme incapables par leur faiblesse de préserver la monarchie des dangers dont elle était menacée.

Ils n'avaient pu supporter la tiédeur de M. de Choiseul ²¹¹ et on m'envoyait avec l'instruction de mettre plus de fermeté dans mon administration. Je pensais qu'après les malheurs attirés sur la France par la seconde invasion, la royauté devait faire sentir sa force aux Bonapartistes et aux Révolutionnaires. Il fallait que plus tard ils se crussent pardonnés au lieu de se croire indulgents eux-mêmes envers la Restauration. M. de Vaublanc, alors Ministre de l'intérieur partageait cette opinion, malheureusement pour mes intérêts et pour celui de la France il se trouvait dans le Conseil le seul de cet avis. Au second retour du Roi, les révolutionnaires trouvèrent un patron dans le régicide Fouché. Après sa chute, M. Decazes qui le remplaça détestait la Révolution, mais il conserva les rapports qu'il avait depuis longtemps avec les Bonapartistes auxquels il avait dû sa première fortune. Il devint leur protecteur. Doué de beaucoup d'esprit et d'astuce, il se perfectionna encore par le [188] contact des gens habiles qu'il trouva au Ministère de la Police. Il voulait bien que la royauté fût assez forte pour se servir au besoin de l'arbitraire, mais à condition que l'emploi de cette force serait confiée au parti bonapartiste.

Ce ministre, dont les formes étaient très agréables et les manières insinuant, occupait dans le cœur du Roi la place du Comte de Blacas et était devenu son favori. Il s'était emparé aussi de l'esprit du Duc de Richelieu, homme trop droit pour n'être pas dupe de l'hypocrisie conduite avec adresse sous le masque du dévouement. Le malheur des circonstances voulut que M. Decazes fût accusé de trahison par les royalistes à l'occasion de l'évasion de Lavalette ²¹². Cette accusation était injuste et elle commença à lui inspirer contre eux un éloignement qui se développa de plus en plus. Il me prit particulièrement en déplaisance pour les raisons que j'expliquerai plus tard.

Outre les difficultés qui devaient naître pour moi de la division des partis, le caractère des populations auxquelles j'allais avoir affaire compliquait les embarras de ma position. Mes prédécesseurs y avaient

²¹¹ Maxime de Choiseul-Daillecourt, 1782-1854.

²¹² Antoine-Marie Chamans, comte de Lavalette, 1769-1830.

échoué et je sentais qu'il me fallait une grande dextérité pour ne pas succomber comme eux. Les Bourguignons de la Côte d'Or, surtout ceux des villes, sont spirituels, caustiques, ennemis de l'autorité comme tous les habitants des anciens pays d'État. Il était difficile de leur plaire, plus difficile encore de conserver leur bienveillance, parce que leurs têtes vives s'exaltaient à la première contradiction.

En arrivant à Dijon je n'avais d'alternative que de me jeter dans les bras du parti royaliste ou dans l'opposition révolutionnaire ou bonapartiste. Ici, le juste milieu était impossible, j'aurais eu tous les partis contre moi. D'ailleurs, mon désir consistait à rendre si je le pouvais, cette province à la royauté à qui elle était loin encore d'appartenir. Je n'hésitai pas. Si j'ai fait des fautes, je ne saurais me les reprocher parce que mes intentions ont été droites, pures et courageuses. Des difficultés de toutes sortes m'environnaient. D'un côté, je ne pouvais toujours échapper à l'influence quelquefois exaltée du parti royaliste. Ce parti se composait de quelques nobles et d'une multitude de bourgeois dont les opinions étaient plus prononcées encore. Ici l'émigration ne se restreignait pas à la seule noblesse. Une foule de membres de la classe bourgeoise avait rejoint l'armée de Condé et combattu avec gloire dans la légion de Mirabeau²¹³. Cette bourgeoisie faisait la force d'une administration royaliste. Le temps n'était pas venu de refroidir son zèle. D'autre part la direction que le gouvernement m'avait donnée changea lorsque le favori fut devenu tout-puissant et je ne cessai plus d'être en butte à des contrariétés qui entravaient ma marche et à des intrigues cachées pour me créer des torts. Je trouvai à Dijon un commissaire général de police nommé Jollivet, ancien Chouan. Cet homme se montra royaliste tant qu'il plut à son patron de le paraître. Il devint l'appui des révolutionnaires lorsqu'on lui eût fait entendre qu'il devait contrarier la marche suivie par le préfet. Les commissaires généraux de police de ce temps-là [189] étaient des fonctionnaires extralégaux en dehors de toute administration. Leur principal emploi consistait à espionner les chefs des différents services et à donner une impulsion conforme aux vues particulières du Ministre de la police générale. On ne s'inquiétait nullement que leurs intrigues privassent le préfet de la confiance des peuples sans laquelle cependant aucun bien ne peut être opéré. Ce résultat était même celui qu'il fallait tâcher

²¹³ La Légion Noire, levée par le frère Cadet de Mirabeau, (André Boniface Louis Riquetti, vicomte de Mirabeau).

d'obtenir quand le préfet avait le malheur de ne pas convenir au ministre. Pour surcroît de contrariété M. de Vaublanc qui m'avait envoyé à Dijon perdit le portefeuille de l'Intérieur parce qu'il s'avisait d'avouer à la Tribune qu'il trouvait mauvaise une loi dont on lui avait confié la défense. Il fut remplacé par M. Lainé, homme de bien et de cœur, mais dont le caractère n'était pas assez fort pour résister à l'influence de son collègue de la police générale. D'ailleurs, M. Lainé n'abordait jamais le Roi qu'avec un sentiment de crainte : « *Je suis médusé, me dit-il un jour, lorsque je me trouve en présence de Louis XVIII.* » Comment aurait-il tenu tête au favori qui captivait l'esprit du Roi et celui du Duc de Richelieu. Sa correspondance avec moi pendant mon séjour à Dijon porte la double empreinte de la droiture de son âme et de l'obsession sous laquelle il était placé. L'une le portait à m'accorder son approbation, l'autre à joindre de temps en temps quelques expressions de blâme aux louanges qu'il voulait bien me donner.

On a vu qu'en arrivant à Dijon j'avais à tenir compte de l'agitation qui régnait dans les départements de l'est et de l'opposition active de la population à la dynastie légitime. Je résolus d'empêcher non seulement que le département participât aux complots de la malveillance, mais je voulus encore qu'il servît de barrière à la révolte si elle éclatait dans les départements voisins. J'adoptai à cet égard un système complet que je vais développer en peu de mots. Je montrai l'autorité active et vigilante pour tous les intérêts du pays et en même temps ferme pour la répression des actes hostiles à la Restauration. Afin d'éloigner la nécessité de punir il fallait placer les ennemis de la dynastie dans l'impossibilité de s'exposer aux suites d'une répression nécessaire. Deux moyens se présentaient à mon esprit. Le premier de ne confier les places administratives qu'à des personnes dévouées à la légitimité, le second de mettre la force armée entre les mains des Royalistes. Ces deux mesures étaient déjà ébauchées avant mon arrivée. Les magistrats de la Cour Royale attachés au gouvernement impérial avaient été remplacés ainsi que plusieurs maires. Les quatre sous-préfets se montraient dévoués, il en était de même du Secrétaire général et du Conseil de la préfecture. Il ne me restait qu'à compléter l'épuration et je m'empressai de le faire. Quant à la force armée, on avait donné aux gardes nationales des villes une organisation volontairement incomplète. Un bataillon de garde nationale est composé de grenadiers, de fusiliers et de chasseurs. Les grenadiers et les chasseurs furent seuls

armés et équipés, l'armement et l'équipement des compagnies de fusiliers dans lesquelles se trouvaient inscrits les gens douteux et ceux connus par leur opposition aux Bourbons avaient été remis à un autre temps. De plus il existait à Dijon un escadron de garde nationale à cheval composé d'hommes actifs et d'une opinion très décidée.

Mais cette organisation n'embrassait que les villes et pour que son action se fît sentir sur tous les points du département il fallait l'étendre aux campagnes. Il était bien loin de ma pensée d'armer les paysans, je n'en avais ni la volonté ni les moyens. Je conçus l'idée d'un établissement d'état-major qui devait me procurer [190] les avantages que je cherchais sans tomber dans les inconvénients d'un armement général. Je pris le 30 mars un arrêté portant création d'un Commandant de Garde Nationale dans chaque canton. Ce Commandant devait proposer des candidats pour les places d'officiers et sous-officiers de chaque bataillon. Ces nominations, qui furent faites rapidement avaient pour prétexte la nécessité de m'entourer de coopérateurs éclairés pour arriver à l'organisation définitive de toutes les gardes nationales du département. Le but réel était de donner des directeurs à l'esprit public et des surveillants à la malveillance. L'article 4 de l'arrêté s'exprimait ainsi :

« Les Commandants de chaque commune rendront compte tous les dimanches à leurs Commandants supérieurs et au Commandement Général du canton de toutes les choses relatives à l'ordre et à la tranquillité publique qui se seront passées dans la commune pendant la semaine. Le Commandant du canton fera un résumé de tous les rapports qu'il enverra au Commandant de l'arrondissement, qui le communiquera au Sous-Préfet.

Art. 5 Si des nouvelles alarmantes sont répandues dans une commune de manière à y faire impression sur les esprits, si des cris ou des discours séditieux y ont été proférés, si enfin des attentats graves contre des personnes ou des propriétés y ont été commis, le Commandant de la commune est tenu d'en avertir sur-le-champ le commandant du canton, qui lui-même en avertira par ordonnance le Sous-Préfet et le Commandant de l'arrondissement.

Art. 6, En cas d'urgence, le Commandant du canton devra se transporter immédiatement dans la commune où le délit aurait eu lieu, accompagné d'une force armée suffisante pour faire respecter la loi. »

Je possédais donc sur toute la surface du département un corps légal et complet de surveillants dévoués. Pour qu'il ne manquât rien au développement de la force active, un arrêté du 12 mars ordonna la formation d'un escadron de garde nationale à cheval dans chaque arrondissement à l'effet de se porter rapidement sur tous les points où leur présence deviendrait nécessaire. La certitude d'une répression rapide et la surveillance de tous les instants, exercée par les maires et les officiers de gardes nationales, devait rendre le succès de tous les complots impossibles et par conséquent dégoûter d'en former. Je complétais ces mesures ou en faisant arrêter, en vertu de la loi du 28 octobre 1815²¹⁴, quelques intrigants subalternes qui servaient d'agents actifs à l'opposition, ou en plaçant ceux qui se montraient ennemis de la légitimité sous la surveillance de la haute police avec l'obligation de fournir un cautionnement. Cette peine qui, sans arracher l'individu qu'elle frappe aux soins de ses affaires, le contient cependant par son intérêt, est préférable à son arrestation, et je la préfèrai en effet toutes les fois que cela me parut praticable. Enfin, j'obtins du gouvernement qu'il appellerait M. l'évêque Raymond à Paris. En son absence M. l'abbé Colin, grand vicaire, homme plus royaliste que dévot mais actif, entreprenant [191] et décidé, purgea le diocèse de la plupart des prêtres scandaleux ou révolutionnaires que l'évêque y avait placés.

J'avais le projet de resserrer successivement les liens dont j'avais entouré les malveillants à mesure que les esprits se calmeraient et que les circonstances deviendraient moins graves. Pour m'en donner la possibilité, il ne me suffisait pas de me faire craindre, il fallait aussi tâcher de plaire au pays par une bonne administration en montrant de l'estime aux habitants et un véritable attachement à leurs intérêts. J'ai dit plus haut que les Dijonnais avaient de la vanité, je saisis l'occasion de mon installation et une circonstance plus solennelle encore, celle de l'installation de la Cour royale, pour exalter dans des discours publics ce qu'il y a de remarquable dans leur esprit, d'honorable dans leur caractère et de glorieux dans leurs traditions. J'avais été chargé, en qualité de Commissaire du Roi, d'installer la Cour royale et de re-

²¹⁴ La loi du 18 octobre 1815 donnait au Préfet le droit de faire arrêter par mesure préventive ou de mettre en surveillance à la charge d'en avertir immédiatement le Procureur Général et le Ministre de la Police. (Note d'Hervé de Tocqueville)

cevoir le serment des magistrats. Les paroles que je prononçai m'attirèrent la bienveillance d'une partie des habitants de la ville de Dijon.

Je m'étais fait une loi de me rendre très accessible et de supporter sans aucune impatience l'ennui des audiences particulières et les récits dont les sollicitateurs accablent l'homme public. J'accueillais aussi favorablement le Bonapartiste qui cessait d'être ennemi que le Royaliste prononcé. Je n'ai pas besoin de dire que je m'efforçai de rendre mon administration active et secourable. Pendant l'été de 1816, si remarquable par des pluies continuelles, je parcourus à cheval trois arrondissements du département, m'arrêtant dans chaque chef-lieu de canton. Dans une de ces tournées, j'allai rendre visite au frère et à la famille du célèbre Carnot qu'on m'assura avoir renoncé à toute opposition hostile. Ce préfet représenté au loin comme le plus exalté des Royalistes serrait la main au frère d'un Régicide lorsqu'il croyait que ce frère abandonnait le camp ennemi.

Tels furent les principes de ma politique. Nous allons actuellement voir le développement journalier de leurs conséquences, celui des obstacles qui m'ont été suscités et des événements imprévus qui ont dérangé mes prévisions.

Au mois de mars 1816 plusieurs provinces de France éprouvaient des embarras pour les subsistances, prélude de la disette qui suivit la mauvaise récolte de cette même année. L'invasion avait augmenté considérablement la consommation des grains et surtout leur gaspillage. Les inquiétudes que cette cherté faisait dans les esprits furent la première chose dont j'entendis parler. J'étais tout à fait neuf sur cette matière et je crus devoir prendre les avis de plusieurs personnes éclairées, et entre autres, ceux de M. de Loisy, riche propriétaire, homme d'esprit et qui passait pour être versé dans la science de l'économie politique. Il établit en fait que les marchands qui faisaient le commerce de blé sur la Saône dirigeaient leurs opérations dans le but d'une exportation de denrées à l'étranger. D'après son conseil, j'interdis le 4 mars dans les différents ports de la Saône la sortie des bateaux de grains, à moins que leurs propriétaires ne justifiassent de commissions données par les autorités des départements du Midi. Cette mesure qui entravait la circulation des grains inspira une très vive inquiétude pour l'approvisionnement de Lyon à M. de Chabrol alors préfet du Rhône et il se hâta de communiquer ses craintes au ministère par la voie du télégraphe. Le Ministre de l'Intérieur m'écrivit sur-le-champ pour m'in-

viter à rapporter mon arrêté. Je m'empressai d'obéir et depuis je n'ai plus [192] commis de pareille erreur. Je ne tardai point à me convaincre que dans les moments de disette, toute mesure restrictive éloigne les denrées qui prennent d'elles-mêmes leur écoulement vers le pays où la liberté du commerce est plus grande. Ainsi, pour prévenir la pénurie des subsistances on l'augmente et si on persévère dans cette fausse route on produit une véritable famine. Ce principe devint la base de ma conduite et, le mois de décembre suivant, je m'exprimais ainsi dans le considérant d'un arrêté relatif à la police des marchés :

« Les blés sont une marchandise comme tout autre objet de consommation ; ils appartiennent à celui qui les recueille et qui doit avoir le droit, en se conformant aux lois, de les vendre à qui il veut, comme bon lui semble, et de les envoyer dans le Royaume où il lui plaît ; ce principe, bien observé, est la meilleure garantie de l'abondance. »

On verra plus tard qu'à l'aide de ce même principe, je parvins en 1817 à préserver des suites de la famine le département de la Moselle.

Après avoir réparé l'erreur administrative que j'avais commise relativement aux subsistances, je m'occupai avec activité de donner aux maires les moyens de police propres à réprimer la malveillance et à prévenir toute espèce de désordres dans les communes. Ils reçurent dans les 15 jours un arrêté relatif à la vente des poudres, un autre sur la répression des actes séditieux, un troisième portant règlement des heures de clôture des lieux publics, un quatrième relatif au port d'armes et à la fabrication, vente et louage d'armes à feu ; un cinquième prescrivait des mesures de surveillance sur les marchands forains et colporteurs. On avait remarqué que cette espèce d'hommes servait activement les factieux. La circulation des mendiants était interdite dans les communes autres que celle de leur domicile, à moins qu'ils ne fussent porteurs d'un certificat de leur maire attestant leur indigence. Cette mesure était un premier pas vers la destruction du fléau de la mendicité. Les malheurs des temps ne permettaient pas alors de faire davantage. Je m'occupai quelques mois après d'un système plus complet

Les efforts que je faisais pour assurer dans le département de la Côte d'Or le triomphe de l'autorité royale, étaient secondés par le commissaire de police Jollivet et obtenaient l'entière approbation du Mi-

nistre du Roi, mais le moment approche où je devais perdre la faveur de M. Decazes et ne plus trouver en lui que mauvaise volonté [à mon sujet]. Ce changement fut amené par un événement que le Ministre de la Police générale n'avait pas su prévoir. Pris au dépourvu, son imagination grandit à ses yeux le danger. Dans le premier moment il transmit aux préfets des ordres qu'il aurait voulu ensuite faire regarder comme nonavenus et il finit par blâmer les administrateurs d'avoir suivi la propre impulsion qu'il leur avait donnée. Je ne me sentais pas résigné à supporter cette injustice et il en résulta une correspondance assez vive qui irrita contre moi le tout puissant favori.

La population de la ville de Grenoble était presque entièrement composée de Bonapartistes et de Républicains. Au commencement du mois de mai 1816, une violente insurrection éclata dans cette ville contre la royauté légitime.

[193]

À peine eut-on à Paris connaissance de cet événement que le Ministre de la Police générale écrivit au préfet de la Côte d'Or la lettre suivante, dont le contenu est trop important pour ne pas l'insérer ici.

« Monsieur le Préfet,

J'apprends qu'une poignée d'insurgés vient de se porter sur Grenoble et que déjà, la plupart ont, sous les murs même de cette ville, reçu le châtement de leur témérité. Quoique peu nombreuse, la garnison les poursuit sur tous les points de leur retraite. Il est même entré dans la place un nombre considérable de prisonniers. Mais comme il importe d'arrêter le mal dans sa source, et d'empêcher les communications que des factieux aussi désespérés pourraient s'être ménagés dans les pays circonvoisins, comme il se pourrait que vous fussiez menacé d'y voir éclater des mouvements semblables, je me suis empressé de vous dépêcher une estafette, afin que vous fussiez sur vos gardes, toujours prêt à agir et à seconder l'ensemble des opérations qu'exigerait l'urgence des circonstances. Si vous aperceviez le plus léger symptôme, ne balancez pas. La plus grande vigueur et une rigueur égales doivent être déployées dès le principe, et l'hésitation seule serait coupable parce que les suites en seraient incalculables. En pareil cas, un pouvoir discrétionnaire est confié au magistrat.

Le danger, je l'espère, n'aura point gagné votre département, mais il faut le prévenir ; il faut être en mesure de porter des forces là où il se manifeste. Il faut contribuer à sauver la chose publique, ce n'est pas le déploiement du pouvoir et de la force qui alarme, c'est le mal lui-même dont on se plaît à exagérer la gravité et l'importance, lorsqu'on ne voit pas qu'il y soit apporté un prompt remède.

La Gendarmerie doit rester toujours sur pied et ne faire aucun quartier aux rebelles qui oseraient se montrer. Tout canton insurgé (je suppose ici un état de chose qui, sans doute, n'existe point dans votre département) doit être considéré comme en état d'urgence. Agissez à propos et avec célérité, tout ce que vous aurez fait d'accord aura l'approbation du Roi.

Dans une occasion où il faut multiplier les moyens de police, ne soyez pas arrêté par le défaut de fonds ; toute dépense que vous aurez reconnu nécessaire vous sera remboursée.

Si vous aviez sujet de concevoir des inquiétudes réelles dans le pays que vous administrez, vous êtes pleinement autorisé à vous assurer de celles des personnes dont les mauvaises dispositions vous sont connues et qui vous paraîtraient dangereuses. Je vous laisse à cet égard toute la latitude nécessaire et la délégation en tant que de besoin, de tous les pouvoirs conférés par la loi du 29 octobre.

Mettez la garde nationale en mouvement, veillez à ce que les points les plus importants soient occupés, stimulez le zèle des fidèles serviteurs du Roi ; promettez des récompenses à ceux qui feraient d'utiles révélations, ne négligez rien pour arriver à connaître les chefs et l'étendue du complot et les moyens des affiliés. Si le gouvernement pouvait concevoir des inquiétudes réelles d'un mouvement qui paraît avoir été réprimé d'une manière aussi prompte et aussi rapide, il serait plus que rassuré sur les suites par la connaissance qu'il a [194] de votre vigilance et de votre fermeté.

Afin de faciliter vos relations, Monsieur, vous trouverez ici la liste des départements auxquels j'envoie de semblables instructions ; Isère, Rhône, Hautes et Basses Alpes, Drôme, Côte d'Or, Saône et Loire, Ain, Jura, Doubs, Puy de Dôme, Haute Loire, Ardèche et Lozère.

Multipliez vos relations, Monsieur, dépêchez-moi un exprès au moindre mouvement, prenez conseil des circonstances ; usez de la la-

titude qui vous est accordée ; vous pouvez compter sur l'approbation et sur l'appui du gouvernement. »

Lorsque cette lettre arriva à Dijon, j'étais en tournée dans l'arrondissement de Semur. Le Secrétaire général qui me remplaçait fut singulièrement frappé de ce tocsin d'alarme ; il convoqua sur-le-champ le gouverneur de la division militaire, le procureur général de la Cour Royale, le commissaire général de police et le Capitaine de gendarmerie. Les membres de ce conseil crurent, comme tout autre l'aurait pensé à leur place d'après les termes de la lettre, que le danger était extrême. Ils prirent deux mesures, la première consistait à arrêter, en vertu de la loi du 29 octobre, les chefs du parti bonapartiste qui se trouvaient dans le département, parmi eux on comptait l'ancien premier président et l'ancien procureur général près la Cour royale. La seconde fut d'envoyer à Auxonne un bataillon de la garde nationale de Dijon pour assurer contre toute surprise le dépôt d'artillerie qui se trouvait dans cette ville. En même temps, on me dépêcha un courrier à Semur. Malheureusement, avant que je pusse être revenu, le Secrétaire général, homme vain et de peu de prudence, dirigea les arrestations ordonnées avec une publicité, et un éclat, tout à fait déplacés. À mon retour j'ordonnai des patrouilles de gardes nationales à cheval dans les cantons dont l'opinion était douteuse et M. le Gouverneur envoya un détachement des chasseurs de la Gironde à St Jean de Losne où l'influence de l'ancien maire donnait de légitimes inquiétudes.

À peine le mouvement de Grenoble fut-il réprimé que M. Decazes désavoua les ordres qu'il avait donnés. Il entra dans sa politique d'amoindrir l'événement et de soutenir hautement que le soulèvement s'était borné à un petit nombre de personnes et n'avait aucune ramification dans les autres départements. Cette affectation du Ministre de la police générale me parut d'autant plus étrange que je savais positivement le contraire pour le département que j'administras. Un bruit sourd d'une prochaine révolution y circulait d'avance. Les militaires en retraite s'attendaient à recevoir l'ordre de marcher et on avait répandu le bruit d'une levée de trois cent mille hommes. Le Ministre de la police, à qui je rendais compte exactement des symptômes alarmants, envoya un agent secret nommé Bellemare²¹⁵ pour vérifier l'exactitude de mes assertions et ses rapports furent conformes à ce que j'avais annoncé. J'appris cependant bientôt que M. Decazes me traitait de vi-

²¹⁵ Jean François Bellemare, 1768–1848.

sionnaire. Ne pouvant me faire taire, il fallait incriminer mes rapports, car je ne me bornais pas à instruire M. Decazes, seul, des choses qui intéressaient le service du Roi. Je les mandais aussi à M. Lainé, alors Ministre de l'Intérieur et quelque fois au Duc de Damas qui mettait mes lettres sous les yeux du Duc d'Angoulême. Cette [195] obstination à dire la vérité indisposa contre moi le Ministre de la police qui voulait la présenter sous un autre jour. De plus, l'arrestation des deux anciens chefs de la Cour impériale exaspéra au dernier point tout le Ministère de la police générale rempli de Bonapartistes et à dater de ce moment, ils travaillèrent contre moi avec toute l'astuce naturelle à cette sorte de gens. On me présenta comme un homme violent et emporté qui avait établi dans le département de la Côte d'Or une terreur insupportable. Par leurs soins, ces préjugés s'accrurent à tel point que les personnes qui avaient marqué dans les gouvernements antérieurs à la Restauration craignaient de traverser le département, et cependant la suite de ces *Mémoires* prouvera que je n'étais sévère que pour des ennemis déclarés, et que tous les autres citoyens étaient accueillis par moi avec une égale bienveillance.

Aussitôt que je fus revenu de Semur à Dijon, j'examinai - comme la loi m'en imposait l'obligation - les arrestations qui avaient été opérées pendant mon absence. Celles de l'ancien premier président et l'ancien procureur général n'étaient pas suffisamment motivées. J'aurais dû les mettre en liberté sur-le-champ ; si je l'eusse fait je me serais épargné bien des haines, mais comme ils avaient été arrêtés par une décision des autorités principale, je crus devoir en référer au Conseil du Roi. Ce fut un acte de faiblesse qui me nuisit, non sans raison, car un administrateur doit toujours être strictement juste quelles que soient les considérations qui semblent s'y opposer. Toutefois, les mesures que j'avais prises parurent, pendant quelque temps avoir l'approbation des Ministres du Roi. M. Lainé me mandait :

« Je ne puis qu'applaudir aux mesures que vous avez prises et je vous prie de continuer votre vigilance active ; votre zèle pour le service du Roi est connu, il me donne l'assurance que la tranquillité ne sera pas troublée dans votre département et que vous serez en mesure de porter des secours partout où le besoin de force sera nécessaire. »

Le 22 mai, le même ministre m'écrivait :

« Il est impossible de se conduire avec plus de prévoyance que vous ne l'avez fait à la nouvelle des mouvements de Grenoble. Les précautions que vous avez prises étaient propres non seulement à préserver votre département, mais encore à fournir des secours en cas de besoin.(...) Votre prudence se fait apercevoir, quand vous exprimez la pensée de ne pas multiplier les gardes nationales dans les campagnes, il ne faut rien moins qu'une grande impartialité pour avoir dans les villes une force armée d'élite sans exciter des jalousies et aigrir des ressentiments. On voit, par vos succès, que vous appelez également les hommes dévoués de toutes les classes et que vous accordez une égale protection tous les sujets quelle qu'ait été leur opinion, pourvu qu'ils soient soumis aux lois et qu'ils ne troublent pas l'ordre public. »

Nous avons dit plus haut qu'aussitôt après les événements de Grenoble, M. Decazes éprouva du regret d'avoir témoigné une si vive inquiétude. Se jetant immédiatement dans l'excès contraire, il lui convint de ne plus représenter l'insurrection que comme une échauffourée sans importance. Dès le 11 mai, il s'exprimait ainsi :

[196]

« Des factieux obscurs sont tombés entre les mains de la police, ils sont livrés aux Tribunaux et c'est une intrigue étouffée dans sa naissance que des hommes passionnés ont érigé en une vaste opération cherchant ainsi à autoriser leur intérêt d'un danger public qu'ils exagèrent, ils s'attachent à faire naître des alarmes pour se créer une importance à eux-mêmes. »

Rien n'est plus singulier sans doute après la première lettre écrite par le Ministre de lui voir parler d'exagération et d'hommes passionnés, il est évident que des motifs particuliers lui faisaient regarder sa première lettre comme une faute, et qu'il voulait rejeter sur l'exagération des Royalistes la vive alarme que lui-même avait provoquée. Néanmoins ses premières lettres furent approbatives de ma conduite, et ce n'est qu'un peu plus tard qu'il s'irrita en s'apercevant que je n'entrais pas dans ses vues. Le 15 mai, il me mandait :

« J'approuve les dispositions que vous avez prises à la sûreté intérieure de la ville, au maintien de la tranquillité dans les campagnes, au salut de la place d'Auxonne. »

Dans une lettre du même jour, il m'écrivait :

« Je vois par votre lettre du 7 mai que s'il n'est guère possible de douter que de sinistres projets n'aient été formés dans votre département et même à Dijon, il est également certain que les trames sont déjouées complètement et les malveillants comprimés au point qu'ils ne sont plus à craindre. Je n'en applaudis pas moins aux précautions prises par vous et les autorités locales. »

Une lettre du 20 mai contient ce qui suit :

« Vous m'en dites plus aujourd'hui sur les symptômes alarmants qui devenaient plus remarquables encore que ne m'en avait dit jusqu'alors votre correspondance quoique fréquente et toujours circonstanciée. Je comptais sur votre fermeté, vous avez rempli l'attente du gouvernement... Rien ne peut être plus avantageux à la police, rien n'est plus satisfaisant pour elle, que d'avoir à développer et ses principes et ses besoins, que de se trouver appuyée d'une manière aussi franche que la vôtre et aussi conforme aux intentions du Roi. »

J'ai déjà dit que ne voulant pas contrarier les mesures prises dans la réunion des diverses autorités du département, j'en avais référé au Conseil du Roi. Le Ministre de la police me transmit les décisions du Conseil que j'exécutai immédiatement. Je me permis seulement de demander que trois des détenus remis en liberté, sous la condition de rester en surveillance dans le département de la Côte d'Or, subissent cette surveillance dans un autre département. Les expressions dont je me servis déplurent sans doute à M. Decazes car il répondit le 10 juin d'une manière très désobligeante. Il blâmait tout ce qu'il avait approuvé précédemment. Depuis cette époque et quoique le Ministre ait

cherché par une lettre du 2 juillet à atténuer ce que la précédente avait de pénible, le Ministère de la police m'a toujours été contraire, [197] et n'a négligé aucune occasion soit de me discréditer dans l'opinion publique, soit de me nuire dans l'esprit du Roi. Une circonstance que je n'ai connue que longtemps après, augmenta beaucoup l'éloignement que M. Decazes avait conçu pour moi. Au mois de juillet le Duc d'Angoulême vint à Dijon ; il était de mon devoir de lui communiquer tout ce qui concernait le service du Roi. La parfaite bonté avec laquelle il me traita encourageait d'ailleurs ma confiance, je ne crus pas devoir lui laisser ignorer les contradictions dont la correspondance de M. Decazes relativement aux événements de Grenoble était remplie.

À son retour à Paris, le Prince raconta ma conversation au Ministre et on conçoit combien cette confidence me noircit dans l'esprit de ce dernier. J'ai des raisons de croire que M. Decazes proposa plusieurs fois dans le Conseil ma révocation et que le Roi n'y voulut pas consentir. Lorsqu'il devint premier Ministre, sa première pensée fut de me destituer et je ne dus ma conservation comme préfet de la Moselle qu'à l'intervention du Duc d'Angoulême. Cependant, ce même homme m'écrivait le 26 février 1818 :

« Ce n'est pas auprès de moi, Monsieur le Comte, que vous avez pu croire nécessaire de justifier les actes de votre administration dans la Côte d'Or. L'approbation qu'ils ont obtenue dans le temps était sans doute mieux motivée que ne l'est aujourd'hui la censure dont ils paraissent être l'objet dans un écrit public... »

M. le Duc d'Angoulême resta trois jours à Dijon, il se rendit ensuite à Besançon. J'allai lui faire ma cour dans cette ville, il m'y reçut avec une distinction marquée, ce fut là que, dans un moment d'effusion, il me dit qu'il se chargerait de l'avenir de mon fils, promesse qui ne tarda pas à sortir entièrement de sa mémoire.

Au mois d'août la Duchesse d'Angoulême vint aussi à Dijon. Son entrée dans le département fut marquée par un trait qui peint le caractère de cette princesse. Elle avait défendu que les autorités vinssent au-devant d'elle. Cependant le sous-préfet et les principaux fonction-

naires de la ville de Beaune allèrent l'attendre à la limite du département de la Côte d'Or et de celui de Saône et Loire. Lorsqu'elle les aperçut, elle passa avec toute la vitesse des chevaux attelés à sa voiture. Ce ne fut que trois cent pas plus loin qu'elle ordonna d'arrêter et, comme le sous-préfet arrivait tout essoufflé pour lui débiter son discours, elle l'interrompit en lui disant : « *Monsieur, le premier devoir d'un administrateur est d'obéir !* » Cette boutade passée, elle redevint gracieuse, elle accepta le déjeuner que le sous-préfet avait fait préparer pour elle et le traita avec beaucoup de bonté.

La Duchesse d'Angoulême fut accueillie avec enthousiasme à Dijon, toutes les rues étaient pavoisées de guirlandes de feuillages et la population entière se pressait sur ses pas en la saluant de ses acclamations. Si cette époque de sa vie est restée gravée dans sa mémoire, combien ont dû lui être pénibles les insultes auxquelles elle a été en butte dans cette même ville en 1830.

[198]

La présence de la fille de Louis XVI dans le Département de la Côte d'Or et l'enthousiasme avec lequel le peuple l'avait reçue dut ²¹⁶ naturellement inspirer des sentiments de clémence et de réconciliation. Je saisis cette occasion de rendre à la liberté le peu d'individus qui étaient encore arrêtés en vertu de la loi du 29 octobre. Avant la fin d'août, toutes les mesures de haute police avaient cessé et l'administration était entièrement sortie de la voie exceptionnelle.

J'avais pu dès le 29 juillet adresser au Ministre de la Police Générale, un rapport satisfaisant sur l'état de l'opinion publique :

« Chacune des tentatives des malveillants, lui disais-je, a progressivement moins d'effet parce que la masse des gens qui étaient mécontents, sans avoir précisément de mauvaises intentions, les abandonne peu à peu et se dégoûte de leurs mensonges. Au total, le peuple tend au repos. Son opinion s'améliore et il s'attache au gouvernement qui peut seul le préserver de nouveaux maux, en même temps qu'il se détache des hommes qui lui en avaient imposé si longtemps à l'aide du pouvoir et du crédit qu'ils semblaient conserver.

Cette amélioration est due aux efforts combinés de l'administration, des gardes nationales, des chefs militaires et des autorités judiciaires. On a dans ce département, les plus grandes obligations aux gardes nationales dont l'organisation a été suivie dans le système de préférer la bonté au nombre et de réunir sous les mêmes bannières les hommes de tous les rangs. Cette institution a été le remède aux jalousies qui, dans d'autres pays, divisent d'une manière si fâcheuse les diverses classes de citoyens. On doit compter au nombre des moyens d'amélioration, la surveillance exacte que j'ai établie sur tous les points du département qui fait sentir l'impossibilité de nuire à ceux qui seraient tentés de le livrer des intrigues. Mon ambition a été de leur faire abjurer leurs erreurs en les rendant au Roi et si on ne peut les gagner, de les empêcher au moins d'égarer le peuple. J'ai fait dans le même but d'amélioration plusieurs tournées. J'ai entendu tous les maires et pris note de ce qui intéresse les communes, et j'ai dit partout que j'étais envoyé par le Roi pour étudier les besoins du peuple et chercher les moyens de les soulager. »

Nous arrivons l'époque où les mesures prises par le gouvernement devaient élever devant mon administration de nouvelles difficultés dont on se prévaudrait pour me nuire. Désormais, la responsabilité des préfets sera engagée dans le succès des accusations politiques et celui des élections, les deux choses sur lesquelles un administrateur loyal peut exercer le moins d'empire.

Le gouvernement fit mettre en jugement, à la fin d'août, quatre personnes qui lors du débarquement de Napoléon s'étaient emparées en son nom de l'autorité dans le département de la Côte d'Or. Ces quatre personnes étaient le général Vaud qui, le 15 mars, avait pris le commandement de la division militaire, le S(ieur) [199] Hernoux ²¹⁷, nommé Maire de Dijon par le Maréchal Ney, Royer ²¹⁸ installé préfet par le Général Vaud, et le Receveur Général Lejeas qui avait versé l'argent de sa caisse dans les mains du Maréchal après sa défection. Ce procès était tardif. En France, les impressions s'effacent vite et les jugements

²¹⁷ Étienne Nicolas Philibert Hernoux, 1777-1858.

²¹⁸ Préfet temporaire, du 18 au 22 mars 1815.

politiques sont plutôt dictés par le ressentiment qui domine que par une impartiale justice. Les faits déjà anciens imputés aux accusés avaient perdu beaucoup de leur gravité aux yeux du public. Le Général Vaud et ses consorts furent acquittés. Cette décision redonna du courage à l'opposition qui crut y voir une manifestation de l'opposition publique. Toutefois, les mesures prises par le gouverneur de la division et par moi empêchèrent les malveillants de faire des ovations aux accusés et aux jurés. Il était loin de la pensée des autorités du département de désirer de nouvelles victimes mais elles eussent souhaité que la culpabilité de leur conduite fût solennellement reconnue ²¹⁹ afin que la révolte ne reçût pas une sorte de sanction. Toutes les autorités eussent signé un recours en grâce. M. d'Ambray, Chancelier de France ²²⁰, alors Ministre de la Justice parut croire que j'avais mis peu de soin à la composition du jury. À cette époque, les préfets envoyaient au président de la Cour d'assises une liste de 60 jurés, pour chaque session, sur lesquels la Cour en choisissait 36. Les 36 jurés parmi lesquels devaient être pris les douze qui auraient à siéger dans l'affaire du général Vaud, furent d'abord réduits à 25 par défaut de présence pour causes reconnues légitimes. Il fallut compléter la liste avec des noms tirés au sort parmi les jurés domiciliés dans la ville. Ensuite les récusations des accusés en éloignèrent neuf [qui étaient les plus énergiques], ce n'était plus le jury que j'avais proposé. Il ne restait que des gens faibles, sur l'esprit desquels des influences de toutes espèces s'exercèrent avec succès. Il ne me fut pas difficile de démontrer à M. le Chancelier que dans cette circonstance ma sollicitude ne s'était pas ralentie.

Peu de temps après parut l'ordonnance du 5 septembre qui prononçait la dissolution de la Chambre des députés. Cette ordonnance accordée aux ressentiments de M. Decazes reçut l'approbation du Duc de Richelieu et de M. Lainé. Les imprudences des députés royalistes avaient fait craindre à un de ces ministres une influence de la part de l'Assemblée. Il était visible que cet événement amènerait une modification dans les principes suivis jusqu'alors par le Ministère puisqu'il cherchait à s'appuyer sur une autre majorité. Ce changement devait avoir aussi un grand retentissement dans le pays que j'administrais. La

²¹⁹ [que les accusés dussent leur liberté à la clémence royale], texte initial rayé.

²²⁰ Charles-Henri Dambray, 1760-1829.

marche que j'avais suivie, conforme à l'impulsion qui m'avait été donnée, se trouvait en quelque sorte condamnée par l'éclatante manifestation [d'un changement de système] faite par le gouvernement. Je m'étais efforcé d'isoler les ennemis de la légitimité et d'empêcher le contact de leurs passions. Les élections allaient les réunir de nouveau et mettre en faisceau leur malveillance individuelle et leurs ressentiments longtemps réduits à l'impuissance. Ils étaient appelés à exercer également une action et à s'entendre [200] sur la direction à suivre ; on leur rendait l'unité, grand moyen de puissance sur des populations à peine revenues à des sentiments de soumission. Toutefois ils n'auraient reconquis qu'une petite partie de leur crédit sans les intrigues de la police pour empêcher la réélection des députés sortants. Nous verrons plus loin les efforts qu'elle fit pour diviser les Royalistes et réunir les Libéraux dans un système d'opposition aux hommes qu'on voulait écarter. La Chambre des députés s'était brouillée avec M. Decazes qu'elle accusait d'être le protecteur des Bonapartistes. La dissolution avait été le résultat de la querelle personnelle de l'Assemblée avec ce ministre. Les choses en étaient venues au point qu'il fallait ou que le Roi abandonnât le Ministère ou que la Chambre fût dissoute. Le Roi préféra son favori à la Chambre qu'il avait qualifiée d'introuvable. Le plus grand intérêt du Ministre consistait donc alors à éloigner de la députation les hommes qui s'étaient prononcés contre lui ou qu'il regardait comme ses ennemis. Dans cette catégorie se trouvaient les trois députés de la Côte d'Or, M. Brenet ²²¹, M. de Vauroy ²²², M. de Grosbois ²²³. Le premier, médecin habile, homme considéré, portait dans les affaires un caractère ferme et décidé. Sa parole était incisive, mordante, le ministre le craignait. Les deux autres augmentaient la majorité de la Chambre sans y jouer un rôle personnel. M. de Grosbois avait quelque crédit à cause de sa position sociale, de sa fortune et de la solidité de ses principes.

Le Roi, qui dans cette circonstance se laissa imprégner de toutes les passions de son favori, avait mandé au Comte Charles de Damas, Gouverneur de la division, de n'être point favorable à M. Brenet. Le sarcasme était naturel à celui-ci et il ne savait pas se le refuser. Il

²²¹ Henry Catherine Brenet, 1764-1824.

²²² Hector Joseph de Bruère de Vaurois, 1769-1838.

²²³ Claude Irénée Marie Nicolas Perreney de Velmont de Grosbois, 1756-1840.

s'était permis quelques plaisanteries sur la faiblesse de Roi pour son favori. Elles avaient été répétées et le Roi s'en blessa au point de s'opposer personnellement à son élection. Instruit des répugnances de Louis XVIII, j'allai trouver M. Brenet et sans lui parler de l'opposition qui partait de si haut, je lui fis envisager les divisions que sa candidature pourrait faire naître parmi les Royalistes et je le laissai disposé à renoncer à la députation pour revenir à son occupation habituelle aussi honorable que lucrative pour lui.

À cette époque la nouvelle loi électorale n'existait pas encore. L'élection était à deux degrés, les collèges d'arrondissement nommaient des candidats en nombre égal à celui des députés que le département devait envoyer à la Chambre, et le collège départemental était obligé de choisir les deux-tiers des députés parmi les candidats.

Nous avons dit que la grande affaire de M. Decazes était d'empêcher que les gens opposés à son système ne fussent élus. Il avait alors contre lui les Royalistes d'une opinion prononcée. Il n'hésita point à opérer une réaction pour les exclure. Tous les moyens parurent bons, fallût-il se jeter dans les bras de l'opposition libérale. La direction donnée au commissaire général Jollivet fut dans ce sens ; le Ministre [201] m'envoya secrètement M. Chopin d'Arnouville²²⁴ pour m'engager à m'opposer à la réélection de M. Brenet et de M. de Grosbois.

Les collèges d'arrondissement devaient s'assembler à la fin de septembre, le collège départemental au commencement d'octobre, jamais circonstance ne pouvait être plus défavorable pour une élection dans le département de la Côte d'Or, telle que le Ministre la désirait. Les nuances des partis étaient tranchées. Dans la masse électorale se trouvaient d'un côté les partisans ardents de la légitimité, de l'autre ses ennemis. Il n'existait pas de tiers parti. La haine de ces derniers était alimentée par des bruits répandus sur Monsieur, héritier du Trône. On le représentait comme l'ennemi de la Charte et le soutien des privilèges. J'ai lieu de croire que la police n'était pas étrangère à ces propos. Les imprudences de quelques Royalistes qui préféraient hautement Monsieur à Louis XVIII, trop constitutionnel à leurs yeux, donnèrent malheureusement du corps à cette intrigue.

La loi alors existante avait réglé que l'élection ne pouvait avoir lieu sans que la moitié plus un des membres du collège eussent voté. L'ab-

²²⁴ Augustin Chopin d'Arnouville, 1776-1857.

sence d'un certain nombre d'électeurs suffisait donc pour rendre l'élection impossible. Les partis s'emparèrent de ce moyen de se déjouer réciproquement.

Le Commissaire Jollivet encouragea de toutes ses forces les électeurs de l'opposition à se rendre à l'élection. Il alla jusqu'à stimuler à cet égard les personnes les plus notoirement connues pour leur haine contre la légitimité. Le président du collège départemental, M. Le marquis de Malteste commit des imprudences plus fâcheuses encore à son arrivée, il crut déjouer habilement les prétentions de Brenet en annonçant publiquement l'exclusion que le Roi lui donnait et en publiait les propos insolents contre la personne du monarque qu'on lui attribuait. C'était bien mal connaître l'esprit des Royalistes dijonnais déjà aigris par le seul fait de l'ordonnance de dissolution. Une attaque aussi directe contre un des leurs ne pouvait manquer d'exalter leur mécontentement. Quand M. Brenet eut connaissance des insinuations du président, il sortit furieux du rôle passif qu'il avait gardé jusque-là, prétendant qu'on le calomniait indignement. Désormais l'honneur exigeait qu'il brigue la députation afin saisir cette occasion de prouver qu'il n'était pas un mauvais sujet du Roi. Ses démarches devinrent vives, incisives et il les appuya sur un principe vrai en lui-même et de nature à ébranler jusqu'à ses adversaires. On violait, s'écriait-il, les libertés publiques en se servant du nom du Roi pour exclure quelqu'un de la députation. Il obtint sur les Royalistes un empire absolu. Les passions s'exaltèrent jusqu'à repousser avec violence le langage de la raison.

Ce fut sur ces auspices fâcheux qu'eut lieu l'ouverture des collèges.

J'avais recommandé aux sous-préfets de s'opposer à la candidature de M. Brenet, elle réussit cependant à Semur par l'influence de M. de Montbelliard, maire de cette ville.

À Beaune, l'élection n'eut pas lieu, les Royalistes qui s'aperçurent qu'ils n'auraient pas la majorité se retirèrent et le collège ne se trouva plus en nombre. Il [202] en fut de même au collège d'arrondissement de Dijon. Le Gouverneur et moi eurent (sic) le tort d'autoriser cette scission, dangereux exemple pour le collège départemental. Je fus élu candidat par les collèges électoraux des arrondissements de Semur et de Châtillon ; les préfets pouvaient encore alors être nommés députés dans les départements qu'ils administraient.

Je devais m'attendre qu'on ne manquerait pas de m'imputer la scission opérée dans les collèges de Dijon et de Beaune. Dès le 2 octobre M. Lainé m'écrivait : « *Des rapports sur votre département annoncent que vous auriez eu plus d'influence si les esprits n'avaient pas été aussi aigris par des mesures qui n'ont pas toujours été marquées au coin de la plus impartiale justice.* »

M. Lainé ne savait pas, ou il avait oublié, que les directeurs de l'opposition dans la Côte d'Or étaient, ou des personnes à qui la Restauration avait fait perdre leur existence politique, ou des magistrats et des fonctionnaires destitués avant mon arrivée, gens d'ailleurs puissants par leur fortune et leur existence sociale, et ennemis implacables du nouvel ordre de choses. On ne pardonne pas à qui vous a fait descendre de la puissance à l'obscurité.

Les rapports dont parle le ministre émanaient du commissaire de police Jollivet qui croyait flatter son patron en rejetant sur moi les tristes résultats de ses propres intrigues. Sans les mouvements qu'il s'était donnés pour attirer les Libéraux aux collèges électoraux, les Royalistes s'y seraient trouvés en force et il est probable que les scissions n'auraient pas eu lieu. Cet homme, qui avait été royaliste exalté et qui avait pris une part plus ou moins grande aux mesures de sévérité exigées par les circonstances, obéissait à la nouvelle impulsion qui lui avait été donnée. Il commença dès lors à envoyer à son ministre des rapports confidentiels contre mon administration, documents précieux à faire valoir au Conseil du Roi pour obtenir plus tard ma révocation. Depuis il devint mon ennemi personnel parce que Mme de Tocqueville, indignée de sa duplicité, lui tourna le dos publiquement dans une de mes soirées [où il s'était rendu] après mon départ de Dijon. M. Decazes le récompensa par la sous-préfecture de Lorient. La faveur du maître ne lui porta pas bonheur et il mourut peu de temps après.

Ses allégations à l'époque des élections n'étaient pas sans quelque vraisemblance. Il prétendait que l'opposition opprimée par moi apporterait aux collèges électoraux des dispositions d'autant plus hostiles qu'elle chercherait dans le choix des députés une garantie contre une pareille tyrannie. Cette accusation était excellente pour abuser la simplicité du Duc de Richelieu et de M. Lainé mais elle dut faire rire M. Decazes qui savait que son agent lui-même avait ameuté l'opposition afin d'empêcher par son concours le retour [à la Chambre] des

hommes qu'il craignait. J'aurais pu répondre qu'un ministère a mauvaise grâce d'incriminer la conduite de ses administrateurs quand il a fait brusquement volte-face au système qu'il avait précédemment suivi. M. Lainé se livrait à une complète illusion en se persuadant qu'une administration douce et relâchée aurait inspiré à l'opposition dans la Côte d'Or des dispositions conciliatrices. Sa haine contre les Bourbons s'était montrée d'une manière trop éclatante pour n'être pas durable, et la circonstance de la seconde invasion n'était pas de nature à y mettre un terme. Aussi l'année suivante, quoiqu'on m'eût remplacé par un préfet parfaitement innocent, que les gardes nationales d'élite [203] n'existassent plus et que toutes les mesures de surveillance que j'avais établies fussent abandonnées, l'opposition n'eut pas à combiner ses efforts pour empêcher l'élection. Elle avait déjà repris assez de force pour envoyer à la Chambre trois coryphées de son parti, entre autres le S(ieur) Hernoux, l'un des coaccusés du Général Vaud. Dans les opérations électorales qui suivirent, le résultat fut constamment le même, le grand collègue fit ses choix dans l'opposition royaliste et les collègues d'arrondissement parmi les Républicains.

Les nominations n'ayant pas eu lieu dans deux collèges d'arrondissement, le collègue du département était réduit à ne choisir des députés que parmi six candidats. Ce nombre était même restreint à 5 puisque j'avais été désigné dans deux collèges. Sur ces 5 personnes, 4 étaient également désagréables à M. Decazes et, dès lors, ses agents durent s'efforcer d'empêcher l'élection. Le commissaire Jollivet répandit contre les Royalistes ces accusations qui ne manquent jamais leur effet sur les passions populaires. À l'entendre, ils étaient des exagérés ne respirant que haine et vengeance, remplis d'ambition, désirant le retour absolu de l'ancien régime et le renversement de la Charte. La guerre civile était inévitable si l'ordonnance du 5 septembre n'eût pas paru. Tous les matins, des conférences avaient lieu chez lui avec les meneurs du parti et c'est là que la résolution d'empêcher l'élection fut définitivement arrêtée.

Les Royalistes eurent aussi des réunions préparatoires, M. Brenet y parla avec véhémence de l'injustice du gouvernement à son égard et il réclama au nom de son honneur outragé la voix de ses amis. Les têtes s'échauffèrent et on fit par acclamation le serment de porter sur lui tous les suffrages. L'exaltation des esprits était trop grande pour que désormais les représentations du gouvernement et les miennes fussent

entendues. Elles ne faisaient qu'irriter et augmenter l'opiniâtreté des Royalistes et nous vîmes les hommes qui se disaient les plus dévoués sujets du Roi s'éloigner de nous parce que nous voulions faire prévaloir la volonté du Roi.

La première séance du collège électoral fut employée à la composition du Bureau. Comme la majorité relative était seule nécessaire, les Royalistes l'emportèrent. On se sépara de part et d'autre avec beaucoup d'aigreur.

Le lendemain l'opposition ne parut au collège que pour déclarer que le respect qu'elle portait au Roi ne lui permettait pas de concourir, même par sa présence, à la nomination d'un député désagréable à Sa Majesté. Après cette déclaration hypocrite, tous ceux qui la composaient se retirèrent et le scrutin fut annulé faute d'un nombre suffisant de votants.

Dans la soirée M. Carnot avec lequel j'avais eu quelques rapports de bienveillance vint me trouver. Il apportait, disait-il, les paroles les plus conciliatrices de la part de l'opposition : « *Que les Royalistes, dit-il, renoncent à M. Brenet, qu'ils s'engagent à nous donner leurs voix et les opposants s'uniraient à eux pour le choix de deux autres députés.* »

Je me hâtai de rendre compte de cette ouverture de la réunion royaliste, mais l'irritation des partisans de Brenet était telle que mon nom était impuissant pour balancer le sien. C'était un véritable fanatisme. Je ne pus reconquérir quelque influence qu'en écrivant que je renonçais pour ma part à la candidature. Fort [204] de ce sacrifice qui me dégageait de tout intérêt personnel je les suppliai de ne pas subordonner l'intérêt du département à leur amitié pour un homme. La réunion royaliste se décida enfin à abandonner Brenet, elle eut en cela peu de mérite puisqu'il était impossible de le faire nommer. Elle procéda ensuite à un scrutin préparatoire, et les noms de M. de Grosbois, de Vauroy et le Comte de Wall, aide de camp de Monsieur, sortirent de l'urne. Les Royalistes s'engagèrent par serment à porter exclusivement ces trois messieurs à la députation.

La passion ne raisonne pas, rien n'était plus maladroit que cette résolution de mettre en avant trois nobles et d'exclure ainsi de la députation toute personne appartenant à la bourgeoisie. De plus, comme on ne pouvait douter que ces trois nobles ne se rangeassent parmi les ad-

versaires du Ministre de la police, il arriverait certainement que le Commissaire général agirait contre eux. Il eut en effet peu d'efforts à tenter pour amener les opposants au but qu'il désirait obtenir, celui d'une scission définitive. À peine la résolution de la réunion royaliste fut-elle connue qu'une vive fermentation se manifesta dans l'opposition. Beaucoup d'électeurs, qui ne faisaient pas partie de la noblesse, et qui cependant venaient dans l'intention de voter avec les Royalistes, se joignirent à elle. M. Carnot, son organe, se rendit de nouveau chez moi pour me dire qu'il était impossible que le Tiers-État ne fût pas représenté dans la députation. Il ajouta que les Royalistes ne voulant nommer que des nobles, son parti entendait faire les élections à sa guise ou qu'il se retirerait. Carnot me trouva parfaitement disposé à tenter de nouveaux efforts de conciliation, mais une conciliation qui aurait probablement amené à la députation M. de Grosbois, n'entraîna pas dans les combinaisons du Commissaire général. Il travailla toute la nuit à persuader aux électeurs de se retirer et de retourner à leur domicile. Le lendemain, on ne put réunir que 90 suffrages, il en fallait 122 pour la validité de l'élection.

C'est ainsi que le département de la Côte d'Or se trouva sans représentation à la Chambre de 1817. Ce fâcheux résultat fut la suite de la malveillance, de l'intrigue et des fautes commises. Lorsque les circonstances donnent aux passions politiques une impulsion vive, des fautes sont presque inévitables et je crois que tout le monde en a fait. Ceux qui liront ces *Mémoires* jugeront l'extrême difficulté de ma position. Obligé que j'étais, par obéissance et par respect pour le Roi, de contrarier le parti à l'aide duquel, s'il eût été discipliné, j'aurais pu lutter avec avantage contre les intentions hostiles du parti contraire. L'exaltation pour un homme, poussé presque jusqu'à la folie, s'expliquait par la haine violente que le Ministre de la police inspirait. La conduite de son agent suscitait une indignation si vive dans l'esprit des Royalistes qu'ils n'étaient plus en état d'entendre le langage de la raison. L'administrateur qui s'efforçait d'en être l'interprète ne produisait que du mécontentement, n'excitait que des murmures. Toutefois, les Royalistes ne tardèrent pas à sentir la gravité de la faute qu'ils avaient commise et ils revinrent à moi avec confiance et loyauté. Le Ministère parut lui-même me rendre justice. M. Lainé m'écrivait le 12 octobre :

« Il ne m'appartient pas de m'expliquer sur les causes premières de la scission qui s'est manifestée dans le collège électoral de votre dé-

partement. Il est peut-être fâcheux qu'on ait été réduit à s'expliquer sur l'exclusion de certaines personnes. En apprenant toutes vos [205] démarches, je regrette qu'elles n'aient pas eu un meilleur résultat et surtout qu'on n'ait pas accédé au moyen qui vous eût porté à la députation. C'est un mal inévitable auquel il faut bien se résigner, et en calmant les passions un moment agitées, je vous engage à reprendre le cours ordinaire de votre administration.

Je connaissais, M. le Préfet, une partie des difficultés que vous avez eu à vaincre, et je me suis affligé que, sachant combien les mesures de rigueur perpétuaient les discordes, vous eussiez, il y a quelques mois, été réduit les multiplier, mais j'ignorais les nombreuses causes de division qui existaient et qui existent encore dans votre département ; elles sont bien exposées dans votre seconde lettre du 7 octobre et je prends bien part à la position difficile où vous êtes...

Quant à la conduite que vous devez tenir, M. le Préfet, l'auteur des deux lettres auxquelles je réponds n'a pas besoin d'instructions, il les trouverait en lui si elles n'étaient pas écrites dans les lois et dans la volonté du Roi...»

On remarquera combien le style de cette lettre est différent de celui de la lettre précédente. M. Lainé, homme droit, cherchait toujours de bonne foi à s'éclairer. Mes rapports l'avaient frappé et il n'a cessé depuis de me rendre justice, lorsqu'on le décida, quelques mois après, à me retirer l'administration de la Côte d'Or, il voulut, et le Roi partagea son opinion, qu'on me donnât une préfecture du même ordre, afin que mon changement n'eût pas l'air d'une disgrâce et fût considérée seulement comme une mesure de politique.

La dissolution de la chambre introuvable avait relevé le courage abattu de l'opposition et ranimé ses espérances. Cependant les effets de la malveillance n'étaient pas à craindre dans le département, tant que le système administratif que j'avais établi continuerait d'exister. Il suffisait pour paralyser ses efforts. Aussi les intrigues de l'opposition furent toutes dirigées contre lui. À Paris la police et ses agents, secondés par les rapports clandestins du commissaire général Jollivet, ne cessaient de solliciter l'éloignement du préfet. On devait selon eux cette satisfaction à l'opinion publique. Son changement était le seul moyen, en rassurant les esprits, de faire cesser les divisions. Quel avantage y avait-il, d'ailleurs, à conserver un homme que l'opposition

détestait et que les Royalistes avaient abandonné dans une circonstance aussi importante que celle d'une élection générale. On prétendait m'accabler ainsi sous le poids des fautes que d'autres avaient commises. Depuis deux années que ma carrière administrative était ouverte, je me voyais pour la seconde fois responsable des torts qui n'étaient pas les miens. Dans le département, il n'y eut sorte de tentatives qui ne fussent faites pour dégoûter ses administrateurs. On les environna d'inquiétudes, ils furent en butte aux tracasseries de toute espèce, à la calomnie, même aux menaces, et je fus obligé de lutter contre le découragement de beaucoup de maires qui voulaient donner leur démission. Ces embarras n'ébranlèrent pas mes résolutions, je tâchai de garder une attitude ferme et juste et, jusqu'à mon départ de Dijon, je gouvernai le département en restant au-dessus des factions et en les maintenant dans le respect et la soumission qu'elles devaient aux lois et au Roi.

[206]

Après avoir traité ce qui, dans mon administration de la Côte d'Or, se rapporte à la politique et aux intérêts généraux de l'État, je vais donner quelques détails sur les mesures administratives dont je me suis occupé pour l'intérêt du pays. On verra que les préoccupations du moment ne faisaient point tort aux soins et à la vigilance de l'administrateur.

J'ai déjà dit que j'avais visité en détail trois des arrondissements sur les quatre qui composent le département de la Côte d'Or. Ma méthode était de réunir tous les maires au chef-lieu du canton, d'entendre chacun d'eux séparément et d'inscrire sur un registre leurs réponses aux questions que je leur adressais et les observations qu'ils jugeaient à propos d'y ajouter. J'acquerrais ainsi une connaissance parfaite des affaires des communes et de leurs besoins.

Dès le 29 mai je me trouvai en mesure de présenter au Conseil général un mémoire sur tous les objets qui devaient attirer son attention et sur les votes du budget départemental. À cette époque les préfets n'assistaient point aux délibérations des Conseils généraux. Ils lisaient à cette assemblée, lors de leur première séance, un mémoire, le déposaient sur le bureau et se retiraient ; ils ne reparaissaient plus au Conseil général que s'ils y étaient appelés pour donner des renseignements. J'avais déjà, contre l'excès de la centralisation administrative,

l'opinion que j'ai toujours conservée depuis et que mon expérience n'a fait que confirmer. On trouvait dans le préambule de mon rapport la phrase suivante :

« Si l'usage funeste, de concentrer toutes les affaires et toutes les recettes dans la capitale, de donner à cette grande ville une orgueilleuse prééminence et de soumettre tous les intérêts des départements au despotisme des Bureaux, n'avait pas encore été aboli, on pouvait attendre le prochain redressement de ces griefs de la bonté du Souverain, des leçons de l'expérience et du zèle des députés de la nation. »

On sait comme les leçons de l'expérience ont été écoutées à ce sujet. Les différents ministères de la Restauration et particulièrement le ministère royaliste auquel M. de Villèle a donné son nom, ont resserré les liens de la centralisation. Toutes les forces du pays se sont trouvées concentrées dans la capitale et lorsque cette grande ville a manqué à la royauté, le Trône s'est écroulé. Cette leçon devrait sembler assez instructive pour que le nouveau gouvernement ne tombât plus dans la même faute, cependant nous voyons le parti doctrinaire, qui gouverne depuis 1830, défendre pied à pied la centralisation et lorsqu'il est obligé de faire quelques concessions, tâcher de les atténuer par des dispositions de lois subséquentes. Le Roi du choix des Parisiens tombera quelque jour par le fait des Parisiens et, comme en 1830, les provinces regarderont faire.

M. Lainé me demanda mes observations sur les votes du Conseil général. Quelques phrases de mon rapport à ce ministre montreront plus nettement encore ce que je pensais de la centralisation :

« Je crois que tout ce qu'on pourra accorder de libertés aux communes, sans nuire à l'unité du gouvernement sera un bien pour la monarchie.

La Révolution a aboli les différences de nos coutumes et les variétés dans [207] l'administration qui entravaient la marche du gouvernement, elle a opéré un bien qu'il est utile de conserver mais on a dépassé le but en centralisant tout, de manière à mettre les provinces dans une espèce de servage à l'égard de la capitale. Le Roi saura séparer le bien du mal et accorder à ses sujets tout ce qui pourra amener en eux l'amour du sol et de la patrie sans nuire à la force de l'autorité royale. »

Le Conseil général avait demandé que l'éducation publique fût confiée à des corporations religieuses, je ne partageai point l'opinion du Conseil et j'énonçai mon avis de la manière suivante :

« Dans le vœu du Conseil général à ce sujet, je crois devoir distinguer l'instruction primaire et l'instruction plus élevée. Je ne partage pas l'opinion du Conseil général sur l'utilité du rétablissement des corporations religieuses pour l'éducation publique autre que celle relative à l'instruction primaire. Je crois que l'autorité d'un corps enseignant doit émaner du Roi et être dans la main du Roi. L'université dirigée dans les principes de la morale et de la religion me paraît être ce qui convient le mieux pour une éducation monarchique, une corporation religieuse d'autant plus forte qu'après s'être emparée de l'esprit des enfants elle dirigerait les inclinations de la jeunesse et pourrait conserver son influence sur les opinions de l'âge mûr, me semble devoir être une institution toujours embarrassante pour l'autorité et souvent dangereuse. C'est au gouvernement à diriger l'éducation, il lui importe que la jeunesse ne reçoive que les impressions qu'il croit les plus propres à la conservation de l'ordre social. »

J'insistais ensuite pour qu'on étendît le plus possible l'influence des frères de la doctrine chrétienne :

« Ces frères religieux par état et par conviction présentent une garantie de moralité qu'il est difficile de trouver dans les maîtres d'école actuels. Mieux qu'aucun autre, ils savent inspirer à la génération qui s'élève parmi le peuple l'habitude de la subordination, l'amour de l'ordre, l'esprit de justice et les principes religieux. »

Mes idées sur l'éducation publique n'ont point varié jusqu'à 1830. À mes yeux, la première nécessité d'un gouvernement monarchique est que l'éducation publique reste sous sa direction mais j'y ajoutais la condition que l'université devînt plus religieuse et qu'elle changeât ses anciennes méthodes.

Beaucoup d'hommes d'État ont formé ce même vœu, ils ont échoué devant la force de la routine. Depuis 1830, lorsque j'ai vu l'intrigue et l'irréligion s'emparer du pouvoir, j'ai soupiré après la liberté de l'enseignement car il faut avant tout que la société se maintienne. Elle sera en péril si les pères de famille ne trouvent pas à placer leurs enfants dans des institutions où on s'occupe autant à les élever qu'à les

instruire et où les âmes soient préservées des faux principes qui circulent et des doctrines dangereuses qu'on cherche à faire prévaloir.

[208]

Je finissais mon rapport à M. Lainé en m'efforçant de faire sentir combien serait utile la présence du préfet aux délibérations du conseil général :

« En supposant les membres des conseils généraux doués de beaucoup de connaissances et de lumières, il est à craindre qu'ils ne saisissent mal l'ensemble du système administratif que l'habitude de l'administration rend familier aux préfets. De cet inconvénient peuvent résulter des décisions et des votes qui ne soient nullement en harmonie avec cet ensemble, je crois donc qu'il serait utile que les préfets eussent voix consultative dans les conseils généraux. On y trouverait encore l'avantage d'accoutumer les magistrats à l'art si difficile de manier les esprits et d'obtenir par la persuasion les triomphes de la saine raison. Alors on ne pourrait être administrateur sans avoir quelques-unes de qualités de l'homme d'état, et il n'est pas douteux que l'administration y gagnerait. »

J'énonçais, comme on le voit, mes idées avec une grande liberté. De tous les ministres sous lesquels j'ai servi, M. Lainé est le seul qui m'ait inspiré une véritable confiance. J'appréciais son noble caractère et sa droiture. On pouvait le tromper, sans doute, mais il était au-dessus des petites passions qui trop souvent influaient sur ses collègues. D'ailleurs auprès de lui le mérite et le zèle ne perdaient point leur valeur, il lisait très exactement les lettres particulières que les préfets lui adressaient et dictait lui-même les réponses. On était donc assuré que les preuves écrites d'une administration éclairée obtiendraient son estime.

Le département de la Côte d'Or avait beaucoup souffert des deux invasions et la dette départementale était considérable. Je m'occupai d'introduire dans la répartition des charges un mode plus équitable que celui usité précédemment. J'ai dit plus haut que la police des communes avait été réglée par une suite d'arrêtés pris au commencement de mon administration. Le commerce et l'agriculture attirèrent mon attention spéciale. Le commerce des vins, presque tout concentré dans l'arrondissement de Beaune, exportait alors à l'étranger pour 5 000 000 de ses productions. La partie du département située au nord avait de

nombreuses mines de fer qui alimentaient une grande quantité de forges, le reste du pays était agricole et diverses branches de l'agriculture laissaient beaucoup à désirer. La race des chevaux et des bêtes à cornes était abâtardie, et on ne connaissait point les nouvelles méthodes d'assolement. Généralement on se plaignait du déboisement de la cime des montagnes. Ce déboisement était une suite de l'anarchie causée par la Révolution, son effet avait été déplorable, les eaux courantes avaient diminué de nombre et de volume, et les cimes dépouillées par les orages ne présentaient plus à la vue que des rochers stériles.

L'administration ne pouvait attendre que du temps, les améliorations si désirables dont l'agriculture était susceptible, mais il était de son devoir d'en préparer les voies. Je pensai qu'un des meilleurs moyens serait l'établissement d'une société d'agriculture pratique. Le peuple n'admet point les théories ; il ne s'éclaire que par l'expérience. Il devenait donc très utile de réunir en un faisceau les lumières des meilleurs agriculteurs du département afin qu'elles se répandissent ensuite, par la pratique, jusqu'aux dernières limites du territoire.

[209]

La société devait être composée de 20 associés ordinaires et de 30 associés libres de manière qu'il y en eût autant que possible un par canton ²²⁵.

L'Art.10 du règlement ainsi conçu, suffira pour montrer le but de l'association.

« Les associés ordinaires et les associés libres prendront l'engagement, non seulement de recueillir les faits et observations relatives à l'agriculture et à l'industrie et de les communiquer à la Société, mais encore de propager les méthodes, les découvertes et les procédés nouveaux, par des expériences appliquées dans leurs domaines, suivant leurs facultés, et de les généraliser par la voie de l'exemple et du succès et par des dons gratuits de semences et produits aux cultivateurs de leur voisinage. »

Le règlement relatif à la société d'agriculture fut soumis au ministère de l'Intérieur. Le gouvernement ne l'avait pas encore revêtu de son approbation lorsque je quittai la Côte d'Or. Je m'efforçai en outre de

²²⁵ En marge de ce paragraphe : [à mettre à l'appendice]

provoquer l'attention des Conseils d'arrondissement et du Conseil Général sur les intérêts de l'agriculture, le 8 janvier 1817 j'adressai aux sous-préfets une circulaire sur cet objet.

« Le Conseil sera prié par vous, de présenter ses vues sur l'amélioration des troupeaux et des bêtes à cornes, sur la possibilité de filer la laine dans le département, sur celles d'y établir des manufactures de draps de diverses qualités, sur l'avantage de filer les chanvres dans le pays et sur les moyens de multiplier les corderies et les manufactures de grosse toile. Le Conseil voudra bien rechercher avec soin les moyens d'améliorer la race des chevaux. »

J'appelai aussi la sollicitude des Conseils d'arrondissement sur la destruction de la mendicité et le régime intérieur des prisons. Il fallait, selon moi « s'attacher à la combinaison de deux idées : augmenter l'influence religieuse de manière qu'elle agisse chaque jour sur l'esprit des détenus, et remplacer la fainéantise par un travail assidu dans lequel ils trouvent un petit bénéfice. »

Le système de l'isolement et du silence était encore inconnu. J'étais plus avancé que les usages suivis encore de mon temps, mais je me trouvais fort éloigné des idées qui ont germé de l'autre côté de l'océan et qui commencent seulement à se développer parmi nous ²²⁶.

Une grande calamité frappa la France pendant l'été de 1816 et se fit sentir d'une manière cruelle pour le pays que j'administras. Des pluies continuelles anéantirent [210] l'espérance des laboureurs, les grains germèrent sur pied et la récolte devint nulle, les fourrages n'éprouvèrent pas moins la fâcheuse influence de la saison. Les débordements successifs de la Saône couvrirent de vase les belles prairies qui bordent cette rivière.

On devait redouter la famine dans l'année 1817. Déjà le gaspillage des denrées causé par le passage et la présence des armées étrangères avait élevé le prix des grains. Le département était menacé d'un autre

²²⁶ Hervé de Tocqueville fait ici allusion au rapport qu'Alexis et Gustave de Beaumont ont rédigé et publié à leur retour des États-Unis : *Du système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France*, qui avait reçu le prix Montyon dès sa parution en 1833. Le système auquel il est fait allusion ici est celui de Philadelphie qu'Alexis de Tocqueville veut appliquer aux prisons françaises dans la loi qu'il propose, qui finit par être votée, sans jamais être appliquée !

fléau, celui de la mendicité qui prenait chaque jour de l'accroissement, ce sombre avenir excita vivement ma sollicitude. Il fallait tâcher de prévenir une hausse excessive dans le prix des denrées de première nécessité et trouver le moyen de nourrir les pauvres, afin d'avoir le droit de leur défendre de mendier. Pour maintenir les grains à un taux raisonnable, je proposai, sous le nom d'Association Départementale de Bienfaisance, une société d'actionnaires qui, sous la surveillance des autorités administratives établirait de vastes magasins ; cette société aurait eu le double but de faire baisser le prix du grain en cas de disette par les quantités qu'elle verserait sur les marchés et d'élever au moyen de ses achats le taux des mercuriales ²²⁷, lorsque le blé tomberait à vil prix. Ce projet fut soumis au ministre de l'Intérieur le 9 novembre 1816. Mon changement de résidence empêcha qu'il n'y fût donné suite.

La répression de la mendicité dépendait de deux idées fondamentales : créer les moyens de donner des secours à domicile aux malades et aux infirmes, trouver des ressources pour fournir du travail à tous les indigents valides ; en un mot, faire en sorte que la charité reçue fût la récompense du travail. La réparation des chemins vicinaux était le plus utile travail qu'on pût donner aux indigents, je fis un règlement pour ordonner cette réparation et indiquer les formalités à suivre. Le 28 février 1817, comme j'étais déjà nommé à la préfecture de la Moselle, j'envoyai à l'approbation du ministre de l'Intérieur, un projet d'arrêté relatif à l'extinction de la mendicité. Ce projet était rédigé sur les bases suivantes :

« La circulation des mendiants est interdite, chaque commune nourrira ses pauvres. Les fonds destinés à pourvoir à leurs besoins consisteront dans le prélèvement sur l'affouage existant déjà pour la construction d'un dépôt de mendicité, dans la somme que le conseil municipal pourra allouer, dans le rachat des prestations en nature pour les chemins vicinaux, enfin dans les souscriptions volontaires.

²²⁷ Les mercuriales sont un tableau officiel portant les prix courants des denrées vendues sur un marché public. À l'origine, le terme était utilisé pour désigner une liste des cours ou prix officiels des matières premières, denrées et autres marchandises d'un marché donné. Aujourd'hui, le terme est parfois encore usité, mais pour désigner plus généralement une liste des produits disponibles ainsi que leur prix.

Il y aura dans chaque commune un bureau de charité. Le conseil de fabrique en remplira les fonctions dans les communes où il n'existe pas de bureau de charité.

Les revenus de la charité seront divisés en trois parts.

1° Salaire des indigents valides.

[211]

2° Secours à donner aux indigents non valides.

3° Dépenses imprévues : cette troisième part sera destinée à secourir les pauvres valides dans leurs maladies.

On fera en sorte que les secours accordés aux pauvres non valides soient la récompense d'un travail quelconque.

On créera dans chaque-lieu de sous-préfecture un comité central de charité.

Ce comité procurera aux bureaux de charité les matières premières destinées au travail des pauvres. Il sera chargé de la vente des matières confectionnées et en fera remettre le prix aux bureaux de charité qui en feront la distribution à qui de droit.

Il sera établi dans chaque canton deux ou trois visiteurs des pauvres choisis parmi les personnes le plus influentes et les plus charitables du canton. Leurs fonctions consisteront à faire des tournées dans les communes, on leur mettra sous les yeux le nombre des pauvres, ils examineront si les revenus de la charité sont exactement perçus et si les secours sont distribués avec intelligence et dans l'esprit du règlement. Ils adresseront des rapports aux sous-préfets.

Il paraît juste que les communes riches viennent en aide aux communes pauvres, en conséquence on formera un fonds commun composé d'un prélèvement annuel sur la vente des quarts de réserve, de l'intérêt de la somme déposée à la caisse d'amortissement pour la construction du dépôt de mendicité et de l'intérêt des fonds que produira la vente des bâtiments de ce dépôt.

Cette réserve sera répartie aux communes pauvres par le préfet sur les demandes des sous-préfets rédigés de concert avec leurs comités.

Les individus qui persisteront à vouloir mendier hors de leurs communes seront traduits devant le procureur du Roi comme prévenus de vagabondage. »

Je m'étais efforcé de résoudre le problème le plus difficile de l'économie publique. Je le regarde comme insoluble dans les pays où les communes sont dépourvues de revenus mais lorsqu'elles sont riches l'administration peut parvenir par des mesures bien entendues à restreindre sinon à détruire le fléau de la mendicité. Il advint de mon règlement ce qui arrive toujours aux conceptions d'un administrateur qui se retire, elles sont abandonnées par son successeur et il n'en est plus question.

Je ne négligeais aucune occasion de donner de l'influence au mérite, à la vertu et à la grande propriété. L'institution de visiteurs des pauvres établie dans l'arrêté avait été formée dans ce but. Je comptais trouver en eux des auxiliaires et même des conseils. J'avoue que mon projet n'était pas de faire entrer la naissance comme une des conditions de mes choix. La Révolution m'avait trouvé très disposé à faire peu de cas des préjugés qui résultent de l'illustration du nom.

La ville de Dijon avait pour maire un ancien médecin qui avait passé pour un homme d'esprit, mais dont un libertinage obscur avait contourné le corps et affaibli l'imagination. Son administration l'angoissait, il était presque impossible d'obtenir de lui qu'il prît les mesures les plus nécessaires. À cette époque les mœurs n'étaient [212] pas austères, les chefs militaires se plaignaient hautement du peu de surveillance exercée sur les filles publiques. Je pris un arrêté pour les soumettre aux visites usitées dans toutes les grandes villes où il existe une bonne police. Je ne puis encore me rappeler sans rire l'effet produit par cet arrêté. Il excita presque une révolte dans le conseil municipal. Le maire, les adjoints, une partie des conseillers municipaux s'indignèrent en pensant que certaines personnes auxquels ils s'intéressaient particulièrement seraient atteintes par les dispositions que j'avais prescrites. Ils auraient pu trouver mauvais que j'eusse ordonné une mesure qui n'était pas de ma compétence et qui rentrait dans les attributions de l'autorité municipale. Préoccupés d'une autre idée, ils ne pensèrent pas à cette objection.

L'hiver de 1816 à 1817 fut fort brillant à Dijon. Je recevais tous les huit jours, je faisais danser chaque semaine, les salons de la préfecture

étaient remplis. Au milieu d'une fête que je donnais à l'occasion du carnaval un monsieur qui arrivait de Paris me remit une lettre de la part de mon oncle. Le Duc de Damas m'annonçait que le Conseil du Roi avait décidé que je serais remplacé à Dijon par M. le Baron de La Chadenède ²²⁸, préfet de la Moselle, dont j'irais moi-même occuper la place. Cette nouvelle me frappa vivement. J'ai toujours eu une grande répugnance pour ces sortes de changements qui détruisent brusquement tous les plans qu'un administrateur a formés et qui l'obligent à de nouvelles et pénibles études. De plus, je voyais dans cette mesure un blâme public de ma conduite et j'en étais profondément blessé.

Le Duc de Damas ne me mandait pas que l'ordonnance du Roi concernant mon changement fût encore signée. Je pris le parti d'écrire dès le lendemain au ministre de l'Intérieur. Je lui parlais de mon remplacement comme d'un bruit qui circulait et qui produisait un mauvais effet. J'entrais ensuite dans le détail des inconvénients qui en résulteraient sous le rapport de l'administration, de l'esprit public et même du succès des prochaines élections ; à ce sujet, je lui développais le système que j'avais conçu pour les mener à bien. Ma lettre arriva trop tard. M. Lainé, après l'avoir lue, témoigna au Duc de Damas du regret d'avoir consenti à la mesure prise à mon égard. Elle était devenue irrévocable, l'ordonnance était signée. M. Lainé, m'écrivit le 21 février, une lettre où il s'efforçait de m'expliquer de la manière la moins désagréable possible la pensée du gouvernement.

« Le Roi, disait-il, s'est proposé deux objets en vous appelant à ces nouvelles fonctions. D'une part vous vous trouviez placé dans une fausse position par suite de l'exagération des opinions politiques qui divisent une partie de vos administrés, les uns irrités, les autres enhardis par la partialité qu'ils vous supposent, embarrassent sans cesse la marche de votre administration et en multipliant les obstacles. D'une autre part le Roi a voulu réserver à votre zèle pour son service des occasions de se manifester dans un département non moins important que celui de la Côte d'Or et que des circonstances poli-

²²⁸ Paul-Joseph-Jean-Baptiste-Charles de Sabatier de Lachadenède, 1768-1835.

tiques recommandent dans ce moment à toutes les honorables sollicitudes de l'administration publique. »

[213]

Cette lettre polie cachait évidemment la pensée véritable. On regardait mon éloignement comme nécessaire au succès des élections. J'ai dit précédemment ce qu'elles produisirent après mon départ ; jamais la marche de mon administration n'avait été moins embarrassée que depuis quatre mois. Les Royalistes m'avaient rendu toute leur confiance, l'opposition gardait le silence, toutes mesures exceptionnelles avaient cessé depuis longtemps, et les tentatives de la malveillance étaient réprimées seulement par les tribunaux. Mais, à Paris les chefs de l'opposition dont une grande partie appartenait au département de la Côte d'Or, secondés par les agents de la police, m'avaient fait une réputation de violence et d'exagération qu'heureusement je n'ai jamais méritée. J'étais arrivé à Dijon dans les circonstances les plus critiques et pénétré, j'en conviens, de la plus profonde indignation contre les auteurs des maux qui désolaient la France. Cette disposition me faisait pencher vers la sévérité, cependant ce ne sont point mes sentiments qui ont réglé la ligne de conduite que j'ai suivie, elle a été le fruit de profondes réflexions sur la situation de la France et du pays que j'avais à gouverner. D'ailleurs les mesures de sévérité n'ont été ni assez multipliées, ni assez prolongées pour justifier les clameurs de l'opposition. Mais comme mon action était prompte et décidée, elle produisait de l'effet et occasionnait du retentissement. Je connais assez les français pour savoir qu'il faut en toute chose frapper leur imagination, et surtout qu'en matière de répression on s'épargne d'avoir à multiplier les punitions par l'opinion qu'on imprime de l'activité de sa surveillance et de la force de sa volonté. Une répression même très sévère, ne produit aucun effet sur les esprits lorsqu'elle est longtemps attendue, alors le pouvoir se venge et ne corrige pas. Le but que tout gouvernement doit se proposer est manqué. Pendant les quatre premiers mois de mon administration dans la Côte d'Or, les seuls où j'aie fait usage de la Loi du 29 octobre, je n'ai jamais agi ni avec incertitude ni avec lenteur. Les méfaits de la malveillance étaient aussitôt punis que vérifiés et les factieux, convaincus que mon œil les suivait partout, devaient se dégoûter des complots ; c'est en effet ce qui est arrivé. J'ai remplacé les fonctionnaires bonapartistes par des fonctionnaires royalistes et on a

crié à la réaction. Plaisante accusation en vérité ! L'an passé, les Bonapartistes avaient chassé la Restauration et on ne concevait pas que la Restauration réagît contre le Bonapartisme. Notre nation est oublieuse, on ne paraissait pas se souvenir que la France avait été envahie et que cent cinquante mille étrangers occupant encore nos frontières, n'attendaient que le prétexte de nouveaux troubles pour prendre possession au nom de leurs maîtres de plusieurs de nos provinces. Pour moi je ne l'avais pas oublié. À Dieu ne plaise que j'entendisse pousser le parti vaincu au désespoir, mais il fallait le contenir, lui ôter la possibilité de nuire et ensuite lui pardonner. Lui faire des concessions, enlever un administrateur d'un pays parce qu'il ne permettait pas à la malveillance de se développer en liberté, sont des choses tellement étranges dans la position où était alors le pays qu'on a peine à les croire actuellement. La Restauration n'a jamais eu une marche rationnelle déduite d'un système arrêté. Les principes de gouvernement ont toujours été flottants au gré des passions et des opinions des divers ministères qui se succédaient. Chacun opérait une réaction complète dans les hommes et dans les choses, celle qui suivit l'ordonnance du 5 septembre ne fut pas aussi étendue que l'eût désiré son auteur parce que la majorité du conseil était dévouée à la dynastie. La police se dédommagea par une guerre sourde mais active contre le parti royaliste. Bruits [214] alarmants, insinuations calomnieuses, tracasseries individuelles, tout fut prodigué pour égarer l'opinion publique. Les Bonapartistes qu'on blâmait en public étaient secrètement encouragés, on les engageait à demeurer unis pour contrebalancer les forces du parti contraire et on n'hésitait pas à leur donner pour gage l'éloignement des administrateurs qui leur déplaisaient. Il était difficile que je résistasse à ce mouvement rétrograde vers les hommes des Cents-Jours. Je sais que le parti royaliste était mal discipliné, qu'il commettait des imprudences et qu'il lui échappait une foule de paroles irréfléchies et quelquefois malséantes, mais ce parti était plein d'honneur, de fidélité et de dévouement. On pourrait le comparer à des enfants mutinés qui, pourtant, se seraient fait tuer pour leur père. J'administras un des pays où les opinions antirévolutionnaires se trouvaient les plus tranchantes et les plus prononcées.

J'ai la conviction qu'avec une marche droite et ferme on aurait amené les Royalistes à respecter la volonté du Roi et à s'y soumettre. Les voies tortueuses employées par la police et ses liaisons avec les

hommes qu'ils regardaient comme leurs ennemis les exaspérèrent à l'excès. Les mécontentements s'exhalèrent en murmures qui montaient quelquefois plus haut que le ministère. L'aigreur réciproque augmenta rapidement le nombre des personnes auxquelles on donnait le nom d'Ultras, et à cette époque presque tous les gens de cœur s'y rallièrent.

Lorsque je reçus la lettre de M. Lainé mon premier mouvement fut d'envoyer ma démission, mes amis m'en détournèrent. Je pris le parti de faire tête à l'orage, de ne paraître ni déconcerté, ni abattu. Je résolus de ne quitter Dijon que quand mon successeur serait arrivé et jusqu'à ce moment de continuer à administrer le pays avec la même vigilance, sans faiblesse et sans humeur, m'occupant des intérêts du département avec cette apparente liberté d'esprit qui éloigne l'idée que l'administrateur éprouve une disgrâce. Depuis le 19 février jusqu'au 20 mars jour où je quittai Dijon, j'envoyai à l'approbation du ministre de l'Intérieur plusieurs des règlements dont j'ai parlé plus haut. Je lui fis aussi un second rapport sur les mesures à prendre pour obtenir du succès dans les élections. Il ne m'avait pas été difficile de lui faire agréer la prolongation de mon séjour à Dijon.

Le Moniteur apprit aux habitants du département ma nomination à la préfecture de la Moselle. Je ne tardai pas à recevoir de nombreuses lettres où des regrets m'étaient exprimés, ces regrets furent consacrés dans une délibération solennelle du conseil municipal de Semur qui me fut transmise par M. de Montbelliard, maire de cette ville. Malheureusement, cette démarche bienveillante était en contravention avec une ordonnance du 10 juillet 1816 qui défendait aux corps administratifs de décerner aucun témoignage de la reconnaissance publique sans autorisation préalable du Roi. En exprimant ma gratitude au conseil municipal de Semur je crus devoir cependant casser son arrêté et j'ordonnai qu'il fût biffé sur le registre des délibérations. Cette décision de ma part m'attira une lettre fort aimable de M. Lainé : « *Vous ne pouviez mieux établir, disait-il, combien les regrets que vous avez dû repousser étaient fondés et votre conduite dans cette occasion est une nouvelle preuve que ceux qui méritent le plus les éloges sont les plus empressés à s'y dérober.* »

[215]

Avant de quitter Dijon j'envoyai à M. le Président du Conseil général les divers règlements que j'avais rédigés en le priant de les mettre

sous les yeux de ce Conseil quand il serait réuni. Il s'assembla au mois d'avril, on y proposa de me donner par une délibération un témoignage de satisfaction et de regret. Mais, l'ordonnance du Roi que je viens de citer s'y opposant, le Conseil chargea son président de m'écrire pour m'exprimer les sentiments de tous les membres qui le composaient. La lettre me parvint à Metz au commencement de mai, en voici un extrait :

« Le Conseil général que j'ai l'honneur de présider me charge de vous offrir l'hommage de sa vive reconnaissance pour le zèle et la sollicitude avec lesquels vous avez administré le département de la Côte d'Or. Nous n'oublierons jamais qu'il vous doit la tranquillité dont il a joui sous votre surveillance. C'est vous qui avez amélioré l'esprit public, acquis au Roi des serviteurs fidèles et comprimé la malveillance. Toutes les parties de votre administration ont éprouvé l'effet de vos soins assidus, toutes se sont ressenties de votre amour pour le département qui vous avait été confié par le Roi.

Nous aurions désiré pouvoir vous offrir sous une forme encore plus authentique le juste tribut d'éloges qui vous est si justement acquis, mais l'ordonnance du Roi étant contraire à ce vœu, je me trouve heureux et honoré d'être l'interprète des sentiments du Conseil général. »

M. de la Lachadenède arriva à Dijon le 18 mars. Je l'installai moi-même le 19 et je fis dans cette circonstance tout ce qui dépendit de moi pour rendre son début agréable facile. Le 20 mars, je quittai Dijon, en montant en voiture, je fus très étonné de voir la garde nationale à cheval rangée en bataille. Malgré mon opposition elle voulut m'escorter jusqu'à une demi-lieue de la ville. Là nous nous quittâmes non sans une émotion réciproque. Des détachements de cette excellente garde nationale m'avaient accompagné dans toutes mes tournées et nous étions devenus presque camarades.

[215]

Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.
LIVRE DEUXIÈME.
Les mémoires de mon père

III

Hervé de Tocqueville
Préfet de la Moselle
25 mars 1817-23 juillet 1823

[Retour à la table des matières](#)

Mme de Tocqueville reste un moment à Dijon ~ Le tempérament des habitants de la Moselle ~ Hervé de Tocqueville prend des mesures pour assurer l'approvisionnement du département et éviter la disette ~ La remise en état des routes ; il faut concilier l'intérêt individuel et l'intérêt général ~ La répartition des charges se fait démocratiquement par un vote des conseils municipaux ; le sous-préfet veille à ce que la décision prise par la majorité s'impose à tous ~ La mise en place et la surveillance des travaux ~ Le ministère refuse l'idée de prestation en nature qu'il assimile, à tort, selon Hervé, aux impositions d'Ancien Régime ~ Les difficultés rencontrées avec le génie militaire ~ L'amélioration des routes existantes et la création de voies nouvelles ~ Tocqueville est très soucieux d'instruire les individus et de mettre en place dans les écoles les méthodes les plus efficaces. Il accorde aux Juifs les bienfaits de l'instruction et établit une école Normale pour la formation des [216] maîtres qui donne toute satisfaction mais que Corbière, ministre de l'Intérieur, opposé à l'éducation du peuple tente de supprimer en lui

refusant les subventions nécessaires ~ Il s'inquiète également du délabrement des prisons et en fait construire de nouvelles ~ Considérations sur l'individualisme démocratique ~ Mise en place des mesures destinées à l'amélioration des bovins et des chevaux ~ La question du Tour d'abandon et des mesures prophylactiques contre l'héritage vénérien de l'occupation prussienne ~ La nostalgie de l'administrateur et l'évocation du bon Roi Henri ~ La maladie contraint Louise de Tocqueville à quitter Metz pour rentrer à Paris. Tocqueville, conseiller du prince, fait l'analyse de la situation politique pour le Duc d'Angoulême ~ La Charte a été bâclée, elle est devenue la source des agitations qui ont conduit à la révolution de 1830 ~ Les grandes manœuvres électorales du collège de Metz ~ Visite du duc d'Angoulême pour la fin de l'occupation prussienne ~ Mémoire remis au duc sur la situation politique de la France depuis le début de la Restauration ~ Les errances des Ultras ~ Pour Tocqueville, le pouvoir doit réagir, frapper un grand coup et dissoudre la Chambre ; le roi doit donner de nouvelles lois organiques, modifier la Charte, établir une loi sur la presse et une autre sur l'indemnisation des émigrés qui devra également rassurer les acheteurs de leurs biens. L'assassinat du duc de Berry et la démission de Decazes ~ La Garde Nationale crie : « Vive la Charte » lors de la venue du duc d'Angoulême à Metz ce qui vaut à Hervé de n'être plus bien en cour ~ La naissance de « l'enfant du miracle » ~ Le ministère Villèle ~ 1822, Hervé et ses proches multiplient les démarches pour la progression de sa carrière ~ Chateaubriand est nommé ministre des Affaires étrangères.

J'arrivai à Metz le 24 mars et j'y fus installé le 25 (Mme de Tocqueville prolongea de quelques semaines son séjour à Dijon).

Le pays qu'on m'envoyait administrer était très différent de celui que je quittais. Le Bourguignon ardent, passionné, spirituel, ne ressemblait guère à l'habitant de la Moselle, calme, plus occupé de ses intérêts que de la politique, et d'une conception un peu lourde. Dans la Côte d'Or l'opposition est un sentiment pour ainsi dire natif, les partis

s'y montrent violents et actifs. Dans la Moselle, ils étaient froids, comme les passions. Les habitudes toutes militaires des habitants les portaient d'ailleurs à la subordination et à l'obéissance. De plus les rangs s'y trouvaient bien plus nivelés. La noblesse y existait à peine. Ainsi la jalousie des castes ne s'y ressentait pas. La richesse que les grands établissements militaires de Napoléon avaient procurée au pays était fort diminuée par le poids énorme de l'invasion. Si on regrettait le régime impérial, on ne ressentait point de haine pour la Restauration. De leur côté les Royalistes s'accommodaient du gouvernement légitime sans éprouver cette ardeur politique qui se manifestait dans d'autres pays. Le département jouissait donc d'une profonde tranquillité. On ne remarquait d'inquiétude que parmi quelques acquéreurs [217] des domaines nationaux qui ne pouvaient croire aux garanties données par le Roi à leurs propriétés. Au demeurant, l'esprit de révolte, s'il eût existé, n'aurait osé se développer en présence des forces étrangères cantonnées dans le département. Douze mille Prussiens occupaient les villes de Thionville, Longwy et Longuyon ²²⁹ et six mille Bavares l'arrondissement de Sarreguemines.

Je conçus sans peine qu'une position si différente exigeait l'emploi d'autres moyens de gouvernement. Quand les partis sont acharnés et que leur effervescence peut mettre l'état en péril, l'administrateur pénétré de l'étendue de ses devoirs est condamné au malheur d'être sévère. Mais lorsque les différentes opinions existent ensemble, sans haine et sans aigreur, le pouvoir doit s'efforcer de multiplier leur point de contact pour les réunir dans une modération commune. Si on n'obtient pas un grand dévouement, on arrive au moins au calme des passions, gage de l'obéissance et la fidélité.

Ce système devint la base de ma conduite et je ne m'en écartai jamais. Ma maison fut ouverte aux personnes de toutes les opinions et il n'y eut d'exception que pour les hommes, en très petit nombre, hostiles à la Restauration. Je trouvai, en arrivant, des préjugés établis contre moi. L'influence malfaisante de la police n'avait pas attendu mon arrivée pour chercher à me nuire. Le commissaire général de police Jolivet avait écrit à son collègue à Metz, le S(ieur) Babut et celui-ci avait eu soin de persuader les Messins qu'on leur envoyait le plus enragé des Ultras. Ce Babut, que nous verrons plus tard nuire par ses in-

²²⁹ Le département de Moselle s'étendait alors de Bitche à Longuyon qui appartient aujourd'hui au département de Meurthe-et-Moselle, créé en 1871.

trigues au succès des élections, était plus franchement faux que Jolivet. Sa conduite privée lui avait attiré le mépris public. Il était moins à craindre que le premier pour un préfet qui voudrait concilier les opinions diverses et satisfaire aux besoins du pays.

Ma tâche, sous le rapport administratif, n'était point facile. L'invasion avait mis tout en désordre, relâché tous les liens et tari les sources de la prospérité publique. Au premier degré de la hiérarchie les administrations communales dont l'action touche de près les intérêts du peuple étaient tombées dans une anarchie complète. Nulle police dans les communes, nul ordre dans la comptabilité, les maires faisaient des recettes cachées et, trop souvent, ils appliquaient, à leur profit, les revenus communaux. Les routes dégradées par les transports militaires étaient devenues impraticables, les réquisitions avaient enlevé à l'agriculture ses plus précieuses ressources en bestiaux et pour comble de malheur l'été désastreux de 1816 ayant détruit toute espérance de récolte, la famine se montrait avec son cortège de calamités. La situation des cantons de Longwy et de Longuyon et celle de la partie sud de l'arrondissement de Sarreguemines inspirait surtout beaucoup d'inquiétude. Ces deux portions du département de la Moselle avaient été dévastées par la grêle pendant l'été 1815. Ainsi, deux années s'étaient écoulées sans récoltes. Les habitants manquaient de subsistance au point de recourir pour vivre à l'herbe des champs.

Cet état déplorable exigeait toute mon attention et, aussitôt qu'il me fut bien connu, je m'en occupai sans relâche. Dès mon début, j'aurais voulu réparer tous les [218] maux. Mais je ne faisais que les entrevoir. Ici se montrent les graves inconvénients de l'instabilité des préfets. Jusqu'à ce que le nouveau venu soit parvenu à connaître le pays qu'on lui confie il est impuissant pour le bien, et s'il débute au milieu d'une grande calamité publique, cette impuissance peut avoir des conséquences funestes. Triste position que celle de la couronne [lorsqu'elle est] obligée de céder aux exigences des partis, ou assez faible pour obéir aux passions de ses conseillers.

Il me fallait créer des ressources puisque tout manquait à la fois. Mais on ne peut rien sans le concours des capitalistes et il est rare qu'ils accordent leur confiance à un administrateur qu'ils connaissent à peine. Heureusement, la mairie de Metz avait donné un salutaire exemple. Dès le 1er novembre 1816, on créa dans cette ville une société d'actionnaires dans le but de se procurer les denrées dont la po-

pulation de la ville avait besoin. Le capital social était de 187 000 francs sous la garantie des fonds municipaux avec intérêt de 5 pour cent par an. À l'aide de cette somme et de celle donnée par le Roi et par le département l'administration municipale avait pu faire conduire du grain sur les marchés, établir des ateliers de charité de diverses sortes et distribuer chaque jour un grand nombre de soupes économiques.

Mais lorsqu'il s'agit de faire vivre tout un pays, c'est-à-dire trois ou quatre cent mille personnes, l'importation des denrées ne peut jamais être assez considérable pour suffire aux besoins. Il est cependant nécessaire d'y avoir recours afin d'agir sur l'opinion, de relever la confiance et de détruire les causes factices qui se joignent toujours aux causes réelles de la disette.

Quand l'importation est opérée, l'administration doit se garder de se servir des denrées qui sont à sa disposition pour faire baisser les mercuriales au-dessous du cours des pays voisins car les étrangers s'empresseraient de venir acheter les grains pour les revendre chez eux à bénéfice, et la famine augmenterait.

La misère, comme je l'ai dit plus haut, était arrivée à son dernier terme dans plusieurs parties du département de la Moselle. On ne pouvait la diminuer que par un système complet de mesures exécutées avec activité et persévérance.

Celui que j'adoptai fut de combiner ensemble l'emploi des secours fournis par la charité particulière, ceux donnés par les communes, les sommes accordées par le gouvernement et celles produites par une association de bienfaisance dont je parlerai tout à l'heure.

Le gouvernement avait fait conduire à Metz, à la consignation d'un négociant de cette ville, M. Chedeaux ²³⁰, vingt-neuf mille hectolitres de blé. Le 9 mai, je formai une association de bienfaisance qui, sous la garantie d'une imposition extraordinaire de dix centimes, fit venir des denrées pour une somme de 410 400 francs. Le mouvement définitif de ce capital renouvelé trois fois par la vente des grains fournis par l'association a été de 110 000 francs. Les souscripteurs devaient être remboursés au mois de février 1818, ils furent remplis de leurs avances avant le 1er janvier de la même année et la confiance des ca-

230

Pierre-Joseph Chedeaux, 1767-1832.

pitalistes dans l'administration se trouva affermie d'une manière durable.

[219]

Aussitôt que j'eus à ma disposition une certaine quantité de denrées, je me décidai à en faire parade de manière à exciter la crainte d'une baisse chez les propriétaires que leur avarice portait à garder leurs grains dans l'espoir d'une hausse.

Je fis conduire à la fois des blés de Metz dans les chefs-lieux d'arrondissement par des convois de vingt ou trente voitures de réquisition. Les accapareurs furent consternés et les gens du peuple rassurés n'allèrent plus acheter chez ceux-ci, à un prix arbitrairement fixé, les grains qu'ils espéraient trouver désormais à meilleur compte aux marchés. J'avais auparavant mis fin à une manœuvre coupable des munitionnaires des vivres des troupes étrangères. Cette compagnie possédait des magasins considérables d'avoine qu'elle avait formés dans le temps où ce grain n'était pas cher. Le gouvernement l'ignorait et s'était engagé à payer l'avoine à la compagnie eu prix fixé par les mercuriels des marchés. Cette compagnie avait dès lors un intérêt très grand à élever le taux des mercuriales, et pour y parvenir, ses agents parcouraient les campagnes, achetant un peu d'avoine et prétextant la nécessité de s'en procurer à tout prix, afin d'exciter les cultivateurs à en exagérer la valeur. Cette ruse me fut dénoncée et je ne perdis pas un moment pour en instruire le gouvernement par la voie du télégraphe et lui demander l'autorisation de défendre aux munitionnaires d'acheter de l'avoine dans le département. Cette autorisation me fut immédiatement accordée. À la notification que je leur en fis faire, ils répondirent qu'ils allaient cesser le service des troupes alliées. Je répliquai par un ordre aux sous-préfets de les faire conduire en prison le jour où le service serait interrompu. Le service continua et la compagnie n'acheta plus d'avoine dans le département.

J'avais prescrit aux sous-préfets de ne pas permettre que mes grains fussent vendus au-dessous du cours dans les marchés ; mais ils étaient autorisés à en délivrer à un taux inférieur aux communes où la misère se faisait le plus sentir. Parmi [le nombre] des denrées que l'association s'était procurées, il y avait du riz pour une somme de 100 000 francs. Ce riz distribué gratis à une foule de malheureux réduits à manger de l'herbe pour se soutenir leur sauva la vie. Je fis répandre à

profusion une instruction sur la manière de préparer cette nourriture. Le riz a pour propriété spéciale de se gonfler extraordinairement par une longue cuisson et d'acquérir [au moyen d'une petite quantité] une qualité nutritive qui remplace des aliments plus solides. Il fut prouvé que quatre onces de riz suffisaient pour la nourriture d'un homme pendant 24 heures, trois onces pour une femme et deux onces pour un enfant.

Néanmoins, ces divers moyens eussent été insuffisants si on n'avait pas réussi à donner une vive impulsion à la charité particulière et en même temps à régulariser l'emploi des secours. Le 7 mai je pris un arrêté pour créer une commission de charité dans toutes les communes où il n'existait pas auparavant de bureau de bienfaisance. Cette commission était composée du maire, du curé ou desservant, et des trois plus imposés de la paroisse. Elle devait nommer un trésorier qui ne serait pas rétribué. Les fonctions de la commission consistaient à répartir, suivant certaines règles que je lui traçais, les fonds de secours formés par un prélèvement sur les revenus [220] communaux et sur les affouages ²³¹, par le produit des souscriptions volontaires, soit en argent, soit en denrées et par celui des quêtes dans les églises. Il entra dans les attributions de la commission, de provoquer le zèle des souscripteurs et bientôt son action bienfaisante se fit sentir. Les personnes aisées contribuèrent avec empressement. Quelques-unes même se chargèrent de l'entretien de plusieurs familles jusqu'à la récolte.

Dans la Moselle, comme dans la Côte d'Or, je m'efforçai de nommer les principaux propriétaires de chaque canton, sous le nom de visiteur des pauvres, à l'œuvre que je voulais accomplir. Fidèle au principe dont je ne me suis jamais départi, de remplacer l'aristocratie de la naissance par l'influence de la grande propriété, je trouvais que la manière la plus heureuse de faire pénétrer cette influence dans nos mœurs était de la produire sous la forme de la charité.

Les visiteurs des pauvres avaient sous leur inspection six communes au moins et dix au plus, ils étaient chargés de diriger et d'inspecter les opérations des commissions de charité qu'ils devaient visiter une fois par mois. La direction à donner à l'emploi des secours, les soins à prendre pour donner du travail aux indigents, soit de la part

²³¹ Droit qu'ont les habitants d'une commune de pratiquer certaines coupes de bois sur les biens communaux.

des communes, soit de celle des propriétaires, entraient dans leurs attributions. Ils examinaient les comptes du trésorier arrêtés par les commissions de charité et les transmettaient au sous-préfet avec leur avis.

Les visiteurs étaient donc l'intelligence qui dirige, l'œil qui examine tout ce qui a rapport au soulagement de l'humanité. J'entendais aussi qu'ils fussent la sentinelle de l'administration, qu'ils l'éclairassent par leurs avis et qu'ils devinssent l'intermédiaire du bien qu'elle espérait opérer.

Inutilement aurait-on provoqué la charité particulière si elle avait été épuisée par l'importunité des mendiants qui parcouraient en foule les communes. L'établissement des commissions de charité et des visiteurs des pauvres avait un but plus élevé que le soulagement des besoins du moment. Je voulais en faire une institution durable à l'aide de laquelle je parviendrais à la destruction complète de la mendicité dans le département.

Je déclarai d'abord que chaque commune devait pourvoir à la nourriture de ses pauvres et j'interdis la circulation des mendiants étrangers. Puis, à mesure que les ressources se réalisèrent dans les communes, je défendis toute espèce de mendicité. Heureusement le code pénal ²³² venait mon aide et je trouvai dans ses dispositions la sanction nécessaire à mes arrêtés.

[221]

Cette partie du problème n'était pas la plus difficile à résoudre. Nourrir les pauvres sans encourager la fainéantise et le vice, tel était le but qu'il fallait atteindre. Je posai en principe que les secours distribués par les commissions de charité deviendraient toujours, sauf les cas de maladie, la rémunération d'un travail quelconque. Ces commissions avaient ordre de dresser au mois d'octobre de chaque année, un état des pauvres valides, et des indigents non valides de la commune. Cet état divisé en deux chapitres indiquerait les pauvres qui avaient besoin de charité toute l'année et ceux à qui des secours temporaires

²³² En France, selon le code pénal de 1810, le vagabondage était un délit réprimé de trois à six mois d'emprisonnement. L'art. 270 donnait la définition juridique suivante : « Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession. »

pouvaient suffire. On les soumettrait ensuite à l'inspection du visiteur qui aurait à approuver et même à régler le meilleur emploi des sommes mises à la disposition de la commission. Cet emploi consistait dans des travaux utiles à la commune et exécutés par des indigents valides. Quant aux indigents non valides, la commission devait leur fournir les matières premières pour filer ou pour tout autre ouvrage à leur portée. De plus, elle leur distribuait des denrées, des habillements, et aux malades des médicaments suivant la prescription d'un médecin. Jamais aucune somme d'argent ne serait mise dans leurs mains, parce qu'on sait qu'ils en abusent toujours pour satisfaire leurs vices. Je voulais non seulement, les nourrir mais encore leur donner des mœurs, et le travail est le meilleur moyen d'y parvenir. Il relève l'âme ; après une journée bien employée l'homme est content de lui. Il sent qu'il s'est suffi à lui-même et l'impression de la dépendance que lui impose la misère se trouve diminuée.

Les communes du département de la Moselle ont en général des revenus, il en existe cependant un certain nombre qui ne possèdent que leurs cinq centimes. Il fallait aider ces dernières.

J'avais pris presque au début de mon administration un arrêté pour ordonner la réparation des chemins vicinaux à l'aide de prestations en nature rachetables en argent à la volonté des contribuables suivant un taux déterminé. Je réglai que l'argent provenant du rachat des prestations serait versé dans la caisse de la commission de charité. Ensuite le conseil général accorda une allocation sur les fonds départementaux, et enfin je parvins à faire sentir aux communes riches qu'il était de leur intérêt, pour se débarrasser du fléau des mendiants, de venir au secours des communes pauvres et je les amenai à consentir à un prélèvement sur le prix de la vente de leur quart de réserve, ce qui me procura un fonds commun d'environ quarante mille francs par an.

Toute cette machine fonctionna merveilleusement la première et la seconde année. Le zèle excité d'abord par le spectacle de la misère fut entretenu ensuite par le profond et douloureux souvenir qu'elle avait laissé dans les esprits. Mais, à mesure que cette impression s'affaiblit, l'égoïsme et l'apathie reprirent le dessus. Les visiteurs des pauvres n'apprécièrent pas l'importance de la position que je voulais leur donner et ils aimèrent mieux renoncer que de dérober chaque mois quelques instants à leurs propres affaires. Les visiteurs étaient l'âme de l'institution, eux seuls pouvaient prévenir et les abus de la négli-

gence et ceux plus grands encore de l'esprit de localité. Je ne pouvais me reposer que sur leur vigilance de l'équitable répartition des secours. Lorsqu'ils vinrent à me manquer, je sentis que tout allait s'arrêter à la fois. En effet, les souscriptions cessèrent et je fus obligé de donner aux allocations départementales et au prélèvement sur le prix de la vente des quarts de réserve, une [222] autre destination fort utile sans doute, la réparation des chemins de grande communication, mais qui ne se liait plus directement au système dont j'avais essayé l'emploi pour la destruction définitive de la mendicité. Toutefois, une bonne impulsion avait été donnée, tant que je restai la tête du département de la Moselle, on n'eut point à se plaindre de l'importunité des mendiants.

Dès la fin de 1818, l'abondance reparut à tel point que les grains devinrent à vil prix et qu'en 1819 je crus devoir solliciter du gouvernement une autorisation d'exportation.

Après avoir réglé ce qui concernait les subsistances, je portai d'abord mon attention sur les abus auxquels le régime municipal était livré. J'ai déjà parlé du désordre de la comptabilité les autres parties du service ne laissaient pas moins désirer. De tous temps, l'apathie des maires de campagne a été un obstacle la bonne administration des communes. Les maires du département de la Moselle, harcelés sans cesse par les demandes des commandants de troupes, avaient pris l'habitude de ne s'occuper que des réquisitions. Le reste était comme un accessoire que les circonstances forçaient à négliger. Il fallait ramener les maires aux habitudes de la paix et les faire rentrer dans les règles ordinaires de l'administration. Je commençai par leur défendre, de la manière la plus positive, les recettes clandestines et je leur imposai l'obligation de rendre compte à leur conseil municipal de celles qu'ils se seraient permises. Un mode de comptabilité exacte, sous la responsabilité du receveur municipal et la surveillance du conseil municipal, fut établi. Des arrêtés réglèrent ce qui a rapport à la police intérieure des communes, à celle des lieux de réunion publiques et aux passeports mais il était inutile de prendre des arrêtés s'ils n'étaient pas exécutés. Ni les sous-préfets ni moi ne pouvions être assurés de l'exactitude des maires. Nous avions au contraire beaucoup de raisons d'en douter. J'eus recours à une mesure qui produisit de très heureux résultats. Au mois d'octobre 1817 je fis faire par les hommes les plus éclairés de chaque canton une inspection générale de toutes les administrations municipales des communes rurales. Les inspecteurs avaient pour

instruction de s'enquérir de tous les abus, de les faire apercevoir aux maires, de les éclairer de leurs conseils sur les moyens de les éviter et en général sur leurs devoirs. Ils devaient ensuite m'adresser un rapport détaillé de leur inspection.

Cette inspection fut faite avec soin. Les inspecteurs portèrent la lumière sur une foule d'abus qu'ils me signalèrent dans leurs mémoires. Un des plus graves était la mauvaise tenue des registres de l'état-civil. Quelquefois ces actes n'étaient ni datés ni signés. Dans d'autres occasions on ne les rédigeait que plusieurs jours après les déclarations.

J'avais le projet de renouveler chaque année l'inspection des administrations municipales. Outre l'avantage qu'on en eût retiré pour le bon ordre des communes, cette mesure se rattachait à mon système du patronage de la grande propriété. Les objections du ministère de l'Intérieur vinrent, comme il arrive trop souvent, s'opposer au bien que j'espérais obtenir. Le ministère prétendit qu'une inspection générale n'était point autorisée par la loi, que d'ailleurs elle était contraire à l'indépendance du pouvoir municipal. Il fallut donc me restreindre aux moyens défectueux et insuffisants que j'avais entre les mains. J'ai eu lieu de reconnaître [223] pendant tout le cours de mon administration la profonde ignorance des bureaux des ministères sur les dispositions des habitants des campagnes et sur le parti qu'on en peut tirer. Accoutumés au mouvement régulier des affaires à Paris et dans les grandes cités, ils appliquent à toutes les notions générales qu'ils en ont déduites. De plus leur routine légale s'oppose constamment à toute tentative d'amélioration. Chez eux la lettre de la loi en tue l'esprit.

Le conseil général de la Moselle n'avait pas attendu mon arrivée pour s'occuper des vices inhérents à l'organisation des municipalités rurales. Dans les sessions de 1816 à 1817, il demanda qu'elles fussent remplacées par de grandes mairies, mais on en avait déjà fait l'essai. Les présidents de canton, sous-préfets au petit pied, surveillaient très imparfaitement les communes et les agents municipaux n'étaient ni plus éclairés ni plus exacts que les maires actuels. Il n'existe qu'un seul moyen de vaincre l'incurie ou l'apathie des administrations des campagnes. En Angleterre et dans les États-Unis, toute l'administration rurale marche l'aide de ce moyen. C'est l'application d'amendes plus ou moins fortes imposées au fonctionnaire négligent. En France ce système des amendes ne s'applique jamais à l'administration et aucune autorité n'aurait le droit de les prononcer. Ce rouage manque à

notre machine administrative et sans lui l'imperfection des municipalités de campagne sera toujours un obstacle au développement de la prospérité publique.

C'est ici l'occasion de parler de mes rapports avec le conseil général. À cette époque, chaque membre était nommé par le Roi sur trois candidats que le préfet présentait. Avant la Restauration le département avait été administré pendant dix ans par M. de Vaublanc, remarquable par son esprit mais qui s'occupait plus de littérature que d'affaires. Il se déchargeait des soins de l'administration sur [M. de Ville] le Secrétaire général. Ce dernier était un homme de parti et de commérage. Passionné d'abord par la Révolution, il était devenu un de ses plus ardents ennemis et ses liaisons l'attachaient au petit nombre des royalistes exaltés qui existaient dans le département de la Moselle. Il en avait fait admettre deux dans le Conseil de préfecture quoiqu'ils n'eussent aucune capacité. Il aurait voulu en remplir le conseil général. Comme la matière manquait, il avait fallu chercher ailleurs, ce n'est pas dans ses coteries qu'il les désigna. Il se trouva que les deux tiers des membres appartenaient la ville de Metz et que les arrondissements n'étaient qu'imparfaitement représentés dans le Conseil. À mesure des vacances, j'y fis entrer les propriétaires des autres parties du département et quand je le quittai, le nombre des conseillers pris dans chaque arrondissement étaient en rapport avec sa population.

Quoique les membres des conseils généraux fussent proposés par le préfet et nommés par le gouvernement, on aurait tort cependant de croire qu'ils se montrassent dépendants. Ils pouvaient être révoqués, mais le gouvernement n'usait jamais de cette faculté, à moins qu'il n'y eût révolte flagrante. D'ailleurs ils étaient choisis ordinairement parmi des hommes que leur fortune et leur position sociale élevaient assez pour n'avoir pas besoin des faveurs de l'autorité.

Successeurs des assemblées provinciales, le sentiment de leur dignité personnelle s'accroissait par celui de l'importance des intérêts qu'ils avaient à discuter. En somme on peut dire que la bienveillance du conseil général était plus [224] nécessaire au préfet que les faveurs de ce dernier à aucun de ses membres. Sans cette bienveillance, il était impossible qu'un administrateur se maintînt. Il fallait donc tâcher de l'obtenir et on est sûr d'y réussir, quand même le Conseil Général serait électif, si on sait remplir certaines conditions. La première est de connaître mieux qu'aucun des membres, les affaires que le Conseil de-

vra traiter. Ils arrivent en général avec des notions incomplètes. Ils savent gré à l'administrateur du travail particulier qu'il leur épargne et leur amour propre est satisfait de pouvoir parler pertinemment sur les objets en discussion ; ensuite leur rendre un compte exact du résultat de leurs votes, passer en revue toutes les branches de prospérité dont le pays est susceptible et indiquer les améliorations qu'on peut espérer ; enfin (et ceci n'est pas le moins essentiel) s'effacer pour rapporter à la sagesse des décisions du conseil général le bien qui s'est opéré et leur persuader qu'eux seuls ont voulu ce qu'on leur a fait vouloir. On conserve ainsi, sans qu'ils croient qu'on en a la prétention, la faculté de diriger de nouveau leurs volontés vers les mesures que l'administrateur croit les plus utiles.

Malgré la composition défectueuse du conseil général de la Moselle, il existait dans son sein un parti d'opposition qui ne manquait pas de force. Il voulut d'abord s'essayer contre moi, mais il n'obtint pas la majorité. Peu à peu il diminua et enfin devint nul. L'accord régna presque toujours entre le conseil général et moi. Aussi le bien s'opéra avec rapidité et les améliorations avaient mis le département sur la voie d'une grande prospérité lorsqu'il plut au ministre Corbière de me transférer à Amiens.

Dès sa session de 1817, le conseil général s'occupa de la réparation des chemins, ils en avaient grand besoin. Les routes départementales défoncées par les convois militaires étaient devenues tellement impraticables que les ressources du département se trouvaient insuffisantes pour les remettre en bonne viabilité. Le conseil général arrêta que les communes traversées par les routes départementales et celles qui en sont assez rapprochées pour avoir un intérêt direct à leur entretien seraient appelées à venir au secours des fonds du département. On exigea d'elles des prestations en nature rachetables en argent à la volonté du contribuable et suivant un taux déterminé.

Aussitôt que le ministre de l'Intérieur eut connaissance de la délibération du conseil général, il se hâta de m'écrire que l'exigence des prestations n'était autorisée par aucune loi et que ces prestations ne pouvaient avoir lieu sans le consentement des conseils municipaux. Heureusement les traces de l'obéissance à laquelle le régime impérial avait habitué les populations subsistait encore et aucun conseil municipal ne se montra récalcitrant. Les communes fournirent les matériaux, les ingénieurs en firent l'emploi et au bout de deux ans, les

routes départementales de la Moselle pouvaient être comptées parmi les plus belles de France.

Le conseil général accorda aussi une attention particulière aux chemins vicinaux ; il savait que la bonne viabilité est le moyen de la prospérité le plus certain. Un travail complet sur cette matière eut lieu sur ma proposition dans le sein du conseil général. On considéra les chemins vicinaux sous deux aspects. D'abord les chemins qui unissent les grandes communes entre elles, celles-ci avec les chefs-lieux de canton, et qui contribuent à faire communiquer dans un but d'utilité publique [225] diverses parties du département furent classés sous le nom de chemins cantonaux. Les chemins destinés à l'usage particulier des communes et qui n'intéressent qu'une commune à la fois conservèrent le nom de chemins vicinaux.

Les chemins cantonaux importent à plusieurs communes, souvent même à un grand nombre de communes. On peut ajouter que leur importance se fait ressentir fréquemment dans tout un arrondissement. Il y a donc ici combinaison de l'intérêt individuel, de l'intérêt collectif et de l'intérêt général et chacun d'eux doit participer à la réparation. Ainsi les communes devraient être d'autant plus imposées qu'elles sont plus voisines du chemin et en font un plus fréquent usage. L'intérêt général aurait contribué au moyen d'une allocation portée au budget départemental et d'une somme prélevée sur le fonds commun provenant des quarts de réserve.

La nomenclature des chemins cantonaux fut arrêtée par le conseil général qui vota en même temps un fonds de secours. Il fut arrêté qu'on n'entreprendrait la réparation que d'un seul chemin à la fois pour chaque arrondissement afin de ne pas disséminer les ressources. La préfecture arrêterait l'état des communes intéressées et ensuite les conseils municipaux seraient appelés simultanément à en délibérer. On décida que le consentement de la majorité de ces conseils serait une loi pour la minorité récalcitrante. Le consentement des conseils municipaux ainsi obtenu, le sous-préfet assemblait les maires et dans cette réunion où la majorité faisait aussi la loi à la minorité, la répartition de la charge entre les communes était convenue. Ensuite chaque maire réunissait de nouveau son conseil municipal pour dresser le rôle des prestations que le sous-préfet rendait exécutoire.

Le conseil général avait fixé le taux des prestations, et dans cette fixation il avait eu égard l'utilité du chemin pour la personne, la propriété, et la richesse mobilière. Ainsi chaque homme pouvait être imposé à trois journées de travail évaluées chacune à 75 centimes. On pouvait exiger trois journées de travail de chaque bête de trait. La propriété était atteinte par une imposition extraordinaire de quelques centimes. Les prestations étaient rachetables en argent et devaient dans tous les cas être acquittées en tâches et non en journées. La journée demeurait un terme évaluatif des tâches. L'expérience avait montré que le résultat des prestations en journées était presque nul parce que les ouvriers n'avaient alors ni l'exactitude, ni l'activité des hommes à qui on a imposé une tâche.

Le devis du travail à faire sur chaque route était divisé en deux chapitres. Le premier comprenait les travaux de terrassement, la conduite des matériaux et leur emploi, le second les objets d'art.

La manière de pourvoir à la dépense de ces deux chapitres était différente. Les travaux compris dans le premier chapitre. Savoir : ceux de terrassement et la conduite des matériaux se trouvaient exécutés au moyen des prestations. L'emploi des matériaux eût été fait par des ateliers de charité, et sous ce rapport la réparation des chemins se liait aux secours à donner à l'indigence et à la destruction de la mendicité, et les travaux d'art auraient été soldés avec l'argent provenant du rachat des prestations, les centimes additionnels, l'allocation du conseil général et celle que j'accorderais sur le fonds commun.

[226]

Pour assurer le bon emploi des ressources le conseil général décida que les travaux de chaque route cantonale seraient surveillés par un ou plusieurs inspecteurs à titre gratuit, nommés par le préfet et conduits par un commis voyer rétribué par les revenus municipaux. Les inspecteurs devaient être choisis dans la même classe que les visiteurs des pauvres, c'est-à-dire parmi les hommes à qui leur position sociale donne plus de loisir et d'indépendance. Les réparations terminées, l'entretien du chemin aurait été confié à des cantonniers salariés aussi par les communes.

Le conseil [général] ayant arrêté la désignation des chemins cantonaux, j'avais fait rédiger par les ingénieurs des ponts et chaussées les devis des travaux à faire sur chacune de ces routes. Malheureusement

la question des chemins vicinaux fut élevée à la Chambre des députés par une proposition d'un homme de bien et d'un administrateur éclairé, M. de Cotton. Le projet de loi qu'il avait rédigé reposait sur des idées sagement conçues, mais les notions d'économie politique étaient encore tellement étrangères au plus grand nombre de députés, qu'ils furent beaucoup plus frappés de la crainte d'imposer une nouvelle charge à leurs propriétés que des avantages généraux et particuliers qui résultent de la bonne viabilité. On attaqua la prestation en nature comme rappelant la corvée, comme vexatoire, inutile et de plus d'un faible produit. C'est ainsi que depuis 41 ans, l'opposition s'appuie sur le sentiment d'ancienne aversion que certains mots réveillent.

Chose incroyable, le Ministère, que son expérience pratique aurait dû rendre plus éclairé, alla plus loin que la Chambre des députés. Il crut voir dans le projet de finance de 1818 l'obligation d'assimiler la prestation en nature aux impositions extraordinaires qui ne peuvent être votées que par le conseil municipal doublé, et en vertu de cette même loi, il restreignit à l'évaluation de dix centimes par personne, le maximum des impositions extraordinaires des communes.

Il était facile de prouver que la prestation en nature ne peut être assimilée, ni à la corvée, ni à l'impôt ²³³.

La corvée était une servitude qui paraissait odieuse parce qu'elle pesait inégalement. Plusieurs classes de Français en étaient exempts, et le peuple la supportait exclusivement. La prestation, au contraire, est une obligation imposée à chaque personne qui peut travailler ou faire travailler, et exigée suivant une proportion uniforme pour tous sur la base des revenus et de la propriété.

On ne peut néanmoins dire qu'elle ait le caractère de l'impôt. Elle n'est pas fixe ni recouvrable par portions égales et on ne lui assigne qu'une durée passagère. Ainsi, le mode de la prestation en nature soustrait le contribuable aux conditions les plus onéreuses de l'impôt. On peut ajouter qu'elle est bien moins pénible pour le cultivateur qu'un payement en numéraire. Il lui coûte de tirer de sa bourse un argent péniblement gagné. Il satisfait aux prestations dans ses moments de loi-

²³³ Un nouvelle fois en note dans la marge : [Voir aux pièces justificatives] qui ne figurent pas dans ces Mémoires mais auraient accompagné une éventuelle édition.

sir, et en général aux époques de chômage des travaux de la campagne.

[227]

La décision du ministre opposa sur-le-champ un obstacle invincible à mes projets. Les communes conçurent la possibilité de la résistance et tout d'abord les conseils municipaux, rendus plus forts et plus résolus par l'adjonction des plus imposés, refusèrent nettement de contribuer à la réparation des routes départementales. Il fallut, à cet égard, se résigner. Quant aux chemins de grande communication, je fus plus heureux, mais si je réussis quelquefois, ce fut à force d'insinuations, en appelant à mon aide l'influence des personnages les plus considérés de chaque canton et en faisant l'emploi le plus judicieux possible du fonds accordé par le conseil général et du fonds commun provenant du prélèvement sur les quarts de réserve. J'ai toujours eu lieu de me convaincre qu'un secours accordé à propos produit le meilleur effet sur les communes, stimule le zèle et neutralise les résistances. L'administration obtient alors en prestations une valeur triple ou quadruple de la somme qu'elle a donnée.

Malgré les difficultés que m'opposaient et le défaut d'une loi spéciale, et l'interprétation erronée donnée par le Ministère à la législation existante, je parvins néanmoins à faire exécuter plusieurs communications importantes. Une belle route fut ouverte dans une longueur de douze lieues [sur la rive gauche de la Moselle, puis prolongée dans un espace de sept ou huit lieues] vers Bouzonville, petite ville limitrophe du territoire prussien. Son utilité consistait à favoriser l'exportation en Prusse des vins de la Moselle. Le Roi de Prusse, en repréailles des droits imposés en France à l'entrée des bestiaux venant des provinces allemandes, avait frappé les vins français d'un droit qui équivalait presque à une prohibition. Bouzonville était un lieu de dépôt d'où le vin passait en Prusse par l'infiltration de la contrebande. Il importait que les moyens de rapprochement entre la partie vignoble du département et cette ville devinssent faciles.

Une autre communication, non moins, essentielle, excita toute ma sollicitude, la Nied, rivière qui se jette dans la Moselle mais qui n'est pas navigable traverse une vallée d'une fertilité extrême. Le sol y est humide, la terre glaiseuse, et les chemins y deviennent impraticables pendant six mois de l'année. Une route fut tracée dans cette vallée et

elle devait être continuée vers Bouzonville d'un côté et [St Avold par Boulay] de l'autre, afin de mettre en rapport cette partie du département avec les villes de Metz, de Nancy et de Strasbourg. Déjà, l'encaissement était préparé et il ne restait plus que l'empierrement à faire lorsque je quittai le département. J'avais été vivement et efficacement secondé par M. Bouvier-Dumollard²³⁴ qui possède une usine dans la vallée de la Nied. Cet homme des Cent-Jours, après avoir cherché à me nuire, était devenu de mes amis. Quelques bons procédés de ma part et ma sollicitude pour la prospérité du canton où se trouvaient ses intérêts me l'avaient ramené. Mais à peine étais-je parti que les travaux de cette intéressante communication furent interrompus. Le génie militaire en provoqua la cessation sous le prétexte que la route de la vallée de la Nied était incompatible avec la défense du pays et la sûreté de la place de Metz. La prospérité des départements frontières n'a pas de plus grand ennemi que le génie militaire, ce corps, malgré sa science, reste asservi aux routines des anciennes traditions. L'exemple des campagnes de 1814 et [228] 1815 n'a pu l'en affranchir. Il avait vu cependant que les armées alliées ne se sont pas assujetties à suivre les chemins, et qu'elles ont traversé avec leur artillerie des passages réputés impraticables. C'est qu'on a bientôt aplani un chemin quand on possède la force nécessaire pour obliger simultanément un grand nombre d'hommes à y travailler. Alors pourquoi priver le pays des voies dont le commerce a besoin qui accroîtraient son bien-être et lui donneraient ainsi plus de moyens de venir au secours de l'État en cas de danger. D'ailleurs si la bonne viabilité favorise les mouvements de l'ennemi ne rend-elle pas plus facile aussi la marche de l'armée qui va le repousser ou l'attaquer ? Une autre route allait être ouverte de Thionville à Étain, pour lier cette portion du département avec la Meuse et les Ardennes. Les communes avaient réalisé les fonds. Je crois qu'elle a été exécutée depuis.

Deux autres routes furent ouvertes dans l'arrondissement de Sarreguemines, et une route royale depuis longtemps sollicitée, la route de Limberg et de la verrerie de Saint Louis²³⁵ fut mise en bon état de viabilité. On travaillait à celle de Volmunster à Bitche afin d'ouvrir à nos

²³⁴ Louis Bouvier-Dumolart, 1780-1855.

²³⁵ La Cristallerie Saint-Louis-lès-Bitche est la plus ancienne manufacture de cristallerie d'Europe, elle a été fondée en 1586.

denrées un débouché sur le Duché de Deux ponts ²³⁶. Le génie militaire a sollicité et obtenu aussi après mon départ l'abandon de cette route.

Depuis longtemps, on demandait l'ouverture d'une route royale de St Avold à Sarrable et la réparation de celle de Sarrable à Sarreguemines.

Elle diminuait de cinq lieues la distance entre Metz et Sarreguemines et devait mettre la partie orientale du département en contact avec la Lorraine et l'Alsace et faciliter l'écoulement de nos denrées vers ce dernier pays. Dans les années communes et plus encore dans les années d'abondance le département récolte une quantité de grains supérieure à ses besoins ; cette quantité superflue est exportée en Alsace où une partie du sol est employée à d'autres cultures que les céréales. L'avantage d'une communication plus courte et plus directe était évident, mais le gouvernement ne voulait pas faire les frais sans que le département en prît un tiers à sa charge. J'obtins du conseil général les allocations nécessaires et les travaux furent exécutés.

J'ai dit plus haut que les routes départementales étaient sorties en peu de temps du plus affreux degré de dégradation pour devenir parfaitement belles. Les routes royales se trouvaient dépourvues d'arbres. J'ai fait planter les unes et les autres. Lorsque le voyageur fatigué se repose à l'ombre de ses arbres, il ne sait pas qu'il doit le rafraîchissement qu'il y trouve à la sollicitude d'un administrateur depuis longtemps oublié. J'ai trouvé quelques cœurs reconnaissants, plus encore des ingrats. C'est le sort des hommes qui se dévouent au bien-être de leurs semblables. J'ai dû me résigner.

Je ne terminerai pas ce qui a rapport aux routes sans rendre un hommage mérité à la mémoire de M. Bouquet, ingénieur en chef, homme d'une probité sévère, il [229] l'exigeait de ses subordonnés comme il la pratiquait lui-même. Il était architecte habile et économe. Son activité et ses talents m'ont secondé avec un zèle et un dévouement qui ne se sont jamais démentis. Le mérite modeste est rarement apprécié. M. Bouquet ne jouissait pas à la direction générale des ponts-et-chaussées de la faveur à laquelle il pouvait prétendre. Je sollicitai et j'obtins pour lui la décoration de la Légion d'honneur, il est mort à Metz à la fleur de l'âge, peu d'années après que j'eus quitté le département.

²³⁶ Il s'agit ici de l'ancien duché de Palatinat-Deux-Ponts.

Je vais continuer à développer les actes de mon administration dans le département de la Moselle. Je parlerai ensuite des circonstances particulières qui sont survenues pendant les six années que j'y ai passées.

Plusieurs Royalistes dévoués à leur pays ont soutenu l'opinion que l'ignorance du peuple est le meilleur gage de son obéissance et de la tranquillité publique. Les faits de la Révolution m'ont conduit à une conviction opposée. J'ai vu partout que les violences exercées par le peuple ont été à raison directe de son ignorance. Comme jamais les facultés de son esprit n'ont été exercées, il ne sait pas discerner le vrai du faux. Son sens moral est engourdi faute des enseignements qui doivent lui donner son premier développement et il devient un instrument terrible dans la main des factieux. Pendant les quinze années de mon administration, j'ai toujours accordé le plus grand intérêt à l'instruction primaire. En donnant aux individus de la classe inférieure plus de moyens de communiquer avec leurs semblables, elle contribue, d'une part à augmenter leur aisance, et de l'autre à adoucir leurs mœurs.

La philanthropie comptait de nombreux adeptes dans la ville de Metz. Cette cité restée étrangère aux horreurs de la Révolution n'avait eu à déplorer qu'un seul meurtre commis dans une émeute, [un homme avait été assassiné et il s'était attiré son sort par des bravades insensées]. Les mœurs des habitants de la Moselle étaient plus militaires que politiques et l'homme disposé à disputer bravement sa vie à son ennemi ne l'égorge pas s'il est sans défense. Je m'associai avec empressement à une philanthropie qui se montrait alors purement philosophique mais à condition qu'on y ajouterait l'élément qui seul peut réchauffer les œuvres et y donner de l'efficacité, je veux parler du principe religieux [ce n'est pas que moi-même je parusse (?) fort dévot, mais je ressentais profondément la religion et] je le regardais, en politique et en morale, comme la sanction de tout bien.

Cinquante personnes s'étaient réunies pour former une société destinée à la propagation des meilleures méthodes de l'enseignement primaire. Je m'y adjoignis et M. Jauffret ²³⁷, évêque de Metz, voulut bien en faire partie. Ce prélat joignait à beaucoup de piété et d'instruction, une parfaite connaissance des besoins de l'époque. Il s'associait volon-

²³⁷ Gaspard-Jean-André-Joseph Jauffret, 1759-1823.

tiers à tous les essais d'amélioration quand la religion ²³⁸ n'en était pas bannie [il était respecté et aimé].

Trois méthodes se trouvaient en concurrence, l'enseignement individuel usité par les maîtres d'école, l'enseignement simultané employé par les frères de la doctrine [230] chrétienne, et l'enseignement mutuel autrement appelé la méthode lancastrienne. On regardait universellement la première comme défectueuse. Le débat n'existait réellement qu'entre les deux autres. Les Libéraux et les philanthropes prônaient l'enseignement mutuel, les Royalistes et une grande partie du Clergé donnaient hautement la préférence à l'enseignement simultané. Il faut se reporter au temps dont je m'occupe pour concevoir qu'on soit parvenu transformer en affaire de parti la discussion de la meilleure méthode pour apprendre à lire et à écrire aux petits enfants. L'enseignement mutuel était traité d'œuvre diabolique et d'instrument révolutionnaire et dans plusieurs diocèses les prêtres refusaient l'absolution aux parents qui envoyaient leurs enfants à ces écoles de perdition. L'enseignement des frères était prôné avec non moins d'exagération aux yeux des détracteurs de l'enseignement mutuel, celui des frères paraissait l'Eldorado de l'instruction primaire.

Mon caractère et mes opinions me plaçaient au-dessus de ce dénigrement passionné et de cette aveugle admiration. On attribuait à l'enseignement mutuel l'avantage d'une rapide instruction. Je savais qu'on l'appliquait avec succès aux adultes dans les écoles régimentaires. La méthode simultanée était moins prompte, mais peut-être agissait-elle davantage sur l'esprit des enfants et laissait-elle plus de traces. L'expérience seule pouvait en décider et je n'hésitai pas à accorder ma protection à l'une et à l'autre méthode. La société formée à Metz pour l'instruction élémentaire y établit une grande école d'enseignement mutuel. L'instruction religieuse faisait partie des connaissances qu'on devait y donner aux élèves. Je favorisai la formation de semblables écoles dans les grandes communes et je m'efforçai de faire prévaloir l'enseignement simultané dans les communes moins considérables où il me semblait convenir davantage.

La raison de cette différence provient de ce qu'il faut un plus grand local pour une école lancastrienne que pour celle où on pratique l'enseignement simultané, le mobilier y est aussi beaucoup plus cher.

²³⁸ [la pratique religieuse]

L'enseignement simultané convient aux locaux ordinaires des écoles et il n'exige d'autres frais que l'achat du même livre pour chacun des élèves.

Le conseil général vota chaque année une somme destinée à l'encouragement de l'éducation populaire, et un certain nombre des communes envoya des instituteurs à Metz pour y apprendre la méthode.

Bientôt l'éducation de la classe inférieure s'améliora sensiblement. Les deux fonctionnaient en même temps et au bout de quelques années l'expérience devait démontrer invinciblement qu'elle était la meilleure. C'est ce qui arriva en effet. On reconnut que l'enseignement simultané méritait la préférence.

Le succès de la méthode lancastrienne repose [surtout] sur l'intelligence et l'instruction des moniteurs. Lorsqu'un enfant est assez instruit pour être un moniteur il arrive fréquemment que ses parents le retirent afin de le mettre en apprentissage de la profession à laquelle ils le destinent. Si par hasard il continue à fréquenter l'école, il devient ordinairement moniteur général, espèce de sous-maître sur lequel l'instituteur ne se repose que trop souvent quoique son âge lui dénie l'autorité nécessaire pour le faire respecter. Aussi pour peu que l'instituteur se laisse aller à la [231] paresse et abandonne les rênes aux mains du moniteur général, la classe tombe dans l'indiscipline.

La méthode simultanée, moins coûteuse et moins compliquée, fait faire aux élèves des progrès dans la lecture aussi rapides que ceux qu'on obtient de la méthode lancastrienne, parce que l'attention de la classe est excitée en même temps. De plus, le maître ne peut pas se départir un seul instant d'une surveillance assidue. Les procédés employés dans l'enseignement mutuel pour montrer à écrire avaient, à la vérité, une incontestable supériorité mais l'enseignement simultané peut facilement se les approprier et c'est ce qui a eu lieu depuis dans les écoles des frères de la doctrine chrétienne.

Toutefois je ne saurais taire les heureux résultats obtenus par la méthode lancastrienne dans la population israélite de la ville de Metz. Cette population comptait environ deux mille cinq cents âmes. Elle habitait un quartier qui semblait lui être exclusivement réservé où la misère et la malpropreté la plus dégoûtante se réunissaient pour vicier, dès son origine, la génération qui en sortait. Ces Juifs, accoutumés à l'isolement auquel la réprobation qui pèse sur eux les condamne,

n'avaient avec leurs compatriotes aucun des rapports qui font sentir à l'homme la dignité en lui révélant son indépendance. Ils n'exerçaient aucun art mécanique, le colportage, le courtage et l'usure étaient leurs seuls moyens de subsister. Quelques-uns de leurs coreligionnaires qui, sortis de cette abjection, avaient acquis de la fortune, furent frappés des progrès de l'enseignement élémentaire et du bien qui en résultait et ils formèrent le désir de l'employer l'amélioration de l'état social des Israélites de la ville. Ils vinrent me trouver et je m'empressai de donner la sanction de mon autorité aux vues qu'ils me développèrent. Une souscription fut ouverte et promptement remplie et une école mutuelle gratuite instituée. Les règles de cette école, rédigées avec discernement, obligeaient les élèves à se présenter en costume décent et une propreté inconnue jusque-là à presque tous les enfants. Chaque année, il y avait des examens et l'élève qui était d'une bonne conduite et à qui on reconnaissait l'instruction nécessaire obtenait la faveur d'être placé gratuitement en apprentissage chez un ouvrier habile.

Ces juifs si malheureux et si méprisés jusqu'à cette époque reçurent avec une profonde gratitude le bienfait de l'instruction. Plusieurs années après mon départ de Metz, ils m'écrivaient encore pour me remercier et me faire part de l'heureux résultat qu'on obtenait. De tous les habitants du département de la Moselle, ce sont eux qui m'ont conservé le plus de reconnaissance ²³⁹.

[232]

En 1821 je conçus le projet de l'établissement d'une École Normale d'Instituteurs. Cet établissement, considéré sous le rapport de l'instruction et sous celui de l'intérêt administratif, était éminemment utile. Dans toutes les communes rurales l'instituteur réunissait à ses fonctions de maître d'école, celles de secrétaire de mairie. Ainsi ils exerçaient une véritable influence sur l'administration municipale, influence d'autant plus grande dans les communes allemandes ²⁴⁰ que leurs maires ne savaient pas le Français, et ne prenaient connaissance

²³⁹ Ils m'ont écrit pour me faire compliment de mon élévation à la pairie. (note d'Hervé de Tocqueville). Hervé de Tocqueville n'oublie pas ici que Louis XVI, après avoir confié à Malesherbes, le grand-père de sa femme, le soin de redonner aux protestants un état civil, avait également réfléchi longuement aux mesures nécessaires à une meilleure intégration des Juifs dans la communauté nationale en déclarant à son ministre : « Monsieur de Malesherbes, vous vous êtes fait protestant, Moi, maintenant, je vous fais juif ! »

des lois, des arrêtés du préfet et de ses circulaires que par la traduction du maître d'école.

Cet exposé suffit pour faire sentir combien la bonne composition des secrétaires de mairie importait à la chose publique. Le conseil général le conçut très parfaitement. Il demanda à la liste civile l'abandon d'un vieux château isolé situé à quelques lieues de Metz qui avait servi de chef-lieu à une sénatorerie ²⁴¹. Cette demande fut accordée, et on arrêta que l'École Normale y serait établie. Le Conseil général fit les fonds du premier établissement et promit d'accorder une allocation de 6 000 francs. Pareille somme devait être fournie par les communes. Le nombre des élèves consisterait en douze boursiers du département, douze boursiers des communes et six élèves payant. En peu d'années tous les maîtres d'école auraient été successivement renouvelés.

Le Recteur d'Académie de Metz rédigea un règlement très bien fait. Un ecclésiastique fut nommé supérieur de l'école et eut sous ses ordres un sous-maître laïc. La méthode adoptée par l'École Normale fut celle de l'enseignement simultané pour la lecture et celle de l'enseignement mutuel pour l'écriture. On montrait en outre aux élèves le calcul, l'orthographe, le plain-chant, l'arpentage et on leur donnait des notions sur le droit administratif. Le cours était de deux ans, on n'y était pas admis avant l'âge de dix-huit ans. Le choix du Supérieur garantissait le soin avec lequel les principes religieux seraient inculqués aux élèves, et la position retirée de leur demeure éloignait les distractions qui auraient nui à leurs études et le danger que le contact des populations corrompues des villes aurait fait courir à leurs mœurs.

À peine l'école fut-elle établie qu'on y compta vingt-quatre élèves. Leurs progrès dépassèrent mes espérances. J'allai avec le Recteur la visiter en 1823, quelque temps avant que le caprice ministériel me transférât à Amiens. J'admirai la bonne tenue de l'école, l'air modeste et réservé des élèves et les connaissances qu'en peu de mois ils avaient

²⁴⁰ Au XIII^e siècle le duché de Lorraine avait été découpé en trois baillages, celui de Nancy, celui des Vosges et le baillage d'Allemagne réunissant des populations de langue allemande. Cette appellation persista jusqu'à l'annexion de 1871. Les Lorrains germanophones étaient à la fois Français (citoyens français) et Deutsch (de langue et culture allemandes), ce qui ne signifiait en aucun cas une adhésion de cœur à la nationalité allemande.

²⁴¹ Sous le Consulat et le Premier Empire une sénatorerie consistait en une dotation foncière viagère accordée à certains sénateurs.

déjà acquises. Les Allemands sont naturellement musiciens, mes vingt-quatre [233] jeunes gens chantaient admirablement en partie la musique d'Église ²⁴². Dans le compte que je rendis quelque temps après au Conseil, je n'eus que des choses satisfaisantes à lui annoncer. Il fut mis sous ses yeux des cahiers d'écriture qui n'auraient pas été désavoués par les meilleurs maîtres. Tout promettait donc que l'institution aurait de la durée et qu'elle remplirait le but d'utilité publique que je m'étais proposé. Le conseil général vota avec empressement les 6 000 francs qu'il avait promis d'accorder annuellement mais, quelque temps après, j'appris que le Ministre Corbière, à qui les allocations pour l'instruction publique faisaient le même effet que l'eau sur les hydrophobes, avait retranché du budget départemental celle relative à l'école d'Helfedange. L'histoire enregistrera comme un des symptômes les plus fâcheux pour la Restauration cette haine qu'un de ses ministres portait à l'instruction du peuple. M. de Corbière était savant et il accueillait la science lorsqu'il s'agissait de la répartir dans les classes élevées. Mais il partageait le préjugé de ceux qui croient que l'ignorance du peuple devient la garantie de son obéissance et ses préjugés étaient enracinés dans son esprit avec toute la ténacité qui appartient aux hommes de son pays. Il faut remarquer que sa décision dépassait les limites de son droit ; l'allocation relative à l'École Normale se trouvait comprise dans le budget facultatif et les votes de ce budget ne peuvent être annulés ou modifiés par le ministre que s'ils contiennent des dispositions contraires à l'ordre ou à la morale. Mais on se croyait assez fort pour ne pas regarder de si près à la stricte exécution de la loi.

Je dois rendre la justice à M. de Balsac ²⁴³, mon successeur, qu'il vit avec peine la destruction dont l'École Normale était menacée. Souvent un nouveau préfet n'adopte aucune des idées de son prédécesseur et laisse tomber ses plans en désuétude. Toutefois, M. de Balsac prit sous sa protection l'École Normale et en fit valoir l'utilité près de M. l'évêque d'Hermopolis, ministre de l'Instruction publique, la haute raison de ce prélat et sa philosophie chrétienne le rendaient favorable à l'instruction des classes pauvres et il voulut bien assurer sur les fonds de son ministère la somme de 6000 francs que son collègue de l'Intérieur avait retirée du budget départemental.

²⁴² Rapprocher ce qui est écrit ici et ce qu'Hervé a noté plus haut en parlant de « communes allemandes ».

²⁴³ Marie-Auguste de Balsac, 1788-1880.

L'état des prisons des arrondissements était déplorable, elles consistaient dans des espèces de casernes où les détenus étaient entassés sans distinction d'âge ni de sexe ; le Conseil général

L'état des prisons des arrondissements était déplorable. Elles consistaient dans des espèces de casernes où les détenus étaient entassés sans distinction d'âge ni de sexe. Le conseil général voulut bien mettre à ma disposition les sommes nécessaires pour en bâtir de nouvelles et les travaux furent ordonnés avec autant d'habileté que d'économie par l'Ingénieur en chef. Malheureusement on [234] n'avait aucune notion du système cellulaire pratiqué depuis en Amérique ²⁴⁴. Mes nouvelles prisons furent grandes, aérées, saines. La séparation des sexes y fut complète, mais les hommes et les femmes y restèrent réunis dans leurs dortoirs et leurs préaux respectifs.

[Je pensais aussi, et le conseil général pensait avec moi, que le zèle des administrateurs doit être encouragé par une suffisante rétribution. Les sous-préfets avaient un traitement fort minime et des frais de bureau peu considérables, cependant ceux de Thionville et de Briey supportaient le loyer de la maison qu'ils habitaient. Des locaux furent mis à leur disposition et appropriés à leur usage dans des bâtiments qui appartenaient au département.]

Le commerce et l'agriculture sont les deux sources de prospérité du pays. Je ne rappelle cette vérité triviale que pour en faire l'application au département que j'administrais. Le commerce pour réussir doit agir à lui seul sans que le gouvernement se mêle de ses affaires autrement que pour lui ouvrir des débouchés, et on a vu que je m'en occupais avec activité.

L'agriculture a besoin d'encouragement et de lumières parce que son essor est sans cesse retardé par l'influence des mauvaises routines. Dans la Moselle, les méthodes d'assolement étaient vicieuses et le système des jachères prédominait. Longtemps avant mon arrivée on avait créé une société d'agriculture mais on avait eu le tort de ne pas borner ses attributions au principal objet de son institution et elle étendait son domaine à la littérature et même à la politique. Ses travaux manquant ainsi d'un but fixe, sa dissolution s'était opérée peu à peu. Je m'occupai de la recréer sous une forme plus rationnelle et je pris à ce sujet un

²⁴⁴ Nouvelle allusion à l'étude du système pénitentiaire aux États-Unis par Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont.

arrêté qui reçut l'approbation du ministère. Le conseil général, de son côté, accorda une allocation. La société fut exclusivement agricole, ses membres s'engageaient à pratiquer les meilleures méthodes et à tâcher d'éclairer par leurs exemples et par leurs conseils les agriculteurs de leur canton. La société devait avoir quatre séances par an. On établit des succursales dans les chefs-lieux d'arrondissement. Qui n'aurait cru qu'une forte impulsion serait donnée et que l'émulation allait naître ? Il n'en fut pas ainsi. L'individualité, cette maladie de notre époque²⁴⁵, paralysa mes efforts. L'homme occupé de ses intérêts propres, ne trouve point de temps à donner aux intérêts des autres, on ne peut lui faire comprendre que le bien-être particulier s'accroît toujours du bien-être général, et qu'une force isolée a bien moins de puissance que des forces réunies en faisceau. La société à son début eut de fréquentes séances mais bientôt l'exactitude devint moindre malgré les jetons qu'on distribuait aux membres présents. Le découragement gagna ceux qui se montraient exacts en pure perte et le résultat devenant nul, je fus conduit à proposer au conseil général de retirer son allocation.

[235]

Néanmoins je ne me décourageai pas. Je ne pouvais forcer le laboureur à sortir de ses routines de culture et d'assolement mais je pouvais encourager la multiplication et l'amélioration des bestiaux, ce qui était multiplier les engrais et augmenter la production du sol.

Le département était tributaire de l'étranger pour la viande de boucherie. Le conseil général sentit la nécessité d'encourager la multiplication des bœufs et il accorda des primes aux propriétaires des plus beaux attelages de ces animaux. Quelque temps après il étendit ces primes aux habitants possesseurs du plus grand nombre de bestiaux de toute espèce. Dans la Moselle, les soins de la reproduction des animaux domestiques dépendaient des communes. Les bêtes mâles destinées à la reproduction étaient une propriété communale et pouvaient ainsi être surveillées par l'administration.

Je brevetai un vétérinaire dans chaque arrondissement et je le chargeai de passer chaque année plusieurs inspections des bêtes mâles des

²⁴⁵ Une nouvelle fois Hervé éclaire son approche des enseignements tirés de *De La Démocratie en Amérique*, il se réfère ici à l'analyse qu'Alexis fait de l'individualisme démocratique.

communes. Sur son rapport, les défectueuses et celles que leur faiblesse ou leur petitesse rendaient impropres à l'amélioration des races étaient réformées.

Les chevaux attirèrent plus particulièrement mon attention, ceux du département appartiennent à la race hongroise qui elle-même descend de la race arabe. Ces chevaux sont excellents mais il leur manque de la taille parce que le défaut de soins les a abâtardis à la longue. Si on parvenait à les relever il n'existerait pas en France de monture plus convenable pour la cavalerie légère. Ma sollicitude à cet égard s'exerça avec fruit. Il existait un haras auprès de Nancy qui appartenait au gouvernement. Le directeur voulut bien placer, sur divers points du département, les étalons qui convenaient le mieux au but que je voulais atteindre. De plus le gouvernement autorisa le directeur du haras à approuver ou autoriser les étalons propres au service que les propriétaires se procureraient. Ces deux catégories d'étalons approuvés et d'étalons autorisés recevaient du gouvernement une prime plus considérable pour les uns, plus faible pour les autres.

Mais ces efforts auraient été infructueux si les juments fussent restées petites et chétives.

Le conseil général accorda des primes aux plus belles juments et aux poulains de deux ans. Il y en avait de deux sortes, primes d'arrondissement et primes du département. Les premières étaient distribuées dans un concours de juments de chaque arrondissement, les secondes dans un concours à Metz des juments couronnées dans les autres chefs-lieux. Quand j'ai quitté le département, l'amélioration devenait déjà très sensible, et cependant, on n'y avait consacré que de faibles sommes, proportionnées aux moyens peu considérables dont le conseil général pouvait disposer.

Les recettes de toute espèce qui devaient couvrir les dépenses ne s'élevaient qu'à 326 000 francs. Une partie de cette somme était absorbée par l'entretien des enfants trouvés. Cette plaie était accablante pour le département. L'introduction d'une foule [236] d'enfants légitimes avait lieu au moyen du tour ²⁴⁶, qu'une philanthropie mal avisée

²⁴⁶ Les tours d'abandon existaient depuis l'époque de Saint Vincent de Paul. Ils avaient pour but d'éviter le dépôt pur et simple des enfants sur le seuil de l'hospice. En 1811, Napoléon avait légalisé cette pratique. L'enfant était déposé sur le guichet tournant d'une sorte de passe-plat. La personne qui

avait établie dans l'hospice afin d'ôter aux parents qui abandonnent leurs enfants l'embarras de la honte. Une mère tirait la sonnette du tour, déposait l'enfant et quelques heures après, se présentait comme nourrice. Sans se priver de l'objet de son affection ; elle imposait ainsi à son profit une contribution à l'hospice. Une foule de filles appartenant aux pays voisins de la France venaient faire leurs couches à Metz, attirées par la facilité que le tour leur promettait pour se débarasser sans bruit du fruit de leur inconduite. Ainsi le département avait à supporter non seulement les conséquences des désordres nés dans son sein, mais encore ceux des provinces prussiennes dont il était limitrophe.

Ces abus étaient de nature à exciter toute ma sollicitude. Je ne pouvais supprimer le tour établi en vertu d'un décret impérial de 19 janvier 1811 ayant force de loi, mais je m'arrangeai pour que ce tour ne devînt en quelque sorte qu'une fiction.

Comme les mesures à prendre pour restreindre le nombre toujours croissant des enfants trouvés ont fort occupé dans ces derniers temps les économistes, je ne crois pas pouvoir mieux traduire ma pensée à ce sujet qu'en copiant ici l'arrêté que je pris le 12 janvier 1822 ²⁴⁷ :

« Considérant que, depuis l'établissement du Tour dans l'hospice St Nicolas de cette ville pour y recevoir les enfants trouvés, le nombre s'en est prodigieusement accru, parce qu'il n'a pas été pris assez de précautions pour s'assurer que les enfants apportés au Tour sont véritablement des enfants trouvés.

Que cependant, d'après l'art. 2 du décret du 19 janvier 1811, en vertu duquel le Tour a été établi, on ne doit recevoir dans les hôpitaux par le moyen du Tour, que les enfants nés de père et de mère inconnus.

Que l'art.23 du même décret ordonne des poursuites judiciaires contre ceux qui seraient convaincus d'avoir exposé des enfants ou qui feraient métier de les transporter dans les hospices.

Qu'en effet, l'art.352 du Code Pénal condamne à un emprisonnement de trois mois à un an et à une amende de 16 francs à 100 francs,

l'avait déposé sonnait la clochette mise là à cet effet. Mais c'était là, favoriser une telle pratique au lieu de tenter d'y remédier. Dès son entrée au conseil général de La Manche, Alexis de Tocqueville demanda et obtint la suppression des tours d'abandon dans le département.

²⁴⁷ En marge : [voir les pièces justificatives].

quiconque aura exposé, même dans un lieu où la vie de l'enfant ne courrait aucun danger, un enfant au-dessous de l'âge de 7 ans.

[237]

Que le dépôt d'un enfant au Tour des hôpitaux est un délit punissable, conformément à l'art.352 du Code, si cet enfant n'est ni trouvé, ni abandonné ; que la Cour de Cassation l'a jugé ainsi par arrêt du 31 octobre 1812. Qu'en outre, une trop grande facilité accordée pour la réception des enfants dans les hôpitaux peut avoir un très grave inconvénient, celui de favoriser la suppression d'un enfant, crime que l'art. 345 du Code Pénal punit de réclusion.

Que le Tour actuel étant placé sur la rue dans des lieux les plus écartés de la ville, il suffit de sonner pour y faire recevoir ²⁴⁸ un enfant sans être exposé aux regards de personne, sans qu'on ait à subir aucun interrogatoire, sans être dans le cas de donner aucun renseignement.

Que ce mode est non seulement vicieux et contraire aux dispositions formelles des lois et des règlements, mais qu'il blesse profondément les mœurs, encourage la corruption et l'oubli des premiers devoirs ; qu'enfin il charge le département et les communes d'une dépense dont l'énormité toujours croissante deviendra impossible à supporter si l'on n'y met bon ordre.

Art.1er Le Tour établi à l'extérieur du quartier le plus reculé de l'hôpital Saint Nicolas ²⁴⁹ sera transporté sous le vestibule de la porte d'entrée de cette maison et sera construit de manière qu'il y ait un parloir comme dans les maisons cloîtrées.

Art.2 Les personnes qui auront trouvé un enfant nouveau-né ou autre, l'apporteront dans ce parloir où le préposé, chargé de recevoir les enfants, recueillera des personnes qui apporteront des enfants tous les renseignements relatifs leur exposition.

Le préposé requerra l'ouverture du Tour après s'être assuré, autant que possible, que c'est véritablement un enfant de père et de mère inconnus.

²⁴⁸ Ici, il y a un changement de main d'écriture ; un scripteur nouveau prend le relais.

²⁴⁹ L'hospice Saint Nicolas est le plus vieil hôpital de Metz, l'ancienne fondation remontant au IX^e siècle, il a largement contribué à la réputation de « Metz la charitable. »

Art. 3 Les personnes qui seront reconnues avoir exposé des enfants ou faire métier d'en apporter à l'hôpital, seront, conformément à l'article 23 du décret du 19 janvier 1811, traduites devant les tribunaux pour être punies des peines portées dans l'article 352 du code pénal.

Art. 4 Les sages-femmes, les accoucheurs et les propriétaires des maisons où on est dans l'habitude de recevoir des personnes grosses sont soumis à une surveillance spéciale ²⁵⁰.

[238]

Art. 5 La police aura soin de se faire représenter les passeports des femmes grosses et étrangères à la ville qui viendront accoucher dans ces maisons, elle veillera à ce qu'elles emportent leurs enfants après leurs couches, ou les mettent en nourrice.

Si elles sont dépourvues de passeports, elles seront renvoyées dans leurs pays.

L'ensemble des mesures adoptées par le conseil général et par l'administration encourageaient tous les genres d'industrie, sans s'écarter des règles d'une économie éclairée. L'impulsion donnée, le sentiment du bien-être, la sécurité produite par l'état de paix, développaient rapidement la prospérité publique ²⁵¹. Dans le rapport que je fis au conseil général en 1823, je m'exprimais de la manière suivante :

L'Industrie manufacturière a fait des progrès rapides qui viennent d'être mis en évidence par l'exposition publique qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville. On y a admiré les produits de la manufacture de poterie de M. Utschneider à Sarreguemines, les produits chimiques de M. Dumolard ²⁵² et ceux de plusieurs manufactures de cette sorte. On y a vu aussi de très beaux sucres de betteraves de la fabrique de M. de Courcelles à Montigny qui rivalise avec celle de M. Franchessin de Ta-

²⁵⁰ Les registres d'état civil de l'époque révèlent deux pratiques différentes en matière d'abandon. La première consistait à déposer l'enfant au tour d'abandon, puis à la porte de l'hospice après la suppression des tours. La seconde mettait directement en cause les sages-femmes qui venaient déclarer avoir accouché la nuit précédente une femme dont elles ignoraient l'identité qui avait donné naissance à un enfant auquel elles avaient donné le nom de [...] Il est clair que cette pratique se prêtait à bien des abus ou des accommodations contre lesquels Hervé voulait réagir.

²⁵¹ En marge : Voir pièces justificatives.

²⁵² Louis Bouvier-Dumolard (écrit également Dumolard) 1780-1855.

lange. Les poteries, les verreries de la manufacture nouvelle établie à [.....blanc.....]²⁵³ se sont fait remarquer. Le tannage des cuirs a fait des progrès et la chapellerie paraît aussi s'être perfectionnée. La plupart d'entre vous connaissent les machines ingénieuses établies dans les forges de M. de Wendel pour la fabrication du fer. MM. Robert et Mathieu de Boulay cherchent à doter le département des aciers et des objets de taillanderie et de quincaillerie que nous tirons de l'étranger. La serrurerie de Metz est arrivée à un degré de perfection qui ne laisse rien à désirer. La draperie s'est perfectionnée d'une manière sensible et un nouveau genre d'industrie vient d'être apporté dans le département par MM. Valter et Joyeux, je veux parler de la fabrication des tissus de soie. Les tissus de coton soutiennent avec avantage la concurrence et les broderies de M. Chedeaux qui occupent un très grand nombre d'ouvriers sont recherchées dans les pays étrangers. La passementerie de Metz soutient son ancienne réputation. On a admiré à l'exposition les deux beaux vases de cristal que la verrerie de St Louis a fabriqués pour la Préfecture.

La tendance de l'agriculture et de l'industrie vers une amélioration successive se fait donc sentir et il en résulte plus d'aisance qui se manifeste par l'augmentation [239] successive de la population. En 1822, les naissances ont excédé les décès de 5794, or il est prouvé que près de la moitié des décès ont lieu dans la première année de la vie²⁵⁴, il faut en conclure que si la population augmente c'est que l'aisance des habitants leur permet de donner plus de soins au 1er âge.

Je n'ai pas la vanité d'attribuer à mes soins tous les perfectionnements opérés dans le département, mais je donnais tous les encouragements que comportaient les moyens bornés dont je disposais. J'allais visiter avec intérêt les manufactures nouvelles et je leur ouvrais autant qu'il dépendait de moi des communications utiles. J'avais voulu que

²⁵³ Ici il y a un blanc.

²⁵⁴ Ce taux de mortalité de 50% des enfants dans la première année est (très) élevé ; il est comparable à celui des enfants trouvés (abandonnés) dans les orphelinats, chiffre donné par Villermé dans ses rapports ; Alexis de Tocqueville qui traite le même problème dans ses rapports au conseil général de la Manche, de 1843 à 1846, arrive aux mêmes chiffres, variables cependant d'un établissement et d'un département à un autre. Globalement le taux de mortalité infantile la première année, en dehors des orphelinats, est plus proche du tiers ou du quart que de la moitié (ou plus) de la population infantile.

les plus beaux produits de la verrerie de St Louis ornassent les salons de la Préfecture. M. Utschneider, manufacturier de poterie à Sarreguemines et chimiste habile, était inventeur de ces beaux vases et de ces candélabres magnifiques qu'on a admirés dans les expositions à Paris. Je lui obtins la décoration de la Légion d'honneur et lorsque le Duc d'Angoulême vint à Metz je le fis admettre à la table du Prince.

Ce que j'ai dit de l'accroissement de la population me rappelle une mesure que le long séjour des troupes étrangères dans le département me força à prendre. Ces troupes en quittant la France avaient laissé une foule de filles infectées d'un mal honteux dont elles ignoraient elles-mêmes la gravité. Elles se mariaient sans avoir subi de traitement et les générations étaient ainsi viciées dans leurs sources. J'établis des commissions secrètes de médecins que je rétribuai pour faire, avec tous les ménagements convenables, la recherche de ces sortes de malades. La plupart furent complètement guéries et les progrès du mal s'arrêtèrent.

[On voit que] les affaires [du département] étaient dans une bonne voie, il m'eût fallu encore quelques années pour mettre à fin les projets que j'avais conçus et laisser des monuments durables de mon passage. Le public n'apprécie que ce qui frappe les yeux et rarement il tient compte des bonnes intentions, de plus l'homme qui succède ne donne aucune suite aux entreprises de son prédécesseur, tout s'efface peu à peu. Si on jouit de ce qui a été fait, on sait aucun gré de ce qui a été projeté et la mémoire des choses utiles qui n'ont eu qu'un commencement d'exécution disparaît ainsi que la reconnaissance qu'elles méritaient. Ma conscience me rend la justice que j'ai fait beaucoup relativement au peu de moyens qui m'étaient accordés. Si la providence m'avait placé à la tête d'un petit état, que j'eusse disposé de toutes les ressources j'aurais voulu que les améliorations se développassent avec rapidité [240] et mon cœur n'aurait été content que si chaque habitant avait pu manger la poule au pot d'Henri IV.

Après avoir traité la partie administrative de ma préfecture de Metz, je vais passer en revue les circonstances particulières qui me paraissent de nature à être rappelées dans ma mémoire.

Je ne puis taire un fait qui a eu pour moi des suites pénibles. Mme de T... ²⁵⁵ m'avait rejoint à Metz quelque temps après mon arrivée dans cette ville. Sa santé qui, dès Dijon, avait commencé à se déranger devint plus mauvaise, des accidents se manifestèrent. Elle voulut retourner à Dijon pour y solliciter les conseils et recevoir les soins du docteur Brennet ²⁵⁶. Elle partit à la fin d'août 1817. Les lumières de ce médecin ne produisirent aucun résultat heureux. Après être demeurée assez longtemps à Dijon, Mme de T... se décida à venir à Paris consulter, elle n'obtint pas dans sa santé l'amélioration qu'elle espérait. La maladie à laquelle elle a succombé dix-neuf ans plus tard s'aggrava peu à peu et elle ne revint pas à Metz. L'isolement où elle me laissa eut pour moi des inconvénients. La société d'une ville chef-lieu n'est pas satisfaite lorsqu'elle ne trouve pas à la Préfecture une maîtresse de maison pour lui en faire les honneurs. Mes salons étaient remplis lorsque je donnais des fêtes, ils restaient vides les jours de simple réception. [La mauvaise santé de Mme de T. a été le plus grand malheur de ma vie, ma carrière n'a pas été traversée par ces événements éclatants qui attirent l'attention et l'intérêt des hommes, mais je ne sais si un chagrin sans cesse existant, que chaque année aggrave au lieu d'amoinrir, qui pèse sur toute la vie, ne mérite pas aussi de l'intérêt.]

On a vu précédemment que j'avais hésité à me soumettre au changement de résidence que le gouvernement m'avait imposé. J'étais blessé de l'apparence de disgrâce qu'il me donnait. Je sollicitai comme compensation, le titre de conseiller d'État en service extraordinaire. À l'appui de cette demande je priai M. Lainé de remettre au Roi un mémoire sur mon administration dans les départements de Maine et Loire, de l'Oise et de la Côte d'Or. Le Ministre se chargea avec bonne grâce de ma commission. Il me dit qu'il avait présenté mon mémoire au Roi qui l'avait mis dans sa poche. Je n'ai jamais su si Louis XVIII l'a lu. Quant à la faveur que je sollicitais, le Ministère, sans la refuser

²⁵⁵ La santé de Madame de Tocqueville, qui était très fragile dès avant son mariage et bien plus encore après la gigantesque épreuve de l'incarcération à Port-Libre, où elle avait vu six des siens partir de l'échafaud, s'était améliorée à Verneuil-sur-Seine, de 1805 à 1814, où elle bénéficiait d'un cadre de vie protégé et profitait de la jeunesse de ses enfants. Mais, à partir des années 1816-1817, son état se dégrada de jour en jour et devint un véritable calvaire. À sa mort, en 1836, Alexis écrit à sa cousine, Mme de Grancey que sa mère avait succombé après vingt ans de misères.

²⁵⁶ Henry Catherine Brenet, 1764-1824.

péremptoirement, lui proposa un atermoiement qui n'a jamais eu de terme.

J'obtins un congé au mois d'octobre 1817 et j'en profitai pour aller à Paris et de là à Dijon voir Mme de T...

[241]

M. le Duc d'Angoulême permettait que je lui rendisse compte de temps en temps des observations que la situation de l'esprit public me suggérait. Je lui adressai à ce sujet une lettre avant de quitter la capitale, en voici quelques passages qui rappellent l'état des choses à cette époque, je disais :

« Le désir d'une conciliation n'existe dans un aucun parti, les ministres disent aux Royalistes : “jetez-vous dans nos bras et nous vous recevrons avec joie”. Les Royalistes répondent : “Prenez des mesures qui nous donnent de la confiance, nous reviendrons à vous”.

Cependant il paraît se former, parmi les ministériels, un tiers parti qui adopterait quelques-unes des idées libérales. Ce parti a pour chef M. Royer-Collard et j'ai quelques raisons de croire que M. de Serre n'y est pas étranger. D'un autre côté, le parti Lafitte cherche à traiter avec la minorité royaliste pour combiner une attaque contre le Ministère...

Les ministres veulent des lois d'exception, ils les obtiendront, mais en même temps, ils éloigneront d'eux sans retour les Libéraux. »

J'en concluais que les ministres seraient obligés de chercher des auxiliaires dans les Royalistes. Il pourrait y avoir alors une réunion sincère et durable si, à cette époque, les vanités ne sont plus blessées de part et d'autre : *« mais si au contraire, les ministres croient avoir dans les Royalistes des ennemis acharnés, ils chercheront comme ils l'ont déjà fait jusqu'ici à s'appuyer sur le parti mitoyen qui n'a à lui seul, ni assez de force, ni assez d'unité de vues pour les maintenir et pour soutenir la Monarchie. »*

J'énonçais ensuite mon opinion sur la marche suivie par le Ministère qui me semblait faible et mesquine. Au lieu d'attaquer les partis par des déclamations et des qualifications injurieuses, il fallait frapper courageusement sur leurs chefs et punir les libelles séditieux, qu'ils sortissent de la plume de Benjamin Constant ou de celle de M. de Vitrolles. Je finissais ma lettre par les paroles suivantes :

« Nous sortons d'une révolution tellement longue qu'elle a perverti toutes les idées. Les Royalistes eux-mêmes ont une étrange manière de concevoir l'obéissance qu'on doit au Souverain légitime. Au milieu de cette prodigieuse divergence dans les opinions et des incertitudes des droits à exercer, nous nous avançons vers les abîmes d'une révolution nouvelle. »

On retrouvera la même pensée dans tous les mémoires que j'ai adressés postérieurement au Duc d'Angoulême. Mes fonctions me faisaient acquérir chaque jour la preuve que la grande conspiration qui avait renversé le Trône légitime au 20 mars ²⁵⁷ n'avait pas cessé un seul instant d'exister, toujours active, jamais découragée. Chaque année elle tentait de nouveaux moyens, épiait les fautes de la Restauration pour en profiter. Sa patience a fini par triompher. Les ordonnances de [242] 1830 n'ont pas été la cause, mais le prétexte de la révolution depuis longtemps préparée. L'inertie des masses maintenait la Restauration. Une vive secousse leur a été donnée et tout a croulé en trois jours.

L'année 1818 fut remarquable par deux événements : les élections générales qui eurent lieu au mois d'octobre, et le séjour que le Duc d'Angoulême fit à Metz peu de temps après.

La Charte qu'on disait être l'œuvre de méditation de Louis XVIII pendant son exil avait été plutôt bâclée que discutée par la commission chargée de la rédiger. Il fallait qu'elle parût sortir du cerveau du Roi, comme Pallas toute armée du cerveau de Jupiter. Il résulta de cette précipitation des omissions graves. La plus importante fut celle d'une loi électorale. On admit seulement le principe que le droit d'élire

²⁵⁷ 20 mars 1815, début des Cent-Jours, Napoléon reprend le pouvoir impérial.

s'arrêterait à la limite de 300 francs d'imposition. On privait ainsi du droit électoral une quantité énorme de Français, et cependant l'élément aristocratique se trouvait absorbé dans l'élément démocratique de sorte que ce dernier n'avait plus aucun contrepois. On concentrait le droit d'élire dans une classe moyenne assez élevée pour être envieuse de ce qui était au-dessus d'elle, assez pauvre pour ne pas redouter les chances des révolutions ²⁵⁸. La Chambre de 1815 avait adopté une loi qui établissait les deux degrés d'élection. Les collèges d'arrondissement devaient élire des candidats en nombre égal à celui des députés à nommer. Le collège de département aurait choisi parmi ces candidats. Ce plan n'élargissait pas assez la base populaire de l'élection et la part de la démocratie y était trop restreinte. J'aurais préféré qu'une assemblée de chaque canton où seraient admis tous les citoyens payant une contribution personnelle et mobilière, nommât un candidat. Le collège électoral composé des propriétaires le plus imposés aurait choisi les députés parmi tous les candidats de tous les cantons. La Chambre eût émané ainsi plus directement du peuple. Les pairs rejetèrent le projet de la Chambre des députés, et quelque temps après les trois pouvoirs adoptèrent la malencontreuse loi du 5 février 1817. Celle-ci ne se borna pas à confier le pouvoir électoral à la démocratie, elle autorisa ses tumultes en réglant que l'élection serait faite au chef-lieu de chaque département par un collège unique. Elle sembla oublier qu'on sortait d'un régime despotique. Avant que les mœurs constitutionnelles eussent pu se former on ne craignait pas de livrer les électeurs en masse aux passions et aux intrigues des partis.

Ce fut sous ces conditions si défavorables que le collège électoral de la Moselle fut convoqué à Metz au mois d'octobre 1818. Cependant, le gouvernement faisait peser sur les préfets la responsabilité du succès, non pas de telle ou telle opinion, mais des candidats adoptés par le Ministère. Il se trouva, pour augmenter mes [243] embarras, que M. Decazes et sa police imposèrent le Premier Président, M. de Gar-

²⁵⁸ Pour Hervé de Tocqueville ce point est capital ; l'élection censitaire, avec un cens si réduit, rompait de fait le pacte monarchique qui unissait le souverain à son peuple. Il y voit la cause première de l'échec de Charles X. Tout le bénéfice du système mis en place allait à la haute bourgeoisie dont l'objectif premier serait d'obtenir soit que la monarchie devienne véritablement constitutionnelle et lui laisse l'exercice du pouvoir, soit qu'elle disparaisse.

tempe ²⁵⁹, dont personne ne voulait, et repoussèrent M. de Turmel, sur lequel beaucoup d'électeurs se portaient.

Aussitôt que l'ordonnance de convocation fut connue, amis et ennemis déployèrent la même activité. L'opposition fit circuler avec plus de rapidité que jamais ses vieilles calomnies contre la famille royale, et la fable de la résurrection des dîmes et des droits féodaux. On s'efforça par des bruits formés avec adresse de persuader aux acquéreurs des domaines nationaux qu'ils avaient besoin de nouvelles garanties. *La Minerve* ²⁶⁰ et un autre pamphlet intitulé *La Bibliothèque historique*, paraissant chaque semaine, se mirent à attaquer le gouvernement et l'administration. Le préfet de la Moselle était d'autant moins ménagé que le parti voulait faire nommer à Metz M. Etienne ²⁶¹, rédacteur en chef de *La Minerve*. De mon côté, je parcourus [plusieurs arrondissements] les arrondissements de Metz et de Briey et je tâchai de rallier les fonctionnaires publics et les personnes influentes à la cause du gouvernement et j'ordonnai aux deux autres sous-préfets de faire des tournées et de s'aboucher, ainsi que je le faisais, avec les personnages influents qu'on trouverait disposés à agir dans le sens du gouvernement. Chacun d'eux devait voir les électeurs sur lesquels il exerçait quelque pouvoir, tâcher de les réunir dans les mêmes intentions et se trouver à Metz lorsqu'ils y arriveraient.

Je n'ai jamais mis en doute que les fonctionnaires publics ne lui dussent leur concours dans les élections. C'est une condition obligée du gouvernement représentatif, justement appréciée par les Anglais, nos aînés en liberté. Nul n'est obligé d'accepter les faveurs du gouvernement, mais lorsqu'il occupe une place, il ne peut refuser à l'autorité qui l'a nommé son aide dans une circonstance aussi décisive pour le pouvoir. Comment le gouvernement lutterait-il contre les ambitions individuelles, les ambitions des partis, contre les associations, les comités, les calomnies, les intrigues de toutes espèces s'il ne pouvait y opposer la masse compacte de ses fonctionnaires ? Il succomberait toujours et chaque élection amènerait des changements, non seule-

²⁵⁹ Jean-Baptiste Voysin de Gartempe, 1759-1840.

²⁶⁰ *La Minerve* était un quotidien libéral, dont le premier numéro parut le 1er avril 1818. Favorable à la XVIII, il était considéré l'organe des bonapartistes et des républicains sous la Restauration. Ses principaux rédacteurs étaient Benjamin Constant, Louis-Antoine Garnier-Pagès...

²⁶¹ Charles-Guillaume Etienne, 1778-1845.

ment dans les hommes mais encore dans les principes, et des bouleversements dans les institutions.

Le collège électoral comptait environ mille votants. Le jour indiqué pour l'élection nous vîmes arriver quatre ou cinq cents paysans de la Lorraine allemande, presque tous acquéreurs de domaines nationaux. Les Libéraux avaient été au-devant d'eux. Ils furent choyés, hébergés, nourris. La loi absurde du 17 février n'obligeait pas les électeurs à écrire leur bulletin sur la table du bureau. Ils l'apportaient tout écrit. Ce fut dans les tavernes, au milieu d'abondantes libations de vin, que les [244] électeurs campagnards écrivirent leur bulletin, ou plutôt qu'on le leur donna tout écrit. Un électeur entra dans la salle avec douze bulletins différents dans sa poche.

Les candidats étaient M. Étienne, M. Roland, Conseiller à la Cour Royale, Le Général Grenier, membre du gouvernement provisoire pendant les Cent-jours, et M. De Wendel que tous les partis s'accordaient à porter, à cause de l'influence que lui donnaient ses belles usines, influence dont il usait avec une rare habileté. Les candidats étaient le même M. de Wendel, ministériel, M. Simon, banquier à Metz, M. Simon, banquier à Metz, homme modéré, M. Voisin de Gartempe, Premier Président de la Cour Royale, étranger au pays, et M. de Turmel, Maire de Metz, royaliste de droite et dont M. Decazes ne voulait pas.

Au premier tour de scrutin, M. Etienne et M. de Gartempe n'approchèrent pas de la majorité, M. de Wendel et M. Rolland furent nommés, ce dernier appartenait à l'opposition. Toutes ses propriétés consistaient en domaines nationaux, les acquéreurs l'envoyaient à la Chambre comme le représentant de leur intérêt, sa nomination était inévitable, on eût dû traiter avec lui.

Les Libéraux abandonnèrent immédiatement M. Etienne, mon opinion et celle de tous les gens sensés était qu'il fallait renoncer aussi à M. de Gartempe, mais le commissaire de police Babut, fort des instructions de son patron, ne voulut jamais y consentir. Il ourdit une double intrigue pour augmenter le nombre des voix favorables à M. de Gartempe et diminuer celui des votes favorables à M. de Turmel, il divisa ainsi les deux nuances de Royalistes. Au second tour de scrutin, M. Simon fut nommé. Les voix se partagèrent entre M. de Turmel et

le Général Grenier, et un troisième scrutin, scrutin de ballottage, devint nécessaire.

Cependant, les électeurs de campagne se fatiguaient d'un si long séjour à la ville. Le matin du 3ème scrutin, les électeurs de l'arrondissement de Sarreguemines se mirent en route pour retourner chez eux, leur départ rendait certaine l'élection de M. de Turmel. Les Libéraux coururent après eux avec des voitures et les ramenèrent. Toutefois, les chances eussent été favorables au maire de Metz sans l'intervention hostile du commissaire Babut qui s'écriait : « *Tout plutôt que M. de Turmel.* » La défection du Général Ernouf²⁶², commandant de la division, fut aussi très nuisible. Il entraîna, non seulement les votes mais la coopération active et quelquefois menaçante des électeurs militaires. Cet homme, d'une immense rotondité mais d'un esprit fin et d'un caractère faux, ancien maître de danse dans sa jeunesse, porté rapidement par la Révolution aux premiers grades militaires [avait été] nommé par l'Empereur gouverneur de la Guadeloupe. On l'accusa d'avoir vendu l'île aux Anglais. À son retour, l'Empereur le fit arrêter et voulait le traduire devant une commission militaire. La Restauration le réhabilita, il lui fut fidèle pendant les Cent-Jours et le Duc d'Angoulême lui confia une des ailes de sa petite armée. À la seconde Restauration, on le récompensa par le commandement de la division de Metz. Je ne sais pas pourquoi il n'aimait pas le maire de Metz. Il saisit avec empressement l'occasion de le déjouer et l'inconvénient d'élire un ennemi de la légitimité ne put balancer dans son esprit une misérable rancune.

[245]

Le Général Grenier l'emporta de treize voix sur M. de Turmel. Ainsi finirent les Saturnales auxquelles on avait donné le nom d'élection. Je me suis étendu sur ce sujet parce que cette élection présente un curieux spectacle fort commun en Angleterre mais qu'on n'avait encore jamais vu en France. L'opposition n'obtint néanmoins à Metz qu'un demi-triomphe tandis qu'il fut complet dans beaucoup d'autres départements de la même série et notamment à Dijon. C'est alors que La Fayette, Benjamin Constant et Manuel²⁶³ entrèrent à la Chambre²⁶⁴. Quoique dans la Moselle l'élection n'eût pas été aussi défavorable

²⁶² Jean Auguste Ernouf, 1753-1827.

²⁶³ Jacques-Antoine Manuel, 1775-1827.

qu'on aurait pu le craindre, il resta une grande agitation dans les esprits. Les passions violemment excitées ne se calmèrent que lentement et l'union entre les citoyens ne fut plus la même car le ressentiment des partis, et celui des amours-propres blessées survivent toujours à la crise. Par obéissance, j'avais soutenu M. Voisin de Gartempe, plus peut-être qu'une politique habile, le conseillant néanmoins. Il ne me pardonna pas sa défaite. Cet homme médiocre et vaniteux ne pouvait pas concevoir qu'on eût méconnu son mérite. M. de Turmel trouva aussi que je ne l'avais pas appuyé avec assez d'énergie et il conserva intérieurement beaucoup d'amertume. Je ne l'ai appris que bien des années après. Je crois que parvenu plus tard à la députation, il n'a pas cherché à me servir près du ministère. Ce maire de Metz, ancien émigré et chevalier de Saint-Louis, avait de fort bonnes opinions. Il n'était pas exagéré comme le S(ieur) Babut s'était plu à le faire croire à son patron. Les hommes abjects qu'on emploie dans la police se targuent de leur zèle à force de rapports mensongers. L'exclusion donnée à M. de Turmel par M. Decazes ne m'avait pas permis d'exercer en sa faveur une influence directe. J'aurais nui à son élection parce que j'aurais provoqué une contre action de la part de Babut. Nous cherchâmes M. de Wendel et moi à le convaincre de cette vérité. Je le crus persuadé mais son caractère manquait de franchise. Cette qualité se rencontre rarement à Metz, du reste il était bon administrateur. M. de Turmel jouissait d'une considération méritée, je l'ai toujours comblé de politesse et d'égards. Il y a un principe dont un préfet ne doit jamais se départir, c'est d'être bien avec le maire de la ville chef-lieu, on évite ainsi des collisions fâcheuses pour l'un ou pour l'autre. Babut fut récompensé par la sous-préfecture de Libourne ²⁶⁵ où, peu de temps après, il est mort fou.

La tempête soulevée par les élections commençait à peine à se calmer qu'on annonça à Metz l'arrivée de M. le Duc d'Angoulême. Le prince devait y passer les journées du 5, 6 et 7 novembre, aller ensuite faire une visite aux souverains réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle et revenir par Metz. Je n'étais pas sans inquiétude sur la réception qui lui serait faite. Il arrivait pour la première fois dans une ville où les pas-

²⁶⁴ En marge : En résultat, la députation se trouva composée de deux Royalistes et de deux membres de l'Opposition (note d'Hervé de Tocqueville).

²⁶⁵ Babut fut nommé sous-préfet de Livourne le 10 février 1819.

sions étaient encore déchaînées et où des préjugés existaient contre les princes de sa famille.

[246]

Le Duc de Berry avait paru à Metz, je ne sais plus bien à quelle époque et la violence de son caractère avait laissé une impression défavorable. En effet le Duc d'Angoulême fut accueilli froidement le jour de son arrivée, mais le lendemain, son affabilité et ses manières simples changèrent ces dispositions et dès lors l'empressement de la population ne cessa de se manifester.

En revenant d'Aix-la-Chapelle il apportait la nouvelle de la paix conclue ; le territoire devait être immédiatement évacué. Je proposai au prince une démarche qui ne pouvait que plaire infiniment au pays et avoir un retentissement favorable dans toute la France. On accusait la famille royale d'être ramenée par les armées étrangères, elle ne pouvait abjurer trop hautement cette solidarité de nos malheurs. Une garnison française allait remplacer à Thionville la garnison prussienne, il me parut convenable et politique en même temps que le Duc d'Angoulême se mît à la tête de la troupe française et reprît en personne, au nom de la patrie consolée, possession de la première ville évacuée par l'ennemi. Cette idée lui plut ; la garnison française, conduite par l'héritier du Trône, entra par une porte aux acclamations des habitants tandis que les troupes prussiennes sortaient par la porte opposée.

Ainsi finit cette occupation de trois ans, si pénible pour tout ce qui portait un cœur français. Toutefois je dois rendre justice à la bonne discipline observée par les troupes étrangères et à la politesse qui s'établit dans les rapports de leurs chefs avec l'administration. Je retrouvai Zieten, aussi gracieux qu'il avait été insolent à Beauvais. Les souverains crurent devoir un témoignage de satisfaction aux préfets qui avaient eu la charge de supporter l'occupation. Le Roi de Prusse me donna la Croix de Commandeur de l'Aigle rouge et le Roi de Bavière celle de Commandeur de l'Ordre du Lion.

Le Duc d'Angoulême quitta Metz le 27 novembre. Pendant son séjour à Aix-la-Chapelle, je rédigeai un mémoire sur la situation des affaires politiques de la France que je lui remis et qu'il accueillit avec intérêt. Ce mémoire contenait des observations importantes, des prévisions que l'avenir a réalisées et des conseils dont quelques-uns ont été suivis. Comme il peint bien l'état des choses et mes opinions à cette

époque, je crois devoir l'insérer presque en entier dans les pièces justificatives de ces souvenirs.

Mémoire présenté
à S.A.R. Le Duc d'Angoulême
à son passage à Metz
le 23 novembre 1818

[Retour à la table des matières](#)

Les premières années de notre Révolution avaient jeté dans tous les esprits des semences d'indépendance. L'autorité de Bonaparte aurait modifié ces dispositions, s'il l'eût exercée avec modération et équité, mais son insupportable despotisme fit naître l'opposition au pouvoir et cette opposition étendit des racines profondes dans la classe que les principes politiques qu'elle professait et la défiance du gouvernement, tenait éloignée des affaires. Le Roi revint et cette classe crut que ses sacrifices et les services éminents rendus par quelques-uns de ceux qui la composaient, lui donnait droit à des dédommagements et à une influence exclusive que le Roi ne pouvait lui accorder sans mécontenter le reste de ses sujets. De pareilles prétentions développées avec trop peu de ménagements firent naître la crainte du retour des privilèges et réveillèrent la jalousie contre la noblesse que les persécutions qu'elle avait éprouvées pendant la Révolution avaient réhabilitée. Les acquéreurs des domaines nationaux commencèrent aussi à douter de la stabilité de leurs propriétés et il se fit dans la nation cette scission entre les dépouillés et les hommes qui s'étaient enrichis des dépouilles, ces derniers leur vouant une haine proportionnée au mal qu'ils leur avaient fait. Il naquit en même temps un profond sentiment de l'illégitimité de la jouissance des acquéreurs et ils crurent que cette illégitimité était incompatible avec la légitimité de la succession du Trône.

La Chambre de 1815 fut composée des sujets les plus dévoués et elle conçut la noble pensée de remplacer les principes de la Révolution par ceux de la morale. Mais elle effraya parce qu'elle voulut opérer ce changement avec trop de rapidité et qu'elle attaqua aussi vivement les personnes que les choses. D'ailleurs, elle croyait que la marche du gouvernement avait amené la catastrophe du 20 mars et elle voulut assurer la solidité du Trône par des moyens qui ne s'accordaient pas avec la prudence du Roi. Les ministres furent accusés sous

des prétextes assez frivoles et elle ne se défendit pas assez de la vanité de renverser le Ministère royal pour en faire un autre à son gré. Ces fautes amenèrent la dissolution de la Chambre.

Malheureusement la nécessité d'empêcher le retour des mêmes députés jeta dans un mouvement réactionnaire. Des écrits avoués et les journaux accusèrent les Ultras de vouloir l'abolition de la Charte et le retour des privilèges. L'aigreur la plus vive s'établit entre le parti des Ultras et les Ministériels et la guerre de plume qui n'a pas cessé depuis porta l'exaspération à l'extrême. Les Ultras irrités non seulement de perdre leurs espérances, mais de se voir accuser des intentions qui chez la plupart d'entre eux étaient pures, se jetèrent dans une fausse route et appuyèrent quelquefois de leurs suffrages des propositions qui n'étaient pas assez monarchiques. Plusieurs, se livrant à des soupçons et des inquiétudes sans bornes, ne virent de tous côtés que des trahisons et proclamèrent que l'État ne pouvait être sauvé que par une opposition absolue à la direction donnée par le gouvernement et par la résistance à l'autorité royale. Cette conduite était blâmable et devait être réprimée. Quelques exemples de sévérité auraient suffi sans doute pour arrêter des écarts mais l'amour-propre blessé augmente le mal. Au lieu de frapper les coupables, on attaqua la classe entière et on [248] rendit la masse solidaire des torts auxquels la plus grande partie de ses membres n'avaient pas participé. C'est ainsi qu'on généralisa le mécontentement et la résistance. Cependant, les attaques contre les Ultras augmentaient la haine qu'on portait aux anciens privilégiés, cette haine prit bientôt le caractère révolutionnaire. On ne vit plus dans les nobles que les fauteurs insensés du retour des privilèges, dans les prêtres que des fanatiques, dans la famille royale que le soutien des anciens ordres et l'ennemi des principes de la Charte. Alors les gens modérés tremblèrent dans la pensée qu'une nouvelle révolution viendrait troubler leur repos. Cette portion du peuple sur laquelle le Ministère aurait pu s'appuyer pour repousser les extrêmes se détacha de lui presque en entier et il perdit ainsi la force nécessaire pour comprimer les partis. Les hommes les plus attachés à la monarchie se réunirent aux Ultras, les autres se rallièrent aux Libéraux.

La ligne qui sépara les partis étant devenue bien déterminée les Ultras resserrèrent leurs liens et formèrent dans l'État une espèce de confrérie où il fallut être exagéré sous peine de déshonneur. Ses formes exclusives et tranchantes, son éloignement invincible pour

toute espèce de concessions augmentèrent l'embarras du Ministère, la haine des gens à intérêts révolutionnaires et la tendance vers une révolution nouvelle. Les ministres aigris par des résistances sans mesure se laissèrent enfin entraîner à introduire la démocratie dans nos institutions espérant éloigner sans retour le parti ultra, mais ce ne sont pas tant les opinions qui perdent le peuple que les vices des institutions, et on ne tarda pas à s'apercevoir que l'État allait être en péril.

Les ennemis de la légitimité, retranchés derrière l'indulgente bonté du monarque, épiaient toutes les fautes afin d'en profiter. Pendant un certain temps ils s'étaient bornés à tâter le pouvoir par quelques entreprises qui avaient été sans succès. Bientôt la loi d'élection leur ouvrit des chances inattendues et ils trouvèrent un moyen de donner à ces chances un prompt développement par l'appui du côté droit dans la discussion sur la liberté de la presse. Le Ministère attaqué de tous côtés ne crut pas pouvoir maintenir les restrictions imposées à la presse quoique l'agitation des esprits et les opinions encore flottantes les rendissent plus nécessaires que jamais.

Il me semble que la patience du Ministère pendant cette période est plus étonnante que l'audace de ses ennemis. Les principes subversifs de l'ordre social ont circulé de manière que leur poison s'est insinué partout. Les villes et les campagnes en sont infectées. L'armée elle-même n'est pas à l'abri de la contagion.

Un commencement d'anarchie s'est établi dans tous les services et a relâché les liens de la subordination sans que les efforts des administrateurs les plus fidèles aient pu arrêter le torrent. Les magistrats, calomniés sans relâche et jamais défendus, ont perdu la considération nécessaire pour faire le bien. On n'a imposé à *La Minerve* et autres écrits du même genre que deux ouvrages périodiques où on avait soin d'ajouter quelques phrases contre les Ultras à un article commencé contre les Libéraux, ce qui mécontentait les deux partis. Au demeurant ces deux ouvrages, quoique rédigés avec esprit, ont eu peu de lecteurs. Dans une nation spirituelle et indocile comme la nation française on aime à se dédommager de l'obéissance par le sarcasme, et l'attaque contre l'autorité sera toujours mieux accueillie qu'une [249] défense fondée sur la raison. Aussi *La Minerve* a eu une telle multitude d'abonnés qu'elle a pu pourvoir aux frais d'un comité central à Paris et des comités correspondants qui existent dans les provinces. C'est l'aide de ces comités qu'elle recueille les renseignements dont elle a

besoin et qu'elle prépare sourdement les esprits à recevoir la direction qu'elle veut leur donner. L'activité de ces comités ne se relâche jamais et ils ont préludé aux élections en répandant parmi le peuple des semences d'agitation dont on ignorait la source. On a vu alors les craintes des acquéreurs des domaines nationaux se renouveler, les calomnies contre la famille royale circuler avec une incroyable rapidité et des mensonges de toutes les sortes être mis en avance avec une assurance qui abusait les plus incrédules. Il est à craindre que le résultat des élections n'augmente encore le crédit des Libéraux, car les mauvais choix, funestes par les voix qu'ils ajoutent à l'opposition, le sont plus encore par l'importance qu'ils donnent dans les provinces au parti qui a obtenu ce succès. Il est donc probable que les idées antimonarchiques feront des progrès dans les départements de la série actuelle et que l'activité des ennemis de la légitimité se déploiera dans les départements de la série prochaine afin de préparer une victoire plus décisive. Le peuple français est imitateur, l'exemple funeste donné cette année sera suivi à moins que quelque grande mesure n'ait imprimé une autre direction. Cependant on continuera à avilir le gouvernement et les personnes honorées de sa confiance. On cherchera à séparer le Roi de sa famille dans l'amour que les Français lui portent afin de rendre la légitimité viagère. L'amour-propre national sera excité contre les Suisses, celui de l'armée contre la garde royale et on s'efforcera de corrompre les officiers que l'oisiveté des garnisons rend accessibles aux opinions populaires, de sorte qu'à l'époque où la Chambre ne sera composée que des gens du parti les bases du Trône se trouvent minées et qu'il ne faille qu'un acte législatif pour remplacer le pouvoir royal par un autre pouvoir qui ne soit pas entaché de légitimité.

Telle est évidemment, Monseigneur, la pente qui semble entraîner le vaisseau de l'État. Je suis loin de penser que le mal soit sans remèdes mais je crois qu'il est urgent de les employer et qu'une fausse route suivie pendant plusieurs mois rendrait le salut de l'État incertain.

Si je juge du reste de la France par le département que j'administre, un sentiment conservateur commence à se développer : les personnes qui par besoin de repos sont attachées au gouvernement qui existe paraissent effrayées du pouvoir d'une faction qui a fait nommer dans plusieurs départements à la fois des gens qui étaient inconnus. Ces personnes sentent que les passions du peuple, une fois déchaînées, compromettraient l'ordre social et elles craignent les suites d'une révo-

lution. Je crois qu'il serait d'une bonne politique d'augmenter les craintes de cette classe de citoyens dont la manière de voir sera d'autant plus entraînante qu'on ne l'attribuera à aucune partialité pour la dynastie régnante.

Si on soumettait peu d'objets à la discussion de la Chambre, qu'on laissât consumer le temps dans des proportions intempestives et dans le trouble qui sera excité par le discours révolutionnaire des membres de cette gauche, on applaudirait à l'ordonnance qui prononcerait sa dissolution. Aucune bonne loi ne pourra sortir de la Chambre telle qu'elle est composée actuellement. Les questions organiques [250] qui restent encore à résoudre n'y seront envisagées qu'à travers le prisme des passions et des discussions sans bonne foi n'amèneront que des institutions viciées par l'intérêt de parti. Quelque sages que soient les propositions faites par le Ministère, elles seront combattues, d'un côté par la malveillance et de l'autre par la haine, et défigurées par des amendements qu'il faudra bien adopter de guerre lasse et qui en dénatureront le sens. Un coup d'État peut seul changer la direction des esprits et un grand acte du pouvoir royal est devenu nécessaire pour rendre à ce pouvoir le respect que l'esprit de révolte lui a enlevé. S'il est préparé avec habileté, il donnera subitement une autre tournure aux affaires.

Au moment de la dissolution de la Chambre, je voudrais que le Roi ressaisît le pouvoir constituant qui lui appartient comme législateur de son peuple. L'Auguste auteur de la Charte conserve seul une parfaite tradition des motifs qui l'ont décidé à adopter chacune de ses dispositions, lui seul peut compléter son ouvrage par des lois organiques qui en développent l'esprit et en rendent la marche plus facile.

Mais l'expérience fait connaître que parmi les articles de la Charte, quelques-uns sont susceptibles d'être modifiés, ces modifications appartiennent au créateur de la Charte et c'est à l'architecte de l'édifice à en réparer les parties qui lui semblent défectueuses.

Le Roi exerçant ainsi de nouveau le pouvoir constituant pourrait accéder aux vœux de ses sujets sur les objets qu'il trouverait compatibles avec le maintien de l'ordre et la sûreté de l'État. En accordant de sa pleine puissance il poserait une limite aux prétentions, tandis qu'elles ne feraient que croître si le peuple devait à l'influence des Chambres ou à l'importunité insolente d'un parti, ce que le Roi peut

octroyer de lui-même. L'autorité est perdue si elle se laisse arracher des concessions parce qu'elle devient faible de tout ce qu'elle a donné et ses adversaires forts de ce qu'ils ont obtenu. Alors les pouvoirs subordonnés prétendent égaler le pouvoir supérieur et bientôt après le dominer.

Au nombre des articles de la Charte qui paraissent avoir besoin d'être revus sont

- 1° Celui qui fixe le nombre des membres de la Chambre des Députés.
- 2° Celui relatif à la noblesse ancienne et nouvelle.

On a reconnu généralement que la chambre de députés est trop peu nombreuse, ce qui fait que la majorité reste toujours flottante. Comme cette majorité ne dépend que de quelques voix les ministres sont obligés de faire les plus grands efforts pour influencer sur les élections et ces efforts même compromettent l'autorité qui est forcée d'y avoir recours.

La Noblesse est une institution qui n'est conservée que fictivement et qui est anéantie de fait par la création de la Chambre des pairs. Cette fiction suffit encore pour inquiéter le peuple français, c'est la fibre délicate qu'on ne pourrait toucher sans exciter des convulsions. J'ai développé dans la première partie de ce mémoire les causes qui ont réveillé la jalousie contre la noblesse et ont donné à ce sentiment une force qu'on tenterait vainement de surmonter. Une noblesse qui n'a que des titres sans privilèges et qui est souvent obligée d'exercer des professions qui dérogent à ces mêmes titres ne pourra jamais faire prévaloir ses prétentions vis-à-vis [251] d'une bourgeoisie nombreuse, riche, instruite et dont l'orgueil bouleverserait plutôt l'État que de les tolérer. Cette bourgeoisie craint encore plus l'inégalité des rangs que l'anarchie et elle est parvenue à persuader au peuple que l'existence de la noblesse finira, tôt ou tard, par amener le retour de la féodalité et des privilèges et que chaque noble est l'ennemi de ses plus chers intérêts. Si le peuple suppose que le Trône peut s'appuyer sur la noblesse, il désirera la chute du Trône dans l'espérance qu'il entraînera dans sa ruine un ordre qu'il ne peut souffrir. Ainsi la noblesse ne peut plus servir d'intermédiaire entre l'autorité suprême et les diverses classes de la société. La destruction de son existence politique a laissé un vide qui

reste à remplir par des institutions en harmonie avec les nouvelles combinaisons que notre longue révolution a créées. Je pense donc qu'il est indispensable de remplacer les restes de l'aristocratie féodale par l'aristocratie de la propriété. Alors la noblesse serait concentrée dans la Chambre des pairs et Sa Majesté pourrait, en dehors de cette chambre, récompenser les services en accordant des majorats. Les rangs et les distinctions émaneraient ainsi directement du Trône et ne seraient plus la conséquence des privilèges anciennement acquis. La mesure que je propose concilierait les intérêts de l'ancienne noblesse et ceux du gouvernement. Le noble retrouverait dans l'aristocratie de la propriété l'influence dont ses titres le privent actuellement ; cessant d'être en butte à la jalousie des autres classes, il remonterait naturellement au rang que sa propriété lui assignera dans la société et l'ordre entier échapperait la proscription morale dont il est menacé.

Je supplie Monseigneur d'observer que je raisonne dans la supposition que les lois organiques de la Charte établiront fortement l'aristocratie de la propriété.

Mais il ne suffit pas que l'aristocratie génératrice de la Chambre des députés soit solidement établie, il est nécessaire encore de former des aristocraties locales qui défendent l'État de l'invasion de la démocratie. Les aristocraties particulières seraient placées dans les conseils généraux et dans les conseils d'arrondissement qui seraient organisés de manière à ce que chacun de ses membres trouvât dans sa propriété un motif d'attachement à l'ordre établi. Un petit écrit que j'ai sous les yeux a émis l'idée ingénieuse de ne prendre les membres des conseils généraux que parmi les éligibles à la Chambre et ceux des conseils d'arrondissement que parmi les électeurs. L'organisation de ces conseils et des conseils municipaux devrait, ce me semble, faire partie des lois organiques de la Charte.

Des gens éclairés pensent que la Chambre des pairs n'est pas assez fortement constituée pour balancer la force d'opinion que l'élection donne à la Chambre des députés. Le peuple ne voit dans cette chambre que les représentants des intérêts monarchiques dont les pairs sont les gardiens. La Chambre des pairs ne saurait donc être populaire et ne peut en imposer que par l'éclat de la dignité. Les lois organiques pourraient ajouter à cette dignité les privilèges, les honneurs et les richesses qui lui manquent. Il faut que les pairs soient liés personnellement aux idées conservatrices qu'ils ont mission de défendre et ils

n'attacheront pas assez de prix à leurs fonctions si l'égalité et la pauvreté les attendent à la porte de leurs séances. D'ailleurs, pour influencer sur les affaires, ils doivent avoir une clientèle et dans la situation politique actuellement existante on n'en obtient que par la fortune.

[252]

Lorsque les Chambres seront bien organisées, il restera à régler leur marche en fixant par une théorie claire et précise la doctrine de l'amendement. Tout le système monarchique repose sur l'initiative royale et il se trouve compromis lorsqu'on peut éluder cette initiative par des amendements qui changent le sens de la loi et substituent la pensée des orateurs à celle du souverain. Je ne me permettrai pas de m'étendre davantage sur cet objet qui est du domaine des publicistes et dont l'importance est bien faite pour fixer leur attention.

La liberté de la presse devrait, je crois, être réglée par une loi organique. Les écrivains périodiques exercent une espèce de sacerdoce et les maximes qu'ils débitent journellement doivent améliorer ou corrompre. Afin d'échapper à la licence, si voisine de la liberté dans cette matière si délicate, il est nécessaire de leur demander les plus fortes garanties. Tous les actes du pouvoir sont, sans contredit susceptibles d'être discutés, mais cette discussion doit être décente et la loi ne souffrira pas qu'une poignée d'écrivains ait la faculté d'attaquer le Trône et le pouvoir d'ébranler le gouvernement. La critique des dépositaires de l'autorité ne doit pas non plus descendre jusqu'à l'injure et on ne saurait, sans danger pour l'État, permettre de livrer au mépris les personnes honorées de la confiance du monarque. Il me semble que le défaut principal des projets de loi présentés jusqu'ici a été de ne pas préciser assez les délits de la presse. La nation repousse l'arbitraire dans l'exécution de la loi, la loi doit être claire et ne rien laisser à l'interprétation afin d'ôter tout prétexte de se plaindre de l'oppression. Je doute qu'une bonne loi sur la liberté de la presse puisse jamais sortir d'une discussion, trop d'amours-propres y sont intéressés pour qu'elle soit discutée avec l'abnégation et le calme nécessaires à des législateurs. Le Roi placé au-dessus de toutes les passions peut juger ce qu'il est possible d'accorder et jusqu'à quel point la liberté d'écrire sur la matière politique doit être concédée à la vivacité française.

Peut-être l'instruction publique, qui prend l'homme au berceau et qui contribue si puissamment à en faire un bon citoyen et un sujet fi-

dèle, devrait-elle aussi être l'objet d'une loi organique qui l'arracherait à la philosophie pour le rendre à celle de la morale et de la religion.

Il restera à couronner nos institutions par une mesure qui fasse cesser la funeste division qui sépare les français en deux peuples ennemis. Jamais les acquéreurs de biens d'émigrés ne croiront jouir avec sécurité tant que les anciens propriétaires ne seront pas indemnisés. La législation, la volonté du Monarque, la prescription - même établie par le temps - ne paraissent à leurs yeux que d'insuffisantes garanties. La loi reste sans pouvoir pour sanctionner l'injustice parce que la conscience publique est plus forte qu'elle.

On peut admettre que l'État a eu tort de confisquer et de vendre sans que les acquéreurs aient eu tort d'acheter. En effet, ils ont acquis de bonne foi en vertu d'une disposition législative de la validité de laquelle ils n'étaient pas juges. L'État doit leur garantir la jouissance des propriétés dont il a reçu le prix. Mais l'État a confisqué et vendu injustement, il en est responsable et il ne peut se dispenser d'indemniser ceux qu'il a dépouillés. On objectera que la situation des finances ne permet pas actuellement de dédommager les émigrés. En convenant de cette objection, je voudrais que, dès à présent, on consacraît le principe et qu'on réglât que [253] les indemnités seraient réglées quand la caisse d'amortissement aurait éteint une somme de la dette publique équivalente à ces indemnités.

Le Trône des lys doit être pur et il est urgent de faire disparaître les dernières traces de l'injustice, ici la politique vient à l'appui de la morale, la dynastie légitime ne sera véritablement affermie que quand il n'y aura plus rien d'illégitime en France et que toute usurpation aura cessé. Une partie de la nation regarde la légitimité comme un reproche, et il faut l'arracher à la tentation de faire le mal pour étouffer les remords d'avoir mal fait.

Enfin, la force publique demandera une attention particulière pour la préserver des séductions de l'intrigue et de la malveillance. La présence de nos princes serait, sans doute, le meilleur préservatif. Il serait à souhaiter que des camps d'exercice eussent lieu chaque année et que de grandes manœuvres y fussent commandées par un prince. L'oisiveté rend le militaire raisonneur. Dans les garnisons actuelles les régiments sont trop peu nombreux pour occuper suffisamment les officiers, ils participent trop de l'état civil, ils en prennent les idées et les

défauts, quand les devoirs de leur état emploieront tout leur temps ils deviendront meilleurs.

Je supplie etc, etc ...

[On voit que] Trois points fondamentaux dominant dans ce mémoire, la nécessité que Louis XVIII usât de son pouvoir constituant pour octroyer les lois organiques de la Charte, les mesures à prendre relativement à la liberté de la presse et l'indemnité à donner aux émigrés.

On a beaucoup disserté dans ces derniers temps sur le pouvoir constituant de Louis XVIII ; à l'époque où je rédigeais mon mémoire, il était incontesté. Si le Roi avait complété la Charte par les lois organiques qui lui manquaient il eût évité les fâcheuses oscillations qu'ont fait subir à son gouvernement les passions des ministères de nuances diverses qui se sont succédés. En obtenant de la stabilité dans les principes on eût échappé à la nécessité de sacrifier continuellement les hommes aux idées que chaque parti prétendait faire prévaloir. Bien des mécontentements qui ont eu des suites funestes ne se seraient pas développés.

Les mesures à prendre sur la presse ont présenté constamment ce problème impossible à résoudre : accorder la liberté d'écrire et prévenir la licence des écrits. Beaucoup de mesures ont été tentées, elles ont prouvé à tous les bons esprits qu'en fait de liberté de la presse, il faut tout ôter ou tout donner ²⁶⁶. Les mesures restrictives excitent la curiosité, la pénalité qui les accompagne fait naître l'intérêt en faveur des écrivains et leur donne l'importance qu'ils n'obtiendraient pas sans elle. Dans un temps calme, lorsque le repos est devenu un besoin, les excès de la presse et son agitation factice, ses perpétuelles contradictions deviennent l'antidote de ses [254] mauvais vouloirs, mais il n'en est pas ainsi lorsque l'État a été ébranlé par des crises violentes que les ressentiments sont encore ardents et les passions palpitantes.

On peut affirmer qu'une des grandes fautes de la Restauration a été de concéder trop tôt la liberté de la presse à un peuple mieux façonné à l'esclavage qu'à la liberté, semblable à un convalescent à qui on don-

²⁶⁶ Cette position qui rejoint celle de Malesherbes en son temps sera également celle d'Alexis de Tocqueville.

nerait une nourriture trop substantielle ; on produirait en lui des crises funestes. Depuis la chute du Trône de Louis XVI, la liberté était restée isolée du sol de la France. Le peuple la désirait sans avoir appris à en jouir, et il arriva que les institutions précédèrent les mœurs auxquelles elle devait s'adapter. Pour avoir méconnu ces vérités, la Restauration fut obligée de restreindre son bienfait. Ce qu'il y a de plus dangereux pour le pouvoir, c'est une concession qu'on ne peut maintenir. Les nations ne pardonnent pas à leur chef lorsqu'il défait ce qu'il a volontairement accordé. On accuse aussitôt sa bonne foi, on murmure, les mécontentements se développent et la révolte survient. Les Anglais, mieux avisés que nous, firent aussi une révolution fondamentale en 1688 mais ils se gardèrent bien d'accorder immédiatement la liberté de la presse.

Je n'ai rien à ajouter aux raisons déduites dans le *Mémoire* pour conseiller l'indemnité. Elles ont reçu leur sanction par l'expérience des heureux résultats que l'indemnité a produits.

L'arrivée à la Chambre des deux cinquièmes élus en 1817 et 1818 avait sensiblement modifié la majorité. Les opinions révolutionnaires acquéraient de l'importance et il était visible qu'elles domineraient lorsque les élections successives auraient entièrement renouvelé la Chambre.

Dès le mois de décembre 1818 l'administration de M. de Richelieu tomba devant les nouvelles influences que la loi du février avait fait surgir. Le ministère de la Police générale fut supprimé, M. Decazes prit celui de l'Intérieur. Le Général Dessoles fut président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Le premier acte du ministre de l'Intérieur fut de sacrifier à la révolution une hécatombe d'administrateurs. Vingt-cinq préfets furent destitués et quatre-vingts sous-préfets. On croira facilement que mon nom n'échappa pas au souvenir rancuneux de M. Decazes. M. Bouvier Dumolard était accouru à Paris dans l'espoir de me succéder, mais M le Duc d'Angoulême s'opposa péremptoirement à ma disgrâce, et comme elle ne pouvait être justifiée par aucun acte de mon administration dans la Moselle, elle n'eut pas lieu. Quelqu'un demanda à cette époque à M. Guizot, que M. Decazes s'était associé en qualité de directeur des affaires départementales, comment il était possible que je fusse resté en place. Donnez-nous le moyen de nous en débarrasser, répondit-il.

M. Teissier, sous-préfet de Thionville, qui me devait sa position, s'était aussi rendu à Paris, dans l'espoir de profiter pour son avancement des changements qu'on annonçait comme prochains. Ses talents administratifs, ses opinions un peu libérales et sa qualité de protestant le recommandaient auprès de M. Guizot. Je dois lui rendre la justice qu'il ne manqua point à la reconnaissance. Il m'écrivit pour m'avertir des dispositions peu favorables du Ministère à mon égard. En même temps il me conseilla de me rendre le plus tôt que je pourrais à Paris. Heureusement, M. Lainé, avant de donner sa démission, m'avait accordé un congé. Je me hâtai d'en profiter. J'étais à peine en voiture quand [255] le télégraphe transmit un ordre de retrait [mais j'étais parti]. M. Decazes fut fort étonné de me voir et même déconcerté. J'étais là pour me défendre et réclamer la protection du prince, ce qui rendait plus difficiles les mesures contre moi. Il prit son parti sur-le-champ, ce fut celui de tâcher de m'attirer à lui par des politesses. La première fois que je le vis, il m'entraîna dans l'embrasement d'une croisée et me reprocha avec douceur de m'être fait son ennemi : « *Vous avez, dit-il, mal parlé de moi à M. le Duc d'Angoulême, il me l'a dit.* » Je fus stupéfait de cet excès de confiance de la part du Prince et je me défendis comme je pus, assez mal, je crois. Quoi qu'il en soit, M. Decazes m'invita à dîner en petit comité avec Mme Decazes et M. Villemain ²⁶⁷. Ce dernier avait la direction de la Librairie ²⁶⁸ au ministère de l'Intérieur. [C'était son titre officiel, mais ses fonctions occultes consistaient dans la distribution habile des moyens de corruption parmi les députés.] Je n'ai jamais vu personne plus obséquieux [qu'il ne l'était] auprès de M. et de Mme Decazes. Il avait à rendre compte d'une foule de petits ser-

²⁶⁷ Abel-François, Villemain, 1790-1870.

²⁶⁸ Sous la France d'Ancien Régime, la censure royale était la tâche de censeurs chargés par le Chancelier de juger de la légitimité éditoriale d'un manuscrit et d'en autoriser la publication par une approbation qu'ils signaient. Malesherbes, l'arrière grand-père d'Alexis de Tocqueville fut directeur de la Librairie, il usa, notamment, de ses fonctions pour agir très exactement à rebours de ce qui était attendu de lui. Non seulement il sauva l'édition du premier volume de la Grande Encyclopédie qu'il avait pour mission de saisir, mais il rendit possible la suite et la fin de l'édition des 16 volumes de textes et 11 volumes d'illustrations suivantes utilisant tous les moyens légaux ou non dont il pouvait disposer. Il procéda également, anonymement, à l'édition de L'Émile de Rousseau en France, édition interdite en France qu'il condamna vigoureusement, d'un autre côté en tant que directeur de la Librairie.

vices dont il s'était chargé pour l'agrément de la maîtresse de maison, il était visiblement le commensal et le complaisant.

Un fait qui eut lieu quelque temps après prouva que si la mauvaise volonté de M. Decazes à mon égard avait diminué, celle de ses bureaux était toujours la même.

Les révolutionnaires supportaient impatiemment la présence des régiments suisses que la France avait à sa solde. L'insurrection de l'armée espagnole les avait remplis de joie. Les libéraux espéraient que l'exemple serait contagieux et que leurs intrigues parviendraient aussi à ébranler la fidélité des soldats français, mais ils comptaient peu sur le succès vis-à-vis d'étrangers totalement indifférents à nos discussions politiques. Ils cherchaient donc tous les moyens d'établir la désunion entre les autres troupes et eux, d'exciter les populations et de provoquer une manifestation de l'opinion publique qui obligerait le gouvernement à les licencier. Un des régiments suisses était en garnison à Metz. La Légion bis du Pas de Calais arriva pour y être aussi casernée. Les malveillants allèrent à sa rencontre, rien ne fut omis pour l'animer contre les Suisses. Je fus averti que les soldats de la légion égarés par les perfides insinuations se proposaient d'attaquer les Suisses ; les précautions furent prises à temps et tout se borna à quelques rixes isolées.

[256]

Une querelle survint dans un village voisin de Metz entre des soldats suisses ivres et des paysans, des coups furent donnés de part et d'autre. Cet événement très commun dans les grandes garnisons ne me parut pas assez important pour motiver un rapport au ministre mais le parti ennemi des Suisses en rédigea une relation exagérée et fautive qu'il parvint à faire revêtir de la signature du maire. La relation parut dans *Le Constitutionnel*, commentée longuement par le rédacteur. Grande fut l'indignation du ministère de n'avoir pas été prévenu par moi et une lettre dure et même malhonnête me fut expédiée, il semblait qu'on était ravi de pouvoir enfin me trouver en faute. Ma réponse fut très simple, je provoquai une enquête judiciaire qui prouva clairement que d'un grain de sable on avait fait une montagne ; je dois la justice à M. Decazes de dire qu'il me donna, écrit de sa main, une sorte de réparation.

Cette petite affaire n'était que le prélude d'embarras plus graves. J'ai dit que la révolution militaire en Espagne avait donné aux révolutionnaires l'espoir d'en opérer une semblable en France ; rien ne fut omis pour inspirer à l'armée un esprit de mécontentement et de révolte. La place de Metz qui contenait dix mille hommes de garnison était trop importante par sa situation et son influence pour rester étrangère aux intrigues du parti. Il comptait de nombreux auxiliaires dans les officiers du génie et de l'artillerie dont les opinions penchaient vers le républicanisme. Un danger du genre le plus grave augmentait mes inquiétudes : le Maréchal Gouvion-Saint-Cyr avait mis à la retraite le Général Ernouf ²⁶⁹, royaliste par nécessité, et pour le remplacer, il chercha dans sa retraite un Lieutenant-général de l'Armée de la Loire, tout imbu des passions de cette armée, grand admirateur de Bonaparte et par conséquent, contempteur des Bourbons. Le Général Razout ²⁷⁰ s'était distingué à la Grande Armée par une bravoure éclatante, il maintenait exactement la discipline, mais ses opinions appartenaient à l'opposition et je doute que les efforts que je faisais continuellement pour le satisfaire et obtenir qu'il entrât dans nos voies l'eussent conservé à la royauté au jour du danger.

Trois événements paralysèrent pendant quelque temps les efforts de la malveillance ; les deux premiers exercèrent leur action sur l'ensemble des affaires, le dernier avait un rapport moins direct avec elles, mais son importance relative était très grande pour la portion de la France que j'administras. Les partis compromettent souvent leurs succès par leur impatience, en France surtout, où les imaginations sont vives et les passions ardentes, on est pressé de jouir ; en se hâtant on perd le fruit de la victoire.

Le parti révolutionnaire compta trop sur sa force. Il osa envoyer à la Chambre un régicide, l'Abbé Grégoire, un cri de réprobation s'éleva contre cette élection. Les uns s'en indignaient, les plus modérés la blâmaient comme intempestive. Presque [257] aussitôt parut la proposition que M. Barthélémy ²⁷¹ fit à la Chambre des pairs pour réviser la loi d'élection. C'était un gant jeté au gouvernement. M. Decazes le ramassa et il en résulta une désunion dans le ministère qui commença à chanceler. Trois ministres opposés à la proposition donnèrent leur dé-

²⁶⁹ Jean Auguste Ernouf, 1753-1827.

²⁷⁰ Louis-Nicolas, comte de Razout, 1772-1820.

²⁷¹ Francis comte Barthélémy, 1747-1830.

mission, le Maréchal Gouvion-Saint-Cyr était du nombre, il fut remplacé par M. de Latour-Maubourg ²⁷² dont la loyauté était une garantie du bon esprit qu'il s'efforcera de donner à l'armée.

L'assassinat du Duc de Berry donna une impulsion bien plus vive encore à l'opinion publique. Le crime faisait horreur et on détestait les doctrines qui l'avaient produit. La famille royale si constamment malheureuse inspirait une pitié générale. Comment se faisait-il que cette belle terre de France fût sans cesse inondée du sang de ses princes ? Le sentiment inspiré par de si terribles attentats domina seul pendant quelque temps et ne laissa aucunes chances aux passions révolutionnaires. M. Decazes que les Royalistes détestaient fut accusé avec plus d'acharnement que d'équité. M. de Chateaubriand qui lui serrait la main en 1827 imprima sur lui cette phrase terrible : « *Cet homme dont le pied a glissé dans le sang.* »

La faveur du Roi ne put le soutenir contre le déchaînement général, il se retira et M. de Richelieu reprit la direction des affaires.

La nature se chargea de me débarrasser du général Razout. Le 1er janvier 1820, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie dont les suites l'enlevèrent quelques jours après ; il fut remplacé par le général Villette qui professait un grand attachement pour la Restauration.

La proposition de M. Barthélémy et la présentation faite par M. Decazes d'un nouveau projet de loi électorale jetèrent l'alarme dans le parti révolutionnaire. Ce parti voyait compromise une victoire qui n'était plus à leurs yeux qu'une question de temps. Il résolut de soutenir par tous les moyens possibles, et même par celui de l'émeute, la loi du 5 février. Les changements projetés devaient émouvoir vivement la démocratie puisqu'ils tendaient à diminuer son influence ; aussi on espérait, non sans raison, la provoquer à une opposition assez redoutable pour intimider le gouvernement et les Chambres. On accusa tout d'abord le ministère de vouloir violer la Charte et ce fut alors qu'on commença à entendre le cri de *Vive la Charte !* se mêler au cri de *Vive le Roi !* et quelquefois le remplacer.

Dès le mois de janvier on avait fait circuler dans la garnison de Metz et dans plusieurs arrondissements des pétitions pour demander le maintien de la loi d'élection. On croyait entraîner le peuple en lui per-

²⁷²

Marie Victor Nicolas de Faÿ de Latour-Maubourg, 1768-1850.

suadant que le changement projeté donnait une prépondérance aux ennemis de la Révolution ; alors surviendrait une chambre qui rétablirait les dîmes et les droits féodaux et dépouillerait les acquéreurs des domaines nationaux. Cette intrigue échoua contre le bon sens et la froideur des habitants de la Moselle et les pétitions colportées ne furent revêtues que d'un petit nombre de signatures. Le maire d'une commune chef-lieu de canton souffrit qu'on répandît publiquement les bruits le plus inquiétants pour les [258] possesseurs de biens nationaux. Aussitôt que je fus instruit de cet oubli de ses devoirs, je le suspendis de ses fonctions et je fis insérer mon arrêté dans le recueil administratif.

Les pétitions échouèrent également dans la garnison. Les généraux du génie et de l'artillerie rassemblèrent les officiers de ces deux armes et leur firent sentir combien l'intervention des militaires dans les affaires civiles était contraire à l'esprit qui doit animer l'armée. Le seul fait remarquable qui eut lieu fut celui du jeune Montalivet ²⁷³, élève de l'école d'application et fils aîné de l'ancien ministre de l'Intérieur sous Napoléon ²⁷⁴. Ce jeune homme s'exalta à tel point au sujet des dangers dont on menaçait la liberté, qu'il se décida à prendre, à lui seul, l'initiative de la résistance. Il rédigea une pétition en faveur du maintien de la loi d'élection et il parvint à obtenir l'adhésion d'une douzaine de ses camarades. Son père le blâma de cet acte d'insubordination, en disant cependant qu'il partageait entièrement la même opinion. Ce ne fut pas une des moindres singularités de l'époque de voir le fauteur le plus ardent du despotisme impérial s'ériger en apôtre de la liberté. Le jeune Montalivet se repentit de sa faute. Il l'expia par une mort glorieuse en Espagne lors de l'expédition du Duc d'Angoulême. Il avait succédé à la pairie que la Restauration avait eu la simplicité d'accorder à son père. Toujours fidèle à la même bonté, elle permit que la pairie passât en ligne collatérale au frère cadet : on sait comment ce dernier a été reconnaissant ²⁷⁵.

²⁷³ Simon-Pierre-Joseph Bachasson, comte de Montalivet, 1799-1823, fils du comte [Jean-Pierre Bachasson de Montalivet](#).

²⁷⁴ Jean-Pierre Bachasson, comte de Montalivet, 1766-1823.

²⁷⁵ Camille Bachasson, comte de Montalivet, 1801-1880, frère de Simon-Pierre-Joseph Bachasson, élevé à la pairie à la mort de celui-ci abandonna la branche aînée et se rallia à [Louis-Philippe](#), d'où le jugement d'Hervé de Tocqueville.

Quoique les démarches de l'opposition fussent restées sans succès, elle était parvenue cependant à faire naître de l'agitation et des inquiétudes. Le nouveau projet électoral que présenta le Ministère Richelieu, et qui fut combattu avec acharnement par les journaux et les pamphlets hebdomadaires les développa encore davantage. Le gouvernement redoutait le mauvais esprit des départements de l'est. Il se décida à y envoyer le Duc d'Angoulême. Ce prince se rendit d'abord à Grenoble où il fut accueilli par les cris de *Vive la Charte !* Un tel exemple pouvait être contagieux chez un peuple où l'imitation a tant de puissance et je tremblai quand je sus que le Prince devait terminer par Metz sa tournée. Je pris toutes les précautions imaginables pour lui assurer une réception qui le satisfît. Il arriva le 30 mai et fut salué des acclamations : *Vive le Roi, Vive le Duc d'Angoulême !* Au nombre des mesures que j'avais prises pour disposer favorablement la population était une faveur accordée à la garde nationale dans la personne de ses chefs. J'avais obtenu de M. de Latour-Maubourg la croix de Saint-Louis pour le Colonel et le Major de la garde nationale, anciens officiers de l'armée. Le Colonel était un excellent homme dévoué à la Restauration, le Major appartenait à l'opinion libérale. De concert avec le maire, je suppliai le Duc d'Angoulême de daigner les recevoir lui-même [259] Chevaliers de Saint-Louis. Nous pensions que cet acte de bonté satisferait toutes les opinions.

Le 30 mai, le prince passa en revue la garnison et la fit manœuvrer, et le 31, il consentit à voir la garde nationale. Le Colonel avait défendu tout cri et toute démonstration pendant le défilé, mais l'obéissance n'est pas la vertu des gardes nationales. Les officiers des premiers et seconds bataillons se mirent à crier *Vive le Roi !* et ce cri fut répété par les divers pelotons, mais lorsque les officiers du 3ème bataillon voulurent les imiter, celui-ci répondit par le cri de *Vive la Charte !* En rentrant à la préfecture, une douzaine de malveillants firent entendre le même cri. Au total la présence du Prince excita peu d'enthousiasme. Le cercle des dames qu'il admit dans les salons de la préfecture fut moins nombreux qu'en 1818. Les femmes dont les familles appartenaient aux deux opinions opposées évitèrent d'y paraître, les unes pour constater le mécontentement public, les autres parce qu'elles trouvaient le Prince trop libéral.

De cette circonstance date la diminution de la bienveillance du Duc d'Angoulême à mon égard. Le cri de *Vive la Charte !* remplaçant celui

de *Vive le Roi !* le blessait profondément et il me sut mauvais gré de n'avoir pas réussi à le lui épargner. Son mécontentement lui fit regretter la faveur qu'il avait accordée aux deux chefs de la garde nationale et il trouva que j'avais eu tort de la lui demander. J'ai dit dans une partie de ces *Mémoires* que j'avais acquis en 1814 ses bontés en paraissant faire l'impossible pour lui plaire. J'en perdis une partie en 1820 pour n'avoir pu surmonter une impossibilité, celle de dominer l'imagination de quelques brouillons et de réduire leur langue au silence.

Les efforts de la faction pour exciter des soulèvements dans l'armée ne se ralentissaient pas. Un complot fut découvert à Paris et dénoncé à la Cour des pairs qui en punit les auteurs. J'ai eu de fortes raisons de croire qu'au mois de juin un projet d'insurrection avait été ébauché dans la garnison de Metz. On avait fondé des espérances sur une légion et sur le régiment d'artillerie à cheval en garnison dans la ville.

La loi du double vote fut adoptée par la Chambre des députés le 29 juin 1820²⁷⁶ et bientôt elle reçut la sanction des pairs et celle du Roi. Cette loi augmentait la Chambre des députés de 143 membres, ce qui rendait pour la compléter une élection nécessaire. On avait heureusement plusieurs mois pour s'y préparer. M. Siméon, alors ministre de l'Intérieur, ouvrit à ce sujet une correspondance étendue avec les préfets. L'agitation du parti libéral et les émeutes qu'il avait excitées avaient fait naître de vives alarmes dans l'esprit du gouvernement. Toutefois, les instructions du ministre étaient rédigées avec une grande sagesse :

[260]

« Il sera toujours nécessaire, disait-il le 29 août, dans la proposition de candidats pour la présidence des collèges, d'avoir égard pour les opinions dominantes dans le collège. Si ce sont des Royalistes de droite, il sera utile de prendre le président dans leur couleur en ayant soin de faire un choix qui

²⁷⁶ La loi électorale du double vote, du 29 juin 1820, permet aux électeurs les plus imposés de voter deux fois. Ces mesures cherchent à avantager les grands propriétaires fonciers, c'est-à-dire l'aristocratie conservatrice et légitimiste. [Voir](#).

serve à rallier dans les autres nuances d'opinion, les suffrages dont on aura besoin, si ce sont les Royalistes du centre, mêmes observations ; si c'était la gauche qui dût dominer, il ne faudrait, dans aucun cas, prendre le président dans cette couleur. »

On voit que le ministère n'excluait pas les Royalistes exaltés qui devaient, quelque temps après, le renverser.

Le 3 septembre, le ministre s'exprimait de la manière suivante :

« Le gouvernement, attentif à affermir les droits et les institutions de la France actuelle, ne repousse pas moins le retour d'un passé qui n'est plus, dans nos mœurs, que les invasions de l'anarchie (...) ²⁷⁷. Vous ne perdrez pas de vue qu'il ne faut ni blesser les amours-propres, ni irriter l'esprit d'indépendance toujours fort susceptible lorsqu'il s'agit d'élire des députés ; que vous devez éviter avec soin de compromettre l'autorité en la mettant à découvert (...) ; qu'entre des candidats d'opinions plus ou moins royalistes, vous devez préférer et non exclure, et toujours subordonner cette préférence aux chances probables des élections. »

On trouve dans les lettres du 14 septembre et 15, les phrases suivantes :

« Il paraît certain que les ultra-libéraux ont presque partout des comités dirigeants au chef-lieu de chaque département, d'autres comités dans les arrondissements, et des correspondants dans les cantons (...). N'induisez point, toutefois, de ce qui précède que vous deviez agir autrement que par des conseils.

Je vous ai dit quel discernement doit présider à la persévérance de vos démarches contre des antagonistes audacieux et habiles ; qu'il importe à l'autorité de ne pas blesser les amours-

²⁷⁷ Hervé de Tocqueville opère ici ces coupes dans le texte initial dans la citation.

propres, de ne point compromettre son caractère ni ses succès, de conseiller les choix au lieu de les imposer, et parmi des candidats amis du Trône et par conséquent de la Charte qui en est inséparable, de ne point se permettre d'exclusion (...). Plusieurs préfets m'ont consulté sur les candidats qu'il fallait préférer parmi ceux qu'ils présentaient comme pouvant être élus. J'ai cru devoir m'abstenir de toute désignation, afin de laisser plus de latitude, plus de moyens de réussir et en même temps une plus grande preuve de confiance, que je crois plus que jamais nécessaire. »

Le Ministère, afin d'assurer mieux encore le succès des élections désira que la couronne s'adressât directement aux électeurs. Le 25 octobre, M. Siméon me [261] transmet une proclamation du Roi. Le style de cette pièce était noble, précis et élevé, elle produisit un très bon effet.

Le conseil général s'était assemblé dans le mois d'août. Il adopta une adresse au Roi pour lui exprimer les sentiments qu'avait fait naître dans chacun de ses membres l'attentat du 13 février ²⁷⁸. J'avais précédemment fait admettre dans le conseil M. Milleret ²⁷⁹, Receveur Général et l'un des principaux propriétaires de l'arrondissement de Thionville. Cet homme, qui ne manquait ni d'esprit ni de talent, était fils d'un banqueroutier ²⁸⁰, il avait fait sa fortune par son savoir-faire et par la protection de l'abbé Louis dont il était la créature. Quand celui-ci quitta le ministère, lors de la proposition de M. Barthélémy, M. Milleret se jeta dans l'opposition et le premier gage qu'il lui donna fut aussi singulier qu'inconvenant. Il ne se trouva pas à la dernière séance du conseil où les membres signèrent le procès-verbal. Quelques jours après il me fit prier de lui envoyer le registre pour qu'il y apposât sa signature. J'y consentis avec confiance n'ayant nulle idée de ce qu'il voulait faire. Avant de mettre son nom il inscrivit de sa main une protestation contre l'adresse au Roi votée par le conseil général et souscrite par tous les autres conseillers. Cette démarche sournoise était une

²⁷⁸ L'assassinat du duc de Berry.

²⁷⁹ Jacques Milleret, 1779-1864.

²⁸⁰ Son père, Jean-Jacques Philippe de Milleret, 1751-1817 avait été maire de Thionville et receveur général des forêts ; il n'est pas donné, lui, comme ayant fait faillite. Il se peut qu'Hervé de Tocqueville ait fait ici une erreur.

impertinence envers le conseil général que je ne pouvais tolérer. En rendant compte au ministre je proposai de rayer M. Milleret de la liste des membres du conseil général. Le Gouvernement se montra plus sévère que moi et une ordonnance parut qui transférait le receveur général du département de la Moselle dans celui de la Vendée. M. Milleret ne voulut point se soumettre à cette disgrâce, il préféra donner sa démission. Depuis cette époque j'eus en lui un ennemi acharné mais je ne le craignais guère. À chaque élection les intrigues les plus multipliées étaient mises en action pour le porter à la députation, et toujours il échouait. Il n'a réussi qu'au moment de la révolution de Juillet et sa carrière politique a été courte ; une banqueroute qu'on a taxée d'être un peu frauduleuse y a mis un terme.

Avant les élections je composai une petite brochure que je fis imprimer et distribuer sans nom d'auteur, son titre était : *Des frayeurs*. Son but était de montrer le ridicule de toutes les craintes au moyen desquelles on cherchait à abuser l'opinion : *crainte de l'influence de l'ancienne noblesse, crainte du retour des droits féodaux et des dîmes, crainte pour les domaines nationaux, etc...*

Le Ministère était entièrement de mon avis sur la nécessité du concours des fonctionnaires publics. La disgrâce de M. Milleret fit rentrer dans la ligne du devoir les administrateurs qui penchaient vers l'opposition.

[262]

Tout étant ainsi préparé, le collège départemental s'assembla au mois de novembre, la victoire ne fut pas douteuse ; deux Royalistes du centre droit, MM. de Turmel et Ducherray²⁸¹, et un Royaliste du centre gauche, M. de Hausen, furent nommés à une grande majorité.

Ce résultat améliora, d'une manière sensible, l'opinion publique dans le département et me valut de la part du gouvernement des témoignages de satisfaction.

Un événement qui semblait alors un gage de bonheur et de sécurité pour l'avenir avait aussi exercé une très heureuse influence. Le 29 septembre la Duchesse de Berry donna le jour à un fils. L'allégresse publique fut réelle et commune à toutes les classes, elle se manifesta par des fêtes qui eurent lieu dans toutes les villes et auxquelles la popula-

²⁸¹ Jacques Lebourgeois Ducherray, 1769-1837.

tion s'associa franchement. Cette naissance était la réparation d'un crime qu'on ne pouvait imputer à la généralité des Français mais qui pesait sur leur cœur.

Le 22 février 1821 le Ministère présenta aux Chambres une loi sur les administrations départementales et municipales. Le principe de l'élection s'y trouvait consacré, ce qui était déjà un grand pas vers l'affranchissement des départements et des communes, mais la loi ne donnait pas aux conseils généraux des attributions assez étendues pour flatter l'ambition de leurs membres et pour inspirer un vif désir d'y être admis. De l'importance des fonctions émane la considération et tout homme de cœur qui se sent de l'aptitude aux affaires souhaite vivement une position qui lui procure l'estime et la considération des autres hommes. Je rédigeai sur ce sujet des observations dont je vais extraire quelques passages qui montreront ma manière de voir :

« Lorsque le Roi nous a été rendu, toutes les institutions intermédiaires étaient détruites, le Trône a été relevé au milieu d'une nation où le niveau de l'égalité avait tout confondu. Il a donc fallu que le pouvoir monarchique agît sans intermédiaire du Roi au peuple, et il en est résulté que ce pouvoir, ébranlé à sa base, n'a pas trouvé de point d'appui, et n'a été soutenu par aucune portion de la nation...

Le Roi a créé les Chambres mais ces grands corps qui ne devaient être que des Conseils sont devenus, par la faculté de l'amendement, des pouvoirs presque toujours jaloux et souvent rivaux de l'autorité royale. On ne peut les regarder comme des intermédiaires entre le Roi et le peuple car l'idée de subordination et d'obéissance s'attache nécessairement à celle d'un pouvoir intermédiaire dont la fonction est d'appuyer le gouvernement, jamais de le combattre...

On ne peut se dissimuler que la France ne soit tourmentée par une foule d'ambitions qui sont, si je puis m'exprimer ainsi, désœuvrées, qu'on les occupe dans leurs départements, et, satisfaites du degré d'importance qu'elles y obtiendront, elles cesseront d'être à charge à l'État. La première ambition qui remplit le cœur de l'homme, et celle qui peut-être le satisfait le plus,

[263] c'est de primer dans le lieu de sa naissance et de s'élever à côté de ses concitoyens et de ses voisins.

C'est ici le lieu d'énoncer une idée qui, mise en réserve pour un autre temps, compléterait le système dont je désirerais l'établissement. Je voudrais qu'un jour les fonctions de membres des Conseils fussent une condition nécessaire pour être éligible à la Chambre. Alors on ne verrait arriver à la députation que des gens rompus dans les affaires, ayant des idées justes sur l'administration et qui auraient la connaissance des hommes et des choses.

Mais pour que les fonctions de membres des Conseils puissent satisfaire les ambitions locales, il faut que ces Conseils aient des attributions telles que leur importance relative soit de nature à exciter le désir d'en faire partie. Dans mon plan le nombre des membres des conseils généraux eût été augmenté. Je fixais leur nombre à 30. Je leur renvoyais toutes les décisions relatives aux impositions extraordinaires des communes. Je plaçais la petite voirie dans leurs attributions et en général les questions concernant les intérêts collectifs des communes.

Il est vrai, disais-je dans mon mémoire, qu'un pareil Conseil aurait un avantage très grand sur des administrateurs ignorants ou paresseux, mais il n'est pas nécessaire que l'État ait des administrateurs de cette espèce, et ce serait un bienfait de plus de l'institution que de les obliger à être tous des gens éclairés et laborieux. »

Les Chambres n'admirent pas la loi ²⁸², je ne me souviens pas bien si même elle fut discutée. Nous aurons à signaler plus tard d'autres tentatives ²⁸³ aussi impuissantes pour organiser l'administration municipale et départementale.

La loi du double vote et des résultats électoraux produits par elle avaient porté à l'extrême l'exaspération du parti révolutionnaire. Ses efforts continuèrent à se diriger vers l'armée. On était encouragé par

²⁸² Ici il y a un nouveau changement de scripteur.

²⁸³ Variante : [efforts]

l'exemple reçu des insurrections militaires de Naples et du Piémont. Si on ne se flattait pas entièrement de faire soulever l'armée française, on espérait qu'elle ne s'opposerait pas aux insurrections des populations. Tout fut tenté au commencement de 1821 pour atteindre ce double but. Les bruits les plus absurdes circulèrent de toutes parts afin de paralyser la résistance ; on s'efforçait de faire croire que la victoire de la révolution n'était pas douteuse. Vers le 20 mars, époque chère aux factieux, eut lieu l'insurrection de Grenoble, destinée surtout à s'assurer des dispositions des troupes. Dans le même moment il régnait à Metz, parmi les jeunes officiers, une agitation indéfinissable. J'ai su, par des moyens de police de la véracité desquels je ne peux pas douter quoiqu'ils n'aient pas acquis la certitude judiciaire, qu'on espérait faire insurger une partie de la garnison le 25 mars. Le prétexte était de prétendues hostilités commises par les Prussiens. Un capitaine du génie conduisait le complot. De jeunes officiers [264] d'artillerie fabriquaient des cocardes tricolores, le Général Sémélé²⁸⁴ était accouru la veille pour prendre le commandement de la division et M. Bouvier-Dumolard pour s'emparer des fonctions de préfet. J'éprouvais une inquiétude d'autant plus grande que je me trouvais retenu dans mon lit, [avec l'impossibilité de remuer]. Heureusement le 24 au soir j'appris par le télégraphe que l'insurrection de Grenoble avait été comprimée par l'autorité militaire. Je fis imprimer et afficher dans la nuit la dépêche télégraphique et tous les habitants surent la nouvelle à leur réveil. La répression de la révolte sur un point aussi important que Grenoble découragea les artisans du trouble, les plus hardis hésitèrent, les incertains les abandonnèrent et il ne fut donné aucune suite aux projets qu'on avait conçus.

Un complot qui échoue est toujours suivi d'une période de tranquillité ; elle fut complète à Metz pendant le reste de l'année 1821. Le calme des esprits se serait vraisemblablement étendu à toute la France sans un nouvel événement qui excita les alarmes des amis de la liberté et fournit un prétexte aux entreprises de l'opposition.

M. de Richelieu, effrayé de ce qui passait à l'extérieur et des suites qu'un si dangereux exemple pouvait avoir en France avait cherché à créer un moyen énergique de résistance. Pour atteindre ce but il s'était efforcé d'espérer l'union du centre droit et de la droite, c'est-à-dire des Royalistes suivant la Charte et des Royalistes sans la Charte. Il pen-

²⁸⁴ Jean-Baptiste-Pierre Sémélé, 1773-1839.

sait, non sans raison, que l'habitude des assemblées délibérantes ferait naître chez ces derniers le goût des institutions constitutionnelles mais il ne s'attendait pas qu'ils s'en empareraient pour faire une arme contre lui. En France on se tient rarement dans la juste mesure. Les efforts du gouvernement pour faire élire des hommes dévoués à la légitimité ramenèrent les coryphées de la Chambre de 1815. Ceux-ci avaient conservé du ressentiment de l'ordonnance du 5 septembre et d'ailleurs plusieurs d'entre eux, ou convoitaient les places, ou voulaient un ministère qui donnât aux affaires une allure plus monarchique. L'administration de M. de Richelieu fut attaquée avec violence dans les Chambres. Chose singulière, on la combattit avec les armes du côté gauche, sans prévoyance des embarras qu'on se préparait pour le moment où on lui succéderait. M. de Villèle et ses amis prononcèrent les discours les plus énergiques en faveur de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, et jamais cause aussi patriotique ne fut plus chaudement soutenue.

Le cabinet de M. de Richelieu ne put résister à la coalition de la droite et de la gauche de la Chambre des députés. Au mois de décembre il fut remplacé par ce long Ministère dont la chute, quelques années après, devait être le prélude de la chute de la Dynastie ²⁸⁵.

Ce changement m'affecta péniblement. Mes rapports avec les ministres étaient agréables, flatteurs même, mais le bien de l'État avait à mes yeux un tout autre intérêt que le mien propre. L'époque de l'avènement du nouveau ministère me paraissait mal choisie. L'ancienne administration avait été renversée par une [265] majorité, la Chambre apprenait le secret de ses forces et on pouvait craindre qu'elle n'en abusât ensuite. De plus le ministère, sorti d'un parti, aurait à subir les exigences de ses nombreux amis et l'impossibilité de les satisfaire toutes devait lui créer d'immenses embarras en lui suscitant des adversaires d'autant plus implacables qu'ils l'accuseraient d'ingratitude. Les doctrines libérales défendues naguère par lui allaient devenir un écueil de plus. Elles l'enveloppaient de liens qui gêneraient ses mouvements, il ne pourrait suivre son impulsion naturelle et obéir à ses propres principes que par des mesures incomplètes et sous le poids de l'accusation de se placer perpétuellement en opposition avec lui-même. On ne saurait trop blâmer la tendance de certains royalistes de faire alliance avec les exaltés du parti opposé. Ils se fondent sur cet adage fal-

²⁸⁵ Ministère Villèle, décembre 1821-janvier 1828.

lacieux que le bien vient de l'excès du mal même ²⁸⁶. Presque toutes les difficultés que la royauté a éprouvées, et les malheurs qui les ont suivies, ont eu pour cause cette politique maladroite et sans bonne foi. L'expérience n'a pas encore dégouté de ce dangereux système.

Il se formait obscurément alors un nouveau pouvoir dans l'État qui devait dominer le ministère et plus tard contribuer à le renverser lorsqu'il ne le croirait plus assez soumis à ses volontés. Je n'en dirai qu'un mot dans ce moment, parce que je n'ai été à portée de l'apprécier que plus tard, quand je fus envoyé à Amiens.

Comme la Révolution s'était associée l'impiété pour détruire la religion et persécuter ses ministres, un parti attaché à la Restauration crut devoir s'associer la dévotion pour extirper les principes révolutionnaires. Je me sers à dessein du mot dévotion pour bien faire comprendre que je n'entends parler ni des sentiments religieux, ni de la piété, l'un et l'autre toujours utiles et jamais nuisibles. La dévotion donc, qui cherche toujours à éblouir les yeux par la pompe des cérémonies et dompter les esprits par la rigueur des préceptes, fut appelée par un parti qu'on a désigné sous le nom de Congrégation, à servir comme moyen politique, de point d'appui au gouvernement. On espérait ainsi faire adopter le dogme de la soumission absolue au prince, image de la divinité sur la terre, à l'instar de la soumission absolue exigée pour les pratiques de la dévotion et la rigidité de ses principes. (Louis XVIII, élevé à l'école philosophique au XVIIIème siècle, avait, comme je l'ai dit ailleurs, des croyances incertaines, mais il ne repoussa point les secours promis à son autorité par la Congrégation et les Jésuites qui en étaient les chefs et les directeurs). Toutefois, le Duc de Richelieu, par son caractère et sa position élevée, maintint constamment son ministère au-dessus de l'influence de la Congrégation. Il n'en pouvait être de même du nouveau ministère porté au pouvoir par la Cour de Monsieur dont les personnages les plus importants appartenaient à la Congrégation. Il ne fallait qu'une sagacité commune pour prévoir que le parti prétendrait le dominer et que le ministre se trouve-

²⁸⁶ La politique du pire est la pire des politiques, l'adage est particulièrement juste ici. Les manœuvres de royalistes pour faire chuter les gouvernements Decazes puis Richelieu à partir d'une alliance de circonstance, et contre nature, allait condamner à l'échec toutes les tentatives ultérieures du même ordre pour tenter de redresser une situation dont ils portaient eux-mêmes la première responsabilité.

rait dans l'alternative, ou de compromettre le gouvernement avec la nation, s'il obéissait à ses exigences, ou de [266] hasarder son existence s'il avait le courage de s'y refuser. On eut tout d'abord à céder la police et M. de Villèle accepta un secrétaire intime de la main des Jésuites. Ce ministre fut aussi amené à une réaction par la nécessité de récompenser ceux de ses amis qui l'avaient reconnu pour leur chef. Comme du temps de M. Decazes, des changements immenses eurent lieu dans toutes les administrations, il satisfit quelques ambitions, beaucoup d'autres restèrent insatiables.

La Congrégation demeura sans influence dans le département de la Moselle. Elle ne s'y serait pas manifestée sans exciter beaucoup d'agitation et peut-être même des troubles. On dut la tranquillité dont le pays jouit à cet égard à M. Jauffret, Évêque de Metz. Ce prélat sage, prudent et tolérant maintint son clergé dans les limites de la modération et de la charité²⁸⁷. Sous son pontificat, la religion catholique fut universellement respectée, et les différentes sectes éparses sur le territoire vécurent dans une parfaite union avec elle.

Il ne se passa de remarquable dans le département de la Moselle, pendant le cours de l'année 1822, que deux élections. La première eut lieu à Sarreguemines au mois de février pour remplacer M. Rolland que la mort avait enlevé à la Chambre. Les efforts du sous-préfet ne réussirent point à empêcher l'élection du Lieutenant-général Sémélé, officier fort distingué, mais adversaire très décidé de la Restauration. Le Ministère fut mécontent et alarmé. À cette époque de conspirations militaires on ne voyait pas sans terreur revêtir de l'inviolabilité du caractère de député des militaires attachés à l'opposition et à qui leur ancienne gloire donnait de l'influence. Suivant l'usage du temps on s'en prit au sous-préfet et j'eus assez de peine à le défendre. Il était cependant irréprochable et tous ses calculs avaient été déjoués par des circonstances inattendues. Au nombre de celles-ci il faut compter les manœuvres de M. le Comte de Helmstadt²⁸⁸, ce petit-fils du Maréchal de Broglie, grand propriétaire dans le département, réunissait en lui le singulier mélange de la fierté tudesque et du libéralisme des dernières classes. Il avait prétendu être nommé président du collège de Sarreguemines et, comme il n'avait pas obtenu cette faveur, il se ravala aux plus basses intrigues pour faire prévaloir le candidat de l'opposition. Il

²⁸⁷ Texte initial, barré : [d'une charité parfaite].

²⁸⁸ Auguste Marie Victor Raban d'Helmstatt, 1776-1842.

entraîna vingt voix dont le sous-préfet se croyait sûr et cette défection eut une très grande importance dans un collège peu nombreux où les acquéreurs de domaines nationaux étaient en majorité.

Le Général Sémélé ne jouit pas longtemps de son nouveau titre. Le département de la Moselle faisait partie de la série qui devait renouveler ses députations en 1822. Une élection générale fut indiquée pour le mois de décembre ; j'eus le temps de m'y préparer, le succès fut complet et le département envoya sept députés dévoués à la Restauration.

Cette élection commença à faire entrevoir une pensée du Ministère, qu'il n'osait avouer, mais qui le préoccupait tellement qu'elle fut la cause secrète de la détermination prise l'année suivante de m'envoyer à Amiens.

[267]

M. de Serre, prédécesseur de M. Peyronnet au ministère de la Justice, avait montré un grand talent et un beau caractère. On lui devait la loi du double vote qui avait amené au pouvoir M. de Villèle et son parti. Cet ancien ministre se trouvait compris dans la série sortante, ses sentiments et ses convictions appartenaient entièrement à la Royauté légitime, mais il la voulait modérée, légale et constitutionnelle. Le Ministère redoutait son talent et il craignait de lui voir foudroyer de toute l'autorité de sa parole la marche tortueuse et l'esprit de coterie qui signalèrent souvent l'administration de M. de Villèle. Le Ministère était donc opposé à la réélection de M. de Serre mais il ne voulut pas en convenir et c'est sourdement, et avec des moyens détournés, qu'il prétendait lui fermer les avenues de la Chambre. M. de Serre était né dans le département de la Moselle, y exerçait ses droits politiques, et il choisit l'arrondissement de Briey pour le lieu de sa candidature. Le motif de cette préférence était que M. de Wendel, son ami intime, avait une grande influence dans cet arrondissement. Quand le Ministère en eut connaissance, il se hâta de me mander qu'il verrait avec plaisir l'élection de M. de Serre mais, en même temps, il m'ordonna de reporter la candidature du collège de Briey au collège départemental, et au lieu de donner la présidence de Briey à M. de Wendel comme je l'avais proposé, il lui accorda celle du collège départemental, masquant ainsi, sous l'apparence d'un témoignage de haute considération, son motif secret. La vérité c'est que M. de Serre avait peu de chance au collège départemental et qu'il était probable

que le crédit du président serait insuffisant pour lui obtenir la majorité des voix. M. de Wendel ne se trompa pas sur le motif de l'honneur qu'on lui faisait, et il s'en montra fort blessé. Néanmoins il servit loyalement la cause royale. Une circonstance qu'on n'avait pas prévue d'abord tira le Ministère d'inquiétude, un dégrèvement sur les impôts fit descendre l'imposition de M. de Serre au-dessous du cens exigé pour être éligible, et il se trouva pour le moment hors de cause.

Les élections prouvèrent que l'opinion s'était améliorée dans le département. Je n'eus à signaler au gouvernement que quelques intrigues qui se rapportaient plus à l'administration générale qu'à la situation particulière du pays qui m'était confié. Mes rapports de police me firent connaître la tactique que l'opposition, convaincue de l'impossibilité d'exciter une secousse prochaine, s'était décidée à adopter. Je la signalai au ministre le 2 février dans les termes suivants :

« Les orateurs du côté gauche continueraient à attaquer avec une véhémence toujours croissante et qui deviendrait telle que le gouvernement serait obligé de prendre des mesures contre eux, alors on crierait à la violation de la représentation nationale, et l'effet, produit par cette clameur appuyée de plusieurs millions qu'on répandrait parmi la classe indigente, exciterait une violente insurrection qu'on espère rendre assez considérable pour qu'elle paraisse l'opinion du peuple et que l'armée refuse de la réprimer. Cependant, on commencerait par s'emparer du télégraphe, et on assurerait, sur toutes les lignes, le succès vrai ou faux de l'insurrection, afin de provoquer des mouvements semblables dans les principales villes et d'y paralyser les moyens de résistance. »

[268]

On sait que cette tactique a été reprise avec une nouvelle activité depuis la chute de M. de Villèle et qu'elle a produit les ordonnances et leurs déplorables suites.

J'obtins un congé au mois de mars de cette année et j'en profitai pour aller passer le mois d'avril à Paris. Je désirais faire connaissance avec les nouveaux directeurs de affaires publiques. Je fus reçu poli-

ment mais froidement. Je n'étais connu d'aucun des ministres. Cependant, je les abordai tous sans crainte. La timidité, qui se développe de la manière la plus pénible pour moi lorsque j'entre dans un salon, est nulle dans le tête-à-tête lorsque j'ai à parler de choses qui touchent à l'intérêt du pays. Je trouvai dans M. de Villèle un homme dont les manières étaient simples mais la figure et l'organe disgracieux. Il rachetait ces défauts par la netteté et la précision de son esprit et la clarté avec laquelle il exprimait ses idées. Il ne trouvait pas déplacé qu'on l'entretînt des objets qui occupaient l'opinion publique. Je lui parlai de la révolution d'Espagne et des bruits d'une intervention armée de la part de la France : « *Que veut-on que nous nous mêlions de cela, me répondit-il, c'est une guerre de pouilleux !* »

Il désignait par cette épithète les soldats de l'armée de la foi comme ceux de l'armée des Cortès. M. de Corbière avait une tournure plus désagréable encore que M. de Villèle. Je m'aperçus bientôt qu'il était inutile de lui parler des intérêts administratifs. Il ne lisait aucune lettre, pas plus celles confidentielles que les autres, et son secrétaire intime ne les lisait pas davantage ; aussi ne connaissait-il pas les préfets par leurs œuvres mais par le témoignage des députés et des autres personnes de son parti qui avaient sa confiance. Le zèle et le talent ne pouvaient être appréciés puisque le ministre ne se mettait jamais en mesure de les juger par lui-même. Les placements et les déplacements avaient lieu par l'influence des coteries et sans que les besoins locaux fussent consultés. Nous avons vu précédemment la manière dont les votes des conseils généraux étaient jugés et combien les conseils ont eu à se plaindre des décisions du ministre. Cet homme, léger et systématique en même temps, avait une probité austère et apportait dans les conseils du Roi toute l'énergie dont la nature l'avait doué.

D'ailleurs sa paresse était incurable et son apathie communiquait le découragement aux autorités sous ses ordres. En fait, toute l'administration reposait sur le Secrétaire général du Ministère, le baron Capelle²⁸⁹. Celui-ci, sorti d'une condition obscure, avait dû son avancement à ses liaisons avec une sœur de l'Empereur. Homme d'esprit, ayant du savoir-faire, il s'accommodait de tous les partis avec une extrême dextérité, les servait successivement avec zèle et savait se rendre nécessaire à chacun d'eux. Toujours bien placé, il occuperait sans doute encore un poste important si l'ambition d'un portefeuille ne

289

Guillaume Antoine Benoît, baron Capelle, 1775-1843.

l'avait poussé à entrer dans le Ministère Polignac, qu'il méprisait, et dont le désastre a entraîné la ruine de sa fortune. Sa finesse se cachait sous un déluge de paroles fort bien dites et cette faconde avait séduit Monsieur qui lui accorda jusqu'à 1830 une confiance particulière. Les Princes aiment à justifier leurs préjugés par les avis complaisants d'hommes n'ayant pas assez d'importance personnelle pour devenir exigeants et rendre embarrassante la confiance qu'on leur a accordée. M. Capelle n'hésita pas à [269] entrer dans le système du Ministère que Monsieur avait formé. Plus tard il entra dans celui du Ministère Martignac, toujours se mêlant, toujours se présentant comme intermédiaire entre les partis jusqu'à la catastrophe qui emporta sa destinée comme celle de tant d'autres.

Le Garde des Sceaux, M. de Peyronnet, possédait une belle figure, un organe superbe, parlait avec facilité et d'un ton impératif qui nuisait souvent à son argumentation quoique toujours nette. Son caractère ferme jusqu'à l'emportement, portait l'empreinte d'une sorte de jactance qui choquait l'amour-propre des autres.

Je ne parlerai pas des autres membres du cabinet, j'ai voulu dire seulement quelques mots des trois ministres qui dirigèrent la politique de la France pendant six ans, et seulement en ce qui se rapporte à l'époque dont je m'occupe, j'y reviendrai plus tard.

Le résultat des élections de la Moselle ayant complètement satisfait le Ministère, je me crus autorisé à demander un nouveau congé à la fin de 1822. M. Capelle me répondit par une lettre que je transcris ici :

« M. le Comte, je reçois votre lettre du 29 novembre. Je vais m'occuper de votre congé, n'eussiez-vous pas d'autres motifs, le ministre vous le donnerait sans doute, dans le seul objet de vous réitérer de vive voix les témoignages de sa satisfaction. »

J'allais passer à Paris le mois de janvier de l'année suivante. J'avais résolu d'employer le temps qui m'était accordé à faire quelques tentatives pour mon avancement personnel. On se rappellera qu'au moment où je fus transféré à Metz, je sollicitai le titre de conseiller d'État. Aucune suite ne fut donnée à cette demande. J'espérais plus de faveur du ministère nouveau mais j'eus lieu de connaître que l'homme qui veut

rester étranger aux partis doit se résigner à n'être appuyé par personne. Si j'avais été victime de la réaction opérée par M. Decazes, j'aurais pu prétendre à la distribution des places que le Ministère prodiguait à ceux qui avaient juré d'être siens. Ma disgrâce alors eût paru une sorte de consécration aux yeux du parti qui dominait, mais je n'avais été et voulu être que l'homme du Roi et de l'État, et des années se passèrent encore sans que je visse approcher le but où j'aspirais [tandis que des personnes qui avaient moins de droits que moi obtenaient la grâce].

Après avoir échoué dans une demande on obtient quelquefois une faveur plus grande lorsqu'elles ne sont pas de celles dont les ministres peuvent se servir pour se faire des partisans et que d'ailleurs, elle se trouve peu dans les convenances du grand nombre. La pairie était de cette dernière espèce. Les députés n'y prétendaient guère parce qu'elle ne rapporte rien. D'ailleurs le Ministère se gardait de dégarnir sa majorité. Il n'avait d'intérêt à créer des pairs que pour augmenter la fraction légitimiste de cette Chambre et ma promotion à la pairie s'accorderait avec ce système. Mes parents en parlèrent à M. de Villèle. Les titres qu'ils firent valoir furent mes services, ma fortune et ma qualité d'aîné des petits-enfants de M. de [270] Malesherbes ²⁹⁰. À la vérité, Rosambo était pair, mais on avait en quelque sorte reconnu en lui le droit de succéder à son père, président à mortier au Parlement de Paris. J'en parlai à M. le Duc d'Angoulême et enfin je me décidai à en faire la demande au Roi lui-même. Il était d'usage qu'un préfet en congé sollicitât une audience particulière avant de retourner dans son département. J'en obtins une de Louis XVIII. Je le trouvai dans son cabinet, assis devant la petite table de chêne sur laquelle il avait coutume de s'appuyer. Il était fort affaibli sur lui-même et la tête penchée sur sa poitrine. Ses forces commençaient à décliner. Après lui avoir parlé de sa santé et dit quelques mots sur le département qu'il avait confié à mes soins, je lui demandai de daigner me permettre de l'entretenir un moment de mes intérêts personnels et je le suppliai, lorsqu'il jugerait à propos de faire une promotion de pairs, de vouloir bien m'y comprendre. Aux premiers mots sur ce sujet je vis le caractère du Roi surmonter la faiblesse de l'homme. Louis XVIII releva la tête, se redressa, sa belle figure prit l'empreinte parfaite de la dignité du souverain. J'étais fort ému avant d'ouvrir la bouche. L'attitude du Roi porta cette

²⁹⁰ Dans la correspondance qu'il adresse à Alexis à Metz, l'abbé Lesueur fait état de ces démarches de la parentèle en faveur d'Hervé.

émotion au comble, j'éprouvais une sorte de fascination ; il me semblait qu'il s'élevait jusqu'au haut de l'appartement. Ce ne fut pas sans peine que je parvins exposer succinctement les raisons sur lesquelles ma prétention s'appuyait, le Roi me répondit : « *Je ne peux rien vous dire aujourd'hui sur l'objet de votre demande, je suis fort content de vos services, Continuez !* »

Puis il me fit signe de me retirer, je sortis sans pouvoir apprécier le genre d'impression que je lui avais laissée.

Pendant mon séjour à Paris, le Duc Mathieu de Montmorency ²⁹¹ quitta les Affaires étrangères. On lui reprochait d'avoir engagé la France au Congrès de Vérone au-delà de ce que ses instructions lui permettaient. La voix publique désignait M. de Chateaubriand pour son successeur. Les services que sa plume avait rendus à la Restauration et les postes éminents qu'il avait occupés près des principales cours de l'Europe lui donnaient des droits et justifiaient le zèle de ses partisans ; il appartenait d'ailleurs à l'opinion qui triomphait. Jusqu'alors, ses talents n'avaient été employés qu'à la faire prévaloir et il en était l'homme le plus éminent. Toutefois M. de Villèle, à qui on a reproché, avec raison, de craindre les supériorités, hésitait à se donner un si redoutable collègue mais le mouvement de l'opinion qui élevait M. de Chateaubriand était trop fort pour qu'on pût lui résister. Celui-ci crut, de son côté, devoir hésiter pendant quelques jours. Enfin il prit position de ce poste qu'il convoitait et qu'il devait occuper si peu de temps. Louis XVIII et la Cour n'avaient point d'attrait pour lui. Le Roi lui trouvait plus d'imagination que de jugement et il redoutait son inquiète ambition. Les susceptibilités de la vanité étaient sans cesse une cause d'embarras dans les affaires et de désunion avec les autres ministres. La Cour lui soupçonnait d'ailleurs, malgré ses professions de foi royalistes, une indépendance de caractère et un amour de la [271] liberté, fort en harmonie avec l'élévation de son génie, mais peu d'accord avec la direction qu'on eût voulu donner à la politique intérieure.

J'aurais dû regarder l'arrivée de M. de Chateaubriand au pouvoir comme un événement heureux pour moi. J'étais de ses amis et il m'avait des obligations dont j'ai précédemment parlé. Néanmoins, je ne me fis aucune illusion à cet égard. Je savais qu'il n'accordait de l'at-

291

Mathieu, Jean, Félicité, duc de Montmorency-Laval, 1766-1826.

tention qu'à ce qui lui était personnel, et en effet je ne trouvai dans son obligeance aucune espèce d'appui.

J'eus au mois d'avril de cette année 1823, un différend avec les officiers du génie et de l'artillerie, que je n'aurais pas entamé si j'avais prévu que je ne serais pas franchement soutenu, ni par l'autorité militaire, ni par le pouvoir municipal.

M. de Turmel, maire de Metz, avant de partir pour Paris où ses fonctions de député l'appelaient, avait, de concert avec le Général, rédigé un règlement sur le spectacle. En vertu de ce règlement, une partie de la salle était réservée aux officiers, une autre aux habitants. Les officiers du génie et de l'artillerie, que l'orgueil du savoir rend fort susceptibles, refusèrent de se soumettre au règlement et envahirent par force les places réservées aux bourgeois. Ils étaient excités à cette résistance par le Marquis de Beaufort d'Hautpoul²⁹², Colonel du régiment de Sapeurs. L'événement était peu important en lui-même mais l'esprit d'insubordination qui se manifestait dans cette circonstance me parut dangereux dans un moment où, de toutes parts, on cherchait à ébranler la discipline de l'armée. Il y avait d'ailleurs un très grand inconvénient dans une ville de grande garnison à ce que les militaires refusassent de se soumettre à l'ordre établi dans les lieux publics par l'autorité municipale. Sur les plaintes réitérées de cette autorité, je me décidai à faire exécuter l'arrêté et je fis à ce sujet des réquisitions positives à l'autorité militaire qui montrait une incroyable mollesse. Voici ce qui arriva : les officiers cédèrent, M. de Turmel demanda des audiences au ministre de la Guerre et au directeur de la Police, pour leur expliquer l'affaire. En même temps, pour ne pas se brouiller avec les officiers, il fit répandre le bruit à Metz qu'il ne tenait nullement aux dispositions de son règlement, de sorte que la responsabilité des mesures prises pour son exécution resta sur moi. Le régiment de sapeurs du génie fut envoyé à Montpellier.

Malgré la faute que j'avais faite d'intervenir dans la querelle de la mairie avec les officiers ma position dans le département de la Moselle était très bonne. Le succès des élections m'avait rendu maître de l'opinion. L'ordre le plus parfait régnait dans toutes les branches de l'administration. Aussi elle marchait avec facilité. Les améliorations se

²⁹² Édouard Brandoin de Ballaguiet Marquis de Beaufort d'Hautpoul, 1782-1831.

développaient rapidement et j'étais secondé avec zèle par tout ce qu'il y avait de personnes éclairées dans le département et même par des hommes jadis mes ennemis revenus franchement à moi. Quel ne fut pas mon étonnement lorsqu'à la fin de juin je reçus une lettre de M. Roux-Laborie qui se félicitait de ce que je devenais son préfet en passant de Metz à Amiens. Cet homme qu'on trouve partout quand son intérêt particulier est excité, avait été prévenu de la décision du Conseil et il voulait être le premier à me féliciter. Son empressement tenait à une [272] vue particulière qui se développa depuis. C'était d'arriver à la députation par mon influence, à l'aide des recommandations de M. de Chateaubriand, dont il était le flatteur et le complaisant le plus assidu. Il avait éventé le projet du Ministère de casser la Chambre.

Cette nouvelle me frappa très péniblement, j'étais attaché au département de la Moselle par le bien que j'y avais fait et par celui que j'espérais y faire encore. Mon chagrin fut augmenté lorsque je sus que j'étais compris dans une ordonnance qui changeait de place une douzaine de préfets, ce qui donnait une apparence de disgrâce à la mesure qui me frappait.

M. de Wendel, président du conseil général, s'empessa d'écrire à M. de Villèle pour réclamer. J'écrivis à M. de Chateaubriand qui jugea inutile de me répondre parce qu'il ne s'agissait pas d'une affaire qui concernât son ministère. Je me décidai à me rendre à Paris pour m'entendre directement avec le ministre de l'Intérieur. Ma première question fut de demander la cause de mon changement. De toutes parts on me répondit qu'il n'y en avait pas d'autre que de faire quelque chose qui me fût agréable en me rapprochant de ma famille. Je n'étais pas assez sot pour me payer d'une pareille raison ; j'objectai les entreprises utiles commencées par moi et dont le succès dépendait de mon influence et de la connaissance que je possédais des intérêts de localité. Je me serais mieux fait entendre de M. de Corbière, littérateur et savant, en lui parlant grec qu'en m'efforçant de l'intéresser à mon administration, dont la distraction ne lui avait jamais permis de saisir les avantages et les défauts. Mais quand je serais parvenu à lui prouver l'utilité de mon séjour dans la Moselle, je ne l'aurais pas convaincu parce que sa détermination tenait à deux motifs, l'un politique, qu'on ne voulait pas me confier pour ne pas compromettre le secret de l'État, l'autre personnel, qu'on n'osait pas avouer. On était décidé à casser la Chambre après la session suivante et on craignait que M. de Serre ne

fût élu à Metz. Les circonstances subséquentes m'ont fait deviner cette intrigue. Le Ministère ne cessait de craindre M. de Serre quoiqu'il eût exilé ce beau et rare talent dans l'ambassade de Naples, mais il pouvait se présenter comme candidat dans la Moselle et réussir aidé par le concours efficace de M. de Wendel, son ami intime et peut-être ne serait-il pas repoussé activement par un préfet, ami aussi de M. de Wendel et dont le caractère n'était pas assez flexible pour consentir à l'emploi de tous les moyens contre un homme honorable et honoré. En conséquence il fallait changer le préfet, et prendre cette mesure longtemps d'avance, afin qu'on n'en soupçonnât pas la véritable raison. L'intérêt du pays ne pouvait pas être mis en balance avec un intérêt d'élection si majeur. M. Capelle proposa M. de Balsac, préfet de l'Oise, son compatriote à qui il voulait procurer de l'avancement. On lui croyait la souplesse nécessaire pour le rôle qu'on voulait lui faire jouer. En effet il m'a raconté, assez naïvement, depuis, le détail de ce qu'il avait fait pour empêcher le succès de M. de Serre. J'avoue que je n'aurais pas eu le même courage et la même adresse que lui. M. de Serre échoua et le chagrin qu'il en éprouva décida de la maladie dont il est mort. Il accusa dans ses derniers moments M. de Wendel de ne l'avoir pas servi assez chaudement. Ce dernier, qui était souffrant depuis quelque temps, succomba de son côté à l'émotion douloureuse que lui causèrent les reproches de son ami expirant.

[273]

Mais je reviens à ce qui me concerne. Je m'aperçus que le parti pris était irrévocable. Je ne voulais pas cependant avoir l'apparence d'être frappé par une disgrâce et je déclarai que je n'irais pas à Amiens si je n'y étais pas précédé par un témoignage public de la satisfaction du gouvernement. Pour que je pusse y opérer le bien il fallait que j'arrive avec la considération que mes services semblaient mériter. À l'occasion du baptême du Duc de Bordeaux j'avais reçu le grade d'officier de la Légion d'honneur que M. Siméon, alors ministre de l'Intérieur, avait demandé pour moi. Je renouvelai les sollicitations que j'avais faites quelques années auparavant lorsqu'on m'envoya à Metz, pour obtenir le titre de conseiller d'État. Il n'entra pas dans ma destinée d'en être jamais revêtu. On convenait que j'étais fondé à vouloir qu'un acte du gouvernement prouvât que mon changement n'était motivé par aucun mécontentement, mais, disait-on, on me réservait pour la pairie. Ainsi le titre de conseiller d'État m'était inutile. Cette réponse ne résolvait pas la question. Enfin on se décida à me faire Maître des Requêtes en service extraordinaire.

On apprit avec peine dans le département que je le quittais pour aller administrer celui de la Somme. Une foule de lettres me furent adressées pour exprimer les regrets que mon départ excitait. La ville de Metz fut plus froide. La ville chef-lieu qui a son administration à part, ne juge le préfet que par l'agrément que la société trouve dans ses salons. J'avais donné beaucoup de fêtes chaque hiver, mais les dames regrettaient de ne pas trouver chez moi une femme pour les recevoir et leur faire les honneurs. On espérait que mon successeur amènerait avec lui une compagne qui ajouterait un charme de plus aux soirées de la préfecture. En effet, Mme de Balsac y apporta beaucoup de grâces et d'aménité et dédommagea les Messins de l'extrême froideur des manières de son mari.

J'étais revenu à Metz pour terminer mes affaires, je quittai le département le 24 juillet 1823.

[273]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
*Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.***
LIVRE DEUXIÈME.
Les mémoires de mon père

IV

Hervé de Tocqueville
Préfet de la Somme.
(27 juin-24 juillet) 1823
-13 juin 1826

[Retour à la table des matières](#)

L'importance de l'influence néfaste de la Congrégation dans le département de la Somme. L'ordre des jésuites et la Congrégation ~ Bien que sceptique ou agnostique lui-même, Louis XVIII choisit de s'appuyer sur la Congrégation qui fait régner l'hypocrisie soutenant le vice et la diffamation ~ Cette pratique amène une vive réaction des Libéraux ~ Les pratiques des jésuites relèvent d'un autre temps, même si l'éducation qu'ils donnent a des qualités ~ Le ministre supprime une aide financière destinée à l'enseignement des jeunes filles ~ L'arrivée au pouvoir de Charles X ~ Charles X commence par abolir la censure et son amabilité le fait bien accepter du peuple ~ Hervé est bien en cour mais le Roi est trompé dans ses appréciations de la situation pour s'être entouré exclusivement de personnes partageant les mêmes idées et les mêmes options ~ La mission des jésuites de l'hiver 1825 est fortement teintée d'un fanatisme qui ne peut que porter préjudice à un christianisme sincère ~ [274] Hervé reçoit avec tact et courtoisie la duchesse de Berry en visite dans la Somme.

Après être resté à Paris le temps nécessaire pour que ma réclamation relative au Conseil d'État reçût une solution, je me résolus enfin à me rendre à Amiens. J'y arrivai le 14 août 1823 et je fus reçu immédiatement. M. Radiguet, doyen du conseil de préfecture, ancien procureur, me harangua. Rien n'est plus comique que la bouffissure importante d'un homme de province sorti de sa sphère pour monter plus haut. Mon doyen me fit une espèce de sermon administratif, j'avoue que je ne pus me refuser la jouissance de m'en moquer un peu dans ma réponse, poliment pourtant et avec les égards dus à un doyen d'un conseil de préfecture. Peu de jours après mon arrivée, je reçus une délibération du conseil général de la Moselle relative à mon administration et conçue dans des termes très flatteurs.

Dans mon nouveau poste les difficultés ne viendront ni de l'administration, ni de l'opinion publique, mais d'une cause que j'ai fait sentir, je veux parler de l'influence dominante et intolérante de la Congrégation et des Jésuites.

Le préfet de la Somme avait à sa disposition peu de ressources pour les améliorations ; d'une part les communes manquaient de revenus et de l'autre, l'apathie des habitants opposait un obstacle presque insurmontable aux entreprises utiles. Je dus donc me borner à mettre de l'ordre dans l'administration et à rendre plus prompte l'expédition des affaires qui éprouvait partout les lenteurs les plus fâcheuses. Je dotai le département de deux règlements dont j'aurai occasion de parler plus tard. L'opinion était généralement bonne et même le Royalisme se montrait ardent chez certaines personnes de la bourgeoisie.

Ces éléments de repos auraient dû faire d'Amiens l'Eldorado des préfets mais cette ville comptait beaucoup d'associés à la Congrégation et le Collège de St Acheul où se trouvaient plus de 900 élèves y réunissait un grand nombre de Jésuites. Se brouiller avec la Congrégation était s'exposer à une disgrâce, se mettre sous son influence, c'était s'avilir.

Il faut expliquer ici, ce qu'on entendait par la Congrégation ²⁹³.

J'ai dit précédemment que des hommes monarchiques avaient conçu la pensée d'affermir la royauté par le concours et l'appui des

293

Voir annexe N° 3.

opinions religieuses. Les révolutionnaires se réunissaient contre le Trône, et les embarras continuels qu'ils suscitaient témoignaient de la puissance d'une action collective. Pourquoi les Royalistes n'auraient-ils pas eu aussi recours de leur côté à la force de l'association ?

Mais où lui chercher un lien plus solide que dans les idées religieuses ? En plaçant son premier anneau dans le ciel on intéressait à ses succès les consciences timorées et les imaginations faciles à exalter. Il fallait à la Congrégation un point d'appui énergique qui fût de nature à faire prévaloir ses dogmes dans le secret des consciences et dont le ressort fût assez fort pour étendre au loin son action. Cet appui se trouva tout formé dans une autre association...

[275]

[276]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
*Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.***

Livre troisième

LES MÉMOIRES
DE MON PÈRE ²⁹⁴

[Retour à la table des matières](#)

²⁹⁴ *Les Mémoires de mon père*, 3e volume (de la main d'Alexis de Tocqueville).

[276]

...tolérée par le despotisme impérial qui aimait ses principes et ses formes absolues. Les Pères de la Foi, qu'on nomma ainsi tant qu'on n'osa pas avouer l'existence des jésuites en France n'étaient autres que cet ordre lui-même, créé dans l'origine pour combattre la Réforme de Luther et de Calvin, dont la tendance manifeste était l'indépendance religieuse et politique. L'ordre des Jésuites avait reçu l'organisation la plus despotique que jamais l'esprit humain ait inventé. Tout y était combiné pour détacher l'homme de lui-même, de sa famille, de sa patrie, détruire son libre arbitre, anéantir sa volonté et le transformer en un instrument docile seulement à son chef, représentant de Jésus-Christ sur la terre. Le novice était longtemps examiné, il subissait des épreuves dures et humiliantes. Le détachement des sentiments de famille lui était prescrit et il devait, avant la fin de son noviciat, s'être dépouillé de ses biens. Cependant, l'institut n'était obligé envers lui que lorsqu'il avait passé par trois grades différents, précédé chacun de vœux prononcés. Les derniers vœux, qu'on appelle les vœux solennels, constituaient seuls un contrat réciproque entre l'ordre et l'individu. Jusqu'à cette solennité, le Général peut exclure de la Société celui qui ne semble pas convenir au but qu'elle se propose. Cependant, le malheureux a disposé de sa fortune et il sortirait nu et dépouillé. On conçoit combien un pareil renvoi doit sembler redoutable et comme la volonté s'assouplit pour l'éviter. Cette crainte, jointe au précepte continuellement développé de l'obéissance passive et du dogme de la puissance divine résidant dans ses supérieurs, façonne les esprits et la croyance qu'il n'y a de bon et de légitime, suivant l'ordre de la providence, que le gouvernement d'un seul.

Cette société, compacte pour le dogme, est néanmoins disséminée dans le monde où elle agit comme un seul homme sous une direction occulte. Ses sentiments se trouvaient en harmonie avec ceux des politiques qui plaçaient le bonheur public dans le gouvernement d'un Roi tout-puissant sans le contrepoids d'une charte. L'intervention des Jésuites devenait d'autant plus utile qu'on était certain que cette société, en vertu de sa puissance et de son institution, ferait prévaloir partout les mêmes principes et de la même manière. D'ailleurs, le développe-

ment qu'ils donneraient à la sublimité du christianisme et l'austérité de leur vie personnelle ne pouvaient que les recommander aux peuples.

Les Jésuites ne tardèrent donc pas à être le pivot de la Congrégation et, bientôt, persuadés que l'affermissement de la religion serait la conséquence de l'affermissement du Trône, ils consentirent à en devenir les directeurs. On s'efforça de multiplier leurs collèges ; on semait ainsi pour l'avenir et on se croyait assuré d'inspirer à la génération nouvelle des idées opposées à celles qui avaient égaré les générations précédentes. L'éducation dans ces collèges devait être assez forte pour [277] saisir le cœur et l'imagination des élèves et les attacher pour toujours à la Congrégation en les pénétrant de ses dogmes.

Les Jésuites avaient été jadis les Directeurs des Rois et leur influence sur les affaires s'était fait sentir partout. Ils passaient pour savoir se plier avec adresse aux circonstances du temps, et ils avaient laissé réputation d'habileté non contestée.

Mais ce n'était plus les mêmes hommes. D'ailleurs les persécutions subies par le clergé avaient laissé dans les âmes un levain de haine qui nuisait au développement de la finesse et du savoir-faire. Les Jésuites n'hésitèrent pas à se montrer les adversaires des institutions nouvelles. Leur opposer d'autres convictions était une tâche que toutes les forces réunies d'une association puissante pouvaient seules accomplir.

L'école philosophique du XVIII^{ème} siècle avait établi le scepticisme et presque tous les hommes d'un âge mûr appartenaient à cette école. On doit reconnaître cependant que les persécutions, la résistance calme et courageuse du clergé, ses vertus ennoblies par le martyr et son esprit de douceur et de tolérance après le rétablissement du culte, avaient ramené beaucoup de cœurs mais les dogmes du christianisme ne sont pas contraires à ceux de la liberté. On ne pouvait donc espérer de détruire ces derniers par l'opposition des autres. On conçut alors le plan d'un christianisme nouveau où le dogme n'arriverait que comme accessoire et où les pratiques de dévotion seraient le principal, espèce de mysticisme actif qui devait, au moyen de l'exaltation de l'âme, changer la disposition des esprits.

Pendant la plus grande partie du règne de Louis XVIII et jusqu'à l'avènement du Ministère Villèle, la Congrégation agit avec circonspection et prépara sourdement ses voies. Le Roi, qui appartenait lui-même à l'école philosophique, mais dont le caractère était plus fin que

droit, la regarda comme une digue à opposer utilement aux intrigues révolutionnaires et il lui accorda sa protection. À la Cour, tous les hommes pieux s'y adjoignirent en haine de l'impiété longtemps victorieuse et les personnages les plus influents de la Cour de Monsieur lui appartinrent.

Le Clergé vit avec plaisir ces auxiliaires que lui fournissait la politique dévote des ennemis des idées libérales. Ce n'étaient plus ces prêtres que décoraient les stigmates du martyr et où la modération du caractère égalait la grandeur des vertus. Le clergé renouvelé était pur dans ses mœurs mais ambitieux de retrouver une partie des avantages qu'il possédait dans les anciens temps. D'ailleurs le souvenir des persécutions avait laissé une empreinte profonde et l'autorité du monarque, en devenant absolue, semblait la seule garantie contre le retour des calamités passées.

Avec le Ministère Villèle la Congrégation entra enfin aux affaires. Nous avons vu qu'on imposa alors au ministre dirigeant l'obligation de prendre dans cette association les chefs de la police, plusieurs des Directeurs généraux et dans la suite deux de ses collègues. Poussé ainsi aux honneurs, le système de l'association subit un notable changement. Jusque-là, elle s'était efforcée d'agir sur les consciences par la rigidité des règles, et sur l'imagination par la multiplicité des pratiques et par des prestiges préparés et développés avec habileté. Sans renoncer à ces moyens elle va désormais faire mouvoir le ressort plus puissant de l'intérêt personnel et, dans son [278] désir immodéré d'un prompt succès, elle ne dédaignera pas le concours des plus viles passions.

Il lui semblait que le moment était arrivé d'imprimer un mouvement rapide à ses plans et de multiplier le nombre des adeptes. Quel moyen plus puissant que l'appât des places présentées comme la récompense d'une adhésion véritable ?

Alors, il arriva deux choses, l'une que la Congrégation prétendit disposer de tous les emplois, l'autre, qu'elle les fit accorder à la dévotion réelle ou apparente. L'ambition prit trop souvent le masque d'une infâme hypocrisie et le vice, prosterné avec une humilité affectée sur le pavé de nos temples, parvint à la fortune et aux honneurs.

Le système eût été incomplet si la Congrégation, en admettant la nécessité de placer ses amis n'eût pas reconnu celle de déplacer ses en-

nemis, et comme le moyen d'avoir des emplois à sa disposition est de les ôter à ceux qui les possèdent, la diffamation s'étendit de tous côtés. Les fonctionnaires ne tardèrent pas à pressentir qu'il fallait montrer de la dévotion pour se maintenir en place, et l'administration dut s'incliner devant les processions et se prosterner devant des croix de mission. Le Maréchal Soult allait en grand uniforme faire ses Pâques à St Thomas d'Aquin et plusieurs colonels établirent dans leurs régiments une sorte de tarif de communion, multipliant les sacrilèges pour qu'on les louât à l'évêché et qu'on les fît valoir à la cour.

Les missions dont je viens de prononcer le nom furent multipliées parce qu'elles exaltaient singulièrement les imaginations et qu'on les jugeait propres à mettre à découvert les sentiments secrets des fonctionnaires publics et des principaux citoyens. Il ne faut pas croire que les Missionnaires se dirigeassent vers les lieux où le petit nombre des ministres des autels rendait l'instruction religieuse imparfaite. On les voyait arriver dans les cités populeuses où les secours de la religion se trouvaient répartis avec une sorte de luxe. À leur approche, une grande fermentation ne manquait jamais de se manifester et les sentiments divers se développaient aussitôt avec toute l'âcreté de l'esprit de parti. Les missionnaires paraissaient et nos temples s'ornaient d'une pompe plus théâtrale que religieuse. Des sermons violents étaient prononcés, on multipliait les cérémonies et les pratiques. Rien n'était négligé pour que la dévotion prît les caractères d'une passion ardente. Les femmes, dont l'imagination vive et mobile est susceptible d'être agitée par les impressions du moment, propageaient l'exaltation et exigeaient qu'on la partageât. On s'aigrissait dans les familles, on se dénonçait dans la société. Les gens qui ne suivaient pas exactement les exercices de la mission et qui montraient peu de goût pour elle étaient notés comme irréligieux. Malheur au fonctionnaire qui s'en serait écarté ! Il devenait l'objet de l'animadversion de la Congrégation toute entière, et son indifférence, mise en réserve, justifiait plus tard sa révocation. En définitif, si quelques conversions éclatantes attestaient le bien passager que les missionnaires avaient fait, la désunion qui subsistait longtemps après leur départ restait un mal durable.

Le développement d'un pareil système en face de la liberté de la presse, au milieu d'une nation imbue des idées d'indépendance, ne pouvait avoir qu'un funeste [279] résultat. La religion naît du besoin du cœur et de la conviction de l'esprit, on ne l'impose pas. L'opposi-

tion des Libéraux se montra violente et on eut à déplorer le scandale de missionnaires insultés jusqu'aux pieds des autels. Pareils délits ne pouvaient rester impunis et leur répression augmenta l'exaspération.

La jeunesse, que l'éloquente argumentation de l'abbé Frayssinous et les pages séduisantes de M. de Chateaubriand avaient ramenée aux idées religieuses²⁹⁵, se retira devant l'indigne abus qu'on faisait de la dévotion. Les jalousies ambitieuses s'éveillèrent et crièrent haut, et telle fut l'indignation des honnêtes gens que beaucoup hésitaient à se montrer pieux dans la crainte d'être confondus avec les hypocrites. On vit donc les sentiments religieux décliner rapidement, à cause des moyens mêmes employés pour les faire valoir²⁹⁶.

Une telle position était trop favorable au parti révolutionnaire pour qu'il négligeât de s'en emparer. Ses journaux firent des Jésuites et de la Congrégation le texte journalier de leurs déclamations. Pendant nombre d'années ils les attaquèrent dans des articles quotidiens dont la violence allait toujours en augmentant. On amena ainsi l'opinion publique à un point d'irritation hors de toute raison. De l'indignation contre l'usage honteux fait de la dévotion, on passa à la haine de la religion et de ses ministres. Le nom de Jésuite devint un de ces mots que la révolution savait créer pour proscrire, et l'homme pieux qui remplissait avec sincérité ses devoirs religieux se vit désigné sous ce nom à l'animadversion publique.

Jamais le peuple ne pardonna au Ministère Villèle la protection qu'il accorda à la Congrégation. Le mécontentement s'étendit jusqu'au Souverain lui-même, produisit la désaffection et prépara les événements qui eurent lieu quelques années plus tard.

Mais je ne veux pas anticiper sur le temps. J'ai hâte de revenir à ce qui me concerne.

²⁹⁵ Le Génie du christianisme, paru en 1802, avait eu une influence considérable sur les esprits en réaction aux excès des dérives antireligieuses de la Révolution.

²⁹⁶ Le 3 mai 1835, Alexis écrit à Lord Radnor une lettre remarquable dans laquelle il explique les fluctuations de l'opinion publique française vis-à-vis de l'Église en fonction des rapports que la hiérarchie catholique a entretenu historiquement avec le pouvoir politique depuis la Révolution. Le poids moral et l'influence du catholicisme français a toujours été depuis 1789 inversement proportionnel à la proximité de la hiérarchie catholique avec le pouvoir politique.

Lorsque j'arrivai dans le département de la Somme, la Congrégation était à l'apogée de ses prétentions. Le Roi la protégeait, la cour de Monsieur lui appartenait ainsi que les employés les plus élevés des ministères. Je savais à la vérité que le Duc d'Angoulême ne lui accordait pas son approbation. J'en fournirai la preuve dans la suite de ces Mémoires. La réaction commençait aussi dès lors à se manifester et déjà des symptômes de mécontentement se développaient.

[280]

À Amiens, le Secrétaire général et deux Conseillers de préfecture étaient des membres zélés de l'association. À peine étais-je installé qu'elle me donna une preuve de sa puissance. Une place de Conseiller de préfecture vint à vaquer. Le Ministère ne nomme jamais sans avoir pris l'avis du préfet. Cette fois, il en fut autrement. La nomination fut faite d'office et gratifia un des agents les plus zélés du parti.

Son chef le plus actif dans la Somme était M de Rainneville²⁹⁷, père du secrétaire particulier de M. de Villèle. M. de Rainneville, homme d'esprit, d'une imagination ardente jusqu'à l'excès, éprouve, par la nature de son caractère, le besoin continu de se donner de l'importance. Il la trouvait dans le développement de ces intrigues dont le but s'accordait avec le positif de ses idées politiques et la rigidité de ses principes religieux. Je ne saurais oublier la manière dont je le vis accueillir dans mon salon un autre personnage du parti, M. Langlois²⁹⁸, payeur du département du Calvados. Ce dernier qui n'avait pas de naissance devait, plus encore que M. de Rainneville, trouver de l'importance dans la Congrégation. Caen était un de ses foyers les plus actifs, elle y disposait de toute la haute finance et ses prétentions y allaient jusqu'à obtenir des miracles. Du plus loin que ces messieurs s'aperçurent ils se firent des signes de reconnaissance. Après cette pantomime de quelque durée, et quand le grade de chacun eut été reconnu par l'autre, ils s'isolèrent de tout le monde et entrèrent en une conférence qui fut fort longue.

Mon devoir m'obligeait à visiter les établissements publics. Saint Acheul était du nombre. Ce collège avait alors pour principal le père Drouilhet, homme doux, insinuant, poli, ayant beaucoup d'usage du monde. C'est le même qui fut depuis appelé à Prague pour l'éducation

²⁹⁷ Alphonse Vaysse de Rainneville, 1798-1864.

²⁹⁸ Abel Joseph Archambault Langlois, 1781-1861.

du Duc de Bordeaux [et dont le jeune prince ne voulut jamais s'accommoder]. Il m'est arrivé quelquefois de valoir moins que ma réputation. En 92, ma section me prit pour un patriote. En 1823, le Père Drouilhet s'était persuadé, je crois, que j'étais congréganiste. En conséquence il me reçut avec un grand empressement et me montra dans le plus grand détail son établissement. Je croyais avoir tout parcouru.

« *J'ai encore, me dit le Supérieur, une chapelle à vous faire voir* », et aussitôt il m'introduisit dans une espèce de rotonde fort ornée. Un autel la décorait et en face se trouvait une estrade avec trois fauteuils. Je m'empressai de m'informer de l'usage de cette chapelle :

« C'est la chapelle de la Congrégation, me répondit le père, il existe dans la maison, une Congrégation composée des enfants les plus sages et les plus pieux, ils se surveillent entre eux, s'avertissent de leurs défauts et surveillent aussi leurs camarades. Les trois fauteuils sont ceux du président de la Congrégation et de ses assesseurs. »

Cette explication me frappa singulièrement. Toutefois je gardai pour moi seul les pensées pénibles que fit naître en moi l'emploi d'un pareil moyen, destiné [281] évidemment à exalter l'orgueil des enfants afin de mieux dominer leurs sentiments et de pénétrer dans leurs pensées les plus secrètes.

La chapelle de la Congrégation était connue de peu de personnes et je ne sais si on sut gré au Père Drouilhet de me l'avoir montrée. Il fut rappelé peu de temps après et remplacé par le père Loriguet ²⁹⁹. Ce dernier, sous des formes moins aimables et une écorce simple, cachait plus de finesse que son prédécesseur. Son talent de direction était incontestable.

C'est ainsi que les Jésuites disposaient habilement l'imagination des enfants à confondre le pouvoir absolu et les croyances religieuses. Dans leurs collèges, le pouvoir ressemblait à un chaînon dont le premier anneau était Dieu et le dernier le président de la petite Congrégation. Dans le monde Dieu au sommet, et ensuite le Roi son représen-

²⁹⁹ Jean-Nicolas Loriguet, 1767-1845.

tant sur la terre, et la Congrégation, gardienne des sentiments et de la discipline.

Et, en effet, la petite Congrégation n'était pas restreinte à l'enceinte des collèges. Les élèves, après leurs classes, continuaient à en faire partie. On se réunissait dans un lieu désigné, et alors, commençaient pour ces jeunes gens les avantages temporels. Ils trouvaient de puissants protecteurs et les carrières leurs étaient ouvertes ou fermées suivant leur persévérance ou leur exclusion. On montrait à cet égard, une grande sévérité, traverser le Palais Royal le soir, ou aller au spectacle motivaient l'exclusion.

Une organisation si forte et si bien combinée aurait obtenu incontestablement beaucoup de succès dans un temps où l'opposition qu'elle faisait naître eût manqué d'organes et se serait trouvée sans moyens pour agiter l'opinion publique. Les Jésuites dominés par leurs traditions ont eu le tort de se tromper de date et de se croire encore au XVIème siècle. Toutefois l'éducation qu'on recevait dans leurs maisons satisfaisait sous beaucoup de rapports. Les mœurs des enfants s'y conservaient admirablement. On leur imprimait de bonne heure l'amour de Dieu et le respect pour leurs parents. Peut-être trop de temps était consacré aux pratiques de dévotion et l'instruction aurait pu être plus profonde et plus étendue. Au total, cependant, l'empressement des familles à confier leurs enfants à ces religieux n'a rien qui doive étonner. Il suffit de comparer leur éducation à l'éducation universitaire. Dans celle-ci, on instruisait mais on n'élevait pas. L'esprit était cultivé mais le cœur, abandonné à lui-même, n'y trouvait aucun appui contre ses mauvais penchants. À Saint-Acheul, la morale religieuse pénétrait par toutes les voies et l'exemple des maîtres la faisait respecter. Les Jésuites étaient austères pour eux-mêmes et d'une profonde piété. Sans feu dans toutes les saisons, leurs habits étaient grossiers, leur nourriture commune, et si l'ordre, en général, ne se montrait pas assez scrupuleux sur les moyens de faire prévaloir les principes religieux, on ne peut contester la profonde mortification, l'abnégation totale de soi-même et la sainteté de la plupart de ses membres. Ses défauts provenaient de son origine, de son organisation et de l'impulsion trop rapide et traditionnelle qui lui avait été donnée deux siècles auparavant. Il se crut appelé à raffermir la religion par le despotisme [282] et il se prêta à des moyens que la morale ne saurait avouer. Dieu pour

l'instruction des hommes lui retira sa main, et il faillit entraîner dans la même chute la religion et la Monarchie.

Je me maintins dans des termes polis et bienveillants avec les Jésuites. Je ne souffris jamais qu'ils se mêlassent des affaires de mon administration, je ne me mêlai point des leurs et nous vécûmes en paix.

Au commencement de 1824 il plut à Louis XVIII de faire une promotion de pairs. Mes neveux ³⁰⁰ revenus d'Espagne, où ils avaient fait une campagne avec distinction, s'indignèrent que leur oncle ne m'y eût pas fait comprendre. Christian alla lui en faire des reproches, non sans quelque amertume. « *Ah ! Mon Dieu, s'écria-t-il, je l'ai oublié !* » Quand on est surchargé d'affaires comme il l'était alors, il est naturel de perdre la mémoire de l'esprit quand on n'a pas celle du cœur.

Cette année 1824 fut fertile en événements politiques et, de ma part, en mesures administratives. Je ne pourrais à cet égard que répéter ce que j'ai dit lorsque j'ai parlé de mon administration dans la Moselle. Ce sont les mêmes soins appliqués aux mêmes objets. Toutefois il me fallut combattre un fléau inconnu aux autres pays, celui des incendies. Ils se multipliaient d'une manière effrayante et chaque année constatait une perte de douze à treize cent mille francs. Ces malheurs provenaient principalement de la mauvaise construction des villages où les maisons sont bâties en bois, couvertes de paille, et contiguës. Quand le feu se déclare sur un point tout le village est embrasé en peu d'instants et consumé avant qu'on ait eu le temps d'aller chercher des secours. L'observation apprenait que le feu trouvait un obstacle dans un pignon en pierre et une toiture en tuiles. Il fallait donc multiplier autant que possible ce genre de construction. Mais on ne change qu'avec grande difficulté les habitudes d'un peuple, même les plus funestes. Avant de l'entreprendre je voulus m'assurer du concours de l'autorité judiciaire. Il me fut promis et, en effet, il existait un arrêt de la Cour de cassation qui sanctionnait les mesures prises par les préfets dans des circonstances semblables. Fort de cet assentiment, je défendis, hors le cas d'isolement, l'usage des toitures en paille dans les maisons construites à neuf et je prescrivais d'y élever des pignons en pierre. Le

³⁰⁰ Louis et Christian, les deux fils de Jean-Baptiste de Chateaubriand, frère aîné de François René, guillotiné avec sa femme, sœur de Louise de Tocqueville, épouse d'Hervé, que le couple avait, comme on l'a vu plus haut, accueillis et dont il avait assuré l'éducation.

conseil général me seconda en accordant des primes aux nouvelles constructions faites de cette manière.

Je ne croyais pas me faire une querelle avec le ministère de l'Intérieur, cependant c'est ce qui arriva. À peine mon règlement y fut-il connu que M. de Corbière m'écrivit que j'avais dépassé mon droit et qu'aux maires seuls appartenait le droit de publier des règlements de police. Je répondis qu'il s'agissait d'un objet d'intérêt général pour le département et j'envoyai à l'appui une expédition de l'arrêt de la Cour de cassation. Le Ministre persévéra. J'avoue que dans cette circonstance, je m'écartai des règles de la subordination. J'aimais mieux passer pour désobéissant que de voir les lueurs de l'incendie éclairer tous les jours quelque partie du [283] département qui m'était confié. Les tribunaux condamnaient les délinquants, je maintins mon règlement. M. de Villeneuve, mon successeur, eut le courage de le faire exécuter pendant les deux premières années de son administration mais enfin, vaincu par les tracasseries du ministère de l'Intérieur, il l'abandonna.

La tourbe est le chauffage ordinaire de la plus grande partie des habitants de la Picardie. M. Quinette ³⁰¹, l'un de mes prédécesseurs, avait soumis l'exploitation de ce combustible à des règles fixes. Elles avaient vieilli et d'ailleurs on n'y trouvait rien de relatif à la comptabilité. La charge en reposait sur les maires, et ce maniement de deniers les exposait souvent à des soupçons de malversation. Un règlement nouveau mit un terme aux abus. Après avoir été soumis au Conseil d'État, il reçut l'approbation du gouvernement.

La première session du conseil général à laquelle j'assistai eut lieu en 1824. Mes rapports avec ce conseil ne furent ni moins intimes ni moins agréables que ceux que j'avais entretenus avec le conseil général de la Moselle. Les membres étaient animés d'un véritable zèle pour le bien public mais il était quelquefois paralysé par la difficulté d'obtenir à leurs votes l'approbation de M. de Corbière. Le refus était presque certain quand il s'agissait de sommes accordées à l'instruction publique, voici, entre autres, une anecdote qui le prouve.

M. L'évêque d'Amiens avait fondé, sous le titre de Sœurs de la Sainte Famille, une congrégation d'institutrices qui, après s'être formées dans la vie commune, devaient se répandre en qualité de maîtresses d'école. Le conseil général pensait que les femmes, quand elles

³⁰¹ Nicolas Quinette, 1762-1821.

sont religieuses et sages, deviennent la bénédiction des familles où elles entretiennent par leur pieuse influence la religion et la morale. Il se trouvait donc très disposé à encourager une institution destinée à élever dans les principes de la vertu les jeunes filles des campagnes. Il accorda un secours dans son budget aux Sœurs de la Sainte Famille. Mais le ministre ne voyait pas la chose sous cette face ; il n'était frappé que de l'inconvénient de donner au peuple de l'instruction et il raya l'allocation des pauvres sœurs. Le Marquis de Rougé³⁰², membre du conseil général et ami de M. de Corbière, se flatta de le ramener, et me pria de l'accompagner. Malgré leur liaison, il ne connaissait pas bien son homme ; le plus complet Breton qui fût jamais sorti de l'Armorique. Nous nous rendîmes donc ensemble chez M. de Corbière. Son premier mot fut de nous dire : « *À quoi bon apprendre à lire et à écrire aux femmes ? Ont-elles besoin de cela pour filer leur rouet ?* » puis il se mit à nous raconter l'histoire d'un curé du voisinage qui, avant la Révolution, avait tiré trois petits paysans de la charrue pour leur donner de l'instruction : « *Savez-vous ce qui est arrivé ?* ajouta-t-il, *Ils se sont fait pendre tous les trois.* » Après ce récit, il nous congédia, ce fut tout ce que nous pûmes en tirer.

La loi de la septennalité avait rendu nécessaire la dissolution de la Chambre des députés ; une élection générale eut donc lieu en 1824. Faite à une époque d'une profonde tranquillité et après l'heureuse issue de la guerre d'Espagne, son succès paraissait certain. En effet, les ministres obtinrent la majorité sans opposition qui [284] en créa une si redoutable dans le pays. Tous les députés du département de la Somme se montrèrent dévoués au gouvernement. J'obtins le choix que je désirais. Toutefois les prétentions des candidats royalistes ne me laissèrent pas sans embarras. L'ambition de la députation est la plus excitante de toutes parce qu'elle ne dispose que de peu de jours. Aussi vit-on alors des gens fort honorables se permettre des démarches que ne le sont guère. Parmi les candidats les plus gênants, était M. Roux-Laborie, cet homme avait acquis une réputation colossale d'intrigue, mais il avait perdu en même temps toute considération dans son propre pays. Il voulait absolument être député, mais il le voulait presque seul. On ne peut nombrer la quantité de ressorts qu'il faisait jouer pour vaincre une difficulté pour ainsi dire insurmontable. Le plus puissant fut l'intervention de M. de Chateaubriand. Laborie qui

³⁰² Adrien Gabriel Victurnien de Rougé, 1782-1838.

aime et honore ³⁰³, tous ceux dont il croit avoir besoin était le plus assidu et le plus servile de ses flatteurs, et on sait que l'auteur du *Génie du Christianisme* ³⁰⁴ ne hait pas la flatterie. Il m'écrivit en faveur de Laborie, Mme de Chateaubriand m'adressa une lettre plus pressante encore que celle du ministre des Affaires étrangères. Leur candidat venait sans cesse chez moi pour solliciter de ma bienveillance des lettres de recommandation qu'il m'apportait toutes libellées. Son importunité dépassait toutes bornes, il appelait cela du savoir-faire. Peut-être eût-il réussi sans une circonstance que son habileté n'avait pas devinée. Nos grands hommes, sous l'apparence de la cordialité, cachaient déjà les semences de division qui se développèrent quelque temps après. Laborie se persuadait que MM. de Villèle et de Corbière lui seraient favorables, mais il arriva que ces derniers ne se soucièrent nullement d'avoir dans la Chambre un ami de M. de Chateaubriand dont les intrigues actives pourraient les embarrasser. Tandis que le ministre des Affaires étrangères soutenait hautement Laborie, les deux autres suscitaient tout doucement des obstacles à son élection. Il ne fut point nommé.

Moi aussi je fus un moment enivré par les fumées de la députation. Je désirais les suffrages des habitants de la Moselle. Obtenir d'eux la qualité de député m'eût flatté comme un témoignage de l'estime et de la reconnaissance que je croyais avoir méritée par mon administration vigilante et active. Mais MM. de Villèle et Corbière éprouvaient sur les élections de Metz des inquiétudes autrement graves que celles que leur donnait celle de M. Laborie. Il fallait empêcher tout prix M. de Serre de revenir la Chambre, le moyen qui leur parut le plus certain fut de ne pas souffrir que la députation sortante se disloquât. M. de Balsac, mon successeur, me l'écrivit, [285] en ajoutant que si je persévérais, il serait obligé, quoiqu'à regret, de s'opposer à mon élection. Je me résignai et je renonçai à mes prétentions.

³⁰³ Expression par laquelle il termine toutes ses lettres. (Note d'Hervé de Tocqueville)

³⁰⁴ « L'auteur du *Génie du Christianisme* », expression par laquelle il termine toutes ses lettres (Note de Hervé de Tocqueville). Chateaubriand leader du parti ultra était très proche des Chevaliers de la Foi. On ne sait pas s'il était lui-même un Chevalier, mais en décembre 1822 quand le duc de Montmorency a déposé sa démission en conseil du roi, c'est Chateaubriand qui a pris la tête du ministère des Affaires étrangères à sa place.

J'étais à Paris lorsque la loi de réduction des rentes fut rejetée par la Chambre des pairs. J'allai le soir, chez M. de Villèle, il fit un geste de surprise en me voyant. Ma liaison avec M. de Chateaubriand lui fit sans doute penser que j'étais bien aise de sa défaite et que je venais voir comment il la supportait. Il se trompait. Ma visite n'avait d'autre but que de montrer que je voulais rester étranger à leurs divisions. M. de Villèle faisait très bonne contenance, je lui entendis dire qu'il avait reçu des assurances d'un vote favorable par une quantité de pairs qui dépassait de quinze la majorité nécessaire³⁰⁵. La vengeance du président du Conseil ne se fit pas attendre. Deux jours après M. de Chateaubriand fut renvoyé avec cette brutalité qu'on connaît et qui le jeta dans une opposition si funeste à la Restauration. Il ne pouvait rester au Conseil, tous ses alentours et ses flatteurs avaient travaillé avec ardeur à faire rejeter la loi. C'était un combat à mort entre deux puissances rivales, mais rien n'excuse la brutalité du renvoi. M. de Villèle, ordinairement si maître de lui-même s'écarta de sa prudence accoutumée et il dut souvent s'en repentir ensuite. J'ai toujours eu un faible pour les ministres disgraciés. Je m'empressai d'aller voir M. de Chateaubriand, je lui prédis que sa disgrâce ne serait que transitoire et qu'il reviendrait plus puissant. Les circonstances l'eussent en effet, trois ans plus tard, placé à la tête du ministère s'il se fût montré plus politique et moins passionné, mais sa susceptible et vindicative colère le rendit un objet de haine pour les uns et de terreur pour tous. Malgré mes paroles dorées je perdis son amitié, qui du reste n'était pas fort ardente, comme on l'a vu. Je crois qu'il trouva fort déplacé que je n'eusse pas envoyé ma démission, comme conséquence nécessaire de sa chute.

Au mois d'août j'allai faire ma cour à Louis XVIII à Saint-Cloud. La personne du vieux Roi était déjà dans un état de dissolution. On le roulait dans son fauteuil de la chambre à la chapelle. Ce spectacle me serrait le cœur, il ne voyait plus et saluait au hasard, sa mine était cadavéreuse et son amaigrissement excessif. Il expira le 16 septembre avec ce courage dont les Bourbons font si peu usage dans les affaires de la vie et qu'ils développent toujours à l'aspect de la mort.

Un nouveau règne excite l'anxiété ou l'espérance. Celui qui commençait inspirait des craintes aux amis de la liberté. On redoutait les

³⁰⁵ Son assertion ne m'étonna pas, Louis XVIII n'avait-il pas conservé dans la Chambre tous les anciens sénateurs, les plus plats des hommes. (Note d'Hervé de Tocqueville)

opinions que Charles X avait professées toute sa vie et la direction qu'il imprimerait à son gouvernement. Ce prince prit le parti le plus sage, celui de se montrer confiant envers son peuple. Il abolit la censure, développa avec tout le monde les grâces singulières dont la nature l'avait doué et parut naturellement accessible : « *Point de halles-bardes !* » s'écriait-il quand les gardes voulaient éloigner la foule qui se pressait. L'enchantement du public fut d'autant plus grand qu'on était loin de compter sur un roi populaire. Le charme fut complet, et lorsque les fautes de la Royauté et les intrigues de ses [286] ennemis eurent rompu ce charme, il resta dans l'âme des Français un sentiment de respect et de commisération pour leur vieux Roi si gracieux et si aimable.

Charles X était susceptible d'amitié et mettait du prix à l'attachement qu'on lui témoignait. On lui a reproché de subir l'influence de ses amis. Telle est la triste condition des princes que les affections les plus douces du cœur deviennent un danger pour eux. Charles X n'eut pourtant point de favori. Il n'a jamais été mené, mais les personnes qu'il honorait de sa préférence se trouvant toutes dans les mêmes voies politiques et religieuses, il en recevait une impression journalière. Le temps l'augmentait successivement et la ténacité de son caractère l'empêchait de s'en départir.

Le Roi croyait à mon attachement sincère, il m'en récompensa par une constante bonté et par des faveurs successives. Je lui dus mon avancement et la brillante position sociale que la révolution de Juillet m'a ôtée.

J'avais hâte de lui témoigner les sentiments que son avènement m'inspirait. Dès le mois d'octobre, je lui demandai une audience particulière. Rien n'était plus agréable que les entretiens qu'on obtenait de lui. Il recevait avec grâce et avec un air de satisfaction et de bonhomie qui inspiraient la confiance. Il savait écouter, ne se montrait pas pressé et on sortait de son cabinet content de lui et de soi-même. Dans cette première audience, en parlant de Louis XVIII, il eut constamment les larmes aux yeux.

À cette même époque eut lieu l'inhumation du feu Roi. J'assistai à cette cérémonie. L'église de Saint-Denis était transformée en un vaste salon de deuil. Des tentures noires cachaient ses vieilles arcades et ce vaste tombeau était éclairé par une multitude infinie de bougies. Ce

spectacle frappait l'imagination, mais elle était bien plus émue encore par l'aspect moral de la chute des grandeurs humaines, par ce passage rapide de la puissance au tombeau. Lorsque le Grand-Maître des Cérémonies, après avoir brisé sa canne, s'écrie : *Le Roi est mort, Vive le Roi ! que ce cri de Vive le Roi !* est répété par tous les assistants et retentit, comme pour réveiller les poussières royales, cette évocation de la mort à la vie saisit l'âme de tristesse car elle rappelle qu'aucune élévation ne préserve l'homme de la fin commune et que celui qu'on proclame ainsi viendra bientôt rejoindre dans la même demeure le Roi qui l'a précédé. Mais combien l'impression eût été plus forte encore si, pénétrant dans l'avenir, on eût aperçu le successeur de Louis XVIII, exilé du tombeau de ses pères, comme de leur Trône.

Ma qualité de préfet d'un département ayant une Cour royale me donnait le droit d'assister au sacre de Charles X qui eut lieu à Reims au commencement de juin ³⁰⁶. C'était une époque de grâces, je croyais qu'on saisirait cette occasion pour compléter la Chambre des pairs et admettre dans son sein les grandes notabilités territoriales des départements qui y manquaient absolument. Une promotion était alors chose si naturelle qu'elle n'eût choqué aucune susceptibilité. Le moment me parut donc [287] favorable pour renouveler mes sollicitations personnelles. Je pris la liberté d'en parler à M. le Dauphin qui me répondit qu'il ignorait les intentions du Roi :

« - Mais, Monseigneur, est-ce qu'on n'accordera pas des pairies à l'occasion du sacre ?

- J'espère bien que non, me répondit-il brusquement, on en a déjà beaucoup trop fait. »

Il me semblait à moi que c'était une raison d'en faire encore. M. Decazes avait changé la majorité en remplissant la Chambre de Bonapartistes. De nouvelles nominations dans une nuance d'opinion différente étaient nécessaires pour donner la prépondérance au parti de la légitimité mais le Dauphin, suivant la pente de son esprit, poussait toujours jusqu'à l'absurde les conséquences d'un principe. Je m'adres-

³⁰⁶ Charles X était roi depuis le 16 septembre 1824, il fut sacré à Reims le 29 mai 1825.

sai à M. de Villèle qui me dit que, la proposition d'une promotion de pairs ayant été faite au Conseil, M. le Dauphin s'y était opposé péremptoirement. Il avait entraîné le Roi qui craignait le mécontentement des prétentions déçues : il existait alors plus de 1200 demandes.

M. de Corbière, sans doute pour me consoler, me manda que le Roi, à l'occasion de son sacre, voulant récompenser mes services, m'avait nommé officier de la Légion d'honneur. En remerciement de cette faveur, je répondis que ce grade m'avait été accordé précédemment à l'époque du baptême du Duc de Bordeaux. Je devais m'attendre à recevoir la croix de Commandeur car il était évident qu'on avait voulu me donner de l'avancement dans l'Ordre et je ne pouvais être victime d'une erreur des bureaux. J'avoue que je regardai comme au-dessous de moi d'en faire l'observation et de solliciter une décoration que tant d'autres obtenaient sans l'avoir méritée. Un peu plus tard je rencontrai M. de Corbière à Reims et je lui parlai de la méprise commise à mon égard. Il parut tout étonné ; il n'avait pas lu ma réponse. Depuis il n'en a plus été question, ni de la croix de Commandeur.

Peu de jours après, par une ordonnance du 30 mai, Charles X me nomma gentilhomme honoraire de la Chambre. Cette faveur fut un témoignage de sa bonté particulière.

En approchant de Reims le Roi courut un grand danger. Le bruit du canon, tiré trop près de sa voiture, effraya les chevaux qui prirent le mors aux dents. Bien dirigés, ils s'arrêtèrent au bout de quelques minutes et il n'arriva pas d'accident. La voiture de suite ne fut pas si heureuse, elle versa. Le Général Curial³⁰⁷ et mon oncle, le Duc de Damas, qui s'y trouvaient, furent blessés l'un et l'autre.

Le serment du Sacre fut rédigé de manière à satisfaire les amis de la liberté. On connaissait les principes religieux du Roi. On ne mettait pas alors en doute sa fidélité à son serment, cependant, de sourds mécontentements commençaient à bruire aux pieds du Trône mais ils atteignaient les ministres sans remonter jusqu' la personne du Roi. M. de Villèle s'était fait beaucoup d'ennemis par son obstination dans son projet de réduction des rentes. Il avait obtenu, de guerre lasse, la sanction des pairs à une loi secondaire, moins bonne que la première rejetée l'année [288] précédente. Paris renferme une multitude de rentiers, le ministre s'aliéna sans retour les Parisiens.

³⁰⁷ Philibert, comte Curial, 1774-1829.

Une autre loi lui créa des adversaires dans les classes élevées de la société ; on vit alors jusqu'où peut aller l'ingratitude des hommes. La Révolution avait proscrit pour confisquer. Une foule de personnes s'étaient enrichies des dépouilles des émigrés mais elles n'en jouissaient pas sans une sorte de remords. Les droits des anciens propriétaires leur apparaissaient sans cesse et une haine réciproque et incurable partageait la société française. Le président du Conseil conçut la noble idée de faire cesser la division funeste et il proposa la loi d'indemnité des émigrés. Plusieurs buts importants se trouvaient atteints : en montrant aux peuples que la justice ne se prescrit point, et que les confiscations ne sont jamais profitables, on frappait de mort le principe des proscriptions. Enfin on détruisait une dangereuse opposition, celle des acquéreurs qui voyaient dans la légitimité de la Couronne la condamnation de l'illégitimité de leurs possessions.

Les émigrés retrouvèrent tout d'un coup une aisance inattendue et l'animadversion qu'ils inspiraient cessa entièrement. Au lieu de se montrer satisfaits ils firent entendre d'amères réclamations. En recevant beaucoup, ils s'indignaient de ne pas recevoir davantage et ils trouvaient intolérable qu'on leur précomptât leurs dettes payées par la nation. Le ministre ne reçut de son bienfait que de profonds ressentiments et une nouvelle opposition se forma dans la classe qui lui devait le plus de reconnaissance.

Dans l'hiver de 1825, une mission eut lieu à Amiens, elle était dirigée par les Jésuites, ayant à leur tête le Père Guyon, regardé comme le meilleur prédicateur. J'ai déjà dit que les missions s'efforçaient de frapper fortement l'imagination. On éleva au fond de l'église, adossé à la grande porte, un autel magnifiquement orné. Toutes les jeunes personnes vinrent solennellement à cet autel renouveler leurs vœux de baptême. La cathédrale fut entourée de marchands de cantiques et d'images de saints. Le Père Guyon improvisait tous les jours un sermon de deux heures où, d'une voix tonnante, il ébranlait les âmes par les terreurs d'une autre vie. Il parlait beaucoup des justices de Dieu, très peu de ses miséricordes, et il plaçait impitoyablement en enfer les jeunes filles qui se permettaient des plaisirs du bal et du spectacle. Les personnes qui causaient ou se levaient pour sortir étaient immédiatement interpellées par le prédicateur et désignées au blâme public. Après le sermon venait le chant des cantiques qui se prolongeait bien avant dans la soirée. Le missionnaire prit ainsi un incroyable empire

sur l'esprit des femmes. Elles se passionnèrent pour la mission et exigeaient que les hommes partageassent cette ardeur. C'étaient-elles qui surveillaient les actions, interprétaient les sentiments et tenaient note du zèle ou de la froideur à suivre les exercices de la mission.

D'autres prédicateurs se partagèrent les paroisses. Les missionnaires avaient coutume d'établir des espèces de conférences. Un prêtre posait des objections et le prédicateur en chaire répondait. Les curés voyaient avec assez de peine ces nouveaux venus qui s'immisçaient dans la conduite de leur troupeau car point de salut si on n'allait pas à confesse au missionnaire. Il arrivait souvent que, soit par malice ou autrement, le curé présentait les objections avec beaucoup plus de logique qu'on n'en trouvait dans la réponse et cette espèce de controverse n'affermissait pas [289] la foi. La mission fut terminée par une procession où une immense croix fut solennellement portée et placée en grande pompe dans un lieu spécial. Tous les fonctionnaires durent assister à cette procession on les eût difficilement excusés d'y avoir manqué, et des journaux les auraient désignés comme mauvais chrétiens.

Je fis un petit voyage à Paris pendant la mission, et j'y tombai malade assez gravement. Cette circonstance me dispensa des derniers exercices. J'avoue que je n'éprouvais aucun zèle pour ses cérémonies. Ce n'était pas ainsi que je concevais le christianisme, ma conviction profonde, malheureusement justifiée par l'expérience, me montrait la religion compromise et le bigotisme intolérant réveillant de vieilles haines encore mal assoupies. Rien ne prouve mieux les profondes racines de la religion catholique en France que d'avoir pu résister à de si rudes épreuves.

Il arriva vers la même époque un fait très peu important en lui-même, je le cite seulement comme preuve de l'intervention, souvent mal avisée, de la Congrégation. Le médecin choisi par St Acheul ne manquait pas d'habileté. On avait de lui un ouvrage de médecine très estimé. Une place de professeur ayant vaqué à l'école de médecine d'Amiens, toute la Congrégation se mit en mouvement pour la lui procurer. Grande fut l'agitation parmi les autres médecins. Ils le détestaient précisément parce que les gens dévots le protégeaient. Leur antipathie, sous ce rapport, ne pouvait être un motif d'exclusion, mais on rappela un fâcheux souvenir. Le docteur avait été condamné jadis par la police correctionnelle pour escroquerie en matière de conscription.

On m'en fournit la preuve en mettant sous mes yeux une copie du jugement. Il devenait dès lors impossible d'obliger les autres professeurs à tolérer un pareil collègue. Cependant les démarches continuaient auprès du ministre de l'Intérieur. Pour éviter le scandale d'un choix honteux et les scandales non moins grands que l'opposition aurait provoqués je fus obligé de donner au ministre connaissance de la tache qui salissait le protégé de la Congrégation. Il ne fut pas nommé.

La Duchesse de Berry allait tous les ans à Dieppe prendre les bains de mer ³⁰⁸. Elle résolut en 1825 de profiter d'un repos entre deux saisons de bains pour visiter le département du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. J'en fus averti officiellement. Son séjour à Amiens et la mesure qu'elle garderait dans ses rapports avec les Jésuites ne pouvaient être sans importance. Déjà une vive opposition s'élevait contre eux. Je ne voulais être responsable, ni du mécontentement de leurs amis, si la princesse les traitait froidement, ni de la rumeur publique si elle choquait l'opinion dominante en leur témoignant trop de bonté. Je pris le parti d'écrire confidentiellement à M. de Villèle. Comme la lettre est fort courte, je la copie ici :

« La ville d'Amiens a supplié S.A.R Mme la Duchesse de Berry de vouloir bien l'honorer de sa présence et Madame a daigné répondre favorablement à cette [290] demande. Le passage de Madame aura lieu, je crois, du 20 au 25 août. Je sais que plusieurs personnes comptent insister près d'elle pour qu'elle visite pendant son séjour à Amiens, l'établissement de St Acheul et même y préside à la distribution des prix.

Il serait bien naturel sans doute, que Madame encourageât par un témoignage de sa bonté, une maison d'éducation aussi nombreuse et aussi utile que celle de Saint-Acheul, mais comme tout est soigneusement remarqué dans les actions d'une personne si voisine du Trône, il me semble que le gouvernement peut seul apprécier les suites d'une faveur dont l'opposition

³⁰⁸ La duchesse de Berry était peu attachée à l'étiquette ; elle aimait recevoir et était très sensible à la mode. Elle s'éloignait assez souvent de la capitale et elle a eu un rôle non négligeable dans le lancement en France de la vogue des bains de mer, en particulier à Boulogne et Dieppe, pratiquant volontiers ce loisir à la belle saison. À l'occasion, elle en profitait pour visiter d'autres villes.

pourrait tirer des conséquences et savoir si elle est indifférente, si elle a des avantages ou si elle présente des inconvénients. J'ai cru en conséquence qu'il était de mon devoir de prévenir votre Excellence. »

Je devais espérer que le président du Conseil répondrait confidentiellement à une lettre confidentielle, mais sans doute il eut peur de se commettre avec la Congrégation, et il me fit répondre par son secrétaire, Rainneville. Cette réponse s'exprimait d'une manière générale et par conséquent ambiguë, mais je crois qu'on engagea secrètement les supérieurs de St Acheul à faire la distribution des prix avant l'arrivée de la Duchesse de Berry.

La princesse s'arrêta à Abbeville en se rendant à Boulogne. J'allai la recevoir et elle m'accueillit gracieusement. Placé à côté d'elle table, elle me dit une chose qui m'est revenue bien souvent à la mémoire depuis le malheureux événement de Blaye ³⁰⁹ : « *Une femme ne peut faire excuser un tort que par sa persévérance dans son choix.* »

La Duchesse de Berry a de l'esprit mais il est impossible de suivre avec elle une conversation. Son imagination, aussi active que sa personne, donne à ses idées une grande mobilité. Au bout de deux phrases elle n'écoute plus ou répond autre chose. Le lendemain matin elle voulut monter sur la tour de l'église où la vue est fort belle. Il fallut que les deux dames qui l'accompagnaient, beaucoup moins agiles et moins amoureuses de la promenade perpendiculaire, gravissent avec elle.

Après avoir fait une tournée dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, elle se dirigea vers Amiens. La garde nationale et toutes les autorités se portèrent sur la route au-devant d'elle. On l'attendit pendant deux heures. La raison qu'elle donna de ce retard honore son jugement :

³⁰⁹ En juillet 1828, Marie-Caroline de Bourbon-Sicile, duchesse de Berry, avait été reçue solennellement à Blaye, mais, en novembre 1832, après l'équipée courageuse et/ou rocambolesque qui la mena d'Italie à Marseille et de là à Nantes où elle fut arrêtée après avoir tenté de soulever la Vendée. Après cet échec désastreux, elle fut incarcérée dans la forteresse de Blaye pendant près de sept mois.

« J'ai été arrêtée nombre de fois, me dit-elle, par les harangues des curés, quelques-unes étaient bien longues. Je me suis fait une loi de les écouter avec patience, ils ont besoin de la considération des peuples et c'est à nous à en donner l'exemple. »

[291]

Elle demeura trois jours à Amiens, le premier fut employé aux réceptions. Elle répond aux harangues laconiquement et avec embarras. S'il restait quelque chose à faire dire ensuite, elle en chargeait la Duchesse de Reggio ³¹⁰, sa dame d'honneur. Celle-ci se montrait une interprète gracieuse de sa princesse et lui prêtait les pensées et le langage qui pouvaient flatter le plus les personnes auxquelles elle les adressait. Après les réceptions on alla voir la cathédrale et la princesse grimpa au clocher de 300 pieds de haut. La visite de tous les établissements publics eut lieu ensuite. Ils furent examinés en détail mais sans affectation ni préférence pour aucun d'eux. À St Acheul, le Père Loriquet fit à la Duchesse de Berry les honneurs de la maison. Il la mena partout, excepté cependant à la chapelle de la Congrégation dont il ne dit pas un mot. Elle se fit présenter au séminaire un enfant naturel du Duc de Berry ³¹¹ qu'elle avait désiré voir et qu'on avait amené du Collège de Montdidier ³¹², cet enfant ressemblait beaucoup à son père. Elle le traita avec bonté et lui promit d'avoir soin de son avenir, s'il se conduisait bien. J'ai appris qu'il s'était battu aux journées de Juillet contre les troupes du Roi.

³¹⁰ Marie-Charlotte Eugénie de Coucy, Maréchale Oudinot, duchesse de Reggio, Présidente de l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes de Bar-Le-Duc, dame d'honneur de la duchesse de Berry.

³¹¹ Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry aurait eu deux fils de sa liaison avec Eugénie-Virginie Oseille, 1795-1875, Charles-Louis-Auguste, 1815-1858, et Ferdinand, 1820-1876.

³¹² Le collège de Montdidier comptait, sous la Restauration, deux cents élèves. Après la fermeture de Saint Acheul leur nombre s'accrut. En 1829, ils étaient plus de trois cents, dont une partie sortait de chez les jésuites. Mais ce qui semblait devoir être pour l'institution un motif de prospérité devint au contraire une cause de ruine. La comparaison qui s'établit entre les deux maisons ne tourna pas à l'avantage de Montdidier, et les nouveaux venus quittèrent ce collège en emportant un souvenir peu flatteur du séjour qu'ils y avaient fait. (Histoire de Montdidier par Victor de Beauvillé).

La Duchesse de Berry conservait un souvenir tendre de son mari, tous les soirs son portrait en miniature était placé en face d'elle, de manière qu'à son réveil, il fût l'objet de ses premiers regards.

Le lendemain on fit une promenade sur la Somme jusqu'à une île charmante qu'on avait ornée avec soin et où un rafraîchissement attendait la Princesse. Les jardiniers qui cultivent les nombreuses îles de la Somme, habillés dans le costume du Moyen Âge, voltigeaient autour du bateau royal dans de petites barques pavoisées. Les rives du fleuve étaient bordées d'une foule immense.

On consacra le troisième à la visite des manufactures. La Duchesse a toujours pris beaucoup d'intérêt aux arts et à l'industrie. Elle examine avec soin, provoque les explications et les écoute. Elle laissa le commerce d'Amiens fort content. Elle parut elle-même très satisfaite de son séjour dans cette ville et, après son retour de [292] Dieppe, elle chargea Madame la Duchesse de Reggio de me le mander. Je me suis étendu sur le voyage de la Duchesse de Berry parce que son courage, ses fautes, et ses malheurs en font un être à part dans sa famille. Tout ce qui peut peindre son caractère mérite l'intérêt et me semble devoir exciter la curiosité ³¹³.

Dans le courant de l'hiver suivant M. de Villèle réunit les préfets qui étaient à Paris pour conférer avec eux sur divers objets d'administration. Je me trouvais alors dans la capitale et je me rendis à la conférence. Je ne me rappelle plus quel en était le but, mais je ne tardai pas à m'apercevoir qu'elle n'aboutissait qu'à une causerie sans résultat. Je laissai parler les gens les plus pressés et je gardai le silence. J'avais cependant une observation importante à faire que je n'étais pas disposé à garder pour moi seul. Le lendemain matin je retournai chez le président du Conseil et je lui dis que je venais l'entretenir d'un objet qui ne pouvait être traité que de lui à moi. Son attention fut éveillée, et d'ailleurs il écoutait toujours fort bien :

³¹³ Après l'arrestation de la duchesse de Berry Hervé adressa une pétition aux deux Chambres relative à sa situation et sa détention. Son fils aîné, Hippolyte, publia en même temps ses Lettres aux Normands ; ces textes allaient dans le même sens et constituaient une défense et illustration du légitimisme. Beaumont et Alexis adressèrent quant à eux, à La Quotidienne respectivement le 30 janvier et le 2 février une protestation contre le maintien en prison de la duchesse de Berry. Voir O.C., III, 2, p. 71.

« Je viens vous demander, ajoutai-je, de rendre aux préfets la considération qui leur est nécessaire pour bien servir le Roi. Toutes les places, toutes les faveurs sont accordées aux députés ou à leurs créatures, aucune grâce n'arrive par l'intervention des préfets. Comment voulez-vous qu'ils obtiennent du crédit et qu'ils prennent racine dans le pays ? Lorsqu'il surviendra de nouvelles élections, ils n'auront pas de clientèle et ne pourront exercer aucune influence. »

M. de Villèle me répondit avec sa voix nasillarde : *« Mais il faut bien gouverner ! »*

Ce mot dévoile sa pensée intime et résume son système : gouverner les hommes par l'intérêt et la corruption, abaisser les âmes pour les dominer.

Ce ministre, habile sous beaucoup de rapports, méprisait trop les hommes et méconnaissait les sentiments généreux qui distinguaient encore une partie de la nation. Il préparait ainsi à ses ennemis le concours d'une réaction des passions nobles contre la bassesse et la vénalité. La Chambre des députés resta à sa dévotion tant qu'il eut quelque chose à donner mais quand la source des faveurs fut épuisée l'opposition grandit, et d'ailleurs la Chambre se trouva tellement déconsidérée qu'il fallut la renvoyer au moment le moins opportun pour de nouvelles élections.

J'avais contracté l'habitude de parler assez librement à M. de Villèle. Il causait avec une sorte de bonhomie et de simplicité. Sous ce masque il dissimulait adroitement sa finesse. Dans une autre occasion je me plaignis à lui de la ridicule étiquette qui obligeait à rendre compte journallement des actions les moins importantes du Roi et à instruire le public de toutes ses chasses. Charles X aimait [293] les affaires et s'en occupait mais il lui fallait, comme aux autres hommes, des jours de délassement. Le sien était la promenade en chassant. Le peuple, qui voyait plusieurs fois par semaine dans les journaux le compte rendu des chasses du Roi, s'imaginait que ce goût l'absorbait tout entier et lui faisait négliger le soin de son Royaume. Ses ennemis profitaient de ce préjugé pour lui nuire et ils l'avaient affublé du sobriquet de Robin des Bois. Je dis tout cela à M. de Villèle qui en parut frappé et m'assura qu'il en parlerait. En effet, six semaines se pas-

sèrent sans que les gazettes entretinssent les lecteurs des chasses du Roi, mais l'étiquette est une chose si importante et si belle que les gens chargés de son détail étouffaient dans l'entrave qu'on leur avait imposée, et les nouvelles des chasses du Roi reparurent comme par le passé.

J'ai annoncé que M. le Dauphin n'accordait pas sa protection à la Congrégation et aux Jésuites. Il projetait au printemps de 1826 un voyage dans les départements du Nord et il me dit qu'il reviendrait par Amiens :

« Vous ne me présenterez pas Messieurs de St Acheul, ajouta-t-il, je ne veux voir que les établissements de l'Université. »

Ce voyage n'eut pas lieu, j'en ignore la cause.

Le Ministre de l'Intérieur m'avait autorisé à venir à Paris sans congé et tous les deux mois j'allais passer quinze jours auprès de Mme de Tocqueville. En me donnant cette licence, je ne voulais pas que les affaires de la préfecture restassent en souffrance. La diligence d'Amiens m'apportait tous les matins une boîte qui renfermait le travail fait la veille dans les bureaux. Je l'examinais et le signais, et le soir, le courrier de la malle remportait la boîte à Amiens.

J'avais ainsi une existence assez douce quoiqu'un peu monotone dans la préfecture de la Somme.

[293]

Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.
LIVRE TROISIÈME.
Les mémoires de mon père

I

Hervé de Tocqueville Préfet de Versailles. 14 juin 1826-31 janvier 1828

Dans l'intimité de la famille royale, les soirées près du roi. Portrait moral et intellectuel du dauphin. Madame la dauphine. Réception chez la duchesse de Berry. La duchesse d'Abrantès. La Congrégation constitue un pouvoir parallèle et occulte auprès du souverain.

[Retour à la table des matières](#)

Au mois de juin, on apprit la mort de M. Destouches, préfet de Versailles, enlevé subitement par une apoplexie. Le Roi me nomma à sa place. Pour la première fois depuis douze ans un changement de préfecture m'était agréable. J'avais toujours désiré celle de Seine-et-Oise, elle me rapprochait de mes intérêts tout en me conservant un état qui me plaisait et des occupations nécessaires à l'activité de mon esprit.

M. de Corbière me dit qu'il s'était empressé de me présenter au choix du Roi. D'autres personnes m'ont assuré que Charles X avait pensé le premier à me rapprocher de sa personne. Quoique M. de Cor-

bière ne fût pas courtisan, je crois qu'il ne négligea pas l'occasion de plaire au maître dans cette circonstance.

[294]

Avant mon départ, la chambre de commerce d'Amiens me transmet l'expression de ses regrets par une délibération très flatteuse et m'offrit une bourse de quarante jetons³¹⁴. Le conseil général dans la session qui suivit mon départ prit aussi plusieurs délibérations approbatives de mon administration.

Ma nomination à la préfecture de Versailles parut à la Cour un insigne de la faveur particulière du Roi. Aussi lorsque j'y parus pour la première fois, j'eus peine à répondre au déluge de félicitations qui m'assaillirent. C'était à qui me serrerait la main. De tous, je paraissais en vérité le moins content de mon bonheur. M. de Girardin³¹⁵ même, le premier veneur, de nature impertinente, et qui était venu en inspection à Metz sans se présenter chez moi, me fit alors une foule de gracieusetés.

Mes rapports à Versailles avec la famille royale étaient nombreux et des plus agréables. Saint-Cloud, Villeneuve-l'Étang et Rosny se trouvaient dans le département de la Seine-et-Oise. Charles X passait la belle saison à Saint-Cloud. Mon devoir m'obligeait à aller lui faire ma cour tous les dimanches. Quelquefois, on me désignait pour un service de gentilhomme de la chambre. Ce service n'avait rien de pénible. Il consistait dans l'obligation d'accompagner le Roi à la messe. Au retour on restait quelques minutes dans le salon. Le Roi disait des mots obligeants à chacun. Le Dauphin et les Princesses le saluaient profondément et se retiraient. Lui-même rentrait dans ses appartements et on était libre jusqu'à 8 heures du soir où on se trouvait à l'ordre. La tâche était ainsi remplie. Les privilèges consistaient à prendre, si on le désirait, un excellent déjeuner et un très bon dîner à la table du premier maître d'hôtel et à rester au jeu du Roi, honneur des plus ennuyeux. Le Roi jouait au whist tous les soirs, le seul moment de sa vie où il se dépouillait de sa garde accoutumée. Il grondait

³¹⁴ Les chambres de commerce, créées à la fin du XVI^e siècle, associations de commerçants réunis pour délibérer sur les intérêts de leur ville ou de leur région et donner leur avis au gouvernement. Colbert les légalise en 1664. Elles avaient la possibilité d'émettre des jetons d'or, d'argent.

³¹⁵ Alexandre Louis Robert Girardin d'Ermenonville, 1776-1855.

sans cesse son partner et même ses adversaires. M. le Dauphin faisait une partie d'échecs et se retirait à neuf heures. Les personnes qui ne jouaient ni à l'une ni à l'autre de ces parties jouaient à l'écarté. Mme la Dauphine travaillait à la tapisserie et quittait son canevas pour entrer à l'écarté à son tour. Tout cela était d'une froideur glaciale, le respect s'opposait à aucune espèce d'abandon et commandait l'ennui. À dix heures et demie la soirée finissait.

La Dauphine supportait avec peine l'habitude que son mari avait prise de se retirer dès 9 heures du soir,

Je l'ai entendue s'en plaindre, mais il était obstinément méthodique comme la plupart des hommes d'un esprit peu étendu. Je pris la liberté d'observer que Monseigneur se couchait de bonne heure parce qu'il se levait très matin pour lire et travailler. La Dauphine répliqua aussitôt et d'une voix entre haute et basse : « *Mon Dieu ! Il ne fait rien.* »

[295]

M. le Dauphin dort beaucoup, en effet. Ce prince allait tous les jours à la chasse soit à tir, soit à courre. L'extrême fatigue qu'il s'imposait lui donnait un besoin de repos et de sommeil qui laissait peu de temps pour les opérations de l'esprit. C'est ainsi que son intelligence, naturellement peu développée, s'alourdissant de plus en plus est devenue incapable d'apprécier les dangers et de les conjurer par de hautes résolutions. Cet emploi du temps, si rempli d'un si futile intérêt, si vide d'occupations sérieuses, nuisait aussi à sa santé. La secousse trop fréquente d'un cheval au grand galop affaiblit ses entrailles et ses reins de manière qu'il ne pouvait presque plus marcher et qu'il lui fallait monter à cheval pour accompagner le Roi dans les chasses à tir. Les petits chevaux qui le portaient étaient dressés à s'arrêter aussitôt qu'il mettait en joue.

Pendant l'automne, le Roi chassait une fois par semaine à Versailles. Je me trouvais toujours à l'endroit où il descendait de voiture et souvent je le suivais sans que j'y fusse cependant obligé, mais l'énorme quantité de gibier qu'on rassemblait pour ces chasses et la multitude de coups de fusil formaient un spectacle singulier et amusant. Les tirés étaient divisés en trois allées, le Roi occupait celle du milieu, le Dauphin celle de droite et le Capitaine des Gardes celle de gauche. Aucun autre chasseur n'était admis. Des soldats armés de bâtons marchaient en aile derrière le Roi et faisaient lever le gibier. Ce

prince, malgré son âge avancé, marchait sept à huit heures de suite et la chasse ne finissait pas sans qu'il y eût au moins six cents pièces de gibier abattues. Dans une de ces chasses, Charles X me présenta à Don Miguel ³¹⁶ qui revenait de Vienne et retournait en Portugal pour y prendre la Régence que Don Pedro lui avait accordée et prononcer ce serment dont il devait se parjurer peu de temps après. Don Miguel était de taille moyenne très bien prise, brun comme tous les Portugais, ses traits étaient réguliers, mais portaient l'empreinte du caractère faux et cruel qui annonçaient l'assassin du Marquis de Loulé ³¹⁷.

Le Roi venait une fois par an en cérémonie et en famille, au Château de Versailles. Toutes les personnes de la ville étaient admises à le saluer à son passage ; il passait en revue la garnison, faisait une promenade en calèche découverte dans le parc et terminait la journée par un dîner au Grand Trianon. Le peuple avait la permission de circuler autour de la table pendant le repas.

Mme la Dauphine faisait aussi quelquefois des parties au Grand Trianon. Un jour elle y dîna avec la Duchesse de Berry et elle voulut bien m'y inviter. Son projet était [296] d'aller au spectacle après s'être promenée dans le parc. Le spectacle l'amusait beaucoup mais la position sérieuse qu'elle croyait devoir conserver en souvenir de ses malheurs ne lui permettait pas de jouir à Paris de ce plaisir. Comme la promenade dans le parc se prolongeait elle fit dire qu'on jouât la première pièce sans l'attendre. À son arrivée, le public, par respect, demanda à ce qu'on rejouât la pièce, ce qui eut lieu sans qu'elle s'y opposât. Malheureusement elle s'aperçut qu'une pièce fort gaie et qu'elle voulait voir serait, par ce fait, jouée extrêmement tard. Tout d'un coup elle se retourne et me dit avec sa grosse voix, et d'une figure à faire rentrer en terre : « *M. le préfet, pourquoi avez-vous permis qu'on recommençât la pièce ? Je l'avais défendu.* » Je répondis à cette bour-

³¹⁶ Don Miguel, 1802-1866, troisième fils du roi Jean VI du Portugal, catholique traditionaliste convaincu. En 1824 la reine douairière et l'infant Michel, séquestrèrent le souverain et tentèrent en vain de le forcer à abdiquer (insurrection d'avril [Abrilada](#)). Il fut alors déchu de ses droits au trône par son père et condamné à l'exil ; il trouva refuge en Autriche. [Don Miguel fit poignarder le Marquis de Loulé en sa présence. Le marquis ne l'échappa que par l'obstination de sa femme et de sa fille à ne pas le quitter d'un instant. (Note d'Hervé de Tocqueville).

³¹⁷ Agostinho Domingos José de Mendonça Rolim de Moura Barreto, 1er marquis de Loulé, 1785-1824.

rasque, la seule que j'aie éprouvée d'elle, avec un respect glacé. Elle resta jusqu'à la fin et ne remonta en voiture qu'à minuit et demi, chose inouïe dans un ménage aussi bien réglé que le sien.

Quelque temps après, elle me donna à dîner à Villeneuve-l'Étang, les seuls convives étaient Mme de Biron ³¹⁸ et le Duc d'Escars. Je fus étonné de son costume, tellement simple qu'on aurait pu le taxer de négligence. Son château, assez laid, se trouvait au milieu d'un parc qu'on s'efforçait avec peu de succès, d'embellir. Le maréchal Soult avait vendu Villeneuve-l'Étang à Mme la Dauphine un prix exorbitant. Elle nous dit qu'elle avait acheté cette campagne parce qu'elle bordait la partie du parc de St. Cloud où M. le Dauphin allait tous les jours tirer le lapin. Elle était ainsi assurée que personne ne pénétrerait dans le parc par-dessus les murailles et que la sûreté du Prince ne pourrait être compromise. Elle fit les honneurs de ce dîner avec bonté et aménité. Je me rappelle que le Duc d'Escars ³¹⁹ ayant amené la conversation sur la politique, elle la détourna sur-le-champ.

La Duchesse de Berry m'invita deux fois à aller à Rosny, c'est avec grand plaisir que je visitai cette belle habitation si remplie de souvenirs et ornée avec un goût parfait d'une foule de chefs-d'œuvre de l'art par celle qui la possédait. Rosny présentait l'image du château d'un grand seigneur, parfaitement ordonné. Les gens de service étaient polis et attentifs et venaient au-devant de vos besoins et même de vos désirs. La maîtresse du lieu se montrait gracieuse. Elle recherchait et autorisait la gaîté. Également bonne en apparence pour tous, les yeux attentifs remarquaient cependant avec peine ses préférences pour un seul ³²⁰, et les manières de celui-ci, [297] qui ne restaient pas toujours

³¹⁸ Joséphine de Montaut-Navailles Gontaut-Biron, 1773-1862.

³¹⁹ Amédée Louis-Régis de Pérusse duc d'Escars, 1790-1868.

³²⁰ La duchesse de Berry avait épousé secrètement, en 1831 ou 33 Hector Lucchesi-Palli, duc della Grazia, 1808-1864, qui l'a ruinée (six millions de francs de dettes). Il avait accepté, pour des raisons de convenance, d'endosser la paternité officielle de l'« enfant de Blaye », une fille prénommée Rosalie mais de nombreuses interrogations subsistent sur la paternité de cet enfant et de quatre suivants. Madame de Boigne susurre, les yeux baissés, que la famille royale était persuadée de « l'extrême légèreté de la conduite de la princesse » « Que Mme de Gontaut et M. de Ménard, son chevalier d'honneur, se disputaient ses faveurs et que ce dernier l'avait emporté. On faisait croire que Ménard était seulement son mentor, car il avait trente ans de plus qu'elle. » (Georges Bordonove, Les rois qui ont fait la France, Charles X, p.

dans les limites de respect qu'il lui devait. Il n'était cependant ni jeune ni beau. On l'a accusé du crime impardonnable d'avoir été cause de la chute d'une femme que son courage et son énergie avaient élevée si haut. Le temps éclaircira sans doute la vérité de son imputation.

Mme la Duchesse de Berry aimait à montrer son château depuis le rez-de-chaussée jusqu'au grenier. Elle me fit voir une chapelle d'un style très élégant, bâtie en mémoire du Duc de Berry. Son cœur y était conservé. Elle avait eu l'heureuse et pieuse pensée d'y adjoindre un hôpital où des sœurs de charité tenaient les petites écoles des filles et soignaient les malades. On faisait à Rosny de très belles chasses auxquelles elle participait, et elle tirait assez bien. Elle montait à cheval avec hardiesse. Ordinairement la soirée finissait par une danse.

Pendant l'été de 1827 elle ne put aller à Rosny parce qu'on y travaillait à élever le château d'un étage de plus. La fête qu'elle avait coutume de donner au mois de juillet à (...) ³²¹ n'eut pas lieu. Je pris la liberté de la prier d'accepter (...) ³²² un bal à la préfecture de Versailles ³²³. Le local était petit et mal distribué. On l'arrangea le mieux qu'on put. Elle vint à neuf heures du soir et resta jusqu'à deux heures et demie du matin. La Duchesse d'Abrantès, dans ses *Mémoires* sur la Restauration, a voulu donner une cause politique à cette fête. Tout est faux dans ce qu'elle raconte, même la date. Elle y assistait cependant. Cette femme qui avait gaspillé des sommes immenses se trouvait réduite à n'avoir pour vivre qu'une pension de 6000 francs sur la liste civile. On sait comme elle a été reconnaissante de ce bienfait au Roi. Ses écrits sont remplis de sarcasmes contre Louis XVIII et la famille royale. À Versailles on ne lui accordait aucune considération, mais le nom qu'elle portait avait brillé dans nos fastes militaires ³²⁴. Je l'accueillis avec beaucoup de politesses, ce qui m'a valu une page de louanges

170.) C'est manifestement de lui qu'il est question ici.

³²¹ Ici il y a un blanc dans le texte correspondant à une suppression.

³²² Idem.

³²³ Hervé de Tocqueville donne des bals dans toutes les préfectures qu'il occupe. Ces bals préfectoraux correspondent à une forme de sociabilité du temps.

³²⁴ Laure Adelaïde Constance Permon, [1784-1838](#), avait épousé Junot - Jean-Andoche Junot, général, duc d'[Abrantès](#), dit « la Tempête », né en [1771](#) et mort en [1813](#) (frappé d'aliénation depuis un an, il se suicida) -.

dans l'ouvrage dont je viens de parler. Grâce à elle mon nom ira à la postérité, si ses livres y parviennent, ce dont je doute fort.

J'ai cru devoir rendre compte de mes rapports avec la Cour sans avoir égard à leurs dates, afin de ne plus avoir à revenir sur ce sujet. Il me tarde de me dépouiller de mon rôle de courtisan pour reprendre celui d'homme public qui me convient beaucoup mieux.

Il y avait beaucoup d'administration dans le département de Seine-et-Oise. On y comptait 47 routes départementales et nous possédions enfin une loi sur les chemins [298] vicinaux dont la prospérité du pays exigeait l'exécution. Cette loi laissait encore beaucoup à désirer et la préfecture devait interpréter ses dispositions et suppléer à ce qui lui manquait pour qu'on en tirât d'utiles résultats. Je fus efficacement secondé par le conseil général, avec lequel je restai toujours dans les meilleurs termes, quoiqu'il renfermât une opposition assez nombreuse et fort éclairée, à la tête de laquelle était Félix d'Aunay ³²⁵ et Bertin de Vaux ³²⁶. Une multitude d'usines occupaient de nombreux cours d'eau qui se jettent dans la Seine. Elles donnaient lieu à un travail continu, soit pour les décisions qu'elles sollicitaient, soit à l'occasion des contestations qui survenaient entre elles. L'industrie faisait des progrès journaliers et, à cette époque, tout semblait prospérité et bonheur. Cependant l'orage qui devait éclater plus tard commençait à s'épaissir, et déjà existait ce grand malentendu entre le peuple français et son Roi. Présageant une révolution nouvelle Charles X prenait un ombrage excessif des manœuvres d'un parti plus entreprenant que nombreux, et il se persuadait qu'on en voulait à sa personne et à sa dynastie. Il avait raison pour quelques-uns. Il se trompait sur les dispositions de la masse. Celle-ci de son côté était en défiance et craignait pour la Charte, palladium des libertés publiques. Diverses mesures avaient excité le mécontentement et provoqué les inquiétudes. La loi du droit d'aînesse avait fait craindre pour l'égalité chère avant tout aux Français. Celle sur le sacrilège, qui punissait de mort un acte de démence, révoltait beaucoup d'esprits. Mais l'irritation était particulièrement développée par l'action tracassière et intolérante de la Congrégation. On s'alarmait de l'influence que le clergé semblait prendre dans les affaires. Des prélats dont les mandements avaient été supprimés par des arrêts du Conseil d'État, parce qu'ils attaquaient la liberté de l'Église

³²⁵ Louis Honoré Félix, baron Le Peletier d' Aunay, 1782-1855.

³²⁶ Il s'agit de Louis François Bertin de Veaux, 1771-1842.

Gallicane, reçurent, peu de temps après, le titre de Ministres d'État et le Roi donna pour précepteur au Duc de Bordeaux, l'évêque de Strasbourg qui s'était hautement prononcé en faveur des Jésuites. Ces fautes inspirèrent une violente animadversion contre le Ministère, mais elle ne montait pas plus haut. Les trois ministres dirigeants, M. de Villèle, M. de Corbière et M. de Peyronnet n'étaient pas congréganistes. Le joug de la Congrégation leur pesait, les obligeait à des mesures que leur prudence désavouait. En consentant à s'appuyer sur ce moyen d'influence, ils n'avaient pas apprécié la force d'une association ayant ses racines dans les degrés mêmes du Trône. Ils se trouvaient continuellement poussés au-delà du but par la nécessité de se ménager la portion de l'association qui possédait la confiance et le cœur du maître.

L'opposition et ses comités exploitaient de leur côté, avec habileté, les griefs publics. Ils étaient chaque jour commentés et augmentés par leurs journaux. Rien n'était négligé pour donner un corps aux alarmes conçues par beaucoup de gens. Dès 1826 leur succès n'était déjà que trop grand. On s'en apercevait aux élections partielles qui n'amenaient sur les bancs de la Chambre que des hommes de l'opposition. On put prévoir à cette époque que le Ministère ne tarderait pas à dissoudre la Chambre afin de profiter pour les nouvelles élections du peu de [299] popularité qui lui restait. D'ailleurs la Chambre des députés, si souple à ses volontés, était tellement déconsidérée dans l'opinion qu'elle ne pouvait plus lui servir d'appui.

Je me préparai à la crise qui approchait en tâchant de créer par une administration vigilante mon influence dans toutes les classes de mes administrés. Je parcourus les arrondissements, j'écoutai chacun des maires sur les besoins de leurs communes et je fis droit à leurs réclamations autant que cela me fut possible. Je me mis aussi en rapport avec les personnes qui pouvaient donner une direction à l'opinion.

La dissolution eut lieu en effet. Elle fut précédée d'un événement malheureux qui compliqua les embarras qui surgissaient de toutes parts à l'entour du Ministère. On sait que dans une revue de la garde nationale, un bataillon en défilant devant le Roi cria : « *À bas les Ministres !* ». La Garde Nationale de Paris fut licenciée le lendemain. J'étais placé trop près de la capitale pour ne pas apprécier exactement l'effet de cette mesure. Dans le premier moment les simples gardes furent plutôt satisfaits que fâchés. Ils se trouvaient débarrassés d'une

corvée fatigante et coûteuse qui revenait tous les mois. Mais le mécontentement des officiers n'eut point de bornes. Il fallait renoncer aux privilèges et à la vanité de l'épaulette. Bientôt, on persuada à la Garde Nationale que son honneur était blessé et les haines que les Parisiens avaient voué à M. de Villèle depuis la loi des rentes augmenta.

Vers le mois de juin de l'année 1827 le bruit se répandit d'une prochaine promotion de pairs très nombreuse. J'ai toujours été dans l'usage, lorsque des circonstances donnent une vive impulsion à l'opinion publique, de déposer sur le papier les réflexions qu'elles me suggéraient. L'écrit que je rédigeai sur les inconvénients d'une nombreuse promotion de pairs est un des plus logiques qui soient sortis de ma plume, on le trouvera aux pièces justificatives ³²⁷.

Le Ministère ne s'endormit pas au milieu de la crise qui le menaçait. Il adopta pour tactique de tout préparer en secret et de ne laisser que l'intervalle le moins long possible entre la dissolution et la convocation des collèges électoraux. De nombreuses circulaires aux préfets se succédèrent rapidement afin de leur indiquer, mais sous le sceau du secret, la précaution à prendre pour former la liste définitive. On devait inscrire d'office les électeurs favorables au gouvernement, toutes les fois qu'on n'aurait aucun doute sur la quotité de leur cens. Quant à ceux de l'opposition, on ne les admettrait que sur une justification complète produite par eux-mêmes ou par un tiers porteur d'une procuration. Toutes pièces parvenues d'une autre manière devaient être rejetées. C'était imposer aux préfets, en termes détournés, l'obligation d'éloigner les électeurs de l'opposition par toutes les chicanes de forme qu'ils pourraient inventer. D'autres circulaires demandèrent la statistique des différentes forces qui se balanceraient dans les collèges. Cette statistique divisait les électeurs en électeurs de droite, électeurs de gauche et douteux. Enfin on prescrivait aux préfets la désignation de candidats pour la présidence. Toute cette correspondance se poursuivit secrètement. Les choses étant ainsi préparées, on lança la bombe avec l'espoir que les adversaires ne seraient pas en mesure d'en éviter les éclats. La [300] dissolution fut prononcée le 5 novembre et la réunion des collèges d'arrondissement fixée au 17 du même mois. Les collèges du département devaient s'assembler le 24. On avait fait coïncider l'ordonnance de dissolution avec la St. Charles, fête du Roi,

³²⁷ Une nouvelle fois Hervé de Tocqueville renvoie à des « pièces justificatives » qui n'ont pas été jointes au texte des Mémoires.

dans l'espérance que la manifestation de l'amour des Français pour leur Roi, dans cette solennité, influerait sur les dispositions des électeurs. Le Président du Conseil écrivait aux préfets le 29 octobre :

« Monsieur le Préfet,

Je viens vous informer que l'époque annoncée dans ma dépêche du 22 de ce mois pour la convocation des collèges électoraux sera retardée de deux jours.

Dans l'intervalle vous aurez célébré la St Charles toujours chère aux fidèles sujets du Roi, et qui, cette année, aura cela de favorable que les sentiments dont elle développera la manifestation, profiteront aux élections prochaines. »

On voit qu'on ne négligeait aucunes précautions, même les plus innocentes. En voici une qui le paraîtra moins à certains esprits :

« Nous sommes arrivés au temps, disait le Ministre de l'Intérieur, où la première condition des gouvernements représentatifs est assez connue pour que tous les fonctionnaires et agents publics, à quelque branche de service qu'ils appartiennent, sachent qu'ils doivent au gouvernement, non seulement leurs voix mais leurs démarches, mais leur influence. Que s'ils sont libres dans leurs suffrages comme individus, ils ne peuvent lui refuser leur coopération dans l'acte qui importe le plus à sa conservation, sans se séparer de lui, sans le mettre dans la nécessité de se séparer d'eux.

Vous ne ferez donc, en leur tenant ce langage, en leur rappelant ce premier devoir, qu'user d'un droit incontestable. Leur intervention formant les principaux moyens mis à votre disposition, vous chargeriez votre propre responsabilité, soit que vous eussiez négligé de vous en assurer, soit que vous eussiez gardé le silence n'ayant pu y parvenir. »

J'ai déjà énoncé mon opinion sur le principe du concours des fonctionnaires publics. Je le crois juste et je pense que le gouvernement

peut légitimement l'exiger, mais on lui donna alors un sens trop absolu pour les circonstances où on se trouvait. Le fonctionnaire public pouvait compter qu'il serait dédommagé en popularité de ce qu'il perdrait en faveur du côté du Ministère.

M. de Villèle mandait le 8 novembre : « *Les correspondances officielles et inofficielles présagent partout des succès, annoncent que presque partout les amis du Gouvernement sont les plus forts : une telle situation doit inspirer la plus grande confiance.* »

L'événement a prouvé combien les correspondances officielles et inofficielles se trompaient ou trompaient le gouvernement. Cette erreur funeste peut néanmoins s'expliquer ; on jugeait du futur par le passé. En revoyant les listes, on se rappelait le vote de chacun des électeurs et on présageait un vote semblable mais un grand nombre d'entre eux n'avaient pas échappé aux effets de l'inquiétude générale. De plus il y a dans chaque collège une masse flottante qui, en définitif, décide de l'élection suivant le côté vers lequel elle penche. En 1824 elle s'était ralliée à la droite, en 1827 elle s'unit à la gauche. La tactique de l'opposition avait d'ailleurs été [301] habile. On ne l'avait pas surprise, comme le gouvernement s'en était flatté. Depuis longtemps elle pressentait la possibilité d'une dissolution et ses comités avaient agi avec leur activité et leur secret accoutumés. L'opposition ne craignait pas de se servir d'un moyen déloyal. Ce fut d'engager les électeurs à promettre au gouvernement un concours qu'ils étaient décidés à lui refuser. Une multitude de personnes se prêtèrent à cette tromperie. Tout paraissait légitime pour se débarrasser d'un Ministère ennemi de la liberté et de l'égalité et celui-ci fut abusé par de feintes protestations.

Il est probable néanmoins que M. de Villèle ne conservait pas autant de confiance qu'il lui semblait politique d'en montrer. Dans la dépêche que je viens de citer, il provoquait, de la manière la plus vive, le concours de l'administration :

« Agissez, disait-il, faites agir tous les vôtres pour stimuler le zèle, pour surmonter les difficultés. Persuadez-vous bien que le succès en dépend, que l'administration, qui dispose pour cela de bien plus de moyens que les partis qui la combattent, serait inexcusable si elle perdait quelques-uns de ses avantages par la

négligence des électeurs qui lui sont dévoués. Elle sait par expérience qu'on ne réussit qu'en s'adressant à chaque individu, qu'en s'assurant de sa détermination.

Dans mes dépêches précédentes je vous ai prescrit de vous emparer des moyens de transport, d'en disposer sur tous les points où ils seront nécessaires...

Faites que vos sous-préfets aient, à l'instant, connaissance de ces dernières instructions, qu'ils se transportent au besoin là où ce sera utile ; et de concert avec eux, mettez en mouvement tous les fonctionnaires, toutes les personnes influentes qui vous secondent. »

Le président du Conseil se faisait illusion en avançant que les préfets avaient plus de moyens de succès que l'opposition. Il leur manquait le premier de tous, le seul vraiment efficace, la confiance publique. Celle-ci était fortement ébranlée et les attaques multipliées des journaux achevèrent de la détruire. Le Ministère avait rétabli la censure mais elle cessait de droit lors de la dissolution des Chambres. La presse arriva sur la lice avec d'autant plus d'avantage que la curiosité et la malice étaient aiguës par la privation et l'intérêt excité par la persécution.

Jamais aucun ministère n'avait eu à lutter contre une opposition plus redoutable. Elle se composait du parti libéral, des constitutionnels et d'une foule de royalistes et d'émigrés mécontents parce que leur ambition ou leur cupidité n'avaient pas été assouvies. La Congrégation elle-même abandonna le Ministère qui commençait à témoigner quelques appréhensions de sa puissance. Le gouvernement mit le comble aux difficultés par sa grande promotion de pairs qui eut lieu le 4 novembre. Cette manière de rompre la majorité dans la Chambre haute déplut généralement. Les pairs furent profondément blessés et se rangèrent presque tous du côté de l'opposition et entraînèrent leur clientèle. Il en arriva de même pour les prétendants à la pairie qui étaient au nombre de 1300.

Moi-même, qui faisais partie de cette malencontreuse promotion, je perdis à l'instant mon influence et mes moyens d'action. D'une part, je paraissais trop lié au gouvernement par la reconnaissance et mes

paroles n'avaient plus de poids, d'autre [302] part le sentiment de bienveillance ou de crainte qui porte à la déférence envers un administrateur cesse d'exister avec sa stabilité.

Les collèges d'arrondissement s'assemblèrent sous de fâcheux auspices le 17 novembre. La partie fut perdue dès les premières réunions préparatoires des électeurs. Le cri de ralliement de l'opposition était : « *Sauvons la Charte et enfonçons le Ministère !* » Une multitude de bouches le répétait. Les Libéraux désignèrent Bertin de Vaux pour la députation de l'arrondissement de Versailles. Quelque temps avant l'élection, accompagnant le Roi à la chasse, je pris la liberté de lui parler de divers prétendants la députation. Il me témoigna le désir que M. Bertin de Vaux fut écarté. « *Les Bertin, ajouta-t-il, sont devenus mes ennemis parce que on leur a retranché une rétribution de 6000 francs par mois que j'accordais au Journal des Débats.* » J'opposai à M. Bertin de Vaux, M. Usquin ³²⁸, maire de Saint-Germain. Ce candidat présentait seul quelques chances de succès parce que 80 électeurs de cette ville lui avaient promis leurs voix. 65 lui manquèrent de parole et son compétiteur fut élu à une grande majorité. L'opposition obtint le même succès dans tous les arrondissements.

Sa prépondérance semblait moins assurée au collège du département. Deux hommes qui ne manquent d'habileté, M. Molé et Félix d'Aunay se chargèrent de la diriger. J'ai lieu de croire que les pairs qui faisaient partie des collèges, et la plupart appartenaient à la Cour, votèrent avec elle. Un vieux Royaliste que j'avais fait nommer président d'un collège d'arrondissement, après avoir refusé la candidature de Royaliste, sous prétexte de son âge avancé, accepta celle des Libéraux. Les choix qui sortirent de l'urne, sans être hostiles à la dynastie, donnèrent trois adversaires de plus au Ministère.

Le résultat général des élections produisit une Chambre où le parti Villéliste, encore nombreux, se trouvait cependant en minorité. Le Ministère se retira le 4 janvier suivant.

De cette époque date à mes yeux le commencement de la révolution nouvelle. La chute du Ministère n'était pas, comme en Angleterre, la suite de la lutte des partis, mais celle de la lutte des principes fondamentaux des institutions. Charles X et son ministère ne voulaient pas une contre-révolution, comme M. de La Fayette le répète niaisement

³²⁸ Philippe François Didier Usquin, baron, 1757-1843.

dans ses *Mémoires*, mais ils prétendaient interpréter la Charte dans un sens plus monarchique et plus aristocratique. Le peuple s' alarma, il renversa, par les voies légales à sa disposition, les dépositaires du pouvoir. Les partisans des idées aristocratiques sont écartés et remplacés par les hommes de la démocratie. Ceux-ci sauront-ils s'arrêter dans leurs exigences ? Jusqu'où s'étendra la condescendance du Roi poussée dans une ligne opposée à ses préjugés et aux idées de toute sa vie ? L'avenir m'apparaissait couvert de nuages et je voyais des orages menaçants se former dans le lointain. La haute position sociale qui venait de m'être accordée était loin de m'éblouir. Je me sentais profondément attristé.

On avait cru relever la dignité de la pairie en la déclarant incompatible avec les fonctions publiques autres que les charges militaires et les missions diplomatiques. [303] Il me fallait donc quitter la carrière administrative à laquelle mes goûts et mes connaissances acquises m'attachaient. Je restai néanmoins à la tête du département de Seine-et-Oise jusqu'au 1er Février où je fus remplacé par le Baron Capelle ³²⁹. Le nouveau Ministère avait été composé de Royalistes choisis dans une nuance plus constitutionnelle que celle de MM. de Villèle et Corbière. M. de Martignac ³³⁰ qui donna son nom au Ministère et à qui celui de l'Intérieur fut dévolu, était très dévoué au Roi. Rempli de grâce, son éloquence forte de raison se distinguait par une parfaite urbanité. Il séduisait avant de persuader, mais l'énergie du caractère nécessaire dans des circonstances aussi difficiles lui manquait. M. de la Féronnays ³³¹, ce fidèle compagnon des Bourbons, reçut le ministère des Affaires étrangères, il y développa des talents, une modération de caractère et une loyauté qui lui donnèrent une grande influence sur les Chambres et lui conquièrent l'estime générale. M. Roy, homme tout spécial, sans affections comme sans répugnances rentra aux Finances, et M. Portalis, cet homme de tous les partis, eut les Sceaux. De tous les Ministères, il fut celui qui adopta le plus les préjugés du Roi ; il parut obtenir de lui quelque confiance

Deux membres de l'ancien Ministère que l'opinion publique ne repoussait pas étaient restés aux affaires, M. de Chabrol et l'Évêque

³²⁹ Ici s'opère un nouveau changement de scripteur.

³³⁰ Jean Baptiste Silvère Gaye, vicomte de Martignac, 1778-1832.

³³¹ Pierre-Louis-Auguste Ferron, comte de La Ferronnays, 1777-1842.

d'Hermopolis ³³². Ce dernier alla, au nom de tous ses collègues, offrir le Ministère de l'Instruction publique à M. de Chateaubriand. On désirait profiter de ses talents et surtout mettre un terme à cette opposition vindicative devenue si nuisible à la Restauration. Sans rejeter la proposition, il demanda 24 heures pour y réfléchir, mais Mme de Chateaubriand, dont le caractère passionné exerce un grand empire sur les vanités de son mari, regarda comme une insulte l'offre d'un ministère d'une importance secondaire ; c'était lui proposer une choquante dérogation... Poussé par elle il refusa avec hauteur et persévéra dans l'opposition, nouvel exemple de l'influence des petites passions sur les grandes choses. M. de Chateaubriand dédaigna la carrière qui s'ouvrait à nouveau pour lui. On lui eût su gré de son sacrifice. Il serait arrivé de plain-pied au ministère des Affaires étrangères quand M. de La Féronnays se retira, et devenu président du Conseil, peut-être aurait-il préservé la France du malheur de voir ses destinées confiées au Prince de Polignac. De ce temps Charles X avait pour ce dernier un attachement presque paternel. Les nouveaux ministres ne l'ignoraient pas et ils eurent aussi la pensée de se l'associer en lui donnant le département de la Maison du Roi. Ils espéraient lui faire adopter leur système de gouvernement et avoir près du Roi un intermédiaire selon son cœur. Charles X se refusa à cette combinaison, soit qu'il réservât le Prince de Polignac pour une autre époque, soit qu'il n'osât braver encore l'impopularité attachée à son nom et à sa personne. MM. de Villèle et Corbière lui avaient remis un mémoire raisonné à ce sujet. M. de [304] Chabrol et l'évêque d'Hermopolis, attaqués chaque jour par les nombreux journaux de l'opposition, avec cette passion brutale qui les caractérise, ne tardèrent pas à se dégoûter. Ils donnèrent leur démission. Mgr Feutrier ³³³, évêque de Beauvais, fut placé aux Cultes, et M. de Saint-Cric ³³⁴ eut le ministère du Commerce, il restait à pourvoir celui de l'Instruction Publique : « *Que ce dernier choix, disait le Roi, satisfasse au moins mon goût et mes opinions !* » Il en parla au Duc de Rivière qui lui conseilla M. de Vatimesnil ³³⁵, avocat général dans plusieurs occasions solennelles. Ce magistrat avait employé son éloquence à la défense des principes monarchiques et d'ailleurs il faisait

³³² Mgr Frayssinous.

³³³ François-Jean-Hyacinthe, comte de Feutrier, 1785-1830.

³³⁴ Pierre Laurent Barthélemy (comte de Saint-Cric), 1772-1854.

³³⁵ Antoine François Henri Lefebvre de Vatimesnil, 1789-1860.

partie de la Congrégation. Jamais déception ne fut plus complète. À peine M. de Vatimesnil fut-il installé au Ministère de l'Instruction publique qu'il changea de couleur, M. de St Cric et lui se lièrent avec l'opposition et ne suivirent que trop souvent l'impulsion qu'ils en reçurent.

La position du nouveau cabinet fut dès l'abord très difficile, placé entre deux oppositions, l'opposition tracassière des Libéraux et l'opposition systématique des Villélistes, il ne se sentait soutenu par aucunes des sympathies du Prince. Le Roi accédait aux mesures proposées par son Conseil, mais il n'était pas fâché des obstacles que leur adoption éprouvait dans les Chambres. On ne lui déplaisait pas en faisant de l'opposition et il envisageait dans l'éloignement, comme un événement probable, la perte de la majorité.

Ce fut sous ces auspices que s'ouvrit la session de 1828. Les deux Chambres se réunirent dans une salle du Louvre. Le Duc de Nemours parut pour la première fois à la séance royale, il avait 15 ans, venait d'être décoré du Cordon Bleu ³³⁶ et prêta serment de pair de France avec un accent de franchise et de dévouement que les événements postérieurs ont gravé dans mon souvenir. Les pairs de la nouvelle promotion étaient tous dans le costume théâtral dont on avait affublé la pairie française. Il était facile de s'apercevoir que nos collègues ne nous voyaient pas de bon œil et dès le lendemain ils nous en donnèrent la preuve. Nous nous présentâmes pour être admis. Aucune difficulté n'existait puisque nous avions prêté serment à la séance royale. Néanmoins, la Chambre voulut en délibérer et cette délibération devint longue et l'attente où on nous retenait si déplacée que je proposai de rédiger une protestation contre toute résolution qui serait prise en notre absence. M. de Villèle trouva que cette mesure serait trop vive et il nous exhorta à la patience. Enfin, au bout d'une heure et demie, nous fûmes reçus. Je crois me rappeler que nous trouvâmes la Chambre constituée, c'est-à-dire qu'elle avait sans notre participation nommé les secrétaires. L'administration était incriminée de toutes parts au sujet des manœuvres, vraies ou supposées, dans les élections. Les journaux fourmillaient de dénonciations contre les préfets, et leurs attaques n'étaient pas sans [305] retentissement dans les Chambres. Le Duc de Choiseul ³³⁷ se fit, dans celle des pairs, le truchement des Libéraux.

³³⁶ Le cordon bleu était l'insigne des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

³³⁷ Claude-Antoine-Gabriel, duc de Choiseul, 1760-1838.

Une phrase prononcée par lui contre l'administration m'engagea à demander la parole et je prononçai, d'inspiration, pour la défense des hommes qui naguère étaient mes collègues, quelques phrases qui furent approuvées. J'aurais été heureux de me façonner à l'improvisation, mais une timidité insurmontable m'en a presque toujours ôté les moyens.

M. de Martignac fit au début de son Ministère une faute qui eut des suites funestes. Ce fut de ne pas assez trancher dans le vif à l'égard des préfets auxquels on avait de justes reproches à faire. Il en déplaça quelques-uns mais la mesure fut incomplète, soit à cause de la faiblesse de son caractère, soit qu'il fût arrêté par la résistance du maître. En outre, il eût fallu débarrasser l'administration d'une foule d'incapacités que M. de Corbière y avait fait entrer par esprit de coterie. L'épuration n'ayant pas été faite l'opinion publique ne se trouva pas satisfaite et le ministre lui-même n'osa pas défendre l'administration avec l'énergie nécessaire pour la réhabiliter. D'une part la mollesse du ministre et de l'autre les préjugés persévérant, achevèrent de priver les préfets de la confiance publique. Ils se sentirent sans puissance sur l'opinion, sans crédit sur les esprits, le découragement les gagna et ils ne surent opposer aucun obstacle au progrès du libéralisme.

Au commencement de la session de 1828 la Chambre des pairs paraissait divisée en trois parties distinctes. Les membres appartenant à chacune de ces parties se concertaient dans des réunions particulières, chez le Duc d'Havré ³³⁸, le Marquis de Mortemart ³³⁹ et le marquis de Marbois ³⁴⁰. La réunion d'Havré se composait des pairs les plus opposés aux principes de la Révolution, tous les partisans de M. de Villèle dans la Chambre s'y réunirent. Chez M. de Mortemart se rassemblaient les pairs dévoués à la dynastie, mais qui croyaient qu'on ne pouvait l'affermir que par l'adoption franche des idées constitutionnelles. L'opposition se réunissait chez M. de Marbois. Ces diverses fractions se traitaient avec égard et politesse quoiqu'elles différassent de principes et d'opinions. Les discussions à la Chambre étaient toujours décentes et la controverse pleine d'urbanité mais aussi on trouvait peu d'énergie dans les caractères. La tradition servile de l'ancien

³³⁸ Joseph Anne Maximilien de Croÿ, duc d'Havré, 1744-1839.

³³⁹ Victor Louis Victurnien de Rochechouart, comte puis 2^e marquis de Mortemart, 1780- 1834.

³⁴⁰ François Barbé-Marbois, marquis de, 1745-1837.

sénat s'était conservé avec les sénateurs, et beaucoup de membres n'étaient que trop disposés, ainsi que les circonstances l'ont prouvé depuis, à céder au vent de la fortune.

La réunion d'Havré comptait peu d'orateurs, MM. de Villèle et de Peyronnet y apportèrent leur talent. Le premier ne parla à la Chambre que sur les matières de finances. M. de Peyronnet, doué d'un organe superbe avec un geste noble, [306] improvisait avec élégance et clarté, mais il semblait imposer ses idées et elles perdaient ainsi de leur puissance.

La réunion Mortemart était la plus riche en talents oratoires, en première ligne, ou plutôt au-dessus de toute ligne, venait M. Lainé, chez qui la hauteur des pensées s'unissait à la beauté de l'élocution, puis M. Pasquier qui avait plus de grâce que de profondeur, plus de facilité que d'éloquence, M. Mounier qui semblait l'interprète de la raison. M. d'Argout³⁴¹, savant sur les objets d'utilité publique, qui, sans éloquence, captait cependant par la netteté de ses idées, et la manière claire et méthodique dont il les déduisait. Le premier orateur de l'opposition était, sans contredit, le Duc de Broglie³⁴². Sa doctrine était plus logique qu'éloquente mais il parlait pendant plus d'une heure sans jamais chercher sa phrase ni se répéter, ses idées s'enchaînaient d'une manière admirable.

Malheureusement, soit à cause de sa position en désaccord avec son nom et ses traditions de famille, soit par la tournure spéciale de son esprit, il penchait vers le paradoxe. Il commençait toujours ses discours par poser des axiomes, à mon avis fort contestables, puis, il en tirait, avec une logique serrée, irrésistible, les conséquences qu'il voulait faire admettre. Néanmoins, il n'obtenait pas sur la Chambre l'influence que méritaient ses talents, parce qu'on s'apercevait qu'il voulait la dominer et qu'il se fâchait quand ses avis n'étaient pas suivis. Après lui venait M. Molé, clair, froid et méthodique, puis le Duc Decazes, dont le facile babil était interminable. On allait lire *La Gazette* quand il montait à la tribune et on avait le temps de parcourir *Le Moniteur* et de revenir pour entendre ses conclusions.

Je ne cite pas les membres qui pouvaient dire quelques mots, arranger tant bien que mal quelques phrases. Ils étaient assez nombreux.

³⁴¹ Antoine Maurice Apollinaire, comte d'Argout, 1782-1858.

³⁴² Charles Louis Victor, prince de Broglie, 1756-1794.

Plus considérable encore était la phalange des orateurs qui arrivaient avec des discours écrits et une éloquence laborieusement excitée dans le silence du cabinet. J'étais de ces derniers. Je n'ai improvisé que deux fois, ce fut assez bien pour donner du courage à un autre moins timide que moi, mais aussi, quelle émotion, quelle angoisse, quel effort pour conserver les idées dans un ordre méthodique ! En général les improvisateurs étaient un peu diffus et répétaient leurs arguments par la crainte d'en oublier quelques-uns. Ceux que j'ai nommés tombaient rarement dans ce défaut, M. Lainé et le Duc de Broglie, jamais.

La Chambre était présidée par M. d'Ambray³⁴³ dont les facultés se trouvaient un peu affaiblies, mais dont le caractère commandait l'estime et obtenait la déférence de tous. L'homme influent était le grand référendaire, M. de Semonville³⁴⁴. Il ne montait jamais la tribune, mais son esprit, sa souplesse, sa finesse, que des gens sévères auraient pu qualifier autrement, lui donnaient des moyens d'insinuation, et [307] il en tirait habilement parti. Il savait surtout faire valoir auprès de chacun, les motifs d'intérêt personnel. Toujours dévoué au ministère existant, il s'efforçait de lui assurer la majorité et presque toujours il y parvenait.

L'opinion publique et ses exigences m'étaient connues. Je pensais qu'il fallait satisfaire celles qui étaient raisonnables afin de pouvoir résister aux autres. Si la position du Ministère paraissait difficile, celle de la Royauté me semblait améliorée par les choix qu'elle avait faits et qui satisfaisaient aux besoins du moment. Le Roi, que l'opposition présentait comme l'ennemi des principes constitutionnels, venait de leur rendre un éclatant hommage par le changement de son cabinet. Il suffisait de continuer dans la même voie pour déjouer les calculs de la malveillance et prévenir la nouvelle révolution dont nous étions menacés. Telle était la pensée de la réunion Mortemart, telle était la mienne. Néanmoins je ne crus pas devoir m'adjoindre à cette réunion. Élevé à la pairie par le précédent Ministère, il me parut peu convenable de me ranger immédiatement sous la bannière de ses adversaires. Je m'abstins de tout engagement me réservant ainsi une entière liberté dans mes votes.

³⁴³ Charles-Henri d'Ambray, 1760-1829.

³⁴⁴ Charles-Louis Huguet de Semonville, 1759-1839.

Le nouveau cabinet s'occupa d'abord de trois lois qui lui semblaient urgentes, une loi municipale et départementale réclamée par toute la France, une loi réglementaire sur les élections et sur la presse.

[M.de](#) Martignac forma une commission chargée de rédiger la loi municipale et départementale. Cette commission était composée de M. Portal, président, M. Mounier, rapporteur, M. le Duc de Brissac, M. Cuvier ³⁴⁵, M. de Salvandy, M. Pelet de la Lozère, M. de Chabrol, préfet de la Seine, M. Fumeron d'Ardeuil et moi. M. de Balzac ³⁴⁶, directeur de l'administration départementale, tenait la plume. Nous nous assemblions dans une des salles du ministère de l'Intérieur. Je me rappelle que M. Cuvier, pendant les discussions, corrigeait les épreuves d'un ouvrage qu'il voulait publier. Son vaste cerveau suffisait à tout, il embrassait sans fatigue plusieurs sujets à la fois. Je reviendrai sur cette loi qui occupa pendant plusieurs mois la commission.

Les ministres portèrent à la Chambre la loi réglementaire des élections et la loi sur la presse. Le Chancelier nommait alors les membres des commissions. Il me désigna pour faire partie de celle chargée d'examiner la loi électorale. Cet examen fut long et consciencieux, et M. Lainé qui fut nommé rapporteur proposa l'adoption de la loi. Ses trois dispositions fondamentales consistaient dans la permanence des listes, l'intervention des tiers, et le recours par devant les cours royales contre les décisions des préfets relatives à l'inscription ou à la radiation des listes. Ces dispositions étaient de nature à rendre toutes fraudes impossibles, et par conséquent [308] à prévenir les défiances et les dénonciations qui avaient porté un si grand préjudice à l'administration. Néanmoins le côté droit, je veux dire les Villélistes, l'attaquèrent avec violence. Ils se réunirent contre la permanence des listes qui existait déjà de fait, quoique non prononcées encore par la loi. Selon eux, on organisait un corps puissant et redoutable, comme si le nom d'un électeur conservé sur une feuille de papier lui donnait d'autres droits que celui d'élire ! On ne peut s'imaginer combien l'opposition de droite débita de non-sens sur cette misérable permanence

³⁴⁵ Jean Léopold Nicolas Frédéric Cuvier, dit Georges Cuvier, 1769-1832.

³⁴⁶ Ici le scripteur fait une erreur, il s'agit du même baron Auguste, de Balzac, 1788-1880 dont il a été question précédemment et qui a succédé à Tocqueville en Moselle, mais il est vrai que l'on trouve parfois cette graphie, chez Pierre Henry, par exemple, dans son Histoire des préfets : cent cinquante ans d'administration provinciale, 1800-1950.

des listes électorales. Ce furent de bien autres reproches lorsqu'on aborda la question de l'intervention des tiers et de celles des cours royales. On divisait la France en deux camps ennemis, tous les électeurs honnêtes seraient dégoûtés par les procès qu'on leur susciterait. On faussait tous les principes et on touchait à l'honneur de l'administration en soumettant les décisions au contrôle d'une Cour royale. Toutes ces objections furent victorieusement réfutées dans le cours de la discussion mais l'opposition de droite, battue par le raisonnement, avait prononcé un de ces mots qui restent et que les partis conservent précieusement pour en stigmatiser leurs adversaires. Elle qualifiait la loi de « *lâche concession au parti révolutionnaire* », et dès ce moment, le Cabinet ne fut plus désigné par elle que sous le nom de Ministère de concession cette expression fit fortune à la Cour et se grava dans l'esprit du Roi, dont elle formulait ses secrets sentiments. Les préjugés de sa jeunesse, justifiés à ses yeux par ses souvenirs, le dominaient. Il était persuadé que la perte de Louis XVI devait être imputée à sa faiblesse et que la catastrophe avait été amenée par les concessions arrachées à ce malheureux prince. Il cédait, cependant, aux exigences de son cabinet, mais comme une branche qui plie devant l'orage passager pour se relever ensuite plus verte et plus forte. L'opposition de droite s'attendait, je crois, que je me rallierais à elle et que j'attaquerais aussi la loi. Je fis tout le contraire, la loi me semblait atteindre le but que je désirais, celui d'ôter tout prétexte aux accusations intolérables dont on accablait l'administration. Je pris, le 18 juin, la parole pour la défendre et j'annonçai que mon suffrage lui était acquis. Je citai dans mon discours une circulaire de M. de Corbière, alors ministre de l'Intérieur, où les droits des tiers étaient définis et reconnus presque dans les mêmes termes que ceux employés dans la loi.

Quelques membres de la réunion Mortemart m'engagèrent à appuyer également la loi sur la presse mais les mauvais vouloirs des journaux m'étaient trop connus pour que je les défendisse. D'ailleurs, je crois peu au pouvoir des lois restrictives en matière de presse. L'expérience a prouvé qu'il n'y a que deux moyens d'atténuer son action malveillante : ou un asservissement complet par la censure, ou une liberté illimitée ³⁴⁷.

³⁴⁷ Alexis de Tocqueville prend exactement la même position sur cette question. Héritier des idées de Malesherbes, et de son père, il est opposé à la censure de la presse, ne voyant pas qui pourrait s'attribuer le droit de censure,

Dans ce dernier cas les journaux se multiplient sans mesure, la violence de leurs expressions, leurs mensonges continuels, leurs guerres intestines dégoûtent les honnêtes gens et démontrent leur charlatanisme passionné. Une atmosphère [309] d'improbité semble toujours entourer leurs rédacteurs et le chaos de leurs doctrines en diminue le danger et atténue leur influence. Je me bornai donc à un vote silencieux, il fut en faveur de la loi, bien décidé que j'étais à ne point faire d'opposition à un ministère qui suivait la ligne que les circonstances lui traçaient.

Le 16 juin avaient paru les ordonnances sur les Jésuites et les petits séminaires, c'était encore une concession, peut-être la plus considérable de toutes. Les excès de la Congrégation et la réprobation qu'ils avaient excités ne permettaient pas de refuser cette satisfaction à l'opinion publique. M. l'évêque d'Hermopolis et le Ministère Villèle avaient préparé une mesure à peu près semblable mais ils ne se sentirent pas assez appuyés par le suffrage public pour oser heurter la puissance de la Congrégation. L'assentiment du Roi parut avoir été très librement obtenu. Pour éclairer sa conscience, M. de La Ferronnays avait consulté M. de Cheverus ³⁴⁸, et de plus sous le sceau du secret de la confession, un théologien partisan des Jésuites. Leurs avis, mis sous les yeux du Roi, portaient qu'il n'y avait rien dans les ordonnances, qui fût contraire au dogme et à la discipline de L'Église Catholique. Quand la mesure eut été adoptée dans les conseils présidés par le Roi et qu'il fut sur le point d'apposer sa signature, les ministres le supplièrent de différer, de prendre le temps de réfléchir et de consulter. Il emporta les ordonnances, les garda huit jours, et au bout de ce temps les rendit aux ministres revêtus de sa signature. Une anecdote postérieure prouva que Charles X n'avait point cédé par complaisance et que sa conviction était réelle. Lorsque le prince de Polignac arriva au pouvoir, M. de la Ferronnays, alors ambassadeur à Rome, sollicita un congé et se rendit à Paris. À la première audience qu'il obtint du Roi il lui exposa qu'après avoir proposé les ordonnances dans le Conseil, sa position à Rome ne serait plus tenable si le Roi semblait le désavouer en revenant sur la mesure adoptée. Charles X lui répondit :

au nom de quels principes.

³⁴⁸ Jean-Louis-Anne-Magdeleine Lefebvre de Cheverus, 1768-1836.

« - J'ai signé les ordonnances parce que je les croyais bonnes et je les maintiendrai.

- Puis-je répéter la réponse que votre Majesté vient de me faire ?

- Oui, vous le pouvez, je vous y autorise. »

En effet, pendant la durée du Ministère Polignac, les ordonnances ne furent pas remises en question. Une partie du Clergé se montra très mécontent et même quelques évêques, dans des mandements, laissèrent percer des sentiments d'opposition qui donnèrent un nouvel et fâcheux aliment aux préventions qui existaient déjà contre le corps épiscopal. L'évêque de Beauvais, Ministre des affaires ecclésiastiques, se vit en butte à l'animadversion de ses confrères. On l'abreuva d'amertume, et le chagrin qu'il en conçut hâta sa mort arrivée en 1830. Je prononçai encore deux discours pendant la session de 1828. Le premier, le 30 juillet, avait rapport à la bonne viabilité. J'exposais un système nouveau d'entretien des routes, résultat des réflexions que mon expérience administrative m'avait suggérée. [310] Il serait trop long d'entrer ici dans l'explication de l'ensemble de ce système, je la renvoie aux pièces justificatives où se trouve mon discours ³⁴⁹.

Je montai une dernière fois à la tribune le 14 août, pendant la discussion du budget, et je traitai une question dont les ordonnances du 13 juin faisaient sentir de plus en plus l'importance, celle de l'instruction publique. Après avoir établi le principe que, dans une monarchie, l'éducation de la génération qui s'élève doit émaner du Roi, comme la justice, que tous les membres du corps enseignant doivent être nommés par lui, ou par l'autorité qu'il a chargée de le représenter, je présentai les défauts de l'éducation universitaire. Je ne citerai ici que la fin de mon discours :

« L'Université instruit bien, mais n'élève pas, son organisation actuelle ne lui permet pas de donner à l'éducation les soins qu'elle exige. D'un côté, les proviseurs et les censeurs sont absorbés par la comptabilité des pensionnats en régie, de l'autre

³⁴⁹ Nouvelle allusion aux « pièces justificatives » qui ne figurent pas dans les Mémoires, voir plus haut.

la composition des maîtres d'études ne présente aucune garantie et les professeurs eux-mêmes manquent d'unité de doctrines et de principes. Le nombre des bourses me semble trop considérable et une foule d'enfants qui appartiennent aux classes peu aisées reçoivent une éducation qui n'est point en rapport avec leur position sociale. »

Les remèdes que j'ai cru pouvoir indiquer sont la suppression des pensionnats tenus en régie, des mesures qui assurent aux maîtres une existence honorable, un avancement graduel et une pension suffisante lorsque leur âge les obligera à la retraite, des institutions et des règles qui feront un corps de tous les éléments divers qui composent l'université leur donneront une doctrine des principes communs et un esprit d'association. Le meilleur moyen d'y parvenir semblerait être l'éducation normale des maîtres, éducation qui commencerait dès l'enfance et serait terminée dans une école spéciale. Une partie des bourses de collèges actuels serait répartie dans des écoles intermédiaires où on enseignerait ce qui est relatif au commerce, à l'industrie et aux arts. Enfin, pour assurer les destinées de l'Université, je demandais qu'elle abandonne les anciennes routines de l'enseignement, que l'instruction soit telle qu'elle forme nos jeunes gens aux affaires publiques, leur inspire les idées d'une sage liberté, en fasse des hommes religieux et des sujets fidèles, en même temps qu'elle leur donnera les connaissances élémentaires relatives aux divers états auxquels ils seraient destinés.

Les discussions dans les Chambres n'interrompaient pas le travail dont nous étions chargés pour la préparation d'une loi municipale et départementale. Nous nous réunissions tous les soirs dans une des salles du ministère de l'intérieur. La commission admit deux principes qui pouvaient être féconds en résultats. Celui de l'élection et celui du cens, combiné de manière à ce que les pouvoirs conférés aux assemblées administratives se trouvassent concentrés dans les mains des propriétaires les plus imposés de la commune, de l'arrondissement et du département.

[311]

Dans les communes rurales, l'élection du conseil municipal était confiée à une assemblée de notables composée des citoyens les plus

imposés aux rôles des contributions directes de la commune, âgés de 25 ans accomplis, au nombre de 20 pour 500 habitants et de 2 par cent habitants au-dessus de 500. Secundo, des juges de paix et leurs suppléants, des docteurs et licenciés de l'une des facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres et des officiers de terre et de mer, jouissant d'une pension de 600 francs au moins. Les conseillers municipaux doivent être choisis parmi les citoyens domiciliés dans la commune, ayant droit de voter dans l'assemblée des notables.

Les conseillers municipaux des villes étaient nommés aussi par une assemblée des notables composée sur le même principe mais d'éléments un peu différents. On y admettait

- 1°) Les plus imposés aux rôles des contributions directes au nombre de 100 jusqu'à 3000 habitants et de 2 par cent habitants au-dessus de 3000.
- 2°) Les notabilités désignées de la manière suivante : les membres des cours et tribunaux, les juges de paix et leurs suppléants, les fonctionnaires de l'ordre administratif à la nomination du Roi, les membres des chambres et tribunaux de commerce, les membres des commissions administratives des hospices, les membres des commissions sanitaires, les officiers de l'université, les proviseurs et principaux des collèges, les directeurs des écoles publiques nommés par le Roi, les membres du conseil – de - discipline des avoués et des notaires, les officiers de terre et de mer jouissant d'une pension de 1200 francs au moins.

Les trois quarts des conseillers municipaux devaient nécessairement être choisis dans la première moitié de la liste des plus imposés, le dernier quart pouvait être pris parmi les citoyens ayant droit de voter.

Dans toutes les communes, soit urbaines, soit rurales, la nomination des maires et des adjoints était déférée au gouvernement.

On avait considéré les conseils d'arrondissement et de département comme des corps mixtes, administratifs et représentatifs. Partant de cette base, il fallait chercher une combinaison telle que le gouverne-

ment, chef de l'administration, et les citoyens, concourussent simultanément à l'élection. Il fut réglé qu'un corps électoral élirait un nombre de candidats double de celui des conseillers, et que la commune choisirait parmi ces candidats. Pour les conseils d'arrondissement, le corps électoral qui prenait le nom d'Assemblée de canton, aurait été composé de la manière suivante :

- 1°) Les membres des conseils municipaux des communes urbaines du canton.
- 2°) Les délégués des communes rurales choisis par les conseils municipaux et parmi leurs membres, dans la proportion d'un par 500 habitants.
- 3°) Les citoyens les plus imposés du canton au nombre d'un par 1000 habitants, jusqu'à 5000 et d'un par 1000 habitants au-dessus de 5000. Les candidats élus doivent être compris dans la première partie de la liste des plus imposés formée ainsi qu'on vient de le dire plus haut.

[312]

L'élection des candidats au conseil général était déferée à des assemblées d'arrondissement formées :

- 1°) Des délégués des assemblées cantonales choisis par elle et parmi leurs membres au nombre de 3 par chaque canton.
- 2°) Des citoyens au nombre d'un par mille habitants.

Les choix ne pouvaient se porter que sur la première moitié de la liste des plus imposés de l'arrondissement.

On voit que ce système, peut-être un peu compliqué, avait pour but de confier à la grande propriété la délibération des intérêts de la commune, de l'arrondissement et du département. La pensée qui dominait la commission était celle d'opposer aux flots toujours croissants de la démocratie une aristocratie administrative composée de ce que les provinces possédaient de plus notable en propriété foncière et indus-

trielle, en sciences et en talents. Cette aristocratie ne devait choquer personne puisqu'elle empruntait à la démocratie la faculté d'être accessible à tous. La Commission voulait en même temps créer dans les provinces des intérêts sur lesquels l'activité des esprits s'exerçât et des fonctions où les ambitions locales trouvassent une satisfaction qu'elles venaient trop souvent chercher dans la capitale. Mais il est peu probable que les exigences de la démocratie se fussent accommodées de la combinaison adoptée par la Commission et qu'on eût bâti l'édifice administratif sur des fondements durables. Le vice du plan était d'exclure un trop grand nombre des citoyens des assemblées électorales et des conseils administratifs. L'éducation constitutionnelle des Français est loin d'être terminée. Cette éducation ne se fait que dans les assemblées où beaucoup de citoyens s'occupent des affaires de la cité. L'importance qu'ils y donnent les détourne de la préoccupation continuelle de leur intérêt personnel. Ils s'y éclairent et y prennent l'idée du Droit sans lequel il n'y a pas de liberté.

La Commission avait voulu fournir un aliment à ce désir d'élévation qui, convergeant sans cesse de la circonférence au centre, multipliait les embarras du gouvernement, mais il aurait fallu que l'importance des attributions relevât celle des fonctions et qu'on y trouvât la satisfaction d'exercer un pouvoir réel et la certitude de plaire au pays en lui devenant utile.

Or, la Commission dans la fixation des attributions des corps municipaux et provinciaux ne s'écarta pas des errements de la Révolution et de l'Empire. L'habitude avait tellement familiarisé avec les liens de la centralisation que les meilleurs esprits ne pouvaient les secouer. Rien n'est plus satisfaisant en apparence qu'un grand pays arrangé comme un échiquier où le pouvoir, placé au centre, imprime un mouvement uniforme et régulier à toutes les parties, mais sous cette uniformité se cachent de graves dangers. Les intérêts et le numéraire se concentrent dans la capitale. Tous les yeux se tournent vers ce centre des affaires et du pouvoir. Ce qui importe aux localités n'émeut plus que faiblement. L'amour du pays s'affaiblit en se généralisant et les citoyens, accoutumés à dépendre de la capitale pour leurs intérêts, ne tardent pas à lui conformer leurs opinions. L'État est là et au signal de la grande ville une révolution s'opère sans résistance. Tout est changé, on applaudit et on se soumet.

L'ancienne monarchie, quoiqu'à son déclin, avait des idées plus justes que nous sur les libertés provinciales. Comme nous elle pensait que le gouvernement devait être centralisé dans les mains du chef de l'État mais elle ne croyait pas nécessaire que l'administration fût entièrement dirigée par lui. Il donnait l'impulsion, mais les détails étaient abandonnés à la sollicitude des corps provinciaux. Je ne peux me refuser à en citer une preuve qui me paraît frappante.

En 1778 Louis XVI adopta en principe l'établissement des assemblées provinciales. Elles devaient être électives et composées de la Noblesse, du Clergé et du Tiers État, ce dernier, en nombre égal aux autres, voici la nomenclature des attributions qui leur étaient départies :

« La répartition et l'assiette des impositions foncières et personnelles, tant générales que spéciales et locales, le recouvrement de ces impositions ou du moins la surveillance de ce recouvrement, l'exercice et la suite de toutes les actions qui intéressaient la province et les districts.

La confection, et l'entretien des routes, édifices et travaux publics.

Les ateliers de charité et moyens de travail.

L'administration des hôpitaux, des prisons, des dépôts de mendicité, des enfants trouvés.

L'inspection des dépenses des villes.

La surveillance sur l'entretien des forêts, sur la garde et la vente des bois et sur les autres objets qui pourraient être mieux administrés par des autorités locales.

Ces assemblées devaient proposer au Roi des encouragements à accorder au travail et au commerce, les mesures propres à faciliter les débouchés de la province, enfin tous les moyens possibles de prospérité et de bonne administration.

Dans l'intervalle des sessions, les assemblées provinciales auraient délégué le pouvoir administratif qui leur était confié, à des commissions intermédiaires, choisies par elles et dans leur sein. »

Ce système ne fut essayé que dans quelques provinces, mais le principe était adopté et devait être appliqué successivement à toutes les autres.

La commission dont je faisais partie termina son travail au mois de juillet. M. de Martignac nous réunit de nouveau au mois de novembre suivant pour une dernière révision de ce même travail. Il nous adjoignait Félix d'Aunay, député et conseiller d'État, partisan décidé de la centralisation. D'Aunay a de l'esprit et des lumières, mais cet esprit est positif, son caractère absolu. La dépendance de l'administration, sa marche compassée et régulière, se trouvaient en harmonie avec ses dispositions particulières. J'eus le malheur de n'être jamais du même avis que lui dans la commission. Plusieurs réunions eurent lieu chez le ministre et en sa présence. Le projet fut ensuite discuté devant le Roi, qui tint à cet effet plusieurs conseils privés où d'Aunay fut appelé. Ce n'était pas un symptôme de la volonté de décentraliser.

[314]

Je publiai au mois de février suivant un petit écrit sous le titre de *La Charte provinciale*³⁵⁰. Je m'efforçais d'y rendre sensibles les principes qui avaient dirigé la commission dans la fixation des bases de son travail.

Le 1er janvier 1829, après avoir fait ma cour au Roi et à la famille royale, j'allai présenter mon hommage à M. le Duc d'Orléans. C'était la première fois que je remplissais ce devoir. Charles X l'imposait à tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher. On sait que Louis XVIII conservait des préventions contre le Duc d'Orléans, les formes obséquieuses de celui-ci ne pouvaient prévaloir sur le mécontentement qu'inspiraient au Roi les liaisons qu'il entretenait avec ses ennemis. La conspiration expectante de la maison d'Orléans inquiétait Louis XVIII. Son successeur crut rattacher à sa cause cette portion de sa famille en la comblant de grâces et de bienfaits. M. le Duc d'Orléans reçut le titre d'Altesse Royale qu'il désirait vivement. Le mariage de M. le Duc de Chartres avec Mademoiselle fut convenu et désormais il n'y eut pas une réunion, pas une fête à la Cour où les d'Orléans ne fussent pas invités. J'ai assisté à des soirées chez Mme la Dauphine et à des bals chez la Duchesse de Berry où ils se trouvaient toujours et

³⁵⁰ De la charte provinciale par M. le Cte de Tocqueville, Paris, J.-J. Blaise, 15 février 1829.

qu'ils embellissaient, car les jeunes princes étaient beaux, les jeunes princesses jolies et ils avaient tous une attitude et des manières très convenables. Mais comme leur père se baissait devant la Dauphine et la Duchesse de Berry ! Son front touchait presque à terre quand il les saluait, il possédait alors une souplesse de reins peu commune.

J'ai dit que j'avais été à sa réception le 1er janvier, on passait devant lui, il disait quelques mots, s'inclinait beaucoup et on continuait pour passer devant Mme la Duchesse d'Orléans. Cette princesse n'était rien moins que jolie, mais elle avait beaucoup de grâce et de dignité. Cela sentait la fille de Roi.

Avant l'ouverture de 1829 il y eut suivant l'usage une messe du St. Esprit célébrée à Notre-Dame. Je fis à cette cérémonie une remarque, peu importante en elle-même, si elle n'avait pas montré le système adopté par la famille d'Orléans, de flatter en toute occasion la démocratie.

Le trône était placé au milieu de la croix de l'église. À droite, des banquettes recevaient la chambre des pairs, à gauche, la chambre des députés. Le Roi arrivait, puis le Dauphin, ensuite la Dauphine, la Duchesse de Berry, le Duc et la Duchesse d'Orléans et enfin Melle d'Orléans. Tous saluaient en marchant l'une et l'autre Chambre, dont tous les membres étaient debout. Quand parut Melle d'Orléans³⁵¹, elle fit des révérences à la Chambre des députés, celle des pairs n'eut aucune part dans ses politesses. J'en fis l'observation à ceux de mes collègues qui étaient près de moi. Ils crurent que c'était un oubli ou une distraction, mais ayant été désigné par le sort pour faire partie de la grande députation qui devait aller au-devant du Roi lorsqu'il viendrait prononcer le discours d'ouverture de la session, je me promis d'examiner si la distraction de Melle d'Orléans durerait encore. D'un côté était la députation des pairs, de l'autre celle des députés. La famille royale défilait entre ces [315] deux députations. Melle d'Orléans fit les plus aimables révérences à la députation de la chambre des députés, pour nous, il fallut nous résigner à être privés de ses bonnes grâces, nous n'obtinmes pas même un regard.

³⁵¹ Louise Marie Thérèse Charlotte Isabelle d'Orléans, 1812-1850.

J'allais souvent voir notre grand référendaire ³⁵², M. de Semonville. Sa conversation pétillait d'esprit, elle était remplie de traits et d'anecdotes intéressantes, toutefois la simplicité apparente de ses paroles cachait une grande finesse et chacune d'elles avait toujours une portée qu'on ne découvrait qu'à la longue. Il me répétait souvent que la conspiration d'Orléans avait plus d'étendue qu'on ne croyait, qu'on n'y faisait pas assez attention :

« Mais, lui répliquai-je, est-ce qu'elle prolonge ses racines jusques dans la Chambre des pairs... ?

Oui, elles sont plus profondes qu'on ne le croit. »

J'ai toujours pensé que c'était pour que je le répète qu'il me disait tout cela, et afin qu'on ne l'accusât pas d'en faire partie, si elle était ou ajournée ou déjouée. Le même homme me disait, après les grandes journées, qu'il n'y avait pas de choix entre le Duc d'Orléans et la terreur républicaine. Il est possible cependant que je me sois trompé et peut-être ai-je hasardé un jugement téméraire sur ce bon M. de Semonville.

Pendant l'hiver de 1829, les soucis du Gouvernement altérèrent profondément la santé de M. de La Ferronnays. Il lui devint impossible de se livrer au travail de détail de son ministère. On craignit qu'il ne fût obligé de quitter les affaires, ses collègues s'en effrayaient car ils sentaient que le peu de confiance que le Roi leur accordait reposait seule sur son ancien et fidèle serviteur. Elle allait lui échapper et ils risquaient de perdre en même temps la plus grande partie de leur influence sur les chambres où le ministre des Affaires étrangères jouissait de beaucoup de considération. Déjà la majorité devenait très vacillante dans la chambre des députés. Une coalition s'y était opérée entre les deux oppositions de droite et de gauche et elles cherchaient par un effort simultané, mais par des motifs bien différents, à renverser le cabinet. Celui-ci ne pouvait plus compter que sur les votes des centres, toujours un peu flottants, suivant que les membres qui les

³⁵² Dans la monarchie parlementaire, le grand référendaire de la Chambre des pairs est celui des pairs de France qui apposait le sceau de la chambre à tous les actes émanés d'elle.

composent s'approchent de la nuance de gauche ou de la nuance de droite. On crut avoir trouvé un moyen de concilier les exigences de la santé de M de La Ferronnays avec la nécessité de le conserver dans le cabinet. On lui offrit la présidence du Conseil sans portefeuille. Son dévouement le disposait à accepter, mais avant de se décider à devenir le chef de l'administration, il voulut remplir deux conditions qui lui semblaient indispensables, la première de s'assurer des dispositions personnelles du Roi, de manière qu'il y eût désormais un parfait ensemble entre les volontés du monarque et son gouvernement, la seconde, de modifier le ministère afin de le rendre plus fort et de lui assurer une majorité certaine, tout en le débarrassant néanmoins des deux hommes qui avaient pactisé avec la gauche et étaient devenus particulièrement [316] désagréables au Roi. En conséquence, il lui présenta un exposé de ses idées sur la situation des affaires et sur la manière de les diriger, le suppliant de mettre en marge de chaque objet développé dans la note, son approbation ou son refus. En même temps, il lui proposa de remplacer M. de Vatimesnil par M. Royer-Collard et M. de St Criq par M. Casimir Périer. Cette combinaison, en associant aux autres ministres des hommes de talent et de volonté forte, donnait plus de valeur au conseil et la majorité dans la chambre des députés devenait certaine. M. Royer Collard, alors son président, disposait du centre gauche, Casimir Périer était le chef de la gauche modérée. Ces deux hommes avaient trop de loyauté pour ne pas servir franchement le gouvernement qui leur aurait accordé sa confiance. La pensée de M. de la Ferronnays eût été féconde en résultats, l'opinion publique se serait trouvée satisfaite car ces deux députés en étaient à cette époque les véritables représentants. Le caractère décidé de Casimir Périer aurait imprimé plus de fermeté à la marche du Ministère et la perturbation de 1830 eût été probablement évitée. Le Roi refusa de répondre à l'exposé de M. de la Ferronnays et il n'agréa pas les choix qu'il lui demandait. Ce prince n'a malheureusement jamais pu concevoir la position que la Révolution lui avait faite dans un pays où tout est nivelé, où il n'y a plus aucun pouvoir intermédiaire entre le peuple et la couronne. C'est pour elle une nécessité de conservation de s'appuyer sur l'opinion publique puisque tout appui lui manque ; le prestige de l'obéissance obligée et du respect filial que les Français accordaient à leurs Rois était depuis longtemps détruit.

M. de la Ferronnays ne croyant pas pouvoir remplir avec honneur et succès la charge qu'on lui imposait, se retira dans cette Italie où les lumières éclatantes de M. – de - Serre s'étaient éteintes. Il y trouva la santé qu'il avait perdue dans le tracas des affaires. Ce beau climat dédommagea ainsi la branche aînée des Bourbons du ministre éminent qu'il lui avait enlevé. Il lui conserva un ami fidèle et éclairé qui savait la bien servir sans jamais la flatter.

J'ai un peu anticipé sur le temps, je reviens sur mes pas pour parler de la session de 1829 qui ne s'ouvrit qu'au mois de février, je pris quatre fois la parole pendant cette session qui dura cinq mois. Mon premier discours était relatif au projet de loi sur la répression du duel. Je parlai une seconde fois sur la mort civile à propos d'un article sur le code pénal militaire. Mon troisième discours avait pour objet de m'opposer à l'établissement des facteurs de la poste dans la campagne. J'avais fait partie de la commission chargée d'examiner cette question et les raisons données pour la résoudre affirmativement ne m'avaient pas paru convaincantes. L'institution me semblait prématurée, peu appropriée aux connaissances et à la situation d'un grand nombre de communes rurales, et propres à faire pénétrer dans les campagnes les passions de la presse périodique alors que les esprits n'étaient pas encore assez éclairés pour les bien juger. Je fis passer mes doutes dans l'esprit de beaucoup de mes collègues. La loi ne fut adoptée qu'à deux voix de majorité et parce que plusieurs pairs qui étaient réunis dans la commission donnèrent un vote affirmatif sans avoir pris part à la discussion.

[317]

Je montai à la tribune le 27 juillet ³⁵³ pour la dernière fois, on discutait le budget de 1830, mon discours fut honoré de l'applaudissement de beaucoup de mes collègues. C'est une grande jouissance d'obtenir les sympathies des auditeurs éclairés. Je ne me doutais pas que ce discours était une sorte de testament de mort, et que je ne reverrais plus cette tribune, objet pour moi de tant d'intérêt et aussi de quelques espérances.

³⁵³ 1829, le gouvernement Martignac quitta le pouvoir le 8 août suivant.

« Ici, nobles pairs, je vais toucher, en finissant mon discours, une de nos plaies les plus alarmantes : l'administration, affaiblie par les attaques sans nombre dirigées contre elle, a perdu une partie de la force nécessaire à l'exécution des lois. Depuis longtemps, on ne cesse d'exciter, non pas contre tels fonctionnaires, mais contre tous les fonctionnaires, les défiances les plus injustes. Sans doute, Messieurs, chacun a le droit de censurer les actes du gouvernement, de surveiller la marche de ses agents, c'est un principe que je ne prétends pas contester mais on pousse les conséquences au-delà de toutes les bornes. Au lieu de la reconnaissance que les fonctionnaires méritent souvent et des égards qu'on leur doit toujours, ils sont l'objet d'accusations passionnées. On est désigné comme ennemi de la liberté par cela seul qu'on occupe une fonction publique, et tel est le déplorable effet de ce préjugé, que pour se faire absoudre d'occuper une place, il faut parler et agir contre le pouvoir de qui on l'a reçue. On a dit naguère que nous marchions à l'anarchie, on a lieu de le craindre en effet lorsque l'administration est partagée en deux parties dont l'une est arrêtée et l'autre cherche sa popularité dans l'insubordination, car cette administration ainsi divisée n'obtient ni crédit ni influence, et l'intérêt de conservation ne trouvant en elle aucun point d'appui n'est plus en état de lutter contre la démocratie qui nous menace. Aussi tout est remis en question et les théories s'avancent, chassant devant elles les faits et les hautes leçons de l'expérience. Je vois de tous côtés arborer l'étendard d'un parti, je cherche en vain celui du gouvernement. Les hommes qui s'y rallieraient, isolés ou dispersés, n'opposent aucune résistance à une opinion qui veut dominer exclusivement, qui dirige les élections, influe sur les affaires, intimide les faibles, a déjà des flatteurs et sera bientôt tyrannique. Chez un autre peuple, l'intérêt d'agrandissement est contenu par une puissante aristocratie, chez nous, il n'a de contrepois que dans la force et l'influence du gouvernement. Je le dis sans amertume et sans esprit d'opposition, tant que le ministère ne pourra pas établir l'équilibre entre les deux éléments de la société, il sera gouverné au lieu de gouverner lui-même. De grands et beaux talents faits pour influencer sur les destinées de l'État n'obtiendront pas toute leur puissance et nos libertés seront compro-

mises. Ne nous y trompons pas Messieurs, il n'y a de liberté que si toutes les opinions peuvent être représentées sans être opprimées par aucune. Je connais les difficultés sans nombre que le ministère a rencontrées lorsqu'il est arrivé aux affaires, mais les passions de cette époque sont émoussées et bien des difficultés commencent à s'aplanir qu'il veuille sentir sa force et il trouvera de nombreux auxiliaires ! Fidèle gardien de cette autorité qui descend du Trône jusqu'au dernier des hameaux, qu'il oblige tous ses organes à marcher avec loyauté dans un même sens, à tendre avec fermeté vers un [318] même but, alors l'administration obtiendra le respect que le courage inspire toujours à une nation généreuse. La démocratie sera préservée de sa propre ambition, de ses propres excès qui feraient douter du gouvernement représentatif. Notre législation pourra être améliorée, la liberté s'affermira sous le sceptre de nos Rois qui ne veulent pas plus de despotisme que d'anarchie et la Charte, ce monument de leur sagesse, conservée par ceux dont le devoir est de la défendre, sera hors de l'atteinte de partis. »

En prononçant ces paroles, il était loin de ma pensée d'attaquer M. de Martignac dont j'estimais la loyauté et admirais le talent, mais je voulais qu'une manifestation éclatante dans la Chambre des pairs éclairât l'opinion et poussât le ministre dans la voie d'une fermeté sage mais invariablement soutenue. Déjà se développaient les prémices d'une révolution dans l'avilissement du pouvoir et l'audace croissante de ses ennemis ; on a affirmé que, dans ce temps, les sociétés secrètes avaient suspendu leurs manœuvres. À quoi bon conspirer quand on croit tenir la victoire ? La mollesse du ministère servait merveilleusement l'opposition. Il avait laissé périmer le principe de l'intervention du gouvernement dans les élections, principe sans lequel, dans un pays démocratique, tout gouvernement devient impossible. Il s'était formé dans l'État, à la place de l'influence régulière de l'autorité, un pouvoir excentrique qui préparait lentement ses mesures, sans se soucier de la tendance au repos qui se manifestait dans les masses, comptant sur les fautes de la Royauté pour s'emparer plus tard de l'opinion publique et la diriger, c'était cette manœuvre habile qu'il importait de déjouer. Déjà le calme des esprits suivait la tendance plus constitutionnelle du chef de l'État. Il fallait en même temps que la force de son

gouvernement parût une garantie de l'ordre. L'idée de la stabilité fixe les bien intentionnés et attire les incertains. On doit reconnaître que le Ministère, tel qu'il était composé alors, ne remplissait pas ces conditions. La retraite de M de la Ferronnays avait augmenté sa débilité et accru l'incertitude de ses plans. Les partis et le Roi lui-même sentaient qu'on pouvait tout oser contre lui. Deux circonstances vinrent encourager le projet conçu par le Roi de se débarrasser le plus tôt possible de ses ministres de concessions. M. de Martignac avait porté à la Chambre des députés le projet de loi sur l'administration départementale, les deux oppositions se coalisèrent pour l'attaquer. Dès le premier jour de la discussion elles parvinrent à faire admettre un amendement qui en dérangeait toute l'économie. Le Ministère la retira immédiatement mais le Roi se trouva autorisé à imputer à son cabinet d'avoir perdu la majorité.

La nomination du successeur de M. de la Ferronnays était une affaire plus importante. Celui-ci comptait dans la combinaison qui lui eût donné la présidence du conseil, confier le ministère des Affaires étrangères à M. de Rayneval ³⁵⁴ dont la capacité diplomatique était éprouvée. On revint à la même idée après le départ de M. de la Ferronnays et la nomination fut arrêtée au conseil avec une espèce [319] d'unanimité, mais ensuite trois ministres crurent devoir réclamer contre la décision prise : « *Comment ! leur dit le Roi, vous ne pouvez-vous entendre, ni entre vous, ni avec les Chambres ?* » et il fut confirmé dans la pensée de les remplacer aussitôt après la session.

En attendant, M. de Portalis, Garde des Sceaux, passa aux Affaires étrangères où sa tournure grotesque et sa faiblesse de caractère formaient un contraste étrange avec les relations qu'il aurait à entretenir. Il fut remplacé à la Justice par un magistrat de province nommé Bourdeau.

Les grands résultats sont dus souvent à des petites causes qui échappent à l'attention des historiens. Il est certain que Charles X fut poussé dans une autre voie par l'indignation que lui firent éprouver les attaques de misérables chansonniers. Béranger tournait en dérision la

³⁵⁴ Maximilien Gérard, comte de Rayneval, 1778-1836, était un diplomate, homme politique et [pair de France](#) ; son fils, Alphonse Gérard, 1813-1858, fit également une carrière de diplomate et représenta notamment la France auprès de Pie IX en 1849 et fut en contact à plusieurs reprises avec Alexis de Tocqueville.

royauté et la religion, Fontan adressait au monarque lui-même de grossières injures³⁵⁵. Le Roi, jugeant de l'opposition par ses deux organes, se persuada qu'elle en voulait à la royauté. Leur audace, lui disait-on, provenait des complaisances du Ministère pour le libéralisme. Le seul moyen de conjurer le danger était de chercher les dépositaires de sa confiance parmi les hommes d'une autre opinion et plus dévoués à sa personne. Le Dauphin, à cause de la partie plus courte de son esprit, se sentit plus indigné encore des insolences de la presse. Il quitta les théories constitutionnelles qu'il avait adoptées jusque-là, pour celles de l'absolutisme dont il se fit le protecteur.

Vers la fin de la session, le Prince de Polignac, ambassadeur à Londres, fit plusieurs voyages à Paris. Le but de ces apparitions était de préparer, avec le Roi, la formation d'un autre Cabinet. Au dernier de ces voyages il ne se présenta pas chez M. de Portalis, ministre des Affaires étrangères et on augura la chute prochaine de l'un et l'élévation de l'autre. Mais ce n'était pas chose facile de composer, sans révolter l'opinion publique et s'aliéner les Chambres, un ministère dont la majorité fut décidée à faire prévaloir à tout prix l'autorité royale. Cette tâche était trop forte pour deux hommes nourris d'illusions, infa-tués de la possession d'une prétendue force qui n'existait plus et dont le caractère sans profondeur ne pénétrait pas plus avant que la surface des affaires. Le Prince de Polignac, qui penchait vers la mysticité, s'était persuadé qu'il avait mission de la Sainte Vierge pour régénérer la France ; de là une confiance absolue dans ses idées qu'il prenait pour des révélations d'en haut et de même un défaut de précaution pour le succès dont il croyait que la providence ne pouvait manquer de se charger. Néanmoins Charles X voulut consulter M. Ravez, ancien président de la Chambre des députés, sur la combinaison ministérielle qui obtiendrait le plus de chances de majorité dans cette chambre. Celui-ci conseilla d'appeler les personnages influents de chacune des opinions qui se divisaient les Chambres. Ce point arrêté, les ministres furent congédiés. M. Bourdeau, avant de quitter l'Hôtel de la Chancellerie, contresigna la nomination du Prince de Polignac au ministère des Affaires étrangères. L'Intérieur fut donné à M. de La Bourdonnais, chef de l'extrême droite, les amis de M. De Villèle furent représentés par M. de Montbel. M. de Chabrol, attaché au centre droit, [320] eut

³⁵⁵ Après la Révolution de juillet, Louis Philippe s'est empressé de donner la Croix de la Légion d'honneur à Fontan, (note d'Hervé de Tocqueville).

les Finances, on plaça à la Justice M. Courvoisier dont les opinions étaient celles du centre gauche. L'Amiral de Rigny qui professait celles de la gauche fut nommé à la Marine, il restait à pourvoir le Ministère de la guerre. On proposa le Maréchal de Bellane, mais le Dauphin ne pouvait le souffrir. Quelques autres noms furent mis en avant, enfin quelqu'un proposa celui de M. de Bourmont : « *Je l'accepte, s'écria le Dauphin, celui-là saura monter à cheval pour nous défendre !* »

La sensation produite par l'apparition du nouveau Ministère fut prodigieuse, et une réprobation générale frappa l'imprudente résolution de la Couronne. Les Constitutionnels craignirent pour la Charte car il était évident que l'entrée de quelques-uns d'entre eux dans le Conseil n'était qu'un leurre et que la majorité s'y trouverait toujours parmi les absolutistes. Les Royalistes même furent mécontents, ils connaissaient l'incapacité du chef du Ministère, et ce n'est pas avec la présomption seule qu'on dirige les événements. L'armée se trouva humiliée qu'on lui ait donné pour chef un homme qui, pendant le court espace de trois mois, avait abandonné successivement les deux drapeaux qu'il avait servis ³⁵⁶. L'explosion des murmures parvint bientôt

³⁵⁶ Après le retour de l'île d'Elbe, bien que royaliste et ancien chouan, Bourmont s'était rallié à Napoléon et avait obtenu le commandement d'une division du corps d'armée commandé par le Général Gérard. Mais Bourmont faisait partie des 320 militaires qui refusaient l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire prononçant la déchéance des Bourbons. Dès ce moment, son unique but fut de quitter l'armée impériale et d'aller rejoindre Louis XVIII à Gand. Au matin du 15 juin 1815, la veille de la bataille de Ligny, la 14ème division commandée par Bourmont marchait en tête de colonne du IVème corps commandé par le Général Gérard. Près de Florennes, Bourmont prétextant une reconnaissance fit arrêter sa division. Il galopa plus avant avec un escadron de lanciers puis il renvoya les lanciers avec une missive pour son commandant en chef expliquant les raisons de son passage à l'ennemi et garantissant qu'aucune information ne serait donnée qui pourrait porter préjudice à l'armée française. Arborant alors la cocarde blanche des Bourbons, il rejoignit les lignes prussiennes toutes proches. Là il fut accueilli par le Colonel Schutter puis par le Général Zieten commandant le 1er corps prussien. Le vieux Feld-maréchal Blücher, 73 ans, mis au courant de sa trahison, ne lui adressa pas la parole, indigné qu'un général puisse désertre à la veille d'une bataille. Quand on lui fit remarquer que Bourmont portait la cocarde blanche, le vieux soldat s'emporta : « Qu'importe la cocarde, un jean-foutre sera toujours un jean-foutre ! »

jusqu'aux oreilles du Dauphin : « *Je n'avais plus pensé à 1815* » répondit-il naïvement.

La reconnaissance m'attachait à Charles X. Je fus consterné. Je voyais avec une profonde douleur ce Prince entrer dans une route pleine de périls. La bonne foi, le plus bel attribut de sa couronne, serait mise en doute, la confiance qu'il inspirait allait être détruite. On pouvait prévoir que l'opposition se recruterait de tous les gens dont l'inquiétude était excitée et que la masse flottante passerait définitivement dans ses rangs. Une lutte aurait lieu. Quel en serait le résultat chez ce peuple où les [321] imaginations sont si vives et les passions si ardentes qu'il y reste peu de place pour le conseil et que tout se brise devant la fougue des résolutions extrêmes ?

Les premières volontés du Roi et de son ministre furent de gouverner suivant la Charte, tout en l'interprétant dans le sens le plus monarchique. L'opposition de son côté entendait circonscrire son action dans une apparente légalité. Elle se bornerait à profiter, pour s'emparer de l'opinion publique, de la fausse position où la Couronne s'était mise, et pour éclater elle attendait les fautes que la résistance légale ferait commettre au pouvoir. Les esprits seraient néanmoins toujours tenus dans une inquiète perplexité et on les préparerait à l'idée d'opposer au besoin la force ouverte aux coups d'État.

Les bruits les plus sinistres furent en conséquence incessamment répandus sans que leur circulation se ralentît jamais. On retrouva l'imputation de jésuitisme ³⁵⁷ contre la famille royale et le ministre des Affaires étrangères. Des pièces de 5 francs circulèrent où, par le moyen d'un réactif, on avait affublé la figure de Charles X d'une robe de Jésuite. On parvint enfin à propager les alarmes jusqu'au fond des campagnes en montrant aux paysans la dîme rétablie par la piété scrupuleuse du Prince de Polignac.

Un fait qui n'a jamais été éclairci eut lieu quelque temps après. Tout à coup, des incendies ³⁵⁸ multipliés se manifestèrent dans les dé-

³⁵⁷ Jules de Polignac appartenait au conseil supérieur des Chevaliers de la foi composé de 9 membres. Ceux-ci gouvernaient la société secrète, dont certains étaient titrés du grade de Grand-Maître. C'est surtout autour du conseil supérieur que se développait l'activité parlementaire, car, après la Restauration, lui seul avait un poids politique sur le Roi.

³⁵⁸ Une épidémie d'incendies, sorte de préludes à la révolution de 1830, répandit en Basse-Normandie des alarmes dans une région qui s'étend entre

partements de la Normandie. Ils étaient évidemment l'effet de la malveillance. Les incendiaires brûlaient de préférence les granges et les maisons isolées, sorte de philanthropie dans le crime qui voulait exciter le plus d'agitation possible par le plus petit nombre de sinistres importants. Ce serait une témérité d'accuser le libéralisme, plus difficile encore était que la raison l'absolve, car lui seul avait intérêt à créer l'agitation.

[322]

Le personnel du ministère paraissait un sujet d'effroi et cependant, aucun de ses actes ne justifiait les terreurs que certains noms avaient fait naître. Malheureusement le système de fusion, qui semblait avoir présidé à la formation du conseil, échoua tout d'abord par le refus de M. de Rigny. J'étais à Cherbourg où M. le Dauphin s'était rendu, lorsque le Roi compléta son cabinet par la nomination de M. d'Haussez au ministère de la Marine. On dit qu'il avait été question de moi qui ne connaissais de navire que les bateaux de la Seine. M. d'Haussez n'était pas beaucoup plus savant que moi sur ce sujet, toutefois l'expédition d'Alger honora son administration et prouva sa capacité.

J'avais connu à Angers M. de La Bourdonnais, homme bilieux, caustique, et le plus mauvais compagnon qui fût jamais, et j'avais prévu qu'il ne resterait pas longtemps au Ministère. En effet de graves dissentiments s'élevèrent entre le Prince de Polignac et lui et au bout de trois mois il dut se retirer. Il sortit gaiement en disant : « *J'ai fait mes cent jours* », tout consolé par la pension d'ancien ministre qu'il accepta sans qu'elle lui fût bien nécessaire. On lui donna pour successeur M. de Montbel. L'Instruction publique que celui-ci laissait vacante fut confiée à un procureur général de Lyon inconnu jusqu'alors dans la

Saint-Lô, Vire, Falaise, Écouché, Alençon, Domfront, Mortain et la zone côtière de la Manche. Ni les instructions judiciaires de l'époque, ni les recherches ultérieures des historiens ne sont arrivées à fournir des éclaircissements irrécusables. Parmi les incendiaires il y avait aussi bien des jeunes filles que de pauvres bergers. Madame de Boigne a écrit dans ses Mémoires : « Il était évident qu'ils avaient été séduits, fanatisés. Mais par qui ? »

(Voir Angot des Rotours, *Les brûleurs de 1830 en Basse-Normandie*, 1930 ; et *Normannia, Revue bibliographique et critique d'histoire de Normandie*, 3ème année - n°2, à Caen : chez Jouan & Bigot, 1930, pp. 685-708.)

politique ³⁵⁹, qui, n'appartenant pas à la Chambre, ne pouvait exercer aucune influence sur les partis.

Le temps s'écoulait dans un calme profond mais tout rempli des présages d'une violente tempête. L'époque de la convocation des chambres arriva enfin, et l'anxiété publique s'accrut. On connaissait la disposition des députés, nul doute qu'ils n'attaquassent avec violence le Ministère. Si la Couronne résistait la lutte se trouverait engagée. Le Roi ouvrit la session, une phrase irritante se glissa dans son discours, la Chambre y répondit par la fameuse adresse des 221. M. Royer-Colard vint dire au Roi que la Chambre refusait son concours à son gouvernement et l'opinion publique, dans son irritation, applaudit à l'absurdité la plus grande qui jamais eût été prononcée par une assemblée délibérante, car on ne peut refuser son concours à ce qu'on ne connaît pas, et la Chambre jugeait les ministres sans leur laisser développer le plan de leur administration et les frappait de réprobation sans les entendre. Il n'y avait jamais dans un tel parti ni bon sens, ni équité. Charles X fut profondément blessé et il se résolut à la résistance. Peut-être cependant eût-il sacrifié son ministre aux exigences de la Chambre s'il avait connu exactement la situation de l'esprit public mais tout ce qui l'entourait contribua à rendre plus épaisse la fascination dont il devait être la victime. Le président du Conseil, abusé sur les dispositions de la nation, lui faisait partager sa funeste confiance. Le Roi était aimé, lui disait-il, quelques mécontentements éphémères céderaient devant la persistance de la volonté. Ceux à qui la Charte était à charge, et ces gens-là obstruaient les avenues du Trône, se réjouissaient de la lutte, espérant que la vivacité de l'opposition dépasserait les bornes, que la royauté attaquée se défendrait, et que le Roi, dégagé de serments que ses ennemis avaient violés les premiers, se trouverait par le droit d'une légitime défense autorisé à briser le pacte fondamental et à substituer des institutions plus favorables aux privilèges. Déjà ils accusaient la Chambre de s'écarter de la Charte en gênant la liberté de la Couronne dans les choix [323] de ses agents. C'était le cas de recourir à l'Article 14 et de s'emparer de la dictature que cet article accordait au chef de l'État dans les circonstances difficiles. Le monarque n'entendait donc autour de lui que ces paroles de haine et de mépris pour l'opposition, il ne lui parvenait que des encouragements à la braver.

³⁵⁹ Il s'agit de Jean, Claude, Balthazar, Victor de Chantelauze, 1787-1859.

Peu de jours après la présentation de l'Adresse, la Chambre fut ajournée et ensuite dissoute.

Je n'étais point de ceux qui approuvaient la persévérance obstinée de la Couronne dans une route semée de périls, mais je ne pensais pas non plus que son erreur autorisât ses fidèles serviteurs à l'abandonner. Quelques Royalistes se réunirent pour fonder un journal qui prit le nom de *L'Écho Français*. J'y publiai une série d'articles rédigés dans un sens constitutionnel mais où – je - tâchais de faire ressortir l'inconvenance de la déclaration des députés et de faire parvenir jusqu'aux oreilles des électeurs le langage de leur intérêt bien entendu, lié bien intimement à l'intérêt de l'État. Je m'efforçais de leur faire voir que la liberté d'action d'un des pouvoirs était la garantie de la liberté d'action des autres pouvoirs et de celle de l'État en général. Enfin, je combattais le principe de la résistance passive et du refus de l'impôt dont on nous menaçait alors et je montrais que la pensée d'une résistance passive était une chimère. Qu'elle amènerait forcément, par l'urgence des besoins de l'État, une lutte très grave où la tranquillité et la prospérité du pays se trouveraient compromises. Mais les passions étaient trop vivement excitées pour que le langage d'une raison conciliatrice pût être entendu. D'ailleurs l'agitation s'accrut par un événement que les esprits prévoyants présageaient depuis longtemps. Ce fut la démission de M. de Chabrol et de M. Courvoisier, ces deux ministres, ne voulant point compromettre leur nom au milieu des embarras que la dissolution créait, se retirèrent.

Des hommes sages proposèrent à M. de Polignac de profiter de cette circonstance pour opérer un remaniement du Ministère et le recomposer de manière à rendre possible un rapprochement entre le gouvernement et l'opposition modérée. Ce sage conseil ne fut pas suivi. Le bandeau s'épaississait sur les yeux du principal ministre et bientôt aucune lueur ne pourra le percer. On donna les Finances à M. de Montbel, les Sceaux à M. de Chantelause, premier président de Grenoble, et on plaça au département de l'Intérieur l'homme que la hauteur de son caractère et les lois du sacrilège et du droit d'aïnesse avaient couvert de la plus irrémédiable impopularité. Le choix de M. Peyronnet produisit une sensation non moins grande que l'élévation du prince de Polignac, il aigrit au dernier point le mécontentement public. On connaissait l'audace et la fermeté du nouveau Ministre de l'intérieur, personne ne doutait qu'il n'eût été appelé pour aider de son éner-

gie les projets qu'on avait conçus. Le temps qui à la longue fixe les rangs des hommes politiques a dissipé une partie des préventions que le premier ministre de M. Peyronnet avait élevé contre lui. À l'Intérieur, il s'est montré calme, modéré, scrupuleux sur la légalité. On sait qu'il ne signa qu'à contre cœur les ordonnances, et qu'il resta étranger à leur exécution. Son [324] inébranlable courage pendant cinq ans de détention ³⁶⁰ a montré ce qu'aurait pu devenir pour le pays cette âme forte mûrie par l'âge et éclairée par l'expérience.

Les nouvelles élections devaient avoir lieu à la fin de juin. Le Roi me nomma président du collège électoral du département de la Manche. J'acceptai avec plaisir cette mission qui semblait devoir me rattacher à ma province dont les circonstances m'avaient séparé depuis si longtemps. En arrivant dans le département j'y trouvai tous les habitants sur pied. Des corps de garde y avaient été improvisés dans chaque commune, des sentinelles veillaient jour et nuit et malheur à l'inconnu qui aurait prétendu circuler dans le pays sans pouvoir justifier de papiers bien en règle. L'inquiétude causée par les incendies et le désir de mettre la main sur les incendiaires étaient les causes de ces mesures de précaution. Le gouvernement, loin de les blâmer, avait envoyé deux régiments de la garde pour les développer et les appuyer.

Ma position me mettait à portée de voir beaucoup d'électeurs qui, dans les élections précédentes, avaient voté en faveur des candidats du gouvernement, mais leurs dispositions étaient changées. L'apparition de M. Peyronnet au ministère de l'Intérieur les avait jetés dans l'opposition : « *Nous ne voulons pas, disaient-ils, de l'homme aux droits d'aînesse.* » Je leur faisais observer que le droit d'aînesse existait depuis un temps immémorial en Normandie, non seulement parmi la noblesse, mais encore dans toutes les classes de citoyens. Ils en convenaient, mais depuis 30 ans, ils étaient habitués à partager leurs biens

³⁶⁰ En août 1830, Polignac, Chantelauze, Guernon-Ranville et Pierre-Denis, comte de Peyronnet, ministre de l'Intérieur jusqu'à la chute du régime, comparurent devant la Cour des pairs, sous l'inculpation de haute trahison et furent condamnés à la détention perpétuelle, assortie de la mort civile pour Polignac. Chantelauze, le comte de Peyronnet et le comte de Guernon Ranville furent respectivement libérés en avril, octobre et novembre 1836 ; Polignac, quant à lui, vit sa peine se commuer en vingt années de bannissement en novembre 1836. Il mourut à Paris en 1847.

entre leurs enfants, et ils n'entendaient souffrir aucune modification à cette coutume.

Dans le collège de l'arrondissement de Valognes auquel j'appartenais, on opposa le Lieutenant-général Vicomte Bonnemain à M. de Bricqueville, candidat libéral. M. Bonnemain, Général de l'Empire, sortait d'une famille plébéienne, mais son titre de vicomte choquait les paysans : « *Je ne voulons pas de nobles, disaient-ils, je votons pour Bricqueville.* » Ce dernier appartenait à la noblesse la plus ancienne de la province, mais son libéralisme avait effacé cette tache. Il réussit ; toutes les élections des arrondissements du département furent dans le même sens.

Le collège du département se réunit ensuite, les candidats du gouvernement y avaient, en 1824, une majorité de 130 voix. Cette majorité n'était déjà plus en 1827 que de 80 voix, elle avait disparu en 1830, et de toutes les élections que j'avais dirigées, aucune ne s'était présentée plus difficile. Les mécontentements publics d'un côté, de l'autre l'indiscipline ordinaire au parti royaliste, rendaient ma tâche singulièrement épineuse. Le ministère, imbu de l'idée que tout s'inclinerait devant le prestige des paroles royales, avait publié une proclamation du Roi, rédigée d'un [325] style très haut, et annonçant à chaque phrase une persévérance invariable. Cette pièce produisit un effet opposé à celui qu'on en espérait. Les présidents avaient ordre d'en donner lecture à l'ouverture des collèges. Il eût fallu la faire oublier. Je pris sur moi de ne pas la lire, mais comment persuader aux électeurs de choisir des députés dans une nuance différente de celle que la majorité d'entre eux avaient adoptée ?

Un seul moyen me sembla pouvoir être tenté, celui de leur faire apprécier le danger pour la liberté d'une opinion exclusivement dominante dans la Chambre. Ce fut la pensée fondamentale du discours que je prononçai. J'y disais :

« Des symptômes alarmants ne se développent-ils pas de manière à faire naître de légitimes inquiétudes ? D'un côté, une prépondérance décidée est obtenue par une seule opinion et on peut craindre que, devenue sans contrepoids suffisant dans la Chambre élective, elle n'en bannisse l'impartialité et la modération. (...) Il faut préserver la Chambre elle-même de sa

propre force, car une opinion qui dominerait sans opposition deviendrait tyrannique ; l'apparence d'une résistance lui semblerait une révolte et bientôt, sous le prétexte d'amélioration, nous verrions la Monarchie ébranlée et les importantes garanties que la Charte nous a données remises en question...

Vous ne vous laisserez donc pas entraîner, Messieurs, par l'exemple d'un grand nombre de choix qui vous sont déjà connus ; ils paraîtront à votre sagesse un motif de plus pour ne pas prendre tous les délégués du département dans la même nuance politique et pour établir les différences qui peuvent seules amener, par des discussions éclairées, des résolutions utiles... »

Malgré mes efforts et ceux du préfet, M. d'Estournel, nous fûmes obligés de subir les conséquences d'une transaction ; un candidat de la gauche fut nommé, un du centre (ce fut le même général Bonnemain, qui avait échoué à Valognes) et deux de la droite ; ces deux derniers n'obtinrent qu'une majorité de quatre voix.

Je retournai immédiatement à Paris. Je regardais comme un devoir d'éclairer le gouvernement sur la situation des esprits dans le pays que je venais de parcourir. L'attachement que j'avais pour Charles X m'obligeait d'ailleurs à lui découvrir la vérité. Je lui demandai une audience particulière qu'il m'accorda.

Encouragé par son accueil plein de bienveillance et de grâce, je lui peignis avec force le péril qui s'avançait : « *Le mécontentement, lui dis-je, est extrême, il n'atteint pas encore, à la vérité, la personne du Roi, qui est toujours respectée, mais cette limite, il est sur le point de la franchir. L'influence de l'opinion s'exerce même sur les régiments de la garde que Votre Majesté a envoyés pour la répression des incendies et ils reviendront moins dévoués qu'ils ne sont partis.* » Le Roi m'écouta longtemps sans m'interrompre, enfin, s'inclinant un peu et répondant au fond de ma pensée, il me dit ces paroles que les circonstances qui suivirent ont rendu remarquables : « *Je suis fort content de mes ministres, mais, en serais-je mécontent, vous sentez bien que je ne prendrai pas ce moment pour les renvoyer.* »

Il est à remarquer que dans mon allocution, le nom de son Ministère n'avait jamais été prononcé. Je m'inclinai, à mon tour, très profondément et je répliquai en [326] me retirant : « *Je souhaite que la sagesse du Roi nous préserve des dangers dont nous sommes menacés.* »

Ce fut la dernière fois que je vis ce prince si digne d'un meilleur sort. Placé dans des circonstances moins difficiles, la bonté de son cœur l'aurait mis au nombre des meilleurs rois et sa grâce incomparable l'eût fait adorer des Français.

En sortant de chez le Roi, je me rendis chez le prince de Polignac à qui je fis un rapport semblable. Ce ministre me donna sur-le-champ la mesure de son imprévoyante présomption : « *Toute cette agitation n'est qu'à la surface, me répondit-il, elle n'a aucune profondeur.* » Je revis le prince quelque temps après lorsque le bruit d'une réforme électorale eut pris de la consistance. Ma position de pair de France et d'ancien administrateur m'autorisait à communiquer mes idées aux ministres du Roi et j'abordai de front la question avec le président du Conseil : « *Pour qu'une réforme électorale soit possible et utile, lui dis-je, il faut bien se garder de rétrécir le système actuel, le seul moyen de succès est d'en élargir la base, vous satisferez ainsi la population qui, en faveur de l'avantage qu'elle trouvera dans la mesure, en supportera l'illégalité. Réunissez au chef-lieu du canton tous les imposés, qu'ils nomment un candidat à la députation, et que, parmi les candidats désignés par tous les cantons, le grand collège choisisse les députés. Sur un nombre de 30 ou 36 candidats il n'est pas possible qu'un collège de grands propriétaires ne trouve pas cinq ou six personnes amies de l'ordre et de la royauté.* »

La réponse du prince est devenue fort plaisante par la nature des déterminations prises un peu plus tard. Il s'écria vivement : « *Et la Charte ! Ne savez-vous pas qu'elle n'admet que les électeurs à cent écus ?* »

J'entrevis par le reste de la conversation que son plan consistait à la réduction des membres des collèges d'arrondissement et à la suppression des collèges de département. C'était l'opposé de mon système. Le prince croyait faire une concession à l'opinion publique en supprimant le double vote. Elle lui rallierait les mécontents, illusion comme tant d'autres dont il se berçait.

On sut bientôt que les 221 avaient été réélus et que leur opposition avait reçu un renfort considérable par la nomination d'un grand nombre de députés appartenant à l'opinion libérale. Dès lors une collision entre la Couronne et le pouvoir populaire devenait inévitable. Le Roi s'était tellement prononcé qu'il lui était très difficile de reculer. Il y a ce danger dans les résolutions absolues qu'on ne peut les abandonner, ni avec honneur, ni avec sécurité. Le Roi donc était amené à mettre la Couronne pour enjeu dans la partie qui allait se jouer, entre son ministère et la chambre des députés. L'exaspération était si grande, les méfiances si développées, qu'il ne pouvait céder qu'avec humiliation et perte de ses prérogatives car la Chambre lui aurait imposé des garanties qui l'eussent lié à ses volontés. Son obstination l'avait conduit à la limite entre le mépris de son autorité et un coup d'État dont tous les yeux entrevoyaient l'approche. Frapperait-il sur les institutions ou atteindrait-il seulement les ennemis déclarés de la maison de Bourbon ? Les dispositions personnelles de plusieurs ministres faisaient pencher le conseil vers le premier parti. Le Prince de Polignac et avec lui le Roi voulaient arriver brusquement à une [327] extension de pouvoir qui prévînt le retour des résistances dont on était embarrassé. Le ministre de la marine qui s'était inutilement présenté comme candidat dans onze collèges en voulait à la loi d'élection. M. de Montbel et le Garde des Sceaux se sentaient indignés de la licence de la presse.

Quoiqu'étranger à ce qui se passait dans le Conseil, je pressentais qu'un grand danger pour la dynastie était proche. Je pris la liberté d'exprimer à plusieurs ministres la profonde inquiétude que m'inspirait un coup d'État contre les Institutions ; je n'aperçus en eux aucune disposition qui fût de nature à me rassurer.

Mais, soit qu'on voulût modifier les lois par ordonnance, soit que la Couronne se bornât à sévir contre ses ennemis, on ne devait pas douter que les mesures adoptées fussent soutenues par une force suffisante, que la prudence n'eût calculé les chances de la résistance et les moyens de la vaincre.

L'histoire enregistrera le prodige qui eut lieu alors, non de sagesse, mais de folle présomption du ministre, de l'aveugle confiance de ses collègues et de l'imprudence du maître.

M. de Bourmont dont le courage et la fermeté eussent été si utiles au jour du péril, expiait sur les côtes d'Afrique, par la gloire et un immense service rendu à l'état, les souillures du 20 mars ³⁶¹. M. de Polignac avait pris par intérim le portefeuille de la Guerre, le détail de ce ministère resta à M. de Champagny.

Lorsque les ordonnances furent discutées au Conseil, il paraît certain que MM. de Peyronnet et Guernon de Ranville refusèrent leur assentiment. On dit que M. le Dauphin ébranla la résistance du premier en lui disant : « *Comment, Peyronnet, vous avez peur ?* »

Rien n'indique d'ailleurs, que le Conseil eût délibéré sur les moyens d'exécution de la mesure décisive dont on venait d'arrêter le principe. Le Prince de Polignac se chargea de tout, et on sait comment il s'acquitta de sa tâche. Un assez grand nombre de régiments de la Garde ou de la Ligne étaient cantonnés dans le rayon de 40 lieues de Paris. Aucun ne fut rapproché ni ne reçut d'avertissement de se tenir prêt à marcher. On ne pensa même pas à les mander lorsque deux jours de combats démontrèrent invinciblement la nécessité d'une force plus considérable. Nous verrons plus tard que plusieurs colonels se mirent de leur propre mouvement en route vers la capitale sur la renommée de la lutte qui y était engagée. M. de Champagny n'apprit les ordonnances que le lundi matin par *Le Moniteur*, comme tout le monde et on ne lui donna aucun ordre ; aussi on ne prit à temps aucune mesure pour assurer la subsistance de la troupe en cas d'émeute et préserver les dépôts d'armes et de munitions. On sait que les insurgés se rendirent maîtres tout d'abord de la manutention et que ces dépôts tombèrent entre leurs mains.

Le brave et courageux Mangin, Préfet de Police, avait été consulté quelque temps auparavant et il avait déclaré qu'il ne répondait du succès qu'à la condition de lui concéder un droit absolu d'arrestation afin de pouvoir saisir les chefs de [328] l'opposition. On en resta là avec lui et il n'entendit plus parler des ordonnances jusqu'au dimanche matin à onze heures et demie où M. de Polignac le manda pour lui en donner une ampliation et lui ordonner de les faire exécuter le lendemain matin. Ni les préfets ni les procureurs généraux ni les généraux commandant les départements ne reçurent d'avis. Il n'était pas superflu

³⁶¹ Voir plus haut la note consacrée à l'abandon par Bourmont de l'armée de l'Empereur lors de la bataille de Waterloo.

d'avoir l'assentiment des ambassadeurs des grandes puissances. Ceux-ci, inquiets des rumeurs qui circulaient, rédigèrent des notes pour représenter qu'un coup d'État exposerait la tranquillité de la France et compromettrait le repos de l'Europe. Le ministre leur répondit qu'il n'y aurait pas de coup d'État. Les ordonnances parurent quatre jours après, et les ambassadeurs, blessés d'avoir été ainsi abusés, regardèrent passer la royauté légitime sans rien essayer pour elle ³⁶².

Le prince de Polignac disait : « *Il y aura sans doute un peu d'émotion, mais quelques gendarmes suffiront pour la dominer.* »

C'est avec cette inconcevable imprévoyance qu'il lança, au milieu d'une population aigrie et exaspérée. Les ordonnances qui blessaient les intérêts d'un grand nombre et privaient une foule de citoyens des droits que la loi leur avait concédés.

Lorsque le Directoire voulut faire le coup d'État du 18 fructidor, les Parisiens, en apprenant la violation de la représentation nationale, aperçurent en même temps des soldats dans toutes les rues et les canons braqués sur toutes les places.

Pendant que le gouvernement se livrait à une inconcevable sécurité, l'opposition préparait ses moyens de résistance. Des réunions avaient lieu journellement. Dans l'une d'elles les manufacturiers des faubourgs furent appelés, ils ne voulaient pas, disaient-ils, jeter étourdiment l'industrie dans les chances hasardeuses d'une révolution, mais si la Charte était attaquée alors ils fermeraient leurs ateliers et enverraient leurs ouvriers grossir l'insurrection.

Les ordonnances furent signées dans le Conseil du dimanche 24 juillet. Charles X alla le lendemain gaiement à la chasse en disant : « *Je suis enfin Roi.* »

Les ordonnances étaient rédigées de manière à frapper une de nos plus importantes industries, celle de la Librairie. Dès le lundi, il y eut des rassemblements dans lesquels on remarquait principalement des ouvriers imprimeurs. Le lendemain le feu commença et il ne fut interrompu que par la nuit.

³⁶² On dit que M. Pozzo di Borgo avait des sommes considérables engagées à la Bourse et qu'il éprouva de grandes pertes à la suite de la perturbation amenée par la Révolution de juillet (note d'Hervé de Tocqueville).

Le mercredi matin je parcourus toute la ville, elle présentait un aspect effrayant. Partout des groupes nombreux effaçaient les insignes de la royauté. Les journalistes, après avoir refusé obéissance aux ordonnances, rédigèrent des protestations séditieuses qu'on placardait dans les rues et que des jeunes gens lisaient à haute voix au coin des carrefours.

[329]

Dès six heures du matin les boutiques des armuriers avaient été forcées et les armes enlevées. On entraîna les soldats de la ligne dans les cabarets et tous les moyens de séduction étaient employés pour ébranler leur fidélité. On voyait clairement qu'une insurrection générale se préparait et qu'elle amènerait une collision sanglante. En effet, des troupes d'insurgés ne tardèrent pas à déboucher sur beaucoup de points, ayant à leur tête les Carbonaris (*sic*) les plus décidés et les élèves de l'École Polytechnique.

Il n'entre point dans mon sujet de décrire des combats auxquels je restai étranger. On sait que le général Marmont, qui d'ailleurs ne prit que de mauvaises mesures, écrivait au Roi : « *Ceci est plus qu'une insurrection, c'est une Révolution.* » Cependant la confiance du président du Conseil et de la Cour restaient inébranlables. À St Cloud aucune des habitudes ne furent changées pendant ces terribles journées où la sort de la légitimité se décidait. Le jeu du soir eut lieu comme de coutume. Lorsque le prince de Polignac revint de Paris, la Duchesse de Berry s'écria : « *M. de Polignac est ici, nous sommes sauvés.* »

Plusieurs Royalistes se réunirent chez moi dans la matinée du mercredi, ils convinrent qu'il fallait supplier le Roi de revenir aux Tuileries, ou du moins d'y envoyer M. le Dauphin pour encourager les fidèles ou être en mesure de traiter avec l'opposition, si on ne pouvait la dompter par la force. Des soldats de la Garde Royale, traqués dans les barricades, écrasés par le feu de la fusillade et par les projectiles lancés par les fenêtres, tournaient avec anxiété leurs regards vers le donjon des Tuileries, espérant voir arborer le drapeau blanc, signal de la présence du Roi. Il ne parut pas, et ces braves gens, mourant de faim, harassés de fatigue, restèrent cependant fermes aux postes qui leur furent assignés.

Il faut s'être trouvé à Paris à cette terrible époque pour se faire une idée de la profonde tristesse dont l'âme était accablée. Enfermé par les

barricades, qui rendaient les communications presque impossibles, je n'appréciais les résultats de la bataille que par le bruit plus ou moins rapproché du canon et des feux de peloton. À ce bruit de mort se joignit bientôt le son lugubre du tocsin. Vers le soir, les insurgés s'emparèrent de la plus grande partie des clochers et le tocsin ne cessa pas de se faire entendre pendant toute la nuit.

Je pensais que M. de Semonville convoquerait les pairs présents à Paris, afin que la chambre vînt en aide à la Charte, si elle était menacée, à la Royauté si elle était vaincue. Il aima mieux se porter seul comme intermédiaire entre la Cour et le peuple, mais la finesse est un pauvre moyen lorsque les esprits sont jetés par des événements extraordinaires hors des voies de la modération ou de la prudence. M. de Semonville n'obtint aucun succès.

Fatigué de l'ignorance où j'étais condamné sur ce qui se passait, je me rendis à cinq heures du matin chez un de mes collègues, M. de Dampierre dont le domicile était voisin du mien. La première personne que je rencontrai en entrant chez lui fut M. de Blossac, Secrétaire général de la Préfecture de Police. Ma surprise fut extrême, je me hâtai de lui demander par quel hasard il n'était pas à son poste :

[330]

« - Je n'ai plus de poste, me répondit-il tristement, le préfet est en fuite et la préfecture envahie, les insurgés sont maîtres de la ville et dans une heure ils attaqueront les Tuileries... »

En effet, vers six heures du matin, les Tuileries furent prises sans coup férir. Le maréchal se retira avec la garde royale et la conduisit à St Cloud. Arrivé dans le parc le Dauphin monta à cheval pour la passer en revue. Un silence morne témoignait de la douleur que cette brave troupe éprouvait d'avoir été vaincue. Le Prince se méprit sur la cause de ce silence et il ne dit pas un mot d'encouragement à ces hommes qui venaient d'éprouver de si grandes souffrances pour le service du Roi. La position de St Cloud, dominée de toute part, n'était pas tenable militairement. Charles X et sa famille se retirèrent à Rambouillet.

La victoire des insurgés ne me semblait pas décisive. Je pensais que Charles X rallierait des troupes et qu'il essaierait, comme Henry IV, de soumettre par la famine sa capitale révoltée. J'étais loin d'imagi-

ner que la mansuétude pour les besoins des Parisiens irait jusqu'à faire ouvrir les rangs des soldats affamés afin de laisser passer des convois de bœufs qui se dirigeaient vers la ville. Mon esprit ne fut pas le seul que la crainte d'un blocus agita. Une foule se hâta de s'approvisionner de pain et de légumes. Je m'empressai d'emmener ma famille hors de Paris et je la conduisis à St Germain.

Pendant que le coup d'État se préparait, Mme la Dauphine était allée aux Eaux de Vichy, se proposant de revenir par Lyon, Mâcon, Châlons et Dijon. Elle apprit à Mâcon les ordonnances. Elle en parut visiblement effrayée et affectée. On sait qu'elle fut grossièrement insultée dans cette ville de Dijon où elle avait été reçue avec tant d'allégresse et d'amour en 1816.

Entre Joigny et Fontainebleau, elle rencontra le Duc de Chartres ³⁶³ qui à la tête de son régiment marchait de son propre mouvement sur Paris pour défendre la cause royale. Il s'approcha respectueusement de la portière de la voiture et demanda à Mme la Dauphine si elle avait connaissance de tout ce qui s'était passé Paris et il ajouta : « *Quelle horrible chose qu'une Révolution !* » puis il lui offrit de l'escorter à la tête d'un détachement de son régiment. Mme la Dauphine refusa. Quelques moments après un courrier de son père lui apporta l'ordre de retourner à Joigny. La Dauphine arrivée à Fontainebleau laissa ses équipages et prit une calèche pour se rendre à Rambouillet incognito sans passer par Paris. Le postillon de la Croix de Bernis la reconnut et, sans rien témoigner, il lui offrit de ne point relayer à Versailles en ce moment fort agité, de prendre par les rues écartées de la ville et de conduire la voiture jusqu'à La Loupe. Son offre fut acceptée. C'est ainsi que la fille de Louis XVI rejoignit en fugitive sa famille pour partager avec elle de nouvelles alarmes et endurer avec elle de nouvelles et irrémédiables douleurs. Les voitures suivirent la route ordinaire et, en défilant sur les boulevards extérieurs, elles furent brisées par le peuple.

[331]

Quand la victoire fut assurée, une foule de gens qui n'avaient pris aucune part au combat accoururent pour en recueillir les fruits. Ils établirent un gouvernement provisoire et se partagèrent les ministères. La

³⁶³ Ferdinand Philippe Louis Charles Éric Rosalino d'Orléans, duc de Chartres, 1810-1842.

Fayette, ce vieux fanatique de révolutions, avait repris le commandement de la Garde Nationale et osa proclamer que la branche aînée des Bourbons avait cessé de régner.

Quant au Duc d'Orléans, fidèle à son système de prudence et d'attente, il ne s'était approché ni du chef de sa Maison au jour du danger, ni de l'insurrection tant que son triomphe ne fut pas décidé. On travaillait pour lui mais il n'en prenait point la responsabilité. Il est certain qu'au début l'insurrection n'était point hostile à Charles X, ni surtout à sa dynastie. Elle n'a commencé à prendre ce caractère que le mercredi matin. Tout pouvait être sauvé encore jeudi par la proclamation du Duc de Bordeaux sous le nom d'Henry V. Le besoin d'ordre eût dominé alors les intrigues des partis. Il en existait trois qui s'efforçaient de tourner à leur profit les grands événements qui venaient de s'opérer : le parti de Napoléon II, les Républicains, et les partisans peu nombreux mais actifs et habiles du Duc d'Orléans.

Le parti napoléoniste ayant contre lui les deux autres fut tout d'abord mis hors de cause. On craignait les Républicains, et les agents du Duc d'Orléans présentèrent à l'imagination des Parisiens cette crainte aussi puissante pour les glacer que la tête de la Gorgone. La Révolution était à leurs portes avec son cortège d'anarchie et de terreur. On ne pouvait trop se hâter de recréer un gouvernement régulier qui arrêât le désordre et prévînt le pillage des boutiques que la souveraineté populaire pourrait fort bien s'accorder. D'ailleurs quel homme présentait plus de garanties que celui qu'on proposait pour chef ? Jacobin dans sa jeunesse, il avait servi la Révolution de son épée. Depuis la Restauration il avait protégé tous les genres d'opposition. Ami de l'égalité il avait fait élever ses enfants au collège, il se montrait simple dans ses manières, il possédait toutes les qualités d'un bon père de famille ; enfin, disait La Fayette, si bien mystifié depuis, il est la meilleure des Républiques ³⁶⁴.

³⁶⁴ Le Roi et la Reine de Naples vinrent à Paris à la fin de l'hiver 1830, le Duc d'Orléans leur donna une fête au palais royal, Charles X et toute la famille royale acceptèrent l'invitation de s'y trouver faite (sic). J'y fus invité aussi et grande fut ma surprise d'y voir tous les coryphées de l'opposition, la première personne que je rencontrai fut Benjamin Constant. Le Duc d'Orléans n'avait pas hésité à mettre face à face le Roi et ses adversaires les plus décidés, il apercevait qu'on pouvait déjà oser beaucoup contre lui. Je ne sais dans quel but ou pour quelle raison on imagina de donner au Roi le spectacle d'une émeute : il y eut sur les onze heures du soir un mouvement popu-

En même temps qu'on excitait le ressentiment des Parisiens contre Charles X, on faisait vibrer tous les ressorts de la vanité chez ce peuple léger et mobile. Briser la Couronne, en élever une autre, donner à la France un Roi de leur choix, il n'en fallait pas tant pour exalter jusqu'au délire les têtes des boutiquiers de Paris. Aussi lorsque Charles X proposa la Royauté au Duc de Bordeaux avec la Régence du Duc [332] d'Orléans, arrangement qui assurait à l'opposition tous les avantages qu'elle avait voulu obtenir et lui donnait de plus la garantie du principe d'ordre qui se trouvait dans la légitimité, on y fit à peine attention et personne n'osa en relever les avantages.

Le Duc d'Orléans se garda bien de se mettre en avant et la première fois qu'on alla le chercher on ne le trouva pas. Il voulait avoir l'air d'obéir à un grand mouvement de l'opinion publique et paraître l'homme de la nécessité. Enfin le Gouvernement provisoire lui envoya une députation solennelle. Il la reçut et on assure qu'il lui répondit qu'il n'accepterait que le titre de Roi. Il prit cependant dans un premier moment celui plus modeste de Lieutenant Général du Royaume. La pièce qu'on achevait de jouer avait commencé par un drame sanglant et finissait par une comédie. Le dénouement en était préparé depuis 1789³⁶⁵. Le Prince parvenait enfin, à force de prudence et de souplesse, à cette élévation à laquelle la lâcheté de son père l'avait empêché de monter après les journées du 5 et 6 octobre³⁶⁶, mais aussi, jamais acteur n'a su mieux jouer son rôle. Dédaignant toute dignité il se mit sur-le-champ au niveau du public qui lui ouvrait la voie du pouvoir. Jamais on n'avait vu tant de courbettes, tant de saluts, tant de serments de mains. Du haut de la terrasse de son palais, il entonnait La Marseillaise au peuple enchanté. On applaudissait l'homme, mais au fond on prenait en mépris l'autorité, et jamais ce sentiment primitif n'a pu être effacé ; il pèse sur le cœur des Français et est l'ennemi de la dynastie nouvelle.

laire dans le jardin du Palais Royal, les insurgés brûlèrent les chaises qui s'y trouvaient, (note d'Hervé de Tocqueville).

³⁶⁵ Louis-Philippe est le fils du duc Philippe d'Orléans qui, élu député à la Convention nationale, vota la mort de Louis XVI avant d'être guillotiné lui-même le 6 novembre 1793.

³⁶⁶ 5-6 octobre 1789, la marche des femmes sur Versailles, voir la note qui figure à ce sujet au début du texte.

On vit d'étranges choses. La Révolution fut dépêchée jusqu'aux extrémités du Royaume par les courriers de la malle et les diligences et acceptée sans coup férir, mais aussitôt le commerce reçut un épouvantable choc, et plusieurs des artisans de cette révolution se trouvèrent entièrement ruinés. Les journalistes et les gens des comités directeurs coururent aux places comme à une curée assurée. La Nation se réveilla toute étonnée de l'espèce d'homme qui se mettait à la gouverner. Le courage du peuple dans les grandes journées et son humanité avaient élevé haut la Révolution. La multitude qui prétendit en profiter la fit retomber bas, en montrant à nu les mobiles qui l'avaient préparée. Des gens se faisaient un mérite de choses qui auraient fait rougir un homme et se vantaient, sans pudeur, d'avoir flatté la Restauration pendant 15 ans pour la mieux trahir. Ceux des Bonapartistes dont elle avait daigné faire ses ministres ne trouvaient plus pour elle que des paroles de dédain, nulle pitié pour le malheur mais des flatteries sans fin au pouvoir sorti des barricades et de la fange des pavés.

Les bourgeois de Paris, enchantés des exploits qu'ils avaient regardé faire, se pavanaient avec un bonheur indicible dans des uniformes qu'ils croyaient avoir [333] reconquis. Ce n'étaient qu'exercices, revues, mouvements de bataillons. Ils se sont heureusement dégoûtés de ces enfantillages, et prenant la chose plus au sérieux, ils ont paru sur le champ des émeutes avec discipline et courage. L'imagination des prolétaires vivement excitée par les événements de Juillet menaçait la France d'une révolution sociale, la fermeté de la Garde Nationale de Paris a conjuré ce danger ³⁶⁷.

Les ordonnances étant retirées, les chambres, aux termes de la convention précédemment reçue, se réunirent le 4 août. Je revins à Paris pour la séance d'ouverture, et j'allai voir M. de Semonville à qui je demandai : « *Faut-il donc subir le Duc d'Orléans ? Oui, me dit-il, ou la Terreur.* » Un trône avait été élevé dans la salle de la Chambre des députés. Le fauteuil du Roi était resté vide. Le Duc d'Orléans parut en

³⁶⁷ Dans les épisodes révolutionnaires qui se sont succédé en France depuis 1789, et qui ont tous tourné au profit à la bourgeoisie qui a récupéré chaque fois le pouvoir à son profit, celle-ci profite de l'agitation populaire qu'elle met en avant. Il faut de l'agitation des émeutes et du sang afin qu'elle impose son ordre, c'est à dire sa (re)prise de pouvoir : le Consulat et l'Empire, Louis-Philippe, Louis-Napoléon Bonaparte ; le scénario est une reprise à l'identique.

habit d'Officier général, n'ayant d'autre décoration que le grand cordon de la Légion d'honneur. Il s'assit sur un pliant à côté du fauteuil, il lut d'abord la lettre de Charles X qui lui confirmait le titre de Lieutenant Général du Royaume, lui transmettait son abdication et celle du Dauphin et lui ordonnait de faire proclamer Roi le Duc de Bordeaux, sous le nom de Henry V. Dans son discours, prononcé ensuite, il annonça que la Charte serait désormais une vérité, le mot vérité était une insulte aux règnes de Louis XVIII et de Charles X. Il fallait bien que l'ingratitude partît de haut pour encourager les autres.

Le discours fini, quelques acclamations se firent entendre, des pairs placés derrière moi s'agitaient d'une manière inconcevable et nous pressaient de crier : « *Vive le Duc d'Orléans !* »

J'en aurais eu envie que cette sommation m'en eût empêché. Plusieurs pairs avaient arboré la cocarde tricolore ; déjà comme jadis la timidité avait gagné une partie de la Chambre haute. Un ancien ministre du Roi, d'ailleurs très fidèle, avait placé sur sa poitrine une cocarde large comme le fond d'un chapeau.

Mais la pièce n'était pas encore finie, on nous réservait un dernier acte, le plus plaisant de tous, si le cœur n'eût une profonde tristesse à la vue de la faiblesse de celui qui naguère était placé si haut. Vingt mille hommes, la plupart en guenilles, armés de toutes les vieilles armes qu'ils avaient pu trouver, se jetèrent dans les fiacres et les omnibus en disant aux cochers : « *Fouette vers Rambouillet !* »

Cette expédition avait pour but de forcer le Roi, en l'effrayant, à quitter Rambouillet et à sortir de France. Cette armée en voiture aurait été l'objet d'une risée générale si elle avait été reçue comme elle devait l'être, à coups de canon. Les hommes qui la conduisirent avaient pris leurs meilleurs chevaux pour se sauver au plus vite en cas qu'une lueur d'énergie animât encore la famille royale.

[334]

Le Roi avait à Rambouillet neuf mille hommes de sa garde et 42 pièces de canon. Il est vrai que cette troupe manquait de beaucoup de choses nécessaires, les vivres et les fourrages n'étaient pas en assez grande quantité et on n'avait pas le courage de s'en procurer par réquisition ; on ne savait prendre aucune mesure efficace. Le Ministère Polignac semblait avoir communiqué à tous les agents du pouvoir ce dé-

faut complet de prévoyance qui l'avait perdu. La confiance insensée est toujours suivie d'un découragement sans bornes. Il y avait malaise et mécontentement parmi la troupe, mais cette disposition serait restée sans influence si le Roi avait accepté la guerre que l'opposition lui déclarait. La Garde, ravie de rejoindre en plaine ces mêmes hommes qui l'avaient accablée dans les barricades, leur aurait volontiers donné une sévère leçon. D'ailleurs, on pourrait exalter ces braves en leur montrant le jeune Roi et le confiant à leur loyauté. Ils se seraient écrié comme les nobles hongrois devant Marie-Thérèse : « *Moriamur pro Rege nostro.* »

Mais l'ombre de Louis XVI était toujours présente à Charles X. Le souvenir de son funeste sort l'accablait. Le général Vincent se jeta à ses pieds, le suppliant de permettre qu'il chargeât les insurgés à la tête de la Cavalerie, se faisant fort de les ramener jusqu'à Paris :

« Non, dit le vieux Roi, je partirai, je veux épargner un nouveau crime aux Français. »

Mme la Dauphine elle-même sentit son courage fléchir : « *C'est un nouveau cinq et six octobre,* » dit-elle.

Le Duc d'Orléans avait envoyé trois commissaires à Rambouillet pour presser le départ de la famille royale et l'accompagner pendant la route. Le Roi interpella le Maréchal Maison, président de la députation, de lui déclarer le nombre de Parisiens qui marchait sur Rambouillet : « *Ils sont 80 mille, dit le Maréchal.* »

Cet homme qui devait son grade à Charles X n'hésita pas à tromper son bienfaiteur par un odieux mensonge. Il était facile d'apprécier la vérité de l'assertion du maréchal en envoyant un corps de cavalerie reconnaître l'armée parisienne. On n'en fit rien, tant on avait peur d'exciter la souveraineté en guenilles.

Une résistance énergique au profit du jeune roi aurait eu d'immenses résultats. Elle eût affermi la fidélité des troupes ébranlée par l'exemple de la capitale, la foule des gens timides, partisans d'un événement lorsqu'il est consommé, se serait abstenue de la révolution, et les meneurs eux-mêmes auraient hésité à risquer leurs têtes dans les chances hasardeuses de la guerre, on se serait entendu.

Henry V aurait monté sur le Trône et le grand événement qui a ébranlé jusque dans ses fondements la moralité publique n'aurait pas eu lieu. Charles X, battu à Paris, obligé de revenir sur toutes ses résolutions, de renoncer ostensiblement à son système de gouvernement, ne pouvait plus régner avec honneur. Il avait perdu sans retour la confiance de son peuple, l'incapacité du Dauphin s'était montrée dans les dernières circonstances, mais la légitimité pouvait être régénérée par les grâces et l'innocence d'un enfant.

Charles X partit avec sa famille, accompagné des trois commissaires envoyés par le Duc d'Orléans, ses geôliers plutôt que ses compagnons de voyage. On prétend [335] qu'un projet avait été conçu par des personnes de la suite du Roi pour enlever la Duchesse de Berry et le Duc de Bordeaux, et les conduire dans la Vendée. Le Roi s'y opposa avec colère et indignation, l'obéissance et le respect y firent renoncer.

Ce fut à St Lô que la famille royale apprit que le Duc d'Orléans avait accepté le titre de Roi. Madame la Dauphine en fut frappée comme de l'événement le plus inattendu. Les princesses avaient toujours interprété d'une manière favorable les dispositions de leur cousin. La Duchesse de Berry disait souvent : « *Les d'Orléans sont de si bonnes gens !* » Dès lors, la douleur de la Dauphine n'eut plus de bornes. On la voyait chaque matin aller aux pieds des autels chercher des consolations que le monde refusait à ses malheurs et que le ciel seul pouvait seul lui donner.

Je n'assistai point à la séance où 90 pairs ratifièrent le don de la Couronne que 240 députés faisaient à Louis Philippe sans consulter la Nation. Le résultat n'était pas douteux ³⁶⁸. Le servile Sénat de Bonaparte se trouvait en majorité. On sait qu'à bon nombre de ces gens-là il faut un maître devant lequel ils puissent courber leur bassesse. La pusillanimité se confortait encore de la crainte des violences populaires. Je n'hésiterai pas à dire que les seules voies honorables qui fussent ouvertes à la Chambre des pairs étaient la résistance et la retraite si le mouvement se montrait trop fort pour y résister. Il fallait quitter des fonctions qui n'étaient plus légales du moment où le pouvoir qui les avaient instituées cessait d'exister. Les Français qui savent apprécier

³⁶⁸ Beaucoup de pairs qui habitaient des provinces éloignées ne s'étaient pas encore rendus à Paris à cause de l'ordonnance de dissolution, (note d'Hervé de Tocqueville).

ce qui est noble et élevé lui auraient su gré de son sacrifice et la pairie eût laissé un profond souvenir d'estime. Lorsque les Gaulois envahirent Rome, les Sénateurs n'offrirent pas la couronne à Brennus. Ils moururent dans leurs chaises curules, la patrie fut sauvée et le Sénat se releva plus glorieux et plus puissant. En France la pairie a succombé sous le poids de sa faiblesse, elle ne se relèvera plus ³⁶⁹.

Dans la même séance où on détrônait le Roi, la chambre consentit à se mutiler de ses propres mains. Elle sanctionna l'élimination des 130 pairs, j'étais du nombre de ceux nommés par Charles X, j'étais donc exclu.

Ici se termine ma carrière politique : serviteur de la branche aînée des Bourbons, j'avais été honoré de sa bienveillance et de ses bienfaits. Je me serais abjuré moi-même en me ralliant à ses ennemis, je n'en eus jamais la tentation. Quand on est hautement entré dans une voie il faut y persévérer. L'estime de ses contemporains est à ce prix. J'avais vu d'ailleurs tant de révolutions et de transformations dans l'ordre social, ma vie avait été agitée par tant d'événements prodigieux que mon âme se sentait fatiguée. Après un si grand nombre d'espérances déçues, d'existences changées d'illusions détruites, je sentais le besoin de me reposer dans la douceur des sentiments de famille du spectacle décevant des passions humaines. Mes fils [336] sont ma consolation, mes petits-enfants mon espérance. À 57 ans ³⁷⁰, ma carrière est terminée. Peut-être, si elle se fût prolongée, mon passage sur cette terre eût-il laissé quelques traces dans la mémoire. Il ne restera de moi que ces lignes qui n'auront sans doute pas de lecteurs.

Mes enfants soutiendront l'honneur de mon nom et le transmettront à la postérité. Je me console donc. Oserais-je me plaindre au milieu du bouleversement général des existences et en présence des infortunes qui ont frappé des têtes plus illustres ?

³⁶⁹ On ne peut sérieusement donner le nom de pairie à la Commission Royale qui s'intitule encore Chambre des pairs, (note d'Hervé de T).

³⁷⁰ Lors de l'abdication de Charles X, Hervé de Tocqueville a, encore, 57 ans. Il est né le 4 août 1772.

Je finis d'écrire ces souvenirs en 1840 ³⁷¹, près de dix ans se sont déjà écoulés depuis la révolution de juillet. La démocratie s'est développée à l'ombre du sceptre de Louis Philippe, sans que l'une ait détruit ou affaibli l'autre. Ce phénomène reconnaît plusieurs causes. En 1789, la classe moyenne a fait la Révolution pour abaisser les supériorités qui l'offusquaient mais ces supériorités avaient de la force. La classe moyenne appela le peuple à son secours et ensuite ne put la dominer. Une démocratie sanglante surgit subitement, et comme les mœurs n'y étaient pas préparées, elle se montra trop violente pour avoir de la durée. Toutefois, la passion de l'égalité ne s'éteignit point, et les différents gouvernements qui se succédèrent regardèrent la nécessité de la ménager comme la première condition de leur existence.

Cette passion conçut de vives alarmes pendant la Restauration. La classe moyenne fit la révolution de Juillet pour empêcher les anciennes supériorités de reparaître, mais, mieux avisée, elle ne s'aida qu'un instant du secours du peuple, et s'occupa aussitôt de comprimer son élan ³⁷². D'ailleurs, les mœurs s'étaient formées, la démocratie y avait pénétré insensiblement et la société française adopta sans secousse les conséquences d'une égalité presque absolue.

De plus, Louis Philippe s'est trouvé dans des circonstances plus favorables que les Rois de la branche aînée et il s'est mieux aidé de ces circonstances.

[337]

Une Restauration est très difficile après une Révolution qui a changé les mœurs et les usages, modifié les lois et déplacé toutes les

³⁷¹ Précision intéressant concernant l'écriture du texte commencé en 1734 et achevé en 1840. Retiré de la vie publique en 1830, veuf en 1836, Hervé de Tocqueville coule des jours paisibles, de 1843 à 1856, au « Clos d'Aronde » à Clairoix près de Compiègne, avec sa gouvernante (Élisabeth Solier veuve Grégoire de Guermaquer), non loin de son deuxième fils, Édouard, qui habite au château de Baugy. Il est élu conseiller municipal de Clairoix en 1846 (et le restera jusqu'en 1849 environ. (Rémi Duvert Association « Art, Histoire et Patrimoine de Clairoix », Collection « Les notices historiques clairoisiennes » n° 04 ~ 2011).

³⁷² En 1789 le processus suivi avait été le même, mais comme la rupture à opérer était autrement importante pour opérer une coupure définitive il fallait laisser le peuple et ses premiers chefs – Robespierre – répandre un bain de sang qui rendait tout retour en arrière à l'identique, impossible ; en fait la problématique est qualitativement le même mais quantitativement différente.

classes des citoyens. La dynastie légitime reste seule comme le monument du passé au milieu des débris qui l'entourent. Des conditions nouvelles qu'elle connaît à peine, qu'elle n'a pas prévues lui sont imposées, son autorité, ou se trouve diminuée, ou doit agir d'une autre manière. Les peuples se persuadent difficilement qu'elle y adhère de bonne foi. Si elle cède, on ne l'accuse pas moins. Les passions inquiètes soulèvent une défiance sans bornes et on en vient enfin à exiger de la Couronne des garanties qu'elle ne peut accorder sans périr.

La dynastie nouvelle rencontre moins d'obstacles. On se défie moins d'elle parce que le peuple qui l'a élue sent qu'il a bien le droit de la renvoyer si elle manque aux conditions du pacte. Il est persuadé qu'elle le sent comme lui et qu'elle conserve un profond sentiment de sa faiblesse devant les volontés nationales. Il arrive alors que cette faiblesse-là fait sa force et qu'on lui concède plus de puissance parce qu'on ne lui suppose pas l'audace d'en abuser.

Louis Philippe possède des qualités politiques qui ont manqué à ses deux prédécesseurs. Il a un système arrêté dont il ne dévie jamais et une patiente adresse que rien n'étonne ni ne lasse. Impassible devant les oppositions, il tourne habilement les difficultés qu'elles font naître et sait les user de lassitude. Les ministères se succèdent, pris dans des nuances différentes, sa constance les ramène toujours, malgré eux et presque à leur insu, à son système. Il veut gouverner et il gouverne. Il est l'âme de son gouvernement, les ministres n'en sont que les membres soumis à la volonté qui les dirige.

Lorsque Louis Philippe aura disparu de la scène du monde, en sera-t-il ainsi ? Ne viendra-t-il pas un moment où l'astuce la plus habile perdra tout crédit à l'intérieur et à l'extérieur ?

Les événements alors se presseront et produiront par leur choc des combinaisons nouvelles. Il me semble douteux qu'une nation, ivre d'égalité, souffre toujours que le plus grand des privilèges reste concédé héréditairement à la même famille. La vieille Europe est dans une crise de transformation qui amènera des résultats qu'on ne peut encore apprécier, mes enfants les jugeront. Je ne désire point voir le dénouement du drame, assez de scènes sont passées sous mes yeux.

Quand je lisais dans ma jeunesse l'histoire des guerres civiles de religion, je plaignais profondément les hommes qui ont vécu dans ce temps de trouble. Nos descendants, en parcourant notre histoire com-

prendront avec peine que nous ayons pu survivre aux malheurs et aux agitations qui ont occupé notre carrière. Toutefois, je me suis trouvé moins à plaindre que beaucoup d'autres, parce que j'ai toujours aimé la liberté, et que, profondément pénétré de l'égalité des hommes devant le Créateur, je n'ai jamais détesté dans l'égalité politique que les excès.

[338]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,**
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.

ANNEXES

[Retour à la table des matières](#)

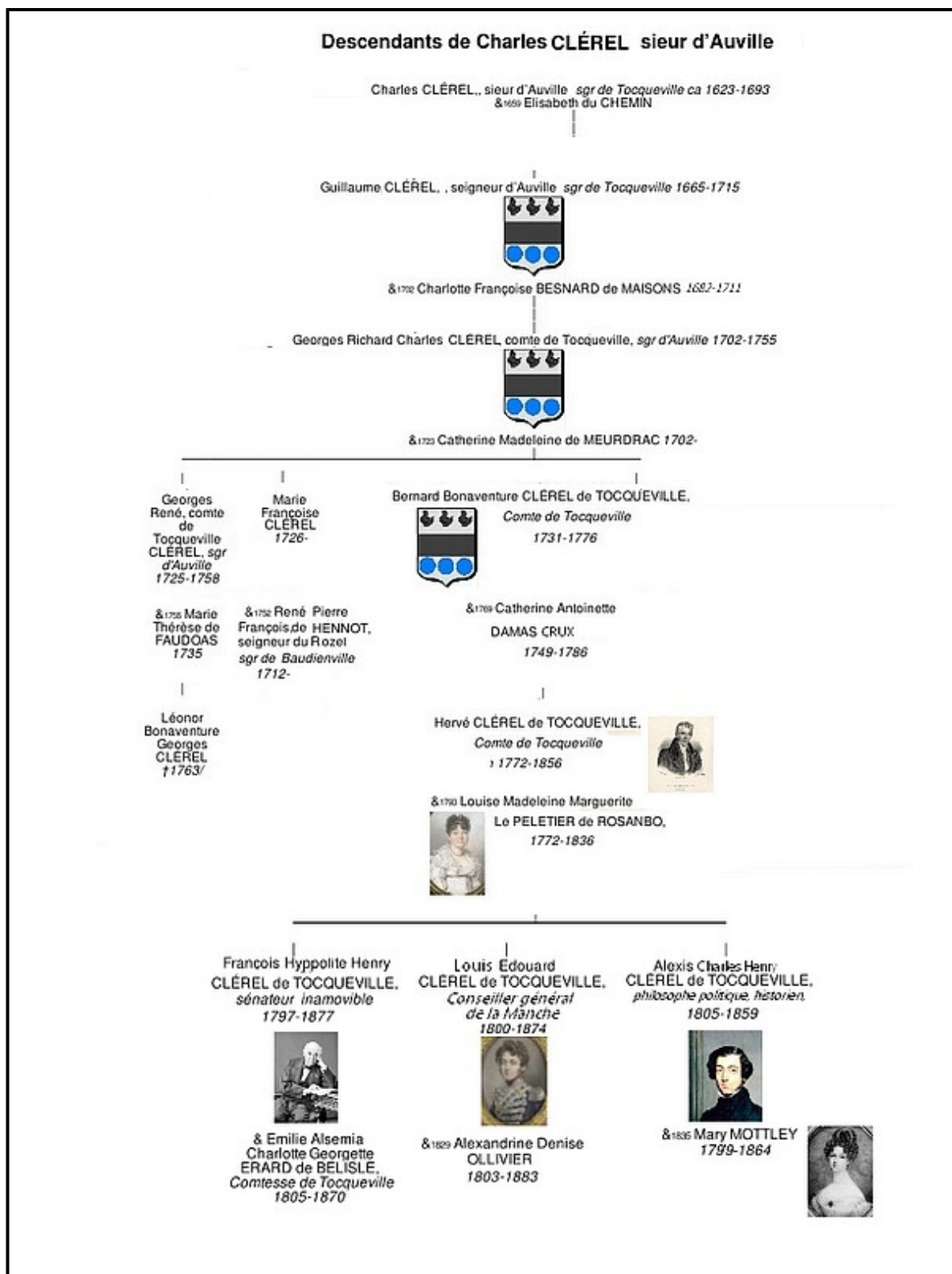
[339]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,**
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.

Annexe 1

Tableau généalogique des Tocqueville

[Retour à la table des matières](#)



[340]

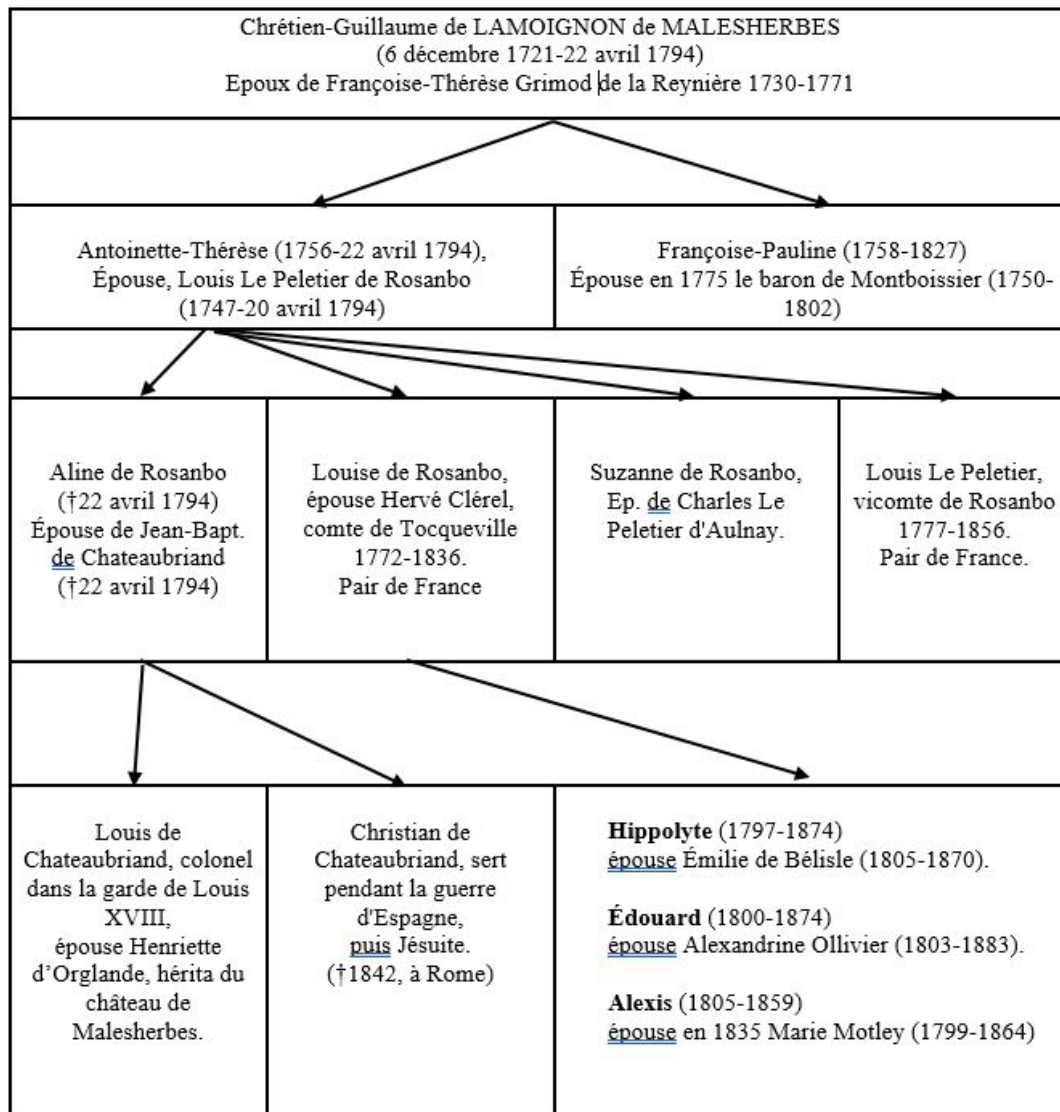
**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,**
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.

Annexe 2

Descendance de Chrétien-Lamoignon de Malesherbes

[Retour à la table des matières](#)

Descendance de Chrétien-Lamoignon de Malesherbes



[341]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.**

Annexe 3

La Congrégation

[Retour à la table des matières](#)

Pour Littré, « *Sous la Restauration, la Congrégation, association religieuse et politique qui passait pour être dirigée par les Jésuites, et qui avait des opinions opposées à celles du libéralisme d'alors.* »

La Compagnie de Jésus est organisée selon les Constitutions préparées par Ignace de Loyola à partir de 1541 et promulguées par la première congrégation générale, en 1558. Elle est divisée en « provinces » géographiques, chacune sous les ordres d'un supérieur provincial qui est choisi par le Général et a autorité sur tous les jésuites et les ministères de sa zone. La vocation des jésuites était de s'engager dans la réforme catholique et de développer l'évangélisation, la justice sociale et l'éducation en formant le premier corps enseignant de la catholicité moderne. La compagnie est chassée de Paris en 1763 et supprimée par le pape Clément XIV en 1773, sous la pression des cours européennes, avant d'être rétablie par le pape Pie VII en 1814.

Hervé de Tocqueville explique longuement comment la Congrégation constituait une sorte de secte qui entendait jouer un rôle majeur dans la vie politique du pays et comment son influence et son action ont été très néfastes, poussant le pouvoir à la provocation et la faute qui devait le conduire à sa ruine. Liée à l'ordre des Chevaliers de la foi s'inspirant de l'organisation des loges maçonniques elle constituait une sorte d'*Opus Dei* avant l'heure.

La Congrégation avait été instaurée le 2 février 1801 par le Père jésuite Jean-Baptiste Bourdier-Delpuits ³⁷³, [chanoine](#) de Paris qui suivait avec une joie profonde la renaissance catholique du pays. Il jeta les fondements de son œuvre : une association de piété sur le modèle et d'après les règles des Congrégations bénies par les Souverains Pontifes et érigea sa congrégation sous le titre de « *Sancta Maria, auxilium christianorum* » (Le patronage de Marie, la Vierge immaculée représentait le parti modèle de la pureté et de l'honneur ; elle est mère, et mère de Dieu), et en commença les exercices le jour de la Purification, le 2 février 1801. Cette organisation charitable, constituée de laïcs et d'ecclésiastiques, a joué un rôle politique et religieux important ³⁷⁴, notamment dans la défense de la Religion, sous le Directoire, le Premier Empire et la Restauration en rassemblant des personnalités traditionalistes et ultras. Elle favorisait la carrière de ses membres. Vivement critiquée pour ses liens avec les États pontificaux, elle fut accusée d'espionner à son profit, voire de comploter, et elle est dissoute en 1809 par décret impérial. À partir de 1810 la Congrégation reprend ses activités politiques en liaison avec les Chevaliers de la Foi qui en constituent désormais le noyau dur et interviennent dans la vie politique d'abord de façon cachée puis beaucoup plus active sous la [342] restauration, notamment à partir du gouvernement de Villèle sous Louis XVIII et Charles X et plus encore sous le gouvernement Polignac dont elle constitue l'ossature. L'ordre des Chevaliers de la Foi, fondé en 1810 par Ferdinand de Bertier de Savigny, constituait une société secrète qui œuvra sous l'Empire au retour des Bourbon. Sous la Restauration, les Chevaliers se sont organisés dans la tendance parlementaire des ultraroyalistes, avant de se disperser d'eux-mêmes en 1826.

Initialement Ferdinand de Bertier de Sauvigny aurait voulu fonder un ordre laïc de chevaliers tel que celui de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, c'est pourquoi on retrouve une dénomination des grades très proche de la vieille chevalerie. La hiérarchie secrète de l'ordre laisse ignorer aux grades inférieurs l'existence de degrés supérieurs ainsi que le visage des dirigeants. Chaque dénomination des degrés est influen-

³⁷³ Jean-Baptiste Bourdier-Delpuits (5 mai 1734 en Auvergne-15 décembre 1811 Paris). Il a rejoint la [Compagnie de Jésus](#), le 18 décembre 1752.

³⁷⁴ Francis Démier, *La France de la Restauration (1814-1830)*, Folio histoire, Gallimard, 2012, p. 35 ([ISBN 9782070396818](#)).

cée par l'idéal chrétien et monarchique qui soumet tous les membres à l'autel et au trône. Le premier grade est celui des associés de charité qui contribuent seulement en priant et en cotisant. Les associés pensaient être dans une association pieuse de chrétiens nostalgiques de l'ancien régime. Les écuyers étaient mis au courant du rétablissement de la chevalerie, mais seuls les chevaliers étaient initiés durant une cérémonie. Ensuite les Chevaliers Hospitaliers s'occupaient spécialement des soins des prisonniers et des hôpitaux. Le dernier grade, le statut suprême était celui de Chevaliers de la foi. Eux seuls connaissent l'étendue de la société et ses objectifs politiques et religieux. Après la Restauration française l'Ordre a gardé ses grades secrets mais a tourné son activité vers le Parlement.

Les *Chevaliers de la foi* gouvernent la société grâce à un grand conseil supérieur, composé de 9 membres, dont certains sont titrés du grade de Grand-Maître. C'est surtout autour du conseil supérieur que va avoir lieu l'activité parlementaire, car après la Restauration, lui seul avait un poids politique sur [Louis XVIII](#) et [Charles X](#). Ces derniers donnent des instructions aux Sénéchaux, qui dirigent les divisions militaires, et qui vont beaucoup servir durant la seconde restauration. Les *Bannières*, sont les cellules de base qui correspondent à des zones d'influences départementales.

La société des chevaliers de la foi a pour modèle organisationnel la franc-maçonnerie. Ils utilisent eux aussi des mots d'ordres et des signes de reconnaissance. Les simples chevaliers ont tous un anneau béni, à l'intérieur duquel était gravé le mot caritas, les chevaliers hospitaliers avaient un chapelet avec une croix d'ébène et les chevaliers de la foi en avaient un avec une croix d'argent. Ils pratiquaient donc aussi les cérémonies initiatiques. À genoux devant un crucifix, entourés de luminaires, les chevaliers jurent sur les évangiles le secret, l'obéissance, et la fidélité à Dieu, à l'honneur, au Roi, et à la Patrie. Ils recevaient finalement un coup d'épée sur l'épaule et une accolade des autres chevaliers, pour enfin être de vrais chevaliers.

Les chevaliers de la foi ont trouvé un terrain favorable dans les anciennes provinces de Franche-Comté, de Flandre, d'Artois, d'Auvergne, en Aquitaine, en Provence, en Vendée et bien sûr dans les grandes villes comme Paris, Bordeaux, Toulouse...

Les Chevaliers constituent sous la Restauration le noyau dur des légitimistes qui s'oppose aux mesures gouvernementales qu'ils jugent insuffisantes n'hésitant pas à faire la politique du pire ; c'est un groupe de pression capital mais ce n'est pas un parti.

Les fondateurs de la société des Chevaliers de la Foi sont tous passés par [La Congrégation](#). Étant donné l'hésitation de départ sur l'utilité d'une telle organisation, le rapport entre religion et politique est très proche. Les chevaliers ne se montrant pas clairement comme tels par respect du secret qu'ils portaient, n'étaient pas vus comme un groupe influençant le pouvoir. À l'époque on pensait plutôt que c'était la Congrégation qui jouait ce rôle. Mais cela peut s'expliquer par le fait que la plupart des dirigeants des Chevaliers étaient membres de la Congrégation.

Une liste non exhaustive des membres de l'Ordre révèle leur importance dans la monde politique de la Restauration :

1. Jules de Polignac, dernier ministre de Charles X et membre du conseil supérieur des Chevaliers.
2. Mathieu Jean Félicité de Montmorency-Laval, ministre des Affaires étrangères ultra en 1821, grand maître des Chevaliers de la foi et membre du conseil supérieur des Chevaliers.
3. Eugène de Montmorency-Laval, cousin de Mathieu, frère puîné de Anne Adrien Pierre de Montmorency-Laval, ambassadeur
4. Adrien de Rougé, parlementaire ultra et chef de l'organisation en 1822, ami de Corbière.
5. Jean Baptiste de Villèle, premier ministre de Louis XVIII, puis de Charles X et membre du conseil supérieur des Chevaliers.
6. R.P. Nicolas Tuite de Mac-Carthy, (1769-1833) prédicateur
7. Guillaume Isidore de Montbel (1787-1861), ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique
8. Jean Jacques Augustin Rey de Saint-Géry (1771-1847), conseiller d'État.

9. Jean René Pierre de Semallé, proche d'Armand de Polignac (il fut fondé de pouvoir par Monsieur avec celui-ci) et organisateur de la manifestation royaliste à Paris le 31 mars 1814.
10. François Franchet d'Esperey, directeur général de la police, et membre de l'Ordre.
11. François-Régis de La Bourdonnaye, (1767-1839), Cinq fois député, chef de file des Ultras, ministre de l'Intérieur sous Charles X.
12. Guy de Delavau, préfet de police de Paris en 1821, et membre de l'Ordre.
13. Pierre Denis de Peyronnet président du tribunal de première instance de Bordeaux en octobre 1815, ministre de la Justice dans le nouveau gouvernement [344] ultraroyaliste du comte de Villèle.
14. Chateaubriand, leader du parti ultra, tétait ès proche des Chevaliers, mais on ignore s'il était lui-même un Chevalier.

[345]

Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.

Personnages cités

[Retour à la table des matières](#)

ACLOCQUE (André-Arnoult), 1748-1802, né à Amiens, était un brasseur du faubourg Saint-Antoine et l'un des représentants de la commune, puis président de son district, et commandant d'un bataillon de la garde nationale parisienne le 14 juillet 1789. Dans la tumultueuse journée du 20 juin 1792 il resta constamment auprès du roi qui s'appuya sur lui pour haranguer la foule. En 1789, il s'était associé à Antoine-Claude Maille, Vinaigrier-distillateur de l'Impératrice Reine de Hongrie en 1752. Quelque temps après il se retira à Sens puis associé à, Vinaigrier du Roi de France en 1769 et de l'Impératrice Catherine II de Russie en 1771) « *premier homme de moutarde de l'Europe* » selon Grimod de la Reynière. Acloque se retira à Sens où il mourut en 1802.

ACQUIGNY (Pierre Robert Le Roux d'Esneval, dit Président d'Acquigny, 6 août 1716, Rouen - 1er septembre 1788). Président à mortier au parlement de Normandie, il épousa, par contrat du 23 juillet 1742, Françoise-Catherine Clérel de Rampan. Ce magistrat d'une piété éminente professait la plus grande vénération pour les martyrs d'Acquigny au IV^{ème} siècle - saint Maxime poursuivi par le proconsul Sabinus eut la tête tranchée sur les bords de l'Eure à Acquigny en même temps que son diacre et 38 soldats romains convertis.

AMBRAY (Charles-Henri), 1760-1829. Il est issu d'une famille de magistrats qui a donné au Parlement de Normandie plusieurs conseillers et un président à mortier, il obtient très jeune – à dix-neuf ans – une place d'avocat général à la cour des aides. En 1788 il de-

vient avocat général au parlement de Paris, en remplacement d'Antoine-Louis Séguier. À la veille de la Révolution, il se retire sur ses terres de Montigny près de Dieppe. Il n'émigre pas et traverse la Terreur sans encombre. Sous le Directoire, il est élu, le 28 Vendémiaire IV, député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, mais il n'accepte pas ce mandat. Il refuse de même les fonctions que Bonaparte lui propose par l'intermédiaire du préfet Beugnot. Sous l'Empire il reste en contact avec les Bourbons, tout en devenant juge de paix et membre du conseil général de la Seine-Inférieure. Il reçoit la Légion d'honneur en 1810. En 1814 Louis XVIII le fait pair de France, lui remet les sceaux, le nomme chancelier de France et lui confie la présidence de la Chambre des pairs. Pendant les Cent-Jours il rejoint le roi à Gand et retrouve la présidence de la Chambre des pairs, notamment lors du procès du maréchal Ney en 1815. En 1820, il devient officier de la Légion d'honneur et membre du Conseil privé et en 1827 il abandonne la présidence de la Chambre des Pairs.

ANGOULÊME (Louis Antoine d'Artois, duc d'Angoulême, (1775-1824), puis Louis Antoine Dauphin de France (1824-1830), fils de Charles X. Il épousa en 1799 sa cousine germaine Marie-Thérèse Charlotte de France, Duchesse d'Angoulême. Hervé de Tocqueville fut assez proche de lui, le jugeant d'abord avec bienveillance, puis de plus en plus sévèrement. Lors des événements de la révolution de Juillet (1830), peu après de son père Charles X, il renonce à ses droits en faveur de son neveu Henri d'Artois (Henri V). Il s'exile ensuite avec le titre de courtoisie de comte de Marnes. De la mort de son père (1836) jusqu'à son propre décès (1844), il devient [346] l'aîné des Capétiens et le chef de la maison de Bourbon, prétendant à la Couronne de France et reconnu comme roi par les légitimistes sous le nom de Louis XIX. Il était notamment colonel général des cuirassiers et dragons, grand-amiral de France et généralissime de l'armée d'Espagne.

AREMBERG (Auguste Marie Raymond, prince d'Arenberg, comte de La Marck), 1753-1833. Ce grand d'Espagne devient militaire au service de la France. Diplomate et député aux États généraux de 1789 il représente la noblesse du Quesnoy aux États généraux de 1789. C'est là qu'il reprend ses relations avec Mirabeau dont il a fait la connaissance l'année précédente et dont il partage les opinions politiques. Comme lui, il aurait voulu établir en France une monarchie constitutionnelle. À la mort de Mirabeau il entreprend des démarches

incessantes et des efforts courageux pour sauver la reine Marie-Antoinette. En 1826, il commence la rédaction de ses souvenirs et le classement des papiers que Mirabeau lui avait confiés. Il meurt à Bruxelles le 26 septembre 1833, laissant à M. de Bacourt le soin de mettre au jour sa Correspondance avec Mirabeau, ce recueil a été publié en 1851.

ARGOUT (Antoine Maurice Apollinaire, comte d'), 1782-1858. Il est successivement receveur des contributions à Anvers en 1806 puis inspecteur des contributions en 1811, maître des requêtes au Conseil d'État en 1814 puis Conseiller d'État en service extraordinaire. Il est nommé préfet des Basses Pyrénées en 1815, et du Gard, en 1817. Pair de France en 1819 il défend le ministère contre les violentes attaques de Clausel à la Chambre, et vote constamment avec la droite modérée. Il tente d'obtenir de Charles X le retrait des ordonnances et, le 29 juillet 1830 et essaie vainement d'obtenir la démission de Polignac pour sauver la monarchie légitime. Sous la Monarchie de juillet, il est successivement ministre des Finances, de l'Intérieur, du Commerce et des Travaux publics, de la Marine et gouverneur de la Banque de France de 1830 à 1857.

ANGOULÊME (Marie-Thérèse Charlotte de France, Duchesse d'), « Madame Royale » 1778-1851, est le premier enfant de Louis XVI et Marie Antoinette. Après une enfance passée à la Cour, elle est la seule des enfants royaux à avoir survécu à la Révolution française. Condamnée par les insurgés puis réduite à l'exil à Vienne, elle épouse en 1799 Louis Antoine de Bourbon, Duc d'Angoulême, fils de Charles X. Lors du retour de Napoléon pendant les Cent-Jours, elle déploie une activité intense pour organiser la résistance de Bordeaux où elle se trouve pour les cérémonies prévues pour le retour des Bourbons. Devenue Dauphine de France en 1824, elle est reine de France quelques minutes, entre l'abdication de Charles X et celle de son mari. Elle quitte alors la France pour l'Angleterre puis l'Autriche où elle se consacre à la formation de son neveu, le comte de Chambord. Elle meurt le 19 octobre 1851 au château de Frohsdorf, au sud de Wiener Neustadt.

ANGOULÊME (Louis Antoine d'Artois, duc d'Angoulême, (1775-1824), puis Louis Antoine Dauphin de France (1824-1830), fils de Charles X. Il épousa en 1799 sa cousine germaine Marie-Thérèse Charlotte de France, Duchesse d'Angoulême. Hervé de Tocqueville

fut assez proche de lui, le jugeant d'abord avec bienveillance, [347] puis de plus en plus sévèrement. Lors des événements de la révolution de Juillet (1830), peu après l'abdication de son père Charles X, il renonce à ses droits en faveur de son neveu Henri d'Artois (Henri V). Il s'exile ensuite avec le titre de courtoisie de comte de Marnes. À la mort de son père (1836) jusqu'à son propre décès (1844), il devient l'aîné des Capétiens et le chef de la maison de Bourbon, prétendant à la Couronne de France et reconnu comme roi par les légitimistes sous le nom de Louis XIX. Il était notamment colonel général des cuirassiers et dragons, grand-amiral de France et généralissime de l'armée d'Espagne.

ARNOUVILLE (Augustin Choppin d'), 1776-1857. Il commandait l'artillerie à l'île de Ré. Commandeur de la Légion d'honneur, Auditeur au Conseil d'État (1810), Maître des requêtes (1814), Préfet de l'Isère (1817), préfet du Doubs (1820-1830), préfet du Bas-Rhin (1831-1837).

AUNAY (Charles Louis Le Peletier d'), 1773-1850. Après avoir fait ses études à l'école militaire d'Auxerre il entre à celle de Strasbourg dont il sort sous-lieutenant. Il est attaché au régiment du nom de cette ville dont le marquis de Puységur, son oncle, était colonel. Incarcéré sous la Terreur pour incivisme. Il épousa Suzanne-Guillemette de Rosambo d'Aunay 1773-1800, troisième fille de Louis Le Peletier de Rosambo, dessinatrice amateur, belle-sœur d'Hervé de Tocqueville. Il fut membre et président, de l'Institut historique de France.

AUNAY (Louis Honoré Félix, baron Le Peletier d'), 1782-1855. Élève de l'École militaire d'Auxerre, et, en 1804, garde d'honneur de la ville de Paris. Il est nommé auditeur au conseil d'état en 1806, auditeur section des finances et rattaché à la commission des pétitions en 1808. Premier préfet du département de Tarn-et-Garonne (créé en 1808) de 1809 à 1812, puis préfet d'Eure-et-Loir et de la Stura dans le Piémont. Chevalier de Malte, chevalier de la Légion d'honneur, baron de l'empire. Il rentre dans la vie privée en 1814 et combat les premiers gouvernements de la Restauration dans les rangs de l'opposition constitutionnelle. Député de la Seine-et-Oise en 1827, il se rallie au cabinet Martignac qui le fait conseiller d'état. Il vote contre les Ultras et avec les 221 contre le Cabinet Polignac. Réélu en 1830, siège dans la majorité conservatrice, il se rapproche de la fraction la plus modérée de l'opposition. Il n'approuve pas les lois de septembre 1835 ni la

loi de disjonction. En 1849, il vote pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, soutient la politique de l'Élysée jusques et y compris le coup d'État, et fait partie de la Commission consultative de quatre-vingts notabilités qui devait servir de caution au coup de force et assurer la transition entre l'Assemblée dissoute et celle à élire.

AUNAY (Suzanne-Guillemette de Rosambo d'Aunay), 1773-1800, troisième fille de Louis Le Peletier de Rosambo, dessinatrice amateur, belle-sœur d'Hervé de Tocqueville, épouse de Charles Marie Le Peletier d'Aunay elle meurt lors de son second accouchement.

ASTROS (abbé d'), 1772-1861, neveu de Jean Portalis, ordonné prêtre en 1797, il participe à l'élaboration du Concordat de 1801. Il est ensuite vicaire du cardinal [348] Belloy, archevêque de Paris. Accusé d'avoir promulgué la Bulle de 1809 de Pie VII excommuniant Napoléon Ier, il est emprisonné une première fois à Vincennes. Arrêté par la police impériale, car soupçonné de connivence avec le Pape, il est emprisonné une seconde fois, de 1811 à 1814, au donjon de Vincennes.

AUBETERRE (Françoise Marie Rosalie de Scépeaux, La maréchale d'), 1742-1816. Son père achète en 1737 le marquisat de Beaupréau dans le Maine et Loire, elle épouse en secondes noces, Joseph-Henri Bouchard d'Esparbez de Lussan marquis d'Aubeterre, ancien ambassadeur à Vienne, à Madrid et à Rome, lieutenant-général des armées du roi, conseiller d'État, gouverneur de Bretagne en 1775. Louis XVI lui remet le bâton de maréchal de France en 1783, il meurt en 1788. Veuve sans enfant la maréchale d'Aubeterre s'installe quelque temps à l'abbaye du Ronceray d'Angers dirigée par sa belle-sœur. Elle émigre en Belgique en 1791, rentre en France en 1792. Elle est incarcérée lors de la Terreur puis libérée à la chute de Robespierre. Elle revient alors à Beaupréau où le duc de Bourbon arrive en 1815 afin de tâcher sans succès d'organiser la résistance dans la Vendée angevine ; il s'embarque alors à Paimboeuf.

AUTICHAMP (Charles de Beaumont d'Autichamp), 1770-1859, originaire d'Angers, capitaine au régiment de dragons de Condé, il devient l'un des chefs de l'insurrection vendéenne en 1793. Après les défaites de Cholet et Beaupréau, il s'empare du passage de la Loire et permet aux Vendéens de prendre Ancenis. Il commande une des colonnes qui échouent à prendre Granville le 14 octobre. En 1795 il re-

joint l'armée de Stofflet. À la mort de celui-ci, il devient le général en chef de l'armée d'Anjou. Il n'occupe que peu de temps cette fonction avant de négocier avec Hoche en 1796, de se soumettre en 1800 et de vivre dans sa retraite jusqu'à la chute de l'Empire. En 1815, pendant les Cent-Jours, il se bat à nouveau pour la Vendée, cette fois au côté de La Rochejacquelin, le frère d'Henri. Il lève une petite armée de Vendéens et prend Cholet sans combattre mais est battu à Rocheservière les 19-20 juin 1815. Au retour du roi il est fait pair de France et inspecteur général de l'infanterie par Louis XVIII. En 1832, il prend part à l'épopée rocambolesque de la duchesse de Berry puis s'enfuit en exil. Il est condamné à mort par contumace et en 1838, il rentre en France, il est arrêté, jugé et acquitté. Il meurt en 1859.

BABUT Lieutenant de police à Metz, nommé sous-préfet de Libourne le 10 février 1819 en remplacement de M. Angelier puis préfet des Landes, il est mort peu de temps après.

BACON de La CHEVALERIE (Jean-Jacques), 1731-1821. Vétéran de la guerre de Sept Ans il a servi un temps à Saint Domingue. Très impliqué dans les mouvements maçonniques, il appartient à plusieurs loges.

BALSAC (Marie-Auguste de), 1788-1880. Nommé [auditeur](#) au Conseil d'État [en 1810](#), [préfet](#) du [Tarn-et-Garonne](#) en 1817, [de Beauvais](#) en 1822 puis de [Metz où il succède à Hervé de Tocqueville](#), en 1823. Membre du conseil général des prisons et Vice-président des établissements charitables, en 1828, il est secrétaire général du ministère de l'Intérieur et directeur de l'administration départementale et [349] communale, député de Moselle en 1829, de l'Aveyron 1830-1837 et 1849. Décédé à 92 ans il est l'un des derniers préfets de Louis XVIII, soixante-dix ans après son entrée dans l'administration préfectorale.

BARTHÉLÉMY (Francis comte Barthélémy), 1747-1830. Numéro deux de l'ambassade de France à Londres en 1784, puis adjoint de son successeur, le comte de La Luzerne, en 1787, il est Ministre de France en Suisse en 1791. Modéré et supposé royaliste, il est exclu du Directoire lors du coup d'État du 18 fructidor et déporté à Cayenne. Il s'échappe et rentre en France après le 18 brumaire et devient membre du Sénat le 4 pluviôse an VIII et comte d'Empire par lettres patentes du 26 août 1808. Il préside la séance du Sénat durant laquelle est pro-

clamée la déchéance de l'Empereur. Lors de la première Restauration il est l'un des commissaires chargés par Louis XVIII de rédiger la Charte de 1814. Président de la Chambre des pairs, il a laissé des *Mémoires*, qui ont trait à sa carrière diplomatique à partir de 1792.

BAUDELOCQUE (Jean-Louis), 1745-1810. Titulaire de la première chaire d'enseignement de la Maternité de Port-Royal il fait de l'obstétrique une discipline scientifique. Médecin accoucheur des reines d'Espagne, de Hollande, de Naples et de toutes les dames de la cour, il avait été choisi et retenu d'avance pour mettre au monde l'héritier attendu par [Napoléon](#) et l'impératrice [Marie-Louise d'Autriche](#), mais atteint d'une congestion cérébrale, il en fut empêché.

BEAUFORT d'HAUTPOUL (Édouard Brandoin de Ballaguiet Marquis de), 1782-1831. Lieutenant-colonel du génie, fils de Jean Michel Brandoin, comte de Beaufort, colonel du régiment du roi mort à Quiberon. Engagé à 16 ans, il sert dans l'armée du royaume de Naples sous Gouvion St-Cyr. Il dirige les travaux de fortification des îles et du Golfe de Naples, participe à l'expédition de Calabre. Plusieurs fois blessé au Portugal et en Espagne, il combat en 1813 dans l'armée d'Italie sous les ordres de Joseph de Beauharnais. Il rejoint ensuite le ministère de la guerre où il a en charge les émigrés jusqu'en 1815 ; après les Cent-Jours il est de nouveau affecté au Génie.

BEAUMONT (Marie-Françoise Grimod de la Reynière) [demi-sœur de la mère de Marguerite Thérèse de Lamoignon de Malesherbes 1756-1794, Mme de Rosanbo]. Mariée en 1748 à Jean-Louis Moreau de Beaumont, 1715-1785, intendant de Franche-Comté, Maître des Requêtes, unique fils du président de Nassigny, seigneur de Beaumont, Basse-Normandie, conseiller et maître des requêtes au parlement de Paris, intendant de Poitiers. Elle était grand-tante de Louise de Tocqueville, car demi-sœur de Françoise Thérèse Grimod de la Reynière, 1732-1771, épouse de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes. C'est d'elle dont il est question quand Hervé de Tocqueville écrit : « *Vers ce temps, on amena à la prison de Port-Libre Mme de Beaumont, tante de Mme de Rosanbo.* »

BELLEMARE (Jean François), 1768–1848. Ingénieur, sous-officier pendant la Révolution, condamné à mort en 1793 il est sauvé par la chute de Robespierre. Libéré il quitte l'armée, fonde un journal très critique envers le Directoire. Condamné, il s'enfuit en Amérique. Ren-

tré en France en 1802 il achète La Gazette [350] de France, qu'il transforme en un journal à la pointe de l'actualité. **Napoléon le nomme Commissaire de Police à Anvers de 1808 à 1814 tout en le laissant diriger son journal. Il est chargé de missions de police générale : délivrance des passeports, répression du vagabondage, police des théâtres, il doit aussi contrôler la police municipale : la surveillance de la voirie et le contrôle des marchandises mises en ventes. Il avait également pour mission secrète de discréditer les jésuites ce qui allait à l'encontre de ses convictions profondes. Il était attaché à la monarchie et à la religion chrétienne et écrit divers ouvrages sous la Restauration : *Le Collège de mon fils* en 1826 et *Le Conseiller des Jésuites*, en 1827, tous deux chez Dentu, à Paris. Pierre Bellemare est son arrière-arrière-petit-fils.**

BÉRANGER (Pierre-Jean de), 1780-1857. Ce chansonnier français prolifique remporte un énorme succès à son époque. Il fréquente l'institut laïc M. Ballue de Bellenglise, un adepte de Rousseau qui avait fait de son école un véritable petit club où l'on cultivait la harangue et les maximes révolutionnaires. Il travaille ensuite chez un imprimeur. Il écrit une comédie, *Les Hermaphrodites*, inspirée par les mœurs efféminées du Directoire et commence un poème épique, *Clovis*. Il songe à s'établir en Égypte, puis envoie ses vers à Lucien Bonaparte qui, avant de partir pour l'exil en 1804, lui fait don de sa propre pension de membre de l'Institut, à laquelle s'ajoute l'argent qu'il tire d'une collaboration anonyme aux *Annales du Musée français*, recueil de gravures au trait dirigé par le peintre Landon et d'une place de commis-expéditionnaire dans les bureaux de l'université. De 1809 à 1814, il écrit ses premières chansons. *Le Roi d'Yvetot* et *Le Sénateur* eurent le bonheur de beaucoup amuser Napoléon. Béranger professa toujours pour celui-ci une vive admiration, voyant en lui l'expression géniale des aspirations populaires, mais il jugea avec sévérité son despotisme croissant.

BERTIN de VAUX (Louis François BERTIN, dit de vaux, pour le distinguer de son frère), 1771-1842. Député de Seine-et-Oise, 1820-1821, 1824-1832. Membre de l'opposition libérale sous la Restauration puis de la majorité ministérielle sous la Monarchie de Juillet. Il fut l'un des fondateurs du *Journal des Débats*, ce qui ne l'empêcha pas d'être agent de change, de créer (1801) une maison de banque à Paris et de siéger comme juge et comme vice-président au Tribunal de Commerce de la Seine (1805). Député de Versailles sous la Restaura-

tion, il accepta la place de conseiller d'État lorsque Chateaubriand entra dans le premier ministère Villèle, et il démissionna le jour où Chateaubriand se vit arracher son portefeuille. Rentré au Conseil d'État sous le ministère Martignac, il se retira de nouveau à l'avènement du cabinet Polignac et fit partie des 221 contre le ministère Polignac. Il est réélu député le [12 juillet 1830](#) et il applaudit à la [Révolution de 1830](#). [Louis-Philippe](#) le rappelle au [Conseil d'État](#) puis le nomme [ministre plénipotentiaire](#) auprès du roi [Guillaume Ier des Pays-Bas](#) en septembre 1830. Il est réélu et nommé [pair de France](#) le 11 octobre 1832. Il poursuit jusqu'à sa mort, son travail de direction au *Journal des Débats*.

BIRON (Joséphine de Montaut-Navailles Gontaut-Biron, duchesse de), 1773-1862. Fille d'Augustin François, comte de Montaut-Navailles, gouverneur de Louis XVI et de ses deux frères quand ils étaient enfants. Le comte de Provence (le futur [351] Louis XVIII) et sa femme la protégeaient et elle partagea les leçons que donnait Madame de Genlis à la famille d'Orléans. La mère et la fille émigrèrent à Coblenz en 1792 et de là partirent pour Rotterdam et finalement pour l'Angleterre, où Joséphine épousa le marquis Charles Michel de Gontaut-Saint-Blacard. Elles revinrent en France à la Restauration et reprirent leur place à la cour. Madame de Gontaut devint dame d'honneur de Caroline, duchesse de Berry et, à la naissance du premier enfant de cette dernière, la princesse Louise (future duchesse de Parme), gouvernante des Enfants de France. L'année suivante, à la naissance de Henri, duc de Bordeaux (par la suite comte de Chambord), on lui confia aussi le soin de l'héritier des Bourbons. Créée duchesse de Gontaut, elle suivit en exil la famille royale en 1830, à Holyrood Palace puis à Prague, mais en 1834 elle se vit soudainement remerciée par Charles X. Elle écrivit dans sa vieillesse des mémoires empreints de naïveté, qui jettent un curieux éclairage sur les prétentions d'une gouvernante des Enfants de France. Elle mourut à Paris en 1857.

BLACAS (Pierre Louis Jean Casimir duc de Blacas d'Aulps, chevalier du Saint Esprit, pair de France), 1771-1839. Affecté à la Maison du Roi « Ministre favori » de Louis XVIII, il joue un rôle important dans le Conseil du roi. Sous-lieutenant au Noailles-Dragons, il émigre en 1790 et s'attache dans l'exil à la représentation du comte de Provence (futur Louis XVIII), qui le charge de diverses missions dont une à Saint-Pétersbourg. En 1814, il se marie à Londres avec Henriette

Marie Félicité du Bouchet de Sourches de Montsoreau, 1780-1856, fille du comte de Montsoreau, maréchal de camp et lieutenant-général pendant l'Ancien Régime, et de sa femme Marie Charlotte Lallemant de Nantouillet. Devenu roi Louis XVIII le nomme maréchal de camp (8 août 1814), ministre de la Maison du Roi (2 juin 1814), grand-maître de la garde-robe, intendant général des bâtiments de la couronne. Blacas s'érige alors en chef officieux du gouvernement mais il accumule les erreurs, si bien qu'à la nouvelle du retour de Napoléon les Chambres demandent son renvoi. À la seconde Restauration il doit se contenter d'une ambassade à Naples, puis à Rome. Après 1830, il suit Charles X en exil et meurt Vienne le 17 novembre 1839. Il fut le premier prince de Blacas (1837). Pendant son administration, il avait favorisé Champollion et créé le Musée égyptien du Musée du Louvre. Il était également membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre libre de l'Académie des beaux-arts et chevalier du Saint-Esprit.

BLOSSAC (Michel Édouard Marie Loquet de), 1789-1877. Il est apparenté par sa mère à Chateaubriand, qui commence son éducation. Ses parents émigrent à Londres. En 1795 son père échappe au désastre de Quiberon. À la Restauration il étudie le droit à Rennes et il est nommé sous-préfet de Saintes en 1816, puis sous-préfet de Figeac, et de Marmande. Le 20 mars 1828, une ordonnance royale l'appelle comme secrétaire général à la préfecture de police, sous M. de Belleyme, puis sous M. Mangin. En 1830, il donne sa démission et vient se fixer à Saintes, où il passe le reste de son existence. Homme de lettres, membre de l'Académie de Bordeaux et de la Société des Archives historiques, il laisse un nombre considérable de poésies, fables, sonnets, pièces diverses. Chevalier de la Légion d'honneur - (*Bulletin de la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* • 1876-1879),

[352]

BONNEMAINS (Pierre, vicomte de), 1773-1850. Adjudant-major d'un bataillon de gardes nationaux et capitaine aide-de-camp dans les dragons de la Manche en 1797, il fait plusieurs campagnes aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Officier de la Légion d'honneur en 1808, il se distingue en Espagne jusqu'en 1813. Général de brigade en 1811, il passe en Italie et fait les campagnes de 1813 et 1814 et devient lieutenant-général. Commandeur de la Légion d'honneur et che-

valier de la Couronne de fer, il est créé chevalier de Saint-Louis en 1814. Il commande une brigade de cavalerie pendant les Cent-Jours. À Waterloo il témoigne de son dévouement à Napoléon. Après Waterloo il s'accorde avec les Bourbons qui le font vicomte. En 1823 il participe à la campagne d'Espagne et il est nommé gentilhomme de la chambre, commandant de la Corse et grand officier de la Légion d'honneur. Député de la circonscription de Valognes en 1830-1831 et en 1837-1845 il est nommé à la Chambre des pairs en 1845.

BOUQUET (Jean-Baptiste) Ingénieur en chef du département de Moselle, on trouve des [textes intéressants](#) signés par lui.

BOURBON-CONDÉ (Louis VI Henri Joseph de, Duc de Bourbon), 1756-1830, 9e et dernier prince de Condé. En 1795 il prépare l'expédition du comte d'Artois en Vendée, c'est un échec. En 1801, il s'installe à Londres avec son père. En 1814, il rentre en France, et, durant les Cent-Jours, il cherche à organiser la résistance royaliste en Anjou avant de fuir en Espagne. Sa mort en 1830 constitue « l'énigme de Saint-Leu » ; il est retrouvé pendu à l'espagnolette d'une fenêtre. Crime ou suicide ? On fait porter les soupçons sur sa maîtresse, la baronne de Feuchères ; la cour royale de Paris retient l'hypothèse du suicide. On estime aujourd'hui que l'hypothèse la plus vraisemblable est celle d'un jeu sexuel qui a mal tourné, la strangulation aurait été utilisée comme stimulant sexuel.

BOURDEAU (Pierre-Alpinien), 1770-1845. Issu d'une famille de la haute bourgeoisie limousine il est emprisonné sous la Terreur et retrouve la liberté après la chute de Robespierre. Il est l'un des principaux avocats de Limoges sous l'Empire et devient adjoint au maire, en 1814, en raison de ses opinions royalistes. Maire de Limoges en 1815, il est nommé procureur général à la cour de Limoges. Élu député de la Haute-Vienne en 1815, il siège parmi les Ultras. Nommé Directeur Général de l'Enregistrement et conseiller d'État en 1828, il est choisi comme sous-secrétaire d'État à la Justice, puis comme Ministre de la Justice en 1829. Durant son passage au ministère, il se montre très sévère envers la presse. En 1830, il prête serment à la Monarchie de juillet, et devient pair de France en 1837.

BOURDON, (François-Louis, dit Bourdon de l'Oise), 1758-1798. Fils d'un cultivateur des environs de [Compiègne](#), Bourdon suit le barreau et devient procureur au [parlement de Paris](#). Le [10 août 1792](#), il

est l'un des chefs de l'insurrection sanglante des Tuileries. Député à la Convention, il montre les opinions les plus violentes, qu'il soutient en provoquant ses collègues en duel. Il est toujours à la tête de ceux qui proposent les mesures les plus radicales. Il vote la mort du roi et prend une part active aux [journées du 31 mai 1793](#) et [du 9 thermidor \(27 juillet 1794\)](#). Il destitue le [général Rossignol](#), contre l'avis de [Robespierre](#), qu'il [353] poursuit avec ardeur et à la perte duquel il contribue puissamment. Le [8 thermidor](#), à la veille de la [chute de Robespierre](#), il est le premier à s'opposer, sans succès dans un premier temps, à l'impression de son discours à la Convention. Dès lors il se montre aussi forcené réactionnaire qu'il avait été ardent révolutionnaire. On le voit solliciter tout à la fois le rapport de la loi qui éloignait les nobles de Paris, et accuser de perfidie la proposition de supprimer les comités révolutionnaires. Après les événements de 1795 il poursuit plusieurs députés [montagnards](#), autrefois ses amis, jusqu'à leur perte avant d'être à son tour la victime du parti directorial. À la suite du [coup d'État du 18 fructidor](#), il est déporté à [Cayenne](#) où il meurt quelques jours après son arrivée.

BOURMONT, (Louis Auguste Victor de Ghaisne, comte de), 1773-1846. Le prince de Condé lui permet de servir d'abord d'agent de liaison entre l'insurrection et l'émigration dans l'Ouest de la France. Il participe à toutes les guerres de la Chouannerie et ne se rend qu'en 1800 mais refusant le grade de général de division que lui offre le premier consul il est déclaré suspect. Après l'[attentat de la rue Saint-Nicaise](#) du 24 décembre 1800 il est arrêté sur ordre de Fouché et enfermé au [Temple](#), puis transféré à la [citadelle de Besançon](#) en 1801. Trois ans et demi après, il s'évade et part au [Portugal](#). En 1808 Junot lui donne les fonctions de chef d'état-major de division. En 1813-1814 il effectue quelques missions importantes pour Napoléon et reçoit un commandement dans les armées impériales. Il se distingue dans les campagnes de Russie et d'Allemagne. Rallié à Napoléon pendant les Cent-Jours, il abandonne son corps d'armée avant Waterloo et rejoint Louis XVIII à Gand. Il prend part à la campagne d'Espagne en 1823 et devient, en 1829, ministre de la Guerre dans le cabinet Polignac. En 1830, il obtient le commandement de l'expédition d'Alger. Il est promu Maréchal avant d'être radié à la suite de la révolution. Il participe à l'aventure de la duchesse de Berry en 1832 puis se met au service de Don Miguel au Portugal et de Don Carlos en Espagne. Amnistié et au-

torisé à revenir en France en 1840 il demeure privé de ses droits civiques jusqu' à sa mort. Il est resté toute sa vie un royaliste fidèle à la dynastie légitimiste.

BOUVIER-DUMOLART (Louis), 1780-1855. Chargé des bureaux du sous-préfet de Sarrebourg en 1801, il devient auditeur au Conseil d'État en 1805, intendant de la Carinthie en 1806, puis commissaire impérial près la République de Raguse, intendant en Saxe, sous-préfet de Sarrebruck en 1808, il est préfet du Finistère en 1810 et du Tarn-et-Garonne en 1813. Nommé préfet de la Meurthe en 1815, il est député de ce département pendant les Cent-Jours. En 1831, lors du soulèvement des Canuts de Lyon, il fixe un tarif minimum pour la vente de la soie et reçoit ensuite les ouvriers, enfreignant ainsi la loi Le Chapelier, il est désavoué par le gouvernement et remplacé le 20 décembre 1831.

BRENET (Henry Catherine), 1764-1824. Médecin royaliste emprisonné sous la Terreur au château de Dijon d'où il s'évade. Il se cache dans les forêts du Jura, mais une grave épidémie ayant éclaté à Dijon, le comité révolutionnaire de la ville le rappelle à la hâte, et il accourt. Député de la Côte d'Or de 1815 à 1816 et de 1820 à 1824, il siège parmi les modérés de la majorité de la Chambre. Membre de plusieurs sociétés savantes il s'occupait volontiers de questions agricoles.

[354]

BRICQUEVILLE (Armand François Bon Claude, comte de), 1785-1844. Il appartient à une famille des plus anciennes de la monarchie, les Bricqueville de Bretteville, nés de l'union de Jean de Bricqueville avec Cécile, dame de Bretteville, de Gréville, de Nacqueville et du Vicel. Après l'exécution de son père, l'un des chefs de la chouannerie normande, il est élevé par sa mère dans la haine des Bourbons. Il participe valeureusement aux campagnes de l'armée napoléonienne et devient colonel de cavalerie. Il prend sa retraite après Waterloo. Il fait partie de plusieurs conspirations bonapartistes contre les Bourbons, puis se retire dans ses terres. En 1827, il est élu député de la Manche dans la circonscription de Valognes, et en 1830 et 1831 dans la circonscription de Cherbourg. Il demeure opposé à la monarchie et fait partie de l'opposition constitutionnelle, réclamant en 1832, lors de l'arrestation de la Duchesse de Berry, la peine capitale ou l'emprisonnement à vie. Il entretient cependant des relations de sympathie avec Alexis de Tocqueville, candidat malheureux en 1837, puis élu en

1839, dans la circonscription de Valognes. Sa femme était la sœur de celle d'Hippolyte de Tocqueville, frère aîné d'Alexis.

BRISSAC (Augustin Marie Paul Pétronille Timoléon de Cossé, duc de Brissac, membre de la Légion d'honneur), 1775-1848. Engagé volontaire dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, il est arrêté en 1793. Libéré, il s'engage dans les armées de la République, mais il est réformé le 1er février 1796. Devenu propriétaire du château de Brissac que lui avait légué son grand-oncle, il transforme la demeure et s'intéresse au bourg de Brissac et au canton dont il devient conseiller général en 1802. Il préside le Conseil général de 1804 à 1805. Le 13 avril 1809, nommé préfet de Marengo, il s'installe à Alexandrie, puis est nommé baron de l'Empire et préfet de la Côte-d'Or. En 1814 il se rallie à la Restauration et intègre la Chambre des pairs, où il est membre d'un grand nombre de commissions. En 1830 il prête serment à la Monarchie de Juillet et siège à la Chambre Haute jusqu'à sa mort.

BROGLIE Charles Louis Victor, prince de), 1756-1794. Il commence sa carrière militaire sous les ordres de son père et, à 25 ans, il est nommé colonel du régiment d'Aunis. Il s'embarque sur « La Gloire » et part faire la campagne d'Amérique. À son retour, en 1788, il est nommé colonel du régiment de Bourbonnais et chef d'état-major du camp de Metz. Le 1^{er} avril 1789, il est élu député de la noblesse aux états généraux par le bailliage de Colmar et Schlestadt. Il défend la cause du peuple, se réunit au tiers état et vote presque toujours avec la gauche, notamment le 24 décembre 1789, en faveur de l'égalité de droits de tous les citoyens pour l'accès aux emplois de la magistrature et de l'armée. Membre des comités militaires, il est élu secrétaire de l'Assemblée en janvier 1790 et chargé, le 2 mai 1791, de faire un rapport sur les troubles du Midi. Il fait licencier par décret la légion d'Aspe, qui avait provoqué une émeute à Toulouse. Il joue un rôle politique actif, votant avec les membres de la gauche de l'Assemblée Constituante qu'il préside en 1791, soutenant à la tribune les motions favorables à la cause populaire : la libre culture et fabrication du tabac en France. Après la dissolution de l'Assemblée Constituante il reprend du service comme chef d'état-major de Luckner, puis de Biron. Le 10 août, il refuse de reconnaître la déchéance de Louis XVI et démissionne. Destitué [355] le 17 il se fixe à Saint-Rémy, en Franche-Comté, il est décrété d'accusation en novembre 1793. Transféré à Paris et

incarcéré à Port-Libre en mars 1794 il est condamné, sur un rapport de Carnot, et guillotiné le 27 juin. À la veille de son exécution, il recommande à sa femme de ne pas confondre la Révolution « avec les monstres qu'elle avait produits » et d'élever ses quatre enfants dans ses principes. (Dominique de Broglie, *Les Broglie, leur histoire*, Paris, 1972) [...] « *Sans mépriser ou dédaigner l'Ancien régime, toute tentative de le rétablir me paraissait puérile. J'appartenais de cœur et de conviction à la société nouvelle, je croyais très sincèrement à ses progrès indéfinis ; tout en détestant l'état révolutionnaire, les désordres qu'il entraîne et les crimes qui le souillent, je regardais la Révolution française, prise in globo, comme une crise inévitable et salutaire.* » (cité par le Dictionnaire des parlementaires français)

CABARRUS (Thérèse, princesse de Chimay, dite Madame Tallien), 1773-1835. C'est une femme d'influence, très belle et sensuelle, et une salonnière célèbre. Arrêtée par la Convention, elle demande à rencontrer Tallien qui tombe sous son charme et la fait libérer. Usant de de son influence auprès de lui elle parvient à sauver de la guillotine de nombreux Bordelais, d'où son surnom de « Notre-Dame de Bon Secours ». En juillet 1794, soupçonné de mollesse, Tallien est convoqué à Paris et Thérèse est arrêtée. Alors qu'elle allait être guillotinée, elle traite son amant de lâche pour l'exhorter à agir. Il entre alors dans la conspiration contre Robespierre et, le 9 Thermidor, il prend une part décisive à l'Assemblée dans la chute de celui-ci. Thérèse devient alors « *Notre-Dame de Thermidor* ».

CAFFARELLI du Falga (Marie François Auguste, comte, Grand-croix de la Légion d'honneur), 1766-1849. Sous-lieutenant de l'armée du roi de Sardaigne de 1785 à 1792. Il passe dans l'armée des Pyrénées orientales en 1793, il est capitaine, aide de camp des généraux de Nuce et Dagobert. Adjudant-général chef de brigade en juin 1795 et chef de brigade en juin 1797. Il combat à Marengo et il est nommé général de brigade en 1802. Envoyé à Rome en 1804 pour décider le Pape Pie VII à venir en France sacrer Napoléon empereur, il est nommé gouverneur des Tuileries en 1805, général de division 1805 et aide de camp de Napoléon en août de la même année. Ministre de la Guerre du royaume d'Italie en 1806 et comte d'Empire le 15 janvier 1809 il prend part au siège de Saragosse en février. Il intervient en Castille en 1810 - 1811 et commande l'armée du Nord, en Espagne, en avril 1812, le 22 octobre il repousse les Anglais de Wellington qui

assiégeaient Burgos depuis un mois. En janvier 1813, de nouveau aide de camp de Napoléon, il dirige les corps de la Garde demeurés à Paris. Après l'abdication de Napoléon en 1814, il accompagne jusqu'à Vienne Marie-Louise et son fils. À son retour il sollicite sa mise en non-activité, mais Louis XVIII lui envoie pour réponse les insignes de l'Ordre de Saint-Louis en le nommant gouverneur militaire de la 13^e division militaire mais lorsque le duc de Bourbon quitte la Vendée pour rejoindre le roi à Gand, le 22 avril 1815, il redevient aide-de-camp de Napoléon. Le 2 juin il est nommé commandant de la 1^e division militaire, celle de Paris. Il veille avec à la sûreté de la capitale et assiste, le 1^{er} juillet, au conseil de guerre, assemblé à l'Hôtel-de-Ville, dans lequel il est résolu que Paris n'opposerait aucune résistance à l'ennemi. Il se rend à l'armée de la Loire, il est licencié et mis en disponibilité puis à la retraite le 1^{er} janvier 1816. En [356] 1819, une ordonnance royale le nomme vice-président du collège électoral du département de l'Aisne. En 1830, il préside le collège du 3^e arrondissement du même département. En 1831 il est nommé pair de France et élu l'année suivante secrétaire de la Chambre haute. En 1840 il est rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la translation des dépouilles mortelles de Napoléon. Il quitte la vie publique lors de la révolution de Février 1848.

CAPELLE (Guillaume Antoine Benoît, baron d'Empire, commandeur de la Légion d'honneur), 1775-1843. Il appartient à une famille [de magistrats](#) du Rouergue, favorable à [la Révolution il est nommé commandant de la garde nationale de Millau puis préfet à Livourne. L'Empereur le nomme préfet du Léman à Genève en 1810 mais en](#) 1813, les troupes alliées l'obligent à capituler si bien que Napoléon le fait incarcérer. En 1814, Louis XVIII le nomme préfet de l'Ain et officier de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours il rejoint le roi à Gand et, à la seconde Restauration, il devient préfet du Doubs puis conseiller d'État et soutient les projets de lois du ministère. En 1822 il est nommé secrétaire général du ministère de l'Intérieur, puis préfet de Seine-et-Oise. [En 1830 il devient ministre des Travaux Publics dans le ministère Polignac](#) avec pour mission de préparer les élections consécutives à la dissolution du 16 mai 1830. Il signe les ordonnances de juillet 1830 et, trois jours plus tard, prend la fuite et parvient à gagner l'Angleterre. Mis en accusation devant la cour des pairs, il est condamné par contumace à la détention perpétuelle, à la confiscation

de ses biens et à la perte de tous ses titres. La grâce royale de 1836 lui permet de rentrer en France.

CARNOT, (Joseph François Claude), 1752-1835. Fils de Claude-Abraham Carnot, notaire royal à Nolay. Conseiller au parlement de Dijon, il appartient à la bourgeoisie bourguignonne et calviniste. Il est le frère aîné de Lazare Carnot, conventionnel, membre du Comité de Salut public. Jurisconsulte et avocat au parlement de Dijon, accusateur public, puis procureur général auprès de la Cour d'appel, il entre ensuite à la Cour de Cassation et devient membre d'une commission chargée de réviser Code pénal en 1831. Il est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1832.

CATHELINÉAU (Jacques, « *le Saint de l'Anjou* »), 1759-1793. Enfant il fut placé chez l'abbé Marchais, curé de La Chapelle-du-Genêt dont les sermons faisaient autorité dans les Mauges³⁷⁵. Il en retira une grande piété et véritable éducation. Par la suite, il acquit deux chevaux et se fit voiturier colporteur ; il parcourait les foires des villes et les campagnes les plus reculées. À l'époque de la Révolution il était devenu l'un des hommes les influents du pays. Lors du déclenchement de la Révolte de Vendée il s'élève contre les mesures antireligieuses et, en 1791, il conduit lui-même des processions clandestines dans les Mauges près d'Angers. La levée de 300.000 hommes décrétée le 24 février 1793 provoque le [357] soulèvement de la Vendée et Cathelineau, prend l'initiative de réunir tous les hommes valides de son village puis une foule de paysans entraînés par son autorité sa bravoure et son charisme pour affronter les républicains. Ils s'emparent du poste de Jallais en mars. De nombreux renforts viennent encore accroître la troupe de 3000 hommes, vainqueurs à Cholet. Cathelineau conserve sous les chefs Bonchamps et Elbée un rang important et une immense influence sur les paysans. Après sa victoire à Saumur, il est proclamé généralissime de l'Armée catholique et royale par l'assemblée des chefs vendéens le 12 juin. Après avoir pris Angers le 23, à la tête de 40 000 hommes, le 29, il attaque Nantes où il doit affronter la résistance des habitants et d'une garnison de 12 000 hommes ; il est blessé. Les Vendéens reculent et sont défaits. Il meurt le 14 juillet 1793 à Saint-Florent-Le-Vieil.

³⁷⁵ Région naturelle et historique, correspondant au sud-ouest de l'actuel département de Maine-et-Loire et de l'ancienne province d'Anjou, dont les principales villes sont Cholet et Beaupréau.

CATHELINÉAU (Jacques Joseph), 1787-1832. Le seul fils à avoir survécu à Jacques, « *le Saint de l'Anjou* » 1759-1793 évoqué ci-dessus. Il entre dans l'armée en 1815 en qualité d'officier et intègre en 1827 la garde de Charles X, où il est surnommé « *le Saint de la Garde*. » Il démissionne en 1830 refusant de prêter serment à Louis-Philippe. Il prend part à l'insurrection royaliste de 1832 dans l'Ouest de la France et est exécuté par les gendarmes alors qu'il se rend pour sauver la vie du fermier qui le cache : « *tout le monde sait qu'il est mort assassiné dans un souterrain de la Vendée par un peloton de soldats de Louis Philippe* » écrit Hervé de Tocqueville. Il avait été anobli par ordonnance du roi [Louis XVIII](#) en date du 14 mars 1816, suivie de la délivrance le 15 novembre 1817 de lettres patentes, avec règlement d'armoiries, en considération des mérites de son père [Jacques Cathelineau](#).

CHABROL (Gilbert Joseph Gaspard, comte de Chabrol de Volvic), 1773-1843. Il fit campagne comme simple soldat en 1792, emprisonné sous la Terreur, libéré en 1795, il intègre l'École polytechnique et devient ingénieur des ponts et chaussées. Membre de la commission des sciences et arts et de l'Académie de Gênes il participe à l'expédition d'Égypte. À son retour il collabore au grand ouvrage qui fut publié sur l'Égypte par les soins de la commission : *Mémoire sur le canal d'Alexandrie, et fait paraître un ouvrage Sur les mœurs et les usages des Égyptiens modernes*. Nommé sous-préfet de Pontivy en 1803, il est chargé de hâter les grands travaux projetés sur ce point central et important de la Bretagne. En 1806 il est nommé préfet de Montenotte, où l'Empereur projetait aussi de grands travaux. Il trace la route de la Corniche dont il commence les travaux. Sa présence dans ce département est liée à la décision de l'Empereur de fixer à Savone la résidence du Pape en 1809-1810. Il est créé baron d'Empire en 1810 et nommé préfet de la Seine en 1812. À la Restauration il est maintenu à son poste et nommé conseiller d'État et officier de la Légion d'honneur. Il se retire pendant les Cent-Jours, et retrouve en juillet 1815 la préfecture de la Seine où il demeure en poste jusqu'en 1830. Il augmente la dotation de l'assistance publique, achève le canal de l'Ourcq, fait creuser les canaux St-Martin et St-Denis et construire la Halle aux vins, les abattoirs, des ponts, la Bourse, des églises, le séminaire de St-Sulpice, les collèges Stanislas et Rollin. Il restaure la Sorbonne, crée un très grand nombre d'écoles primaires, fit composer et publier

le recueil de tous les documents statistiques relatifs à Paris, met à l'étude la canalisation des eaux, commence le réseau des égouts. Il institue également des [358] pensions pour les prix de Rome et encourage les arts par de nombreuses commandes. On lui doit l'invention de la peinture émaillée sur lave, qui lui valut d'entrer à l'Institut en 1820. Il est également élu député de la Seine en 1816, puis de l'arrondissement de Riom en 1824 et du collège de département du Puy-de-Dôme, les 24 novembre 1827 et 3 juillet 1830. Il démissionne de ces postes en mandats en 1830. Il se représente cependant aux élections il est de nouveau élu à Riom en 1839 et en 1842.

CHALANDRAY (Louis Pierre Parat de), 1746-1826. Haut fonctionnaire, dernier seigneur de La Celle-Saint-Cloud et de Bazemont, puis maire de Bazemont. Accusé d'avoir émigré, ses biens sont séquestrés et mis sous scellés. Après avoir prouvé sa présence continue sur le territoire de la République, ses droits sont rétablis et il récupère ses biens meubles et ses terres en 1794.

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste de Nompère de), 1756-1834. Officier de marine, il prit part activement à la campagne des Amériques et il est fait chevalier de Saint-Louis et reçu comme membre de la Société des Cincinnati. Il quitte l'armée en 1787, après neuf campagnes. Il est élu député de la noblesse aux États généraux de 1789, distingué par son éloquence et sa modération. Peu porté aux effets de tribune, il est du petit nombre de ceux qui protestèrent contre l'abolition des titres et de la noblesse héréditaire en 1791. Arrêté comme suspect en 1793, fut remis en liberté. Bonaparte fait de lui un conseiller d'État attaché à la section de la marine. Ambassadeur à Vienne en 1801, ministre de l'intérieur, en 1804, puis des Affaires étrangères jusqu'en 1811. Grand aigle de la Légion d'honneur en 1805, il rédige le décret qui rend au culte le Panthéon de Saint-Denis. Il est alors nommé ministre d'État et devient intendant des domaines de la couronne, puis sénateur. Louis XVIII le fait pair de France le 4 juin 1814, et au retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomme pair d'Empire. Sous-Secrétaire d'État à la Guerre en 1830, député de la Loire, il prête serment à la Monarchie de juillet, et continue de siéger dans la Chambre des pairs jusqu'à sa mort.

CHANTELAUZE (Jean-Claude-Balthazard-Victor de), 1787-1859. Premier président de la cour de Grenoble, député de la Loire de 1827 à 1830, il appartient à la majorité ministérielle. Membre de la

commission de la loi sur la presse, il prend part à la discussion des projets de loi sur la pêche fluviale, sur le monopole des tabacs, sur la dotation de la Chambre des pairs, sur l'organisation des conseils d'arrondissement et de département. *Chevalier de la Légion d'honneur en 1824*, il combat le projet du ministère qu'il qualifie de « *tentative périlleuse* » et reçoit l'appui du cabinet Polignac. Président de la Chambre à l'ouverture de la session de 1830, il proteste dans le comité secret du 15 mars, contre le projet d'adresse des 221 hostile au ministère. Il est le dernier Garde des Sceaux de Charles X. Arrêté et incarcéré, après s'être réclamé vainement de l'inviolabilité attachée à son titre de député, il est condamné au procès des ministres devant la cour des pairs, à la détention perpétuelle, à l'interdiction légale et aux frais du procès. Il est incarcéré au [fort de Ham](#) dont il sort le [17 avril 1836](#) à la faveur de la grâce collective décidée à l'instigation du [premier ministre Molé](#).

[359]

CHATEAUBRIAND (Christian-Antoine de), neveu du grand écrivain et arrière-petit-fils de Malesherbes, 1791-1843. Fils de Jean-Baptiste-Auguste de Chateaubriand, comte de Combourg, et d'Aline-Thérèse Le Peletier de Rosanbo. Cheval-léger garde du roi en 1814, il suit Louis XVIII à Gand. Lieutenant en second de la garde royale en 1815, capitaine en 1818, il fait la campagne d'Espagne en 1823. Démissionnaire en 1824, il entre dans la Compagnie de Jésus à Rome le 30 avril de la même année. Il est mort dans la maison de Chieri. « *Le P. Christian de Chateaubriand jouit parmi nous d'une réputation de grande vertu. Il s'était exilé en Italie pour un motif d'humilité.* » (Extrait d'une lettre écrite par un des Pères de la Compagnie)

CHATEAUBRIAND (Geoffroy-Louis, comte de), 1790-1873, neveu du grand écrivain et arrière-petit-fils de Malesherbes. Fils aîné de Jean-Baptiste-Auguste de Chateaubriand, comte de Combourg, et d'Aline-Thérèse Le Peletier de Rosanbo. En 1812, il épouse Henriette-Félicité-Zélie d'Orglandes. Chateaubriand compose un poème en l'honneur des jeunes époux. Louis de Chateaubriand embrasse la carrière militaire et fait, en qualité de colonel au 4e chasseurs, la campagne d'Espagne en 1823. Le 23 décembre de cette même année une ordonnance du roi Louis XVIII l'institue héritier présomptif de la pairie de son oncle, l'auteur du Génie du Christianisme. En 1830, après avoir suivi jusqu'à Cherbourg Charles X partant pour l'exil, il quitte

l'armée, en même temps que son oncle se retire de la Chambre des pairs. Lors des journées de juin 1848, il se montre un des plus énergiques volontaires de l'ordre. Peu de jours après, le 18 juillet, il a l'honneur, comme chef de la famille, de ramener à Saint-Malo le cercueil de Chateaubriand. En 1870, à quatre-vingts ans, il s'enferme dans Paris et se fait inscrire au nombre des défenseurs de la capitale assiégée. Il meurt au château de Malesherbes en 1873.

CHATEAUBRIAND (Jean-Baptiste de), 1759-1794, frère aîné de François-René. Accusé de conspiration, de correspondance avec les émigrés, il est guillotiné le 22 avril 1794 à Paris, à l'âge de 34 ans, et inhumé dans la Chapelle expiatoire à Paris (à l'emplacement où furent inhumés Louis XVI et Marie-Antoinette en 1793, après avoir été guillotiné sur la place de la Révolution -actuelle place de la Concorde-). Comte de Chateaubriand, sous-lieutenant au Condé-Infanterie, capitaine au Royal-Cavalerie, conseiller au Parlement de Bretagne en 1779. Il avait épousé le 27 novembre 1787 Aline Thérèse Lepelletier de Rosanbo, sœur aînée de Louise de Tocqueville, épouse d'Hervé de Tocqueville.

CHÂTEAUNEUF-RANDON (Alexandre-Paul Guérin du Tournel, marquis de Joyeuse, comte de), 1757-1827. Né dans la plus vieille noblesse d'Auvergne, il fait carrière à la Cour. En 1773 il entre dans le corps des pages du Comte d'Artois puis dans le régiment des dragons d'Artois. Élu suppléant de la noblesse de la sénéchaussée de Mende aux États généraux, il siège en remplacement du marquis d'Apcher et se situe à l'extrême gauche. Pendant la Législative il est élu président du directoire de Lozère qui l'envoie à la Convention. Il siège parmi les Montagnards et vote la mort du Roi. Il est envoyé en mission, en juin 93, près de l'armée des Alpes. À Lyon il assiste Couthon dans les opérations du siège et dans la répression de l'insurrection. Investi des pouvoirs les plus étendus dans toute la région et jusque [360] dans les départements de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, il prend part activement à la poursuite et à la condamnation capitale de Charrier, son ancien collègue de la Constituante, qui, à la tête des royalistes, avait soulevé le département de la Lozère. Il fait occuper Saint-Flour et raser ses fortifications. Rentré à la Convention il continue de s'y montrer un des plus ardents soutiens de la Montagne, même après la chute de Robespierre. Accusé de vandalisme par les contre-révolutionnaires de la commune de Saint-Flour, il échappe de peu à un décret d'arrestation.

Le Directoire lui confie le commandement militaire de la Lozère, puis celui de la place de Mayence, avec le grade de général de brigade mais ses dissentiments avec le général Jourdan au sujet de la mise en réquisition des habitants de l'Alsace le fait révoquer. Il est ensuite nommé par Bonaparte, le 12 brumaire an X, préfet des Alpes-Maritimes où il reste peu de temps.

CHEDEAUX (Pierre-Joseph), 1767-1832. Chef d'une fabrique de soieries à Lyon en 1790, il est nommé en 1806 juge au tribunal de commerce. En 1810, il devient membre de la Société d'agriculture et des arts. En 1813, au conseil général du commerce de France, il adresse au gouvernement un mémoire sur les moyens d'occuper la classe indigente dans les grandes villes. Maire de Metz en 1815, il est ensuite président de la chambre de commerce. Il reçoit des médailles pour ses produits manufacturiers aux expositions départementales de 1823, 1826, 1828, et à celle du Louvre de 1827. Il se présente aux élections législatives en 1822, 1824 et 1827, mais échoue à chaque fois devant Joseph de Turmel. Il est de nouveau Maire de Metz en 1831 où il est finalement élu député de la Moselle et rejoint la majorité conservatrice. Il meurt du Choléra à Paris, le 13 avril 1832.

CHEVERUS (Jean-Louis-Anne-Magdeleine Lefebvre de), 1768-1836. L'abbé Cheverus avait émigré en Grande-Bretagne puis en Amérique à Boston, en 1796, dont il devint évêque en 1810. En 1818, Louis XVIII le rappelle en France. Évêque de Montauban en 1823, pair de France, archevêque puis cardinal de Bordeaux en 1828, il fut fait conseiller d'État et autorisé à prendre part aux délibérations du conseil.

CHOISEUL (Maxime de Choiseul-Daillecourt), 1782-1854. Issu d'une famille d'émigrés revenue au début du Consulat, il passe par le Conseil d'État. Les intérêts de sa famille en Autriche et sa proximité avec Talleyrand l'ont fait nommer préfet en Côte d'Or par Louis XVIII, en juillet 1815 puis dans l'Oise, permutant avec Hervé de Tocqueville en février 1816. En 1817 il est nommé préfet du Loiret et élu membre de l'Institut et de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Il continue sa carrière comme député ultra jusqu'à la chute de Charles X.

CHOISEUL (Claude-Antoine-Gabriel, duc de), 1760-1838. Colonel du régiment Royal dragons en 1791, il coopère à la fuite de

Louis XVI à Varennes. Arrêté, libéré lors de l'acceptation de la constitution par le roi il reste auprès de la reine jusqu'à son incarcération et émigre en Angleterre en septembre 1792 quand sa tête est mise à prix. Il se met au service de Monsieur près du comte d'Autichamp mais en juin 1795 il choisit d'aller combattre outremer et rentre en France en 1801. Nommé pair de France et lieutenant général en 1814, gouverneur du Louvre en 1820, il défend [361] les institutions constitutionnelles et demande la clémence du roi lors du procès du maréchal Ney. Lorsque Villèle obtient le ministère il démissionne de ses fonctions de Major-général de la garde nationale et, en 1830, son nom est porté sur la liste du gouvernement provisoire et il se rallie à la Monarchie de Juillet.

COISLIN (Pierre Louis du Cambout de), 1769-1837. Colonel en 1789, émigre en 1791 et ne rentre en France qu'à la 1^{ère} Restauration. Pendant les Cent-Jours, il prend la tête des Chouans de Loire inférieure et commande une armée 4000 à 5000 hommes mais ne livre que peu de combats. Élu en 1815 député au collège de ce département, et prit place dans la majorité de la Chambre introuvable. Promu Maréchal de camp en 1816, réélu la même année, et nommé au commandement des départements de la [Vienne](#), de la [Meurthe](#), et de la 4^e subdivision de la 13^e [division militaire](#). Il est fait pair de France en 1823. Il est également officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis.

COLBERT-CHABANAIS (Pierre David Édouard de) 1774-1853. En 1793 il fait campagne dans l'Armée du Rhin et devient aide de camp du général Damas. À Waterloo, lorsque la Grande Armée se replie, il couvre la retraite avec ses lanciers rouges, surnommés les « écrevisses » formant, avec les chasseurs à cheval du général Lallemand, la cavalerie légère de la Garde Impériale commandée par le général Lefèvre Desnouettes. Après le licenciement de l'armée de la Loire, il rentre dans ses foyers. En 1816, il est arrêté sans motif connu et détenu deux mois à la Prison de l'Abbaye puis s'exile. L'année suivante, il est rappelé en France. En 1826 il est inspecteur général de la cavalerie et commandant d'une division au camp de Lunéville. Après la Révolution de 1830 il est chargé, du licenciement des huit régiments de cavalerie de l'ex-Garde Royale, devient aide-de-camp du duc de Nemours qu'il accompagne pendant la première expédition de Constantine (1836). Blessé auprès du roi en 1835 par la machine de

Fieschi il devient pair de France en 1838 et grand-croix de la Légion d'honneur en 1839. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile.

COLLIN (Jean), abbé vicaire général, vicaire capitulaire de Dijon en 1822. Mort à 65 ans. L'abbé Collin officie le 27 mai 1829 aux funérailles de Mgr Jean-François Martin de Boisville, évêque de Dijon, dont il prononce l'oraison funèbre. (*D'après le Pouillé du Diocèse de Dijon, Bibliothèque municipale*).

CONTAT (Louise-Jeanne-Françoise, dite Contat aînée), 1760-1813. Cette actrice a créé le rôle de Suzanne dans *Le Mariage de Figaro* de Beaumarchais. Toujours à cours d'argent, celle qu'on nomme *La Vénus aux belles fesses*, se fait remarquer du comte d'Artois qui délaisse la duchesse de Guiche pour lui consacrer quelques semaines. Elle est la maîtresse du fils de Maupeou dont elle a un ou deux enfants et, en décembre 1780, on déclare la naissance d'un autre enfant, Charles-Louis Philippe, présumé fils du comte d'Artois, qui fut doté d'une pension de 8 000 livres au capital de 100 000 livres. L'intérêt que lui manifeste dès lors le frère du roi est bénéfique pour la carrière de l'actrice qui obtient les rôles qu'elle convoitait. Sous la terreur elle est incarcérée en 1793 avec madame de Rosambo au couvent des Bénédictines anglaises, également appelé couvent des Filles-Anglaises.

[362]

CORBIÈRE (Jacques-Joseph, comte de), 1766-1853. Né à Cornuzles-Trois-Maries près de Rennes. Il devient en 1800 conseiller général d'Ille-et-Vilaine et président de cette assemblée de 1804 à 1807, puis en 1809-1810, 1813-1814 et de 1816 à 1822. Nommé, le 21 décembre 1820, ministre d'Etat et président du conseil royal de l'instruction publique, il est de nouveau appelé aux affaires sous la présidence de Villèle le 14 décembre 1821, chargé du portefeuille de l'Intérieur, et créé comte par le roi. Il procède à de nombreuses épurations dans le personnel, combat l'enseignement mutuel et la liberté de la presse. Il tente à plusieurs reprises de rétablir la censure, et imagine, en 1824, d'acheter tous les journaux ultra-royalistes, qui gênaient le ministère et qu'il était difficile de poursuivre. En 1827 il signe la dissolution de la garde nationale de Paris (ce qui eut un effet catastrophique comme l'explique Tocqueville) puis la dissolution de la Chambre des députés, et se retire, avec le cabinet, le 4 janvier 1828. Le même jour il reçoit les

titres de ministre d'État et de membre du conseil privé, il est également fait chevalier du Saint-Esprit et nommé pair de France. Après les Journées de juillet il refuse de prêter serment au nouveau Régime et quitte la Chambre haute. Il se retire sur sa terre d'Amanlis, près de Rennes, au milieu de ses livres et de ses collections.

COTTON (Thomas-Jacques de), 1766-1841. Fils d'un avocat au Parlement de Dijon, il entre dans la marine royale comme aspirant en 1779 et s'élève au grade de lieutenant de vaisseau et émigre en 1791. Rentré en France en 1800 il est employé dans l'administration des Hôpitaux de Lyon et au conseil général du Rhône. En 1814 il est nommé préfet provisoire du Rhône et fait chevalier de Saint Louis. Élu député il siège dans la majorité de la Chambre introuvable. Membre de la commission de la loi dite d'amnistie il propose d'affecter la vente des forêts de l'État au rachat des rentes. Réélu en 1816, il réclame l'augmentation du budget de la marine et défend les autorités de Lyon dans les événements qui ensanglantent la ville et réclame le rappel des bannis. Nommé préfet de Vaucluse en 1817 il est réélu député mais échoue au renouvellement partiel de 1818 et perd son mandat. Il est ensuite successivement préfet du Vaucluse, puis de la Drôme en 1823 et admis à la retraite en 1829.

COURVOISIER (Jean Joseph Antoine de), 1775-1835. Il émigre et sert en 1797 dans l'armée de Condé ce qui lui vaut la croix de Saint Louis. Il revient en France en 1803 et devient avocat. Conseiller auditeur à la cour impériale de Besançon en 1808, avocat général en 1815, il est élu député par le collège de département du Doubs de 1816 à 1820 et soutient activement et fidèlement le gouvernement. Procureur général près la cour royale de Lyon, il devient l'un des vice-présidents de la Chambre, défendant l'inviolabilité de la Charte et s'élevant contre les prédications des missionnaires. Il se rapproche de la gauche mais accepte, non sans hésitation, sa nomination comme garde des sceaux dans le ministère Polignac en 1829, dont il démissionne le 19 mai 1830. Nommé ministre d'état et membre du conseil privé il quitte la vie politique après Juillet 1830 et fait à la Chambre des pairs une déposition nuancée vis-à-vis de Polignac dans le procès des ministres de Charles X.

CURIAL (Philibert, comte Curial), 1774-1829. Général de la Révolution et de l'Empire, il participe à tous les combats avec courage et intelligence et se rallie à la [363] Restauration devenant 1er gentil-

homme de la chambre du Roi. Après 1815 il retrouve toutes ses dignités civiles et militaires. Pendant le voyage de Reims pour assister au Sacre de Charles X, il fait une chute grave, sa santé étant gravement altérée il est forcé de renoncer à la vie active et contraint à la retraite la plus absolue.

CUVIER (Jean Léopold Nicolas Frédéric Cuvier, dit Georges Cuvier), 1769-1832. Fortement marqué par la lecture de Buffon il devient en 1808 inspecteur des études, conseiller et chancelier de l'Université. Il remplit plusieurs fois les fonctions de grand maître et favorise l'enseignement de l'histoire et des sciences. Nommé en 1814 conseiller d'État, puis président du comité de l'intérieur, il se signale dans cette nouvelle carrière par sa haute capacité mais il se montre trop complaisant envers le pouvoir. Très ambitieux il se fait de nombreux adversaires parce qu'il n'hésite pas à remettre en cause les thèses de savants renommés, Buffon, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire... Partisan de la fixité des espèces, il s'oppose violemment au transformisme de Lamarck et partage les théories racistes des scientifiques de l'époque, y compris la classification des races humaines. Sous la Seconde Restauration il reçoit le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Charles X du 29 décembre 1829. Il meurt le 13 mai 1832 victime du choléra.

DAMAS (Marie-Adélaïde Charlotte de), tante d'Alexis, fille de Louis Alexandre Damas et de Marie Louise de Menou, mariée le 22 novembre 1755 avec Etienne Charles Félix Lallemand de Nantouillet. C'est dans cette famille qu'Hervé de Tocqueville fut accueilli après la mort de sa mère, il explique dans ses *Mémoires* combien il se sentait peu à l'aise dans ce milieu.

DAMAS-CRUX (Élisabeth-Charlotte), 1776-1827. Fille du précédent, cousine germaine d'Hervé de Tocqueville elle épouse le 4 janvier 1802 Armand Louis Charles de Gontaut, marquis de Biron. Elle devient dame de compagnie de la duchesse d'Angoulême, Dauphine de France dont elle relate le voyage dans le midi, en 1823, et dans le Sud-Ouest, à Bordeaux et à Marseille ; récit documenté sur la France de la Restauration, truffé de nombreux détails et de références à la période napoléonienne. Assistant aux cérémonies du sacre de Charles X à Reims, elle décrit la cérémonie, le banquet et la réception par le roi des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit le lendemain. Elle suit la duchesse d'Angoulême en exil à Hartwell et termine sa vie à Paris.

DAMAS-CRUX (Étienne-Charles, duc de), 1754-1846, oncle maternel d'Hervé de Tocqueville, dévoué à la famille royale, attaché à la personne de S. A . R.. le Duc d'Angoulême, fils de Charles X, en qualité de premier gentilhomme de la Chambre.

DAMAS-CRUX (Louis-Étienne-François comte de), 1735-1814. Comme une grande partie de sa famille il émigre en 1792. Réfugié dans Maastricht il y commande une des compagnies de gentilshommes qui contribuent à la [défense de cette place assiégée](#) dans le mois de février 1793 par les [troupes de la République](#). Il est appelé en 1794 à guider les premiers pas du duc de Berry dans la carrière militaire et fait avec lui les campagnes de l'[armée de Condé](#). En 1799 il est nommé [chevalier d'honneur](#) de la duchesse d'Angoulême qu'il suit en [Russie](#), en [Pologne](#) [364] et en [Angleterre](#). Rentré en France avec les Bourbons, il est fait grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, premier gentilhomme de la Chambre du duc d'Angoulême, et lieutenant général le 22 juin 1814. Déjà grièvement malade, il est nommé pair de France le 2 juillet, et meurt au palais des Tuileries le lendemain.

DAMPIERRE (Elie-Louis-Aymar, 2e marquis de), 1787-1845. Issu d'une famille de Normandie, établie en Picardie, propriétaire et sans antécédent politique, il est inscrit avec Hervé de Tocqueville, le 5 novembre 1827, sur la liste des 77 pairs de France et siège à la Chambre des Pairs en 1829. Il refuse de prêter serment à Louis-Philippe en 1830. Éliminé de la chambre héréditaire il se retire dans son château de Plassac, en Angoumois. Il soutient la duchesse de Berry qui, pendant sa cavale, cherche refuge chez lui, près de Saintes, le 4 mai 1832 ³⁷⁶. Il se présente sans succès aux élections de 1836 et de 1842, comme candidat de l'opposition à la fois royaliste et libérale.

DAZINCOURT (Joseph Jean-Baptiste Albouis Dazincourt), comédien, sociétaire de la Comédie française, 1778-1809. Originaire de Marseille, il joue à Bruxelles le rôle de Crispin dans les *Folies amoureuses* avant de paraître au Théâtre-Français où il est reçu sociétaire en 1878. La reine, souhaitant apprendre à jouer, se fait donner des leçons de théâtre. Incarcéré sous la Terreur, il est enfermé aux Madelonnettes avec Malesherbes en mars 1794. Il fait de nombreuses démarches après sa libération pour le rétablissement du Théâtre-Fran-

³⁷⁶ Jacques Augustin Marie Créteineau-Joly *Histoire de la Vendée militaire*, Vol. 4, P. Hivert, Pousielgue-Rusand, Dentu, Bohaire, 1840-1842, 4 volumes in 8°.

çais. En 1807 il est nommé professeur de déclamation au conservatoire avant d'obtenir la direction des spectacles de la cour impériale quelques mois avant sa mort.

DECAZES (Élie Louis, comte puis duc de Glücksbiurg), 1780-1860. Fils du lieutenant particulier de la sénéchaussée et présidial de Libourne, après ses études militaires et des études de droit il devient en 1805, juge au tribunal civil de la Seine puis préfet de police de Paris en 1815. Il prend un ascendant sur Louis XVIII tout autant grâce à son affabilité et son esprit, qu'en raison des idées et des vues partagées. Il s'oppose aux excès de la réaction ultra-royaliste. Il est pour le Roi le plus sincère des ministres qui ne parle pas inutilement mais simplement, sans respect excessif ni trop d'humilité. Royaliste modéré, député de la Seine en 1815 puis ministre de l'Intérieur en 1818, il prend la direction effective du gouvernement libéral. Son premier acte est de supprimer le ministère de la Police, incompatible avec un régime de Liberté. Ses réformes rencontrent une vive hostilité à la Chambre des pairs où les Ultras sont majoritaires. Il contre leur avantage à la Chambre en obtenant du Roi la création d'une fournée de soixante pairs constitutionnels en 1819. La France retrouve sa prospérité économique grâce à ses réformes, ce qui lui vaut d'être populaire. Contraint à la démission en 1820, il est élevé au rang de duc et nommé ambassadeur en Grande-Bretagne. Il quitte entièrement les affaires et la vie politique après 1848. Pour des raisons idéologiques et politiques largement [365] développées dans le texte des *Mémoires*, Hervé de Tocqueville lui est largement opposé en raison de ses liens initiaux avec les Bonapartistes.

DESSOLLES (Jean Joseph, comte – 1814 – et marquis – 1818-), 1767-1828. Engagé en 1792, il est capitaine dans la légion des Montagnes puis aide-de-camp du général Reynier et adjoint à l'état-major. Adjudant-général chef de brigade en 1795, il fait la campagne d'Italie, sous les ordres de Bonaparte. Général de brigade le 12 prairial an V (31 mai 1797), général de division et chef d'état-major de Schérer, le 13 avril 1799, puis de Moreau, il donne des preuves de sa grande valeur notamment à Hohenlinden. Conseiller d'État à la Guerre en 1801, il est tenu éloigné de 1804 à 1808 en raison de ses liens d'amitié avec Moreau. Il participe ensuite à l'expédition d'Espagne où il est chargé de commander une division de l'armée du centre. En 1812, chef d'état-major d'Eugène au 4e Corps de la Grande Armée à Berlin, il

tombe malade à Smolensk et il est admis à la retraite le 19 août 1812. Lors de la première Restauration il est nommé Commandant la Garde nationale de Paris et de la 1^{ère} division militaire le 2 avril 1814, chef d'état-major général du comte d'Artois le 20 mai, ministre d'État et comte le 13 mai 1814, pair de France le 4 juin, Grand-Croix de la Légion d'honneur le 22 juillet. Destitué pendant les Cent-Jours il est réintégré au retour de Louis XVIII et vote la mort au procès du maréchal Ney. En 1818 il est Major général de toutes les gardes nationales du royaume, le 28 décembre il est nommé président du conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères de décembre 1818 à novembre 1819, mais il se retire dégoûté des exigences du parti réactionnaire en raison de son attachement aux libertés publiques. Son nom est inscrit au côté Est de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

DEVIENNE (Sophie, née Jeanne-Françoise Thévenin), 1763-1841. D'origine lyonnaise, actrice de la Comédie Française, elle joue les soubrettes, de 1785 jusqu'à sa retraite en 1813. Elle excelle dans les pièces de Marivaux, estimée pour sa conduite et goûtée pour son talent. En 1793 elle est emprisonnée au couvent des Bénédictines anglaises, également appelé couvent des Filles-Anglaises, avec madame de Rosambo. Tocqueville écrit à son sujet : « *Cette dernière, la meilleure des soubrettes au théâtre, était chez elle une excellente femme. En prison, elle ne manqua pas un seul jour de lire à une vieille religieuse aveugle l'office de son bréviaire.* » Elle est libérée après le 9 Thermidor.

DON MIGUEL, 1802-1866. Troisième fils du roi Jean VI du Portugal et de [Charlotte-Joachime, infante puis reine d'Espagne](#), il fait partie de la [dynastie des Bragance](#). Il porte successivement les titres de Infant de Portugal, Senhor do Infantado et duc de Beja, Infant de Portugal, duc de Bragance et *Senhor de Samora Correia*, Prince-Régent de Portugal et, plus tard, Roi du Portugal après avoir chassé du trône sa nièce, la reine [Marie II](#). Il ne règne que 5 ans, de 1828 à 1834 et finit ses jours en exil, portant le titre de duc de Bragance.

DUGAZON (Jean-Henri Gourgaud, dit Dugazon), 1746-1809. Comédien, poète, auteur dramatique et chansonnier révolutionnaire. - Sociétaire de la Comédie-Française, 1772-1809. Il débute en 1772 au Théâtre-Français dans des rôles de valets de comédie comme Sganarelle. En 1793 il est Garde national aide de camp [366] du commandant Santerre, « *attaché au Département de la Guerre pour suivre*

dans les sections de Paris la plus prompte exécution de toutes les mesures relatives au service ». Pendant la Révolution il donne deux pièces de circonstance jugées très médiocres, *L'Émigrante* et *Le Modéré*. Il arrange également *Les Originaux*, comédie de Fagan, qu'il publie en 1802. Il est nommé professeur de déclamation au Conservatoire de Paris et quitte le théâtre en 1807.

DUPONCEAU (Gabriel Amys du Ponceau), 1775-1858. Il appartient à la noblesse d'Anjou et il est admis à l'École militaire de la Flèche puis prend part à l'insurrection vendéenne. Il reçoit le titre héréditaire de vicomte, par lettres patentes du 3 août 1816, avec institution en majorat de diverses terres dans la commune de la Poèze, en Anjou.

DUPONT de L'ÉTANG (Pierre Antoine, comte), 1765-1840. Sous-lieutenant sous l'Ancien Régime, il fait toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Le général Foy dit de lui dans son *Histoire de la guerre dans la Péninsule* : « *Il n'y avait pas dans l'empire un général de division classé plus haut que Dupont. L'opinion de l'armée, d'accord avec la bienveillance du souverain, le portait au premier rang de la milice et quand il partit pour l'Andalousie, on ne doutait pas qu'il ne trouvât à Cadix son bâton de maréchal.* » Après la capitulation de Bailen où il s'était trouvé cerné par toute l'armée espagnole, en 1808, il est arrêté, destitué et incarcéré comme ayant trahi les intérêts de l'armée. Il n'est remis en liberté qu'à la chute de l'Empire. Le gouvernement provisoire de 1814 le nomme commissaire au département de la guerre, et [Louis XVIII](#) le confirme dans ce grade le 3 avril. Le 7 novembre, le roi ordonne que le dossier de sa condamnation soit révisé. Son passage au ministère de la guerre est si malheureux que Louis XVIII doit lui retirer son ministère mais il lui confie le gouvernement de la 22^e division militaire et la croix de [commandeur de Saint-Louis](#). Destitué pendant les [Cent-Jours](#) il est réintégré au retour du roi et, en août 1815, il est élu député de la Charente, et réélu jusqu'en 1827. Il fait admettre ses droits à la retraite en 1832.

DUVAL D'ÉPRÉMESNIL (Jean-Jacques), 1745-1794. Né à Pondichéry, [il est](#) guillotiné en 1794. [Magistrat](#) et [pamphlétaire](#) français très actif, il a la réputation de s'opposer vivement, chaque fois que l'occasion s'en présentait, aux ministres et à l'autorité monarchique. Conseiller du Roi, avocat au Châtelet de Paris il s'oppose à la révision du procès de Lally-Tollendal et à la politique de modernisation de

Louis XVI. Arrêté le 5 mai 1778 il est conduit à l'île Sainte-Marguerite puis libéré le 23 septembre 1778. Député de la noblesse de la prévôté et vicomté de Paris hors les murs le 6 mai 1789, farouche défenseur de l'ancien régime, attaqué par la foule à Paris en août 1792, il est emprisonné à la prison de l'Abbaye. Libéré il retourne en Normandie. Arrêté de nouveau il est emprisonné au Havre en août 1793, transféré à Paris en septembre 1793 guillotiné à Paris le 22 avril 1794 avec Jean-Baptiste de Chateaubriand.

ERNOUF, (Jean Auguste), 1753-1827. Il s'engage dans l'armée révolutionnaire en 1790. En 1793, commandant le camp de Cassel et à la tête d'une colonne, il fait lever le camp britannique qui cernait Bergues. Il est nommé chef d'état-major de [367] l'armée du Nord puis général de division mais partage la disgrâce du général Jourdan. Il est suspendu pour motif d'incivisme mais réintégré l'année suivante avec la fin de la Terreur. Chef d'état-major de l'armée de la Moselle il fait partie du comité militaire, chargé de tracer la nouvelle ligne de défense des frontières. En l'an VII il est chef d'état-major à l'armée du Danube. Il participe brillamment à toutes les campagnes de l'Empire, grand officier de l'Ordre de la Légion d'honneur, capitaine général de la Guadeloupe et des Îles sous le Vent (an XII). En 1802, au rétablissement de l'esclavage, il fait poursuivre les insurgés en fuite qui n'avaient pas accepté de retourner à leur condition d'esclave dans les plantations et d'être ainsi amnistiés. Il rétablit rapidement l'ordre esclavagiste aux Antilles comme gouverneur général des possessions françaises bloquées de tous côtés par les forces maritimes des Britanniques. Il est contraint de signer, en 1810, une capitulation et conduit en Grande Bretagne. Libéré en 1811, atteint d'une maladie déclarée mortelle, accusé d'abus de pouvoir, de concussion et de trahison par Napoléon il est retenu captif pendant 23 mois. En 1815, Louis XVIII suspend la procédure pour services rendus et obtient son ralliement aux Bourbons. Créé chevalier de St Louis, nommé inspecteur général d'infanterie, il reçoit un commandement dans le 1er corps d'armée du duc d'Angoulême. Il est révoqué pendant les Cent-Jours, mais au retour des Bourbons une ordonnance le rétablit dans ses droits et dans ses propriétés. Il commande la division militaire de Metz où il sait, par ses efforts, éviter les heurts harmonie entre les habitants et les soldats étrangers. Il est élu député de l'Orne en 1815 puis de Moselle de 1816 à 1818, il est créé comte cette même année.

ESCARS (Jean-François Peyrus duc d'Escars), 1747-1822. Il émigre avec les princes français en 1790. En 1791, il est envoyé diplomatique des princes français auprès de Gustave III de Suède, jouit d'un grand crédit à la cour de Stockholm, puis il remplit des missions diplomatiques, notamment à Berlin. Il prend le titre de baron en 1782, après la mort de son second frère. Il est successivement brigadier de cavalerie le 1^{er} janvier 1784, puis lieutenant-général le 9 mars 1788. Sous le Restauration Louis XVIII le couvre d'honneurs et de dignités. Il est successivement, de 1814 à 1816, lieutenant général, pair de France, premier maître d'hôtel du roi. Louis XVIII apprécie beaucoup ses connaissances littéraires et gastronomiques. Le 5 janvier 1821, lors de la nouvelle organisation de la maison du roi, le duc d'Escars prête serment comme premier maître d'hôtel. Il est créé comte en 1816 puis duc la même année après la mort de son frère aîné. Il est également Grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ESCARS (Louise-Élisabeth, de Croy de Tourzel, marquise de Sourches marquise des Cars) 1749-1832. Elle est Gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795. Elle est enfermée quatre mois dans une maison de santé sous l'autorisation de l'administration de police Faubourg Germain et surveillée par la police sous l'Empire. Elle meurt à 82 ans, après avoir publié ses mémoires. *Les Mémoires de madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France* furent publiés, *post mortem*, en 1883 chez Plon.

ESCAIRAC, (Marie Joseph Henri Léonce d'Escayrac de Lauture, marquis d') 1786 -1867. Aide de camp de son oncle le marquis d'Autichamp à Angers en 1815, [368] quand Hervé de Tocqueville tente d'organiser la résistance au retour de Napoléon. Il est gentilhomme de la Chambre du Roi de 1823 à 1830. Ministre de la Marine, Pair de France en 1837, il siège à la Chambre des pairs de 1837 à 1848. Il est élu conseiller général du canton de Lauzerte dans le Tarn et Garonne de 1818 à 1848, il en est le président de 1819 à 1830. Il est également député de ce département de 1827 à 1831 et commandeur de la légion d'honneur le 19 juillet 1845.

ETIENNE (Charles-Guillaume) 1778-1845. Journaliste, il s'installe à Paris en 1796 et investit le monde de la presse. Maret (plus tard duc de Basano) le prend comme secrétaire, l'emmène en Italie, en Prusse, en Pologne, et le fait nommer rédacteur en chef du *Journal de l'Empire*. Il est l'auteur d'une vingtaine de pièces de théâtre dont la comé-

die, *Les Deux Gendres* -1810 -, de vaudevilles et de chansons. Membre de l'Académie française, libéral, il est élu député en 1820. Rédacteur en chef du Constitutionnel, publiciste et homme politique, censeur du *Journal de l'Empire*, collaborateur du *Journal des Débats*. Étienne est le principal rédacteur de La Minerve française fondée en février 1818, neuf mois avant *Le Conservateur*, journal d'opinions libérales à qui il donne de délicates Lettres sur Paris. Les principaux rédacteurs de *La Minerve* étaient Benjamin Constant, Évariste Dumoulin, Étienne Jouy, Tissot, Lacretelle et leurs articles ont une grande influence sur l'opinion.

FERRAND (Antoine François Claude Charles, comte) [1751-1825](#). [Auteur politique, dramaturge et homme politique, *pair de France*](#). Il bénéficie de la confiance de [Louis XVIII](#), qui le nomma [ministre d'État](#), directeur des postes, et le consulta pour la rédaction de la Charte. Membre de l'Académie française, élu en 1816, poète et dramaturge, il est lié à la famille Balzac, et [Honoré](#) s'inspire de lui pour créer le comte Fontaine, père d'[Émilie de Fontaine](#), personnage principal du Bal de Sceaux.

FLEURY (Fleury dit Bénard) 1750-1822. De son vrai nom Joseph-Abraham Bénard, comédien français. Le 2 septembre 1793 il est arrêté avec 12 autres comédiens du Théâtre Français restés fidèles à la monarchie, enfermés comme « suspects » pour avoir joué une pièce jugée séditeuse, Paméla. Il est enfermé aux Madelonnettes avec Malesherbes en mars 1794.

FONTAN (Louis-Marie), 1801-1839. Auteur dramatique, journaliste et polémiste, il est renvoyé du bureau où il travaille pour participation à un banquet politique. Ses textes lui valent de passer en justice mais il s'en sort sans condamnations. Mais en 1829, dans *Le Mouton enragé* il écrit à propos Charles X : « *Figurez-vous un joli mouton blanc, frisé, lavé chaque matin, les yeux à fleur de tête, les oreilles longues, la jambe en forme de fuseau, la ganache (autrement dit la lèvre inférieure) lourde et pendante, enfin, un vrai mouton du Berry ! Il marche à la tête du troupeau ; il en est presque le monarque...* ». La duchesse d'Angoulême n'est pas beaucoup mieux traitée que le roi : « Une brebis de ses parentes le mord chaque fois qu'elle le rencontre, parce qu'elle trouve qu'il ne gouverne pas assez despotiquement son troupeau... » Cette fois il est condamné à cinq ans de prison mais il est libéré lors des Trois glorieuses.

[369]

FONTANE (Jean-Pierre Louis, marquis de Fontanes), 1758-1821. Poète et homme d'action, il exerce une forte influence sur Napoléon qui permet à Chateaubriand de rentrer d'exil. De même grâce à son ascendant comme président d'une commission de pré-censure il obtient la révision du manuscrit des *Martyrs* avant les critiques officiels de l'Empire. Sa carrière est éclatante, député en 1802, membre de l'Académie française en 1803, membre du Corps législatif en 1804, et son président en 1805. Il est fait premier Grand maître de l'Université en 1808, et il s'emploie à nommer au Conseil Supérieur, à l'Inspection Générale et dans les rectorats, des oratoriens et de fins lettrés. Son œuvre en faveur de l'Université et de l'enseignement est importante. Il crée les lycées et le corps de l'Inspection générale de l'Éducation nationale. Il devient sénateur en 1810. Napoléon Ier le nomme Comte d'Empire en 1808. Secrètement royaliste il sert cependant l'empereur avec fidélité mais il est atterré par l'assassinat du duc d'Enghien en 1804. Ses relations avec Napoléon se refroidissent à partir de 1809. Le 22 avril 1814 il harangue le Comte d'Artois, puis le 3 mai, il prononce un discours en faveur de Louis XVIII qui le nomme ministre de l'Instruction publique, membre du conseil privé, pair de France, et le décore du Grand cordon de la Légion d'honneur. Après les Cent-Jours, le 22 juin 1815, Fontanes vient accueillir à Saint-Denis le roi Louis XVIII qui le fait marquis le 31 août 1817.

FORBIN-JANSON (Charles-Auguste-Marie-Joseph, comte de) 1785-1844. Abbé puis vicaire général de l'Évêque de Chambéry en 1811. Il organise en 1814 l'œuvre des missions et prêche des retraites et missions en France de 1814 à 1824. Il devient évêque de Nancy en 1823. Son zèle, ou son activisme lui valent d'être obligé de quitter son diocèse en 1830, le palais épiscopal est incendié. Il est alors nommé évêque de Toul. En 1839 il part pour l'Amérique du Nord, en 1840, il est nommé vicaire général de Montréal. En 1841, il rentre en France et se rend à Rome en 1842 où, il est nommé par le pape prélat domestique, assistant au [trône pontifical](#) et comte romain. Il fait un voyage en Angleterre et en Irlande en faveur des déportés canadiens de 1837. Il est en Australie en 1842 et fait un dernier voyage en Belgique en 1843. Il meurt d'une hémorragie pulmonaire peu après son retour, en [1844](#), près de [Marseille](#), chez son frère, le marquis de Forbin-Janson.

Il venait de fonder l'Œuvre de la Sainte-Enfance pour le rachat et le baptême d'enfants chinois. Il fut inhumé à Paris.

FOURMONT, (M. de). Capitaine d'habillement au 3^{ème} régiment de la Garde Royale, ancien secrétaire particulier de M. de Bourmont, arrêté et prévenu de conspiration, acquitté par le conseil de guerre ³⁷⁷.

[370]

FRAYSSINOUS (Denis-Antoine-Luc, comte de), 1765-1841. Ordonné prêtre en 1789 Au début de la Révolution il se retire dans le Rouergue où il continue à célébrer des messes dans la clandestinité. En 1800, il rentre à Paris pour enseigner la théologie au séminaire Saint-Sulpice. En novembre 1821, il est nommé premier aumônier du Roi. Le 19 avril 1822, le pape Pie VII le nomme évêque *in partibus infidelium* d'Hermopolis. Louis XVIII fait de lui le chef de l'Instruction publique en lui conférant le titre de grand maître de l'Université en juin de la même année et le fait entrer à la Chambre des pairs avec le titre de comte, en novembre et il est élu à l'Académie française. Il est ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique (1824-1827) dans le gouvernement Villèle, et ministre des Cultes dans le gouvernement Martignac. Il prononce l'oraison funèbre de Louis XVIII, et, en 1833, il rejoint Charles X à Prague pour être le précepteur du duc de Bordeaux. Rentré en France en 1838, il meurt en 1841.

FRÉNILLY (François-Auguste, baron Fauveau de) 1768-1848. Poète, mémorialiste et pair de France. Après la Révolution, il retrouva les survivants de la société littéraire dispersée qui essayait de reformer « un salon ». Opposé au pouvoir, il s'occupa d'agriculture et vécut ainsi pendant la durée de l'Empire. Pendant les Cent-Jours il se croit inquieté, écrit Tocqueville qui le taxe de couardise, et gagne l'Angleterre, où il publia ses “*Considérations sur une année de l'histoire de France*” et divers opuscules politiques. Sous la seconde Restauration il est dans l'intimité du comte d'Artois et, avec le docteur Stoddart, directeur du *Times*, il fonde Le Correspondant, revue anglo-française

³⁷⁷ Voir L'Ami de la religion, 1831, Volume 67 p556, [Ferdinand de Bertier](#) de Sauvigny, Souvenirs d'un ultra-royaliste 1815-1832, duc de Bellune, Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, Volume 1 p 68 Par Henri Joseph Gisquet 1841, Alexis de Nouhes, Généraux et chefs de la Vendée militaire et de La Chouannerie suivis de la liste alphabétique des chefs de division : Éditions du Choletais, 1887 p 103.

remplacée peu après *Le Conservateur*, qu'il crée avec Châteaubriand, de Bonald, Lamennais... Sur l'initiative de Châteaubriand, *Le Conservateur* disparaît en plein succès lors de la chute du ministère Decazes, en février 1820. Le 1er octobre 1821, de Frénilly est élu député royaliste de Savenay (Loire-Inférieure). Il est l'un des soutiens de Villèle. Membre de la commission de l'adresse en 1822, il est chargé de sa rédaction avec Bonald. Rapporteur du budget en 1824, il lutte pour faire reconnaître à la Chambre le droit d'initiative dans le vote des crédits. Nommé conseiller d'Etat en août 1824, il est encore membre de la commission du budget en 1825, et, en 1826, membre de la commission de l'adresse qu'il rédigea avec M. de Vaublanc. Cette même année, un discours sur les affaires de Saint-Domingue lui vaut les félicitations personnelles de Charles X. Pair de France en 1827, il fait partie de l'opposition au ministère Martignac. Il attaque le cabinet, dans la séance du 12 juin 1828, lors de la discussion de la nouvelle loi électorale. Il soutient les ordonnances de juillet 1830 et, craignant des représailles, il part en Autriche auprès du roi exilé, et reprend ses études historiques et littéraires. Il rassemble des matériaux importants pour une Histoire parlementaire d'Angleterre qui reste inachevée et il meurt à [Gratz](#).

FUMERON D'ARDEUIL (Marie Louis Maurice), 1783-1870. Haut fonctionnaire, il fait une carrière de comme préfet (Allier, Var, Hérault, Somme), maître des requêtes puis conseiller d'État. Officier de la Légion d'honneur en 1827, il devient en 1833 directeur général des départements des communes et des établissements de bienfaisance. Député de l'Hérault de 1837 à 1839, il siège dans la majorité soutenant constamment les ministères de la Monarchie de juillet.

[371]

GALEAZZINI (Jean-Baptiste), 1749-1833. Avocat, organisateur de l'insurrection du 5 novembre 1789 à Bastia contre les autorités de l'Ancien Régime il est élu commandant de la garde nationale et à ce titre participe à la Fête de la Fédération le 14 juillet 1790 Paris. Élu maire de Bastia en octobre 1791, il signe l'acte de capitulation avec les Anglais en 1794. Réfugié à Paris il est nommé intendant dans plusieurs villes de la péninsule pendant la campagne d'Italie dont Voghera. Il participe à l'automne 1796 à la reconquête républicaine de la Corse. Le 2 mars 1801 le Premier Consul le nomme préfet du Liamone. Baron d'Empire, commissaire général du gouvernement à l'île d'Elbe en

1803 jusqu'au 29 novembre 1810. Un temps en disgrâce Napoléon le rappelle auprès de lui et il participe au débarquement de Golfe-Juan. Pendant les Cent Jours est préfet du Maine-et-Loire de mars à juillet 1815 en remplacement d'Hervé de Tocqueville, il est révoqué par Louis XVIII. Président de la Société d'Instruction Publique de la Corse en 1818 il redevient maire de Bastia en 1830. La famille Galeazzini, membre du patriciat bastiais, joua dans la cité un rôle politique qui lui permit de porter l'épée.

GIRARDIN d'ERMENONVILLE (Alexandre Louis Robert), 1776-1855. Général de la Révolution et de l'Empire. Il est fait baron d'Empire en 1808 et comte en 1811. À la Restauration il est nommé lieutenant général des armées du Roi, premier veneur de Louis XVIII et Charles X, inspecteur de la cavalerie de 1816 à 1823 et membre du conseil supérieur de la guerre en 1828.

GONTAUT-BIRON (Jean-Armand, de, marquis de Gontaut), 1746-1826. Il fait ses premières armes dans les Gardes Françaises dont son oncle le Maréchal duc de Biron était colonel. Il obtient ensuite le commandement des Hussards de Lauzun après la démission de son cousin le duc de Lauzun. Il meurt en 1826 à Pau, où il est inhumé ainsi que sa femme, Marie-Joséphine de Palerne, 1751-1830.

GONTAUT-BIRON (Elisabeth-Charlotte née de Damas-Crux), 1776-1827. Voir à Damas-Crux.

GOUVION (Laurent, marquis de Saint-Cyr), 1764-1830. Il se spécialise dans le dessin puis s'engage dans l'armée en 1792. Général de division en 1794, il combat les Autrichiens en Allemagne et en Italie. Il est nommé colonel général des cuirassiers en 1804, commandant en chef du camp de Boulogne en 1806. Il passe en Espagne avant de prendre la tête du 6^e corps de la Grande Armée lors des campagnes de l'Empire et devient maréchal, « *il se battait rarement et ménageait son monde* ». Revenu en France en 1814, il est fait pair de France, le 4 juin et reçoit le commandement de l'armée réunie à Orléans contre Napoléon, le 19 mars 1815. Il abandonne ses troupes, se réfugie à Bourges le 24 mars 1815 et ne joue délibérément aucun rôle dans les Cent-Jours. Membre du Conseil de défense de Paris après Waterloo, partisan de la résistance, le 1^{er} juillet 1815, il devient ministre de la Guerre du 8 juillet au 25 septembre 1815, Grand-croix de Saint-Louis, et vote la déportation au cours du procès de Ney. Ministre de la Ma-

rine puis de la Marine et des Colonies en 1817 il réorganise l'armée en proscrivant les avancements automatiques et les promotions de complaisance pour tous les officiers provoquant l'hostilité des ultraroyalistes. Ministre de la Guerre en 1818, il fait adopter la loi sur [372] le recrutement. Il est le grand réorganisateur de l'Armée française après les désastres de 1814 et 1815. Il démissionne en 1819 et se retire pour se consacrer à l'agriculture.

GREGOIRE, (Henri, abbé), 1750-1831. Issu d'une famille modeste respectée et pieuse, il étudie, en compagnie de fils de hauts fonctionnaires au service de Stanislas Leczinsky, au collège jésuite de Nancy ce qui lui ouvre les portes des milieux intellectuels lorrains. Il découvre les idées des Lumières, puis rejoint l'Université de Nancy, devient régent de collège, rentre au séminaire de Metz en 1774 pour préparer son ordination. Il est passé par une phase de doute sur sa foi et sa vocation religieuse. Homme de caractère fortement trempé et d'une certaine prestance, beau parleur, fin, moqueur, excellent satiriste. En charge de deux paroisses en 1782, il mène une vie intellectuelle active. Selon lui le curé est la pierre d'angle de l'Église mais aussi de toute la société. Guide spirituel et temporel de ses paroissiens, il combat leurs préjugés, met à leur disposition une bibliothèque pour aider les agriculteurs à rationaliser leur production et à augmenter et développer leur éducation morale et hygiénique. Il est également membre de la Société des philanthropes de Strasbourg et fustige l'attitude des gouvernements européens qu'il accuse de cruauté et d'injustice envers les israélites. Il fait signer une pétition aux curés pour demander des députés aux États provinciaux et généraux et que des avancées soient faites dans le mode d'organisation de ces États. Il est considéré comme le chef de l'Église constitutionnelle de France et se prononce vivement contre le roi et demande qu'il soit jugé par la Convention. Anti-esclavagiste et émancipateur, opposant aux régimes aristocratiques, député à la Convention, il est l'un des cinq sénateurs qui s'opposent à la proclamation de l'Empire. Partisan de l'abolition de la peine de mort, il souhaite universaliser l'usage de la langue française et éradiquer les langues dites régionales ou minoritaires. En 1819, la nouvelle session parlementaire statue sur son exclusion. À sa mort, en 1831, les services et secours de la religion lui sont refusés.

GROSBOIS (Claude Irénée Marie Nicolas Perreney de Velmont de Grosbois) 1756-1840. Premier président du Parlement de Bourgogne,

il est élu député de la noblesse en 1789, pour le bailliage de Besançon. Il émigre en 1791 et ne rentre en France qu'en 1814 et siège dans la majorité ultra-royaliste de la Chambre Introuvable dont il est l'un des vice-présidents.

GUERMARQUER (Louis Aimé Victoire Parfait Grégoire de), 1777-1830. Lieutenant de louveterie des Côtes du Nord, maire de Lannion du 14 avril au 14 juin 1815. Négociant à Paris, franc-maçon (loge La Paix de Lannion), chevalier de l'ordre de St Hubert de Lorraine et du Barrois, marié en 1798 à Lannion avec Elisabeth Anne Solier née en 1782 à Lannion, décédée en 1862. Après le décès de son mari et celui de Louise de Tocqueville, Mme Guermarquer vécut à Clairoix près d'Hervé de Tocqueville. André Jardin écrit qu'ils furent unis par un mariage secret, ce qui est sans doute inexact car l'acte de décès de Mme Guermarquer, en date du 27 août 1862, à Lannion, précise bien qu'elle était veuve de Guermarquer mais n'évoque à aucun moment un mariage avec Hervé. Dans sa correspondance, Alexis l'évoque souvent, la nommant, selon l'humeur du moment : « Mme Guer », [373] « la mère Guer »... En octobre 1858, elle prend soin de lui alors qu'il est venu consulter à Paris et qu'il doit partir pour Cannes avec Marie qui prend les dernières dispositions avant de quitter le château de Tocqueville.

GUERNON DE RANVILLE, (Martial Côme Annibal Perpétue Magloire, comte de), 1787-1866. Avocat à Caen en 1813, garde auprès de Louis XVIII à Gand avec sa compagnie de volontaires, se déclare nettement « contre-révolutionnaire ». Il entre en 1829 dans le ministère Polignac, au ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique. Grand maître de l'Université, il s'efforce d'améliorer la situation des instituteurs. Il fait enregistrer une ordonnance qui étend le bénéfice de l'instruction primaire à toutes les communes du royaume. Il est réélu député et signe les ordonnances du 25 juillet 1830, pour ne pas se séparer de ses collègues. Il repousse toute idée de transaction avec l'insurrection. Après le départ de la famille royale, il est arrêté et incarcéré, condamné à la détention perpétuelle au procès des ministres devant la cour des pairs, et emprisonné jusqu'en 1836. Il se retire et se tient alors à l'écart de la vie politique, mais participe activement à la vie culturelle caennaise.

GUIZOT (François Pierre Guillaume), 1787-1874. Il expliqua à Louis XVIII, en 1815, que seule l'adoption d'une politique libérale

pourrait assurer la pérennité de la Restauration. Il fut directeur général des communes et départements au ministère de l'Intérieur plaidant pour une politique du juste milieu entre l'absolutisme et un gouvernement héritier de la période révolutionnaire. Membre de l'Académie en 1836, plusieurs fois ministre sous la Monarchie de Juillet, Affaires étrangères (1840-1848), président du Conseil (1847- 1848). Il a aussi joué un rôle important dans l'histoire de l'école en France, en tant que ministre de l'Instruction publique, demandant en 1833 la création d'une école primaire par commune et d'une École normale primaire par département. Ses travaux littéraires et historiques étaient très estimés, sa personne respectée, et la France représentée à l'étranger par l'un de ses principaux orateurs, réputé dans l'histoire britannique et la littérature anglaise, et sincèrement attaché à l'alliance des deux nations et à la cause de la paix. Pour Hervé, Guizot manquait d'intelligence politique, il s'aveuglait lui-même ; il ne voit pas, ne comprend pas les conséquences à venir de son action : « *La direction qu'il donnait aux affaires s'en ressentait, du reste léger et imprévoyant comme les hommes de son siècle, il n'aperçut aucun des dangers qui entourèrent la première Restauration.* » Hervé achève ses Mémoires en 1840 ; huit ans plus tard, Alexis considérera que c'est le même aveuglement, le même immobilisme, le même refus de la réforme de Guizot qui a amené également la révolution de 1848. Il convient de rappeler ici que les premières manifestations du 22 février 1848 se déroulèrent au cri de : « *Vive la réforme, à bas Guizot.* »

HANRIOT (HENRIOT François), 1759-1794. Commis à l'octroi de Paris en 1789, il participe à une émeute, il est arrêté et emprisonné puis relâché. Il occupe les fonctions de secrétaire-greffier du comité local, puis est élu commandant du bataillon de la garde nationale de sa section. Commandant en chef provisoire de la garde nationale par le Comité insurrectionnel de l'Évêché le 30 mai 1793, appelé « sauveur de la patrie » par Marat. Il est promu général de division le 19 septembre [374] 1793. Lors de la prise de l'hôtel de ville par les troupes de la Convention, il se cache. Affreusement blessé à la tête. Mis hors-la-loi par la Convention, il est guillotiné le 10 thermidor (28 juillet) 1794 sans avoir été jugé.

HAUSEN (Dominique-Charles-Ignace de Weidesheim d'), 1758-1824. Conseiller au Parlement de Metz il est conseiller à la cour de Trèves sous l'Empire. Maire de Sarreguemines, il est élu député de la

Moselle en 1815, siège dans la minorité ministérielle et réélu en 1816, et 1820. Il fait partie de la fraction constitutionnelle du parti royaliste.

HAUSSEZ (Charles Lemerancier de Longpré, baron d'), 1778-1854. Lorsque Charles X se sépare du cabinet Martignac pour donner à Polignac la direction des affaires, d'Haussez accepte, le 23 août 1829, le portefeuille de la Marine. Il joue un rôle capital dans la préparation et la conduite de l'expédition d'Alger. Il fait poursuivre avec ardeur les préparatifs de l'effort de guerre, il double la tâche des ouvriers et leur salaire et affrètes en moins de trois mois cent bâtiments de guerre et quatre cents transports. Il signe les ordonnances du 25 juillet 1830. Après la victoire de l'insurrection, il gagne Dieppe puis l'Angleterre. Au procès de ministres de Polignac il est condamné par contumace, le 11 avril 1831, à la détention perpétuelle. Pendant son exil il visite l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, et rentre en France à la faveur de l'amnistie de 1839.

HAVRÉ (Joseph Anne Maximilien de Croÿ, duc d'), 1744-1839. Il est chargé de plusieurs missions importantes par Louis XVIII, « *qui l'honorait de sa confiance et de son amitié* », et qu'il accompagne à son retour en France. Il est successivement nommé capitaine des gardes du corps du Roi, pair de France - 4 juin 1814 – lieutenant-général, commandeur, puis grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, grand-croix de l'ordre de Charles III. Il vote la mort dans le procès du maréchal Ney et refuse de prêter serment au gouvernement de Louis-Philippe avant de se retirer en Belgique.

HELMSTATT (Auguste Marie Victor Raban d'), 1776-1842. Petit-fils du Maréchal de Broglie, comte de Morhange, Chambellan du grand-duc de Bade, une partie des biens de sa famille lui est restituée par Napoléon Ier afin de permettre son mariage. Il revient en 1811 habiter Morhange dont il est maire de 1815 à 1818. Ses déboires conjugaux le conduisent à la ruine et la vente de tous ses biens.

HERMOPOLIS (évêque de) Voir à Frayssinous.

HERNOUX (Étienne Nicolas Philibert) 1777-1858. Avocat à Dijon, député de la Côte-d'Or siégeant à gauche, de 1817 à 1824 et de 1829 à 1837. Il est l'un des 221 qui refusent la confiance au gouvernement Polignac. Il est aussi maire de Dijon et conseiller général.

HERSANT-DESTOUCHES (Alexandre Etienne Guillaume) 1773-1826. Il est nommé sous-préfet de La Rochelle (Charente-Maritime) 25 frimaire an 12 (17 décembre 1803), préfet du Jura (3 mars 1809), préfet de Haute-Garonne (12 mars 1813), préfet d'Indre-et-Loire (13 octobre 1814 - 6 avril 1815) et le 7 juillet 1815, [375] préfet de Seine-et-Oise (15 février 1816), mort en fonction. Il reçoit le titre de Baron d'Empire.

JAUFFRET (Gaspard-Jean-André-Joseph, Mgr), 1759-1823, docteur en théologie et en droit canon. Au séminaire, il est le condisciple de Joseph Fesch, cardinal ami des Bonaparte et collectionneur de tableaux. Opposé à la Constitution civile du clergé, il est ambassadeur à Rome jusqu'en 1806 puis nommé évêque de Metz où il rétablit le grand séminaire et en fonde trois petits. Il favorise la réinstallation des communautés religieuses et devient aumônier impérial en 1811. Nommé archevêque d'Aix-en-Provence, il préfère rester à Metz.

JOLLIVET (François-Marie), 1788- 1821. Né le 30 janvier 1788 à Vannes. Commissaire général de police, sous-préfet de Lorient en 1818, puis de Barbezieux. Il mourut en 1821 à Barbezieux-Saint-Hilaire, à 33 ans.

LA BÉDOYÈRE (Charles Angélique François Huchet, comte de), 1786-1815. Son intrépidité lui vaut d'être attaché à l'état-major au cours des combats de la Révolution et l'Empire. En 1815 il ose dire à Napoléon : « *Sire, lui dit-il, plus d'ambition, plus de despotisme ; nous voulons être libres et heureux. Il faut que Votre Majesté abjure le système de conquêtes et d'extrême puissance qui a fait le malheur de la France et le vôtre.* ». Après les Cent-Jours il est traduit devant le conseil de guerre le 2 août 1815 et exécuté le 22.

LA BÉRAUDIÈRE (Jacques Victor comte de) 1774 . Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. Jacques-Victor, comte de la Béraudière, servit aussi dans l'armée de Condé, commanda en 1795 les chasseurs de Stofflet dans la Vendée, obtint la croix de Saint Louis et le grade de colonel en 1796. « Le 17 mai 1815, Napoléon Ier apprend le soulèvement de l'Ouest. Afin de pacifier la contrée, l'Empereur crée l'armée de la Loire, composée des divisions des généraux Travot, Estève et Brayer, et met à sa tête le général Lamarque afin de remplacer Delaborde, tombé malade. De son côté, Fouché tente d'ouvrir des négocia-

tions avec les Vendéens par l'intermédiaire de Malartic, un ancien chef chouan, et de Flavigny et La Béraudière. ³⁷⁸ »

LA BOURDONNAYE (François Régis de La Bourdonnaye, comte de La Bretèche), 1767-1839. Emprisonné à l'Abbaye en 1791, relâché et renvoyé dans son régiment en garnison à Briançon, il émigra en Suisse et servit dans l'Armée de Condé jusqu'en 1802. Pendant ce séjour, il étudie la nature et les diverses formes de gouvernements et s'enthousiasme pour la constitution anglaise. Conseiller général de Maine-et-Loire (an XI), président du conseil général, en 1814, il prête serment de fidélité au Roi et demande que « *nos anciennes institutions restent en harmonie avec nos lois* », que seuls les biens non vendus des émigrés leur soient restitués, et il ajoute : « *la modération et la sagesse politique pour garantir notre gloire et nos intérêts.* » Élu cinq fois député de Maine-et-Loire de 1815 à 1828 il [376] est le chef de file des ultras, prônant la défense à outrance de la monarchie, le respect de l'opposition et du système représentatif de gouvernement. Ministre de l'Intérieur sous Charles X il démissionne, ensuite une ordonnance royale le nomme ministre d'État et membre du conseil privé. Il est élevé à la Pairie en 1830.

LACHADENÈDE (Paul-Joseph-Jean-Baptiste-Charles Sabatier de) 1768-1835. Né en Ardèche, capitaine du génie pendant les guerres de la République, colonel puis directeur général des parcs du Génie, sous le Consulat, baron d'Empire. Il succède à Hervé de Tocqueville comme préfet de la Côte-d'Or le 19 février 1817, il entre en fonction le 19 mars. Il est chargé de « *rallier à la cause du Roi et de la Patrie, les français du département de la Côte-d'Or que de déplorables événements ont momentanément divisés* ».

LAFAYETTE (Gilbert Motier marquis de), 1757-1834. Né à Chavaniac (Auvergne), orphelin de père et de mère, il hérite de biens considérables. Lieutenant de l'armée française il est gagné à la cause de la jeune nation américaine par son ami Benjamin Franklin. À peine âgé de 19 ans et tout juste marié, bravant l'interdiction de Louis XVI, il affrète son propre vaisseau, le Victoria, et vogue vers l'Amérique en avril 1777 pour aider les colons de Virginie en guerre contre la monarchie britannique. Après plusieurs refus, il est incorporé à l'armée

³⁷⁸ Émile Gabory, Les Guerres de Vendée, Robert Laffont, édition de 2009, p.822-824.

continentale avec le grade de Major Général. Blessé à la bataille de Brandywine en septembre 1777, il démontre une bravoure qui lui vaut l'estime des soldats américains. Sur proposition de George Washington, il obtient le commandement d'une division et prend la tête des troupes de Virginie, avant d'aller combattre en 1778 dans le New Jersey et en Pennsylvanie. En 1779 il s'attache à obtenir de Louis XVI l'envoi en Amérique d'un véritable corps expéditionnaire. Il revient en 1780, lors du siège de Yorktown, qui s'achève par la capitulation de Cornwallis. En 1824, accompagné de son fils prénommé Georges Washington, (1779-1849), il fait un retour triomphal aux États-Unis. Il est le premier étranger à prononcer un discours devant le Congrès. Il obtient du Congrès une indemnité financière de 200.000 dollars et le don 12.000 hectares de terres en Floride, en remboursement des frais engagés sur ses propres deniers. Le 17 février 1788, il crée avec Brissot et l'abbé Grégoire la « Société de Amis des Noirs » pour l'abolition de la traite et de l'esclavage. En 1789, il est élu député aux états généraux de la noblesse de Riom. Le 15 juillet, il prend la tête de la Garde Nationale qui arbore une cocarde tricolore. Le 14 juillet 1790 il prête serment devant le roi au nom de la Garde Nationale. Après la chute de la monarchie, il prend la fuite avec une partie de son état-major. Il est incarcéré par les Autrichiens. Libéré en 1798, il se tient à l'écart de la vie politique jusqu'à la chute de l'Empire. Il vit presque continuellement au domaine de La Grange Bléneau en Brie appartenant à son épouse. L'agriculture est, avec la politique, une de ses principales préoccupations. En 1818, il se fait élire député de la Sarthe. Il adhère à la Charbonnerie en 1821 et participe aux vastes complots de Belfort en 1822 et de Saumur qui échouent. La Fayette retrouve à près de 73 ans le commandement de la Garde nationale en 1830, il accueille à l'Hôtel de ville de Paris le duc Louis-Philippe d'Orléans. Il a été fait citoyen d'honneur des États-Unis, en juillet 2002.

[377]

LAFAYETTE (Georges Washington Louis Gilbert du Motier de), 1779-1849. Fils de Gilbert, Député de l'arrondissement de Coulommiers-Provins puis Coulommiers. Des La Fayette, Georges est celui dont la présence à la Chambre des députés est la plus continue et la plus durable : 21 ans comme représentant de la Seine-et-Marne, auxquels il faut ajouter ses premiers mandats en Haute-Loire de 1815 à 1820 et dans le Haut-Rhin de 1822 à 1824. Dans l'arrondissement de

Coulommiers-Provins, devenu celui de Provins en 1831, il est toujours réélu à partir de 1827, à l'exception des élections de mai et juillet 1849, peu avant son décès. Rassemblant le plus de voix sur son nom, il est le 1er élu du département et vice-président de l'Assemblée constituante en 1848. (*Archives départementales de Seine-et-Marne*)

LAFAYETTE (Marie Adrienne Françoise de NOAILLES, dite « *Mademoiselle d'Ayen* » *marquise de*), 1759-1807. Fille de duc et pair de France, dotée de 200 000 livres. Sa famille, une des plus anciennes de la Cour de France, était apparentée à Madame de Maintenon dont elle est la nièce. En raison de ses absences fréquentes, La Fayette établit sa résidence principale chez ses beaux-parents, à l'hôtel de Noailles. Le mariage, bien qu'arrangé, se mua bientôt en un lien d'amour sincère et véritable.

LA FERRONAYE (Pierre-Louis-Auguste Ferron, comte de La Ferronnays), 1777-1842. Né à Saint-Malo, quelques années après Chateaubriand, il a comme lui participé à la campagne de l'armée des émigrés dans l'armée de Condé en 1792. Il émigre en Angleterre où il entre au service du duc de Berry, comme officier d'ordonnance puis aide de camp. Il passe ensuite au service de la Suède, avant de revenir à Londres auprès du duc de Berry, avec lequel il débarque à Cherbourg en 1814. À la Restauration, il est nommé maréchal de camp en 1814, puis pair de France en 1815. Il occupe plusieurs ambassades dont celle du Danemark (1817) puis celle de Saint-Pétersbourg (1819), avant de devenir ministre des Affaires étrangères dans le ministère Martignac le 4 janvier 1828. À la suite d'une attaque d'angine de poitrine il doit laisser son poste, en avril 1829, au duc de Montmorency. Promu lieutenant-général en 1828 et nommé ambassadeur à Rome en février 1830, il refuse de prêter serment à Louis-Philippe et se démet de ses fonctions. Il se propose comme otage pour obtenir la libération de la duchesse de Berry, enfermée à Blaye.

LAFFITE (Justin) 1772-1832. Colonel au 18e Dragons en 1806, intrépide et intelligent, avait été maintenu dans son commandement par l'Empereur. Appelé au commandement de la levée en masse des départements des Pyrénées-Orientales et de la Haute-Garonne le 8 janvier 1814, et nommé commandant provisoire du département de l'Ariège au mois d'avril suivant, Louis XVIII le confirme dans ces fonctions le 23 juin, et le crée chevalier de Saint-Louis le 11 octobre 1814. À son retour de l'île d'Elbe, l'Empereur l'ayant maintenu dans

son commandement, il est mis en non-activité le 18 juillet 1815, après la rentrée des Bourbons, et compris comme disponible dans le cadre de l'état-major général de l'armée le 30 décembre 1818. Admis à la retraite le 3 décembre 1823, il rentre en activité comme commandant du département de l'Ariège le 29 août 1830. Mis de nouveau en [378] disponibilité le 10 novembre suivant, et compris dans le cadre d'activité de l'état-major général le 22 mars 1831. Il est placé dans le cadre de réserve le 30 avril suivant. Baron d'Empire, député de l'Ariège, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

LAINÉ (Joseph-Henri-Joachim, vicomte), 1768-1835. Négociant à Bordeaux, reçu avocat en 1789, nommé administrateur du district de La Réole en 1793, il montra une indépendance singulière dans le Corps législatif en 1808. Napoléon ne lui pardonna pas de s'être enfui en Angleterre, accompagnant la duchesse d'Angoulême. Député sous la Restauration, président de la Chambre en 1814-1815 et 1815-1816, ministre de l'intérieur de 1816 à 1818 et pair de France. Il demeura ostensiblement le partisan de la liberté constitutionnelle. Lainé n'a pas laissé d'écrits. Pour Tocqueville, « M. Lainé, était un homme de bien et de cœur. »

LAMARQUE (Jean Maximilien) 1770-1832. Il combat avec courage, audace et intelligence dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. Lors de la première Restauration, il se rallie sans enthousiasme, aux Bourbons, et rejoint l'Empereur pendant les Cent-Jours. Chargé de pacifier la Vendée il réussit sa mission et désarme les insurgés. Leurs chefs lui proposent, après la signature de la Paix de Cholet, de servir « *sous ses ordres, comme Français, pour empêcher toute tentative des puissances étrangères qui auraient pour but de démembrer la France* ». Écrivain, député, opposant libéral au gouvernement de la Restauration, il se passionne pour l'agriculture et étudie le moyen d'améliorer la condition des ruraux en préconisant l'amendement des terres. Devenu un symbole populaire, respecté pour ses facultés d'action, rallié à la monarchie de Juillet il espère voir s'installer un véritable régime libéral. Il siège à la gauche de la Chambre, reste un homme du juste milieu, considérant que les vrais libéraux sont à la fois la cible des ultras, nostalgiques de l'Ancien Régime, et des extrémistes de gauche. Il meurt du choléra le 1er juin 1832 ; considéré comme une figure exemplaire ses obsèques furent, en effet, prétexte à

de véritables émeutes, réprimées par la troupe, pour l'opposition républicaine.

LANGLOIS, (Abel), Payeur extérieur du Trésor impérial puis royal du département du Calvados, chargé d'acquitter les dépenses diverses et les arrérages de la dette publique et des pensions, payeur de la 14^e division militaire à Caen et souscripteur de *L'Art d'aimer* d'Ovide. (Annuaire du département, arrondissement de Bayeux)

LARIVE (Jean Mauduit, dit de La Rive ou Delarive), 1747-1827. Fils d'un épicier de La Rochelle il fait une importante carrière théâtrale. Ami de Voltaire, il devient sociétaire de la Comédie-Française en 1775. Il parcourt également la province et quitte la Comédie-Française en 1788 mais y revient en 1790. Supplanté par Talma, emprisonné plusieurs fois à la Révolution, il se retire à Montlignon dont il devient maire. En 1793 on l'obligea à déclamer une médiocre tirade de vers en l'honneur de l'Être Suprême, écrit Tocqueville, qui fut l'un de ses compagnons d'incarcération.

[379]

LA ROCHEFOUCAULD d'Enville (Louis-Alexandre de), 1773-1792. Défenseur de la cause américaine, ami de Condorcet, élu député aux États Généraux en 1789, il se rallie au Tiers état mais ses prises de position amenèrent la rupture avec Condorcet. Il doit s'enfuir mais reconnu, il est lapidé par la foule en colère à Gisors, sous les yeux de sa femme et de sa mère, le 14 août 1792. Malesherbes avait la certitude que Condorcet portait la responsabilité de cette mort et lui voua une haine implacable fait totalement inhabituel chez lui.

LA ROCHEJACQUELIN (Henri du Vergier, comte La Rochejacquin), 1772-1794. Originaire du Poitou, lieutenant de la Garde Constitutionnelle, il défend le roi aux Tuileries. Rentré dans ses terres de Clisson en Vendée il refuse de se soumettre à la conscription et, au printemps de 1793, et rallie quelques dizaines de paysans du Poitou qui le proclament chef de l'armée vendéenne lors des batailles de la Révolution : les Aubiers, Vezins, Thouars, La Châtaigneraie, Fontenay-le-Comte, Saumur, Moulins-aux-Chèvres, Châtillon, Martigné-Briand, Luçon, Cholet. Il est l'un des chefs de la « virée de Galerne », qui, passant par Laval, Croix-Bataille, Entrammes, Ernée, Fougères avait pour objectif de s'emparer de Granville afin de disposer d'un port permettant de recevoir l'aide des Anglais. Après ce très grave

échec il tente de mettre ordre dans la retraite et gagne la route de Laval, encore libre et couverte de fuyards. Il reprend les armes avec Charette qui vient d'entrer dans le haut Poitou, se replie sur la forêt de Vezins, fait construire des baraques, où il se cantonne avec ses meilleures troupes et établit un poste sur la route de Cholet. Il assaille le général Cordelier à plusieurs reprises et obtient quelques succès mais reçoit un coup de fusil et meurt le 28 janvier 1794 près de Cholet, à Nuaille où se trouve son cénotaphe.

LATOUR-MAUBOURG (Marie Victor Nicolas de Faÿ de), 1768-1850. Général de division en 1807, il participe à toutes les campagnes de l'Empire. Blessé à Leipzig. Rallié à Louis XVIII il est nommé pair de France, ambassadeur à Londres puis ministre de la Guerre de 1819 à 1821. Il réorganise l'infanterie française et il est nommé gouverneur des Invalides en 1821. Il refuse de reconnaître la monarchie de Juillet et devient Gouverneur du duc de Bordeaux en exil. Il meurt dans son château du Lys à Dammarie-les-Lys en 1850. Grand-croix de l'ordre de la Réunion par Napoléon I^{er}, il est nommé grand-croix de la Légion d'honneur le 23 août 1814 et chevalier du Saint-Esprit et grand-croix de Saint-Louis par Louis XVIII.

LA TRÉMOUILLE (Louise Emmanuelle de Châtillon de Tarente), 1763-1814. Dame du palais de la reine Marie-Antoinette qui « *l'aimait et estimait infiniment* » elle refuse de suivre son mari (Charles-Bretagne-Marie de La Trémoille, prince de Tarente et comte de Laval, 1764-1839, nommé colonel en 1789). Celui-ci émigre et rejoint Condé et l'armée des émigrés, il est nommé lieutenant général en 1824. Elle émigre en Angleterre et vit à Londres sur la pension payée par la sœur de Marie-Antoinette, Marie-Caroline de Naples. Elle rédige les *Souvenirs De La Princesse De Tarente : 1789-1792*. Le couple impérial lui adresse une invitation mais elle reste en relations avec la duchesse d'Angoulême, qu'elle s'apprêtait à rejoindre après la chute de Napoléon, mais, gravement malade, elle meurt aux environs de Pétersbourg.

[380]

LAVALETTE (Antoine-Marie Chamans, comte de) 1769-1830. Directeur général des Postes de 1804 à 1814. Le 20 mars 1815, apprenant le débarquement de Napoléon, Lavalette se présente à l'administration des postes. Le comte Ferrand, pressé de s'enfuir demande à

l'ex-ministre des postes de signer son passeport, contrairement à la loi. Lavalette est arrêté chez lui le 18 juillet 1815 et est conduit à la Conciergerie pour conspiration contre l'état et usurpation de fonctions. Après un procès agité, il est condamné à mort le 21 novembre 1815. Il réussit une audacieuse évasion avec la complicité de sa femme Émilie de Beauharnais.

LE BOURGEOIS du CHERRAY (Jacques), 1767-1827. Né à Verdun (Trois-Évêchés) Propriétaire terrien, il est député de Thionville de 1816 à 1818 et de 1820 à 1823, siégeant à droite, dans la majorité soutenant les gouvernements de la Restauration, décédé à Cattenom (Moselle).

LEFEBVRE-DESNOUETTES (Charles) 1773-1822. Général d'Empire qui reprit le commandement des chasseurs à cheval de la Garde avant d'être mis en non-activité, lors de la première Restauration. Aux Cent-Jours, il est l'un des premiers à se rallier à Napoléon. Proscrit, il s'embarque pour les États-Unis et s'installe en Alabama avant de tenter de revenir en France mais il meurt lors du naufrage du bateau qui le ramenait, sur les côtes d'Irlande, le 22 avril 1822.

LE PELETIER DE MORTEFONTAINE (Léon-François-Louis), 1730-1799. Fils de Louis Le Peletier de Mortefontaine, 1730-1799, avant-dernier prévôt des marchands de Paris, c'est un royaliste ardent. Il a épousé Suzanne Louise le Peletier de Saint-Fargeau et meurt le 10 septembre 1814, désarçonné par son cheval.

LE PELETIER comte de Saint-Fargeau (Michel) 1760-1793. Avocat et Président de l'Assemblée Constituante. C'est lui le Conventionnel régicide, qu'évoquait Jean d'Ormesson quand il faisait état de ses ancêtres. Pour Hervé de Tocqueville c'est même le principal responsable du vote puisqu'« *il fut cause, à lui seul, de la condamnation du Roi, car non seulement il vota la mort mais il engagea 30 députés, dont il disposait, à voter comme lui.* »

LESUEUR (Louis, 1751-1831). L'Abbé né le 1er novembre 1751 à Ansauvillers dans l'Oise, et décédé le 30 juin 1831. Précepteur d'Hervé de Tocqueville et plus tard celui de ses trois fils, il reste dans la famille jusqu'à son décès déclaré par Hervé lui-même le 28 juillet 1831, à Saint-Germain-en Laye. Lesueur avait été son témoin de mariage en 1793 ; sur le registre il avait fait précéder sa signature de « *son ami* ».

Marqué par la terreur il était violemment contrerévolutionnaire, antilibéral et un maistriennais convaincu.

LEVARÉ. (Xavier, HARDY de), 1770-1841. Il se destine à entrer au parlement en 1789 en tant que conseiller mais il choisit d'émigrer et rejoint l'armée du duc de Bourbon. Il rentre en France en 1800 et devient chef de division de la préfecture du Maine-et-Loire de 1800 à 1805, puis secrétaire général. Nommé Sous-Préfet de Beaupréau, en 1814 par le Hervé de Tocqueville il démissionne pendant les Cent-[381] Jours. Il est nommé Secrétaire général de la préfecture du Maine-et-Loire du 30 août 1815 au 6 août 1830.

LORQUET (Jean-Nicolas), 1767-1845. Fils d'un maître écrivain d'Épernay, il étudie à l'Université de Reims puis entre au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, 1787-1790. Il refuse de prêter serment à la Constitution civile du Clergé et émigre à Anvers puis à La Haye où il est précepteur. De retour en France, il est arrêté en 1796 pour faux-papiers, jugé au tribunal criminel de la Marne pour délit d'émigration et relâché en 1797. Amnistié en 1803, il fonde à Reims, avec les Pères de la Foi, un petit collège pour ressusciter la Compagnie de Jésus que le gouvernement impérial disperse. L'évêque de Meaux lui confie la direction du petit Séminaire, et à la Restauration, l'évêque d'Amiens leur propose, l'établissement dont ils rêvaient grâce au rachat d'un bien national : l'abbaye de Saint-Acheul, près d'Amiens. L'Université s'empresse de s'y opposer mais il est toléré de 1814 à 1828. Il y est professeur de rhétorique et préfet des études, puis vice-recteur et enfin recteur. Habile et diplomate, il répond toujours de manière à laisser croire à son interlocuteur que sa conversation l'intéresse. En 1827, la clôture immédiate de l'établissement entraîne son déplacement à Paris, il publie alors des livres d'instruction, interdits par circulaire de 1832. Hervé de Tocqueville en fait un jésuite parfaitement habile, voire retors.

LOUIS (Joseph-Dominique Louis, baron, également appelé l'abbé Louis ou le baron Louis) 1775-1837. Homme politique et diplomate, il s'impose comme un remarquable technicien des finances publiques. Il est à cinq reprises ministre des finances sous les deux Restaurations et de la Monarchie de Juillet. C'est un penseur libéral, désireux d'affranchir le crédit de ses prescriptions légales et morales en organisant un plaidoyer pour le respect des dettes de l'État. Il modernise la gestion du budget de l'État et celle du grand livre de la dette publique, ancêtre de l'actuelle agence France Trésor, et crée l'Inspection Générale des

Finances qui sera promise à un grand avenir. Il se montre aussi avant-gardiste dans la gestion de ses finances privées avec sa spéculation heureuse sur les terrains de Bercy, revendus à prix d'or à la faveur des aménagements progressivement effectués en amont de la Seine par les pouvoirs publics parisiens, dans des conditions que l'on qualifierait sans doute aujourd'hui de délit d'initié. Cela lui vaut de laisser à ses héritiers une fortune considérable,

LOULÉ (Agostinho Domingos José de Mendonça Rolim de Moura Barreto, marquis de Loulé) 1785-1824. Grand-écuyer du Roi du Portugal qui l'honorait de sa confiance, il épousa l'infante donha Anna-Jesus-Maria, sœur de don Miguel. Il périt, victime de son attachement au Roi et à la Constitution, assassiné dans la nuit du 1er mars, dans le palais de Salvaterra à Santarém, selon un plan dont l'hypocrisie ne le cédait qu'à l'atrocité. Le soir, lorsque la chasse fut finie, toute la cour se réunit au palais qu'habitait Don Miguel. Une comédie et un bal devaient terminer la journée.

MALESHERBES (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de), 1720-1794. Substitut du procureur général du Parlement de Paris en 1741, conseiller du Roi en [382] 1744, premier président de la Cour des Aides de Paris. Directeur de La Librairie, chargée de la censure royale sur les imprimés de 1750 à 1763, il utilise tous les moyens dont il dispose, légaux ou détournés pour sauver l'Encyclopédie, cache chez lui les manuscrits de Diderot et lutte pendant dix ans pour permettre à cette édition d'arriver à son terme. En 1771 il s'oppose frontalement au roi et à Maupéou qui exile cent trente membres du Parlement de Paris. Ses remontrances qui entrent dans sa fonction de président de la Cour des Aides suscitent la colère de Louis XV ; celles de 1775 conduisent le monarque à la suppression de cette cour et à l'envoi en exil de ses principaux représentants en exil. Malesherbes est donc en exil, à ...Malesherbes. Là il herborise, s'occupe de ses arbres et voyage. Son exil prend fin à la mort de Louis XV, il obtient la remise en place de la Cour des Aides dont il redevient le président. À l'avènement de Louis XVI, Turgot demande de l'avoir près de lui comme ministre, il est alors nommé, bien malgré lui, secrétaire d'État de la Maison du roi, dans l'enthousiasme de l'opinion libérale. Turgot et lui entament un grand flot de réformes qui sont rapidement insupportables aux spéculateurs, aux Grands et à l'entourage royal. Turgot est renvoyé, Malesherbes en profite pour donner sa démission. En 1787, il

est rappelé comme ministre sans portefeuille, il fait adopter en 1787 l'édit de tolérance qui organise l'état-civil des non-catholiques, initiant la reconnaissance de la pluralité des confessions. La situation devenant critique il propose de nouvelles réformes susceptibles de sauver le régime et remet un Mémoire indiquant au roi les mesures très importantes à prendre sans délai pour éviter la catastrophe en aboutissant à terme à l'élection d'une représentation (assemblée) nationale. Évidemment il n'est pas écouté, le *Mémoire* ne fut semble-t-il même pas, remis au roi (il n'a peut-être été lu par le roi qu'en présence de Malesherbes au moment où celui-ci allait être condamné et exécuté). Une nouvelle fois il donne sa démission en 1787. Il retourne donc sur ses terres, il s'occupe de ses plantations et voyage en France, Hollande et Suisse d'où il rapporte des observations sur l'agriculture, l'industrie des régions traversées et des plantes pour ses collections. Fait unique dans les annales, il fut élu membre des trois académies, des Sciences en 1750, des Inscriptions et Belles Lettres, en 1759, et de l'Académie française en 1775. En 1792, par fidélité au roi, qui l'avait notamment chargé de l'émancipation des protestants et des juifs, il se porte volontaire pour prendre sa défense. En décembre 1793, il est arrêté avec toute sa famille, à Malesherbes. Il sont ramenés à Paris et incarcérés pour « *conspiration avec les émigrés* ». Son gendre, Louis Lepelletier de Rosanbo est exécuté le 21 avril 1794. Le lendemain, sa fille Antoinette-Thérèse-Marguerite, sa petite-fille Aline et son mari Jean-Baptiste de Chateaubriand, et deux de ses secrétaires sont guillotins avec lui. Louis Lepelletier de Rosanbo, son petit-fils et Louise, la seconde de ses petites-filles et son mari, Hervé de Tocqueville échappent à la mort grâce à la chute de Robespierre.

MANGIN (Jean Henri Claude), 1786-1835. Procureur général à la cour royale de Poitiers, il est responsable des poursuites et de la condamnation à mort du général Berton après le soulèvement carbonaro de Thouars en 1822. Il est nommé préfet de Police de Paris en 1829. En juillet 1830, lorsque Charles X et de Polignac décident des ordonnances, il certifie que « *quoi qu'on fasse, Paris ne bougerait pas, et qu'il en répondait sur sa tête* ». Il ordonne la saisie des presses des quatre journaux qui, [383] bravant les ordonnances de St Cloud, ont paru sans autorisation : c'est le signal de la révolte des ouvriers typographes qui sert de détonateur à la révolution.

MARBOIS, (François Barbé-Marbois, marquis de), 1745-1837. Diplomate et ministre de Napoléon 1er, premier président de la Cour des Comptes et ministre du Trésor, il réorganise avec succès l'administration des finances mais ne peut éviter la crise financière de 1805. En 1815 il est Garde des sceaux dans le ministère Richelieu qui entre en fonction le 26 septembre. Il fut membre de l'Académie américaine des Arts et des sciences et de la Société américaine de philosophie.

MARET (Bernard Hugues, Le titre de duc de Bassano et de l'Empire a été créé en 1809 pour lui), 1763-1839. Avocat au parlement de Bourgogne, ministre des Affaires étrangères, secrétaire d'État et conseiller intime de Napoléon dont la famille est établie depuis longtemps à Dijon. Talleyrand disait de lui : « *Il n' y a qu'une personne plus bête que M. Maret, c'est le duc de Bassano* ».

MARMONT (Auguste Frédéric Louis Viesse de), 1774-1852. Officier en 1792 il sert en Italie et à Toulon où il rencontre Bonaparte. Capitaine en 1795, aide de camp de Bonaparte, Général de Division en 1798, son rôle dans le coup d'État de Brumaire lui vaut d'être nommé membre du Conseil d'État en 1799. En 1805 il est Commandant en chef du 2e corps de la Grande Armée, Gouverneur Général de Dalmatie en juillet 1806. Il déloge les Russes de Raguse en 1808 ce qui lui vaut le titre de duc de Raguse. Il fait la campagne d'Égypte. Il combat à Marengo, en Prusse, en Autriche, au Portugal, en Espagne et il est nommé Maréchal en 1809 et devient Administrateur des provinces Illyriennes annexées par l'Empire la même année. En 1814 il fait preuve d'un magnifique courage pendant la campagne de France de Janvier à la fin mars 1814. Il joue alors un rôle très important en négociant notamment avec Schwartzemberg la sauvegarde de l'armée française, la vie sauve pour l'Empereur. Il se rallie à Louis XVIII qu'il accompagne à Gand. En 1830, il échoue à contrer la révolution de Juillet, part en exil et meurt à Venise le 3 mars 1852.

MARTIGNAC (Jean Baptiste Silvère Gaye, vicomte de Martignac), 1778-1832. En 1798 il est le secrétaire d'Emmanuel Joseph Sieyès puis sert ensuite un temps dans l'armée avant de s'engager en littérature. Sous l'Empire, il est avocat à Bordeaux et devient, en 1818 avocat-général de la Cour Royale puis procureur-général à Limoges en 1819. En 1821, il retourne à Marmande à la chambre des Députés, où il soutient la politique de Villèle. Il est nommé Conseiller d'état en 1822, en 1823, il accompagne le duc d'Angoulême en Es-

pagne en tant que commissaire civil. En 1824, il est fait vicomte et directeur général de l'enregistrement et des domaines. Il se rapproche des doctrinaires et à la chute de Villèle, il est nommé ministre de l'Intérieur le 4 janvier 1828, et virtuellement à la tête du cabinet mais Charles X n'accepte pas vraiment sa politique. Il fait passer un acte abolissant la censure de la presse, et persuade le Roi de signer les Ordonnances du 16 juin 1828 sur les Jésuites et les petits séminaires. Il est bientôt attaqué sur deux fronts, à droite et à gauche. Il représentait une ouverture libérale qui aurait pu permettre la survie du régime mais tous font la politique du pire, le roi en premier, [384] et s'associent pour le contraindre à partir ce qui donne à Charles X l'occasion de nommer le premier ministre de son choix : Polignac, et ainsi, d'assurer son propre échec définitif ! En mars 1830, Martignac vote avec la majorité la motion contre les célèbres ordonnances, mais durant les Trois Glorieuses, il reste fidèle à ses principes légitimistes. Sa dernière apparition publique a été pour défendre Polignac à la chambre des Pairs lors du procès des ministres du Roi déchu en décembre 1830.

MENOU (Marie-Louise de, 1712-1796), grand-mère d'Hervé de Tocqueville, elle épousa Louis-Alexandre de Damas le 31 août 1734 ; elle eut 9 enfants, 4 garçons et cinq filles. À la mort de son mari, fin 1763, elle s'installe à Menou, dont elle est la « dame ». Elle meurt dans son château le 5 septembre 1796.

MILLERET (Jacques) 1779-1864. Industriel et homme politique. Receveur général des forêts de la Meurthe, de la Moselle et de la Vendée de 1806 à 1820. Banquier à Paris il est propriétaire des hauts-fourneaux et aciéries de l'Isère dont les produits lui valent une médaille de la Société d'Encouragement en janvier 1818. Conseiller général de Moselle de 1818 à 1830, député de la Moselle de 1829 à 1831. Il prend parti pour Louis-Philippe, fait faillite en 1831 et se retire de la vie politique.

MIRABEAU (André Boniface Louis Riquetti, dit « *Mirabeau-Tonneau* » puis « *Mirabeau-Cravates* » vicomte de) 1754-1792. Frère cadet de Mirabeau (Honoré Gabriel Riquetti de Mirabeau), il démissionne de l'Assemblée Constituante en juin 1790 et s'installe au pays de Bade où il lève sa Légion Noire qui compte jusqu'à 3000 hommes qui combattent les armées françaises. À sa mort, La vicomtesse de

Mirabeau vend la légion noire de Mirabeau au comte Roger de Damas qui devient propriétaire et colonel de la légion.

MOLÉ (François René Molé), 1734-1802. Il débute à la Comédie-Française le 7 novembre 1754 mais il n'est pas intégré à la troupe. Il part jouer en province à Lyon, à Toulouse et à Marseille. En 1760 il devient cette fois sociétaire de la Comédie Française le 30 mars 1761, puis doyen de 1786 à sa mort. De 1760 à 1801, il crée 126 rôles avec un égal succès. Vraie vedette de son temps, il vient fréquemment à Antony se reposer des fatigues de la scène où il paraît jusqu'à un âge avancé. Il tient table ouverte en sa propriété d'Antony. Dans la nuit du 2 septembre 1793, il est arrêté, bien que participant du groupe révolutionnaire, selon Hervé de Tocqueville, avec 12 autres acteurs du Théâtre-Français restés fidèles à la monarchie, en tant que suspects, et enfermé à la prison des Madelonnettes, pour avoir joué dans *Paméla*, représentation théâtrale jugée séditeuse. Et Tocqueville précise les faits : « *J'ai dit précédemment qu'une partie des comédiens avait arboré les couleurs du Jacobinisme. Lorsque ceux-ci reparurent sur le théâtre au commencement de 1795 le public les força à faire à genoux amende honorable.* »

MOLÉ (Louis-Mathieu, comte), 1781-1855. Ministre de la Justice sous Napoléon, de la Marine et des Colonies sous la Restauration de 1817 à 1819, plusieurs fois ministre des Affaires étrangères sous Louis-Philippe, président du Conseil en 1836 et en 1837, et membre de la Chambre des pairs. Orateur, auteur des *Essais de Morale et de Politique*, il a laissé des *Mémoires* manuscrits. Il fut élu [385] à l'Académie en 1840 où il vota pour Victor Hugo, mais il fut hostile à Alfred de Vigny. Chargé de répondre au discours de réception de ce dernier, les deux discours donnèrent lieu à un échange très vif. Molé appartenait à la parentèle des Tocqueville dont il était cousin, rallié à Napoléon, c'est tout dire... Alexis tient à son sujet quelques formules intéressantes ; dans une lettre à Marie il écrit, parlant de Molé : « *Tous ces hommes-là se ressemblent : voilà la vérité. On dit que Talleyrand était du "caca" dans un bas de soie. Ainsi des autres : il n'y a de différence que dans le bas* », et il disait à Beaumont : « *Molé est toujours à vendre [...] il me rappelle ces vieux libertins qui font encore des cochonneries avec les filles quand ils ne peuvent plus faire autre chose* ».

MOLLEVILLE (Antoine François de Bertrand de), 1744-1818. Conseiller au Parlement de Toulouse en 1766, puis maître des requêtes en 1774 et finalement Intendant de Bretagne en 1784, il est chargé en 1788 d'en dissoudre le parlement. Favorable à la réunion des États généraux de 1789, il conseille par la suite au roi la dissolution de l'Assemblée. Nommé ministre de la Marine et des Colonies, il organise l'émigration en masse des officiers. Du fait de nombreuses dénonciations, il démissionne de ses fonctions et devient le chef de la police secrète royaliste. Avant et après la journée du 10 août 1792, il essaie de faire évader le roi, mais il doit se résoudre à fuir en Angleterre où il s'occupe de travaux littéraires, jusqu'à sa rentrée en France en 1814. Il rédige une *Histoire de la révolution de France* qui rapporte les événements qui se déroulèrent sous ses yeux jusqu'à la mort du roi.

MONTALIVET (Simon-Pierre-Joseph Bachasson, comte de) 1799-1823, fils du comte Jean-Pierre Bachasson de Montalivet, il fit une carrière militaire et fut appelé à siéger à la Chambre des pairs après le décès de son père. Il était lieutenant lorsqu'il fut tué à l'Armée d'Espagne, à Girone, le 12 septembre 1823, avant d'avoir pu prendre son siège.

MONTALIVET (Jean-Pierre Bachasson, comte de) 1766-1823. Ministre de l'Intérieur en 1809 et pair de France.

MONTALIVET (Camille Bachasson, comte de) 1801-1880, frère de Simon-Pierre-Joseph Bachasson, fut élevé à sa place à la pairie à la mort de celui-ci et abandonna la branche aînée pour se rallier à Louis-Philippe, d'où le jugement d'Hervé de Tocqueville. Hervé de Tocqueville écrit ceci à propos de es trois membres de la même famille : « *Le seul fait remarquable qui eut lieu fut celui du jeune Montalivet, élève de l'école d'application et fils aîné de l'ancien ministre de l'Intérieur sous Napoléon. Ce jeune homme s'exalta à tel point au sujet des dangers dont on menaçait la liberté, qu'il se décida à prendre, à lui seul, l'initiative de la résistance. Il rédigea une pétition en faveur du maintien de la loi d'élection et il parvint à obtenir l'adhésion d'une douzaine de ses camarades. Son père le blâma de cet acte d'insubordination, en disant cependant qu'il partageait entièrement la même opinion. Ce ne fut pas une des moindres singularités de l'époque de voir le fauteur le plus ardent du despotisme impérial s'ériger en apôtre de la liberté. Le jeune Montalivet se repentit de sa faute. Il l'expia par une mort glorieuse en Espagne lors de l'expédition du Duc d'Angou-*

lême. Il avait succédé à la pairie que [386] la Restauration avait eu la simplicité d'accorder à son père. Toujours fidèle à la même bonté, elle permit que la pairie passât en ligne collatérale au frère cadet : on sait comment ce dernier a été reconnaissant. »

MONTBEL (Guillaume Isidore Baron, comte de), 1787-1861. Il montra très tôt des signes de son fervent zèle royaliste et s'engagea dans les Volontaires Royaux en 1815. Il fut placé sous la surveillance de la police impériale durant les Cent-Jours. Nommé maire de Toulouse à la Restauration, il fut élu député de Haute-Garonne en 1827. Membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la presse périodique, il combattit avec acharnement la liberté de la presse. Ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique en 1829, puis de l'Intérieur, puis ministre des Finances en 1830, il cosigna les Ordonnances de Juillet. Il fut compris par contumace dans l'arrêt condamnant les anciens ministres du roi à la mort civile et à la prison perpétuelle et finalement amnistié par le ministère Molé en 1837.

MONTBEILLARD (François Guéneau de), né le 11 avril 1759, mort le 18 février 1847. Doué d'une intelligence supérieure il avait également, dès 14 ans, un talent extraordinaire au violon. Capitaine aux dragons de Belzunce, maire de Semur en 1809, destitué aux Cent-Jours et, en 1818, par le ministère Decazes. En 1836 il traduit de l'anglais, *La Famille américaine* et écrit une tragédie en vers, *Venise sauvée*, d'après Olway, en 1842.

MONTBOISSIER (Françoise-Pauline de, de Lamoignon de Malesherbes) 1755-1827. Seconde fille de Malesherbes, elle avait épousé en 1775 Charles-Philippe Simon, baron de Montboissier-Beaufort-Cannillac, mestre de camp du régiment d'Orléans-Dragons. Le ménage eut cinq filles. « *Mon frère se trouvait dans cette cavalerie avec le baron de Montboissier qui avait épousé une fille de M. de Malesherbes, sœur de madame de Rosanbo, et par conséquent tante de ma belle-sœur.* » (Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-tombe*, L 9 Chapitre 15). Fille de Monsieur de Malesherbes et sœur de Madame de Rosanbo. Elle était donc la grand-tante maternelle d'Alexis de Tocqueville.

MONTBOISSIER (Philippe Claude, de Montboissier-Beaufort-Cannillac, marquis, Paris 1712-Londres 1797). Gouverneur de Bellegarde-en-Roussillon. Capitaine-Lieutenant de la 2^e Compagnie des Mous-

quetaires du roi. Député de la noblesse de la sénéchaussée de Clermont aux États-Généraux de 1789, il devient [président](#) de la Chambre de la noblesse aux États généraux le 6 mai 1789. Hostile aux réformes, il proteste contre le vote par tête. Il donne sa démission avant la fin de la session, émigre, et reçut, à l'[Armée des princes](#), le commandement honoraire des mousquetaires du roi. Son grand âge l'empêcha de prendre part aux opérations actives ; il se retira à [Londres](#), à l'époque du licenciement, et y mourut peu de temps après. Lieutenant Général des armées du Roi, Il est le grand père de Charles Philippe Simon de Montboissier-Beaufort-Canillac, baron de Montboissier, 1750-1802, Député aux États Généraux de 1789 Du 21 mars 1789 au 18 juillet 1791. Marié avec Françoise Pauline de Lamoignon de Malesherbes, baronne de Montboissier, 1758-1827.

[387]

MONTESQUIOU-FEZENSAC, (François-Xavier-Marc-Antoine de), 1756-1832. Abbé et homme politique, membre du comité royaliste de Paris, il resta en correspondance suivie avec Louis XVIII. Son entrée dans le Gouvernement provisoire de 1814 fit prévoir à tous la solution monarchique qui se préparait. Il fut l'un des commissaires chargés de rédiger le projet de charte constitutionnelle à soumettre au roi. Il accepta à regret le ministère de l'Intérieur en mai 1814 et exerça ces fonctions jusqu'en 1815. Pendant les Cent-Jours, il se retira en Angleterre et refusa les 100 000 francs d'indemnité offerts par Louis XVIII à chacun de ses ministres. Ministre d'État et pair de France, élu député du Gers en 1815, il fut membre de l'Académie française par ordonnance royale et de l'Académie des inscriptions et Belles-lettres, en 1816.

MONTMORENCY-LAVAL (Mathieu, Jean, Félicité, duc de), 1766-1826. Militaire, révolutionnaire et admirateur des philosophes, il fait ses premières armes en Amérique. Partisan de la vente des biens du clergé, il prête le serment du Jeu de Paume et fut fessé par des députés de la Noblesse pour sa forfaiture ; d'où son sobriquet de « fesse-mathieu ». Aide de camp de Luckner à la séparation de l'Assemblée, il émigre en Suisse après le 10 août 1792 et devient l'amant de Mme de Staël. Il revient en France en 1795 pour tomber amoureux de Mme Récamier. Rallié à la Restauration, il est nommé Maréchal de camp en 1814 et chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Angoulême en 1815. Pair de France puis ministre des affaires étrangères en 1821,

membre du Conseil privé, ambassadeur au congrès de Vérone. Il est élu membre de l'Académie française en 1825.

MONTSOREAU (Henriette Marie Félicité dite Félicie du Bouchet de Sourches de Montsoreau), 1780-1856. Fille d'Yves Marie du Bouchet de Sourches, comte de Montsoreau, maréchal de camp et lieutenant général pendant l'Ancien Régime, et de sa femme Marie Charlotte Lallemand de Nantouillet, elle fut l'épouse du duc Pierre-Louis-Jean-Casimir de Blacas d'Aulps, 1771-1839.

MORTEMART, (Victor Louis Victurnien de Rochechouart, comte puis 2^e marquis de Mortemart), 1780-1834. Il émigre en Allemagne où il achève son éducation. Rentré en France en 1799 il devient gouverneur du palais de Rambouillet en 1808, légionnaire et comte de l'Empire. Il se rallie aux Bourbons en 1814 et devint Conseiller général de Seine Inférieure en 1817. Membre de la Chambre des pairs à titre héréditaire en 1823, il présidait la réunion Mortemart et fit tout son possible pour tenter de sauver la monarchie. Il avait même été pressenti pour remplacer Polignac mais les tergiversations de Charles X firent échouer cette éventualité ; Quant il rejoint La Fayette à l'Assemblée, celui-ci déclare : « *Hier, il eût été temps ; aujourd'hui il est trop tard !* ». Il prêta serment à la Monarchie de Juillet et siégea à la chambre haute jusqu'à sa mort.

MOUNIER (Claude-Philibert-Édouard) 1784-1843. Il émigre avec sa famille et rentre en France après le 18 brumaire et devient auditeur au Conseil d'État en 1806, intendant à Weimar, en 1807-1808, puis en Silésie. Adjoint en 1809 du secrétaire de cabinet de l'Empereur avec le titre de secrétaire, il reçoit le 31 décembre de la même année la dignité de baron. Maître des requêtes en 1810, intendant des [388] bâtiments de la couronne en 1813, Mounier est confirmé dans ses fonctions en 1814 et se retire en Allemagne pendant les Cent-Jours. Conseiller d'État en 1816, président de la commission mixte de liquidation en 1817, directeur général de l'administration départementale et de la police en 1818, il perd ses fonctions à la chute du ministère Richelieu. Pair de France le 5 mars 1819, il reprend en 1820 la direction de la police après avoir refusé le ministère de l'Intérieur. Il conserve ces fonctions jusqu'en 1822.

MOUTON-DUVERNET (Régis Barthélemy) 1770-1816. Engagé volontaire en 1785, il sert d'abord aux colonies et fait ensuite la cam-

pagne d'Italie. Envoyé comme colonel en Espagne en 1806, général de division, il combat de 1813 et de 1814 après avoir été fait prisonnier lors de la capitulation de Dresde en 1813. Gouverneur militaire de Valence lors de la première Restauration, il se rallie à Napoléon lors des Cent-Jours. Député de la Haute Loire, il s'oppose au retour des Bourbons, même après Waterloo. Considéré traître au roi, passible du conseil de guerre, il est condamné à mort et fusillé le 27 juillet 1816 à Lyon. Son exécution provoque une grande agitation lorsque Tocqueville est préfet en Côte d'Or.

NANTOUILLET (Etienne Charles Félix Lallemant de Nantouillet), 1700-1781, Comte de Marly-La -Ville, Maître des cérémonies de France, Seigneur de Nantouillet, Fermier Général, marié le 22 novembre 1755 avec Marie-Adélaïde Charlotte Damas, tante d'Alexis de Tocqueville, fille de Louis Alexandre Damas et de Marie Louise de Menou, grand-mère d'Hervé de Tocqueville.

NOIREAU (Jean), 1755-1821. Fils d'un marchand de Bourgogne il commandait la 5e division à Angers depuis 1797 et conserva son poste en 1801. *Colonel de gendarmerie*, il se distingue dans les départements de l'Ouest pendant les Cent-Jours, dans les opérations de répression des insurrections royalistes. Il estime imprudente une répression qui serait dénoncée comme une persécution des royalistes car une rumeur d'expéditions de gendarmes contre les royalistes agite la région, symptôme d'une mise en cause de l'administration et des méthodes héritées de l'Empire. Il sait très bien se comporter et ménager les deux partis pendant la période troublée du retour de l'Empereur témoin Hervé de Tocqueville. (Voir *Le temps des conspirations : la répression politique en Maine-et-Loire*, par Christophe Aubert)

ORGLANDES (Henriette Félicie Zélie d'), 1793-1873. Fille de Nicolas, François, Camille, Dominique d'Orglandes, sœur de Armand Gustave Camille d'Orglandes, 1796 ou 97-1871. Elle épousa le 8 octobre 1811 Louis Geoffroy Comte de Châteaubriand et de Combourg, 1790-1873, colonel des chasseurs à cheval, neveu de François René. La famille est d'extraction chevaleresque anglo-normande, elle est issue du village d'Orglandes dans la baronnie des Revières-Vernon en Cotentin. Une charte de Richard de Revières fait de Pierre de Orglandes, Clerc, le doyen du prieuré de Christchurch (Hampshire), honneur de Richard de Revières dans le Dorset, c.1100-1107.)

[389]

ORLÉANS (Ferdinand Philippe Louis Charles Éric Rosalino d'Orléans, duc de Chartres, 1810-1842. Prénommé Ferdinand, prénom inusité dans la maison d'Orléans, en hommage au roi de Sicile, Ferdinand I, son grand-père, et porte à sa naissance le titre de duc de Chartres, puis duc d'Orléans et prince royal de France. Fils aîné de Louis-Philippe I, roi des Français et de Marie Amélie de Bourbon, princesse des Deux-Siciles. Il était Lieutenant général de Cavalerie. Ouvert à tous et très populaire, sa mort accidentelle le 13 juillet 1842 prive [Louis-Philippe](#) d'un soutien qui lui manqua en [1848](#). La [monarchie de Juillet](#) perdit avec sa mort le crédit de tous les espoirs suscités par le prince qui était un des membres les plus respectés et aimés de la famille royale : espoir de gloire nationale reconquise par un prince guerrier, espoir de renouveau politique animé par un homme aux idées nouvelles qu'on disait favorable au [suffrage universel](#). La popularité du prince était un fait insoupçonné et le deuil qu'il suscita en illustre l'importance numérique et politique. Séduisant, brave, réputé acquis aux idées libérales, mais accrédité dans les milieux conservateurs. Doté d'un charisme personnel, le duc d'Orléans avait réuni autour de lui des personnes de toutes conditions, de tout milieu, de toute conviction. Alexis de Tocqueville avait la plus grande admiration pour la duchesse d'Orléans dont in tâcha en vain de faire la régente du royaume ; c'était pour lui, dans la famille d'Orléans, la personne qui avait la plus grande valeur et qui aurait pu garantir à la France une monarchie constitutionnelle viable.

PÂRIS (Philippe Nicolas Marie de), 1763-1793, royaliste français qui assassina le député Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau. Pâris est l'un des « chevaliers du poignard » faisant partie de la Garde Constitutionnelle du Roi, sans emploi après la dissolution de celle-ci. Ardent royaliste, Philippe Nicolas Marie de Pâris décide d'assassiner Le Pelletier de St Fargeau, député de la Convention qui vient de voter pour la mort de Louis XVI.

PARISOT (Jacques - Hervé de Tocqueville a écrit, à tort PETITOT-), 1748 – 1816. Né en Haute-Saône, à Raincourt, avocat au parlement avant la Révolution et employé à l'administration des fermes générales. Capitaine d'une compagnie non soldée du 5e bataillon de la 3e division de la Garde Nationale en 1789, puis sous-lieutenant de la 10e compagnie de la Garde à cheval du Roi en 1791 et

Lieutenant, cavalier de la compagnie de Chazeau. Le 10 août 1792, il accompagne, le Roi jusqu'à l'Assemblée et de là au Temple ³⁷⁹. Il y est blessé et ne doit son salut qu'au dévouement des grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas. Il témoigne beaucoup de dévouement à la famille royale et émigre en 1793 pour échapper aux poursuites qui le menaçaient et ce fut un de ses homonymes, Pariseau, qui fut arrêté à sa place et exécuté. Rentré en France après la chute de Robespierre, élu député de la Haute-Marne au Conseil des Cinq-Cents du 15 octobre 1795 au 26 décembre 1799, il siège parmi les modérés. Il est mêlé à différents complots royalistes, mais parvient à échapper à la proscription. Hostile au 18 Brumaire, il est exclu du corps législatif. À la Restauration il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1814 et [390] de l'ordre de Saint-Louis. Il fait partie du conseil de la duchesse douairière d'Orléans, veuve du régicide.

PASQUIER, (Étienne-Denis, dit le chancelier Pasquier), 1767-1862. Fils d'Étienne Pasquier, conseiller au Parlement de Paris. Conseiller au Parlement à vingt ans, avec une dispense d'âge. Il épouse, pendant la Terreur, Mlle de Saint-Roman, veuve du comte de Rochefort. Pendant son emprisonnement, en 1794, son père meurt sur l'échafaud. Éloigné de la politique pendant douze ans, il devient maître des requêtes au Conseil d'État en 1806. Baron d'Empire, en 1808, il occupe, de 1810 à 1814, le poste de préfet de police de Paris. Garde des Sceaux, en 1815, ministre d'État, président de la Chambre des députés, en 1816, puis président de la Chambre des pairs en 1819. Ministre des affaires étrangères, en 1820, Louis XVIII le nomme, en 1821, membre de la Chambre des Pairs, dont il assume la présidence de 1830 à 1848. Il fut le dernier chancelier de France, en 1837, nommé par Louis-Philippe qui le fait duc en 1844. Président de la Chambre des députés, la révolution de 1848 mit un terme à sa carrière politique. Il joue un rôle important dans les grands procès du règne, notamment dans les derniers, le procès, pour trafic d'influence, des ministres Teste et Despans de Cubières et celui du duc de Choiseul-Praslin, pair de France, accusé de l'assassinat de sa femme, scandales dont le retentissement contribue à la chute de la Monarchie de juillet. Élu à l'Académie française, en 1842, le duc Pasquier abandonne toute activité politique en 1848 et meurt à Paris, en 1862, à l'âge de 95 ans. Chevalier de la Légion d'honneur en 1809, Officier en 1811, Grand-

³⁷⁹

Sources : Archives nationales, Guerre, carton « Garde du Roi ».

croix en 1815 en tant que Ministre d'État, Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en 1820.

PELET de la LOZÈRE (Privat Joseph Claramont), 1785-1871. Avocat il entre comme surnuméraire au ministère de l'Intérieur. Auditeur au Conseil d'état en 1806, administrateur général des forêts de la Couronne, il est promu maître des requêtes en 1811 et administrateur du domaine extraordinaire en 1814. Préfet du Loir et Cher en 1819, il est destitué comme libéral, et protestant. Après la révolution de 1830, il est promu Conseiller d'État et devient ministre de l'Instruction publique en 1836. Il incite les communes à avoir au moins une école primaire de filles. Il quitte le ministère et entre dans l'opposition active au gouvernement Molé qui le fait cependant nommer pair de France en 1837. En 1848 il se retire de la vie politique.

PERIER, (Casimir-Pierre), 1777-1832. Adjoint à l'état-major du génie de l'armée d'Italie en 1798 il se retrouve en 1801 à la tête d'une vaste fortune, quitte l'armée et fonde à Paris une importante maison de banque qui s'occupait également d'armements maritimes, d'opérations sur les propriétés, de créances publiques et particulières, du commerce des bois, des manufactures. Contre un emprunt de 300 millions contracté par le gouvernement à l'étranger à des conditions onéreuses en 1817, il est élu député du collège de département de la Seine. Doué d'une énergie opiniâtre et devenu régent de la Banque de France, il est membre de l'opposition libérale à Charles X et incarne le parti de la Résistance. Porté au pouvoir après 1830, il administre la capitale, garantit la paix avec les puissances étrangères. Nommé ministre de l'Intérieur, il devient président du Conseil en 1831 et meurt la même année de l'épidémie de choléra.

[391]

PEYRONNET (Pierre-Denis, comte de), 1778-1854. Occupa le ministère de l'Intérieur en 1825-1826. En 1828, il quitta le ministère de la Justice et retrouva, en 1830, le ministère de l'Intérieur jusqu'à la chute du régime. Il comparut devant la cour des pairs, sous l'inculpation de haute trahison, et fut condamné, avec ses trois ministres collègues, à la prison perpétuelle et à la dégradation civique. Enfermé au fort de Ham, il obtint la remise de sa peine, le 17 octobre 1836, à la faveur de la grâce collective décidée à l'instigation du premier ministre Molé.

PIRÉ (Hippolyte-Marie-Guillaume de Rosnyvinen comte de) 1778-1850. Général de la Révolution et de l'Empire. Il occupe successivement plusieurs commandements et participe à trente-trois batailles rangées et à plus de cent cinquante combats d'avant-garde. Après les Cent-Jours il est obligé de quitter la France par l'ordonnance du 24 juillet 1815. Il se retire en Allemagne, puis en Russie. Il rentre en France en 1819. En 1820, il est fait chevalier de Saint-Louis et sans commandement. Après 1830 il occupe plusieurs commandements, notamment les 3^e et 9^e divisions militaires et obtient la décoration de grand officier de la Légion d'honneur en 1834. Admis à la retraite en 1848, par suite de la suppression du cadre de réserve, il s'engage comme simple grenadier dans les gardes nationaux de la légion contre les barricades lors des journées de juin 1848.

POLIGNAC (Jules de), 1780-1847. Il porte successivement les titres de comte de Polignac (1817-1820), de prince de Polignac (1820-1847), puis brièvement celui de 3^e duc de Polignac en 1847. Il est le fils de la duchesse de Polignac, favorite de Marie-Antoinette. Aide de camp du comte d'Artois, pair de France et ambassadeur de France à Londres, ministre des Affaires étrangères et président du Conseil des ministres du 8 août 1829 au 30 juillet 1830. Il est le premier, mais non le seul, responsable du déclenchement de la révolution de juillet 1830. Membre de la Congrégation il est à sa façon un illuminé, c'est ainsi que le décrit Tocqueville : « *Le Prince de Polignac, qui penchait vers la mysticité, s'était persuadé qu'il avait mission de la Sainte Vierge pour régénérer la France ; de là une confiance absolue dans ses idées qu'il prenait pour des révélations d'en haut, et de même un défaut de précaution pour le succès dont il croyait que la Providence ne pouvait manquer de se charger* » Dernier ministre de Charles X il était membre du conseil supérieur des Chevaliers de la foi composé de neuf. Membres qui gouvernent la société secrète, dont certains sont titrés du grade de Grand-Maître. C'est surtout autour du conseil supérieur que se développait l'activité parlementaire, car, après la Restauration, lui seul avait un poids politique sur le Roi : les idées de l'un étaient les idées de l'autre. Son objectif ultime est de restaurer le pouvoir et la société dans leurs formes antérieures, vision chimérique qui comble d'aise le souverain et mène directement à la catastrophe. Tocqueville rapporte cette phrase mémorable de Charles X prononcée le 24 juillet 1830, après la signature des ordonnances : « Je suis enfin

roi » ; une semaine après il partait en exil. Le ministère Polignac c'est le gouvernement de la chimère !

PORTAL (Pierre-Barthélémy Portal d'Albarèdes, baron Portal), 1765-1845. Issu d'une famille protestante de Guyenne, armateur, membre du Conseil du Commerce en 1801 puis juge au tribunal de commerce, maire et député pour le commerce et [392] régent de la banque de Bordeaux. Ministre de la Marine et des Colonies de 1818 à 1821, il permet de reconstituer une marine importante par une politique d'augmentation budgétaire et de relance des constructions navales. Il arriva au décuplement de l'armement, aboutissant à une flotte de 240 bâtiments en 1822.

PORTALIS (Joseph Marie) 1778-1858. Fils de Jean-Étienne Portalis auteur du code civil, il exerça des fonctions diplomatiques jusqu'en 1805. Chargé par intérim du portefeuille du ministère des cultes après la mort de son père, il occupe divers postes fonctions de haut fonctionnaire. En 1809, il est fait comte d'Empire, mais Napoléon le destitue de toutes ses charges et l'exile en 1811 pour n'avoir pas divulgué la connaissance qu'il avait eue d'un complot papal. En 1813, sur l'insistance du comte Molé, l'Empereur le nomme grand-juge, premier président de la cour impériale d'Angers, poste qu'il occupe jusqu'à la fin des Cent-Jours. Lors de la Restauration, il est sous-secrétaire d'État au ministère de la Justice. Chargé par intérim du portefeuille du département de la Justice pendant l'absence du Garde des sceaux et nommé président de chambre en la Cour de cassation en 1824. Promu Garde des sceaux en 1828, puis ministre des Affaires étrangères, il se rallie avec empressement au gouvernement de Louis-Philippe et continue de prendre une part active aux travaux de la Chambre des pairs, dont il est l'un des vice-présidents. Il soutient toutes les mesures conservatrices et répressives et entre à l'Académie des sciences morales et politiques en 1839. Il parvint à conserver sa place de premier président de la cour de Cassation lors de la révolution de février 1848. Après le Coup d'État de 1851, Louis-Napoléon Bonaparte le nomme sénateur. De Napoléon Ier à Napoléon III, il a servi tous les régimes !

QUINETTE (Nicolas), 1762-1821. Notaire à Soissons, Napoléon le nomme Chevalier en 1808, puis baron de Richemont en 1810. Député de 1791 à 1796, ministre de l'Intérieur en 1799, Directeur général de la Comptabilité des hospices et communes en 1800 puis préfet de la Somme, de 1800 à 1810 et pair de France pendant les Cent-Jours. Il

fait preuve de compétences certaines mais également de souplesse, s'adaptant avec un mimétisme parfait à la politique du gouvernement et exerçant ses fonctions avec sagesse et modération ³⁸⁰.

RADIGUET (Nicolas) conseiller de préfecture de la Somme de 1800 à 1830. Ex-substitut de l'agent national près la commune d'Amiens : « *Notons que le 11 mai 1816, le gouvernement de la Restauration nomma préfet de la Somme M. Radiguet, ancien conseiller de préfecture sous Quinette.* » ³⁸¹.

RAINNEVILLE (Alphonse Vaysse de) 1798-1864, Conseiller d'État, député de la Loire sous la Monarchie de Juillet de 1846 à 1848, il siégea dans l'opposition modérée.

[393]

RAVEZ (Auguste Simon Hubert Marie comte de), 1770-1849. Considéré comme hostile et accusé de conspiration sous la Terreur, il est libéré en 1792. Il poursuit sa carrière de magistrat à Bordeaux et il est député de Gironde de 1816 à 1820. Président de la Chambre des députés de 1818 à 1827, conseiller d'État en 1828, pair de France en 1829, il continue d'entretenir des relations avec les Bourbons en exil. En 1848 il est élu conseiller général puis de nouveau député de la Gironde en 1849.

RAYNEVAL (Maximilien Gérard, comte de), 1778-1836. Diplome, homme politique et pair de France. Son fils, Alphonse Gérard, 1813-1858, fit également une carrière de diplomate et représenta notamment la France auprès de Pie IX en 1849 et fut en contact à plusieurs reprises avec Alexis de Tocqueville.

RAZOUT (Louis-Nicolas, comte de), 1772-1820. Après avoir étudié le droit, il devient sous-lieutenant puis lieutenant en 1792, capitaine en 1796, colonel en 1799 il est nommé à l'état-major général de l'armée. Il seconde Bonaparte lors du coup d'État du 18 Brumaire. Il s'illustre dans les batailles de l'Empire. Il organise et commande ensuite une division du corps de Gouvion-Saint-Cyr et devient Général d'Empire. Il prévoit la chute de Napoléon se rallie à Louis XVIII en

³⁸⁰ Être préfet de la Somme sous le Consulat et l'Empire, par Fabien Menant.

³⁸¹ Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. II, Paris, Éd. Livre de poche, 1980, p. 371.

1815. Après les Cent-Jours, il reprend du service, il est chargé du commandement militaire à Bourges et du maintien de l'ordre. En 1819, il commande la 3^e division à Metz.

REYMOND (Henri) 1731-1820. Évêque de l'Isère puis évêque concordataire de Dijon. Le 7 avril 1814 il refuse expressément, malgré la délibération qui avait été prise par le conseil municipal de Dijon, de faire chanter un *Te Deum* pour remercier Dieu du retour des Bourbons. « [Il] a pris une grande part à l'administration du diocèse pendant 28 ans. Semble ne pas approuver « l'esprit de parti [qui] avait un peu guidé M. de Tocqueville. ³⁸² »

RICHELIEU (Armand-Emmanuel de Vignerot du Plessis Duc de), 1766-1822. En 1785, il entre dans les régiments de dragons de la reine, 1^{er} gentilhomme de la Chambre et s'engage dans l'armée des émigrés de Condé, Après les défaites il est nommé Gouverneur d'Odessa de 1803 à 1814 où il reste une figure particulièrement populaire auprès de la population. En 1814 il est accueilli par le roi qui le rétablit dans ses anciennes charges ; il est nommé Pair de France, et premier gentilhomme de la Chambre. En 1815, il défend la cause du roi auprès des princes étrangers. Ami personnel du tsar, il exerça sur lui une grande influence au sein du Conseil des alliés. En 1818, après la démission de Talleyrand, il accepte finalement, sous l'insistance du roi et surtout du tsar, de devenir chef du gouvernement, pour soutenir la restauration en combattant la réaction. En 1818, las des intrigues du ministère, il demande au roi de pouvoir quitter, une fois le territoire libéré, des fonctions qu'il n'avait jamais aimées. Il revient cependant pour un second Ministère de 1820 à 1821.

[394]

RIGNY (Marie Henri Daniel Gauthier, comte de), 1782-1835. Aspirant de marine en 1799, il prend part aux expéditions de Napoléon. En 1823, commandant l'escadre française dans les mers du Levant, il est chargé de réprimer la piraterie turque ou grecque qui s'était développée à la faveur des conflits de la guerre d'indépendance. Il joue un rôle d'intermédiaire lors des négociations précédant la reddition de l'Acropole en juin 1827. De retour en France il est créé comte et nommé préfet maritime à Toulon en 1829, mais il refuse le portefeuille de

³⁸² Lettre CCCXLII de Buffon à Guéneau de Montbeillard, 5 janvier 1779.

la Marine, dans le ministère Polignac. Député et ministre de la marine en 1831 et des affaires étrangères, en 1834. Il quitte le ministère en 1835 pour raisons de santé.

ROHAN-CHABOT (Anne-Louis Fernand de), 1789-1869. « *Cousin du roi* », Prince de Léon (1814), 9^o duc de Rohan (1833) sous-lieutenant au 4^o régiment de Cuirassiers (1809), lieutenant puis capitaine, X en Autriche (1809), en Russie (1812) et Dresde (1813), Chef d'Escadron à Brienne, Croix de la Légion d'honneur, colonel d'État-Major et chevalier de Saint-Louis en 1814, Aide-de-camp du duc de Berry à Gand en 1815, 1^{er} Aide-de-camp & Gentilhomme d'honneur du duc de Bordeaux, Commandeur de la Légion d'honneur en 1821, colonel des Hussards de la Garde en 1824), Grand-Ecuyer du Prince et Maréchal de camp en 1828), démissionnaire en 1830. Il épouse en 1817 Joséphine-Françoise de Gontaut-Biron de Saint-Blancard, Gouvernante des Enfants de France (fille de Charles-Michel, vicomte de Gontaut-Biron, et de Marie-Louise Joséphine de Montault), dont il a sept enfants.

ROLLAND (Jean-Baptiste Dominique), 1753-1821. Avocat au Parlement de Metz en 1776, il devient juge sous la Révolution et président du tribunal de district de Fauquemont. Député de la Moselle de 1791 à 1792 il devient membre du Conseil des Cinq-Cents. Rallié au coup d'état du 18 brumaire, il est nommé président du tribunal civil de Sarreguemines puis conseiller à la cour d'appel de Metz en 1811. Il est de nouveau député de la Moselle en 1815, pendant les Cent-Jours. Sous la Restauration il est membre de l'assemblée législative, conseiller à la cour impériale puis royale de Metz en 1818, il fut président du conseil général puis député.

ROSANBO (Antoinette Pauline Le Peletier de Rosanbo, 1807-1832. Fille de Louis de Rosanbo, beau-frère d'Hervé de Tocqueville, cousine d'Alexis.

ROSANBO, Louis V Le Peletier, marquis de Rosanbo, seigneur de Villeneuve Le Roi et de Beaupré, Président à mortier au parlement de Paris, né 2 septembre 1747, guillotiné le 20 avril 1794, gendre de Malherbes dont il avait épousé, en 1759, la fille aînée, Marguerite, grand-mère maternelle d'Alexis, née en 1746, fut guillotinée le 22 avril. Les Le Pelletier ou Lepelletier, sont une importante famille de

robe parisienne, originaire du Mans, anoblie en 1624. (Voir Annexe N° 2, *généalogie Malesherbes*).

ROSANBO, (Antoinette-Thérèse, Marguerite de Lamoignon de Malesherbes épouse) 1756-1794, (guillotinée le 22 avril). Fille aînée de Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, mariée à 13 ans avec Louis de Rosanbo, le 30 mai 1759.

[395]

ROSANBO (Aline-Thérèse Le Peletier de), petite-fille de Malesherbes, fille de Louis Le Peletier de Rosanbo, président à mortier au Parlement de Paris, et de Marguerite de Lamoignon de Malesherbes, Née le 26 février 1771 - Saint Eustache - Paris, Mariée le 27 novembre 1787 avec Jean-Baptiste-Auguste de Chateaubriand, frère aîné de François René, guillotinée le 22 avril 1794, à l'âge de 23 ans.

ROSANBO (Louis VI, Nicolas Le Peletier marquis de), 1777 – 1856. Quatrième et dernier enfant de Louis V de Rosanbo. Emprisonné avec les membres de sa famille à Port-Libre. La chute de Robespierre lui permit d'échapper à la guillotine comme sa sœur Louise, femme d'Hervé de Tocqueville. Il épouse en 1798 Henriette Geneviève d'Andlau, 1774-1826. Au retour des Bourbons, il est nommé président du collège électoral du Finistère et fait pair de France en 1815. Légitimiste maistriennais et contre-révolutionnaire, membre de la Congrégation, il vote la mort dans le procès du maréchal Ney et refuse de prêter serment à Louis-Philippe. Les archives Lamoignon proviennent pour l'essentiel de sa mère, la fille aînée de Malesherbes, Antoinette Thérèse Marguerite, mariée à Louis V Le Peletier de Rosanbo. Louis VI hérita d'une partie de ces archives aujourd'hui conservées au château de Rosanbo, près de Lannion, avec celles des Le Peletier.

ROSANBO (Louise Madeleine Le Peletier de), mère d'Alexis de Tocqueville, née le 7 janvier 1772 à Paris, décédée le 9 janvier 1836 à Paris.

ROSANBO (Suzanne-Guillemette Le Peletier de), 1773-1800. Troisième fille de Louis de Rosanbo, dessinatrice amateur, belle-sœur d'Hervé de Tocqueville, elle était l'épouse de Charles Marie Le Peletier d'Aunay, 1773-1850, membre et président de l'Institut historique de France, en 1839 et en 1844 : « *Madame d'Aunay, la troisième fille*

de la lignée Rosanbo (...) « avait la figure et le cœur d'un ange. Une empreinte de mélancolie répandue sur toute sa personne annonçait qu'elle n'était pas destinée au bonheur » (Hervé de Tocqueville).

ROUGÉ (Adrien Gabriel Victurnien de Rougé) 1782-1838. Pair de France (1827) baron-pair héréditaire (1830), Croix de la Légion d'honneur et croix de Saint-Louis. Il sert sous le comte d'Artois (futur Roi Charles X) dans l'armée des princes, d'abord comme second-lieutenant d'infanterie, puis en 1800 comme "chasseur noble" dans le régiment de Mortemart. Nommé sous-lieutenant aux mousquetaires gris en juillet 1814, lieutenant-colonel au 4^e régiment de la garde royale en 1816 et Lieutenant-colonel de l'état-major de la 1^{re} division militaire à Paris. Député du département de la Somme de 1815 à 1816 et de 1824 à 1827. Conseiller d'arrondissement et conseiller général de la Somme, membre de la Chambre des députés de 1815 à 1823. En 1822, après le départ du duc de Montmorency, il devient le chef du groupe ultra-royaliste des Chevaliers de la Foi. En 1830, à l'avènement de Louis-Philippe il refuse de prêter allégeance au gouvernement et démissionne de ses fonctions militaires et politiques.

ROUX de LABORIE (Antoine-Anasthase), 1769-1842. Né dans la Somme, il fit ses études à Paris et passa quelque temps à la congrégation de l'Oratoire jusqu'en 1790. Effrayé par les audaces des révolutionnaires, il devient défenseur de la [396] monarchie et en 1792 il est secrétaire du ministre des Affaires étrangères. Sa participation à une conspiration royaliste l'oblige ensuite à entrer dans la clandestinité. Il entame alors une carrière de journaliste puis devient avocat à Paris en 1811. Il fut secrétaire général adjoint du gouvernement provisoire le Louis XVIII en 1815.

ROYER-COLLARD (Pierre-Paul Royer, dit), 1763-1845. Il reçoit une éducation classique et janséniste chez les Frères de la doctrine chrétienne à Chaumont et à Saint-Omer. Il appartient au barreau de Paris en 1787 ; en 1789 il est membre de la Commune de Paris jusqu'au 10 août 1792. Député de la Marne au Conseil des Cinq-Cents en 1797, il est éliminé de cette assemblée comme monarchiste après le coup d'État du 18 fructidor. Il est l'un des correspondants secrets de Louis XVIII de 1799 à 1803 puis professeur d'histoire de la philosophie à la Sorbonne en 1811. Il introduit la philosophie écossaise en France (Thomas Reid) et influence Victor Cousin. À la Restauration il devient le chef de file des doctrinaires qui sont partisans d'une monar-

chie tempérée, selon la Charte. Membre de l'Académie française, il fait un éloge appuyé de De la démocratie en Amérique et correspond avec Alexis de Tocqueville qui voyait en lui, sinon un modèle, du moins une référence.

RULLY (Patrice Gabriel Bernard de Montessus, comte de) 1761-1831. Il entre très jeune dans les armées du roi. Il émigre en 1791 et rejoint l'armée de Condé avec laquelle il combat jusqu'en 1796. Après le retour des Bourbons, il est promu lieutenant-général. En juillet 1815 entre à Chambre des pairs qu'il quitte en 1830 pour ne pas prêter serment au nouveau régime. En 1815, il avait voté la mort dans le procès du maréchal Ney.

SAINT-FARGEAU (Madame de, celle qui annonce à Tocqueville la défaite de Waterloo), Le comte de Semallé, missionné par Charles X en 1830 pour aider le prince de Polignac à fuir, au cours d'aventures épiques, alla trouver la veuve du général de la Martinière et son amie Madame de Saint Fargeau. Elle essaya de trouver un embarquement pour Jersey mais ils furent arrêtés à Granville. Selon Ernest Daudet « *Elle était la belle-soeur de Louis-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, député de l'Yonne à la Convention, et de Félix Le Pelletier de Saint-Fargeau, également partisan de la Révolution. Elle avait épousé leur frère, qui ne partageait à aucun degré leurs opinions politiques. C'est cette femme que, dans son récit, Lamartine a appelée Mme de Mortfontaine et qu'il a pris pour la fille du conventionnel, que la nation avait adoptée après la mort de son père, assassiné dans un restaurant du Palais-Royal par l'ancien garde du corps Paris.* ³⁸³ » Cette Madame de Saint-Fargeau était née Marie Catherine Langlois, le 3 mai 1769 à Gargenville. Elle mourut à St Germain en Laye, le 30 mars 1865, âgée de 96 ans. Elle était fille de Denis Langlois, maréchal-ferrier né à Issou, aujourd'hui dans le département des Yvelines, le 17 juillet 1753 et de Madeleine Fillieux, née à Mantes [397] et morte le 4 août 1805 à Gargenville. Elle épousa le 3 avril 1793 (14 germ II) à Gargenville, Amédée Louis Michel Le Peletier, comte de Saint-Fargeau entomologiste, décédé le 23 août 1845 à St Germain en Laye.

SAINT-PRIEST (Marie-Joseph de Guignard de Saint-Priest), 1732-1794. Ancien intendant de Montpellier, 1755-1786, traduit de-

³⁸³ La révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X, Hachette 1907 p 121.

vant le Tribunal révolutionnaire avec vingt-deux autres personnes inculpées comme lui, le jugement fut rendu le 27 juin 1794, il fut exécuté.

SALVANDY (Narcisse Achille, comte de), 1795-1856. D'origine irlandaise, il fait ses études au Lycée Napoléon à Paris. Il s'engage en 1813 dans les gardes d'honneur de Napoléon. Blessé à la campagne de France en 1814, il se rallie à Louis XVIII et entre comme mousquetaire noir de la maison militaire du roi. Il fait paraître en 1816 un écrit violent dénonçant l'occupation étrangère : *La Coalition et la France*. Haut magistrat et pair de France, il soutient la politique de Decazes et se montre hostile aux Ultras. Destitué de ses fonctions au Conseil d'État en 1821, il se montre un adversaire déterminé du ministère Villèle. Conseiller d'État en 1828, il est chargé de soutenir le projet de code militaire devant la Chambre des pairs. Il contribue à préparer la révolution de 1830 par ses articles d'une vivacité d'expression et d'une pénétration remarquables dans *Le Journal des Débats*. Il démissionne lors de la nomination du ministère Polignac mais en 1831, il intervient en faveur des ministres de Charles X. Député de l'Eure en 1833, il vote avec la majorité conservatrice. Élu à l'Académie française en 1835 puis ministre de l'Instruction publique de 1837 à 1839, il poursuit l'œuvre de Guizot et combat le monopole de l'Université. Élu député de Nogent-le-Rotrou en 1839, il est nommé ambassadeur en Espagne en 1841 ; député de Lectoure en 1842, il est nommé ambassadeur à Turin en 1843 et reçoit la Légion d'honneur. Il fait partie du ministère Soult en 1845. Après la révolution de 1848, il passe quelques années à l'étranger, notamment à Jersey et, rentré en France, il participe à la tentative de fusion entre les deux branches des Bourbons.

SARON (Jean Baptiste Gaspard Bochart de) 1730-1794. Après la dissolution du parlement il se retire dans sa famille, mais il avait signé la protestation contre cette suppression. Il est donc arrêté le 18 décembre 1793, enfermé à la Force puis à la Conciergerie où il calcule l'orbite de la comète découverte par Messier et enfin à Port-Libre avec Malesherbes, les Rosanbo, les Chateaubriand et les Tocqueville. Il est traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort le 20 avril 1794 et exécuté le même jour avec le président Rosanbo et les autres membres de la chambre de vacations du parlement.

SÉMÉLÉ (Jean-Baptiste-Pierre), 1773-1839. Fils de François Sémélé, receveur des greniers à sel de Metz, officier dans les volontaires de la Moselle, il s'engage en 1791 dans l'armée française jusqu'en 1807. Général de brigade, baron d'Empire et commandeur de la Légion d'honneur en 1808, il est inspecteur général d'infanterie jusqu'en mai 1815. Louis XVIII le fait Chevalier de Saint-Louis et, pendant les Cent-Jours, Napoléon le nomme gouverneur militaire de Strasbourg. En [398] 1822 il est élu député de la Moselle dans l'arrondissement de Sarreguemines et réélu en 1830 et 1831. Il siège dans la majorité ministérielle jusqu'en 1834.

SÉMONVILLE (Charles-Louis Huguet de Montaran de), 1759-1839. Réputé pour son intelligence et son goût pour l'intrigue, il a servi tous les régimes qu'a connus la France durant cette période, entretenant des liens étroits avec les puissants de tous bords de son époque. Son influence sur la chambre est considérable, il devient Grand Référendaire de la *Chambre des pairs* sous la Restauration et conserve cette fonction jusqu'en 1834 puis se retire de la vie politique.

SÉNOZAN (Anne Marie Louise Nicole de Lamoignon de Malesherbes, comtesse de Sénoz), née le 6 juin 1718 à Paris, guillotinée le 10 mai 1794. Arrêtée le 4 novembre 1793, jugée en avril 1794, elle est transférée à Port-Libre et incluse dans le procès de Madame Élisabeth, sœur du roi. Elle est condamnée pour complot contre la Révolution et enterrée dans l'ancien cimetière des Errancis (rue du Rocher, 97 rue de Monceau).

SERRE (Pierre-François-Hercule de, comte de Serre), 1776-1824. Issu d'une famille de militaires établie en Lorraine, il émigre en 1792, rejoint l'armée des princes et revient en France en 1802. Lors de la réorganisation judiciaire de 1811, il est nommé par Napoléon avocat général à Metz puis 1er président de la cour impériale de Hambourg et Colmar. Député du Haut-Rhin en 1815, il siège avec la minorité ministérielle dans la Chambre introuvable, où il combat les excès de la majorité ultra-royaliste. Il propose l'établissement dans chaque département d'un collège des villes et d'un collège des campagnes, s'oppose à la réélection des députés nommés à des fonctions amovibles et propose un amendement au projet de loi de suspension de la liberté individuelle. En 1818, membre du gouvernement Decazes, il propose trois lois sur la presse supprimant la censure et se prononce en faveur de la compétence du jury en matière de délits de presse. Louis XVIII le

nomme comte et ministre d'État, ambassadeur en Italie au congrès de Vérone. Il fut l'un des grands orateurs de la Restauration.

SESMAISONS (Louis Humbert de) 1777-1859. Lieutenant-colonel de cavalerie, inconnu avant 1814, il accompagne Charles X à Gand. Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, député d'Ille et Vilaine en 1815, de Loire Inférieure en 1818, apprécié pour sa générosité et sa conversation, il est nommé pair de France par Villèle en 1827 et se retire de la vie publique après juillet 1830. Il collaborait à *La Quotidienne*.

SIMÉON (Joseph Jérôme, comte), 1749-1842. Professeur de droit à l'université d'Aix-en-Provence, il proteste vivement, le 18 fructidor, contre l'envahissement, par la force armée, du conseil qu'il présidait. Déporté, libéré le 18 brumaire, il prend une part importante dans la préparation du Code civil en 1804. Il devient membre du conseil de régence en 1807, puis ministre de l'Intérieur et président du Conseil d'État du roi Jérôme de Westphalie. Il est nommé baron en 1813 et préfet du Nord en 1814. Sous la Restauration il revient au Conseil d'État, député à la Chambre introuvable, ministre de l'Intérieur de 1820 à 1821, comte en 1818, pair de France [399] en 1821 et baron-pair héréditaire. Il se rallie à la Monarchie de Juillet en 1830 et devient membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1832. De 1837 à 1839 il est premier président de la Cour des comptes.

SOMBREUIL (marquis Charles François de Virot de), 1723-17 juin 1794. « *Gouverneur des Invalides il était emprisonné à la Conciergerie, lors du Massacre des Prisons. Sa fille accourut et obtint sa grâce. Mais il lui fallut boire à la santé de la nation un verre d'eau de vie et de sang. Elle prit son père dans ses bras et l'emporta jusqu'au haut de l'escalier du Palais. Il était très grand et elle fort petite, mais que ne peut l'exaltation d'une âme tendre dans un pareil danger.* » (Note d'Hervé de Tocqueville). Sauvée de l'exécution par le geste de sa fille, il fut à nouveau condamné à la guillotine le 17 juin 1794, par Fouquier-Tinville, et exécuté !

SOMBREUIL (Charles Eugène Gabriel de) fils du précédent, 1770-1795. Il participe à la tentative de débarquement des émigrés à Quiberon et il est fusillé à Vannes, le 28 juillet 1795. Son corps repose, avec ceux de 750 Royalistes français, fusillés en dépit des engagements du général Hoche qui leur avait promis la vie sauve, en tant

que prisonniers de guerre, dans la chapelle du Champ-des-Martyrs, à Brech, dans le Morbihan.

SOMBREUIL (Marie Maurille de Virot de), 1768-1826. En septembre 1792, elle sauva, provisoirement, son père au prix d'un terrible marché fixé par Stanislas Marie Maillard, révolutionnaire ultra violent, chef des massacreurs, dit Tape-Dur. Son père serait épargné si elle buvait un verre de sang bleu frais. Tape-Dur plongeait un verre dans un baquet, qui recueillait le sang des victimes décapitées, le tendait à la Comtesse qui sans hésiter le but d'un trait en criant *Vive la nation*. Ce fait a été repris par les écrivains romantiques, et notamment par Victor Hugo.

SOYER (Jean-Aimé de) 1768-1823. Militaire et homme politique, capitaine, major général de l'armée d'Anjou en 1794, chevalier de Saint-Louis, maire de Saint-Lambert-du-Lattay de 1813 à 1815 et conseiller de préfecture du Maine-et-Loire en 1816. Il est l'un des héros de l'insurrection vendéenne. Capitaine sous Bonchamps, il est de toutes les batailles et blessé grièvement à la bataille de Millé le 5 août 1794. Stofflet le nomme major général de l'armée d'Anjou en 1794. Confirmé sous d'Autichamp, fait chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII, il joue un rôle déterminant dans les négociations liées à la pacification

SULEAU (François-Louis) 1758-1792. Ce pamphlétaire fut considéré par les révolutionnaires comme l'émissaire chargé de soulever la Picardie. À la suite d'une rixe qui s'était déroulée le 30 juillet 1792 et qui avait opposé, dans les jardins des Champs-Élysées, une délégation des Marseillais à des membres royalistes du bataillon des Filles Saint-Thomas, un patriote marseillais fut gravement blessé et un royaliste fut tué. Par esprit de vengeance, dans la nuit du 9 au 10 août suivant, on fit circuler des listes de proscription identifiant plusieurs de ces royalistes constitutionnels. Louis-François Suleau fut confondu avec l'un d'eux et tué à sa place le 10 août 1792, une heure avant l'assaut du palais des Tuileries.

[400]

SUZANNET (Pierre Jean Baptiste Constant, comte de) 1772-1815. Officier aux gardes françaises, il émigra en Grande Bretagne en 1792 et rentra en France en 1795. À la suite du débarquement de Quiberon il se place sous les ordres de Charette auquel il succède à la tête de

l'armée du Bas-Poitou en 1799. Arrêté à la suite du complot de Caudoual dont il faisait partie, il réussit à s'échapper. Pendant les Cent-Jours il reprend la tête de l'armée du Bas-Poitou mais blessé mortellement le 20 juin face aux troupes impériales, à Rocheservière, il mourut le lendemain.

TOCQUEVILLE (Bernard Bonaventure Clérel, Vicomte, de), 1731-1776. Comte de Tocqueville et d'Anville, maître de camp de cavalerie, major du régiment, commissaire général de cavalerie, chevalier de Saint Louis, père d'Hervé de Tocqueville.

TOCQUEVILLE (Édouard Clérel, Vicomte, de) 1800-1874, Second fils d'Hervé de Tocqueville, Régent de la Banque de France, maire de Baugy, conseiller général, intéressé par l'agronomie il fonde l'institut agricole de Beauvais. En 1837, il devient propriétaire du château de Turlaville à la suite d'un échange avec Alexis. En 1851, il se rallie au coup d'État de Louis-Napoléon. Les rapports d'Édouard et Alexis furent bons jusqu'en 1843, excepté en 1835 où -, avec Hippolyte et Kergorlay ils avaient entrepris d'interdire le mariage d'Alexis avec Marie Mottley. Les rapports devinrent à partir de 1843 médiocres puis exécrables. Pendant les six derniers mois de la présence d'Alexis à Cannes où il est en train de mourir de la tuberculose, Édouard qui est à Nice ne vient à son chevet que dix jours avant sa mort !

TOCQUEVILLE (François Hippolyte Henry Clérel, Comte, de) 1797-1877, fils aîné d'Hervé de Tocqueville. Capitaine au 7^o régiment de cuirassiers, en 1830 il quitte l'armée et devient un opposant résolu à la monarchie de Juillet. Il est élu conseiller général en 1848 et le restera jusqu'à sa mort. En 1851 il se rallie au coup d'État avant de devenir député républicain de la Manche en 1871. Ses positions républicaines lui valent d'être révoqué de ses fonctions de maire de Nacqueville, en février 1874, par le gouvernement de Broglie mais inversement d'être nommé sénateur inamovible en 1875. Pour Alexis, Hippolyte resta toujours le Grand Frère, même si sa pratique politique erratique l'agaça souvent et fortement. Mais son amitié resta vive pour ce frère au cœur d'or mais à la tête de moineau. Pendant les derniers mois de vie d'Alexis il quitta son château de Nacqueville pour Cannes (2500 kilomètre aller-retour) et resta près de son cadet pendant trois mois !

TOCQUEVILLE George René Clérel comte de Tocqueville, seigneur d'Auville, 1725-1758, époux de Marie-Thérèse de Faudoas née en 1735. Blessé le 9 octobre 1758 à la bataille de Luttenberg et qu'il serait mort le lendemain mais dans sa *généalogie des Tocqueville*, le chanoine Simon ajoute en note 31 que c'est Mme de Tocqueville, née Damas Crux, sa belle-sœur, qui a fourni les dates du 9 et 10 octobre. Les registres de Tocqueville retiennent les dates des 10 et 11 qui correspondent plus précisément à la date de la bataille.

TOCQUEVILLE Léonor Bonaventure Georges Clérel de Tocqueville, fils de Georges René Clérel comte de Tocqueville, seigneur d'Auville, époux de Marie-Thérèse [401] de Faudoas née en 1735, il est donc le neveu de Bernard Bonaventure, grand-père d'Alexis. Il mourut en 1763. (Voir Annexe N° 1 Tableau généalogique des Tocqueville.)

TRANQUILLE (Jean Châtelain, dit Tranquille), 1765-1848. Fils de meunier et tisserand, il s'engage dans l'armée vendéenne et joue un rôle prépondérant parmi les chouans de la Sarthe où son activisme lui vaut, par antiphrase son surnom. De 1795 à la chute de l'Empire il participe à de nombreuses expéditions dont celle du Mans, en 1799. Au retour de Louis XVIII, il est nommé maréchal de camp et rentre victorieusement avec le maréchal d'Ambrugeac dans la ville du Mans, le 8 mai 1815, pendant Les Cent-Jours. Il est anobli et fait chevalier de Saint-Louis.

TRAVOT (Jean-Pierre, baron) 1767-1836. Général de la Révolution et de l'Empire, fait pair de France pendant les Cent-Jours, il a rejoint les insurgés vendéens qu'il était chargé de combattre et a laissé le souvenir d'un homme brave et intègre. Dans son testament, Napoléon le qualifie même de « vertueux ».

TURMEL (Joseph Charles de) 1770-1848. Le marquis de Turmel émigre en 1791 et se met au service de l'armée des princes. Rentré en France sous le Consulat il s'occupe d'agriculture, en particulier de la culture du colza. Suivant les enseignements des agronomes, il reçoit un prix de la société d'agriculture du département de la Moselle en 1810. Il avait le plus beau troupeau ovin du département. Maire de Metz de 1816 à 1830. « *C'était un monarchiste modéré mais convaincu qui "allait être l'homme de cette sérénité retrouvée tout en incarnant la rigueur dans la gestion de la cité". Afin d'empêcher le brigand-*

dage nocturne il avait fait une cloche qui préviendrait les Messins. Sa fille Anne reste vivante dans la mémoire des Messins parce qu'elle offrit à la ville la petite cloche de la cathédrale qui porte son nom. » Député de la Moselle de 1820 à 1830, il se range dans le camp ministériel. Il est nommé inspecteur des forêts en 1820, payeur du Trésor à Metz en janvier 1825. En 1830 il refuse de prêter serment à la Monarchie de Juillet et l'un de ses fils, procureur du roi, est également destitué.

USQUIN (Philippe François Didier Usquin, baron) 1757-1843. Maire de Saint-Germain-en-Laye et baron d'Empire, il est député de Seine-et-Oise de 1815 à 1821. Il siège dans la minorité ministérielle dans la Chambre introuvable, puis au Centre, soutenant les ministères. Il était également conseiller général de Seine-et-Oise. En 1784, il achète un office de procureur au Châtelet. La Révolution l'en prive et il s'installe en 1791 à Saint-Germain. Député de Seine-et-Oise sous la Restauration de 1815 à 1824, maire de Saint-Germain-en-Laye de 1826 à 1830, conseiller général de Seine-et-Oise de 1800 à 1830. Propriétaire terrien, il possédait également la compagnie Usquin-mines, société d'exploitation minière créée en 1825 pour les mines de fer de Maurian et autres mines de cuivre et charbon. Chevalier de la Légion d'Honneur.

UTZSCHNEIDER (Paul), 1771-1844. Né à Reiden, en Bavière. Épris des idées de la Révolution française, il se serait enrôlé dans l'armée française à titre d'étranger et aurait participé aux batailles de Valmy et de Jemmapes. Avant 1802 il fait un [402] séjour dans le Staffordshire en Angleterre. Dans une lettre au préfet de la Moselle le 4 février 1802, il précise qu'il s'est attaché à la fabrication de la poterie, parce qu'il a pu en constater les progrès en Angleterre au cours du séjour qu'il y a fait. Grâce au génie inventif et aux connaissances des techniques faïencières de Paul Utzschneider, aidé par le blocus de l'Angleterre alors principal fournisseur de faïences en Europe, l'entreprise connaît un essor important. En 1812, elle emploie 160 ouvriers qui font fonctionner 7 fours à bois. C'est aussi à cette époque que débute la production des grès polis imitant les pierres dures ou colorées qui égalent ceux produits par Wedgwood. C'est également sous la direction de Paul Utzschneider qu'apparaissent les nouvelles terres : la terre carmélite si fine que l'on dira d'elle qu'elle est la "porcelaine rouge" de Sarreguemines, la terre d'Égypte (un grès brun très fin), la

terre de Naples (jaune). Au début d'octobre 1817 Paul Utzschneider adresse au maire de Sarreguemines, Jean-Baptiste Mathieu, sa demande en naturalisation en y joignant les extraits de sa naissance et de son mariage et sa déclaration de domicile. En 1819, Tocqueville demande pour lui la Légion d'honneur. Il obtient et de nombreux prix aux expositions nationales et régionales.

VATIMESNIL (Antoine François Henri Lefebvre de), 1789-1860. Né à Rouen, reçu avocat en 1810, il devint par la suite magistrat pendant le 1^{er} Empire : conseiller auditeur à la cour de Paris en 1812, il se fit remarquer dans les procès politiques - dont un contre Béranger - par son talent et par l'ardeur de son zèle royaliste et catholique. Avocat général à la Cour de Cassation, conseiller d'État et homme politique ; en 1828, il fut nommé ministre, représentant de l'aile droite dans le gouvernement Martignac. Le *Journal des débats*, protesta contre sa nomination, et l'accusa « *d'être affilié aux congrégations et imbu de leurs doctrines mystérieuses* ». Il fut le premier titulaire du ministère de l'Instruction publique qui à cette occasion fut détaché du ministère des Affaires ecclésiastiques.

VAUBLANC (Vincent-Marie Viénot de), 1756-1845. Proscrit et recherché par quatre fois par les différents régimes politiques, jamais arrêté, il parvient à chaque fois à rentrer en grâce. Ministre de l'Intérieur ultra-royaliste du 26 septembre 1815 au 7 mai 1816, le roi qualifie son activisme « *de dévouement à perdre haleine* ». Le 2 octobre 1815, il envoie une circulaire à tous les préfets leur rappelant les priorités de leur fonction dans cette période troublée par la « Terreur blanche » : « *Mettez au premier rang de vos devoirs le maintien de l'ordre (...) la vigilance prévient les désordres et rend inutile l'emploi de la force* ». Il en profite pour verrouiller le corps préfectoral au profit des royalistes, en déplaçant ou limogeant 22 préfets, afin qu'il n'y ait plus de préfet ayant eu une quelconque activité sous les Cent-Jours à la fin de son ministère.

VAUROIS, (Hector Joseph de Bruère de), 1769-1838. Propriétaire, maire de Châtillon-sur-Seine, il est député de la Côte-d'Or de 1815 à 1816, siégeant dans la majorité de la Chambre introuvable. Né le 9 février 1769 à Brémur-et-Vaurois en Côte d'or, il était fils de Pierre-Hilaire-Joseph de Bruère de Vaurois, seigneur de Rocheprise et de Brémur-et-Vaurois, lieutenant général du bailliage (d'après Ch. P. Léger).

[403]

VEAUX (général Antoine Joseph Veaux, Tocqueville a écrit Vaud), 1764-1817. Soldat en 1785, capitaine en 1791, général de brigade en 1797. Blessé lors du siège de Saint Jean d'Acre, fait prisonnier par les Anglais en 1799 et échangé peu après. Il participe aux campagnes de l'Empire jusqu'en 1809. Il devient alors commandant du département de la Côte-d'Or. En janvier 1814 il est chargé de la levée en masse du département. Mis en non activité lors de la première Restauration, il est nommé général de division le 15 mars 1815 et élu à la Chambre des représentants le 15 mai 1815. Il est arrêté à Dijon le 10 janvier 1816 pour avoir rejoint Napoléon pendant les Cent-Jours et acquitté en septembre. Il se suicide à Dijon le 24 septembre 1817.

VILLÈLE (Jean-Baptiste Guillaume Joseph comte de), 1773-1854. Il sert en 1794 à l'île Bourbon comme officier dans la marine royale, où il acquiert une plantation et se marie. Rentré en France en 1807 pour administrer le domaine familial de Morvilles, dans le Lauraguais, il est élu, malgré son aversion pour l'Empire, conseiller de Haute-Garonne. Nommé maire de Toulouse en juillet 1815 puis député à la Chambre introuvable. Tacticien politique redoutable et homme d'affaires, il est chef du groupe ultra-royaliste opposé aux ministères Richelieu et Decazes. Ministre sans portefeuille dans le second ministère Richelieu en 1820, il le quitte en juillet 1821. Avec l'appui du futur Charles X, grâce à sa grande puissance de travail, son intelligence pratique, son éloquence simple et claire, son intégrité et son courage, il revient en décembre ministre des Finances, président du Conseil le 4 septembre 1822. Son parti domine à la Chambre et dans toutes les administrations mais sa politique intérieure tracassière, utilisant la corruption et la ruse et sa politique extérieure humble et timide, sont impopulaires. Chateaubriand renvoyé du ministère des Affaires étrangères en juin 1824 inspire une contre-opposition ; le parti royaliste est divisé. À la fin de 1827, des élections anticipées, en vue de consolider son parti, échouent et obligent Villèle, à se retirer de la vie politique ; il est promu pair de France.

VILLEMEN (Abel-François), 1790-1870. Traducteur, critique, auteur de nombreux travaux littéraires, il est professeur à la Faculté des lettres où il remplace Guizot pour l'histoire en 1814 et Royer-Colard pour le cours d'éloquence française de 1816 à 1826. Il cherche à concilier le clergé et l'Université et donne une allure de liberté aux

cours de la Faculté des lettres, qui sont suspendus. Il est également maître de conférences à l'École normale et rédacteur au *Journal des Débats*, à la Revue de Paris, à la Revue des Deux-Mondes. Élu, membre de l'Académie en 1821, il fait partie de la Commission du Dictionnaire En 1827, il rédige et signe avec Chateaubriand et Lacretelle la supplique au roi en faveur de la liberté de la presse, ce qui lui fait perdre sa place de maître des requêtes au Conseil d'État. Il exerce une grande influence à l'Académie pendant près de cinquante ans. Député en 1830, pair de France en 1832, ministre de l'Instruction publique de 1839 à 1844 il est Grand officier de la Légion d'honneur.

VILLENEUVE (Louise Antoinette Pauline, Laure de Ségur, madame de) 1778-1812. Fille de Louis Philippe, comte de Ségur, 1753-1830, d'orientation libérale, officier de la Révolution américaine, diplomate, homme politique, historien, poète [404] et chansonnier. Elle épousa en 1799 Louis, Auguste Claude Vallet de Villeneuve, 1779-1837.

VIOMÉNIL (Charles-Joseph-Hyacinthe du Houx, baron de) 1734-1827. Il sert pendant les campagnes de 1757 et de 1758 en Allemagne, en Amérique pendant la guerre d'indépendance et en Lituanie et au Portugal. Il est récompensé par le Roi de sa loyauté et fait maréchal de France en 1816, il avait 82 ans.

VITROLLES (Eugène François Auguste d'Arnauld, baron de) 1774-1854). Engagé dans l'armée des émigrés de Condé. Secrétaire d'État provisoire en 1814, il joue un rôle important lors de la première Restauration notamment dans la rédaction de l'ordonnance de 1814 concernant la réorganisation des corps de l'armée française. Au retour de Napoléon, il tente de soulever le Midi contre l'Empereur mais il est emprisonné à Vincennes puis à l'Abbaye. Élu député ultraroyaliste en 1815, ministre d'État 1815-1818 et en 1824.

VIVILLE (Claude Philippe de) 1770-1841. Avocat, commissaire du pouvoir exécutif, près l'administration de Metz puis secrétaire général de la préfecture de la Moselle. Hervé ne l'apprécie pas beaucoup. Il était le père de Félix Isidore Athanase de Viville 1796-1884, qui crée la Caisse d'épargne de Metz et qui dirige le Mont de Piété et la Caisse d'Épargne de Moselle avant de devenir propriétaire du château de Vaux-le-Vicomte. Alexis de Tocqueville fait état de ce couplage entre la caisse d'épargne et le Mont de Piété de Metz comme

l'une des voies possibles permettant de créer une Banque des Pauvres dont il fait l'un des moyens de lutte contre le paupérisme (second *Mémoire sur le paupérisme*).

VOISIN (ou VOYSIN) DE GARTEMPE (Jean-Baptiste), 1759-1840. Procureur-syndic arrondissement de Guéret (Creuse) en 1790, magistrat. Député à l'Assemblée législative, vote contre les Girondins, incarcéré en 1793. Menacé comme suspect sous la Convention, il doit se cacher. Rallié au coup d'État du 18 brumaire, il est nommé juge au tribunal de Limoges. En 1809 il préside la Cour de Metz et en 1812 il est nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Député de la Moselle en 1815, il est attaché l'année suivante au Ministère Decazes et devient juge, conseiller à la Cour de Cassation de Metz. Il appuie en 1820-1821 le ministère Richelieu et vote les lois d'exception. Après 1830, il siège dans différents cabinets. En 1835 il devient conseiller général de la Creuse et membre de la Chambre des pairs.

WALL (Angélique Mel Comte de) 1766- Seigneur du Menil, près de Montfort-L'Amaury, capitaine au régiment *de FitzJames* en 1762, commandeur de l'ordre de Saint-Louis en 1823. Commandant la 1ère Subdivision militaire et la place de Paris. Mestre de camp de cavalerie et aide de camp de Monsieur. Portrait par le Duc de Lauzun : « *M. Wall, maréchal de camp, vieux officier irlandais, du comté de Tipperary, ressemblant beaucoup, avec l'esprit, à Arlequin balourd, buvait du punch toute la journée, disait que les autres avaient raison, et ne se mêlait de rien* » (Mémoires du comte de Tilly). En 1823 « *il se répandit dans le public que le jeune comte Roger de Damas, député de la Côte-d'Or, était forcé de quitter la France par [405] suite d'un duel avec le vicomte de Wall qui avait eu pour celui-ci des suites funestes. L'intervention de la cour avait seule pu soustraire le comte de Damas au ressentiment de la famille de son adversaire, qui avait succombé sans que l'on sût de quelle manière.* ³⁸⁴ »

WENDEL (François, Charles de) 1778–1825. Élève de marine en 1789, il émigra avec sa famille, servit comme officier dans l'armée de Condé de 1795 à 1801 et passa au service de l'Autriche jusqu'en 1804. Il rentre en France en 1808 et achète les forges de Hayange en Moselle, puis de Mayerre en 1811, qui ne tardent pas à prospérer. Député de 1815 à 1816 et de 1818 à 1825, il est membre de la commission des

³⁸⁴ *Biographie universelle ancienne et moderne* – 1843.

pensions à accorder aux soldats blessés de l'armée royale de Vendée. Siégeant à droite il est commissaire de la loi des six douzièmes et de la loi sur les tabacs. Il vote pour les deux lois d'exception et pour le nouveau système électoral, et intervient, en 1823, sur la loi de finances, et, en 1824, sur la loi des douanes.

WRANGEL (Friedrich Heinrich Ernst von Wrangel) 1784-1877, surnommé « Papa Wrangel » commandait une brigade de dragons de la cavalerie. En 1815, il manifeste son intention de venir s'installer à Beauvais avec sa troupe, ce dont Hervé de Tocqueville le dissuade vivement.

ZIETEN (Hans Ernst Karl, comte von Zieten) 1770-1848. Général des Hussards, Commandant de la Brigade de Cavalerie silésienne sous Blücher. Il a combattu Napoléon à Ligny et Mont Saint-Jean. De 1815 à 1817, il est le chef des troupes d'occupation prussiennes en France.

[406]

**Mémoires d'Hervé Clérel,
Comte de Tocqueville, 1772-1856,
*Préfet et 1814 à 1827, Pair de France de 1827 à 1830.***

Éléments de bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

Emmanuel de Blic. *Hervé Clérel, comte de Tocqueville* [Texte imprimé], pair de France, préfet de la Restauration, sa descendance, Tocqueville, Blic, La Bourdonnaye, Thuisy Dijon : Impr. de Darantière, 1951, In-8 ° (235 x 155), 64 p., pl., portraits, tableau généalogique, armoiries, couv. ill.

Voir également les biographies d'Alexis de Tocqueville qui évoquent la vie d'Hervé de Tocqueville et les relations du père et du fils :

Benoît Jean-Louis, *Tocqueville un destin paradoxal*, Paris, Bayard, 2005

Benoît Jean-Louis, *Tocqueville*, Paris, Perrin, 2013.

Jardin A., *Alexis de Tocqueville*, Paris, Hachette, « Pluriel », 1984.

Voir également une étude comparative des positions et analyses d'Hervé et Alexis de Tocqueville concernant l'Ancien Régime :

The Two Tocquevilles, father and son [Texte imprimé] : Hervé and Alexis de Tocqueville on the coming of the French Revolution / ed. and Transl. by R.R. Palmer Princeton, NJ : Princeton university press, 1987, VIII-252 p. ; 24 cm, Glossaire p. 245-247. Index

Concernant les relations d'Hervé et d'Alexis on se rapportera en premier lieu au tome XIV des Œuvres Complètes Gallimard Alexis de Tocqueville Correspondance familiale qui contient près de 400 lettres, une moitié à Marie Mottley, sa maîtresse puis sa femme, l'autre moitié à ses parents, frères et l'abbé Lesueur ; dont 40 lettres à son père et 14

à sa mère, mais le père est omniprésent dans l'ensemble de cette correspondance.

Cette bibliographie est volontairement restreinte. La majeure partie des Mémoires couvre l'ensemble de la période de la Restauration. Pour l'ensemble bibliographique concernant cette période, les lecteurs se reporteront aux multiples ouvrages historiques consacrés à la Restauration proprement dite, notamment mais simplement à titre indicatif :

Guillaume BERTIER DE SAUVIGNY, *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1955.

Georges BORDONOVE, *Louis XVIII : le Désiré*, Paris, Pygmalion, 1989.

Francis DEMIER, *La France du XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 2000.

Évelyne LEVER, *Louis XVIII*, Paris, Fayard, 1988.

Pierre ROSANVALLON, *La Monarchie impossible : les chartes de 1814 et 1830*, Paris, Fayard, 1994.

Jean VIDALENC, *La Restauration 1814-1830*, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1983.

Emmanuel de WARESQUIEL et Benoît YVERT, *Histoire de la Restauration. Naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 1996.

[407]

Et aussi :

« *Mon roi, ma patrie et mon département* ». Le Corps préfectoral de la Restauration (1814-1830). École doctorale de l'EPHE – ED 472. Spécialité : Histoire, textes et documents. Soutenue par : Pierre MICHON le 8 juin 2017. THÈSE DE DOCTORAT de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres. PSL Research ...

Histoire des préfets : Cent cinquante ans d'administration provinciale, 1800-1950 Par Pierre Henry.

Textes d'Hervé de Tocqueville

Deux ouvrages historiques

Tocqueville, Hervé Clérel, *Histoire philosophique du règne de Louis XV*, 2 vol. in-8°, Paris, Amyot, (1847.) 2e éd.

[Tocqueville, Hervé Clérel, *Coup d'œil sur le règne de Louis XVI depuis son avènement à la couronne jusqu'à la séance royale du 23 juin 1789*, 2e éd. Amyot 1850.](#)

Auxquels il convient d'ajouter :

Tocqueville, Hervé Clérel, *De la charte provinciale par M. le Cte de Tocqueville*, Paris, J.-J. Blaise, 15 février 1829.

Édition partielle des Mémoires d'Hervé de Tocqueville :

[Tocqueville, Hervé Clérel, *Épisodes de la Terreur : extraits des Mémoires du Comte de Tocqueville, ancien pair de France / publié par le Vicomte \[Édouard\] de Tocqueville. suivis d'une lettre inédite de Louis XVI et d'une lettre inédite de M. de Malesherbes...*, 38 p. ; in-8. E. Levéziel, 1901.](#)

Texte repris en partie dans deux numéros de la revue *Commentaire : Épisodes de la Terreur. Souvenirs inédits 1 & 2* été 2005 n° 110, p. 140, Automne 2005 n° 111, p. 713. (La mention Souvenirs inédits est inexacte.)

Autres textes d'Hervé de Tocqueville

[*Pétition aux deux Chambres, relative à Mme la Duchesse de Berry*, par M. le Cte de Tocqueville. In-8°, 16 p. Paris, Dentu, 1832.](#)

Interventions à la Chambre des pairs :

Séance du 27 mai 1828. Opinion de M. le Cte de Tocqueville sur la résolution de la Chambre des Députés relative à la réélection de ses membres qui auraient accepté des fonctions rétribuées. In-8°, 18 p. Chambre des Pairs. Impressions diverses. Session de 1828. T. I, n° 41 [France. Chambre des pairs](#).

Chambre des Pairs. Séance du 27 mai 1829. Opinion de M. le Cte de Tocqueville sur le projet de loi relatif à l'établissement d'un service de poste dans toutes les [408] communes du royaume [Texte imprimé] (SInd), In-8°, 9 p. Note(s) : Chambre des Pairs. Impressions diverses. Session de 1829. T. III, n° 89

Chambre des Pairs. Séance du 27 juillet 1829. Opinion de M. le Cte de Tocqueville sur le projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses de l'exercice 1830 [Texte imprimé] (S. l. n. d.), In-8°, 16 p.

Chambre des Pairs. Séance du 20 avril 1829. Opinion de M. le Cte de Tocqueville sur l'article 5 du projet de Code pénal militaire [Texte imprimé] (S. l. n. d.) In-8°, 6 p. Note(s) : Chambre des Pairs. Impressions diverses. Session de 1829. T. II, n° 59

Chambre des Pairs. Séance du 12 mars 1829. Opinion de M. le Cte de Tocqueville sur le projet de loi relatif au duel [Texte imprimé] (S. l. n. d.) In-8°, 11 p. Note(s) : Chambre des Pairs. Impressions diverses. Session de 1829. T. I, n° 18.

Chambre des Pairs. Séance du 18 juin 1828. Opinion de M. le Cte de Tocqueville sur le projet de loi relatif aux listes électorales [Texte imprimé] (S. l. n. d.) In-8°, 19 p., Note(s) : Chambre des Pairs. Impressions diverses. Session de 1828. T. II, n° 87.

Chambre des Pairs. Séance du 23 juin 1829. Opinion de M. le Cte de Tocqueville sur les projets de loi relatifs à la dépense des travaux à faire pour l'achèvement du port du Havre et l'amélioration du port de Cherbourg [Texte imprimé] (S. l. n. d.) In-8°, 9 p. Note(s) : Chambre des Pairs. Impressions diverses. Session de 1829. T. IV, n° 136.

Chambre des Pairs. Séance du 14 août 1828. Opinion de M. le Cte de Tocqueville sur le projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1829 [Texte imprimé] (S. l. n. d.) In-8°, 21 p. Note(s) : Chambre des Pairs. Impressions diverses. Session de 1828. T. IV, n° 188.

Fin du texte